Frédérique De Lambert Breghot du Lut

Laurent de Montchenu (1726-1802), commandant en second pour le Roi en Vivarais et Velay : introduction à l'édition commentée de sa correspondance administrative pour les années 1788 et 1789

DE LAMBERT BREGHOT DU LUT Frédérique. *Laurent de Montchenu (1726-1802, commandant en second pour le Roi en Vivarais et Velay : introduction à l'édition commentée de sa correspondance administrative pour les années 1788 et 1789*, sous la direction de Bernard Hours. - Lyon : Université Jean Moulin (Lyon 3), 2015. Disponible sur : www.theses.fr/2015LYO30051

Document diffusé sous le contrat Creative Commons « Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

Doctorat en histoire
Mention histoire religieuse, politique et culturelle

De Lambert Breghot du Lut Frédérique

Laurent de Montchenu (1726-1802) Commandant en second pour le Roi en Vivarais et Velay : Introduction à l'édition commentée de sa correspondance administrative pour les années 1788 et 1789

Volume 1

Soutenu le 11 décembre 2015, 14 heures à l'Université Jean Moulin Lyon 3

Sous la direction de
Monsieur **Bernard Hours**, professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3

Membres du jury
Monsieur **Lucien Bély**, professeur à l'Université Paris IV Sorbonne
Monsieur **Olivier Chaline,** professeur à l'Université Paris IV Sorbonne
Monsieur **Bernard Hours,** professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3
Monsieur **Philippe Martin**, professeur à l'Université Lumière Lyon 2

Laurent de Montchenu (1726-1802)

Commandant en second pour le Roi en Vivarais et en Velay :

Introduction à l'édition commentée de sa correspondance administrative pour les années 1788 et 1789

Laurent de Montchenu et sa femme Marie-Angélique Busson de Bussy

(Carmontel, 1768)

Remerciements

Sans mon mari, cette aventure n'aurait jamais vu le jour. Il est en effet le dépositaire des archives du château de Montchenu. Sa patience inépuisable lui a permis de supporter les vacances et les dimanches de travail ininterrompu. Il a, autant que faire se peut, tenté d'alléger les charges familiales pour me libérer un temps précieux.

J'ai une pensée pour les très nombreuses générations de Montchenu qui nous ont précédés, en particulier mes beaux-parents, aujourd'hui décédés : ils ont su préserver les archives familiales, d'une richesse patrimoniale exceptionnelle. Sans ces nombreux parchemins et papiers, rien n'aurait été fait.

J'ai une immense reconnaissance envers Bernard Hours. Lors de notre premier entretien, il a certainement été très étonné de ma démarche, et a terminé notre entrevue en me demandant : « Pourquoi moi ? ». Qu'il sache que je n'ai toujours pas la réponse. Son oreille attentive, patiente, compréhensive, et aussi son œil acéré ont su détecter mes faux pas et m'encourager alors que je désespérais de voir un jour le travail terminé. Il m'a accompagnée dès 2004, me donnant des conseils pour le tri des archives, puis dans mes tâtonnements successifs pour délimiter un sujet précis, enfin dans la mise en œuvre du présent travail.

De nombreuses « petites mains » m'ont été très utiles : elles ont travaillé efficacement dans l'ombre. Je pense à certains membres du groupe de paléographie de la rue Servient, en particulier M. et Mme Roux, qui m'ont aidé à décrypter des écritures difficiles, des mots ou des abréviations obscurs dans mes débuts. Un remerciement particulier va à ma mère, Marie Thozet, qui, à 90 ans, a été d'une aide précieuse pour le tri des archives puis la transcription longue et fastidieuse des lettres, utilisant avec maestria son ordinateur pour la recherche sur Internet en particulier dans les registres paroissiaux, traquant tout renseignement utile pour mon travail.

Charlotte Buttez m'a apporté sa compétence, sa gentillesse, et sa disponibilité pour la maîtrise du logiciel QGIS et la cartographie.

Il m'est impossible de nommer précisément tous ceux qui m'ont soutenue et encouragée, ne serait-ce qu'en me demandant régulièrement où j'en étais dans mon travail, et en montrant de l'intérêt pour ce doctorat : collègues de travail, amis, membres du Foyer

de charité de Châteauneuf-de-Galaure et de son école où se trouvent les vestiges du château de Laurent de Montchenu.

Et bien sûr, je dois une mention spéciale pour mes deux relecteurs, Guy et Claude, qui ont bien voulu traquer les coquilles et fautes d'orthographe pendant leurs vacances.

Réalisation des cartes

Les cartes ont été élaborées avec le logiciel QGIS, dans le cadre du LARHRA, durant l'année 2015. Les sources de données vectorielles proviennent de l'IGN 2013 ; les données historiques ont été mises au point grâce à l'analyse de la correspondance de Laurent de Montchenu : pour cela il m'a fallu créer des tableurs Excel. J'ai donc relevé tous les noms de lieux présents dans les courriers, puis tenté de faire correspondre l'orthographe des lettres avec celle d'aujourd'hui, ce qui n'a pas été sans difficultés car les auteurs des lettres se limitent souvent à la phonétique pour les noms propres. L'aide de Charlotte Buttez m'a été très précieuse pour convertir ces fichiers en feuilles CSV, et inestimable pour m'apprendre grossièrement à utiliser le logiciel QGIS ; elle s'est également chargée de trouver et d'intégrer dans les cartes, les limites des provinces d'Ancien Régime. Cependant, on peut constater une imprécision des tracés : la limite Est du Vivarais devrait correspondre avec celle du Rhône, ce qui n'est pas tout à fait le cas sur les cartes.

Il n'a pas été possible de faire clairement apparaitre les reliefs. Par contre, les forêts et cours d'eau ont pu être insérés dans les cartes, mais avec une limite majeure : il s'agit des données actuelles. Le Rhône et la Galaure n'avaient probablement pas exactement les mêmes tracés dans les années 1780, et il va sans dire que l'extension des forêts était très différente de celle d'aujourd'hui.

La localisation des paroisses (latitude, longitude) a été faite grâce à Géoportail et plus rarement avec Google map ; les cartes de Cassini, qui ont l'inconvénient d'être assez peu précises, ont été utilisées pour les lieux qui ont disparu aujourd'hui. Certains lieux n'ont pu être retrouvés et ne sont donc pas localisés : quelques hameaux, et quatre domaines de Laurent de Montchenu.

Sommaire

Introduction 13

Première partie Les Montchenu, une noblesse d'épée ancienne: « La droite voye » 21

I—Une famille dont la tradition est de servir 25

A—Les sources généalogiques de la famille Montchenu 26

B—La famille des Montchenu 27

C—Montchenu le cœur symbolique de la famille (annexes 3 et 4) 55

D—Les archives du château de Montchenu 56

II—Au service des populations locales, Laurent de Montchenu perpétue la « droite voye » entre évergétisme et service du Roi. 63

A—Une carrière stoppée net par la Révolution Française 64

B—Agir pour le bien commun : le « chemin de Galaure » (1769-1780) une forme d'évergétisme 74

III—Servir en gardant son rang 94

A—Grâce à une assise patrimoniale 94

B—Par des résidences dignes d'un Montchenu 112

C—Au moyen d'une famille assise sur sa parentèle nobiliaire et sa clientèle 164

D--Tenir son rang : la demande de premier maître d'hôtel du roi et les réclamations à l'ordre de Malte 175

Deuxième partie Servir en Languedoc et Vivarais 181

I—Une administration dans un pays rude 183

A—Le Vivarais, un pays de montagnes 184

B—Commander la province avec une hiérarchie 194

C—La maréchaussée 222

D—Montchenu refuse d'interférer avec d'autres pouvoirs 238

II—La correspondance professionnelle du commandant en second du Roi en Vivarais : 242

A—Présentation du corpus de lettres 1780-1790, l'importance du fond et son irrégularité 242

B—Les interlocuteurs de Laurent de Montchenu 244

C—Les fonctions de la correspondance 247

III— La vie militaire en 1788-1789 264

A—Les mouvements de troupes en 1788 264

B—La vie militaire pendant l'année 1789 292

C—Un moyen pour rétablir l'ordre : les milices bourgeoises 331

Troisième partie Bien gouverner en maintenant l'ordre public et en veillant à la tranquillité publique 341

I—Les affaires liées à la sécurité publique : le banditisme 343

A—Les brigands : Degout 343

B—D'autres exemples de délits contre le bon ordre 374

II—Le port d'armes (voir *Infra* la Maréchaussée) 381

III—Montchenu face aux différentes émotions populaires 405

IV—L'intérim de Montchenu à Toulouse et le retour du Parlement, septembre-octobre 1788 446

Conclusion 455

Annexes 465

Liste des sources 517

Bibliographie 537

Introduction

La hiérarchie militaire des provinces françaises au XVIIIe siècle comporte plusieurs niveaux qui s'enchevêtrent et se superposent.

Au sommet de cette hiérarchie, le gouverneur comme l'a montré G. Lasconjarias[1], est un personnage de premier plan dans les provinces de l'est de la France comportant une frontière sensible donc une forte concentration de troupes. Le gouverneur et les commandants en chef jouent un rôle crucial tant au niveau militaire et diplomatique qu'au niveau de l'ordre et de la sécurité publique. Ils entretiennent des relations continues avec les autres agents de la monarchie comme les intendants et les subdélégués, avec qui ils travaillent en bonne intelligence. L'étude de G. Lasconjarias les a fait émerger de l'anonymat, en montrant que si les intendants ont été l'objet de nombreux travaux mettant en évidence le rôle majeur qu'ils ont joué, ces derniers n'ont cependant pas occulté le rôle des gouverneurs sur le terrain. Il montre aussi les contestations entre commandants en chef et gouverneurs au niveau de la préséance. Les gouverneurs travaillent également avec les administrations municipales, l'évêque, les conseillers au Parlement, tout en veillant à ne pas se mêler des affaires de justice. Leur rôle vis-à-vis des minorités religieuses protestantes est important étant donné la spécificité de l'Alsace et de la Lorraine influencées par la Réforme.

Le Languedoc qui nous occupe dans cette étude, n'est pas dans la même situation que les provinces de l'est. Ce n'est plus une zone frontière depuis le XVe siècle, tout en demeurant une base arrière pour le passage des troupes le long du sillon rhodanien ; le « péril protestant » a entraîné la création de chemins antiguérillas dans les Cévennes[2], et permis la pénétration des troupes en renforçant le pouvoir des gouverneurs et lieutenants généraux au XVIIe siècle. Mais cette menace a disparu. Aussi dans le Languedoc à la fin de l'Ancien Régime, point de gouverneur actif comme en Alsace ou en Lorraine. Ou plutôt, le gouverneur n'a qu'un rang honorifique et il est complètement absent de sa

[1] Lasconjarias G., *Un air de majesté, gouverneurs et commandants dans l'Est de la France au XVIIIe siècle*, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris collection CTHS Histoire 2010.
[2] Biloghi D. *Logistique et Ancien Régime. De l'étape royale à l'étape languedocienne*, Montpellier, UMR 5609 du CNRS, ESID, 1998, p. 244.

province : Louis-Antoine de Gontaut de Biron dernier gouverneur de 1775 à sa mort en 1788, n'a donc pas été remplacé.

Un commandant en chef est nommé pour suppléer le maréchal de Biron : Gabriel-Marie de Talleyrand Périgord dit le comte de Périgord. Celui-ci, d'abord gouverneur de Picardie en 1761, est nommé commandant en chef du Languedoc dès 1771 et le reste jusqu'en 1789. Il fut le dernier commandant en chef de la province avec un vrai « souci du bien public, un amour de la province, une fidèlité à son roi, une ardeur dans son travail, il était resté jusqu'au dernier jour le premier personnage de la province et avait gardé par sa personne et son activité, une influence décisive sur tout ce qui se traitait ; il avait vu avec beaucoup de soucis pour l'avenir et un certain regret le désordre s'immiscer partout[3] ».

Les commandants en chef ont été étudiés par B. Durand[4] qui a montré l'importance de leurs attributions tant civiles que militaires dès le XVIIe siècle, et comment ils remplacent peu à peu les gouverneurs et lieutenants généraux jugés trop puissants donc trop dangereux. Le 29 mai 1682, le lieutenant général duc du Maine est nommé gouverneur, mais étant trop jeune, le roi lui adjoint un « commandant en chef pour Sa Majesté » dans la province du Languedoc : le duc de Noailles ; le Parlement de Toulouse enregistre les lettres de provision de ce commandant en chef[5]. Ainsi apparait une nouvelle strate hiérarchique dans le gouvernement de la province. Deux autorités coexistent désormais pour administrer le Languedoc : l'intendant et le commandant en chef, au détriment du gouverneur.

Le commandant en chef réunit autorité civile et militaire. Selon B. Durand, il est clair qu'il y a une volonté de lui donner une considération extérieure à travers résidences, réceptions, prérogatives, et honneurs. A Toulouse, il loge dans l'archevêché, à Montpellier sa résidence est financée par la ville. Il est premier commissaire du roi aux États du Languedoc. Le comte de Périgord touche 135 562 livres en 1788. Il doit faire preuve de doigté car il doit composer avec les archevêques de Narbonne et Toulouse, la Cour des Comptes et des Aides, les États du Languedoc et du Vivarais et le Parlement de Toulouse. Il travaille pour le maintien de l'ordre public avec les municipalités, la maréchaussée, les subdélégués, les commandants particuliers et l'intendant qui est son collaborateur. Il a également des relations avec les commandants en chef de Provence et du Roussillon, et

[3] *Ibid*, p. 196.
[4] Durand B., *Les commandants en chef en Languedoc*, Montpellier, 1964, D.E.S. d'Histoire du Droit.
[5] *Ibid*, p. 15.

doit surveiller le littoral avec l'aide des gardes-côtes. Le commandant en chef est donc une institution proche des grands gouverneurs des provinces, dévoué aux ordres du roi.

Le commandant en chef est aidé par plusieurs commandants en second. Huit pages sont consacrées à la fonction de commandant en second dans le D.E.S. de B. Durand[6] qui montrent que, d'abord temporaire au XVIIe siècle pour remplacer le commandant en chef absent, le commandant en second devient peu à peu permanent. Au XVIIIe siècle, il est à demeure dans son commandement, et ne peut s'absenter qu'avec autorisation : l'ordonnance du 17 mars 1788 l'assujettit à quatre mois de résidence et précise qu'il doit être logé aux frais des villes ou des provinces.

Lorsque le commandant en chef doit s'absenter du Languedoc, il choisit comme remplaçant un officier général qui a déjà commandé dans la province : en Vivarais ou dans les Cévennes. Le Vivarais correspond au département de l'Ardèche actuel. C'est une province montagneuse, rude, réputée pour ses brigands tout comme le Velay voisin. Ces deux provinces sont dirigées de 1780 à 1789 par le commandant en second Laurent de Montchenu. Ainsi le comte de Périgord choisit Laurent de Montchenu pour le suppléer lors du retour du Parlement à Toulouse en 1788. De même, si un commandant en second doit s'absenter, comme ce fut le cas pour le vicomte de Cambis pour raison de santé, il doit à son tour choisir un remplaçant, il choisit aussi Laurent de Montchenu pour l'année 1781, et pour quelques mois de 1785, 1786, et 1787. Et pendant les absences de Montchenu, c'est Farconet, subdélégué, qui le remplace à Tournon. C'est donc Laurent de Montchenu qui est au coeur de ce travail : nommé à ce poste en 1780, il démissionne à l'automne 1789, et passe donc presque dix ans de sa carrière dans le Languedoc.

Le commandant en chef lui transfert une grande partie de son autorité et de ses attributions, et, dans tous les cas, le commandant en second doit référer à son supérieur ses décisions prises pour le maintien de l'ordre. Cependant, le transfert de compétences n'est pas complet : aux États comme au Parlement, la présence du commandant en chef est nécessaire, sauf pour le retour du Parlement de Toulouse à l'automne 1788 (cf. *Infra*). Le commandant en second jouit d'une grande liberté dans l'exercice de ses fonctions.

L'historiographie sur les commandants en second est inexistante. La fonction de gouverneur a été étudiée, celle de commandant en chef abordée mais on ne trouve rien sur le commandant en second, à part les quelques pages dans le travail de B. Durand. G. Lasconjarias comme B. Durand pointent du doigt des sources dispersées dans toute la

[6] *Ibid,* p. 119 à 127.

France et lacunaires sur le sujet des commandants en chef ou en second ; les Archives Départementales de l'Hérault disposent d'un fonds intitulé « gouvernement militaire », mais incomplet, tout comme celles de Meurthe-et-Moselle.

Laurent de Montchenu n'est qu'un rouage secondaire de la hiérarchie militaire et provinciale : il dépend du comte de Périgord à Montpellier, et tous deux du ministère de la guerre. Le vicomte de Cambis également à Montpellier, est aussi commandant en second. Mais le statut de la ville de Montpellier et la responsabilité du littoral lui donnent un poids que ne donne pas la petite ville de Tournon. Les subdélégués du commandement à Aubenas et au Puy complètent cette pyramide du commandement, parallèlement au subdélégué de l'intendance à Tournon. M. Schaeffer a fait une étude sur les subdélégués de l'intendance[7] et B. Durand a mis en évidence la proximité des subdélégués de l'intendance avec ceux du commandement[8]. Tous les subdélégués sont nommés par lettre de commission par l'intendant, ou par le commandant en chef, le commandant en second n'ayant aucun pouvoir. Le subdélégué renseigne indifféremment l'intendant ou le commandant, mais la correspondance montre que ce sont surtout les subdélégués du commandement qui sont des auxiliaires précieux pour Laurent de Montchenu.

L'intérêt pour le comte de Montchenu commandant en second en Vivarais, est lié à des archives privées considérables constituée de 3300 lettres s'étendant sur 10 ans, de 1780 à 1790, accompagnées de douze journaux des lettres. L'ampleur de cette correspondance professionnelle bien conservée, même si elle n'est pas exhaustive, permet de plonger dans le quotidien d'une fonction très mal connue, celle d'un commandant en second. Les lettres circulent, formant un véritable réseau : des lettres sont envoyées du haut de la hiérarchie vers le bas pour les ordres ou des informations importantes ; inversement par le biais de plaintes, d'enquêtes, de renseignements, des informations remontent jusqu'à Montchenu et il les fait suivre au comte de Périgord. A cette correspondance caractérisée par des flux verticaux, on peut ajouter les flux « horizontaux », de noble à noble, de l'intendant Ballainvilliers à Montchenu, ou de commandant en second à commandant en second. Le commandant particulier des villes de Langogne et de Pradelles, Frévol de La Coste, est remarquablement prolixe en courriers et copies de courriers envoyés à tous ses supérieurs : le vicomte de Cambis, Montchenu et le comte de Périgord.

[7] Schaeffer M., *Les subdélégués en Languedoc*, Montpellier, sans date, D.E.S. d'histoire du droit.
[8] Durand B., *Les subdélégués de l'intendance et du commandement en Languedoc au XVIIIe siècle,* Montpellier, octobre 1963, mémoire pour l'obtention du diplôme de droit public.

La correspondance passive dévoile surtout la variété des interlocuteurs en prise directe avec le terrain : les consuls maires, les juges, la maréchaussée, les subdélégués, les officiers, les particuliers. On dénombre quelques fidèles particulièrement efficaces, l'entourant de leurs conseils. Grâce à ce réseau étendu de connaissances, Montchenu est au courant de tout ce qui se passe dans les villages de son commandement. Sa correspondance active met en évidence la façon dont il traite et résout les nombreux problèmes soumis à son autorité, du plus grave au plus bénin, avec la même conscience professionnelle, sachant déléguer son autorité auprès de ses subordonnés. On constate que chaque information reçue et chaque décision prise sont immédiatement transmises au comte de Périgord pour information ou pour approbation.

La lecture de cet abondant courrier suscite une véritable émotion par la plongée dans le quotidien de l'homme du XVIIIe siècle avec une multitude de faits divers et de sentiments exprimés, donnant une idée des préoccupations des populations. Elle ouvre des perspectives et de multiples champs d'études. Face aux questionnements multiples, le choix d'une entrée particulière a été difficile. En effet, l'histoire du Vivarais pouvait être complétée et précisée à travers des villages souvent cités : il est vrai que n'apparaissent que les communautés devant affronter des difficultés, et que le silence règne pour nombre d'entre elles qui mènent une vie paisible donc invisible. Il était possible d'aborder aussi l'évolution de la « sûreté et tranquillité publique » dans la province, la façon dont elle est troublée et maintenue, et de faire une étude plus précise des brigands dont Degout est l'exemple type. Une monographie sur le comte de Montchenu était également envisageable sur toute la durée de sa vie soit de 1726 à 1802. On pouvait centrer l'étude sur le regard des différents interlocuteurs concernant les atouts et inconvénients du Vivarais et de ses habitants : regard des différents échelons hiérarchiques de la maréchaussée, des troupes, des consuls des communautés, des notables locaux.

Face à ce matériau inédit, dans un premier temps, il a été question d'éditer les 3300 lettres de la correspondance, avec les journaux de lettres. Mais, dans un deuxième temps, devant l'ampleur de la tâche à mener de front avec une vie professionnelle déjà bien remplie, la palette a été réduite aux sept années suivantes : 1780 et 1781, 1784 et 1785, 1788 et 1789, 1790. Ces années ont donc été transcrites et numérotées, laissant de côté les années 1782, 1783, 1786 et 1787. Mais finalement, même cette tâche plus réduite a été jugée trop importante vu le temps imparti, et ce ne sont que les deux années pré-révolutionnaires 1788 et 1789 qui sont présentées, soit seulement 795 lettres, à rajouter aux journaux de lettres correspondants.

La période présentée ici est particulièrement riche en évènements : outre les difficultés habituelles d'un commandement, l'année 1788 est marquée par la crise des grains qui se superpose au banditisme très actif, et l'année 1789 voit l'agitation grandir sur les deux rives du Rhône avec la convocation des États Généraux. A travers la gestion de ces difficultés qui sortent de la routine habituelle, la fonction de commandant en second apparait plus clairement avec ses atouts et ses limites : faire face aux émotions populaires de 1788 et 1789, les canaliser, les surveiller en évitant que toute la province ne s'embrase, c'est un enjeu crucial pour Montchenu.

Le comte de Montchenu n'est que rarement mentionné dans les archives départementales. Il est étonnant vu l'ampleur du courrier professionnel de Laurent de Montchenu qu'il soit si difficile de retrouver sa trace dans les archives publiques : certes, on trouve des documents concernant la famille Montchenu mais surtout antérieurs au XVIe siècle, il s'agit de quelques ancêtres prestigieux restés dans la mémoire familiale (cf. *Infra* la famille des Montchenu). De rares mentions de Laurent de Montchenu sont faites aux archives départementales du Puy-en-Velay dans la correspondance de Frévol de La Coste ; elles sont plus rares encore aux archives départementales de l'Ardèche à Privas, quelques documents le concernent au fond ancien de la Bibliothèque de la Part-Dieu et dans les archives de la Drôme ; les archives départementales de l'Hérault à Montpellier sont plus prolixes, mais les lettres trouvées sont souvent des doubles de celles que nous possédons. On ne le trouve que rarement dans les index des biographies de ses contemporains. Enfin, les Archives Nationales ont fourni un inventaire après décès de l'hôtel Montchenu et le contrat de mariage de Laurent. Par contre ses cousins Claude Marin Henri et Abel de Montchenu Thodure ont laissé plus de traces dans les archives publiques.

Laurent de Montchenu est issu d'une vieille famille du Dauphiné : la famille Montchenu, qui est la source première de ce travail. Elle fait partie de la grande noblesse provinciale « en raison de son ancienneté et des restes d'une splendeur passé, prestigieuse, considérée, enviée…souvent en déclin, elle compte beaucoup de familles riches qui exploitent avec soin leurs domaines …». On peut la qualifier de noblesse seconde[9] car dans ce vivier familial émergent des cadres des armées et des provinces proches de la cour. Trois branches de la famille sur les quatre qu'elle comporte, ont donné de nombreux serviteurs de l'Église et de l'État dans le Dauphiné, la Savoie puis le royaume de France.

[9] Constant J.M.,

Laurent de Montchenu et certains de ses cousins font partie d'une catégorie enviée de la noblesse de cour : celle des « présentés au Roi dans sa cour » qui sont montés dans les carrosses royaux. Pour cela, il faut prouver sa noblesse sur 300 ans donc remonter au-delà de 1400, ce qui n'a pas posé de problème aux Montchenu, leurs ancêtres ayant participé à la première Croisade[10].

A 54 ans, le comte de Montchenu assume pendant dix ans la fonction de commandant en second à Tournon. Il voyage au gré de ses affectations : Montpellier, Toulouse, sans compter ses congés de cour à Paris et Versailles et ses séjours dans le château familial à Châteauneuf-de-Galaure dans le Dauphiné voisin, qu'il agrandit et embellit dès les années 1770, et où il se rend régulièrement. Il dépend de son supérieur hiérarchique, le comte de Périgord qui a le titre de commandant en chef et de lieutenant général : « Lieutenant général : c'est dans le militaire de France, un officier qui est immédiatement subordonné au maréchal de France. Le lieutenant général est le premier entre ceux qu'on appelle officiers généraux : c'est un grade où l'on parvient après être monté à celui de brigadier et ensuite à celui de maréchal de camp…pour servir avec distinction dans le grade de lieutenant général, il faut beaucoup d'expérience et de capacité[11]… ». Des liens particuliers unissent les deux hommes, le comte de Périgord étant le mentor de Montchenu.

Au final, le travail présenté ici est le fruit de nombreux tâtonnements et recherches qui se sont finalement orientés dans trois directions : la famille Montchenu, la carrière et le train de vie de Laurent de Montchenu, la fonction de commandant en second en Vivarais. Cette dernière direction constitue le coeur de ce travail.

Le travail a été centré sur la façon dont le comte de Montchenu exerce sa fonction dans une province montagneuse et assez pauvre du Royaume ; il s'agit de voir, grâce à la correspondance professionnelle, comment il fait face aux difficultés rencontrées avec le peu de moyens dont il dispose, de quelle manière il incarne cette charge de commandant en second en fonction de sa personnalité, de ses idées, de son caractère, de l'héritage familial. Il n'est pas seul dans cette fonction, et il peut s'appuyer sur un entourage fidèle, une clientèle ; il a des ambitions dans l'administration de l'Ancien Régime, qu'il tente de

[10] La Chenaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la noblesse*, 3ème édition, tome 13, Schlesinger Paris 1868, p. 151.
[11] *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*. Mis en ordre et publié par M. Diderot et quant à la partie mathématique par M. d'Alembert, nouvelle édition, Genève, chez Pellet, 1777, Tome XIX, p. 1075-1076,

réaliser, mais qui ne sont pas compatibles avec la fin de la monarchie absolue et les nouvelles dispositions prises fin 1789 et début 1790.

Pour mieux comprendre le personnage, des recherches ont été faites sur la généalogie familiale pour présenter les trois branches principales de la famille Montchenu : les seigneurs de Montchenu, les Montchenu seigneurs de Châteauneuf-de-Galaure, les Montchenu seigneurs de Thodure, et très rapidement les Montchenu seigneurs de Beausemblant. La carrière de Laurent de Montchenu se situe dans une certaine continuité familiale liée au service. Il a le souci d'améliorer la vallée de la Galaure avec le « chemin de Galaure » pour faciliter les échanges. Son assise patrimoniale, son train de vie et sa parentèle, ses résidences donnent une idée de la façon dont il peut exercer sa fonction tout en tenant son rang.

Il s'agit également de voir comment Montchenu s'insère dans la hiérarchie militaire de la province du Languedoc, en lien avec la maréchaussée. Son travail comporte une partie militaire avec les déplacements de troupes en Vivarais en 1788 et 1789, puis la gestion de la bonne entente entre les milices bourgeoises et les régiments en place dans l'été 1789. Un deuxième aspect de son travail est la gestion de « la sûreté et tranquillité publique ». Pour cela, il doit composer avec une multitude d'interlocuteurs, et faire face aux nombreux problèmes qui lui sont soumis. Le banditisme omniprésent est un des soucis majeurs, en particulier avec le bandit Degout traqué par Frévol de La Coste. Le port d'armes et la violence quotidienne sont une autre composante de son travail. Face à ce quotidien ordinaire en Vivarais, il doit affronter les émotions frumentaires, gérer l'agitation et les inquiétudes issues des débuts de la Révolution, et il se retrouve bien démuni face à la Grande Peur, quelque part soulagé que les milices bourgeoises viennent en renfort du peu de troupes à sa disposition. Ses différents remplacements à Montpellier, en particulier son intérim à Toulouse pour le retour du Parlement viennent rompre une certaine monotonie de sa fonction : il doit en particulier gérer le littoral méditérranéen en 1781, et son travail prend une tournure plus politique à Toulouse.

A la fin de l'année 1789, c'est la fin de sa carrière avec la disparition de son poste de commandant en second et des provinces d'Ancien Régime, remplacés par une nouvelle administration et les départements. Il retourne alors à Paris où il finit sa vie en 1802.

Première partie :

Les Montchenu, une noblesse d'épée ancienne, « La droite voye »

(Annexes 1 et 2)

… Les recherches que le comte de Montchenu a faite dans cette vue[12] l'ont instruit du rang que sa maison a toujours tenue parmi les plus anciennes et les plus considérables du Dauphiné, des services qu'elle a rendus tant aux Dauphins ses premiers souverains qu'aux rois de France depuis la réunion du Dauphiné à la couronne[13]…

[12] L'objectif est d'être admis aux honneurs de la cour. En 1765, Laurent de Montchenu présente sa femme à la cour : « Laurent de Montchenu …allié en 1763 à mademoiselle Busson de Bussy présentée à la cour en 1765 », Jougla de Morenas, *Grand Armorial de France*, tome V, Nouvelle édition 1975 Frankelve Paris, Berger-Levrault Paris et Nancy, p. 90.
De plus, M. le comte et Mme la comtesse de Montchenu montent dans les carrosses du roi le 9 janvier 1767. Archives privées.
[13] Archives privées.

Le village de Montchenu est aujourd'hui une commune située en région Rhône-Alpes, nichée dans la Drôme des collines au nord du département, à 9 km au sud d'Hauterives et 12 km au nord de Saint-Donat-sur-l'Herbasse, légèrement à l'écart de la route départementale n°538. Cette commune est parcourue par la rivière de la Limone. Le château lui-même est bâti sur une colline à 457 mètres d'altitude, et aux beaux jours, la vue s'étend sur sept départements : Savoie, Haute-Savoie, Isère, Drôme, Ardèche, Haute-Loire, Loire. Le village est en contre-bas, à 375 mètres d'altitude. Cependant Laurent de Montchenu vit à Châteauneuf-de-Galaure. Cette paroisse et celle de Montchenu sont à proximité l'une de l'autre (14 km) et se situent au XVIIIe siècle dans la province de Dauphiné, pays d'État, dépendant de la généralité et de l'intendance de Grenoble, bailliage de Saint-Marcellin. Le diocèse est alors celui de Vienne. Le gouverneur militaire se trouve également à Grenoble. Dans un document intitulé « Inventaire des titres que monsieur le comte de Montchenu a tiré de ses archives pour porter à Paris en 1764 [14] », les généalogistes précisent : « On ignore l'origine de cette maison, on a jamais pu découvrir si elle a donné son nom à la terre de Montchenu ou si ces seigneurs ont pris le nom de leur terre ». Ce qui est sûr, c'est que ce petit village constitue le berceau de la famille au XIe siècle. Puis celle-ci se divise en plusieurs branches et quitte temporairement le château de Montchenu pour s'installer ailleurs, puis revient y vivre au XIXe siècle.

L'histoire de la famille permet de comprendre l'importance des archives familiales ainsi que leur histoire : passées d'une branche à l'autre et d'un lieu à l'autre, de Montchenu à Châteauneuf-de-Galaure pour revenir à Montchenu au XIXe siècle, ce fond a été conservé de façon exceptionnelle grâce à une certaine stabilité et à la volonté de la famille. Cette histoire aide aussi à mieux saisir le devenir de deux des demeures des Montchenu : le château de Montchenu et celui de Châteauneuf-de-Galaure. Enfin, ce rapide aperçu depuis les XIe et XIIe siècles, éclaire sur la mentalité et l'attitude de Laurent de Montchenu quant à sa volonté de garder son rang, et quant à sa succession en 1789. Cette histoire est intimement liée à celles du Comté de Genève, de la Savoie, du Dauphiné, de l'Église, et du royaume de France : la famille est en quelque sorte à l'interface de plusieurs puissances et influences[15].

Les « Montecanuti », s'ils se sont installés sur la colline de « Mons Canutus » et ont bâti un château, possèdent également d'autres biens dans la région, ils ont des biens et

[14] Archives privées.
[15] F. Aubert de la Chenaye-Desbois et Badier, dans *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1868, tome XIII, consacrent les pages 152 à 160 à la famille Montchenu.

des terres à proximité de Genève au XVe et XVIe siècles, et sont seigneurs de Vuache car propriétaires du château de Vuache dans lequel ils résident souvent. Vuache aujourd'hui en Haute-Savoie proche de la frontière Suisse et de Genève, était alors sous l'autorité partagée et disputée entre les comtes de Genève et l'évêque de Genève placés sous la suzeraineté de l'empereur du Saint-Empire romain germanique.

Les comtes de Genève possèdent aussi le baillage de Ternier ou Terniaco famille alliée aux Montchenu. De plus parmi les feudataires de la maison de Genève, il y a les « Compey », autre famille alliée aux Montchenu que l'on retrouve dans les archives sous le nom de Compeysio, Compoye ou Compeys. Finalement, le comté de Genève est vendu par Odon de Villars comte de Genève, et passe progressivement sous l'autorité d'Amédée VIII duc de Savoie entre 1401 et 1424. Donc les Montchenu ont servi Genève et la Savoie par le biais de leurs alliances matrimoniales avec les Ternier et les Compoye et également par le biais de leurs possessions foncières et immobilières.

Le village de Montchenu se trouve en Dauphiné contigu à la Savoie, et ces deux régions se sont formées côte à côte. Le Dauphiné est d'abord sous l'autorité des comtes d'Albon puis sous celle des dauphins du Viennois. Le « transport » du Dauphiné à la France a lieu en 1349 par le traité de Romans, le Dauphiné gardant une certaine autonomie jusqu'en 1457. Ainsi des Montchenu prêtent hommage aux Dauphins. Laurent de Montchenu ne l'ignore pas lui qui a du faire vérifier ses titres pour les honneurs de la cour, en 1769, et M de La Chenaye-Desbois lui écrit : « …un nom comme le votre mérite des égards[16]… ».

Ainsi la famille Montchenu est constituée de cinq branches qui se succèdent ou se superposent du XIe au XIXe siècle, chacune ayant ses caractéristiques, mais toutes avec le but premier de conserver le patrimoine et de transmettre le nom par-delà les siècles.

[16] Lettre du 21 juillet 1769, La Cheynaie-Desbois à Montchenu. Archives privées. Cette lettre est écrite suite à un mémoire envoyé par Montchenu pour que sa généalogie soit inscrite dans le « Dictionnaire de la noblesse », ouvrage proposé par souscription, en 1769.

I—Une famille dont la tradition est de servir

Les armes des Montchenu sont : « De gueules à la bande engrêlée d'argent ; cimier : un griffon d'or armé, avec les ailes éployées, naissant de la cime d'un casque ouvert, accompagné de deux grandes lances de gueules, appointées d'azur, l'une à droite et l'autre à gauche. Support : deux griffons d'or armés. Cri de guerre : Montchenu. Devise : la droite voie » (Annexes 1 et 2). Le blason et la devise sont tous les deux très anciens, remontant au XIe siècle. Aucun papier dans les archives ne permet de comprendre précisément la devise, aucune mémoire familiale n'a été engrangée sur ce sujet. Son interprétation est à comprendre probablement à travers une signification religieuse : la droite voie de la foi inébranlable, la fidélité envers Dieu, l'accomplissement de son devoir en servant Dieu et son suzerain. Cette lacune dans la transmission s'explique peut-être par le manquement à la « droite voie », avec la rupture des XVIIIe–XIXe siècles : l'héritage du patrimoine familial revient à la branche posthume et bâtarde, par le biais de la liaison d'Abel de Montchenu avec sa gouvernante.

A—Les sources généalogiques de la famille Montchenu

Les connaissances sur la généalogie des Montchenu ont pour source première les archives familiales. Elles ont été utilisées et recopiées à loisir tout au long des siècles, preuve de l'importance accordée à la généalogie par les Montchenu « …la généalogie…rappelle, en même temps qu'elle la fixe, la place de chacun au-dedans et démontre éventuellement l'ancienneté et la force du groupe au dehors[17]… ».

Laurent de Montchenu à l'aide des parchemins originaux emportés à Paris et Versailles, a pu faire vérifier ses titres et l'ancienneté de sa famille par les généalogistes du roi. Ces parchemins sont de tailles différentes, parfois très longs[18], parfois petits comme c'est le cas pour le parchemin le plus ancien, non traduit, qui remonte à l'année 1238[19]. Un document assez obscur tente même, à travers une légende, de faire remonter Montchenu au tout début de la christianisation de la région avec, ce qui assez inattendu …l'apôtre Paul : « En ce temps là, passat l'apostre Paul au chastel de Montchenu où il séjourna quinze jours et baptissa le seigneur et dame d'Illecq et dix huit autres puis s'en alla[20] ».

Plus sérieusement, il existe plusieurs cahiers, l'un d'eux est intitulé : « Montchenu en Dauphiné, dressé en aout 1765[21] sur titres communiqués par M le marquis de Montchenu enseigne des gardes du corps du Roy » constitué de vingt-quatre pages de 33,5 cm sur 22 cm. Une lettre de 1769, signée de La Chesnay-Desbois, adressée à Montchenu, témoigne des difficultés rencontrées pour rassembler les preuves de la noblesse : « …j'aurais cependant souhaité d'y trouver la filiation de la branche des seigneurs de Thodure dont Jean, second fils d'Hugues, est l'auteur, apparemment vous ne l'avés pas dans vos archives. Si je l'avais votre généalogie serait complette. C'est à M. le baron de Montchenu Thodure à me la fournir… ».

---

[17] Mouysset S., *Papiers de famille, introduction à l'étude des livres de raison (France, XVe-XIXe siècles)*, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 213.

[18] L'un d'eux fait 2,10 mètres sur 64 cm : il comprend deux actes : l'un de décembre 1466, l'autre du 3 avril 1475, tous deux concernant Georgette de Montchenu. Cf. *infra* Montchenu branche 2, l'affaire Georgette de Montchenu, note de bas de page n°33.

[19] Parchemin de 27 cm sur 32 cm, latin non traduit, avec mention au dos : « dyspense de serment concédé à puissant Falque de Montchenu et Gerlion son fils en l'an 1238 ». La ruche du notaire est dessinée en bas à gauche dans un carré.

[20] Feuillet intitulé : « notte tirée de la chambre des comptes », non daté, non signé, précisant : « pour témoin de l'antiquité de la maison de Montchenu, c'est trouvé dans la chambre des comptes dans un petit livre écrit à la main ce qui suit… ». Archives privées. Perrossier C. Abbé, « Légendes et traditions de la vallée de l'Herbasse, Légende de Montchenu », *Bulletin de la société archéologique et statistique de la Drôme*, 1940/10, tome 67, n°286, p. 305.

[21] L'enseigne des gardes du corps du roi est Laurent de Montchenu.

Existe aussi une « Copie d'un certificat de M. Chorin généalogiste des ordres du Roy…l'année mil sept cent soixante dix neuf » constitué de cinq pages de même taille que le précédent.

Ces deux documents s'accompagnent d'une feuille double de 22 cm sur 12, non datée : « Mémoire pour satisfaire à la curiosité de M le duc d'Orléans désirant connaître l'ancienneté des familles de Dauphiné pour justiffier de celle de M. M. de Montchenu ». Ce document précise : « …C'est principalement par les contrats de mariage, et les testaments que cette situation peut s'établir, à deffaut des testaments et des mariages qui ne se trouvent guère au-delà des trois ou quatre cent ans, il faudra employer les actes qu'on pourra avoir de quelque nature qu'ils soient….les titres d'honneur…les services rendus… ».

Scipion 2 en 1841, a relevé très minutieusement tous les détails de la généalogie familiale dans un cahier cartonné vert de 31 cm sur 22 cm, couvert de sa petite écriture penchée et serrée. Il a intitulé ce cahier « Copie des titres et généalogie de la famille de Montchenu ». Visiblement ce cahier résulte de recherches sérieuses : on trouve dans la marge des références comme : « original en parchemin garni de ses sceaux déposé aux archives de France à Paris, vu en 1835 ». Ce cahier compte 78 pages d'une écriture très fine et couvre l'intégralité de l'histoire des Montchenu telle que Scipion la connait en 1841.

B—La famille des Montchenu

La branche des Montchenu 1

La première branche des Montchenu que nous appellerons Montchenu 1, commence avec Amédée :

> …Amédée de Montchenu au-delà duquel le défaut de titres ne permet pas de remonter, vivait en 1119. Il est fait mention de lui dans les anciens Cartulaires de l'Eglise de Vienne à cause des différends qu'il eut avec l'Archevêque Guy, qui depuis fut élu pape sous le nom de Callixte II. Ces différends furent terminés dans l'Assemblée des Prélats et

des grands Seigneurs de la Province, à laquelle ce pape présida dans la ville de Romans avant d'aller prendre possession du Saint-Siège[22]…

Son fils ou son frère Claude se croise en 1096 et meurt en Terre Sainte en 1122. On peut donc penser qu'il participe à la fondation des États Latins d'Orient. L'écusson des Montchenu[23] est placé sur les frises de la salle des Croisades à Versailles. « …Il était un des principaux officiers des Croisades : on le conjecture avec fondement par la beauté de son tombeau qui existe encore[24] dans l'Eglise Saint-Jacques-le-Mineur hors des portes de Jérusalem sur lequel sont ses armes et une épitaphe avec cette inscription : Hic Jacet Claudius Montecanutus. Obiit anno M.C.X.X.II.[25]…».

Savoie, Dauphiné et Abbaye Saint-Antoine

Cette branche des Montchenu 1 est liée à la Savoie par les alliances matrimoniales avec les Compoyes de Genève seigneurs de Thorens et les Ternier de Savoie. Ainsi, Richard de Montchenu[26] épouse en 1345 Jaquette de Ternier[27], puis leur fils Girard de Ternier seigneur de Montchenu se marie avec Marguerite de Compoye en 1433[28], les Ternier étant issus d'une grande maison de Savoie[29]. Les Montchenu sont donc tournés résolument vers leur voisin de Savoie et cette fidélité perdure. Richard deuxième du nom, est chambellan[30] d'Amédée VIII duc de Savoie qui règne de 1391 à 1451, et fait chevalier de l'ordre de l'Annonciade[31] en 1434[32].

[22] La Chenaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la noblesse*, 3ème édition, tome 13, Schlesinger Paris 1868, p. 151.
[23] Ecusson n° 143, musée de Versailles salle des Croisades 1844, www.euraldic.com.
[24] Le tombeau se voyait encore au XIXe siècle.
[25] « Ci git Claude de Montchenu mort en l'année 1122 ». *Ibid*. p. 151. Le tombeau a aujourd'hui disparu.
[26] L'un des Richard, peut-être celui-ci, figure dans le « Roman de Jehan de Saintré ». G. Rivoire de la Batie, *Armorial du Dauphiné*, Lyon 1867, Laffitte Reprints Marseille 1996, p. 428.
[27] Richard Syneron de Satillieu notaire et Jean Girard notaire, mariage Richard de Montchenu-Jaquette de Ternier, 31 mars 1345, parchemin accompagné de sa transcription latin-français. Archives privées.
[28] Nicolet Pascalet de Ternier, notaire public de l'autorité impériale, Aymon Pocion et Pierre de Corba notaires publics, Jean Coity et Aymon de Lune notaires, mariage Girerd de Ternier-Marguerite de Compeys, 26 février 1433. Copie papier accompagnée de sa transcription latin-français. Archives privées.
[29] *Ibid*. p. 153.
[30] G. de Rivoire de la Batie, *Ibid*. p. 429.
[31] Ordre crée par Amédée VI de Savoie en 1364 ou « ordre du collier ». Il avait pour mission de combattre les turcs en Méditerranée. Sa devise FERT : Fortitudo Eius Rhodium Tenuit (sa bravoure a défendu Rhodes) fait référence à la défense de Rhodes contre les turcs par Amédée V en 1315.
[32] I cavalieri dell'Ordine Supremo del Collare o della Santissima Annunziata, site de Federico Bona, www. Blasonariosubalpino.it

Les Montchenu 1 sont également des dauphinois proches de la cour des dauphins : Falques de Montchenu est garant avec Aymar de Poitiers comte de Valentinois, d'un traité entre le Dauphin Humbert 1er et Beatrix de Savoie sa belle-mère en 1278[33] ; Geoffroy de Montchenu dans son testament en 1324, demande expressément à son héritier Falques dit Coquet : « de pourvoir deux clients, des harnais, et de la somme d'argent suffisante dans la première traversée de la mer, de telle sorte que les dits deux clients soient pourvus suffisamment pour demeurer pendant un an au secours de la Terre Sainte[34] ».

Falques troisième du nom est conseiller du dauphin Guigues au XIVe siècle. Mais dès 1343[35] il prête serment de fidélité à Philippe VI de Valois à qui le Dauphin cède la province du Dauphiné. Richard de Montchenu et son frère Jean le bâtard se retrouvent au tribunal pour le meurtre de François Malleyn notaire de Moras en 1407 : l'affaire se termine en 1410 par l'intervention du Dauphin[36]. Philibert de Montchenu est conseiller du duc de Savoie en 1400[37].

Cette première branche de la famille est également très impliquée dans l'abbaye Saint-Antoine sise au village de Saint-Antoine-l'Abbaye. Falques de Montchenu religieux de l'abbaye, est désigné par l'empereur Sigismond pour participer en tant que théologien, au concile de Constance qui débute le 16 novembre 1414, afin de mettre fin au schisme et de choisir un pape. Puis le même Falques est élu abbé général de l'ordre en 1417, et ne conserve la charge que deux mois car il meurt la même année[38].

Jean de Montchenu[39] (1442-1506) constitue à lui seul un résumé de cette première branche. Cellérier de l'abbaye Saint-Antoine, il est pourvu de la commanderie de Ranvers du diocèse de Turin en 1477. Il sert Louis XI comme ambassadeur auprès du duc de

---

[33] G. Rivoire de la Batie, *Op. cit.* p. 428. Rivoire de la Batie fait erreur lorsqu'il dit que le traité était entre le dauphin Humbert 1er et Gaston vicomte de Béarn. François Aubert de La Chenaye-Desbois dans son dictionnaire de la noblesse tome 7, p. 153, est plus plausible lorsqu'il dit que « Falques …en 1278 avait été garant avec Aymar de Poitiers… d'un traité entre le dauphin Humbert 1er du nom et Beatrix de Savoie sa belle-mère ».

[34] Guidon Boyssac notaire de Crémieu, testament du lundi après la circoncision 1323 de noble Jeoffrey de Montchenu. Parchemin avec sa traduction latin-français. Archives privées.

[35] Le transport du Dauphiné, c'est-à-dire son rattachement au royaume de France a lieu en 1349 mais les pourparlers commencèrent bien avant ; le traité de Romans est signé le 30 mars 1349 et la cérémonie officielle a lieu à Lyon le 16 juillet 1349.

[36] « Lettre du dauphin Louis portant remise en faveur de Richard de Montchenu de la somme de cent marcs d'argent à laquelle il avait été condamné à l'occasion d'un meurtre. Donné à Paris le vingt-troisième jour d'octobre 1410 ». Parchemin avec sa transcription latin-français. Archives privées.

[37] « Rattiffication et modération faites par le prince duc de Savoye à son aimé et féal conseiller Philibert de Ternier fils de Richard seigneur de Montchenu … ». Parchemin résumé mais non traduit. Archives privées.

[38] J. Brun-Durand, *Dictionnaire biographique et biblio-biographique de la Drôme*, 1901, Grenoble, tome 2, p. 162.

[39] Dom Germain Maillet-Guy, « Jean de Montchenu Antonin et évêque de Viviers », *Bulletin de la société départementale d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, année 1905 (avril), p. 185-195. Cf. J. Brun-Durand *Op. cit.* p. 163 et 164.

Bretagne François II, est conseiller de l'évêque de Genève Jean de Savoie, se bat un temps pour Charles le Téméraire, entre en querelle contre les officiers du roi en Dauphiné en 1482 à propos de la souveraineté sur les terres de la vallée du Rhône (Donzère, Châteauneuf-sur-Rhône). Il est en même temps reconnu par le pape qui le charge en 1491 de se prononcer à propos d'un différend entre les religieux de l'abbaye de Montmajour et de Saint-Antoine pour les reliques du saint[40]. Ce personnage symbolise donc les relations de cette première branche : religieux proche de l'Église et du pape, mais aussi homme de guerre, conseiller, présent à Genève, disputant ses droits dans le Dauphiné et le royaume de France, et enfin grand seigneur et mécène : il fait faire le « chansonnier de Montchenu[41] » en 1470, compilation enluminée d'auteurs musicaux du XVe siècle en forme de cœur, aussi appelé chansonnier cordiforme. Il fait bâtir et décorer la chapelle de la Trinité dans l'église abbatiale de Saint-Antoine, dont les peintures sont toujours visibles[42].

Marin : extinction des Montchenu 1

Le dernier des Montchenu 1 est Marin, il porte à son apogée la destinée de cette branche :

> …pour la bonne et entière confiance que nous avons de la personne de notre aimé et féal conseiller Marin de Montchenu, noblesse, loyauté, prudhommie, expérience et bonne diligence…en faveur mesmement des bons loyaux, vertueux et recommandables services qu'il nous a par ci-devant fait, tant au fait de nos guerres que près et autour de notre personne durant notre emprisonnement pendant lequel il ne nous a jamais abandonné…retenons par ces présentes notre premier maitre d'hôtel ordinaire de notre maison …vacant à présent[43]…

Marin est sénéchal du Limousin, bailli de Viennois et commandant dans les provinces « du Lyonnois, Forez et Beaujolois » ; il participe aux batailles de Marignan en 1515, et de Pavie en 1525 où il est fait prisonnier avec le roi avec qui il part en Espagne. Il

[40] La Chenaye-Desbois et Badier, *Op. cit*. p. 164.
[41] Bibliothèque nationale de France. Département des manuscrits. Manuscrit Rothschild 2973.
[42] « En 1435, l'Antonin Jean de Montchenu cellérier du monastère et aussi commandeur de Ranvers en Piémont, y fera faire la chapelle de la Trinité … cette fresque du XVe siècle représente d'un côté la ville d'Avignon…et de l'autre la ville de Constantinople…», G. et R. Bricault, *St Antoine l'Abbaye, histoire secrète, symbolisme, guérison,* C3P services, imprimeries de Champagne, non daté, p. 66.
[43] Copie de la provision de premier maître d'hôtel ordinaire de la maison du roi, par François 1er, 26 mars 1525, Archives privées.

dépense une partie de sa fortune pour la levée des lansquenets et des Suisses pour le service du roi. Mort à Saint-Germain-en-Laye en 1538, il est enterré à Saint-Denis selon le bon vouloir de François 1er[44]. Marin étant né en Savoie, obtient la sauvegarde du roi de France, « …parce que étant natif de Savoie où sa mère se trouvait au moment où elle lui donna le jour, il pouvait craindre malgré les hautes charges dont il était honoré, de tomber sous les coups de la loi concernant les étrangers et de ne pouvoir dès lors légalement hériter et disposer des biens qu'il pouvait avoir dans les limites du royaume de France[45]… ».

Marin fait la fierté des Montchenu plus de deux siècles plus tard, lorsque Laurent demande au roi le poste de maître d'hôtel en souvenir de son ancêtre.

Cette branche de la famille (en bleu ci-dessous) tombe en quenouille avec Marin qui n'a que trois filles. L'une d'elle, Marie, est mariée à son cousin au 5ème degré : Claude de Montchenu seigneur de Châteauneuf-de-Galaure[46] : c'est la branche de Châteauneuf ou branche 2 (en vert ci-dessous), dont est issu Laurent de Montchenu. Le violet représente les Montchenu Thodure ou branche 3, et le jaune orangé les Montchenu branche 4.

Dans l'arbre généalogique, les traits pleins indiquent la filiation directe (de père à fils), les pointillés indiquent que toutes les générations ne sont pas représentées.

[44] *Ibid*. p. 165.
[45] Lettres patentes du roi François 1er à Marin de Montchenu, juin 1532, parchemin avec son sceau. Archives privées.
[46] Vitrol notaire, « mariage d'entre noble Claude de Montchenu fils de haut et puissant seigneur Antoine de Montchenu seigneur de Châteauneuf-de-Galaure et de noble demoiselle Agnès Alemande mariés, et de demoiselle Marie de Montchenu fille de noble et puissant seigneur Marin de Montchenu chevallier seigneur et baron dudit lieu premier maitre d'hôtel du Roy et son gouverneur et sénéchal du Limousin et de dame Antoinette de Pontbriand aussy mariés, 1 janvier 1538 ». Parchemin non transcrit. Archives privées.

Arbres généalogiques 1 : Les 4 branches des Montchenu

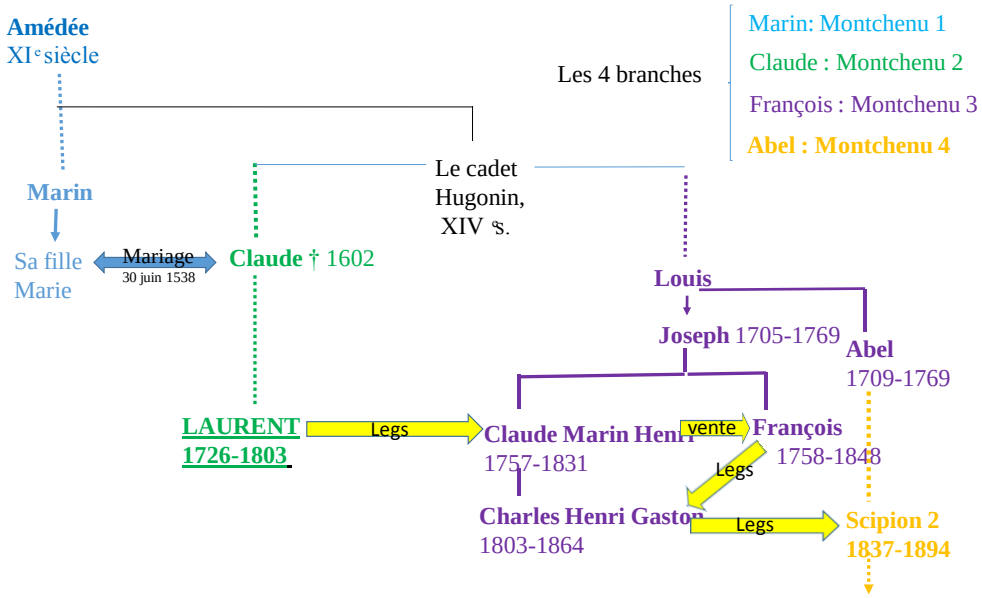

La flèche bleue indique le mariage entre la branche 1 et la branche 2, permettant à Marin de transmettre le patrimoine des Montchenu à son cousin Claude. Les flèches jaunes montrent de quelles manières le patrimoine, donc les archives, le château de Montchenu et celui de Châteauneuf-de-Galaure se sont transmis de branche 2 en branche 3 jusqu'à la branche 4, par défaut d'héritiers mâles.

La branche des Montchenu 2 : les seigneurs de Châteauneuf-de-Galaure, famille directe de Laurent de Montchenu

Arbres généalogiques 2 : Les Montchenu branche 2

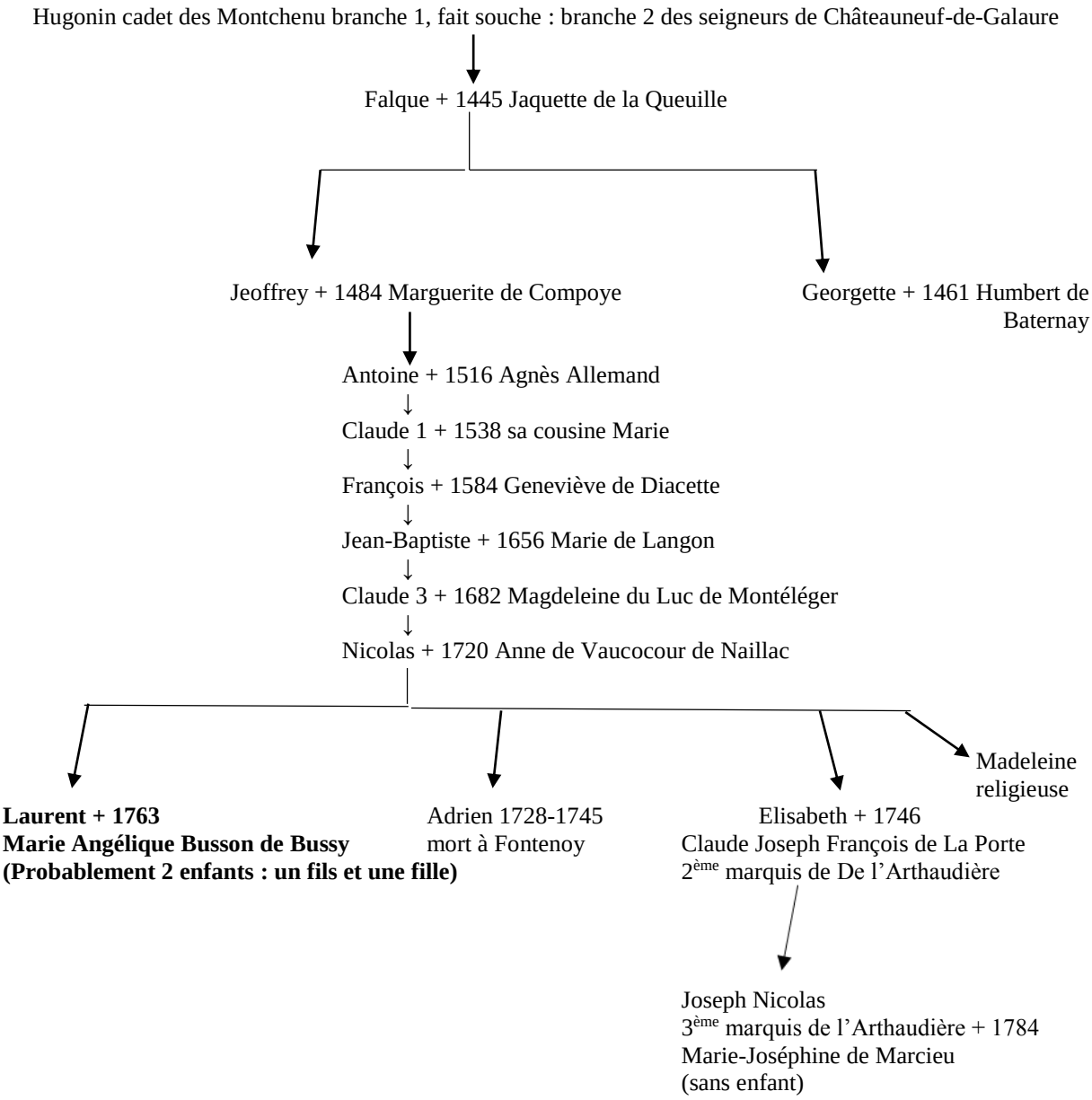

NB : le signe + signifie « épouse ».

Georgette de Montchenu

Cette branche est issue d'un cadet des Montchenu 1, Hugonin et compte une fois encore des serviteurs de l'Etat et aussi des ducs de Savoie.

Falques a des démêlés avec Louis XI[47], et sa fille Gorgon ou Georgette est donnée en mariage à un de ses vassaux Humbert de Bathernay. Ce mariage est extorqué par la force à Falques, ce qui lui vaut l'ire du roi, son exil, la confiscation de ses biens[48], et même dit-on la destruction de sept tours du château de Montchenu. Néanmoins la famille s'enorgueillit un siècle plus tard de cet évènement rapporté dans l'histoire familiale comme « l'enlèvement de Georgette de Montchenu », car Humbert et Georgette sont les grands-parents maternels de Diane de Poitiers maîtresse d'Henri II de 1547 à 1559. Nul doute que cette proximité avec la famille royale a joué grandement en la faveur des Montchenu auprès des généalogistes des rois de France.

Le fils de Falques, Jeoffrey de Montchenu épouse le jeudi 4 novembre 1484 à Viriville Marguerite de Compoye[49] fille de Jean de Compoye seigneur de la Verpillière dépendant du diocèse de Genève : les liens avec la Savoie sont toujours étroits. Le fils de Jeoffrey, Antoine gouverneur du Mont Saint-Michel[50], sert le roi Louis XII durant la deuxième guerre d'Italie[51], il a ordre de se rendre dans le duché de Milan avec des troupes qu'il doit lever.

Claude (Claude 1), fils d'Antoine, reçoit trois héritages non négligeables : celui des Compoye de Savoie[52], celui des Ternier[53], et celui des Girin de Moras[54], et par son mariage

---

[47] Maximilien Deroux, *Le mariage d'Ymbert de Batarnay et Georgette de Montchenu (1462) : image de la pratique du pouvoir royal sous Louis XI*, La Pierre et l'Ecrit (Presses universitaire de Grenoble), n° 24, 2013, p. 41-59.

[48] Claude Bessonnat et Hugues Belièvre notaires publics citoyens de Lyon, transaction Falques de Montchenu –sa fille Catherine de Montchenu épouse de Louis de Grolée, et Humbert de Baternay seigneur du Bouchage, 3 avril 1465, parchemin accompagné de sa transcription latin-français. Suit la confiscation au nom du roi des terres du Bouchage, avec amendes de vingt marcs d'or, prononcées contre Falques par Louis XI, au profit d'Humbert de Baternay. Jean de Comminges maréchal de France et gouverneur du Dauphiné fait appliquer la sentence. Archives privées.

[49] Antoine Charrerie notaire, 4 novembre 1484, « mariage de noble et puissant Messire Geoffrey de Montchenu seigneur de Chateauneuf de Gallaure avec généreuse damoiselle Marguerite de Compoyes fille de messire Jehan de Compoye seigneur de Vulpillière ». Parchemin en latin non traduit, mais résumé et recopié sur papier. Archives privées.

[50] F. Aubert de la Chenay-Desbois et Badier, *Op. Cit.* p. 156.

[51]« Lettre du roi portant commission au seigneur de Châteauneuf-de-Galaure de conduire et mener des troupes depuis Lion jusques au duché de Milan, 27 janvier 1499 », parchemin avec sa transcription latin-français. Archives privées.

[52] « Nous juges d'appellation de cette cité de Genève…notifions…noble Marin de Montchenu héritier testamentayre de feuz noble Philibert de Compoys seigneur de Thorens… », document papier signé à Genève, août 1539. Archives privées.

avec Marie de Montchenu, le château de Montchenu et les biens de la branche 1 lui reviennent. Claude est bailli du Viennois et Valentinois[55] et gouverneur de Romans[56] et combat les protestants pendant les guerres de religion : « comandant pour sa majesté en ce pays [Dauphiné] en l'abscence de Monseignieur de Gordes …pour empeché les desaingts et malheureuses entreprises des huguenaulx… ». Il se bat en particulier dans la vallée de la Valloire[57]. Pour services rendus, il reçoit du roi Charles IX le collier de l'ordre de Saint-Michel[58]. Il est sollicité dans de nombreuses lettres « « pour courir sur ceux de la relligion prétendue réfformée…[59] ». Il reçoit également des lettres certifiant les services rendus contre les protestants[60].

L'alliance avec les Diacetto

Le fils de Claude, François, épouse le samedi 25 août 1584 à Lyon Geneviève de Diacette[61]. Les Diacette arrivent à Lyon au XVIe siècle avec Ludovico Cattani da Diacceto et son fils Vanezzo ; le petit-fils Jean Baptiste fait souche à Lyon. Celui-ci est un riche banquier florentin, également fermier des gabelles[62] et consul de la nation florentine à

---

[53] Bontemps notaire, testament de François de Ternier instituant pour son héritier universel Marin de Montchenu, 17 janvier 1527, parchemin non traduit mais résumé. Archives privées.

[54] Auncun document précis attestant ce legs n'a été retrouvé. Cependant, les archives des Girin de Moras se trouvent bien avec celles des Montchenu.

[55] Lettres patentes du roi du baillaige du Viennois et Valentinois à Claude de Montchenu, mars 1539, copie. Archives privées.

[56] Lettre du 9 avril 1573 adressée à Monsieur de Montchenu chevallier de l'ordre du Roy gouverneur de Romans, à Romans. Archives privées.

[57] La Valloire est une vallée parallèle à celle de la Galaure, située plus au nord. Il existe plusieurs commissions et lettres à messire Claude de Montchenu pour retirer les armes et dissiper les rassemblements à Moras, Beaurepaire, Vienne, la Valoire, an 1580. Archives privées.

[58] Louis XI a créé l'ordre de St Michel à Amboise par ordonnance le 1er août 1469.
Lettre du roi Charles à Montchenu du 5 novembre 1569. Archives privées.
Brevet du roi en faveur de M de Montchenu par lequel il lui mande qu'il a été choisi dans l'assemblée de l'ordre de St Michel pour en être membre en considération de ses mérites il lui envoie le collier, donné au camp des Landes près St Jean d'Angely, signé par le roi chef et souverain dudit ordre, 5 novembre 1569. Archives privées.
Lettre et commission adressée au duc de Joyeuse gouverneur pour le roi en Languedoc pour recevoir Claude de Montchenu chevallier de l'ordre du roi avec le collier de St Michel, 6 novembre 1569. Archives privées.
On peut cependant noter qu'il n'y aucun Montchenu dans la liste des chevaliers de l'ordre sur wikipedia.

[59] Lettre de Maugiron de mars 1587 à M. de Montchenu. Archives privées.

[60] Lettre de Charles de Lorraine commandant les troupes du roi en Dauphiné qui écrit à la reine mère en faveur de Claude de Montchenu pour le faire payer de ses gages de gentilhomme ordinaire quoiqu'il n'en eut pas fait le service ayant eu ordre de rester dans l'armée de Dauphiné, 23 septembre 1590. Archives privées.

[61] *Dizionario storico-blasonico delle famiglie nobili et notabili italiane estinte e fiorenti*, G. B. di Crollalanza, Arnaldo Forni editore, volume primo, p. 359.

[62] « Dès le règne de François 1er, les principales fermes lyonnaises sont dominées par les italiens, ce qui ne les empêche pas d'être aussi prêteurs ». Dubost J.F., *La France italienne XVIe-XVIIe siècle*, Aubier, Mayenne, 1997, p. 84.

Lyon[63]. Les Montchenu sont en affaire avec la « nation italienne » d'où les nombreux documents en italien et en français avec les florentins Guillaume de Gadaigne et « son héritier unique Balthazard de Gadaigne Dhotun seigneur de Bothion[64] ». Jean Baptiste laisse un héritage considérable à sa femme Françoise de Laulbe qu'il a épousée en 1567[65], comprenant de nombreux biens à Lyon et autour de Lyon comme à Dardilly, Écully ou Marcilly d'Azergues. Leur fille Geneviève peut s'enorgueillir de son illustre famille qui rivalise aisément avec celle de son mari. Remontant à 1294[66], elle est issue d'un petit village toscan : Diacceto. De fait les portraits de deux ancêtres, Francesco Cattani philosophe platonique italien (1466-1522) et Francesco Luigi, se trouvent en médaillons dans les caissons du plafond de la galerie des Offices à Florence. De même une rue de Florence s'appelle Iacopo Da Diacceto[67]. La généalogie de la famille met en évidence leur lien avec le pape Urbain VIII (1623-1644) florentin lui aussi. Cette famille possède un palais dans le centre historique de Florence : le palazzo Fagni-Da Diacceto daté de la première moitié du XIVe siècle.

François de Montchenu et Geneviève de Diacette ont sept enfants donc six garçons. Leur fille Madeleine fait un beau mariage avec Jean-Louis de Challes et d'Arvillard premier président de la chambre des comptes de Chambéry[68] : elle vit donc en Savoie. Un de leur fils Claude 2[69] fait carrière militaire et est en correspondance avec les ducs de Savoie dont Victor-Amédée (duc de Savoie de 1630 à 1637), Thomas (1595-1656) et Christine de Savoie (1629-1692)[70]. Il reçoit une lettre de commission du duc de

[63]« Antoine Bernard notaire et tabellion royal à Lyon… Inventaire des biens de feu noble Jehan Baptiste Da Diaceto en son vivant consul de la nation florentine, 1581 ». Cet inventaire se déroule du 20 octobre au 23 novembre 1581 dans son logis à Lyon « au cloistre de St Jehan », et concerne « les biens meubles, marchandises, vaysselle d'argent, papiers et autres biens ». En 1584, a lieu l'inventaire des obligations détenues par Jehan Baptiste de Diacette. Archives privées.

[64] Lettres de quittance des Gadaigne, 1549 et 1571. Archives privées.

[65] Claude Marchand notaire tabellion royal, « mariage d'entre noble homme Jean Baptiste Dadiaceto cytoyen et marchand florentin fréquentant la foire de Lyon, fils de feu noble homme Vannezo Da Diaceto aussy citoyen florentin, et damoiselle Françoise de L'Aube veuve de feu noble homme Pierre Pause en son vivant marchand fréquentant la dite foire et de présent femme dudit sieur Jean Baptiste Da Diaceto, 22 octobre 1567 ». Archives privées.

[66] D'après « pièce constatant l'existence en1294 de la famille de Diaceto à laquelle la maison de Montchenu s'est alliée, extrait des registres de Florence ». Archives privées.

[67] Iacopo da Diacceto (1494-1522) est un homme de lettres et un humaniste qui participe à la conjuration Orti contre Julien de Medicis ; capturé, il est décapité en 1522.

[68] Lettre de la princesse Christine de Savoie reine de Chypre à « à notre très cher bien amé Madeleine de Montchenu présidente de Challes », 30 avril 1650, Chambéry, concernant le décès de son frère Claude ; document papier. Archives privées.

[69] « Mars 1625, nomination par Charles Emmanuel duc de Savoye à M. de St Martin de Montchenu de la charge de maistre de camp pour la levée d'un régiment de mille hommes d'infanterie, signé Emmanuel ». Archives privées.

[70] Il existe une abondante correspondance des Montchenu avec les ducs de Savoie aux XVIe et XVIIe siècles. Archives privées.

Lesdiguières pour lever mille hommes en Dauphiné[71]. En effet il est pourvu de l'office de lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Lorraine par le duc de Savoie[72]. Un autre fils, Antoine est baptisé le 5 juin 1587 à la chapelle du château de Châteauneuf-de-Galaure[73] : son éducation se fait à Chambéry, il sert donc la Savoie, et meurt près de Turin en 1615[74]. Son épitaphe est gardée dans les papiers de famille :

> Tombeau d'Antoine de Montchenu seigneur de Châteauneuf-de-Galaure coronnel d'infanterie des trouppes de monsieur le duc de Nemours pour le service de S.A :
> « Passe passant sans t'enquérir
> Si Chateauneuf pouvait mourir
> Estant un autre Mars en terre
> Va, dis partout qu'ambitieux
> Pour ne pas vivre sans guerre
> Jupiter l'a mis dans les cieux
> Mars pour qu'un autre Mars n'anéantisse pas sa gloire, Lachesis[75] porta un coup mortel à Antoine Montchenu, futur Mars, non par le glaive mais par la perfidie
> Ayant rappelé ceci: pour celui décédé trop tôt ayant à peine atteint l'âge d'homme mur plus tardivement à cause d'une certaine guerre, les Sg de st Martin et de St Bonnet ses frères très affligés l'érigèrent le 15 juillet 1615.

Antoine est décédé le mercredi 15 juillet 1615, à l'âge de 28 ans dans la banlieue de Turin assiégée: il meurt, non pas dans les combats, mais terrassé par la maladie ou peut-être par une morsure de vipère, pendant le siège de la ville. Il est enterré dans les environs de Turin près d'une chapelle.

Les ducs de Savoie ont une correspondance importante avec la famille Montchenu[76] soit en français, soit en italien. Enfin Jean Baptiste épouse Marie de Langon fille de

[71] Commission du duc de Lesdiguières pair et connétable de France, à M de St Martin de Montchenu, le second jour de mars 1625 ; document papier. Archives privées.
Le seigneur de St Martin est Claude 2, mort en 1640.
[72] 25 juin 1633, le duc de Savoie Amédée ; copie conforme à l'original par Claude Philippe notaire public à la cour ducale. Archives privées.
[73] Acte de baptême du 5 juin 1587 « en la chapelle du chattau dudit Chatteauneuf de Gallaure, Giraud curé ». Archives privées.
[74] Archives privées.
[75] Le genre « Lachesis » est la plus grande de la famille des vipères, et se situe en troisième place pour les serpents venimeux toutes catégories confondues.
[76] « Lettre élogieuse du prince Henri de Savoye au baron de Montchenu du 26 décembre 1619 ». Archives Privées.

Nicolas de Langon seigneur de Montrigaud le 6 juin1643[77] : ce sont les arrières grands-parents de Laurent.

Les grands-parents paternels de Laurent de Montchenu

Le fils de Jean Baptiste, Claude 3 prouve sa noblesse le 12 juillet 1667[78]. Claude doit se soumettre à l'enquête sur la noblesse en 1667 : « L'an mil six cent soixante sept et le vingtième jour de janvier, …à noble Claude de Montchenu demeurant à Chasteaunef de Galaure…assignation en la ville de Grenoble en la maison de maistre Guy Allard advocat en parlement de Dauphiné, size rue Tracloitre, …pour y représenter les titres justificatifs de sa noblesse et sur lesquels il prétend fonder la qualité d'escuyer… ». Il épouse le 11 juillet 1682 Magdeleine du Luc de Montéléger[79] : ce sont les grands-parents de Laurent. Le 3 juillet Magdeleine reçoit de Marie Anne Despinchal dame de Montéléger sa mère, « 30 000 livres tournois ce en louis d'or pièces de quatre pistoles double escus blancs et autres bonnes monnayes ayant cours »[80].

Claude tient son livre de raison et note scrupuleusement les naissances : lui et sa femme ont treize enfants entre 1683 et 1698, et quatre décèdent en bas âge. On peut relever la naissance de Nicolas le père de Laurent : « Le 28 octobre jour de St Simon 1693 à trois heures du matin est né Nicolas de Montchenu qui a été baptisé le mesme jour par messire Laquet l'ausmonier du chasteau, son parrain a esté messire Nicolas de Langon et dame Marguerite de La Tour sa femme la marraine[81] ».

Tous les enfants de Claude sont nés à Châteauneuf-de Galaure, preuve que c'était sa demeure principale. Les enfants morts sont enterrés dans le tombeau familial à Charrière dans l'église des Cordeliers. Par contre Claude 3 meurt le 7 juin 1717 et est enterré le lendemain dans le cœur même de l'église en qualité de fondateur et protecteur[82].

[77] Bocon et Juvenet notaires, acte de mariage du 6 juin 1643, mariage Jean-Baptiste de Montchenu et Marie de Langon. Parchemin avec trois copies papier. Archives privées.
[78] Convocation imprimée, résultant de l'ordonnance du 2 novembre 1666 concernant la recherche de la noblesse, accompagnée du « Certificat de noblesse délivré par le seigneur intendant de Dauphiné qui prouve que noble Claude de Montchenu seigneur de Chateauneuf de Galaure et autres places a produit ses titres établissants sa noblesse », 12 juillet 1667, parchemin. Archives privées.
[79] Servonnet notaire et François Corniet notaire royal, Contrat de mariage entre Claude de Montchenu et Magdeleine de Luc, 12 juillet 1682, parchemin et sa copie papier, Archives privées.
[80] Cornier notaire, quittance de Marie Anne Despinchal pour sa fille Magdeleine, 3 juillet 1682. Archives privées.
[81] Livre de raison de Claude de Montchenu et Nicolas. Archives privées. Voir aussi copie des extraits des registres de baptême de Châteauneuf, Archives privées.
[82] Registres paroissiaux de Châteauneuf-de-Galaure, 5MI 136/R1 1702-1792, p. 51/ 417.

Charrière situé rive gauche de la Galaure, est un couvent franciscain dont l'église dédiée à St Pierre sert d'église paroissiale aux habitants de Châteauneuf. Y sont enterrés les Montchenu soit dans le tombeau familial soit dans l'église elle-même. Déjà Claude 2 en 1621 avait été nommé père spirituel du couvent[83] ; puis Claude 3 se voit confirmé comme « …père temporel ou syndic apostolique qui au nom du saint siège en soit le protecteur...[84]» : il s'agit pour lui de défendre les biens et privilèges des franciscains en justice.

Parmi ses treize enfants, Magdeleine de Luc en cite huit dans son testament daté du 27 août 1742[85] : Claude Agatange est chanoine à St Pierre de Vienne, Adrien capitaine de cavalerie célibataire, François chanoine de Saint-Antoine, Ferdinand chanoine de Saint-Antoine également, Marie Magdeleine et Marie sont toutes deux religieuses professes au monastère de la Visitation à Valence, Marianne est religieuse professe au monastère de la Salette des Chartreux, l'héritier universel désigné est Nicolas. Sur les huit enfants toujours vivants en 1742, un seul se marie : Nicolas, les sept autres sont entrés dans les ordres ou demeurent célibataires[86].

Nicolas, père de Laurent de Montchenu, ses frères et sœurs, son mariage, ses enfants

Nicolas fait carrière militaire : le 30 mai 1719, à l'âge de 26 ans, il est nommé par commission capitaine en second au régiment de Navarre, la place étant vacante[87]. Il s'entend avec son frère Adrien, oncle de Laurent : Adrien abandonne à Nicolas ses droits d'héritier sur les biens meubles et immeubles moyennant le versement immédiat de la somme de 2000 livres accompagnée d'une rente régulière de 300 livres par an[88]. Adrien rentre aussi dans l'armée : il est capitaine en second au régiment de cavalerie de Ruffec en 1734[89]. Chevalier de l'ordre militaire de St Louis, il touche à ce titre une pension de 500

[83] Lettre de Frère Robert père provincial à Claude de Montchenu, 20 juin 1621. Copie papier. Archives privées.
[84] Demande faite par frère Benoît Michel religieux prêtre de l'ordre des frères mineurs, au comte de Montchenu le 31 janvier 1718, lettre papier « scellée du grand sceau de notre office ». Archives privées.
[85] Servonet, Brenier de Bellaird, Guyon, Ithier notaires, testament de Magdeleine de Luc veuve de Claude de Montchenu, 27 août 1742, copie papier. Archives privées.
[86] M. Figeac parle de contexte de forte extinction biologique, du taux de célibat définitif élevé chez les nobles voir de stérilisation de la branche cadette. *Les noblesses en France du XVIe au XIXe siècle,* Armand Colin, Paris, 2013, p. 247 et 251.
[87] Lettre de commission sur parchemin du 30 mai 1719, signée Louis duc d'Orléans régent présent. Archives privées.
[88] Acte du 25 juillet 1733, Archives privées.
[89] Lettre sur parchemin de 1734, la 19ème année du règne signé Louis. Archives privées.

livres par an. Magdeleine de Luc fait remarquer qu'elle a fait « des dépenses considérables pour établir ses deux fils dans le service militaire ».

Nicolas se marie le 16 octobre 1720 avec Anne de Vaucocour de Naillac, dans le château de Naillac en Périgord. Les Vaucocour ont acquis des preuves de noblesse par remise de titres le 6 août 1705[90]. Anne apporte en dot tous les biens de ses parents mais seulement à la mort de ces derniers, et en attendant, reçoit 1000 livres de rente par an comme intérêts de sa future dot qu'elle ne touchera qu'à la mort de ses parents. Nicolas donne à sa future femme 4000 livres de bagues, bijoux et joyaux. Associés par moitié pour tous les acquests, si l'un des deux meurt en premier, le survivant ne pourra disposer des biens que pour les enfants[91].

Nicolas reçoit une donation entre vifs de sa mère Magdeleine de Luc « âgée et infirme » le 26 juillet 1733, pour « leur aider à soutenir le luxtre de leur famille ». A Nicolas, elle lègue tous ses biens, actions, créances, hypothèques qui se montent à 129 000 livres composés comme suit : 45 000 livres de dot, 12 500 livres de bagues et joyaux, 37 794 livres de la succession de sa mère Dame Despinchal de Luc. Magdeleine de Luc garde pour elle : « …10 000 livres… une pension annuelle viagère de 1500 livres… 750 livres à Noël prochain et 750 livres à la St Jean en 1734… garde la chambre au château où elle est, l'antichambre et cabinet y joignant avec tous les meubles, le bois au bûcher pour son chauffage et les herbes au jardin pareillement pour son usage…».

Adrien reçoit 18 000 livres et son frère lui versera 3700 livres : 1850 livres à Noël et même chose à la St Jean, et 1500 livres par an. L'autre frère Claude Agatange chanoine est « hors d'état de paraitre par son infirmité[92] ».

Que sait-on de Nicolas par ses comptes[93] ? Installé dans le sud-ouest, il reçoit son courrier adressé à l'hôtel des ambassadeurs à Bordeaux, ou à Bergerac en 1749. Les archives font mention d'une maison à Bergerac en 1747 avec un « plan figuratif ». Ses livres de comptes révèlent qu'il est propriétaire de vignobles de vin blanc à Naillac et Montbazillac dont il paie les dîmes entre 1746 et 1750. Il paie la taille à l'élection de Sarlat généralité de Bordeaux en 1750 pour un montant de 36 livres et la capitation pour 46 livres. Il achète des barriques de « cercles d'aubié » à ses tonneliers, fait tailler ses vignes,

[90] Certificat de noblesse, déclaration par M de La Bourdonnaye intendant en la généralité de Bordeaux, 6 août 1705. Archives privées.
[91] Acte de mariage de Nicolas de Montchenu et d'Anne de Vaucocourt de Naillac, fait en présence de Pierre Opérier prêtre et curé de la Magdeleine à Bergerac, 16 octobre 1720, notaire non cité, copie papier. Archives privées.
[92] Alexandre Brenier avocat en parlement juge, donation de Magdeleine de Luc à Adrian et Nicolas de Montchenu, 26 juillet 1733, copie papier certifiée originale le 1er août 1733. Archives privées.
[93] Archives privées.

s'occupe de son chaix, de son moulin, de sa métairie. Enfin, il fait du négoce : il expédie 26 tonneaux de vin chargés à Libourne dans le vaisseau Catherine pour 891 livres le 12 décembre 1743. Il est plus souvent à Bordeaux qu'à Châteauneuf-de-Galaure, c'est certain. Enfin, il fait partie de l'ordre de Malte dans le Grand prieuré d'Auvergne.[94]

Ainsi la branche 2 est plus souvent à Châteauneuf qu'à Montchenu, parfois absente de ces deux lieux : le château de Montchenu n'est pas très bien entretenu. Si Claude le grand-père de Laurent, a vécu à Châteauneuf, Nicolas alterne ses résidences avec le Périgord et est moins présent à Châteauneuf : deux de ses enfants sont nés à Châteauneuf, les autres à Bergerac ; cela peut expliquer en partie la volonté de Laurent de Montchenu de faire de gros travaux pour réparer le château de Châteauneuf et le rendre plus agréable à vivre selon les goûts du milieu du XVIIIe siècle.

Sur le même livre de raison, sont notées les naissances des sept enfants de Nicolas et les décès de trois d'entre eux.

> Le premier est une fille née à Bergerac en Périgord le premier mars 1721 qui a esté baptisée le 11 du mesme mois ; ses parins et mareines sont messire St Marc de Vococourt son grand père et dame Magdeleine de Luc sa grand-mère paternelle. La dite Madeleine est religieuse au monastère de Ste Marie de Valence. Le second est un fils qui est né à Châteauneuf le 13 juin 1722… et décède le 9 juillet 1722. Le troisième enfant est une fille née à Bergerac le 30 décembre 1723… elle est décédée à Chateauneuf de la petite vérole le 21 juin 1738 en trois jours de maladie, enterrée à Charrière. Le quatrième est une fille née le 14 novembre 1724…le cinquième enfant est une fille née le 24 décembre 1724…elle est décédée le 14 avril 1725 à Bergerac d'une maladie des vers qui n'a duré que deux jours...

Puis vient la naissance de Laurent : « …le sixième enfant est un garçon né à Chateauneuf le 14 décembre de l'année 1726 qui fut batisé le mesme jour ; son parin a esté M du Metrail lieutenant colonel du régiment de Navarre et sa maraine Isabeau de Vaucocourt la grand-mère[95] ». Enfin le dernier est Adrien : « …né le 19 may 1728…cette dernière couche a couté la vie à la mère qui mourut le 14 juin de la mesme année après 24

[94] 1621, procès-verbal de preuves pour Malte, AOM 3048, bibliothèque nationale de Malte-Cotes. Genawiki.com/

[95] Confirmé et précisé par les registres paroissiaux de Châteauneuf-de-Galaure 5MI 136/R1 1702-1792, p. 105/417 : il s'agit du troisième dimanche de l'Avent le 15 décembre vers dix heures et demi du matin ; le baptême a lieu l'après-midi. D'après le calendrier perpétuel, le dimanche est le 15 décembre, non pas le 14 comme le note Nicolas dans son livre de raison.

heures de fièvre continu avec des redoublements. M a esté le 16 juin à Bergerac dans l'église de la paroisse de la Madelaine dans les tombaux de ses ancêtres ».

Dans ce livre de raison apparaissent les naissances d'Élisabeth (« la quatrième née le 14 novembre 1724 ») et de Madeleine qui sont toutes deux encore vivantes lors de la mort de leur frère Laurent, et citées dans l'inventaire après décès de leur frère en 1803.

De fait une fois adulte, Laurent n'a qu'un frère et deux soeurs vivants. Adrien son frère cadet meurt à Fontenoy en 1745, comme le raconte Abel dans son « *Journal de ma vie » :*

> … En revenant, je [Abel] rencontre La Peronnie qui me dit : « Il est fort mal.
> --Mais comment le savez-vous ? Vous ne l'avez pas vu
> --Non mais on m'a dit que le boulet luy a emporté le ventre, et il n'est pas possible qu'il en revienne
> --De qui parlez-vous ? luy dis-je
> --De votre neveu, reprit-il, on l'a porté au pied de Mr de Pentièvre, et on a tous les soins possibles. Arrivant auprès du roy, chacun me regardait, je rendis compte au roy et je m'éloignai pour envoyer savoir des nouvelles de cet enfant qui mourut en me demandant...

Laurent adulte n'a donc plus que deux sœurs vivantes à partir de 1745 : Madeleine religieuse et Elisabeth. Son père Nicolas meurt le 4 août 1763 au château de l'Arthaudière et son corps est transporté le lendemain pour être inhumé dans le cœur de l'église de Charrière.[96]

Laurent de Montchenu : la fin des Montchenu 2

Laurent dernier de la lignée, a sans doute eu deux enfants[97]. Un premier indice nous permet de les situer : une lettre apparaît dans la correspondance en 1781 datée du 12 novembre de Grenoble avec un post-scriptum du 14 novembre de Montélimar, et commençant ainsi : « Nous sortons, mon cher papa, de chez Monsieur le commandant qui a donné une belle fête où nous avons passé la nuit à jouer et à danser à l'occasion de la naissance du Dauphin ». Dans cette lettre, l'auteur(e) précise : « Le comte de Blot n'a point voulu laisser partir Monsieur votre fils et ne lui a donné son congé qu'après les fêtes,

[96] Registres paroissiaux de Châteauneuf-de-Galaure, 5MI 136/R1 1702-1792, p. 254/417.
[97] Lettres 1781-979 et 979-a des 12 et 14 novembre 1781,

au moyen de quoi il ne partira que jeudi ou vendredi pour Briançon ». On peut donc en conclure que Montchenu a un fils qui fait carrière militaire. Enfin, un passage précise : « je vais me coucher étant bien fatiguée ». Laurent a donc un fils et une fille puisque cette lettre commençant par « mon cher papa » est adressée à « A Monsieur le comte de Montchenu maréchal des camps et commandant en Languedoc à Montpellier ». C'est la seule mention d'une fille que nous ayons, mais rien sur une entrée éventuelle dans les ordres ou sur un mariage ou un décès.

Ainsi Angélique Busson de Bussy a donné naissance à deux enfants bien vivants en 1781, mais dont nous n'avons que peu de trace. Un deuxième indice plus précis fait mention du fils de Montchenu : « … Vous voilà donc décidé, mon cher commandant, à faire l'acquisition d'une charge pour Mr votre fils : c'est un parti bien dispendieux, puisque, suivant ce que m'a dit Mr Delausan, cette charge ne vous rendra net, deux et demi pour cent de la finance ; je crois cependant que vous avez bien fait d'en faire le sacrifice, en n'écoutant que votre tendresse pour Mr votre fils, qui la mérite visiblement[98]… ». En 1784, Montchenu envisage donc l'achat d'une charge pour son fils, mais nulle trace dans ses comptes en 1784 ou 1785, qui sont pourtant assez précis.

Aucune lettre ne fait état de condoléances vis-à-vis du comte et de la comtesse pour leurs deux enfants ; et dans les comptes, on ne trouve aucune trace d'un enterrement ou de messes données suite à un décès au couvent de Charrière qui accueille le tombeau familial des Montchenu. Aucune mention de ses deux enfants n'est faite dans le testament de Laurent de Montchenu qui ne lègue rien à son fils pourtant toujours vivant. Montchenu préfère tester en faveur de son cousin de la branche 3, Claude Marin Henri de Montchenu Thodure lors de son mariage le 1er mars 1789. On trouve une troisième mention d'un fils après le décès de Laurent : « …Joseph Delègue comme fondé de pouvoir en bonne forme de dame Françoise Busson de Bussy veuve de Laurent de Montchenu en son domicile à Châteauneuf-de-Galaure où je me suis exprès transporté, portant à sont fils ainé la contrainte décernée[99]… ». Le mystère de ces deux enfants n'a pu être éclairci : que devient la jeune fille ? Et pourquoi Montchenu ne lègue-t-il rien à son fils ?

[98] Lettre 1784-49, 19 octobre 1784, Farconet père à Montchenu.
[99] Copie de l'enregistrement des domaines au bureau du Grand Serre le vingt huit dudit frimaire an onze, par veuve Busson de Bussy et son agent Delègue.

La branche des Montchenu 3 : les seigneurs de Thodure (annexe 7)

Les Thodure descendent eux aussi de Hugonin qui a eu deux fils : Falque qui a donné la branche 2 des seigneurs de Châteauneuf-de-Galaure, et Jean dit Le Cadet qui a donné la branche 3 des seigneurs de Thodure et la branche de Beausemblant. Les Thodure ont dû eux aussi prouver leur ancienneté : « Branche des seigneurs de Thodure dressée sur les titres originaux qui ont été communiqués à M. Chérin généalogiste des ordres du roi pour entrer dans les chevaux légers de la Garde ordinaire de S.M. en 1774 et 1775[100] ».

Pas de destin exceptionnel dans cette branche contrairement à la première, mais deux personnages sont à remarquer, tous deux non seulement contemporains en partie de Laurent de Montchenu, mais l'ayant côtoyé et parfois ayant été invités à séjourner au château de Châteauneuf-de-Galaure : le marquis Abel de Montchenu qui a laissé d'abondantes archives, et le baron Claude Marin Henri de Montchenu qui n'en a laissé quasiment aucune.

[100] La Chenaye-Desbois, *Op. cit.* p.158.

Arbres généalogiques 3 : Les Montchenu Thodure

Louis + 1701 Louise de Lemps

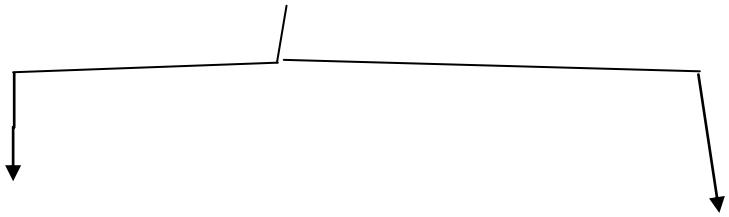

Joseph + 1756 Henriette De Murat de Lestang

Abel (Branche 4)

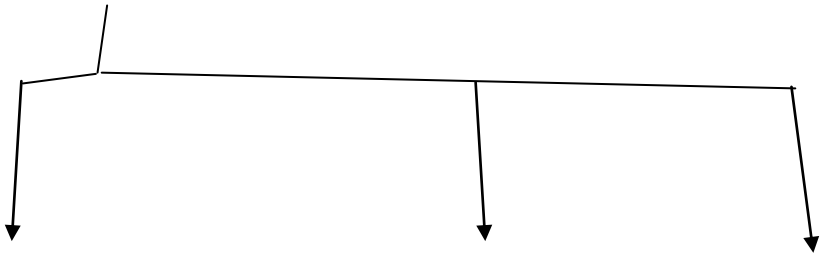

Claude Marin Henri
+ 1789 Louise de Maupéou D'Albeiges
Il hérite de Laurent de Montchenu

Victor
Sans héritier

Marie-Joséphine
+ 1783
Lazare Sibeud de Beausemblant

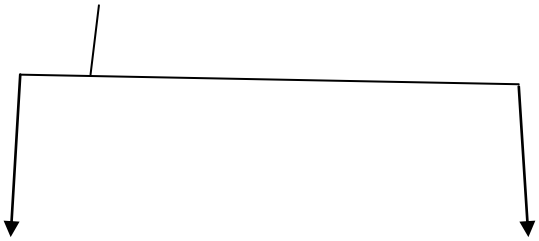

Gaston + 1849
Clémence de Laleu

Georgette +
son oncle le comte de Maupéou

↓

Georges qui réclame une part d'héritage à Scipion 2

Abel et Claude Marin Henri

Abel (1709-1769) est page puis écuyer du roi, il travaille au manège de la Grande Écurie[101] et est donc un spécialiste des chevaux ; à ce titre il écrit un cours d'« Hyppiatrique régimentaire » ; il est envoyé en Espagne en 1740 puis en Angleterre en 1746, enfin en 1750 en Barbarie[102] (Tunis)[103] pour fournir les haras, d'où « l'État des chevaux achetés à Tunis par Mr de Montchenu avec leur âge, leur signalement le jour de l'achat, et le prix du cheval en l'année 1750 » ainsi que « Journal de ce qui s'est passé à Tunis depuis le 24 avril…et quelques particularités et singularités qui me sont arrivées ». Ayant participé à la guerre de sept ans, il a laissé des écrits nombreux sur cette période : « Voyages et reconnaissances militaires en tant qu'aide maréchal des logis de l'armée du maréchal d'Estrées », traités militaires, « Plans de campagne de l'armée française en 1757 » (1757-1762 : sur la Basse Meuse et le Bas Rhin) avec des dessins à la plume et à l'aquarelle des plans de batailles, études militaires, description de villes et villages traversés et routes parcourues en Italie, « Extrait du journal de ma vie[104] ». Enfin, lorsqu'il est à la cour pour accompagner les chasses royales et fournir les chevaux, il note scrupuleusement tous les faits et gestes du roi. Abel a 17 ans à la naissance de Laurent en 1726, et à la mort d'Abel en 1769, Laurent a déjà 43 ans et est installé à Paris pour sa carrière militaire.

Claude Marin Henri (1757-1831) embrasse lui aussi la carrière militaire. Il est admis dans les chevaux-légers de la garde de Louis XV le 8 mars 1772, puis sous-lieutenant au général Dragons en 1775, capitaine le 3 juin 1779, mestre de camps au colonel-dragons le 11 novembre 1782, colonel le 17 mars 1788, réformé en 1788 ; il se marie le 22 mars 1789 avec Catherine Louise de Maupéou, est fait chevalier de St Louis le 2 mai 1790. Il vit à Paris dans l'hôtel Montchenu 35 rue du faubourg St Honoré, acheté avec Laurent son cousin. Le passeport de sa femme Louise de Maupéou atteste le 27 mars 1815 que « Louise de Maupou demeurant rue du faub. St Honoré n°35… ». Le passeport

[101] Archives Nationales, papiers du grand écuyer Charles de Lorraine, série 01 : 01/859/ 136, 137, 138, 213, 214, 241 ; 01/861/15 ; 01/872/39.
[102] Archives Nationales, papiers du grand écuyer Charles de Lorraine, série 01 : 01/896/1 à 26 ; 0/899/1 à 118.
[103] « … une des caractéristiques du second ordre fut souvent de concevoir son action dans l'aventure, dans le mouvement, assumant ainsi sa position d'élite sociale… » M. Figeac, *Les noblesses en France du XVIe au XIXe siècle*. Paris, A. Colin, 2013, p. 164.
[104] Les documents cités précédemment, tous de la main d'Abel, sont issus d'archives privées.

est délivré « avec son fils et une cuisinière[105] ». Il émigre en 1791 car de conviction royaliste[106], puis il « a été rayé de la liste des émigrés par arrêté du 12 germinal An X » (2 avril 1802)[107].

Il sert ensuite Louis XVIII : il reçoit dans une lettre des instructions précises de Louis XVIII et du duc de Richelieu pour son séjour à l'île de Sainte-Hélène :

> Louis par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, à notre très cher et bien aimé le sieur de Montchenu maréchal de camps dans nos armées, Salut…nous vous nommons, constituons et députons notre commissaire pour résider à l'isle Sainte Hélène à l'effet de vous concerter avec les commissaires des puissances y intéressées et düement autorisées pour prendre toutes les mesures de précaution et de surveillance qui seront jugées nécessaires pour parvenir au but que nous nous sommes proposés[108] …

Le 25 octobre 1815 « Les commissaires des quatre puissances, M. le baron Sturmer pour l'Autriche, M. le colonel Roedlich pour la Prusse, M. de Montchenu pour la France doivent se réunir incessament en Angleterre pour se rendre à leur destination ». Jusqu'en 1821, il participe à la vie du microcosme de l'île de Sainte-Hélène[109] puis rentre en France et meurt à Dieppe en 1831. D'après la Chronique de Paris[110], il eut une attitude remarquée au moment du décès de l'Empereur : « … Dès qu'il sut que sir Hudson Lowe …voulait faire procéder sur l'heure à l'ouverture du corps à peine froid, il accourut à Longwood et vint au nom du Roi de France, protester contre cette préoccupation de sauvage, déclarant qu'il s'établissait garde du corps et n'en permettrait l'autopsie qu'après l'expiration des délais légaux en France… ».

---

[105] Passeport de Louise de Maupéou. Archives privées.

[106] La police intercepte une lettre de Montchenu adressée à l'agent à Paris du comte d'Artois : l'hôtel de Montchenu est surveillé. Son propriétaire ne conspire pas : il veut sauver depuis 1796 pour son petit-fils ce qu'il peut de la succession de Charles Félix de Maupéou d'Ableige beau-père de son fils émigré. Alfred Detrez, *Le Faubourg St Honoré de Louis XIV au Second Empire*, 1953, Paris chez Henri Lefebvre éditeur d'art, p. 137.

[107] Note sur papier, non datée et non signée. Archives privées.

[108] Les renseignements concernant Abel et Claude Marin Henri sont tirés des archives privées. Ici il s'agit d'une commission signée Louis et Richelieu, « donnée au château des Tuileries le cinquième jour du mois de décembre de l'an de grâce mil huit cent quinze de notre règne le vingt et unièsme. »

[109] « Sir Hudson and Lady Lowe request the honor of Marquis Montchenus company at dinner at Plantation House on Thursday the 10 Instant at 6 o'clock. The favor of an Answer is requested ». (Sir Hudson et Lady Lowe sollicitent l'honneur de la compagnie du marquis de Montchenu à diner à Plantation House le mardi 10 du courant à 6 heures. Réponse souhaitée.)
Hudson Lowe (1769-1844) est le général anglais gardien de Napoléon à l'île de Sainte-Hélène. Archives privées.

[110] *La chronique de Paris, revue de la semaine*, tome IV du 6 novembre 1836, Paris, p. 327. Archives privées.

Sauver le nom

Le baron de Montchenu lors de son mariage en 1789, est mis en possession des terres de Montchenu et de Châteauneuf-de-Galaure par le testament de son parent le comte Laurent de Montchenu, dernier de la branche de Châteauneuf. Les deux hommes sont cousins au 8ème degré, se connaissent bien, se fréquentent depuis l'enfance, ont vécu ensemble, se voient souvent ; le baron a même une chambre attitrée dans le château de Châteauneuf où il loge régulièrement. On peut penser que ce lien familial renforcé par la proximité de vie, a poussé Laurent sans enfants, à faire ce lègs. Laurent a alors 63 ans et Claude Marin Henri 32 ans. Laurent n'ignore rien des faits glorieux concernant ses ancêtres, « instruit du rang que sa maison a toujours tenue parmi les plus anciennes et les plus considérables du Dauphiné, des services qu'elle a rendus… » services rendus au comté de Genève, au duché de Savoie, aux Dauphins, au roi de France, à la prestigieuse abbaye Saint-Antoine, à la catholicité : il tire fierté voire orgueil[111] de l'ancienneté de son lignage qu'il connait bien, et tente par ce moyen, de transmettre l'histoire familiale à travers ses biens, en particulier le château dont il porte le nom et les archives qu'il possède : le nom ne doit pas s'éteindre, la transmission est la garante de l'histoire.

> L'an mil sept cent quatre vingt neuf et le premier jour du mois de mars après midi, par devant nous notaire royal et en présence des témoins ci nommés, fut présent très haut et très puissant seigneur Laurent de Montchenu, ayant pour agréable le mariage proposé entre …Claude Marin Henri baron de Montchenu seigneur de Thodure son cousin, et Catherine Louise de Maupou d'Ableige…[112].

Laurent de Montchenu lègue tous ses biens en gardant « l'usufruit et la jouissance sa vie durant », le baron de Montchenu doit payer les dettes de son cousin à sa mort. Le document précise ensuite les substitutions en cas de mort prématurée du baron : son fils aîné, à défaut les cadets mais dans l'ordre de la primogéniture, et toujours à un mâle portant le nom de Montchenu, à défaut à « Victor vicomte de Montchenu capitaine au régiment d'infanterie du Roy », frère cadet de Claude Marin Henri, à défaut à « Falques de Montchenu son second frère, capitaine de remplacement aux carabiniers ». Et si la branche

[111] « …la noblesse ne prétendait pas qu'à des privilèges, elle se réclamait aussi de qualité supérieure… ». Michel Figeac, *Op. cit*. p. 233.
[112] Brouillon d'acte intitulé : « Modèle de procuration à envoyer par M. le comte de M ». Non daté. Archives privées.

s'éteint, Laurent de Montchenu lègue ses biens à sa sœur Élisabeth marquise de La Porte puis à son fils François de La Porte « à sa charge de porter les noms et armes de Montchenu[113] ». La hantise est donc bien que le nom disparaisse, et que les biens passent à une famille inconnue, que l'histoire familiale soit oubliée.

Laurent de Montchenu fait donc un beau cadeau à son cousin avec cet héritage. De fait, ses biens ne reviennent à Claude Marin Henri que le 8 juin 1807 lorsque Marie-Angélique Busson de Bussy veuve de Laurent les lui cède, sous condition de lui verser 180 000 francs de façon à lui assurer une vie décente et à payer une rente à Elisabeth sa belle-sœur veuve également[114]. Mais Claude Marin Henri très endetté, doit vendre ses biens qui sont rachetés par son frère le vicomte François de Montchenu Thodure. Ce dernier vient régulièrement à Montchenu pour toucher les fermages. François non marié et sans enfant, lègue à son tour ses biens à son neveu Charles-Henri-Gaston fils de Claude Marin Henri, né le 5 juillet 1803 dans l'hôtel Montchenu à Paris, mort le 16 janvier 1864 au château de Montchenu. Gaston prend possession des lieux (le château de Montchenu) en 1842 mais vit à Paris, puis s'installe à Montchenu en 1849, devient maire de Montchenu en 1855. Mais l'histoire semble se répéter : « Monsieur le marquis Charles Henri Gaston de Montchenu fils de monsieur Claude Marin Henri marquis de Montchenu … marié le dix-sept février mil huit cent quarante neuf avec mademoiselle Clémence Julie de Laleu, est mort à Montchenu **sans laisser de postérité** le seize janvier mil huit cent soixante quatre[115] ».

De nouveau, le même problème se pose : l'absence d'héritier mâle pour les Thodure. Gaston se tourne alors vers la branche dite posthume c'est-à-dire les descendants de son oncle Abel pour assurer la pérennité du patrimoine familial.

[113] « … pour le noble, la perte du nom et donc les armes de leur lignée avait des implications dramatiques, aussi peut-il ordonner à ses héritiers à porter son nom et ses armes s'ils sont d'un autre nom… ». M. Figeac, *Op. Cit.* p. 245.
[114] Archives Nationales, minutes du notaire Georges Victor de Mautort et Louis Auguste Marchoux, étude XCIII, MC/ET/XCIII/283, 1807.
[115] Charles Augustin Ferlay notaire, acte en brevet passé à Hauterives le 21 mai 1868, n° 17 316, notoriété, timbre impérial. Archives privées.

La branche posthume issue des Thodure ou branche 4

Cette branche est issue d'Abel : elle a du se battre pour se faire reconnaitre par les Thodure car d'une part Abel vivait en concubinage avec Sébastienne Richaud, et d'autre part son fils est né le 17 mars 1770 alors qu'Abel est mort le 12 octobre 1769 : la naissance a eu lieu plus de cinq mois après son décès. Il s'agit donc d'une branche bâtarde et posthume.

Arbres généalogiques 4 : Montchenu branche posthume

Abel † 12 octobre 1769

Avec Sébastienne Richard

↓

Jacques Sévère né le 17 mars 1770

+ An IV Marie-Louise Bergeron

↓

Scipion 1 + 1838

Marie-Thérèse Richaud

↓

Scipion 2 (hérite du patrimoine par Gaston de Montchenu Thodure)

+1863 Gabrielle Amicie Fayard de Lisle

+ 1867 Marguerite de Valbreuze

↓

2 filles Georgette et Thérèse

C'est Thérèse qui hérite du patrimoine des Montchenu.

Jacques Sévère

« Abel laissa un bâtard appelé Jacques Sévère Montchenu qui fut directeur des contributions à St Hippolite département du Gard, et est né entre le 15 et le 16 mars 1770, cinq mois et 4 jours après la mort d'Abel le 12 octobre 1769 à Claix près Grenoble[116] ». La mère est la « femme de charge » d'Abel, Sébastienne Richard veuve Rosset Brossand.

[116] Archives privées.

Ainsi son fils bâtard naît après le décès de son père d'une femme qui n'est pas mariée. Selon Rivoire de la Batie, Jacques Sévère est le « descendant du côté gauche » des Montchenu[117].

Cette branche ne porte pas la particule pendant la Révolution française[118] et Jacques Sévère se bat pour la République[119] en tant que capitaine et aide de camp sous les ordres du général Point[120]. C'est au cours d'une campagne militaire qu'il se marie : mariage contracté dans les Ardennes le 13 floréal de l'an 4 avec Marie Jeanne Louise Bergeron. Il vit chichement car n'a hérité d'aucun bien, et est le premier Montchenu à pratiquer un métier salarié : directeur des contributions indirectes à St Hippolite dans le Gard (Le Vigan), il connait vingt et une affectations dans le sud-est de la France entre 1815 et 1859.

L'héritage

Le descendant d'Abel après Jacques Sévère puis Scipion 1, est Scipion 2 arrière-petit-fils d'Abel. Il nait le 7 mai 1837, et est légitimé par le mariage de ses parents Scipion 1 et Marie Thérèse Richaud à Gap le 5 février 1838[121]. Il va donc hériter des biens familiaux par Gaston, car c'est le seul mâle vivant à porter encore le nom de Montchenu, même s'il vient d'une branche illégitime et non reconnue par Abel puisque de descendance posthume. Gaston lui donne en dot lors de son mariage[122], le château, biens et archives des Montchenu tout comme l'avait fait Laurent avec son cousin Thodure lors du mariage en 1789. La dot est constituée également de 200 000 francs. Le testament de Gaston, du 20

[117] Rivoire de la Batie, *Op. cit*. p. 430.

[118] « Par jugement du tribunal civil de Grenoble du treize mars mil huit cent soixante un, transcrit sur les registres de ladite année, n° 327 bis, l'acte ci-contre [l'extrait des registres d'état civil note bas de page n° 51] a été rectifié en ce sens que le nom patronymique Montchenu sera précédé de la particule de, l'officier de l'état civil signé : Berlioz adjoint, certifié conforme par nous maire de Grenoble le 5 juin 1866, le maire Vendre ». Archives privées. Un dossier important dans les archives, fait mention des démarches des Montchenu descendants d'Abel et de Jacques Sévère pour retrouver la particule.

[119] « Armée des Alpes, Bataillon de l'Isère : nous membres du conseil d'administration, certifions que le citoyen Jacques Sévère Montchenu ...a fait la campagne de 1792 et qu'il s'y est toujours comporté en bon militaire et en vrai républicain, fait au camp d'Annecy ce vingt cinq may mille sept cent quatre vingt treize ». Archives privées.

[120] François Hilarion Point (1759-1798) général sous la Révolution Française dans l'armée des Alpes et d'Italie en 1795 ; un des 660 noms gravés sous l'Arc de triomphe de l'Etoile à Paris.

[121] Extrait des registres de l'état civil de la ville de Grenoble (Isère), n° 445. « En marge est écrit : l'enfant ci-contre a été légitimé par le mariage de Scipion Montchenu …etc ». Archives privées.

[122] Léonce Marc Gabriel Lombard Morel notaire à St Vallier, acte de mariage entre Scipion vicomte de Montchenu et Gabrielle Amicie Fayard de Lisle fille d'Edouard Fayard de Lisle maire de Beausemblant, 9 février 1863. L'article quatrième stipule que Gaston marquis de Montchenu lègue à Scipion « le château de Montchenu, et toutes ces dépendances, trois corps de domaines et les réserves du château, comprenant 4 exploitations, jardins, terres, prés, vignes et bois, tel que le tout se comporte et se trouve amplement désigné au cadastre des communes de Montchenu et de St Martin d'Août …fait dans le salon du château du Molard à Beausemblant …». Document papier avec timbre impérial, acte n° 5833, enregistré à St Vallier f ° 49 R°. Archives privées.

mars 1863, fait à Hauterives le spécifie expressément « …2° : je fais mon légataire universel et général Scipion de Montchenu né en 1837[123] ».

On comprend la déception des autres héritiers de Claude Marin Henri qui rechignent à accepter ce testament : ne portant pas le nom de Montchenu, ils ont été écartés de la succession. Scipion l'explique très bien dans une lettre d'avril 1894 :

> Marin de Montchenu de son mariage avec Mademoiselle de Maupeou laissa 2 enfants : une fille Georgette qui épousa son oncle Monsieur de Maupeou dont un fils naquit : Georges vicomte de Maupeou ; et un garçon Charles Henri Gaston, décédé, qui se maria en 1848 avec Mademoiselle de Lisle dont il n'eut pas d'enfants. Vers 1855, persuadé qu'il n'aurait jamais de postérité, Gaston de Montchenu prit un grand parti : il se rapprocha de ma famille séparée de la sienne depuis quelques années par un procès qui avait duré près de 30 ans. Il vint donc demander à mon père l'autorisation de me prendre avec lui à Montchenu comptant me faire son héritier. Malgré le refus de mon père, je vins au château quelques années plus tard, et en 1863 Gaston de Montchenu me maria. Par contrat de mariage, il me donna le château et les terres de Montchenu, spécifiant que les archives et tout papier de la maison, les murs, les meubles, tableaux, argenterie et linge faisaient partie de Montchenu.
>
> Gaston de Montchenu mourut le 16 janvier 1864 [soit onze mois après le lèg lors du mariage de Scipion 2]. Naturellement son neveu Monsieur de Maupeou vint assister à ses obsèques et en même temps, faire acte de premier héritier. Mais le testament de Gaston de Montchenu ne lui octroyait que cent mille francs en tout et pour tout. Vous jugez de sa mauvaise humeur…En furetant un peu partout, il mit la main sur une boite en carton de moyenne grandeur, environ 0,45 à 0,50 sur 0,25 à 0,30, et 0, 20 de hauteur, toute uniquement remplie de nombreux documents provenant de Marin de Montchenu, et ouvrant cette boite, il me dit : « Tous ces documents ne peuvent guère vous intéresser, en tout cas infiniment moins que moi son petit fils ; je vous prie donc de me les donner », autant pour la courtoisie que pour lui donner une sorte de consolation, je lui fis emporter cette boite… ». Tout cela pour vous expliquer, Monsieur, comment il se fait que je ne sois pas en possession de ces documents, moi qui possède les archives de Montchenu qui datent de 1100[124]...

[123] Charles Augustin Ferlay notaire d'Hauterives, dépôt de testament, 26 janvier 1864, n° 15 939. Archives privées.

[124] Brouillon de lettre de Scipion 2 adressée à Geoffroy de Grandmaison qui lui demande des documents sur Claude Marin Henri de Montchenu, 17 avril 1894. Archives privées.

Cette lettre montre d'une part les tensions et jalousies autour de l'héritage des Montchenu, d'autre part elle explique une importante lacune des archives : l'absence presque totale de documents sur Claude Marin Henri.

Scipion n'a pas eu d'enfants de son premier mariage en 1863. De son deuxième mariage en 1867 avec Marguerite de Valbreuze, il a deux filles : Thérèse et Georgette ; le château de Montchenu s'est alors transmis par Thérèse jusqu'au XXe siècle. Cela a du ajouter au mécontentement des Maupeou descendants des Montchenu eux aussi par les femmes et pourtant écartés de la succession. Il existe en 1894 des Montchenu portant encore le nom, issus d'un fils cadet de Jacques Sévère, mais ils sont partis s'installer en Afrique du nord dans la province de Constantine[125]. Leur léguer l'héritage semble donc impossible.

La branche des Montchenu seigneurs de Beausemblant (branche 3bis)

Cette branche s'installent à Beausemblant vers 1378 et vend le château de Beausemblant en 1656 aux Sibeud ses derniers seigneurs. Laurent a une correspondance avec sa cousine Joséphine de Sibeud marquise de Beausemblant[126] et se rend régulièrement chez eux.

La carte page suivante fait apparaître les quatre châteaux des quatre branches : Montchenu, Châteauneuf-de-Galaure, Thodure et Beausemblant, tous proches les uns des autres. Tournon, base du commandement du Vivarais, se trouve aussi à proximité, ce qui permet à Laurent de Montchenu d'avoir une résidence « secondaire » confortable grâce à des travaux importants dans les années 1770 (cf. *Infra*).

[125] Procès-verbal de mise en possession et de bornage des lots n°21, 46 et 67 du territoire de Seraghna province de Constantine Algérie, 8 avril 1876, au profit de Louis de Montchenu. Cet acte précise que le comte de Montchenu [il s'agit en fait du vicomte Scipion de Montchenu] demeurant à Montchenu lui prête trois mille francs pour s'installer comme colon. Archives privées.

[126] Brouillon de lettre 1788-24-d, du 8 mars 1788, Montchenu à sa cousine Joséphine de Sibeud de Beausemblant.

Carte 1: Résidences des Montchenu

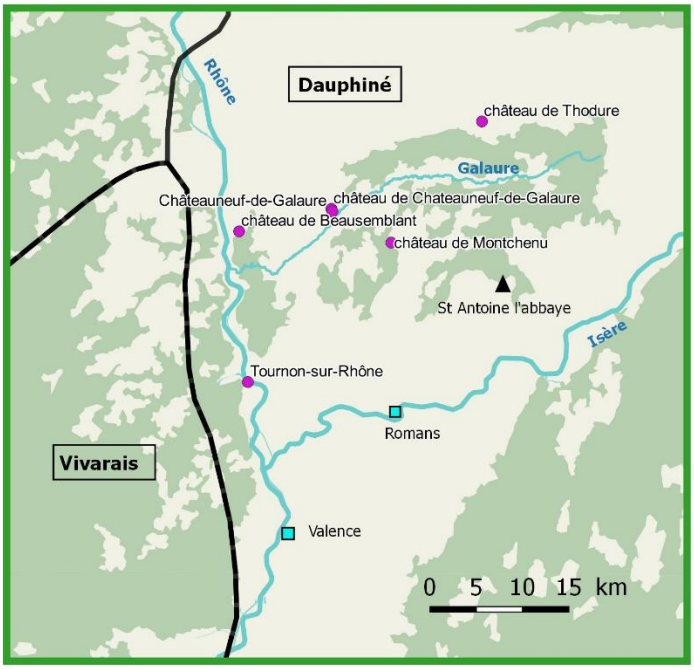

Les résidences de la famille Montchenu

Abbaye St Antoine

autres villes du Dauphiné

Les résidences de la famille Montchenu

C—Montchenu le cœur symbolique de la famille (annexes 3 et 4)

Le château de Montchenu est le fief familial qui fut habité jusqu'au XVIe siècle, puis négligé et délaissé au XVIIe siècle, et finalement restauré au XIXe siècle. Il n'existe aucune étude historique ou architecturale sur le château de Montchenu. On peut constater en se rendant sur place, que le site est escarpé avec de nombreux dénivelés nécessitant des murs de soutènement. Tout au plus sait-on qu'à l'origine il s'agit d'un château-motte[127] qui comprenait un donjon, une basse-cour et un corps de ferme protégés par des remparts et des tours dont deux sont toujours visibles. La tour ronde constitue un système fortifié de défense. La tour carrée dite de « Romans » et sa herse aujourd'hui disparue, semblent remonter au XIII-XIVe siècles et constituaient l'entrée principale du château : cette tour ouvre sur la vallée de la Limone qui était une voie de passage importante, aujourd'hui route départementale n° 538.

Elle constituait également un ensemble défensif en surplombant la vallée, et pour l'atteindre, il faut encore aujourd'hui grimper un sentier pentu mal commode. Il existait une chapelle à proximité dont ne subsiste qu'un chapiteau représentant le visage triangulaire d'un diable tirant la langue qui s'est transmis dans la famille jusqu'à aujourd'hui. A la Renaissance, des travaux sont entrepris pour mettre le logis du seigneur au goût du jour : le donjon du château-motte est en partie rasé et flanqué d'un corps de logis plus agréable à vivre dominé par une tour octogonale, avec fenêtres à meneaux. Dans les années 1840, des travaux sont entrepris qui remodèlent l'ensemble[128] dans le style Viollet-le-Duc. Ainsi le château de Montchenu n'a pas d'unité architecturale car il est constitué d'une partie médiévale, d'une partie Renaissance, et d'une partie caractéristique du XIXe siècle.

Les Montchenu 1 ont logé et vécu dans le château de Montchenu en alternance avec leurs autres résidences comme Vuache. Les Montchenu 2 seigneur de Châteauneuf-de-

[127] Les châteaux mottes sont courants dans la région : 24 ont été identifiés. La motte encore visible au XIXe siècle, a été rasée par les travaux de Scipion. *Des Burgondes à Bayard, mille ans de Moyen-Age, recherches archéologiques et historiques,* Dardelet à Grenoble, 1981, catalogue de l'exposition, p. 132, n° 358 et 359.

[128] « …les nobles allaient effectivement vivre la nostalgie de l'Ancien Régime au quotidien dans les tours crénelées des châteaux néo gothiques et sur les parchemins des généalogies mythiques qui leur faisaient rêver aux croisades. « Je suis né dans un monde qui regardait en arrière » Jean d'Ormesson… » M. Figeac intitule son chapitre 11 : « La noblesse comme nostalgie » M. Figeac, *Op. Cit.* p. 344. Et p. 377, il précise : « … à la veille de la révolution de 1830, la noblesse a retrouvé son identité…elle s'était érigée en rempart des traditions familiales, elle avait fait dresser des généalogies en même temps qu'elle hérissait les châteaux de créneaux… ».

Galaure y ont rarement logé : il existe cependant un certain nombre de lettres adressées à François ou à sa femme Geneviève de Diacette au XVIIe siècle, libellées expressément à Montchenu. Laurent de Montchenu, ses parents et grands-parents n'ont jamais logé à Montchenu mais à Châteauneuf ou à Bergerac. Quant aux Thodure et aux Beausemblant, ils vivaient dans leurs châteaux respectifs et étaient parfois invités à passer quelques jours à Châteauneuf mais jamais à Montchenu. Il n'existe aucune trace de travaux concernant le fief familial, sauf ceux du XIXe siècle. Dès les XVI-XVIIe siècles, le château est de moins en moins un lieu de vie pour la famille, par contre la ferme a toujours été en état car habitée et les terres exploitées.

On peut se demander pourquoi Laurent de Montchenu n'entreprend pas de travaux dans la partie Renaissance qui est en ruine. D'après les comptes du château de Châteauneuf-de-Galaure, nous savons qu'il s'y rend parfois pour chasser dans ses bois. Mais en tant que propriétaire, il n'envisage pas d'aller y vivre ; sans doute est-il attaché à ce bien qui fait partie de l'histoire familiale, mais il n'est pas tourné vers le passé, et l'histoire liée aux Montchenu de la branche 1 ne se matérialise pas dans ce lieu particulier, fut-ce le berceau de la famille, mais plutôt dans des grands hommes comme Marin compagnon et maître d'hôtel de François 1er. Il ne voit donc pas l'intérêt de réparer cette vieille demeure qui ne représente rien de particulier pour lui, à part un patrimoine source de revenus. Il lui est impossible de s'en séparer à cause de son nom, mais il n'est pas indispensable d'y établir sa demeure. Il préfère donc Châteauneuf, berceau des Montchenu branche 2, situé à 14 km, et n'hésite pas à investir dans de longs travaux pour améliorer cette résidence.

D—Les archives du château de Montchenu

Reconstitution de l'histoire des archives

Les archives des Thodure et des Beausemblant se trouvaient dans leurs châteaux respectifs à savoir Thodure et Beausemblant, et pour la plupart n'ont pas été retrouvées.

Nous connaissons la transmission du fond à travers l'histoire du patrimoine familial qui passe de branche en branche. Marin de Montchenu en 1538 a permis que les biens familiaux dont le château de Montchenu restent dans la famille en mariant sa fille à un cousin issu d'une autre branche : les Montchenu Châteauneuf-de-Galaure ; puis Laurent

fait de même en 1789 vis-à-vis des Montchenu Thodure ; le vicomte François de Montchenu Thodure n'est pas marié et lègue Montchenu à son neveu. Gaston de Montchenu Thodure, sans descendant mâle[129] à nouveau, se tournent vers la branche posthume portant encore le nom de Montchenu : la branche d'Abel.

Le graphique met en évidence la prépondérance écrasante de la branche 2 qui constitue plus de la moitié du fond, suivie par les nombreux parchemins en latin de toutes tailles de la branche 1 soit le tiers de l'ensemble. La branche 3 des Thodure et celle de Beausemblant sont très peu représentées. Il en est de même pour les descendants d'Abel : on ne les retrouve qu'indirectement par la généalogie recopiée et complétée par Scipion 2 qui explique ainsi comment il est devenu propriétaire du château familial.

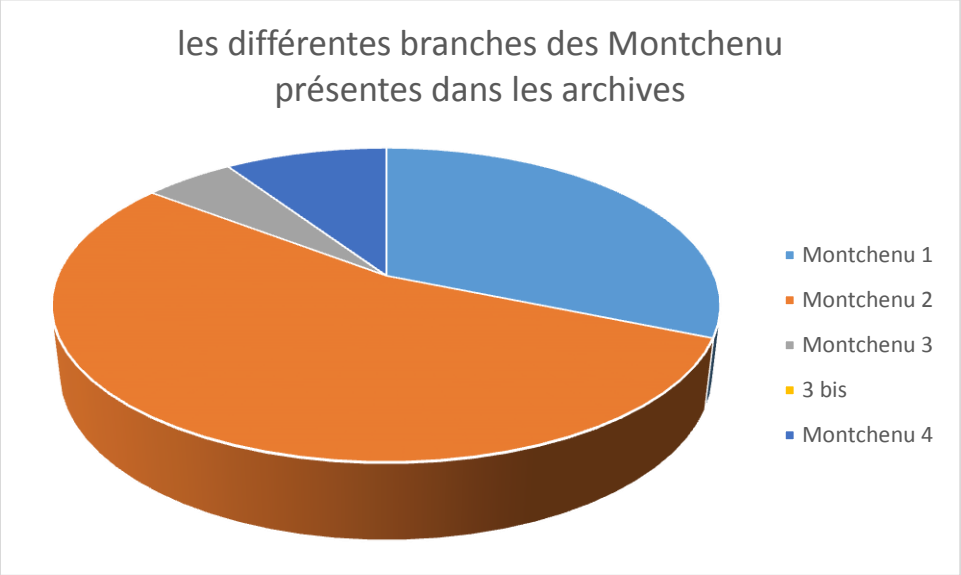

Diagramme 1 : Archives : les différentes branches des Montchenu

NB : Montchenu 1 désigne la première branche ; Montchenu 2 correspond aux seigneurs de Châteauneuf-de-Galaure ; Montchenu 3 sont les Thodure ; Montchenu 3bis est le nom donné aux Beausemblant ; enfin Montchenu 4 désigne la branche posthume d'Abel.

Une histoire plus précise du fond, en particulier de leur localisation géographique, est assez difficile à relater. Il est certain que les archives se sont d'abord constituées au château de Montchenu où elles furent entreposées. Puis les archives sont transférées, entre le XVIe et le XVIIe siècle au château de Châteauneuf-de-Galaure, qui devient le lieu de vie

[129] Malgré son mariage avec Clémence de Laleu le 17 février 1849. Archives Privées.

principal de la famille. Le cahier de 1764 pour la présentation à la cour en 1765, fait état d'un ensemble qui était alors ordonné, classé et numéroté :

> « Dans le tems que le Dauphiné était païs d'Etat, les seigneurs de Montchenu étaient des principaux membres de l'assemblée. Il y a dans les archives de la maison plusieurs lettres évocatoires desdits états qui leur sont adressées : on en rapporte une de Henri 2 à Claude de Montchenu par laquelle ce monarque le prie et luy ordonne d'assister à l'assemblée… Cette lettre est cottée n° 320 ».

De fait, au dos de certains parchemins, on trouve non seulement des numéros mais aussi un petit résumé avec une graphie ancienne, ou du XIXe siècle. Ces archives ont donc été classées et résumées plusieurs fois car déménagées, emportées pour les preuves de noblesse, et donc souvent mises en désordre. Les résumés au dos s'expliquent clairement par la difficulté de lecture des écritures médiévales en latin.

Lorsque Gaston de Montchenu Thodure hérite des archives par son oncle, elles sont à Châteauneuf, et peut-être en ramène-t-il une partie à Montchenu, mais cette hypothèse est peu probable car le château est en mauvais état. Elles demeurent à Châteauneuf. Scipion 2 raconte l'état des archives au XIXe siècle :

> …Elles se composent de milliers de titres divers. Elles étaient conservées à Châteauneuf-de-Galaure dans ce que l'on appelait la chambre de fer, dont la clé resta confiée pendant des années au curé de la paroisse. Lorsqu'il recevait ses confrères, cet ecclésiastique leur faisait parfois visiter le château et satisfaisait la curiosité de ses hôtes quand ceux-ci lui demandaient de voir les archives. On ouvrait alors les portes de fer et il se trouvait de temps à autre quelques-uns qui, désirant traduire ou prendre plus ample connaissance de ces vieux parchemins, demandaient la permission d'en emporter et les rendaient ; il arrivait qu'on oubliait de le faire, ce qui explique en partie l'absence de plusieurs titres cités dans certaines notes[130]...

Il semble donc que malgré leur importance actuelle, le fond, du temps de Gaston et de Scipion, était encore plus conséquent qu'aujourd'hui, et que des pièces ont été empruntées et ne sont jamais revenues. Scipion, qui reconstruit le château de Montchenu, ramène donc les précieux papiers de famille dans leur lieu d'origine, entre 1840 et 1894.

[130] Brouillons de Scipion, non datés mais sans doute écrits lorsqu'il vit à Montchenu c'est-à-dire entre 1864 et sa mort en 1894. Archives privées.

Gaston et Scipion 2 se penchent au XIX e siècle l'un et l'autre sur l'histoire de la famille : classements, appel à des archivistes, donc ouverture des archives à des spécialistes et traductions latin-français. Scipion lui-même laisse quelques écrits reconstituant l'histoire du château de Montchenu, de la famille[131], de ses archives et de quelques-uns de ses ancêtres choisis parmi les plus prestigieux : il s'agit pour lui de rappeler la grandeur passée des Montchenu.

Cependant une partie des archives demeure à Châteauneuf-de-Galaure, même du temps de Scipion. Laquelle, nous n'en savons rien, mais ces archives ont connu par deux fois un incendie. La première fois a lieu peut-être en 1792, donc bien avant Gaston, le château étant épargné pendant la Grande Peur de l'été 1789 comme l'explique Laurent de Montchenu dans sa correspondance : le château a été gardé par une compagnie venue de Tournon. Le comte de Périgord se réjouit de l'absence de dégâts : « Je vous félicite au surplus de ce que votre maison ne se trouve pas du nombre de celles menacées[132] ». Une deuxième fois les archives connaissent un mauvais sort au XIX e siècle, lorsque le château de Châteauneuf est vendu : «…les archives restantes depuis cette époque [1817] ont été en partie détruites par un des acquéreurs du château divisé à cette époque entre plusieurs propriétaires[133]… ». Il s'agit d'une destruction volontaire dans les deux cas, non pas d'un accident. Il semble impossible que Scipion ait pu oublier à Châteauneuf une partie des papiers de famille si précieux, et qu'il n'ait pas tout emporté à Montchenu. Si Scipion n'a pas tout emporté, on peut penser que ce qu'il a laissé ne lui semblait pas important, ou n'était pas directement lié à la famille Montchenu.

Les archives au XXe siècle

Que deviennent les archives au XX e siècle ? Le château de Montchenu a été vendu en 1984, les occupants sont partis avec meubles et archives s'installer à Romans dans une maison plus confortable. Les archives y restent jusqu'en 1997. Puis les décès survenus ont fait voyager les archives jusqu'à Lyon, Lille puis dans l'Isère. Elles nous sont parvenues en 1997 dans un désordre total, à savoir une masse de documents dont il était impossible de comprendre l'ampleur et l'importance, l'ensemble ayant été entassé à la va-vite dans plus de huit cartons de déménagement et trois cantines en fer.

[131] C'est le cahier cartonné vert cité précédemment.
[132] Lettre 1789-174 du comte de Périgord à Montchenu, 9 août 1789.
[133] Joseph Bordas, *La commune de Châteauneuf-de-Galaure et son château*, Valence, 1896, p. 23.

Une fois les cartons ouverts, le constat fut vite fait : se côtoyaient des parchemins en latin du XIIIe siècle, accompagnés de leurs sceaux, avec des lettres du XVIIIe siècle ; les feuilles volantes des XVIe, XVIIe ou XVIIIe siècles ont dû être regroupées le plus souvent en fonction des écritures. Le carton numéroté sept, fut particulièrement pénible à trier : il n'était rempli que de feuilles éparses datant du XVIe ou début XVIIe siècle, sans lien apparent les unes avec les autres, difficiles à lire, séparées de leur début ou de leur fin donc de la signature. L'ensemble semblait sans queue ni tête et laissait perplexe. Le tri a été un véritable casse-tête : il a fallu trouver des thèmes de classement et surtout comprendre la généalogie familiale pour situer les personnages dans le temps tout en les repérant par leur graphie.

Au final, après beaucoup de tâtonnements, d'hésitations, d'interrogations, cinq thèmes de classement ont été retenus grâce aux conseils de Bernard Hours : les procès, les comptes de seigneuries, et la vie privée ou professionnelle des personnages ayant laissé une trace écrite, sont les trois thèmes principaux ; deux thèmes secondaires constituent les terriers et les généalogies. Ce travail laborieux a duré quelques années. Le classement est très grossier mais a le mérite de faire apparaître les périodes et les personnages marquants. Il n'est pas complètement terminé : reste une cantine en fer remplie de documents. Ainsi s'alignent aujourd'hui sur les étagères : cent soixante boîtes d'archives, 4 rouleaux contenant des parchemins particulièrement longs, quatorze cartons remplis de documents trop grands pour rentrer dans des boîtes, soit vingt-deux à vingt-cinq mètres linéaires. Une bonne surprise fut de découvrir que de nombreux parchemins avaient été non seulement retranscrits dans une écriture lisible, mais aussi traduits au XIXe siècle : ils sont accompagnés de feuilles doubles couvertes d'une petite écriture régulière et serrée, en latin page de gauche et en français page de droite. Il s'agit du travail de Scipion 2 qui a fait venir des latinistes pour traduire ces documents.

On peut donc dire que le fond des Montchenu est un fond important. Il est composé de documents d'une grande variété : quelques terriers, des livres de comptes de seigneuries, de très nombreux parchemins relatant des achats et ventes de domaines, des testaments et mariages, la correspondance privée et professionnelle, des généalogies, des sacs de procès en quantité, des documents militaires en particulier ceux d'Abel de Montchenu (1709-1769) très abondants. Voici par un graphique un aperçu des documents selon les siècles[134] : Les XIIIe-XIVe siècles constitués de parchemins en latin forment un

[134] Ce diagramme a été constitué uniquement en comptant les boîtes « personnages » ; sont donc exclus les procès, les généalogies, terriers et comptes de seigneurie.

ensemble imposant mais sont devancés par le XVIIIe siècle, en grande partie à cause de l'importance des documents laissés par Laurent de Montchenu et son cousin Abel. Le document le plus ancien remonte à 1238 comme dit plus haut.

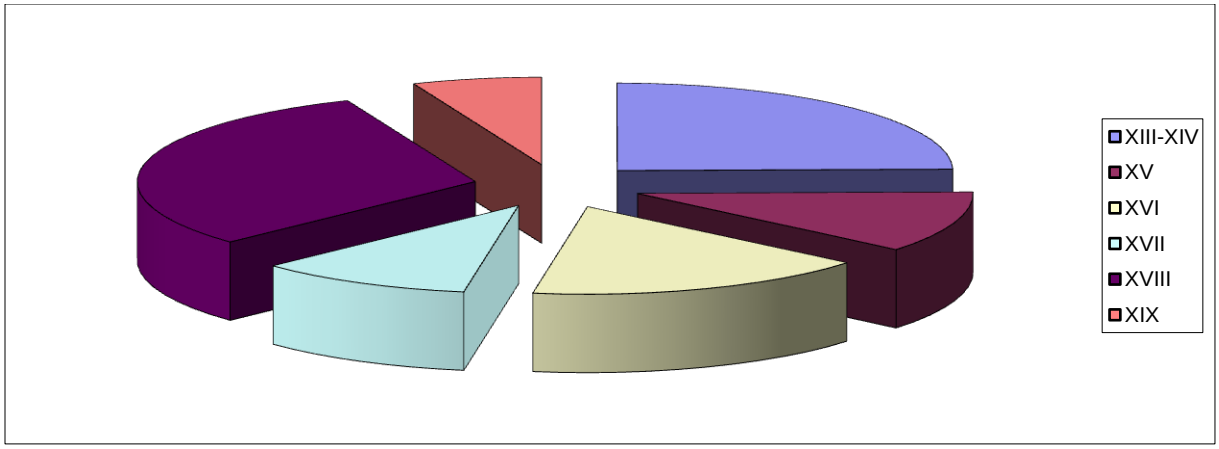

Diagramme 2: Archives: siècles

L'aperçu par thèmes fait clairement ressortir l'importance des personnages et des procès. La généalogie ne concerne que quelques cartons, il s'agit majoritairement de généalogies recopiées, refaites, complétées au XIXe siècle par Scipion 2 dont l'écriture petite, fine et penchée est clairement reconnaissable. Les terriers sont peu nombreux et concernent Thodure.

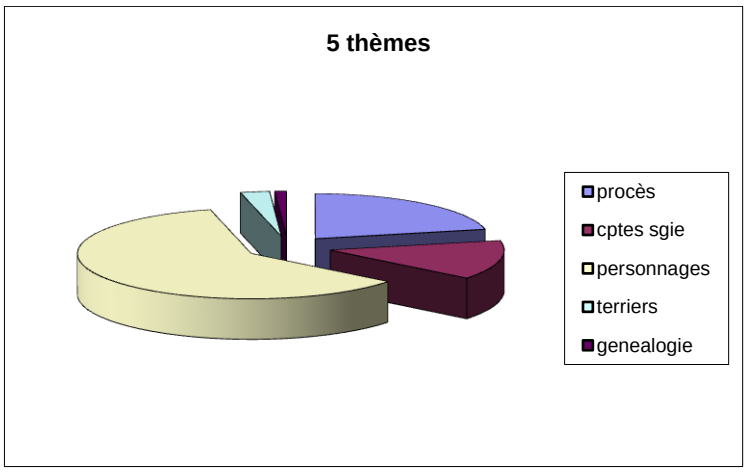

Diagramme 3: Archives: thèmes

Les différentes familles présentes dans les archives

Les archives ne contiennent pas uniquement des documents sur la famille Montchenu : il y a également les familles alliées tombées en quenouille ou sans descendance, qui ont légué leurs archives à la famille Montchenu. On dénombre huit familles autres que les Montchenu : les Moyrennes ou Moyrens, les Compeysio ou Compoyes, les Girin, les Diacette, les familles Langon et Despinchal de Luc de Montéléger, les familles Laulbe et Flory Cousin de Saleton. Les Ternier ont laissé très peu de documents.

Geoffroy de Moyrenne/ Moyrens épouse Isabelle de Montchenu le 16 mai 1318 ; par Isabelle, les Montchenu héritent de la seigneurie de Chateauneuf-de-Galaure. Les Moyrens n'ayant pas d'enfants, lèguent leurs archives aux Montchenu Châteauneuf-de-Galaure.

Les Compoye sont une riche famille de Genève et ses environs ; deux de leurs filles ont épousé un Montchenu : Françoise de Compoye épouse Girard de Montchenu en 1446 et Marguerite de Compoye épouse Jeoffroy en 1484 ; étant donné que Philibert de Compoye n'a pas d'enfants, il lègue toutes ses terres et ses archives à son plus proche parent Marin de Montchenu en 1538, qui lui-même lègue tout à Claude son gendre de la branche 2.

Les Girin de la maison forte de la Gérinière à Moras[135] n'ont pas de liens matrimoniaux avec les Montchenu ; pourtant Pernette Girin lègue toutes ses terres et archives à Marin de Montchenu au XVIe siècle, qui aboutissent à Claude cité ci-dessus.

Françoise de Laulbe s'est mariée avec Jean Baptiste de Diacette gentilhomme florentin. Leur fille Geneviève de Diacette épouse François de Montchenu en 1584 à Lyon. Cette alliance explique l'importance des documents écrits en italien. Flory Cousin de Salleton (mandement d'Albon[136]) épouse Marie de Montchenu la sœur de François en 1605. Marie de Langon se marie avec Jean Baptiste de Montchenu le 6 juin 1643, et Magdeleine Despinchal de Luc de Montéléger épouse Claude 3 le 11 juillet 1682 : ces derniers sont les grands-parents de Laurent de Montchenu. Toutes les archives de ces différentes familles se retrouvent aujourd'hui dans le fond, et leur importance n'est pas négligeable : un peu moins de la moitié de l'ensemble.

[135] Moras se situe à 16 km de Montchenu.
[136] Albon est à 27 km de Montchenu et Langon à 10 km.

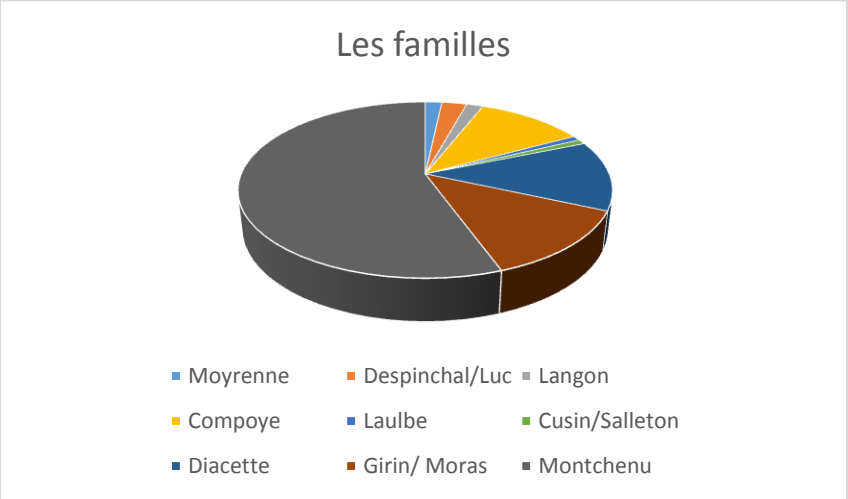

Diagramme 4: Archives: les familles

II—Au service des populations locales, Laurent de Montchenu perpétue la « droite voye » entre évergétisme et service du Roi.

Deux portraits sont présentés au début de ce travail et de la correspondance. Le premier de Carmontel, datant de 1768, présente Montchenu à 34 ans : sa femme le retient par les basques de son habit, c'est un homme qui va de l'avant, avec déjà avec un peu d'embonpoint, le nez pointu et le visage avenant. Le deuxième de Quenedey le représente plus âgé à Paris, avec un léger double menton et un air décidé. De plus, on sait qu'en entrant en qualité de page de la Grande Écurie « on ne les reçoit pas qu'ils n'ayent quinze ans et qu'ils ne soient bien faits, et connus pour être de bonnes mœurs[137] ». Et pour entrer dans les Gardes de corps du Roi, il faut avoir la taille de 5 pieds 5 pouces soit une taille minimum de 1,65 cm. Voilà notre homme planté.

[137] Mémoire de ce qu'il est nécessaire de faire pour être reçu page du Roi dans sa grande Ecurie, juillet 1727 ». Document imprimé à Paris chez Jacques Collombat imprimeur ordinaire du roi. Archives privées.

A—Une carrière stoppée net par la Révolution Française

Le papier officiel à en-tête de Montchenu commandant en Languedoc est le suivant : « Laurens, comte de Montchenu, seigneur de Montchenu, baron de Châteauneuf-de-Galaure, Saint-Bonnet-de-Galaure, Saint-Martin-d'Aouste en Dauphiné, Seigneur de Bussy et Silly en Berry et autres places, maréchal des camps et armées du roi, employé dans la province de Languedoc[138]… ».

Il comporte en haut les armes royales fleudelysées, et en bas à gauche celles des Montchenu avec la devise « A la droite voie » (annexe 2). Un autre papier à en-tête comporte des blasons légèrement différents, et l'en-tête se termine par « …maréchal des camps et armées du roi, commandant en Vivarais et Velay[139]… » (annexe 19). Il existe aussi un troisième type de lettre officielle se terminant de cette façon : « …maréchal des camps et armées du roi, employé dans la Province de Languedoc et commandant en Vivarais et Vélay[140]… » (annexe 19).

La jeunesse à Paris

Sixième enfant de Nicolas de Montchenu et d'Anne de Vaucocour de Naillac, Laurent est né et baptisé à Chateauneuf le 14 décembre 1726. On ignore où il passe son enfance : Bergerac, ou Châteauneuf-de-Galaure. Laurent fait ses études au collège Louis le Grand avec son frère Adrien. Douze quittances échelonnées de 1737 à 1742 font état des frais de scolarité payés par Nicolas pour ses fils et ses neveux, soit quatre Montchenu[141]. A leur entrée au collège, en 1737, Laurent a 11 ans et son frère Adrien 9 ans. En 1742, ils ont

[138] Lettre 1782-34, le 21 juin 1782, passeport délivré par le comte de Montchenu à Louis Darlay compagnon sellier diocèse de Béziers. Archives privées.
[139] Lettre du 12 septembre 1784, ordre de désarmement de Montchenu à la brigade de maréchaussée la plus proche de La Vial paroisse de St Clément. Archives privées.
[140] Lettre 1788-76-a, non datée, ordre de Montchenu pour le transfert de la compagnie du bataillon de chasseurs des Pyrénées de Privas à Marseille.
[141] Toutes les quittances commencent par un texte imprimé identique : « je soussigné prêtre religieux de la compagnie de Jésus procureur des pensionnaires du collège de Louis Le Grand fondé en l'université de Paris confesse avoir reçu de Monsieur le comte de Montchenu, la somme de …. ». Le reste est complété à la main : somme, dates, et au dos de la quittance le détail des dépenses et parfois des « menües dépenses ». Archives privées.

respectivement 16 et 14 ans et logent dans la même chambre. Dans le cadre de leurs études, ils sont pensionnaires accompagnés d'un valet ou garçon de chambre. Nicolas règle les dépenses courantes de meubles pour la chambre, de bois de chauffage, de vêtements, souliers et blanchisseuse, de fournitures scolaires, dictionnaires, et ouvrages en latin ou en grec, mais aussi de docteur, dentiste, garde malade, remèdes ; les « menüs plaisirs » reviennent régulièrement pour la même somme de 31 livres. Par semestre, il lui en coûte 400 livres pour « Messieurs de Montchenu », parfois précisé en « Monsieur le comte, le chevalier et ses neveux », parfois « ses 2 fils ». De 1742 à 1745, Laurent est page de la Petite Ecurie du Roi à Versailles puis de la Grand Écurie.

Nous savons que Montchenu vit à Paris : « Astraudi avait pour s'amuser Montchenu exempt des gardes du corps du roi qui lui coûte beaucoup…de tous les greluchons[142], Montchenu est le plus favorisé, et c'est lui qui la ruine totalement… » : il est donc entretenu par la damoiselle Astraudi actrice de la Comédie Italienne à Paris en 1754, et dépense sans compter[143]. Du mois d'août 1754 à décembre 1754, « Elle continue d'être guerluchonnée par M de Montchenu, exempt des Gardes du corps de la compagnie de Mr de Noailles. Il y était encore dimanche dernier sur les neuf heures du soir. M de Montchenu demeure rue Neuve-des-Filles-Saint-Thomas, presque vis-à-vis la rue Vivienne, une petite porte carrée, passé le couvent des Filles Saint-Thomas… ».

Deux lettres largement postérieures à ce rapport de police, confirment cet aspect de sa personnalité : en 1782 celle du comte de Périgord et en 1788 celle de Ballainvilliers. Le comte de Périgord écrit en 1782 à propos du retour de Montchenu à Tournon : « … Vous scaurai sans en être surpris, qu'à Montpellier où l'on ne regrette que les gens, vous êtes l'un et l'autre fort regrettés. La petite Girard en a pleuré toute la journée et c'est beaucoup je crois pour elle, quoique peu pour vous[144]… ». Et l'intendant Ballainvilliers en 1788 met également en évidence la permanence de cet aspect de sa personnalité par un post-scriptum de sa propre main :

> …Votre jeune ami est bien sensible à votre souvenir, mais vous aves fait ici une amie qui ne souffre pas votre silence patiemment ; elle prétend que vous êtes le chevalier de toutes ces dames, mais que vous les oublier à peine en êtes vous éloigné. J'ai entendu

[142] Greluchon : terme familier et libre ; amant favorisé secrètement par une femme qui se fait payer par d'autres.
[143] C. Piton, *Paris sous Louis XV, rapports des inspecteurs de police au roi*, 4ème série, Paris Mercure de France 1912, p. 55 et 57, notes du 20 août 1754 et du 12 décembre 1754.
[144] Lettre du 30 janvier 1782 de Montpellier, comte de Périgord à Montchenu. Archives privées.

dire que vous lui avies promis de lui écrire, mais en qualité de mari je ne dois pas scavoir un mot de tout cela[145]...

Montchenu loge Rue Neuve des Filles de St Thomas qui est aussi l'adresse d'Abel de Montchenu Thodure[146]. Laurent de Montchenu fait donc des économies en vivant chez son oncle.

Sa correspondance privée avec son père Nicolas prouve qu'il de gros problèmes financiers à Paris, alors qu'il gère les biens de son père qui ne lui prête cependant pas beaucoup d'argent. Il se plaint de la « cherté de la vie[147] » et met en évidence ses difficultés financières : « …J'ay payé avec les cent loüis que vous avés bien voullu m'avancer, une partie des destes que j'avais, à mes créanciers les plus pressés…il m'est impossible de me tirer d'affaire[148]… ». Puis en 1754, il est soulagé car son père lui a prêté 150 louis : « …c'estait le plus grang service que vous pussiés me rendre car je n'ay jamais été dans un si grand embarras[149]… ». Laurent mène grand train de vie mais peut-être pas autant qu'il le voudrait : « …je suis venu passer ici les fêtes de Noël chés M. le prince de Conti…il y a icy grande compagnie, grande chère, beaucoup de parties de chasse, et jeu le soir mais c'est de ce dernier dont je fais le moins d'usage[150]… ». Il est invité aux bals : « …il y a eu deux bals très brillants chés Mgr le duc d'Orléans et chés l'ambassadeur d'Espagne[151]… ». En 1761, deux ans avant son mariage, il doit rembourser une petite rente faite auprès d'une marchande de mode, Marie Madeleine Davant, d'un montant de 1380 livres, à raison de 69 livres par an[152]. Le paiement est terminé le 3 août 1767. Cette rente doit sans doute servir à rembourser des créanciers dans la plus grande discrétion.

[145] Lettre 1788-34, du 11 mars 1788, Ballainvilliers à Montchenu. Archives privées.
[146] Archives Nationales, MC/ET/XCIII/378, étude XCIII, notaire Nicolas Laisné, procuration de Nicolas de Montchenu en faveur d'Abel de Montchenu, 28 juin 1763.
[147] Lettre écrite à Paris, le 1er janvier 1752, Laurent à son père Nicolas. Archives privées.
[148] Lettre écrite de Lisle Adam, le 28 décembre 1753, Laurent à son père Nicolas. Archives privées.
[149] Lettre écrite de Paris, le 2 mars 1757, Laurent à son père Nicolas. Archives privées.
[150] Lettre écrite de Lisle Adam, 28 décembre 1753.
[151] Lettre écrite de Paris le 10 janvier 1754, Laurent à Nicolas son père. Archives privées.
[152] Archives Nationales, MC/ET/XCIII/544, étude XCIII, notaire Jacques Macquer, constitution de rente, 25 février 1761.

Sa carrière militaire puis administrative en Vivarais et Languedoc

Laurent fait une demande de retraite le 21 avril 1776 dans laquelle il récapitule sa vie professionnelle ce qui nous permet de connaitre son parcours : il sert trois ans en qualité de page dans la Petite Écurie puis dans la Grande Écurie du Roy de 1742 à 1745[153], à cette occasion, il étudie les mathématiques, le dessin, l'escrime, la voltige, la danse, les exercices de guerre, l'écriture, la connaissance du cheval[154]. Il participe avec son frère Adrien à la bataille de Fontenoy en 1745 au cours de laquelle Adrien est tué mais nous ignorons ses états de service pendant la guerre de succession d'Autriche (1740-1748) ainsi que pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763).

Puis il est exempt des gardes du corps et le 22 mai 1758, il est admis dans l'Ordre de St Louis en tant que chevalier. Il a alors 32 ans. Il devient mestre de camp en 1764 puis enseigne de la compagnie écossaise des gardes en 1766. Le 16 avril 1767 il est nommé brigadier de cavalerie. On peut penser que le 10 mai 1774, en tant que membre des gardes du corps, il est présent au moment de la mort de Louis XV. Le 1er mars 1780 il est nommé maréchal des camps[155]. Il peut justifier de 34 années de service en 1776. Il touche une pension à 63 ans, de 3000 livres en 1769 et de 6000 livres en 1776, soit un total de 9000 livres, en qualité de « brigadier de cavalerie, ci-devant commandant dans la compagnie de Noailles des Gardes-du-Corps du Roi. La première en considération de ses services, la seconde pour sa retraite [156]».

Montchenu s'est intéressé aux Gardes du corps, il a composé un mémoire à ce sujet, avec « réfflexions », écrit de sa main, mais non daté ; il y note des conseils, des remarques, en particulier sur la formation des officiers ; il prévoit les objections et apporte des réponses ; il propose de former ces officiers dans des camps réunissant les compagnies tous les 4 ans à l'occasion des revues, « sans quoy vous ne formerés jamais d'officiers pour mener des escadrons, ils n'auront jamais le coup d'oeiül pour bien observer les distances que lorsqu'ils maneuvreront plusieurs escadrons ensemble ». Il pointe du doigt la distance

[153] Willems H., Conan J.Y., *Liste alphabétique des pages de la Grande Ecurie du roi*, imprimerie Lelotte, Verviers, 1966 ; 1ère partie : la Grande Ecurie p. 93 : Trois Montchenu sont cités : Joseph de Montchenu (Thodure) l'oncle de Laurent, Laurent et son frère Adrien de Montchenu.

[154] Almanach de Versailles, année 1788, à Versailles chez Blaizot rue Satory, p. 115 maîtres pour enseigner les pages.

[155] Brun-Durand J., *Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme,* Genève, 1970, Tome 1 et tome 2.

[156] Anonyme, *Etat des pensions*, tome 1 *: Etat des pensions sur le Trésor Royal seconde classe, pensions de huit mille livres inclusivement jusqu'à vingt mille livres exclusivement*, 1789, p. 84.

entre l'Etat major bien formé et les autres officiers : « …les chefs des brigades et exempts ne sont rien, ne sont écoutés en rien, s'ennuyent dans les résidences, ne pouvant prendre part à rien… ». Il sait de quoi il parle et tente d'améliorer le système.

Dans sa demande de retraite du 21 avril 1776, Laurent précise : «… ne pouvant plus continuer ses services à cause de sa mauvaise santé qui l'empêche de monter à cheval, supplie Sa Majesté de vouloir bien lui accorder sa retraite avec la demie solde de 6000 livres et la conservation de sa pension de 3000 livres…accordée à la mort de ses oncles…[157] ». De quelle maladie souffre-t-il qui l'empêche de monter à cheval à 50 ans ? Peut-être la pratique intensive de l'équitation a-t-elle entrainé des dorsalgies ou de l'arthrose de la hanche et des genoux. Il obtient au final un poste plus administratif et qui demande moins d'être sur le terrain : celui de commandant du roi en Vivarais en 1780, en remplacement du marquis de Lemps.

Dans ce poste, il voit sa carrière évoluer : commandant en second en Vivarais basé à Tournon, il est rapidement appelé à remplacer en 1781 le vicomte de Cambis en Languedoc à Montpellier avec une aire géographique beaucoup plus étendue ; il y fait plusieurs remplacements, en avril-mai 1785, février-mars-avril 1786 et d'octobre 1787 jusqu'en janvier 1788. De plus, le comte de Périgord le laisse gérer à Toulouse le retour du parlement en octobre-novembre 1788, ce dont il s'acquitte parfaitement. Cela montre la confiance que l'administration a en Montchenu ainsi que ses solides appuis en particulier le comte de Périgord. Enfin, dans ce cadre du commandement, en 1783, il est co-inspecteur des troupes provinciales du Languedoc avec le Comte de Périgord[158].

Pour aider Montchenu lors de ses remplacements, celui-ci dispose d'un document intitulé « Décisions pouvoirs : distinction des pouvoirs et autorité des commandans et gouverneurs particuliers, copie d'une lettre de M. de St Florentin à M. de Brun de Versailles le 24 aout 1750 ». Ce document concerne la ville de Montpellier, et précise : « …que le gouverneur et commandant ne s'entremettent d'aucun fait de justice n'y de police, qu'ils n'ordonnent rien aux habitants excepté ce qui peut regarder le commandement des armées dont ils sont chargés… ». Ce document condamne en

[157] Demande de retraite, « copie faite sur l'original resté entre nos mains à Paris ce vingt-huit avril 1776, signé Monspey aide-major de ladite compagnie ». Archives privées.

[158] Montandre-Longchamps, « *Etat militaire de France pour l'année 1758 contenant l'état actuel des troupes, les uniformes, et les noms des principaux officiers de chaque corps ; les gouvernements de provinces et états-majors des places, et le précis des ordonnances de l'année 1757, concernant le militaire* » Paris, chez Guillyn libraire, 1758 ; ont été consultés les années 1761, 1762, 1763, 1764, 1765 et en particulier 1783, page 103.

particulier les commandants et gouverneurs qui s'occupent de « faits étrangers à leur service …quoique la justice soit déjà saisie de ces différents…». De fait, Montchenu en tient compte tout au long de son commandement de 1780 à 1789, et évite d'empiéter sur les compétences de l'intendant et de la justice ordinaire, renvoyant à ceux-ci les affaires qui ne le concernent pas.

Le commandement du Velay

Avec la mort du baron de Rideberg commandant dans le Velay, disparait un poste de commandant qui n'est pas renouvelé : « Vous savez sans doute que Mr de Ridberg ne sera point remplacé au Puy[159] ». Charles-Emmanuel baron de Rideberg, est nommé le 26 mai 1766 commandant du Puy en Velay et de la province du Velay. Il demeure à ce poste jusqu'à sa mort le 28 avril 1785[160]. C'est un homme à poigne moyennement apprécié : « … La justice prompte et trop prompte de feu Mr le B*aro*n de Rideberg, ayant donné le goût à MMs les gentilshommes du Velay de se plaindre très légèrement[161]… ». Frévol de La Coste écrit à son propos « Monsieur le baron de Ridberg est très dangereusement malade depuis le 21 d'une indigestion qui a produit une fièvre putride. Il a été administré ce matin » et dans la même lettre, il ajoute : « PS du 28, Monsieur de Ridberg vient de mourir [162]». Pendant l'agonie de Rideberg, Frévol de La Coste intercède auprès du comte de Périgord pour avoir le poste et les émoluments qui vont avec :

> …Vous vous rappellerez, Mr, que vous m'avez donné les plus solides espérances pour succéder à son commandement et j'ai lieu d'y compter, excepté que Mr le C*om*te de St Haon ne fasse des démarches auprès de vous, Mr le Comte. J'avoue qu'il a de plus que moi, sa naissance au dessus de la mienne et des biens considérables. Ayant l'honneur de lui être allié, je le saurais nommer sans aucune peine. Je l'ai dit de même à Mr Percé et je n'en ai jamais parlé avec Mr de St Haon. Si, comme je peux le présumer aussi, vous ne sollicitez pas la nomination de ce commandement, je conseille avec toute la franchise

[159] Lettre 1785-41-a du 18 mai 1785, Bonnemain à Montchenu.
[160] www.heraldrysinstitute.com/cognomi/rideberg.
[161] Lettre 1785-116-a, non datée, Farconet à Montchenu.
[162] Lettre 1785-42 du 25 avril 1785 avec PS du 28, Frévol de La Coste à Montchenu.

possible, de faire comme autrefois. C'est de me mettre dans le cas d'y commander par une lettre particulière ou comme L*ieutenan*t Colonel employé[163] ...

Mais entre Frévol de La Coste, St Haon et Montchenu, le comte de Périgord ne va pas hésiter car Montchenu fait lui aussi jouer son réseau social pour récupérer les avantages de ce commandement. Le comte de Périgord écrit au maréchal de Ségur à ce propos :

Vous avez eu la bonté Monsieur[164], à l'occasion de la mort de M de Rideberg, de rendre compte au roy des preuves d'activité et de zèle que M le comte de Montchenu avait donné en différentes circonstances en Languedoc, ayant supplée M le vicomte de Cambis lorsque ce lieutenant général a été obligé de s'absenter de Montpellier pour s'occuper du rétablissement de sa santé ; et Sa Majesté satisfaite de ses services vous a autorisé à me marquer qu'elle verrait avec plaisir que les Etats de Languedoc lui accordassent à titre de supplément de traitement les 4200 livres dont M de Rideberg jouissait en sus de 3000 livres qu'il avait sur le trésor royal : la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en conséquence est du 10 février dernier. Mais M le maréchal, on avait mal à propos énoncé dans le détail qui avait été donné du traitement de M de Ridberg que les 4200 livres lui étaient payé par la province, tandis que dans le fait elle n'y contribuait que pour 1200 livres à titre de logement et que les autres 3000 livres étaient affecté sur l'extraordinaire des guerres. Cette erreur ayant été reconnue, je vis qu'il y aurait de l'inconvénient à faire usage de votre lettre et nous convimes M l'archevêque de Narbonne et moi, que cette affaire serait renvoyée aux Etats actuels.

N'ayant plus lieu M le maréchal, de présenter cette demande à l'assemblée et sachant qu'elle est on ne peut pas plus favorablement disposée pour M le comte de Montchenu, j'ai pensé qu'il serait plus convenable de proposer aux Etats de lui accorder les fourrages comme maréchal des camps employé dans la province ainsi qu'ils se payent à M le vicomte de Cambis et à M le comte de Rochefort. Mr l'archevêque de Narbonne est de même avis et il se fera un plaisir de porter cette demande à l'assemblée si vous avez la bonté de m'autoriser à l'en prier. Il en résultera à la vérité que M le comte de Montchenu obtiendra 5000 livres de traitement au lieu de 4200 mais cette légère augmentation sera peu sensible pour les Etats et elle n'aura au fond rien que de juste puisque indépendamment des droits que cet officier général a déjà acquis à cette récompense par le mérite de ses anciens services, ceux qu'il rend journellement sont considérablement augmenté par la réunion du commandement de Velay avec celui de Vivarais dont il était seulement chargé ...

[163] Copie de lettre 1785-52-b des 26 et 28 avril 1785, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[164] Copie d'une lettre du 14 septembre 1786, comte de Périgord au maréchal de Ségur.

Le maréchal de Ségur répond le 10 février 1787 qu'il est d'accord avec le comte de Périgord. On trouve dans la correspondance, un brouillon de Montchenu de sa main, mais non signé, et non daté dans lequel il explique que la lettre du maréchal de Ségur du 10 février n'est parvenue à Montpellier que le lendemain de la clôture des États ; il supplie le comte de Périgord d'intervenir d'autant que l'archevêque de Narbonne a promis de lui faire payer ou l'année d'avance ou l'année courante.

Nous savons comment l'affaire se termine grâce à la curiosité de Frévol de La Coste, sans doute dépité d'avoir été doublé dans cette affaire : il demande à Montchenu s'il a obtenu le poste et Montchenu lui répond : « …il est vrai que le commandement du Velai a été remis en ma faveur à celui du Vivarais sans que je l'aie demandé ; mais il ne l'est point que j'ai obtenu les 3000 livres dont feu Mr le baron de Rideberg jouissait, que je devais encore moins demander puisque madame la baronne de Ridberg jouit actuellement de 2000 livres de pension dessus…[165] ».

Ainsi Montchenu a acquis plus de responsabilité en ajoutant le Velay à son commandement, mais sans les avantages financiers qui auraient du aller avec.

Le départ du vicomte de Cambis

Avec le départ à la retraite du vicomte de Cambis en 1789, Montchenu espère très clairement être définitivement muté à Montpellier une ville autrement plus grande et plus animée que Tournon, afin d'étendre son pouvoir et son prestige. Il connait bien la ville et son commandement qu'il a exercé déjà à quatre reprises. Mais il a un concurrent de poids et l'histoire va en décider autrement. Six lettres font état des ambitions de Montchenu pour le poste du vicomte de Cambis. Ce dernier apprend à Montchenu sa démission de la place de commandant en second en août 1789 et avertit Montchenu qu'il doit prendre ses dispositions : « …Vous pouves prendre vos arrangements en conséquence, pour vous assurer à me remplacer soit en écrivant à Mr le c*om*te de St Priest qui propose comme

[165] AD Haute-Loire, Fonds Chaumeils/ de La Coste 110 J 74, lettre de Montpellier du 8 mars 1786, Montchenu à Frévol de La Coste.

ministre du département à la place que je laisse vacante, soit en faisant agir Mr le c*om*te de Périgord dont vous connaissés l'amitié pour vous et la disposition à votre égard[166]… ».

Frévol de La Coste se réjouit de la promotion de Montchenu : « … J'ai appris la retraite de M le v*icom*te de Cambis et son départ pour Avignon ; vous passerés vraisemblablement à Montpellier ; mon cœur mon général, trouvera son compte à cet avancement puisque je serai toujours à vos ordres[167]… ».

Montchenu a cependant un rival, Mr de Bouzols[168], et tente de faire valoir ses droits et ancienneté :

> ..Je devais m'attendre et j'avais bien des titres pour estre le premier officier général employé dans le Languedoc : j'écris en conséquence à M de La Tour du Pin. Cepandant je ne pers point toute espérance et je pense que M de Bouzols n'est envoyé à Montpellier que pour établir la nouvelle forme de la constitution militaire. Je compte bien plus encore sur mon très aimable et respectable amy le comte de St Priest, et qu'il voudra bien faire valoir pour moy mes services qu'il connait, pour que je sois employé en Languedoc ou ici, si on établissait un officier général pour un ou plusieurs départements dans cette province ou dans une de celles dont il est secrétaire d'estat. Je demande surtout à estre employé dans la nouvelle forme d'une manière quelconque, estant un des plus ancien mareschaux de camp, il ne serait pas juste, ayant servi 45 ans sans interruption, toujours en activité, de n'estre pas lieutenant général et que M de Bouzols estant mon cadet le fut avant moy[169]...

On sent dans ce brouillon de lettre, une certaine incompréhension à l'idée qu'un plus jeune que lui puisse le devancer pour ce poste. Une lettre de Versailles lui annonce une mauvaise nouvelle : « Il est vrai mon cher comte, que Mr de Cambis a demandé et obtenu sa démission ; mais il l'est aussi que le Roy ne veut pas le remplacer [170]». Aussi l'auteur de la lettre lui déconseille de se déplacer à Versailles et de courir le risque d'engager des frais à pure perte : «…exposer à des frais de déplacement sans être sûr que vous en jouirés ». Il semble alors que Montchenu donne sa démission : Frévol de La Coste en est consterné : « …On vient de me dire que vous aviés donné votre démission : je n'en veux rien croire. J'ai trop de confiance dans vos bontés pour n'être pas persuadé que vous

[166] Lettre autographe 1789-200 du 25 août 1789, vicomte de Cambis à Montchenu.
[167] Lettre autographe 1789-224 du 3 octobre 1789, Frévol de La Coste à Montchenu.
[168] Le marquis de Bouzols est maréchal de camp en Languedoc, inspecteur pour seconder le comte de Périgord.
[169] Lettre 1789-200, *Ibid*
[170] Lettre 1789-208 du 5 septembre, anonyme à Montchenu.

m'en auriés dit quelque chose[171]… ». Montchenu écrit à St Priest pour lui faire part de son mécontentement devant le fait que les règles de préséance ne sont pas appliquées, celui-ci lui explique : « … Mr le m*arqu*is de Bouzoles, mon cher comte, est emploié en Languedoc parce que c'est sa direction et qu'il en est l'inspecteur ; on a noté son souci ordinaire pour avoir un officier g*énér*al sous les ordres de Mr de Périgord, sans déranger les commandants du Vivarais et des Cévennes qu'on a cru nécessaire dans leur résidence. Voilà mon cher comte, le vrai de ce qui s'est passé[172]… ».

La situation est confuse et St Priest lui-même fait part de ses interrogations à Montchenu quant à l'organisation du pays : « … Quant à l'avenir, je n'y vois que dans un épais nuage. Il me parait impossible que vous ne soiez pas lieutenant général quand on en fera. Mais en même tems, il parait qu'on n'aura plus de commandant dans les provinces, que des officiers généraux attachés aux troupes. Tout cela au surplus est encore fort incertain[173]… ».

De fait, « l'incertain » devient réalité lorsque l'Assemblée Nationale décrète le 15 janvier 1790 la division du territoire en quatre-vingt-trois départements, districts, cantons et municipalités[174]. C'est la fin des provinces d'Ancien Régime. Le 22 janvier est créé l'Hérault dans le Bas Languedoc, le 29 la Haute-Loire à la place du Velay, le 5 février le Gévaudan devient la Lozère, et le 7 février, le Vivarais disparait au profit de l'Ardèche. Les noms définitifs sont fixés le 26 février[175]. Avec les structures d'Ancien Régime, disparaissent aussi les fonctions qui y étaient attachées : le 1er octobre 1790, l'intendant Ballainvilliers cesse officiellement ses fonctions administratives[176]. Il avait déjà quitté son poste le 2 octobre 1789[177].

Ainsi se termine la carrière de Laurent de Montchenu. Sa correspondance professionnelle se poursuit en s'étiolant considérablement, jusqu'au début de l'année 1790. Montchenu regagne Châteauneuf-de-Galaure et commence en 1791 une nouvelle vie en achetant l'hôtel Montchenu avec son cousin Thodure : il s'installe à Paris où il a passé la majeure partie de sa carrière, excepté la parenthèse de dix ans en tant que commandant en Vivarais. Il retourne de temps en temps à Châteauneuf comme en 1795. Il se trouve éloigné de sa sœur Élisabeth qui demeure à Saint-Marcellin, et avec qui il entretient une

[171] Lettre autographe 1789-226 du 7 octobre 1789, Frévol de La Coste à Montchenu.
[172] Lettre autographe 1789-240 du 28 novembre 1789, St Priest à Montchenu.
[173] Lettre 1789-240. *Ibid.*
[174] Dom Devic et Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, éditions Privat, 1867, tome 13, p. 1400.
[175] Dom Devic et Dom Vaissette, *Op. Cit.* p. 127.
[176] *Ibid*. p. 1416.
[177] *Ibid*. p. 130.

correspondance privée. Le train de vie d'Élisabeth s'est considérablement dégradé, elle a « loué une chambre », car le château de L'Arthaudière a été confisqué comme bien national. Montchenu subvient aux besoins de ses deux sœurs Élisabeth et Magdeleine religieuse : « je te remercie…de ton attention à ne pas nous laisser manquer de subsistance, tu nous crois bien gourmandes car tu m'en envoy pour deux mille quatre cent livres …tu m'avais evoyé autant en deux fois[178]… ».

Montchenu est inquiété par le tribunal révolutionnaire : « on assure qu'ayant été dénoncé à Paris où il se trouvait en 1793, il parut devant le tribunal révolutionnaire sous la dénonciation d'un agitateur et se borna à répondre : « citoyens, comment voulez-vous que j'agite les autres, je peux à peine m'agiter moi-même[179] ». Pour vivre, il doit sous-louer son hôtel Montchenu à Paris. C'est là qu'il meurt le 25 germinal An 10 ou 15 avril 1802, à l'âge de 76 ans, entouré de sa femme Marie-Angélique et de ses cousins Thodure, François et Claude Marin Henri. On ignore où il a été enterré.

B—Agir pour le bien commun : le « chemin[180] de Galaure » (1769-1780)[181] une forme d'évergétisme

(Annexes 10 à 16)

La vallée de la Galaure

Laurent de Montchenu est un notable local qui participe au mouvement général d'amélioration des routes ; par son opiniâtreté pour faire construire cette route dite « chemin de Galaure », il se pose en bienfaiteur de la vallée de la Galaure. De plus, son mécénat se manifeste dans la région par un don non seulement financier mais aussi le don d'une partie de ses terres. Laurent de Montchenu s'inscrit donc dans un siècle qui travaille au développement du réseau routier, lié aux idées de libre-échange, et qui se manifeste

[178] Lettres, 1er mai An 3 et 16 ventôse An 3, Elisabeth de La Porte de l'Arthaudière à son frère.
[179] Bulletin de la société d'archéologie et statistique de la Drôme, 1896, tome 30, p. 75.
[180] Le chemin de Galaure est un chemin vicinal qui répond à certains critères : il doit être sollicité par un grand propriétaire lui-même, les communautés intéressées doivent participer soit par la corvée ou soit par une contribution financière. Petot J., *Histoire de l'administration des Ponts et Chaussées 1599-1815*, Librairie Marcel Rivière, Paris, 1958, p. 196.
[181] La majorité des renseignements sont issus d'un dossier important intitulé « chemin de Galaure », comprenant soixante-seize documents : essentiellement des lettres s'étalant de 1769 à 1784. Archives privées.

concrètement par la création de l'école royale des Ponts et Chaussées en 1747 par Daniel-Charles Trudaine. En 1774, Turgot contrôleur général des finances, décrète la liberté du commerce des grains. Mais les provinces sont plus ou moins bien dotées en route praticables par des voitures. Le long du Rhône, la rive dauphinoise bénéficie d'investissements supérieurs à ceux de la rive Vivaroise grâce à l'action des intendants et des ingénieurs des Ponts et Chaussées[182]. Le chemin de Galaure est une route qui longe la Galaure, un affluent du Rhône rive gauche, de 56 km de long, de Roybon à St Vallier traversant une trentaine de paroisses[183] ; elle prend sa source dans la forêt de Chambaran, coule vers l'Ouest et se jette dans le Rhône à St Vallier.

> … Cette même vallée serait d'un commerce considérable sans la difficulté des chemins qui ont été si négligés qu'ils sont devenûs impraticables, lesquels cependant seraient fort aisés et commode à réparer, et principalement de faire une route seulement de vingt à vingt quatre pieds de largeur dans ladite vallée de St Vallier jusques à Roybon, laquelle a déjà été en partie ouverte et qui serait fort aisée à parachever sans dommages ny grands fraix[184] ». La route est en effet peu praticable explique Faye Maubourg à Montchenu, il faut « l'élargir et aligner le vieux chemin … si madame la comtesse veut arriver à Chateauneuf sans risquer de culbuter, et casser les voitures[185]...

[182] M. Boulle, *Révoltes et espoirs en Vivarais 1780-1789*, Fédération des œuvres laïques de l'Ardèche, Privas, 1988, p. 82.
[183] Les paroisses suivantes sont citées dans la copie du mémoire de Montchenu, non signé, non daté : Roybon, Montrigaud, Montfalcon, St Clair, Peroyet, Le Grand Serre, St Julien, Lentiol, Charaix, St Germain, Hauterives, Treigneux, Tersanne, St Martin d'Août, Lens-Lestang, Châteauneuf-de-Galaure, St Bonnet-de-Galaure, Charrières, Claveyson, Fay, St Avit, St Andéol, Bren, Ratières, St Jean-de-Mureils, La Motte-de-Galaure, St Barthélémy-de-Vals, Villeneuve-de-Vals, Notre-Dame-de-Vals, St Uze, Beausemblant. Cela fait 31 noms de lieux. Le même mémoire précise que « la vallée de la Galaure fait 7 lieux de longueur ».
[184] Copie de mémoire, non signé, non daté. Archives privées.
[185] Lettre du 1er juin 1776, Faÿ Maubourg à Montchenu. Archives privées.

Les paroisses concernées par le chemin de Galaure

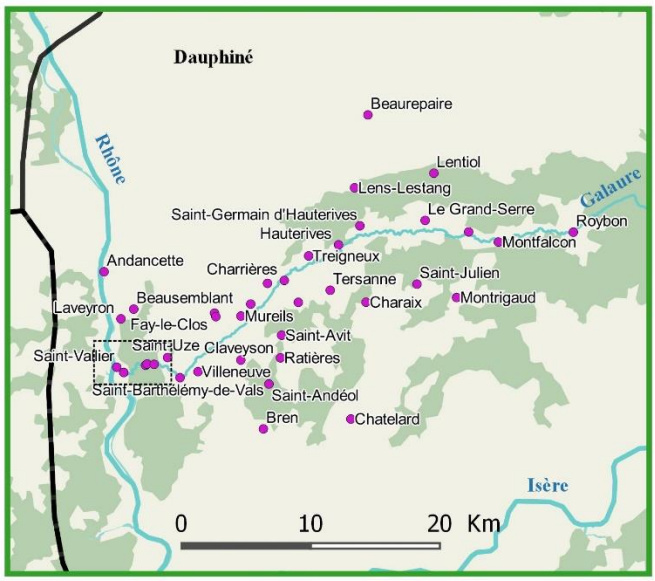

Les gorges de la Galaure

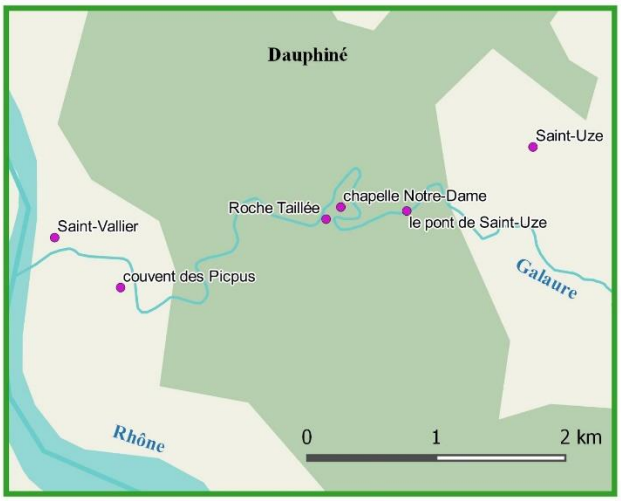

Carte 2 : La gorge de Galaure

De plus, après la traversée du village de Saint-Uze (annexe 12), la Galaure serpente dans des gorges pendant trois quart de lieux soit 6 km jusqu'à sa confluence (annexe 10). Pendant ce parcours, elle se trouve bloquée par un gros rocher « une énorme pierre vive », qu'elle doit contourner. « ...Le chemin tracé le long de la rivière se trouvait là complètement barré aux chevaux et voitures, et pour franchir le passage, les piétons devaient par des sentiers abrupts, escalader le rocher...[186] » (annexe 13). Cette configuration particulière gêne considérablement le transport, empêchant les voitures à cheval de circuler, ne permettant qu'aux piétons de passer.

Le chemin étroit alors praticable pour les piétons passait rive droite à cause du rocher : ouvrir le rocher permettrait de créer une route beaucoup plus large rive gauche. Pour les voitures, un détour était indispensable pour aller de la vallée de la Galaure à la vallée du Rhône. Laurent de Montchenu a donc pris la décision de faire tailler la roche et d'élargir cette portion de chemin pour le rendre praticable aux véhicules et faciliter le commerce : « …pour venir à bout de cette route, il ne se présente d'autre difficulté que la gorge de Vals ou Roche Taillée, dans laquelle passe ladite rivière de Galaure…le long de laquelle rivière…règne déjà un petit chemin qui peut s'élargir …avec pêles et pioches et le surplus peut se faire par le secours de la mine…serait suffisant pour tout espèce de voytures[187]… ».

Tailler la roche est un travail considérable, d'où le « Devis estimatif de l'extraction des rochers à déblaier de la construction du nouveau chemin de la gorge de Gallore, suivant le nivellement qui a été fait en préscence de Mr Duclos subdélégué en commencant seulement au mur du jardin des pères piquepuce[188] ». Ce devis est de 18 592 livres pour « les dix huit cent cinquante six toises cubes de roches à déblayer dans la longueur de 1536 toises sur deux toises pieds de largeur suivant le nivellement, l'on estime que la toise cube de rocher coutera 7 livres ce qui donnera 12992 livres …et les terres à déblayer portent à deux mille huit cent toises lesquelles à deux livres la toise font 5600 livres…. Fait et dressé à St Vallier le 20 janiver 1789, Duplessis ».

Laurent de Montchenu n'est pas seul dans cette entreprise : l'impulsion est donnée par quelques personnalités locales philanthropes : ce sont les seigneurs Fay Maubourg de

[186] Lacroix A., *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*, 1894, tome 28, Valence, « le tramway de la Galaure » p 169 à 173.
[187] Même mémoire non signé, non daté.
[188] AD Drôme, C27.

La Motte de Galaure, son parent Sibeud de Beausemblant, et Ducloz avocat à St Vallier[189]. Cependant, Montchenu en est l'initiateur puisque dans les documents, on parle du « chemin que demande Mr de Montchenu[190] », ou de « votre chemin[191] » en s'adressant à lui.

C'est dès 1766 que l'idée de ce chemin prend forme, mais on s'aperçoit vite que « la chose n'est pas aussi aisée que nous l'avions cru et qu'on n'est pas prest à commencer[192] ». Il y a en effet une difficulté financière importante : « …aux piqueurs…pour 1000 livres…vous adjouté les vacations des ingénieurs, des conducteurs ou directeurs tant pour tracer que pour visiter les travaux et tout ce qui est détaillé dans la lettre de Mr Goy[193] et que vous vous chargiés encore de toute cette dépense comme il parait qu'on le désire…il vous en coutera quatre à cinq mille livres…[194] ». La somme est importante mais est largement sous-estimée.

Le tracé du chemin est tout trouvé : « ce chemin peut être établi depuis la hauteur de Chateauneuf de Galaure jusqu'à celle de Laveyron toujours en plaine et pays découvert[195] ». Le chemin ne nécessite pas de cailloux ni de graviers : «… en relevant ce chemin d'un pied au dessus de l'aire des terres par celles que l'on tirera des fossés de droite et de gauche et que l'on bombera, ce chemin sera très solide et très commode en luy donnant 24 pieds de largeur… ».

Les problèmes rencontrés

Un problème se pose avec le chemin très pentu[196] qui va de la vallée de la Galaure jusqu'au château et village de Châteauneuf : la « rampe » sera adoucie explique Goy, « en louvoyant la coline sans ouvrage d'art », et pour la garantir des eaux pluviales, des fossés sont prévus, et s'il le faut on utilisera des pavés et cailloux ; il faut aussi prévoir une « rampe » pour la descente de Laveyron, d'Andancette à Vals.

[189] D'après la correspondance échangée entre eux, Archives privées.
[190] Copie de lettre non datée, non signée, sans doute de l'ingénieur Goy. Archives privées.
[191] Lettre du 7 octobre 1769, de l'abbé de St Vallier à Montchenu. Archives privées.
[192] Copie de lettre du 9 octobre 1769, non signée, à Montchenu. Archives privées.
[193] Sous ingénieur des Ponts et Chaussées.
[194] Suite de la lettre du 9 octobre 1769.
[195] Copie de lettre non signée non datée, de Goy. Archives privées.
[196] La pente est d'environ 14% entre le bas du village actuel et le château, une route avec quelques lacets est donc indispensable.

Montchenu se rend sur les lieux avec l'ingénieur Goy en 1774[197] pour finaliser l'idée. Puis Montchenu est chargé de porter deux mémoires à Paris, l'un pour Mr de Sartine[198], l'autre pour Mr de Trudaine[199] et l'intendant du Dauphiné Pajot de Marcheval[200], afin de soutenir la demande auprès des autorités en 1774[201] : « Mr de Montchenu certifie ce mémoire véritable… il est seigneur de 6 des paroisses concernées[202]… il espère des bontés et de l'amitié que Mr de Sartine lui a toujours accordé pour recommander ce mémoire à Mr de Trudenne : il s'agit d'utilité publique.[203] ».

De nombreux arguments sont mis en avant : la route de Roybon à la gorge de Vals a été ouverte, si on ne la continue pas, c'est de l'argent perdu pour Roybon sans parler des « arbres coupés ou arrachés pour former cette route » en pure perte ; le bois de construction utile à la marine ainsi que les pierres de taille tirées des carrières de la Galaure pourront emprunter le nouveau chemin jusqu'à St Vallier et servir à « la grand route de Lyon en Provence [204]» le long du Rhône[205].

Cependant, l'affaire avance avec difficulté : l'inspecteur Hue doit venir vérifier les carrières de pierres de taille de la vallée de la Galaure[206] explique l'avocat Ducloz, ce qui est essentiel pour sa décision, car la route doit être utile avant tout pour l'État ; cependant : « il ne viendra pas mais enverra un ingénieur de la province » ; et c'est à partir de cet avis crucial que Mr de Trudaine va prendre sa décision. Derrière ce problème, se cache l'aspect financier : l'argent de la dépense doit être pris pour moitié sur l'argent de la province soit 60 000 livres utilisé pour les travaux le long des torrents (donc sur les Ponts

[197] « …Je désirerais de scavoir si vous estes encor pour longtemps à Chateauneuf afin de choisir une semaine de temps un peu beau afin de reconnaitre vos idées sur le local même plustot que dans votre cabinet ». Lettre du 6 mars 1774, Goy à Montchenu. Archives privées.
[198] Antoine Raymond Juan Gualbert Gabriel de Sartine (1729-1801) est lieutenant de police de 1759 à 1774 puis secrétaire d'Etat à la marine de 1774 à 1780.
[199] Denis-Charles Trudaine (1703-1769) est intendant des finances et dirige les Ponts et Chaussées de 1743 à 1769, école créée en 1747. Son fils Jean Charles Philibert Trudaine de Montigny (1733-1777) dirige les Ponts et Chaussées de 1769 à 1777.
[200] Christophe Pajot de Marcheval est intendant de Limoges en 1757, puis de Grenoble de 1761 à 1784.
[201] Ces démarches prennent du temps car elles sont complexes : elles comprennent cinq étapes ; le contrôleur général des finances répartit les fonds, les annonce aux intendants ; ceux-ci préparent « les états du roi » avec les ingénieurs en chef et font une proposition en envoyant devis, plans, estimations, qui sont vérifiés par Trudaine, puis validés par lui ; si les états du roi sont acceptés par Trudaine, ils sont transmis au bureau de l'intendant, de l'ingénieur et du trésorier des Ponts et Chaussées et les fonds sont alors débloqués. Blond S., *Comptabilités*, 2012, http://comptabilités.revues.org/721.
[202] Laurent de Montchenu est seigneur de Châteauneuf, Saint-Bonnet-de-Galaure, Saint-Avit, Ratières, Saint-Martin-d'Août, Charrières.
[203] Brouillon non daté. Archives privées.
[204] Il s'agit de la grande Route de Lyon à la Provence et Languedoc, passant par la rive gauche du Rhône : Vienne, St Vallier, Valence, Loriol, Montélimar, Orange. Un devis est établi le 21 juillet 1769. AD Isère 2C 751, routes et chemins de Provence à Lyon 1769-1782.
[205] Lettre du 3 décembre 1776 de Duclos échevin de St Vallier à Montchenu et subdélégué. Archives privées.
[206] Lettre du 14 février 1777, Ducloz à Montchenu. Archives privées.

et Chaussées) et pour moitié imposé sur les intéressés à ce chemin ce qui est lourd pour les populations. « Il n'est pas de leur intérêt [intérêt des ingénieurs de la province] que les fonds nécessaires pour l'ouverture de la gorge de Galaure soient pris dans les caisses des Ponts et Chaussées parce qu'alors, ils perdraient tous les honoraires qu'ils auront si ces fonds sont pris sur la caisse[207]… ».

Le jugement de Hue semble donc plus objectif que celui de ses ingénieurs, c'est lui qui doit faire la visite. Dans cette lettre du 14 février, Ducloz abreuve Montchenu de conseils pour arriver à ses fins c'est-à-dire diminuer les impôts. L'idéal serait que la moitié des dépenses soient payées par les Ponts et Chaussées, un quart par l'intendant et la province, un quart par les impôts, ou au pire que les dépenses soit divisées en trois tiers égaux : il faut éviter impérativement que la moitié des dépenses soit issue des impôts. Et c'est bien ce qui risque d'arriver si les ingénieurs viennent eux-mêmes voir les carrières. Et Ducloz de conclure : « …Brulez ma lettre après l'avoir lue…les avis que je vous donne pourraient m'occasionner des ennemis et me nuire… ».

Le 12 mars 1777, Ducloz annonce : « Le chemin de Galaure, à ce que m'a dit Mr de Maubourg, est donc enfin définitivement arrêté, Mr de Trudaine donne le tiers de la dépense sur sa caisse des Ponts et Chaussées, le second tiers sera fourni par Mr l'intendant, et le troisième par les intéressés[208] ».

C'est une bonne nouvelle. En juin un nouvel obstacle apparait : l'ingénieur en chef de la province n'a pas été prévenu et risque de ne pas être favorable au projet : Montchenu est à nouveau sollicité pour lui écrire « avec honnetteté » en mettant en avant les arguments vus plus haut, et en le flattant : « vous savés que lorsque les dieux nous flattent, nous sommes prêts à faire tous les sacrifices possibles qui ne compromettent point notre honneur[209] ».

Enfin, des pierres des carrières de Claveyson, de Châteauneuf, et de La Motte sont envoyées par un voiturier pour les montrer à Vienne[210] à Mr l'intendant, et surtout à Mr Hue qui ne s'est pas déplacé. Mr de Laumet ingénieur en chef y sera aussi, Montchenu se doit donc d'y être : « votre présence pourra beaucoup influer dans cet examen décisif pour l'ouverture de la gorge[211] ». On sent alors une certaine anxiété dans la lettre, visible à travers de nombreux conseils donnés à Montchenu : « en partant demain matin [le 13

[207] Les sous ingénieurs touchent 1200 livres ce qui est insuffisant ; les ingénieurs touchent 2400 livres. Les gratifications s'ajoutent pour récompenser les services accomplis. Petot J., *Op. Cit*. p. 177-180.
[208] Lettre du 12 mars 1777, Ducloz à Montchenu. Archives privées.
[209] Lettre du 4 juin 1777, Ducloz à Montchenu. Archives privées.
[210] Monsieur, comte de Provence et frère du roi Louis XVI, est de passage à Vienne les 12 et 13 juillet 1777.
[211] Lettre du 12 juillet 1777, Fayard avocat premier échevin de St Vallier, à Montchenu. Archives privées.

juillet], vous seriés à Vienne[212] à midy mais il y a apparence que les postes ne donneront pas de chevaux parce qu'ils sont retenus pour Monsieur ». Montchenu doit donc penser à prendre ses précautions.

La concurrence entre routes est rude[213], Ducloz doit intervenir : «… j'addressay le 26 du mois dernier[214] …à Paris, un mémoire tendant à démontrer l'inutilité d'une route que le Languedoc se propose de faire ouvrir sur son territoire le long de la rive occidentale du Rhône jusqu'à Lyon[215] dans lequel mémoire j'appuie sur l'utilité au contraire de l'ouverture de la gorge de Galaure ». Rien n'est gagné et tout est remis en question d'autant plus que Trudaine décède le 5 août 1777 : « …vous scavés sans doute Mr de Trudaine mort au moyen de quoy, il faut recommencer à instruire celluy qui est chargé de la partie des Ponts et Chaussées, qui est Mr de Cotte[216], si vous le connaissés il ne serait pas mal de luy adresser le mémoire des pierres et de la carrière… ».

Les financements

Voilà Montchenu à nouveau sollicité pour intervenir. L'affaire recommence donc à l'automne 1777 : il faut de nouveau trouver les financements qui ont été annulés : «… il faut revenir au premier sistème d'obtenir de Mr l'intendant la moitié de la dépense sur les 60 000 livres de la province, pour l'autre moitié, de faire en sorte d'obtenir s'il est possible de Mr le président de Cotte une somme fixe de 6 à 7 mille livres et d'imposer le surplus[217] ».

Mr de Maubourg est découragé et se désole de ce retard :

> …je vois avec chagrin que l'ouverture de la gorge de Galaure traine de façon à n'avoir peu estre jamais lieu…je vous avoüe que n'étant point fait pour estre baloté par ces gens là, je les envoie à tous les diables et ne veus plus m'en meler en aucune façon, je

[212] De Châteauneuf-de-Galaure à Vienne, il y a une cinquantaine de kilomètres.
[213] « Chaque fois qu'une route était projetée, c'étaient les mêmes jalousies entre les petites villes de provinces et une pluie de réclamations s'abattait dans les bureaux des Ponts et Chaussées à Paris… ». Petot J., *Op. Cit.* p. 194.
[214] Lettre du 16 août 1777, Ducloz à Montchenu. Archives privées.
[215] Le 7 février 1786 les Etats du Languedoc décident d'aménager la rive droite du Rhône en route : mais le Dauphiné n'est pas d'accord car il y a risque de concurrence avec la route existante de la rive gauche. Rostaing L., Trois anciennes routes du Vivarais, *Revue du Vivarais*, tome XXI, 1913, p. 132 à 137.
[216] Mr de Cotte dirige les Ponts et Chaussées de 1777 à 1781.
[217] Lettre du 11 octobre 1777, de Fayard à Montchenu. Archives privées.

finirés ma carrière comme cy devant à sortir d'icy avec peine…j'en ay fait mon deuil, je n'y pense plus …je souhaitte… que vous soiés plus heureux que moy dans vos démarches[218]…

Fay Maubourg est en particulier révolté par les « les friponneries de Mrs des Ponts et Chaussées ». En effet Fay Maubourg a un devis fait par un homme de l'art, mineur à Serres, se montant à 12 900 livres pour les « comblements, extirpation de roches, murailles à 7 livres 10 sols la toise », il est prêt à travailler dès que la corvée aura déblayé tout ce qui peut l'être. Les Ponts et Chaussées ont proposé 48 000 livres au minimum, il faut donc faire connaître à l'intendant leur « effronterie[219] ». Tenté de tout abandonner, Fay Maubourg reprend cependant les rênes[220] et s'occupe de faire faire un procès-verbal de la gorge de Galaure par Mr Bernon, accompagné de l'avocat Fayard, avant la Toussaint 1778, pour l'envoyer à Mrs du bureau des finances : y seront joints les documents dont le mémoire, et le plan du lieu fait par Mr du Clos.

Cette « friponnerie » des Ponts et Chaussées est une constante : Sibeud de Beausemblant raconte à Montchenu son entrevue avec Pajot de Marcheval[221] : « …il répondit …qu'il avait vu le local, que cela luy paraissait bien dispendieux, qu'il en avait raisonné avec le sieur Faure entrepreneur des Ponts et Chaussées qui luy en avait remis un devis estimatif porté à la somme de 48 000 livres et que ce n'était pas son dernier mot ».

Sibeud de Beausemblant indigné, s'insurge : « je luy répondis que c'était une chose incroyable et contradictoire, que le sieur Faure luy même m'avait confié ….un devis estimatif …de 30 300 livres… ». L'augmentation de presque 18 000 livres est assurément importante. Beausemblant décide de faire faire un autre devis par Mr du Clos[222] qui assure qu'il peut faire le chemin pour 24 000 livres aidé de la corvée, et qu'il « était sur d'y gagner au moins 6000 livres ».

En 1778, Pajot de Marcheval avoue à Montchenu :

> … nous n'avons pas le premier sol pour appliquer à de pareils travaux…outre que les fonds des Ponts et Chaussées sont depuis longtemps insuffisants pour fournir à la perfection et à l'entretien des grands ouvrages d'art et des routtes de première nécessité

[218] Lettre du 6 février 1778, Fay Maubourg à Montchenu. Archives privées.
[219] « Les accusations les plus absurdes se déchainent à l'encontre des ingénieurs des Ponts et Chaussées. Etant fonctionnaire de l'Etat, on soupçonne qu'ils s'enrichissent immensément par leurs appointements, qu'ils touchent des pots de vin ». Petot J., *Op. Cit*. p. 332.
[220] Lettre du 29 août 1778, Fay Maubourg à Montchenu. Archives privées.
[221] Lettre du 2 octobre 1778, Sibeud de Beausemblant à Montchenu. Archives privées.
[222] Duclos est subdélégué de l'intendant.

ouvertes dans la province, les ravages des eaux actuelles sont une calamité effroyable, presque tous les ponts sont détruits et les routes coupées...

Marcheval renonce donc, « je ne puis que vous témoigner tous mes regrets de ne pouvoir m'en occuper[223] ». Il faut donc repartir de zéro pour la troisième fois. Le surlendemain, Montchenu offusqué rédige une longue réponse[224] à l'intendant. Il rappelle les nombreuses rencontres à Vienne, Paris et même « aux eaux d'Aix[225] et de Grenoble » entre Goy, Faure, Fay Maubourg, lui-même ; il répète que la dépense prévue est de 6000 francs, que les Ponts et Chaussées n'ont pas à s'en occuper, il insiste : « vous manqués à votre parolle…vous vous compromettés…depuis douze ans nous n'avons cessé de vous solliciter… ». Il est furieux car les travaux entrepris sont en voie d'être saccagés : « déjà plusieurs labourent le chemin[226] que nous avons fait ouvrir dans l'espace de plus de cinq lieux ». Sa fureur est telle qu'il doit changer de plume au milieu de sa lettre comme le montre le changement de graphie, et il ajoute : « …il n'est donc plus temps de faire parler MM Goy et Faure qui demandent plus de 48 000 livres pour faire un chemin utille que nous faisons avec 12 000 livres… ». Enfin Montchenu fait encore une fois appel à l'honneur : « …vous nous compromettéz cruellement vis-à-vis de nos vassaux que j'avais assuré sur votre parolle de l'ouverture de la Gorge, ne pouvant penser que vous y manquiés, je l'ai toujours crû et la crois aussi sacrée que la mienne… ».

En mars 1779, Fay Maubourg se plaint que le bureau des finances n'a toujours pas répondu malgré l'envoi du mémoire, du procès-verbal et du plan de la gorge. Il gémit à nouveau : « …j'ai fait mon deuil de ce chemin…je suis tout à fait rebuté de voir qu'on aye laissé passer cet hiver sans rien faire…m'a fait faire plus de bile et de mauvais sang que je ne peus vous dire[227] ». En mai, l'affaire ne semble guère plus avancée, la réponse de Mrs du bureau des finances est négative ; Fay Maubourg s'en prend à l'administration : « …je scavés les entraves que Mrs du Parlement mettent à la construction des chemins de communication, on peut dire que ceux qui devraient par leur état, estre le père du peuple, ne s'occupent que de luy nuire[228]… ».

[223] Lettre du 29 octobre 1778, Pajot de Marcheval à Montchenu. Archives privées.
[224] Copie de lettre du 1er novembre 1778, Montchenu à Pajot de Marcheval. Archives privées.
[225] Il s'agit d'Aix-les-Bains en Savoie.
[226]« Les paysans n'avaient aucun respect pour les ouvrages publics, et déployaient une ingéniosité sans limites pour les transformer en choses à leur usage propre. Il fallait donc interdire d'anticiper sur les chemins, d'en fouiller les terres, d'ouvrir des carrières dans les fossés, de transformer la route ne place à fumier ou en dépôt d'immondices ; d'autres la coupaient par des barrières ou par des fosses pour empêcher le bétail de s'échapper » Petot J., *Op. Cit.* p. 197-198.
[227] Lettre du 12 mars 1779, Fay Maubourg à Montchenu. Archives privées.
[228] Lettre du 14 mai 1779, Fay Maubourg à Montchenu. Archives privées.

Il fait aussi remarquer que la corvée ne peut être commandée que par l'intendant ou le bureau des finances, et que les récoltes des vers à soie ayant commencé, il faut attendre après la Toussaint pour la disponibilité des paysans.

L'année 1780 voit les travaux s'accélérer : « je vois avec plaisir…que les travaux du nouveau chemin de Galaure se continuent avec activité[229] ». Pajot de Marcheval a bien changé d'avis et d'attitude depuis la semonce de Montchenu à son égard le 1er novembre 1778 : «… j'ai un si grand désir de voir avancer cet ouvrage que sur l'espérance que vous me donnés d'y pouvoir passer en voiture dans le mois de novembre je pourrais m'arranger pour en faire l'essai… ». Il est même prêt à payer « les 3000 livres accordés sur les fonds de 1779 » dès que le subdélégué Duclos aura envoyé les justificatifs, ce qui est fait le 27 juillet : «… je joins ici l'ordonnance pour le païement de la seconde somme de 3000 livres que vous me demandés par votre lettre du 23 avec la permission nécessaire pour l'imposition qui doit être faite de pareille somme sur les communautés…[230] ».

Montchenu va pouvoir régler Fayard qui réclame ses honoraires par deux fois les 5 et 18 juillet.

Les frères Picpus (annexe 15)

Mais il reste de nouveaux problèmes à régler, celui de l'indemnisation des frères Picpus pour leurs propriétés foncières sises à la sortie des gorges de la Galaure et à l'entrée de St Vallier (annexe 14), les frères ne soutenant pas le projet du chemin mais cherchant surtout à en profiter, à tel point que Fayard s'exclame : « il faudra bien passer de gré ou de force ![231] ». A la sortie des gorges, se trouve un canal pour amener l'eau jusqu'au moulin, avec une écluse pour « abreuver les prairies ». Un mur en pierres sèches pour soutenir le chemin a été construit par Dupleissis le long du canal ce qui semble gêner le passage des eaux et pourrait attenter aux « intérêts de Mr le comte de St Vallier[232] ». Un autre problème surgit lorsque Dupleissis est nommé à la Côte-Saint-André : « Mr Marmillod ingénieur en chef de la province[233] me chargea mardy dernier 27 juin de faire lever le plan du chemin de

[229] Lettre du 26 juin 1780, Pajot de Marcheval à Montchenu. Archives privées.
[230] Lettre du 27 juillet 1780, Pajot de Marcheval à Montchenu. Archives privées.
[231] Lettre du 29 juin 1780, Fayard à Montchenu. Archives privées.
[232] Lettre du 1er juin 1780, Bonnet fermier des Révérends à Montchenu. Archives privées.
[233] Marmillod fut d'abord ingénieur en chef de la généralité de Limoges, puis envoyé à Copenhague en 1763 où il resta douze ans, et revint en France en 1775. Petot J., *Op. cit.* p. 156.

Vienne à la Coste par Mr Dupleissis… le succès de votre chemin tient à la présence continuelle de Mr Dupleissis…[234] ».

Montchenu a une grande confiance en Dupleissis, et Goy arrange l'affaire pour garder Dupleissis dans les gorges. Dupleissis est nommé expert par l'intendant pour estimer les prix des jardins Picpus qui vont servir au chemin : une fois mesuré, le terrain nécessaire est de 70 toises de long et 4 toises de large[235] soit 280 toises quarrées[236] ; ce terrain est de trois qualités de sols différentes, et est estimé au total à 202 livres 15 sols. Dupleissis précise que ce qui reste aux Picpus est bien suffisant pour leur maison, qu'ils vont tirer profit du chemin pour s'approvisionner, que ce sont les seuls riverains à réclamer des indemnités, que tous les autres propriétaires ont accepté « sans qu'il ait été donné ny demandé par aucun riverain aucune indemnité[237] ». De nombreuses chicaneries sont occasionnées par la mesure de ce terrain, d'autant que les ingénieurs changent d'avis en cours de route et décident de faire un tournant dans cette partie du chemin[238], il faut donc, pour réaliser la courbe, un peu plus de terrain. Il est clair que les Picpus veulent profiter de l'occasion, « Mr Duclos…porte la valeur du terrain …à 202 livres pendant qu'ils l'évaluent eux-mêmes à 600 livres[239] : une différence aussi considérable est bien surprenante[240] ».

Montchenu est de nouveau en première ligne, Pajot de Marcheval lui demande d'intercéder : « …il n'y a que vous qui puissiés concilier les intérêts des communautés et des religieux, je ne saurais trop vous inviter à y concourir … ». L'intendant a entière confiance dans les qualités de médiateur de Montchenu et est persuadé que si Montchenu s'abstient, « …les deux parties apporteront dans cette contestation la résistance la plus opiniatre… ». Duclos en est persuadé aussi : « vous feriés plus dans un quart d'heure qu'avec cent lettres[241] ». Un traité est finalement signé le 11 septembre 1780 « …en votre présence et celle des officiers municipaux de la ville de St Vallier…[242] ».

---

[234] Lettre du 3 juillet 1780, Goy à Montchenu. Archives privées.
[235] Si l'on prend comme référence la toise de Châteauneuf-de-Galaure, c'est-à-dire 3,8 mètres, cela fait un terrain de 266 mètres sur 15,2 mètres.
[236] Ce terrain est composé d'un bois tailli, d'un rang de saules et peupliers, d'un verger avec arbres fruitiers, d'une vigne, et d'une partie devant le couvent lui-même. Lettre du 26 juillet 1780, Frère Collet gardien à Montchenu. Archives privées.
[237] Procès-verbal du 29 juillet 1780 de Dupleissis. Archives privées.
[238] Lettre du 14 septembre 1780, Ducloz à Montchenu. Archives privées.
[239] « …Mes confrères se contenteront de 600 livres pour cette indemnité… c'est tout le sacrifice qu'ils peuvent faire…ils auraient fait le sacrifice en entier pour le bien public s'ils n'étaient pas si pauvres… ». Lettre du 26 juillet 1780, du frère Georgerat à Montchenu. Archives privées.
[240] Lettre du 20 août 1780, Pajot de Marcheval à Montchenu. Archives privées.
[241] Lettre du 8 août 1789, Duclos à Montchenu. Archives privées.
[242] Lettre du 15 septembre 1780, Frère Collet gardien des Picpus à Montchenu. Archives privées.

La fin des travaux

Malgré toutes ces contrariétés, le chemin avance[243] et la fin des travaux est entrevue comme étant de plus en proche. Les habitants de la vallée en sont ravis et expriment leur reconnaissance, rapportée à Montchenu par Duclos[244] :

> La reconnaissance a fait prendre la plume à nos poëtes et écrivins pour chanter vos louanges et rendre votre nom aussi immortel que vos bienfaits ; on placea hier deux inscriptions sur les rochers de la gorge de Galaure, l'un en vers gravé sur une table de marbre noir et les lettres dorées[245], l'autre en prose sur une table de marbre blanc avec les armes de France a été placé sur le rocher de Roche Taillée ; comme elles pourraient vous amuser, j'ai l'honneur de vous envoyer une copie de l'une et de l'autre…je ne vous les fais pas passer comme des chefs d'œuvre mais seulement pour vous montrer la reconnaissance de nos citoyens. Le style de celle en prose est un peû boursouflé…les vers un peu durs…je ne vous nommerai pas les auteurs parce que je ne les connais pas, l'on dit la prose de Mr Dupleissis et les vers de Mr Gagnière…
>
> A Louis XVI
>
> Auguste
>
> Cette route a été ouverte pour le bonheur du païs par le zèle éclairé de Mr Pajot de Marcheval et par la sollicitation constante de Mr le comte de Montchenu et exécutée sous la direction de Dupleissis le 15 avril 1780 sous le consulat de Mr Fayard.
>
> Rassure-toi, passant, qui voit ces précipices
> Montchenu, dont le cœur humain
> Ne voulait pas que tu périsses,
> Força ces hauts rochers de t'ouvrir un chemin.
> Ami des rois, amis des hommes,
> Il a comblé de bien le pays où nous sommes.
> Celui qui eut pour nous ce zèle paternel,

[243] « …devis estimatif de l'extraction des rochers à déblaier de la construction du nouveau chemin de la gorge de Gallore suivant le nivellement qui a été fit en présence de M Duclos… en commençant seulement au mur du jardin des pères piquepuce...les dix huit cent cinquante six toises cubes de roches à déblaier dans la longueur de 1536 toises sur deux toises trois pieds de largeur suivant le nivellement l'on estime que la toise cube de rocher coutera 7 livres ce qui donnera : fait et dresser à St Vallier le 20 janvier 1780 : total : 18 592 livres ». AD Drôme C 27.

[244] Lettre du 27 août 1780, Duclos à Montchenu. Archives privées.

[245] Cette inscription à Roche Taillée, faite par un particulier de St Vallier aurait coûté cent écus. Lettre du 12 septembre 1780, non signée, à Montchenu. Archives privées.

Mérite qu'on lui rende un hommage éternel »
[Avec variante pour les trois derniers vers :]
Il a fait ces travaux pour tous tant que nous sommes
Luy qui compte ses jours par des biens paternels
Nos neveux luy rendront des honneurs immortels.

Les huit premiers vers du texte ont été immortalisés : « Inscription à l'honneur de M. le comte de Montchenu maréchal des camps et armées du roi et commandant dans sa province du Vivarais, gravée sur les rochers de Galaure en Dauphiné, l'an 1780[246] ».

Ce chemin constitue au final un véritable réseau, c'est une oeuvre collective. « Le village de St Uze a tracé son chemin jusqu'à celui ouvert par Mr le comte de Maubourg…voilà donc une belle route ouverte depuis St Vallier jusqu'au Chatelard paroisse de St Germain près de Serres : à cet endroit on trouve un chemin fait en praticable par Mrs les marquis de Chatelard et de Murat qui vat au Petit Lemps et à Beaurepaire…[247] ».

La vallée de la Galaure communique donc plus aisément avec celle de la Valloire, voisine, mais jusque-là difficile d'accès. Pour autant, tout n'est pas fini, loin de là. Fin août, le mur de pierres sèches de Dupleissis resurgit sous la plume de Bonnet le fermier du comte Grolée de St Vallier : celui-ci réclame un deuxième mur en face du précédent pour canaliser le canal, qui appartient au comte de St Vallier, et éviter les débordements de son côté : « il me parait indispensable qu'il soit achevé avant le 25 septembre le mois d'octobre étant celuy où communément la rivière grossi…[248] ». L'affaire Picpus est réglée courant septembre : « …pour la somme de quatre cent cinquante livres » : un consensus a donc été trouvé, et Montchenu y a contribué : « la moitié de cette somme a été prise sur les fonds de la communauté et l'autre moitié sur les secours que vous avés bien voulut nous accorder… ».

Montchenu y va donc de sa poche et verse 225 livres pour régler les Picpus[249]. L'auteur de la lettre, peut-être Fayard, prend sa revanche sur les Picpus : «…aussitôt que les Pères ont reçu leur argent, j'ai fait sur le champ abbattre le mur et les arbres de leur

[246] Archives privées. Cependant, ce texte gravé n'est plus visible aujourd'hui à la suite au creusement d'un tunnel au début du XXe siècle, qui évite le raccourci voulu par Montchenu.
[247] Lettre du 27 septembre 1780, non signée, à Montchenu. Archives privées.
[248] Lettre du 28 août 1789, non signée, à Montchenu. Archives privées.
[249] Lettre du 12 septembre 1780, non signée, à Montchenu. Archives privées.

jardin et de suite tracer tout au travers notre chemin, toute la ville de St Vallier est sortie et est venue danser sur les brèches, je n'ai jamais vu une plus grande joye, je suis revenu icy fort content de mon triomphe… ».

La route n'est pas encore praticable : « on ne pourra la pratiquer encore qu'en gaÿant[250] trois fois la rivière de Galaure…un pont sur cette rivière à l'entrée du rocher du coté de la vallée, nous le ferons avec la plus grande économie… ». Ce pont nécessite des compétences techniques, donc des frais supplémentaires : piles, pilotis, arche, mur à chaux, parapet.

Il y a donc eu des tensions avec les Picpus, allant même jusqu'à une rixe qui éclate entre les ouvriers du chantier et les frères le 15 septembre à la tombée de la nuit. Les ouvriers décident de traverser le jardin des Pères : le sous conducteur des ouvrages Galland, une partie des manœuvres avec un tombereau, « rangés militairement[251] » ce qui laisse entendre qu'il y a provocation ; deux Pères s'y opposent, mais étant inférieurs en force, l'escorte « suivit victorieusement sa route »[252].

Montchenu connait lui aussi un moment de découragement lorsqu'il reçoit une lettre anonyme guère flatteuse[253] et en est fortement contrarié. Il fait faire enquête par Fayard pour savoir de qui il s'agit. L'auteur est Mr Dauphin L'Antonin, « vous ne devés pas en être affecté, il a des jours malheureux de démence pendant lesquels il fait de semblables farces…vous devés regarder cette production comme les suites d'un esprit malade…[254] ». Fayard doit insister auprès de Montchenu pour que celui-ci n'abandonne pas le projet au moment où le chemin est fini sauf le pont de St Uze : « vous pensés trop utilement pour l'avantage du païs pour que de semblables rapsodies vous empêchent d'être encore le bienfaiteur de votre patrie par la demande du pont de pierre à St Uze ; s'il fallait s'arrêter dans le bien que l'on veut faire parce qu'il se trouve des sots, des fous, ou des méchants, les hommes vertueux seraient souvent obligés de s'arrêter… »

Le 30 septembre 1780, voici ce qu'écrit Dupleissis à Montchenu : « Monsieur je prends la liberté de vous faire savoir que la nouvelle route de Gallaure est praticable, je n'attand plus que votre heure pour avoir l'honneur de vous voire passer ainsi que madame

[250] Sans doute guéer, franchir à gué, ici construire un pont.
[251] Lettre du 16 septembre 1780, Goubertier à Montchenu. Archives privées.
[252] Ce manque de respect flagrant est puni : Galland doit faire des excuses aux révérends Pères du couvent de St Vallier. Lettre de Goubertier à Montchenu non datée. Archives privées.
[253] Cette lettre mystérieuse ne nous est connue que par Fayard, nous en ignorons le contenu exact.
[254] Lettre du 13 octobre 1780, Fayard à Montchenu. Archives privées.

et votre compagnie ; j'ai donc tout disposé pour votre passage, vous ne mettrés point pied à terre jusqu'à Chateauneuf…nous avons la paix avec nos révérants Pères...[255] ».

Pajot de Marcheval va faire un détour dans sa tournée en Dauphiné pour voir le fameux chemin : « …je compte commencer ma tournée par Vienne le 2 novembre…je me détournerai de ma route avec grand plaisir pour avoir l'honneur de vous aller voir, pourvu cependant que ma voiture qui a la voïe fort large puisse passer dans votre nouveau chemin…[256] ».

Le chemin enfin terminé donne lieu à des festivités et devient objet de curiosité : on s'y rend en promenade comme le montrent les comptes du château. Les habitants continuent de remercier Montchenu. Ainsi en est-il d'une lettre anonyme non datée, non signée :

> Monsieur
> Souffrez qu'un anonyme, moins éclairé que les docteurs de la redoutable faculté, vous présente ses rêveries. Brouillé souvent avec le gros bon sens, vous y trouverés peu de cette philosophie qui nous égare en nous instruisant. Vous serés Monsieur, l'ami des hommes ego des rois puisqu'ils sont faits comme nous tous tant que nous sommes ; tous chemins dit-on conduisent à Rome
> Grâces aux philosophes éclairés
> Du siècle présent et du siècle passé
> L'on ne croit plus qu'Annibal hardi capitaine
> Ait coupé les rochers pour éviter la plaine.
> Duplessis dont le nom est gravé sur le marbre
> Escarpant le vallon, faisant abbatis d'arbres
> Pour ouvrir un chemin à la noblesse et aux vilains
> Sera acclamé de nos petits neveux
> Comme Annibal à son retour de Rome
> Pour avoir tracé un chemin scabreux
> Plus dangereux qu'utile à l'homme
> Faites du bien, dit le proverbe, au pauvre et a l'habitant
> Ils le rendront en dînant sur la tombe du bienfaisant
> C'est la philosophie du temps.
> Enigme : Qu'est devenu Rappon puit creusé par Caesar
> Quatre cent vers pompeux présentés à Rousseau

[255] Lettre du 30 septembre 1780, Dupleissis à Montchenu. Archives privées.
[256] Lettre du 21 octobre 17809, Pajot de Marcheval à Montchenu. Archives privées.

N'ont fait que le tourment du pauvre camizard
Et sont tombes dit-on dans le profond de l'eau »

Une chanson populaire a été composée par les maçons et les mineurs qui ont travaillé sur le chantier : chanson nouvelle sur l'air de la « Geirie français » (sic) :

Allon mes amis
Penson â nous divertir
Buvon nuit et jour
Laisson les fille et l'amour
Laisson ces dondon
De bonne façon
Chanton avec plaisir
Les louange de Monsieu Dupleissi
Buvon à tire larigot[257]
Pour en vuider les pot (bis)

Les pot étans plint
Reston icy jusquà demin
Buvon tout à tour
Chanton divertison nous
Mengon bon jigot
Poularde et levrot
Chanton avec plaisir
Les louanges de Monsieur Duplessi
Buvon à tire larigot
Pour en vuider les pot (bis)

Les rois étant avertis
Il a dit tout mes amis
Chanté avec plaisir
La victoire de Mr Duplessi
Laissé la catin
Jusquà demin

[257] L'enivrement est considéré comme une norme non pas un excès en cas de festivité, c'est le signe d'un bonheur collectif ; s'enivrer joyeusement est un acte de patriotisme vis-à-vis de sa ville ou du royaume. Lecoutre M., *Ivresse et ivrognerie dans la France moderne*, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 313 et 314.

Chantés avec plaisir
Tout les louanges du grand Louïs de Monsieur Dupleissi
Buvon à tire larigot
Pour en vuider les pot (bis)

Monsieur de Maubour
Qui et un grant homme de cour
De noblese en plin
Qui et venu tout metre en trin
Allon mon amis
Allon jusque icy
Le verre à la main
Ces pour pour metre en trin
Buvons à tire larigot
Pour en vuider les pot (bis)

Monsieur de Montchenu
Qui et un grant homme d'honeur
Qui et un général
Qui et venu pour le voir
Avec grand plaisir
Monsieur Dupleissi
Allon mon amis
Vous comenderé icy
Buvons à tire larigot
Pour en vuider les pot (bis)

Monsieur de Bausamblant
Qui et de noblese et de rent
Son cousin aussy
Vient trouver Mr Dupleissi
Allon mon amis
Allon jusque icy
Allon nous promener
Pour boire à notre santé
Buvons à tire larigot
Pour en vuider les pot (bis)

Et Monsieur Duclos
Qui et un homme comme il faut
Notre échevin aussy
Vient trouver Mr Dupleissi
Et Monsieur Monnier
Comme trésorié
Très bien empresé
Pour boire à leur santé
Buvons à tire larigot
Pour en vuider les pot (bis)

Masons et mineurs
Nous avons un grand boneur
Que tout ces général
Soit venu icy pour nous voir
Avec ces piquer
D'une grande honeur
Chanton avec plaisir
Tous les louanges de Monsieur Dupleissi
Buvons à tire larigot
Pour en vuider les pot (bis)[258]

Un dernier tracas vient obscurcir le soulagement de Montchenu : Faure est mort, son exécuteur testamentaire le sieur Rosset réclame des impayés d'honoraires pour le plan, devis et estimation faite de son vivant soit 303 livres ; mais le plan ayant été fait par Dupleissis à la demande de Faure pour la somme de 36 livres, il est clair que Rosset exagère. Montchenu demande donc à Pajot de Marcheval[259] de trancher et décider la somme à payer à l'exécuteur testamentaire. L'intendant suivant Caze de La Bove promet d'aider les communautés à entretenir et perfectionner le chemin en les comprenant dans « la prochaine distribution des fonds vicinaux pour une somme de 1500 livres[260] ».

[258] Composer une chanson est le moyen idéal pour informer la population et se souvenir d'un évènement : l'air connu permet à tous, petits et grands, de la retenir facilement. Teyssier B., Fêtes et violence en Vivarais, le mariage au XVIIIe siècle, *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent,* Entrez dans la danse. Fêtes et jeux en Ardèche, Archives de l'Ardèche, n°23, 15 août 1989, p. 4.
[259] Brouillon de lettre de 1782, de Montchenu à Pajot de Marcheval. Archives privées.
[260] Lettre du 22 novembre 1784, Caze de La Bove à Montchenu. Archives privées.

L'affaire du chemin de Galaure est donc enfin terminée. Elle a mobilisé de nombreuses personnes : Goy inspecteur, Lomet et Marmillod ingénieurs en chef de la province[261], l'inspecteur Hue, Claude Faure chargé des ouvrages[262], son exécuteur testamentaire Rosset, l'ingénieur géographe Dupleissis, Fayard avocat échevin, Ducloz avocat, trois seigneurs (Montchenu, Beausemblant et Faye Maubourg), deux intendants du Dauphiné : Pajot de Marcheval et Caze de La Bove, trois ministres Trudaine, De Cotte et Sartine, Mr Bernon, les Pères et Frères Picpus dont le frère Collet gardien et le frère Georgerat, Goubertier, Dauphin L'Antonin. De loin, sont cités les marquis de Chatelard et de Murat qui oeuvrent aussi à leurs chemins respectifs. Vingt-trois personnes sont nommées précisément. Il ne faut pas oublier les mineurs et maçons. Quant aux habitants de la vallée, ils ont cédé leur terrain et accepter de couper leurs arbres non sans réticence ; et surtout, ils doivent payer une partie de la route par les impôts. Une liste de dix-huit noms « de ceux qui pourraient contribuer » est dressée, une autre répertorie « les impositions des pauvres de St Martin d'Aout pour le chemin de Galaure » avec dix-huit noms payant chacun moins de deux livres, totalisant la somme de huit livres quinze sols. Les habitants des autres villages sont aussi concernés :

> … Rolle d'imposition fait pour la communauté de Chateauneuf de Galaure pour satisfaire au payement de la somme de 244 livres que lad comm*unau*té doit supporter de celle de 3000 livres qui doit être employée pour l'ouverture et la construction du chemin projetté pour communiquer de la vallée de Galaure à la grande route de Lyon en Provence et au Rhône, le restant devant être payé par les comm*unau*tés circonvoisines interessées[263]…

Outre les pauvres, il y a ceux qui paient entre deux et cinq livres et ceux qui paient plus de cinq livres. « …le seigneur comte de Montchenu : 2 livres 6 sols 11 deniers…», selon le rôle, le maximum payé est de treize livres par Jean Baptiste Berne. Toute la vallée de la Galaure, des plus aisés aux plus pauves, a donc contribué à la mise en œuvre du « chemin de Galaure », permettant de se rendre par les Gorges, non plus seulement à pied, mais aussi en charrettes ou en carrosse à Saint-Vallier et évite le long détour par la vallée du Rhône (annexe 16). Ce chemin doit aussi être entretenu : c'est l'objet d'une lettre de

[261] AD Isère, 2C 828 Ponts et chaussées 1774-1790.
[262] AD Isère, 2C 751 : route et chemins de Provence à Lyon 1769- 1781.
[263] AD Isère, 2C 397 tailles et rôles d'imposition 1696-1786.

1789, demandant « le secours de 600 livres pour l'entretien de la route de Galaure[264] ». Parvenu à la confluence du Rhône et de la Galaure, le promeneur a le choix : soit tourner à gauche en direction du sud pour prendre la « grande route » de Lyon en Provence, soit tourner à droite en direction du nord, franchir la Galaure sur un pont de bois reconstruit peut-être en 1789[265] pour se rendre à St Vallier situé sur la rive droite de la Galaure.

III—Servir en gardant son rang

A—Grâce à une assise patrimoniale

Il s'agit ici d'estimer la fortune de Laurent de Montchenu, ses recettes et dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires, pour avoir une idée globale de son assise patrimoniale, en aucun cas d'une étude détaillée et exhaustive des comptes de seigneurie ou de ses autres revenus.

Les biens fonciers : les revenus des domaines

La carte page suivante fait apparaitre la localisation des domaines de Laurent de Montchenu majoritairement rive droite de la Galaure. A Châteauneuf-de-Galaure, on compte cinq domaines : les Moilles sur le plateau, essentiellement des forêts, et dans la vallée de la Galaure : les Genthons, la Chevillardière, Chavoix et la Merlière. Il faut ajouter les domaines de St Bonnet-de-Galaure et de Mureils. A Montchenu, les domaines ne sont jamais détaillés dans les archives, nous ne connaissons pas leurs noms. Le domaine de Treigneux est à mi-chemin entre Hauterives et Châteauneuf, mais dépend d'Hauterives. St Martin d'Août se trouve sur le flanc de la colline, rive gauche de la Galaure, avec St Avit la Goura/ La Gourrue et Ratières. On trouve trois domaines dans la vallée de la Valloire à

[264] AD Drôme, C27, lettre du 27 avril 1789 signée Morel échevin de St Vallier, sans doute adressée à l'intendant du Dauphiné Caze de La Bove.
[265] AD Drôme, C247 : devis de Goy pour refaire le pont de St Vallier, 11 juillet 1768 ; état estimatif de la dépense à faire pour réparer le pont de bois de St Vallier, 4 avril 1781, signé Goy ; devis des ouvrages pour le pont de St Vallier, 20 mai 1789, signé Rolland ; toisé des ouvrages du pont de St Vallier 30 juillet 1790 ; signé Rolland. Les documents manquent pour certifier que le pont a finalement bien été réparé.

Moras et St Sorlin : La Gélinière, Le Puy et Bois Rigaud. Au total, quinze domaines ont été repertoriés. Il faut noter que dans un si petit espace (quelques dizaines de kilomètres), la conversion de la séterée en m² diffère selon les communautés[266].

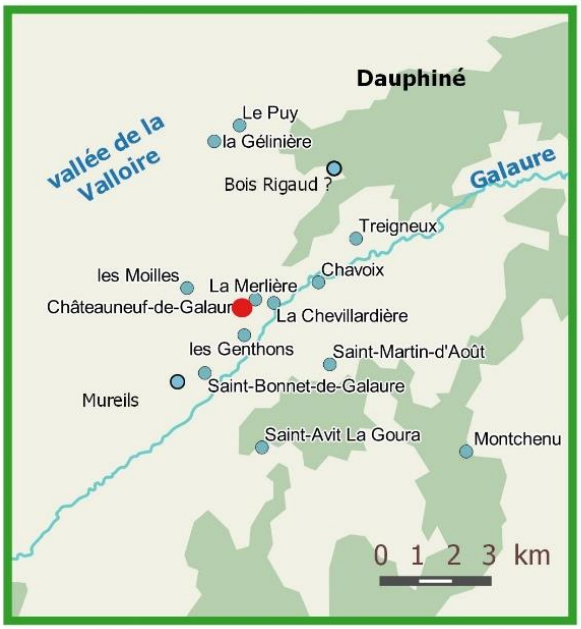

Domaines de Moras et St Sorlin= Le Puy, La Gélinière, Bois Rigaud
Domaine d'Hauterives= Treigneux
Domaines de St Avit = Ratières

Les domaines de Laurent de Montchenu

Carte 3: Les domaines de Laurent de Montchenu

[266] A Hauterives et dans la Valloire, une séterée = 3768, 06 m² ; à Mureils, Châteauneuf, St Martin d'Août, St Avit et Ratières, la séterée = 3418,87 m² ; et à Montchenu, la séterée = 3773, 58 m². Miquet C. et Mollaret M., *Les mesures agraires d'Ancien Régime dans la Drôme d'après les documents du cadastre dit « napoléonien »*, Valence, Archives Départementales Drôme, 1994, p. 62, 97, 120, 133, 155, 180, et 187.

Les revenus de domaines ont été estimés d'après les comptes de seigneurie des années 1770 et 1803 retrouvés dans les archives privées. Le tableau suivant présente deux colonnes : Domaines et Année. La colonne donne le nom du domaine, puis des renseignements divers comme le nombre de séterées converties en hectares, le revenu annuel en argent, avec le produit à l'hectare. Les étrennes sont estimées en argent dans les comptes de seigneurie. Le produit à l'hectare total estimé ou le revenu total estimé comprend le revenu en argent et en nature.

Tableau 1 : Les domaines

Estimation des domaines : surfaces, revenus, étrennes, en 1780 et 1803

LES DOMAINES		**Année**			
		1780		**1803**	
LIEUX		**Surfaces**	**Revenu en livres**	**surfaces**	**Revenu en francs**
MONTCHENU	Nombre de sétérées	138		138	
	Conversion surface en hectares	52,2		52,2	
	Revenu annuel en argent		**3400**		**361**
	Produit à l'hectare		**65,13**		**6,92**
	Étrennes estimées en argent		**300**		**880**
	Produit total à l'hectare estimé		**70, 88**		**23,77**
MONTCHENU	**REVENU TOTAL "ESTIMÉ"**		**3700**		**1241**
MORAS - ST SORLIN EN VALLOIRE	Nombre de sétérées	443		152	
	Conversion surface en hectares	166,9		57,4	
	Revenu annuel en argent		**2025**		**1431**
	Produit à l'hectare		**12,13**		**24,94**
	Étrennes estimées en argent		**144**	0	**0**
	Produit total à l'hectare estimé		**12,99**		**24,94**
MORAS - ST SORLIN	**REVENU TOTAL "ESTIMÉ"**		**2169**		**1431**
HAUTERIVES	Nombre de sétérées	32		32	
	Conversion surface en hectares	12,1		12,1	
	Revenu annuel en argent		**500**		**35**
	Produit à l'hectare		**12,1**		**2,9**
	Étrennes estimées en argent		**0**		**0**
	Produit total à l'hectare estimé		**12,1**		**12,1**
HAUTERIVES	**REVENU TOTAL "ESTIMÉ"**		**500**		**35**
CHATEAUNEUF DE GALAURE	Nombre de sétérées	439		439	
	Conversion surface en hectares	150,2		150,2	
	Revenu annuel en argent		**3028**		**3782**
	Produit à l'hectare		**20, 16**		**25,18**
	Étrennes estimées en argent		**60**		**3234**
	Produit total à l'hectare estimé		**20, 56**		**46,72**

CHATEAUNEUF	**REVENU TOTAL "ESTIMÉ"**		**3088**		**7016**
RATIERE - ST AVIT - ST MARTIN D AOUT	Nombre de sétérées	129		122	
	Conversion surface en hectares	44,1		41,7	
	Revenu annuel en argent		**1500**		**446**
	Produit à l'hectare		**34,01**		**10, 69**
	Étrennes estimées en argent		**72**		**1079**
	Produit total à l'hectare estimé		**35,64**		**36,56**
RATIERE ST MARTIN	**REVENU TOTAL "ESTIMÉ"**		**1572**		**1525**
MUREILS	Nombre de sétérées	23		23	
	Conversion surface en hectares	7,7		7,7	
	Revenu annuel en argent		**172**		**172**
	Produit à l'hectare		**22,36**		**22,36**
	Étrennes estimées en argent		**0**		**0**
	Produit total à l'hectar estimé		**22,36**		**22,36**
MUREILS	**REVENU TOTAL "ESTIMÉ"**		**172**		**172**
Surfaces Totales	Nombre de sétérées	**1204**		**906**	
	Conversion surface en hectares	**433,2**		**321,3**	
Revenus Annuels	Revenu annuel en argent		**10625**		**6227**
	Étrennes estimées en argent		**576**		**5193**
	REVENU TOTAL "ESTIMÉ"		**11201**		**11420**
Produits des terres et domaines	Revenu en argent par ha		**24,53**		**19,38**
	Revenu total estimé par ha		**25,86**		**35,54**

Dans les années 1770, les revenus sont estimés en livres, et en 1803 en francs, une livre correspondant à un franc lors de la création du franc en 1795, mais on peut penser que le franc a perdu de sa valeur entre 1795 et 1803.

Les domaines sont constitués de champs, de prés, de chenevières (champs où l'on cultive le chanvre), et de bois. Il y a aussi des bâtiments qui sont loués aux fermiers comme des habitations, des granges, les moulins et battoirs à chanvre, les pressoirs pour l'huile de noix, les écluses. En effet les domaines des fonds de vallées ne manquent pas d'eau : la vallée au pied de Montchenu est parcourue par la Limone, celle de Châteauneuf par la Galaure, celle de la Valloire par plusieurs petites rivières comme l'Oron, la Veuze, la Collières.

Quelles sont les informations que nous livre ce tableau synthétique ? D'abord la superficie des domaines est remarquablement stable entre 1780 et 1803 à Montchenu, Hauterives, Châteauneuf et Mureils. St Avit et Ratières diminuent légèrement et passent de 44 ha à 41,7 ha, il y a eu vente en 1786. Les biens de la Valloire passent de 166,9 ha à

57,4 ha en 23 ans : 109 ha ont été vendus en 1779 pour régler la dot d'Elisabeth de Montchenu mariée au marquis de La Porte de l'Arthaudière (cf. *Infra*).

Au total, Laurent de Montchenu est propriétaire de 433 ha en 1780 et laisse 321 ha à sa veuve en 1803. En 1780, le plus grand ensemble est celui de la Valloire avec presque 170 ha puis vient celui de Châteauneuf avec 150 ha ; le plus petit est celui de Mureils avec à peine 8 ha.

Concernant les revenus des domaines en 1780, on voit que le produit total à l'hectare (revenu en argent et étrennes) le plus élevé est celui de Montchenu avec 70,88 livres, puis Ratières avec 35,64 livres. Mais en 1803, c'est Châteauneuf qui rapporte le plus avec 46,72. On constate une explosion des étrennes en nature entre 1780 et 1803. Cette augmentation est sans doute dûe aux assignats, à l'inflation, aux problèmes de niveau de vie qui peuvent expliquer le recours au paiement en nature au détriment de l'argent : à Montchenu les étrennes passent de 300 livres à 880 francs, à Châteauneuf de 60 livres à 3234 francs, à Ratières de 72 à 1079. Nous avont retrouvé quelques contrats de fermage datés de 1795 : aucun revenu en argent n'est donné, tout est basé sur des étrennes en nature. Mureils et Hauterives ne fournissent pas d'étrennes ni en 1780 ni en 1803. Parallèlement à l'augmentation en nature, il y a une baisse des revenus en argent très importante pour Montchenu, alors qu'à Châteauneuf, ils augmentent. Les revenus en argent de Mureils restent stables. Ceux de la Valloire diminuent ce qui est normal puisque la superficie baisse, mais le revenu en argent par hectare double : sans doute a-t-on vendu les terres les moins rentables et garder celles qui rapportent le plus.

Le revenu total estimé reste stable à Mureils, relativement stable à Ratières et St Avit, et diminue partout sauf à Châteauneuf où il fait plus que doubler, passant de 3088 livres à 7016 en 23 ans. Nous n'avons pas les moyens de comprendre pourquoi, ne disposant d'aucun bail à fermage pour les années 1803. Le total des revenus pour tous les domaines demeure donc à peu près stable : 11201 livres en 1780 et 11420 francs en 1803. Encore faut-il prendre ces résultats avec précaution : les livres ne sont pas les francs, et l'inflation a fait perdre de la valeur au franc entre sa création et 1803. L'inflation des estimations des étrennes est peut-être dûe à la dépréciation de la monnaie en 1803.

Les écarts de revenus sont étonnants entre les revenus des terres de Montchenu et de Châteauneuf. Le domaine de Montchenu est 3 fois plus petit que celui de Châteauneuf (50 ha contre 150) et rapporte 3 fois plus en 1780 que Châteauneuf. Nous savons que le domaine de Montchenu n'a pas été vendu ou divisé, et que les héritiers de la famille ont reçu dans les années 1950, la même superficie soit une cinquantaine d'hectares. Mais ces

terres étaient majoritairement situées sur les collines, très peu se trouvaient à proximité de la Limone dans la vallée, ce qui les auraient rendues plus faciles à exploiter ou susceptibles d'être irriguées. L'hypothèse est la suivante : si en 1780, les terres de Montchenu rapportent plus que Châteauneuf, c'est d'une part parce que les terres sont bien gérées, et d'autres part parce qu'il y a certainement des activités autres qui rapportent plus : par exemple les moulins, les pressoirs à huile situés dans la vallée. Mais ces bâtiments n'ont sans doute pas été entretenus pendant la révolution, et en 1803, on peut penser qu'ils ont été abandonnés, et que les terres sont négligées car trop difficiles à exploiter : le produit total a été divisé par 3. On sait en effet, que lorsque Scipion reprend la propriété à la fin du XIXe siècle, elle est abandonnée et en très mauvais état.

La configuration des terres de Châteauneuf est très différente. La majorité des terres se trouvent près de la Galaure. Dans les années 1950, la productivité des terres de Châteauneuf était connue pour être largement supérieure à celle des terres de Montchenu, car situées dans la vallée, elles étaient plus fertiles grâce au limon de la rivière, et on pouvait les irriguer facilement. En 1780, la gestion des terres de Châteauneuf laisse à désirer, et il n'y a qu'un seul moulin et pressoir connu : le moulin Bossu. Mais en 1803, la propriété est visiblement mieux entretenue que celle de Montchenu, mieux gérée, et il est plus facile de la cultiver sans beaucoup d'investissements, la nature étant plus généreuse, aussi le revenu de Châteauneuf a été multiplié par 2.

Ce revenu des terres d'un montant de 11 200 livres en 1780, est à ajouter à l'état des titres du comte et de la comtesse, daté de 1778 et aux placements de la dot de madame : les Montchenu sont mariés en communautés de biens comme l'indique l'inventaire après décès de Laurent de Montchenu à Paris : « … à cause de la communauté de biens qui a subsisté entre elle et du son défunt mari que comme donataire universelle de celui-ci suivant un acte passé en minute devant de Mautort…le 29 pluviôse an six[267] enregistré à paris le 9 ventôse[268] suivant par Rippert[269]… ». De plus, à la mort de son mari, Marie-Angélique obtient la gestion des biens du ménage « … Le 9 thermidor an X[270], le président du tribunal de première instance du département de la Seine au Palais de justice de Paris, ….le citoyen Thomas Berthereau a rendu l'ordonnance suivante : autorise dame

[267] 17 février 1798.
[268] 27 février 1798.
[269] Archives Nationales, minutes du notaire Georges Victor de Mautort, étude XCIII, MC/ET/XCIII/262, liasse messidor an X, inventaire après décès de Laurent de Montchenu.
[270] 27 juillet 1802.

veuve de Montchenu provisoirement à gérer et administrer les biens et affaires de la communauté qui a subsister entre son mari et elle[271]…. ».

« État et contrats et obligations qui appartiennent à M. le comte du chef de madame la Comtesse »

D'après le contrat de mariage[272], la dot de Marie-Angélique Busson de Bussy s'élève à 253 000 livres en 1763. Les parents de Marie-Angélique ont transféré le capital à leur fille, avec 183 000 livres immobilisées car engagées dans 7 contrats de rente, contractés entre 1738 et 1760. Ces 7 contrats rapportent 8666 livres par an. De plus, Marie-Angélique reçoit 30 000 livres de ses parents la veille du mariage, et Laurent donne à sa femme 40 000 livres le lendemain. Très peu de dépenses ont été faites au nom de la comtesse dans les comptes du château de Châteauneuf-de-Galaure, aussi peut-on supposer qu'elle a placé ses 40 000 livres, et qu'elle vit sur ses revenus et sur sa cassette personnelle de 30 000 livres donnés par ses parents.

Le tableau suivant est issu des archives privées, il n'est pas daté, mais est forcément postérieur au mariage donc à 1763. Il est transcrit tel quel, et nous avons rajouté une colonne calculant le taux d'intérêt. Il donne des chiffres différents de ce qui est dit dans le contrat de mariage. Ici nous trouvons 13 contrats de rente au lieu de 7, totalisant un capital placé de 224 900 livres, au lieu de 183 000 livres, et rapportant par an, 9481 livres une fois les impôts soustraits, au lieu des 8666 livres. La différence de capital est de 41 900 livres : l'hypothèse selon laquelle Marie-Angélique aurait placé ici les 40 000 livres que son mari lui a versées après le mariage, et une petite partie des 30 000 livres données par ses parents, est donc plausible.

[271] Archives Nationales, *Ibid.*
[272] Archives Nationales, étude XIV du notaire Nicolas Laisné, MC/ET/XIV/378, liasse août 1763.

Tableau 2: Contrats et obligations de Mr du chef de Mme la comtesse

Etat et contrats et obligations qui appartiennent à M. le comte de Montchenu du chef de Mme la comtesse

Groupes	Debiteurs	Cap investis	Rentes	Tx d'intérêt /an	Retenues	Rentes nettes
Aides et Gabelles	Borcheron	5120	128	2,5%	9	119
	id	10000	250	2,5%	17	233
	de France	10000	250	2,5%	17	233
Etats communautés et cie	secretaires du roy	50000	2500	5,0%	275	2225
	Mesureur de grain	11280	564	5,0%	63	501
	Etats de Bretagne	20000	800	4,0%	80	720
Particuliers	Le Gral	40000	1600	4,0%	0	1600
	Hay	10000	500	5,0%	0	500
	Gentil	15000	750	5,0%	75	675
	Preaudeau F.	12000	600	5,0%	0	600
	id	10000	500	5,0%	0	500
	id	13500	675	5,0%	0	675
	de Fréville	18000	900	5,0%	0	900
Total		224900	10017	4,5%	536	9481

État des titres du comte et de la comtesse de Montchenu mars 1778

Un deuxième tableau retrouvé dans les archives, présente, en mars 1778, les titres et revenus de Laurent de Montchenu. Il montre qu'entre 1758 et 1779, en faisant abstraction de la dot de madame, un capital de 204 000 livres a été placé dans 14 titres qui rapportent 13 730 livres par an.

En 1758 et 1759, quelques années avant son mariage, Montchenu a placé 4 rentes pour un capital minimum de 36 000 livres, qui lui rapportent 2400 livres par an. L'expression « capital minimum » se justifie car il y a une rente dont nous ignorons le capital et le nom, mais dont nous savons qu'elle rapporte 600 livres par an. Puis entre 1766 et 1775, il place 20 000 livres minimum, (là aussi il y a une rente dont nous ne connaissons pas le capital), rapportant 2200 livres. Dans la deuxième moitié des années 1770, de 1776 à 1779, il place 131 000 livres qui lui rapportent 8280 livres par an. Enfin, nous avons des rentes non datées, pour un capital de 17 000 livres rapportant 850 livres. Montchenu peut donc se permettre de faire des placements de dizaines de milliers de livres.

Dans ce document de 1778, la dot de madame est exactement la même que plus haut : capital placé de 224 900 livres pour un revenu annuel de 9 481 livres.

Le total des revenus en 1778, dot incluse, est donc de 23 211 livres par an pour un capital placé de 428 900 livres.

Tableau 3: Les titres et rentes de Laurent de Montchenu

Date des titres	Nom des titres	Capital placé	Rente brute	Impôt	Rente nette	Total des rentes nettes	Total du capital placé
1758-1759	Martin	12000	600		600	2400	36000 minimum
	?	20000	1000		1000		
	Leguedois	4000	200		200		
	?	?	600		600		
1766-1775	Emprunts Hollande	?	1200		1200	2200	20000 minimum
	Milleville	10000	500		500		
	?	10000	500		500		
1776-1779	Godefroy	9000	450	49.1	400.1	8280	131 000
	Matharel	40000	4000		4000		
	Martin	36000	1800		1800		
	Remonvilliers	6000	300		300		
	Pomereau	40000	2000	220	1780		
Non daté	Harvelay	10000	500		500	850	17000
	Blien	7000	350		350		
Total sans dot						**13730**	**204 000**
Dot de madame, non datée	Secrétaires du roi	50000	2500	275	2225	9481	224 900
	Mesureurs de grains	11280	564	63	501		
	Etats de Bretagne	20000	800	80	720		
	Borcheron	5120	128	9	119		
	?	10000	250	17	233		
	De France	10000	250	17	233		
	Preaudeau	35500	1775		1775		
	Le Gral	40000	1600		1600		
	Gentil	15000	750	75	675		
	De Fréville	18000	900		900		
	Hay	10000	500		500		
Total avec dot						**23 211**	**428 900**

La comptabilité selon l'avocat Godard, homme d'affaire de Montchenu à Paris.

D'autres documents tirés des archives, permettent de compléter ce qui est dit précédemment : les comptes de l'avocat Godard. Nous disposons de deux relevés. Chacun est constitué de 4 pages, et présente les recettes et les dépenses : l'un pour les années 1783-1784, l'autre pour 1785-1787. La difficulté provient ici du fait que les rentrées d'argent sont irrégulières : par exemple, en 1784, le loyer de la rue de Bercy se monte à 1500 livres car il inclut l'année 1784 et le premier quart de 1785, ce qui n'est pas le cas en 1786 ; la

rue de Bercy ne rapporte alors que 900 livres. Autre exemple, l'emprunt de Hollande en 1784 rapporte 900 livres qui représente l'année 1783, cett somme est payée par M. Penchein. En 1785, on trouve deux payeurs : M. Penchein et M. de La Rue, à eux deux, ils versent 2700 livres : « M. de La Rue : année entière 1785 = 1200 livres ; 6 premiers mois 1786 = 600 livres ; M. Penchein : année entière 1785 = 600 ; 6 premiers mois 1786 = 300 ».

Tableau 4: Recettes selon Godard

Recettes ordinaires selon Godard

Recettes ordinaires	**1783-1784**	**1785-1787**
Reliquat année précédente		1194
Trésor Royal	7372	7372
Emprunt de Hollande	900	2700
Rente Hay	500	500
Loyer rue de Bercy	1500	900
Total recettes ordinaires	**10272**	**12666**

Recettes dites extraordinaires selon Godard

	1783-1784	**1785-1787**
Vente d'une berline	2000	
Vente Hermitage blanc	90	
Mandat Présidente de Bussy	1200	1200
Madame de Courty		650
Total recettes dites extraordinaires	**3290**	**1850**

Total recettes ordinaires et extraordinaires	**1783-1784**	**1785-1787**
	13562	**14 516**

Cependant, nous devons soustraire l'emprunt de Hollande et la rente Hay, car ces deux recettes existent déjà dans les rentes de Monsieur, et vont faire double emploi.

Le total des recettes pour 1783-84 est donc de 12 162 livres, et pour 1785-1787, de 11 316 livres.

Revenu annuel estimé de Laurent de Montchenu

Nous disposons donc, pour évaluer ce revenu annuel, de cinq sources : les revenus des domaines en 1780 et 1803, la dot de madame la comtesse le jour de son mariage en 1763, et la dot après son mariage, les placements de Laurent de Montchenu en mars 1778, enfin les documents de Godard pour 1783-84 et 1785-1787.

Ces documents posent de multiples questions.

Peut-on dire que la moyenne des revenus cités par Godard dans ces deux documents, est : 12 162 + 11 316 = 23 478, divisés par deux, soit 11 739 livres ? Cela est-il justifié, étant donné qu'il ne s'agit pas de deux années, mais de 1783-1784 et 1785-1787 ? Seules deux rentes apparaissent : celle de M. Hay et l'emprunt de Hollande : que sont devenues les rentes du tableau précédent, pourquoi Godard ne les mentionne-t-il pas ? Sont-elles versées à part ? Montchenu les touche-t-il toujours en 1783- 1787 ?

Si nous admettons que les rentes de mars 1778 sont toujours d'actualité dans les années 1780, ainsi que la dot de madame, on peut estimer avec prudence, un revenu qui comprendrait les éléments suivants :

--revenus des domaines en 1780 : 11 201 livres

-- dot selon le tableau : 9481 livres

--titres et rentes de monsieur en 1778 : 13 730 livres

--estimations de Godard, sans la rente Hay et de Hollande : 11 739 livres

Nous arrivons à un revenu de 46 151 livres par an. Mais nous savons qu'il ne s'agit que d'une estimation. En effet, Montchenu touche aussi la rente Brenier de 350 livres, mais est-elle toujours versée dans les années 1780, nous l'ignorons. De plus, il a placé des capitaux dans les Salins de Sète : un document atteste que, dans les années 1780, Montchenu a touché une seule fois 4178 livres d'intérêt sur les actions de Sète[273], pour

[273] « …la multiplication des sociétés de commerce dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, allait offrir aux nobles un moyen commode et légal de participer au mouvement économique sans paraitre se livrer eux-mêmes au commerce…surtout à partir de 1760…on assiste à la formation de puissantes soicétés où les capitaux nobles sont souvent majoritaires… ». Richard G., La noblesse d'affaire au XVIIIe siècle, Paris, A. Colin, 2007, p. 132.

67 000 livres de capital placé, mais la compagnie a eu de graves difficultés financières[274], sans doute Montchenu a-t-il perdu de l'argent. De plus la rente Martin a connu elle aussi de gros problèmes, et il est vraisemblable que Montchenu, là encore, a perdu de l'argent. Mais nous n'en savons pas plus. Autre interrogation : Montchenu touche une rescription des États du Languedoc pour son poste de commandant en second, de 4000 livres, mais Godard n'en parle pas. Si nous l'intégrons dans ses revenus annuels, les 46 151 livres deviennent 50 151 livres.

Nous avons exclu de ce revenu, la vente des terres de la Valloire et de St Avit, car il semble que le montant de la vente a servi à payer la dot de 80 000 livres d'Elisabeth de Montchenu et les 20 000 livres que Montchenu se devait de verser à sa sœur après le décès de leur père Nicolas. Un document tiré des archives privées mais non daté le montre très clairement sur une double page, le voici retranscrit :

Tableau 5: Manière de payer la dot d'Elisabeth de Montchenu

Manière de payer les créances de M le marquis de la Porte	**Résultat de mes évaluations**
Constitution dotale : 3 payements scavoir : 1- 35 000 livres 2- 5000 livres 3- 40 000 livres Total : 80 000 livres Dernier titre de créance 4- 24 000 livres Total 104 000 livres	Le domaine du Puy : 75 789 livres Le moulin de la moutarde en n'y comprenant pas les 4 faucheurs de pré réservés pour Bois Rigaud: 30 266 livres Total : 106 055 livres Le fief de la Gérinière : 11 593 livres Le domaine de Bois Rigaud, le pré compris (4 faucheurs) : 29 408 livres Total : 41 001 livres.

[274] Les salins de Sète se situent entre la Méditerranée et l'étang de Thau, entre Agde et la montagne de Sète. Le 20 juillet 1779 un contrat est signé à Paris devant le notaire Bréchard pour constituer la société avec 248 actions. Mais les travaux sont plus couteux que prévus, et dès 1784, la société a de gros problèmes financiers, 237 000 livres sont dépensées sans rentrée d'argent et en 1787, il lui manque 500 000 livres. Ce sel ne peut être vendu dans le Royaume et est destiné uniquement à l'exportation. Leenhardt A., *Les salins du Languedoc*, Bellegarde, imprimerie Sadag, 1939, p. 72-79.

Les dépenses selon les comptes du château de Châteauneuf-de-Galaure

Le tableau ci après montre la production de documents relatifs aux dépenses du château. Ces documents correspondent à un genre de « grand livre comptable » soit la liste des dépenses au jour le jour établis par le comptable Delègue qui note tout avec une très grande précision ; la ligne « documents » indique le nombre de documents comptabilisés faisant état de dépenses par mois. Chaque document correspond à une feuille double de 19 cm sur 29 cm, comprenant une quinzaine de dépenses bien expliquées par page : « le 30 avril jour que j'ai arretté les comtes avec Mr, payé madame Quenin pour trois cent quarente deux livres de pain à 2 s 9 d, quarente sept livres et six deniers, 47, 06 ». Dans le tableau, les dépenses elles-mêmes sont comptabilisées par an. Ce tableau est un guide qui peut aider à comprendre les déplacements de Laurent de Montchenu, à prendre avec prudence car il s'agit d'une tentative de reconstitution de sa présence ou absence, et les années « blanches », on ignore où il se trouve.

Les couleurs reprennent celles du tableau des résidences : on constate que lorsque Montchenu est en congé de cours à Paris, il n'y a aucun document et aucune dépense, aussi l'année ayant le moins de dépenses est 1781 avec 2084 livres. Mais lorsque Montchenu est à Montpellier ou Toulouse, les dépenses continuent à Châteauneuf : pour Toulouse, nous savons que la comtesse n'a pas accompagné son mari, il semble donc logique que la vie suive son train au château ; mais pour Montpellier, madame de Montchenu accompagne son mari. Il en est de même lorsque Montchenu est à Tournon : les dépenses s'égrènent. Peut-être une partie de sa parentèle demeure-t-elle au château même lorsque le comte est absent : par exemple les personnes qui ont une chambre à demeure comme le baron Claude Marin Henri de Montchenu Thodure ou le chevalier de Naillac. Ou peut-être le train de la maisonnée suit son cours. Les années 1780 et 1785 sortent du lot avec chacune plus de 10 000 livres de dépenses, Montchenu étant dans les parages à Châteauneuf ou à Tournon.

Le total des dépenses sur 10 ans est de 70 926 livres soit une moyenne annuelle de 6481 livres. On constate que mai, juin, juillet et août comptabilisent le plus de documents en particulier les mois de juillet avec 63 documents et août avec 80 (total sur 11 ans). Les mois d'hiver, par contre, sont peu fournis avec, pour décembre, janvier, février, mars, moins de 20 documents entre 1789 et 1790. Ce sont 40 documents par an en moyenne établis par Delègue pour Montchenu.

Le comte de Montchenu n’est pas un personnage lointain ; il surveille la gestion du patrimoine de Châteauneuf confié à son agent Delègue. Les comptes comportent sur chaque feuille de dépenses, la trace de son passage, en général une fois par mois, par une formule signée de sa main, comme par exemple : « Le quatre de juin 1786, compte arrétté avec Delègues qui se monte à la somme de trois cent soixante et quatorze livres quinze sols neuf deniers, et payé le dit jour et an ».

Tableau 6: Nombre de documents dans les dépenses

ANS	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	1790	Total doc / mois	MOYENNE
MOIS	**nb doc**	**nb doc**	**nb doc**	**nb doc**	**nb doc**	**nb doc**	**nb doc**	**nb doc**	**nb doc**	**nb doc**	**nb doc**		
janv	0	0	7	0	0	0	0	0	0	1	1	**9**	**0,82**
fev	0	0	3	9	0	0	0	0	0	2	0	**14**	**1,27**
mars	0	0	2	10	0	0	1	0	0	1	1	**15**	**1,36**
avril	0	2	6	8	0	4	1	0	0	2	1	**24**	**2,18**
mai	0	5	15	6	0	3	6	0	0	6	7	**48**	**4,36**
juin	9	2	3	7	0	6	7	0	5	6	5	**50**	**4,55**
juil	9	1	0	7	7	9	8	3	5	10	4	**63**	**5,73**
aout	11	5	0	4	9	9	10	15	13	2	2	**80**	**7,27**
sept	7	3	1	0	6	0	13	13	6	4	4	**57**	**5,18**
oct	10	3	5	0	9	0	3	6	4	1	0	**41**	**3,73**
nov	6	4	6	0	0	0	0	2	5	2	0	**25**	**2,27**
dec	2	2	5	0	0	0	0	5	0	1	0	**15**	**1,36**
non daté	5	1	0	4	0	0	0	0	0	0	0	**10**	**0,91**
Tot doc /an	**59**	**28**	**53**	**55**	**31**	**31**	**49**	**44**	**38**	**38**	**25**	**451**	**41**

Dép / an	**10655**	**2084**	**7037**	**7496**	**4705**	**10467**	**6952**	**6986**	**5460**	**5828**	**3624**		**Moy/an**
Dep / 11ans													**6481**

Légende :

- -Châteauneuf-de-Galaure
- -Tournon
- -Toulouse
- -Montpellier
- -Commandement de Montpellier (depuis Tournon ?)
- -Congés de cour à Paris
- Aucune certitude : Châteauneuf-de-Galaure ou Tournon ?

Estimation des dépenses annuelles de Montchenu faites à Paris, entre 1784 et 1786

Les dépenses ordinaires de Montchenu se montent, après estimation pour trois années (1784, 1785 et 1786), à 38 483 livres (tableau ci-dessous). Dans les dépenses ordinaires, Montchenu doit payer les honoraires de différentes personnes qui s'occupent de ses affaires à Paris, dont Godard, et Poignot son maître d'hôtel ; il doit s'acquitter des impôts ; il paie la location de son hôtel rue de l'Université jusqu'en 1791, date de l'achat de l'hôtel rue St Honoré pour la somme de 200 000 livres ; les « mémoires » de son sellier Bonnet reviennent régulièrement dans ses comptes. Son cousin le baron de Montchenu Thodure lui a prêté une petite somme qu'il rembourse. Il s'occupe de la dot de sa sœur Elisabeth et rembourse son beau-frère le marquis de la Porte de l'Arthaudière.

Le document ci-dessous récapitule les dépenses retrouvées dans les documents.

Tableau 7: Les dépenses à Paris

	Relevé des dépenses pour 1784, 1785, et 1786	**Montant annuel**
	Dépenses ordinaires et récurrentes	
EMPRUNTS ET DOT	Rentes pour la dot de sa sœur Elisabeth (1783)	7500
	Remboursements au baron de Montchenu	1248
	Reconnaissance de diverses dettes	5400
	Remboursements divers	646
VIE COURANTE	Location rue de L'Université à Paris	4050
	Mr Poignot	4800
	Frais de Logement et autres pour Mr Poignot	650
	Alimentation	1245
	Abonnements aux gazettes	80
IMPOTS	20 ème Impots rue de Bercy	96
	3ème 20 ème noblesse	252
	Capitation Noblesse	93
	Capitation des domestiques	58
HONORAIRES	Godart	1200
	Honoraires comptables et huissers	1515
	Honoraires d'avocat	132
	Honoraires du procureur	373
AUTRES	Mémoire de Bonnet le sellier	2645
	Dépenses pour les domaines Drômois	6500
	TOTAL DEPENSES COURANTES	**38483**

Pour la dot d'Elisabeth versée après son mariage en 1746, nous disposons de 35 reçus s'étalant de 1753 à 1793, signés de son mari le marquis de La Porte, ou signée par Elisabeth elle-même après le décès de son mari en 1779. Jusqu'en 1762, il est indiqué sur ces reçus que la somme est versée par « mon beau-père », c'est-à-dire Nicolas ; les montants sont alors assez réguliers, le plus souvent de 1410 livres par an, parfois deux fois par an. Nicolas meurt en 1763. A partir de cette date, les sommes sont versées par « mon beau-frère », c'est-à-dire Laurent de Montchenu. Les sommes mentionnées sont alors très irrégulières, allant de 960 livres en 1769, à 12 300 livres versées en deux fois en 1783. Un arrêt enregistré au Parlement de Grenoble le 19 juillet 1774[275], certifie que Montchenu doit encore 24 327 livres. En 1778, un document précise qu'il doit 18 028 livres : il s'agit de payer non seulement le capital mais aussi les intérêts de la dot. Un dernier reçu est daté de 1793 avec 2000 livres en assignats. Cette irrégularité montre que Montchenu a du mal à payer la dot malgré la vente des terres de la Valloire, et qu'il doit sans doute utiliser cet argent pour d'autres dépenses. On peut penser que Laurent de Montchenu était plutôt dépensier : son père Nicolas ne l'émancipe qu'à l'occasion de son mariage en 1763[276], Montchenu a alors 37 ans, peut-être cette disposition tardive a-t-elle pour but de protéger l'héritage paternel ? Pourtant, les revenus de Montchenu excèdent largement les dépenses. Mais un gros doute subsiste, en raison des pertes probables dûes aux placements hasardeux faits dans les Salins de Sète et dans la rente Martin. Nous sommes très loin de disposer d'assez d'informations pour être catégorique sur les revenus et dépenses de Laurent de Montchenu.

[275] Archives privées.
[276] Archives Nationales, MC/ET/XIV/378, étude XIV, Nicolas Laisné notaire au Châtelet, liasse août 1763, mariage de Laurent de Montchenu.

B—Par des résidences dignes d'un Montchenu

Ses lieux de vie à Paris

Les différentes adresses de ses locations

Laurent de Montchenu « … demeurant ledit seigneur comte de Montchenu ordinairement à Versailles[277]… » : c'est là qu'il exerce son métier en tant que garde du corps du roi en 1763. Il loge de temps en temps à Paris avant 1780 : nous connaissons cinq de ses locations. Il loge en 1752 rue Neuve des filles de St Thomas paroisse St Eustache[278] chez son oncle Abel de Montchenu ; en 1761, au moment où il signe contrat pour une rente avec Mademoiselle Davant, il habite soit à l'hôtel Leblanc soit chez M. Desfournils fermier général, rue de Cléry, paroisse St Eustache, puis en juin 1773 : chez Monsieur Maréchal de St Seine, rue Saintonge au Marais, et en 1774 il loue un hôtel rue Notre Dame de Nazareth paroisse St Nicolas des Champs[279]. Avant son mariage en 1763, ses ressources sont maigres, mais après son mariage, il bénéficie de son héritage.

En 1777 il loue de nouveau un hôtel particulier lorsqu'il se rend à Paris, hôtel qu'il occupe jusqu'au 1er juillet 1784 rue de l'Université faubourg St Germain ; il y fait des travaux en 1785[280] : les pièces sont carrelées, les portes et fenêtres vitrées par Le Vieil maître vitrier rue du Bacq, les cheminées sont réparées également : le corps de logis donnant sur la rue est fourni en une soixantaine de carreaux neufs ; l'âtre de la « pièce à droite éclairée par la cour » est carrelé, un seuil de pierre posé ; dans le salon du premier étage, la cheminée est refaite, de même dans la chambre à coucher aile gauche, dans l'entresol et la loge du Suisse, l'office, la cuisine et le fourneau potager, tous ces menus travaux se montent à 74 livres payés en décembre 1785. Il achète un poêle et une sonnette

[277] Archives Nationales, MC/ET/XIV/378, étude XIV, Nicolas Laisné notaire au Châtelet, liasse août 1763, mariage de Laurent de Montchenu.
[278] Acte de vente d'une maison à Bergerac, 9 juillet 1752, pour 10 000 livres : Nicolas et Laurent de Montchenu à Philippe Fontaine. Adresse citée dans le document. Archives privées.
[279] Procuration de Laurent de Montchenu à Antoine Brenier pour vendre le vignoble de Naillac, 9 mai 1774. Archives privées. Toutes les adresses citées ici sont issues de documents qui lui sont adressés à Paris.
[280] Comptes de Laurent de Montchenu, Archives privées.

pour 300 livres. Il paye un loyer élevé au propriétaire feu Mr de Champeron pour ses enfants mineurs : 2025 livres.

Après 1790, à la suite de sa démission de commandant du roi en Vivarais, il revient vivre à Paris et loue provisoirement au faubourg St Germain « la maison de St Joseph, rue St Dominique, paroisse de St Thomas d'Aquin ». De plus, Laurent de Montchenu loge son maître d'hôtel Pognot à Paris : un petit appartement également loué à la veuve Colin pour un loyer de 87 livres payé par Godard, en 1784 et 1785.

Les biens dont il est propriétaire

Nous avons connaissance de deux biens dont il est propriétaire, à deux dates différentes : la maison rue de Bercy dans les années 1780 et l'hôtel Montchenu dans les années 1790.

Montchenu possède une maison « 16 rue de Bercy quartier St Antoine au coin du cul de sac St Glaude » à plusieurs étages avec jardin, écurie, un puits qu'il faut « récurer à vif pour rendre l'eau propre » et au rez-de-chaussée une boutique ; il fait rénover l'ensemble entre 1782 et 1784 par « Mr Dumont architecte juré expert du Roy ». Rabiaut maître charpentier répare charpente, chenaux, cinq lucarnes, murs mitoyens, plancher pour 647 livres ; Caillou maître maçon s'occupe de la maçonnerie intérieure et extérieure : 1646 livres ; enfin le paveur Biard intervient pour paver la cour, les écuries et canaliser « le ruisseau autour du puit qui part à l'écurie » : 189 livres + 60 livres. Montchenu précise qu'il faudrait demander à Mr Pinon de Qincy « qu'il passât un acte devant notaire par lequel il recognait que le mur que j'ay fait construire est à moi seul et qu'il n'en a rien payé ». Les dépenses se montent donc pour cette maison à 2542 livres mais ces dépenses sont faites en vue du profit d'une location dont nous ignorons le montant. Cependant il faut payer le vingtième sur la maison : pour 1785, il se monte à 182 livres.

L'hôtel Montchenu 35 rue du faubourg St-Honoré (annexe 8)

En 1791, Laurent de Montchenu investit dans un hôtel particulier situé 35 rue du Faubourg St-Honoré, dans lequel il habite de 1791 à sa mort en 1802. L'ouest de Paris est devenu attractif : « …au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle, c'est l'ouest parisien

où s'est précisément installé de préférence l'aristocratie, qui connait les mutations les plus profondes[281]… » ; la rue du faubourg St-Honoré abrite de nombreux hôtels particuliers : « …il y a plus d'argent dans une seule maison du faubourg St-Honoré que dans tout le faubourg St-Marcel[282]… ». De plus, ce quartier est réputé salubre : « l'air est assez bon, les rues y sont larges, droites, et la plupart composées de magnifiques maisons et hôtels, aussi le pavé y est-il sec la plus grande partie de l'année [283]». C'est le quartier des « personnes distinguées ».

L'hôtel Montchenu a une origine de propriété complexe car en un siècle, l'hôtel change plusieurs fois de main[284]. En 1713 Louis Chevalier président à mortier du Parlement de Paris, achète un terrain pour son frère Philibert Antoine Chevalier seigneur de Montigny conseiller du roi et receveur général des finances de la généralité de Metz. Sur ce terrain est construit l'hôtel entre 1714 et 1715. Les héritiers ayant des problèmes de partage, préfèrent mettre l'hôtel en vente en 1790. Le 28 septembre 1791, il est acheté par Laurent de Montchenu et son cousin Claude Marin Henri de Montchenu Thodure, pour la somme de 300 000 livres avec toutes les glaces et une partie de la décoration : les dessus de porte, les peintures, la décoration, les boiseries, armoires, tablettes, cloison, alcôves, planchers, marbres, damas, bancs, vases, mobilier de jardin. C'est un achat en « indivis » : Laurent pour les deux-tiers soit 200 000 livres et Claude Marin Henri pour le tiers restant. Cependant, nous ignorons quelle est l'origine du financement de cet achat par Laurent de Montchenu.

On sait peu de choses sur la vie de cet hôtel sous les Montchenu de 1791 à 1813 ; aucun travaux ni embellissement ne semblent avoir été faits ; en 1802 Laurent de Montchenu y décède à 76 ans et en 1803 c'est la naissance de Gaston fils de Claude Marin Henri le 5 juillet. En effet, l'hôtel est le centre de la vie familiale réunissant la maisonnée[285], c'est-à-dire la famille élargie, ici les Montchenu Thodure et les Montchenu Châteauneuf-de-Galaure.

Il existe une description de cet hôtel en 1726, il état alors loué au marquis de Goebrian :

… Mercredi 13ème jour d'avril 1726, N°11.

[281] Coquery N., *L'hôtel aristocratique. Le marché du luxe à Paris au XVIII e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 185.
[282] Cité dans Coquery N., *Ibid*, p. 52.
[283] Coquery N., *Ibid*, p. 188.
[284] Detrez A. : *Le Faubourg St Honoré de Louis XIV au Second Empire*, 1953, exemplaire HC XIX, Paris chez Henri Lefebvre éditeur d'art, Archives de la ville de Paris, p. 364.
[285] Coquery N., *Ibid*, p. 185.

Nous sommes entrés dans une maison à gauche de ladite rue du Faubourg St Honoré appartenant à Mr le président de Montigny…nous avons remarqué que le terrain et emplacement général de ladite maison contenait une superficie de 1703 toises environ et ¾ 5 pieds avec différents édifices :

A un corps de logis coté A sur le plan, 89 toises[286] 2 pieds en superficie et 36 pieds de haut.

Un escalier coté B : 35 toises 4 pieds en superficie et 36 pieds de haut.

Un cabinet coté C ½ toise 2 pieds de superficie et 36 pieds de haut.

Une cuisine cotée D 56 toises 7 pieds de superficie et 21 pieds 4 pouces de haut.

Des commodités cotée E ayant ½ 3 pieds de superficie et 7 pied de haut.

Une écurie cotée F de 23 toises ¾ de superficie et 12 pieds 6 pouces de haut.

Des remises cotées G de 45 toises ¾ 5 pieds de superficie et 21 pieds 4 pouces de haut.

Les hauteurs prises depuis le rez de chaussée jusque dans l'égout de couverture.

Tous les bâtiments contenant ensemble une superficie de 251 toises 5 pieds dont déduction faite sur le total dudit terrain et emplacement général montant à la quantité de 1703 toises ¾ 5 pieds environ ; reste un jardin de 1452 toises ¾ en superficie de cour et de jardin[287]...

Montchenu loue son hôtel à plusieurs personnes pendant la Révolution Française : il est donc divisé en logement. Montchenu loge le commissaire de police du quartier Cochard, adjoint de Gallerond ; Grenier est le principal locataire, et la famille Puissant de St Servant avec un père malade, une mère et 4 enfants habitent aussi dans l'hôtel ; le négociant Marcus et le chaudronnier Jacquier se partagent les dépendances de l'hôtel Montchenu[288].

A la mort de Laurent de Montchenu, un inventaire après décès est fait les 23, 24, 26, 30 messidor et 1er, 5 et 9 thermidor an X[289] ; la suite de l'inventaire concerne les papiers de Laurent de Montchenu et se déroule les 12, 16, 22 et 27 fructidor[290] mais l'inventaire n'en donne pas le détail. La valeur des biens à l'intérieur de l'hôtel de

[286] En superficie, la toise d'Ancien Régime est 3,796 m² ; donc 89 toises = 337, 8 m². Si l'on prend comme unité de longueur la toise du Châtelet, établie en 1668 par Colbert, soit 1.94 m, 36 toises de hauteur font 11 m de haut soit 3 étages et des combles. L'écurie fait 87 m². Les 1452 toises de terrain correspondent à 5511 m². Ces indications sont cependant à prendre avec prudence car la cuisine ferait plus de 200 m². De plus, cet hôtel est divisé en deux parties sous les Montchenu.

[287] Archives de la ville de Paris, VDD5 : table des rues et des n° contenus dans les Faubourgs St Martin, St Denis, Montmartre, St Honoré, St Germain, St Michel, St Jacques, St Marcel et St Victor, Folio 171- 172 : rue du Faubourg St Honoré.

[288] Detrez A., *Op. Cit*., p 138 et 189.

[289] Les 11,12, 14 et 18 juillet 1802, et les 19, 23 et 27 juillet 1802.

[290] Les 29 août, 2, 8 et 13 septembre 1802.

Montchenu est estimée à 7900 francs[291]. L'hôtel est constitué d'une remise avec un cabriolet, de la cuisine et des pièces attenantes comme l'office ou le garde-manger, la chambre du domestique et la chambre de la femme de charge Félicité Neve qui est toujours au service de la comtesse depuis les années 1780, une salle à manger, un salon, la chambre de monsieur et la chambre de madame chacune avec leur antichambre, cabinet de toilette et garde-robe, et une pièce pour le linge de maison. L'hôtel est doté de « lieux à l'anglaise ». La partie habitée par Montchenu n'est donc pas très grande, prévue pour deux domestiques et le comte et la comtesse. Il est probable que l'inventaire se limite à la partie habitée par Montchenu, étant exclues les parties louées et celle appartenant à Montchenu Thodure. Les années 1780 avec la vingtaine de domestiques du château de Châteauneuf et des chambres pour les invités est une période révolue. Cependant on compte 43 chaises et autant de fauteuils, et quatre canapés et ottomanes : de quoi recevoir des invités pour la journée mais pas pour la nuit car on ne compte que douze matelas et six lits, et aucune chambre d'appoint.

C'est la chambre de Laurent qui est la plus luxueusement meublée : le lit à la duchesse avec sa garniture est estimé à 322 francs (alors que le lit de Madame ne vaut que 97 francs), et « sept gravures sous leur verre blanc avec leur cadre doré relatives à la ville de St Joseph» également à 322 francs. Un secrétaire en acajou est évalué à 120 francs, de même dans la chambre de madame. D'autres meubles ou objets de prix sont décrits comme dans la salle à manger : « Une pendule à sonnerie marquant les heures et les minutes en chiffre arabes portant le nom de Le Roi, pieds en marbre, garniture et aigle en cuivre doré, deux figures bronzées avec sa cage en verre prisé[292] 200 fr. ». On note le prix élevé du linge de maison d'apparat : « 12 nappes et 20 douzaines de serviettes de toile de Flandres oeil de perdrix prisé 315 f. » et « 8 paires de draps de maître de toile de Courtray, élimé, prisé 160 f. », mais curieusement il n'y a pas de vaisselle de luxe, seulement 152 assiettes en « porcelaine commune » ou de la « fayance commune ». Par contre, 578 bouteilles de vin sont estimées à 441 francs. La garderobe de Laurent de Montchenu et de sa femme est décrite comme « élimée » avec « un paquet de chiffons ne méritant description ». Monsieur le comte possède cinq habits de couleurs différentes, vert, noir, marron ou nankin[293], six gilets et 28 chemises de toile, et madame la comtesse dix robes de mousseline ou de taffetas, puce ou gris. Les couleurs sont ternes et discrètes, le linge en mauvais état : peut

[291] Archives Nationales, minutes du notaire Georges Victor de Mautort, étude XCIII, MC/ET/XCIII/262, liasse messidor an X, inventaire après décès de Laurent de Montchenu.
[292] Car estimé par le commissaire priseur Jean Baptiste Bernou.
[293] Le nankin est un coton dont la couleur jaunâtre ou chamois est due à la qualité du coton employé.

être pour ne pas se faire remarquer dans les rues de Paris pendant la Révolution. Enfin, les bijoux sont repertoriés : cinq boîtes en écailles contenant chacune un médaillon, deux montres et deux lorgnettes à spectacle le tout pour 432 francs. L'argenterie est évaluée au poids : dix kilogrammes de vaisselle pour 2236 francs, uniquement des couverts et deux huiliers. Dans cet hôtel particulier, les objets de prix côtoient les objets usés, mais le matériel de cuisine et la literie sont en bon état, et le mobilier est simple mais correct et presque toujours peint en gris. Aucune bibliothèque n'est mentionnée dans l'inventaire, Montchenu l'a laissée à Châteauneuf (cf. *Infra*). On retrouve également trois tables à jouer.

Claude Marin Henri ayant émigré, l'hôtel est confisqué comme bien national et vendu au maréchal Berthier le 28 octobre 1806[294]. Mais la veuve de Laurent propriétaire des deux-tiers de l'hôtel, n'ayant pas émigré, permet à son cousin Montchenu de revenir dans l'hôtel en 1808. Le courrier de Claude Marin Henri est adressé rue du Faubourg St Honoré en 1810[295]. Par contre en 1830, il n'y habite plus[296].

En 1813 : la famille connaît des difficultés ; Marie Angélique Busson de Bussy veuve quitte la demeure pour aller s'installer au 2 rue de Beaune ; Claude Marin Henri et sa femme sont toujours propriétaire du tiers de l'immeuble mais ils sont très endettés, et ils logent avec le vicomte de Montchenu en 1815[297]. Puis le 27 janvier 1817, l'hôtel est vendu par enchère aux Commaille qui font des travaux importants, et en 1855 les Commaille vendent le bien aux frères Péreire[298] qui transforment à nouveau l'hôtel.

Le château de Chateauneuf-de-Galaure, résidence privée du commandant du roi en Vivarais entre 1780 et 1790: travaux et vie quotidienne (annexe 5 et 6)

Le 16 mai 1318, Geoffroy de Moyrens seigneur de Châteauneuf-de-Galaure signe un contrat de mariage[299] pour épouser Isabelle de Montchenu. Plus tard, le fils unique de

[294] *Ibid*. p. 137.
[295] Lettres adressées à « M. Marin de Montchenu rue du fobourg St Honoré n° 35 à Paris, Seine » des 23 mars, 3 avril et 8 juillet 1810, par Delègue agent de la famille à Châteauneuf-de-Galaure. Archives Privées.
[296] Quittance du 1er mai 1830, adressée au marquis Claude Marin Henri de Montchenu n°3 au quai d'Orsay à Paris. Archives privées.
[297] Lettre du 1er février 1815 adressée au vicomte de Montchenu rue du faubourg St Honoré n° 35 à Paris, signée général Foy. Archives privées.
[298] Sommier foncier pour le Faubourg St Honoré, vente faite par le notaire Fould, AQ 18 138, Archives de la ville de Paris.

Geoffrey n'ayant pas d'enfant, lègue dans son testament du 2 septembre 1386[300] tous ses biens à son filleul et neveu Hugonin de Montchenu : c'est ainsi que le château de Châteauneuf-de-Galaure entre dans la famille des Montchenu pour y rester jusqu'au XIXe siècle. La branche des Montchenu seigneurs de Châteauneuf-de-Galaure s'installe donc dans le château au XIVe siècle.

Le site est celui de la vallée de la Galaure, rivière qui se jette dans le Rhône à Saint-Vallier. Castrum Novum de Galabro se situe sur un carrefour : la route Saint-Vallier-Roybon croise celle de Vienne à Romans. Le château est construit sur le coteau de la rive droite de la Galaure et vraisemblablement sur des vestiges gallo-romains[301] offrant une belle vue sur la vallée. Il semble remonter au XI-XIIe siècle, et a beaucoup été remanié depuis le Moyen-Age.

Un ensemble à rénover

Un inventaire du château datant de 1712[302] c'est-à-dire du temps de Claude grand-père de Laurent de Montchenu, et de sa femme Magdeleine de Luc, fait état d'un ensemble assez vaste : pas moins de deux corps de logis, des écuries, un four, une pré-cour et une basse-cour, un jardin et un verger. Dans les bâtiments, on compte la grande salle avec une chapelle dotée d'un autel et d'un reliquaire[303], la cuisine et son office, et six chambres sans compter les chambres des filles, des valets et la chambre du prêtre. Sont mentionnés aussi la chambre des farines, le grenier, le tinal[304], la cave et l'étable à cochons, le canal et la glacière. Toutes les pièces sont meublées, agrémentées de tableaux religieux, de tapisseries, on y trouve aussi cent cinquante petits livres d'histoire et l'arbre généalogique

[299] Pierre de Peyssin notaire des cours de Vienne et du Dauphiné, mariage Moyrens-Montchenu, 16 mai 1318, parchemin accompagné de sa transcription latin-français. Archives privées.
[300] Jean Pic notaire de Grenoble, testament de Geoffrey de Moyrens, 2 septembre 1386, parchemin avec sa transcription latin-français. Archives privées.
[301] Les renseignements qui suivent sont tirés de Joseph Bordas, *La commune de Châteauneuf- de- Galaure et son château,* Valence, 1896.
[302] Cahier intitulé : « Invantaire des biens et des papiers de Messire Claude de Montchenu fait en 1712 ». Claude de Montchenu a vécu de 1647 à 1717. Archives privées.
[303] Une chapelle a été construite à l'intérieur du château dès 1515 ; Magdeleine de Luc veuve de Claude de Montchenu fait ré-aménager vers 1720 cette chapelle sous le vocable de St Georges comme l'ancienne ; « elle joint le château du côté de la bize aboutissant à la salle où est l'entrée de la chapelle sans aucun appartement dessus. L'ayant trouvé dans un état décent et suffisament pourvue d'ornements, nous l'avons bénie avec les cérémonies, …d'où le présent verbal dont copie laissée à la dame. Signé Montigniat curé de Lens Lestang et archiprêtre de la Valloire ». Demeure cependant une chapelle à l'extérieur du château en l'église St Pierre du couvent franciscain de Charrières de l'autre côté de la Galaure (rive gauche), qui fait office d'église paroissiale ; Geoffrey de Montchenu par son testament du 2 septembre 1386, lègue aux franciscains le four banal de Châteauneuf pour y faire dire 4 messes par an pour lui et ses parents. Archives privées.
[304] Le bassin, la cuve.

de la maison Montchenu. L'inventaire décrit également les possessions : vignes, prés, bois, cinq domaines, quatre moulins, un battoir à chanvre, bétail : brebis, bœufs, vaches, veaux, cochons.

Cependant l'ensemble est vétuste, en particulier le mobilier du château : « dix-sept chaises garnyes de mouquette fort uzées », « une tapisserie dhaute lice en cinq pièces plus que my uzée », « un miroir duquel la glace est cassée », « une mauvaise table ». Bien que l'on ne sache dans quel état sont les bâtiments, on peut penser que cette situation héritée de Claude de Montchenu, n'a guère du s'améliorer avec Nicolas le père de Laurent de Montchenu, car ce dernier résidait peu souvent à Châteauneuf.

Un document du 21 décembre 1746 explique que le château n'est pas la résidence ordinaire du seigneur Nicolas de Montchenu qui ne veut pas le laisser ouvert en son absence. Laurent de Montchenu va engager des travaux entre 1770 et 1774 pour améliorer le logis, peut-être en vue de sa nomination à Tournon[305] en 1780. Il se doit de tenir son rang et d'avoir une résidence secondaire au goût du jour.

Les travaux faits par Laurent de Montchenu 1769-1774

Le « livre pour les ouvriers »[306] tient scrupuleusement les comptes pour chaque artisan sollicité ; les maîtres de métiers qui interviennent sont le maçon Genton, le charpentier Mignat et le menuisier Leti, le tapissier Betteix de Lyon et Favaux d'Annonay, le serrurier Robin de St Vallier, le vitrier Dominique qui apporte les « 1149 carrots de vitre qu'il a poli » pour vitrer les croisées. Les dépenses atteignent le total de 10 411 livres. Il ne faut pas oublier les autres corps de métier comme les paveurs, le plâtrier, le fontainier, les manouvriers, voituriers qui ne sont pas cités dans le livret.

De plus, entre 1769 et le 13 août 1772, les neuf pages de « l'état des sommes employées à réparer le château de Châteauneuf à commencer au mois de novembre 1769[307]… » détaillent les fournitures nécessaires aux travaux : plus de 62 341 briques sont utilisées pour construire l' « aile du midi » et la nouvelle écurie et on compte cent-

[305] De Tournon à Châteauneuf-de-Galaure, il y a vingt-cinq kilomètres.
[306] Ce livret ou plutôt ce cahier de vingt-et-un cm sur vingt-huit, contient une cinquantaine de feuilles numérotées recto-verso, dont une douzaine est utilisée, chaque page correspondant à un ouvrier. Archives privées.
[307] Ce cahier de dix-sept cm sur vingt-quatre, avec ses seize pages dont seulement dix sont utilisées, relate toutes les dépenses avec plus ou moins de précisions : « pour 80 traverses de 8 pieds : 16 » ou « le 22 dudit payé pour 5000 briques : 100 ». Archives privées.

cinquante-et-un jours de travail pour les carrieurs travaillant à la carrière pour la somme de 4320 livres afin de fournir sable, gravier, cailloux, pierres. Toutes les fournitures sont recensées comme les planches de sapin ou de poirier ou de noyer, la chaux, les pierres tirées de la « combe des Mandailles », le ciment, « moilons », tuiles, colle forte et peau de chien, portail de la basse-cour, huile de poisson et huile céruse, cordes, chanlates[308].

Le jardin n'est pas oublié : plantes, charmilles, robinets pour la fontaine, bancs de jardin ; on y trouve aussi les journées payées à différents ouvriers. Une « grotte neuve » est évoquée dans les comptes du château en juin 1783 pour 18 livres, ainsi que « 12 journées de scieur de long pour les 3 bancs ».

Ce sont 28 275 livres englouties dans la réfection du château ; les ouvriers sont parfois payés en nature : blé, orge, froment par exemple. On peut noter l'absence presque totale de la décoration dans les comptes ; une seule mention est faite le 11 mai 1786 : « payé M Pauly maître platrier pour 4 journées employées à maitre en couleurs trois chambres carrelées à 40 s : 8 livres ». En 1896, il en subsiste des traces décrites par J. Bordas : « dans un des salons Louis XV, on voit encore une peinture très bien conservée » et « une salle en partie détruite, transformée en hangar servant à remiser le bois, contient encore des peintures murales du XVIIIe siècle représentant des ponts, des châteaux, des paysages[309]… ». On sait que l'ensemble est crépi, enduit, blanchi et la nouvelle cuisine carrelée. Six cheminées sont installées pour cent-quarante-quatre livres. Dans les comptes de 1780, on trouve quinze rouleaux de papier peints et deux trumeaux de cheminée.

Au total, les artisans et le chantier coûtent 38 486 livres à Montchenu.

Des années 1770 aux années 1930, il n'y a quasiment plus de travaux de grande envergure. Au XIXe siècle, le château en mauvais état est vendu par la veuve de Montchenu et passe de mains en mains pour finir en co-propriété, et finalement en dancing mais sans entretien : dans les années 1930 l'aile du midi s'est effondrée[310], la toiture à la Mansard est en piteux état. Le bâtiment est racheté et réorganisé en établissement scolaire. Ne subsistent aujourd'hui que le bâtiment central, les murs de soutènement et l'escalier menant aux terrasses (Annexe 6).

[308] Gouttières
[309] J. Bordas, *Op. cit.* p 19.
[310] Selon l'état des lieux de 1934 fourni par le foyer de charité de Châteauneuf-de-Galaure.

Le résultat : un nouvel ensemble plus conforme à la mode du XVIIIe siècle

Voici une reconstitution approximative du plan du château tel qu'il devait être à la fin des travaux et dans lequel Laurent de Montchenu a vécu[311].

On peut noter :

⬣ : en jaune : ce qui reste du château mais qui a été conservé et déplacé durant les travaux des années 1940 (annexe 5).

▭ : en rouge ce qui reste du château aujourd'hui et qui n'a pas bougé, dont les murs de soutènement

Plan 1 : Château de Châteauneuf-de-Galaure

⇕ Escalier desservant les étages 1 : bâtiment central ancien avec salon, cuisine, office 2 : aile du midi construite entre 1769 et 1773 3 : bâtiment de 1774 ? 4 : écurie de 1771 pour 40 chevaux 5 : étable à cochons 6 : terrasse supérieure 7 : terrasse inférieure	8 : escalier Louis XV 9 : terrasse 10 : bassin alimenté par une fontaine 11 : mur de soutènement le long de la combe (ravin), ancienne muraille 12 : chemin d'accès au château 13 : chemin pour traverser la Galaure 14: portail d'entrée Louis XV avec grille en fer forgé

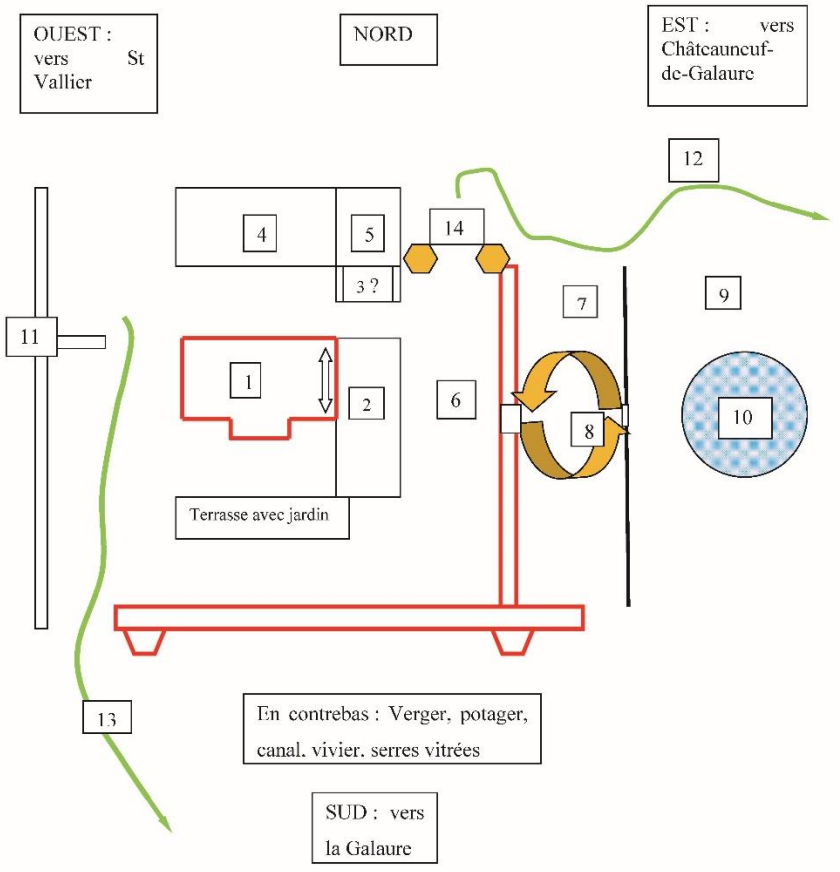

[311]Ce plan a été fait à partir des renseignements glanés dans les comptes du château entre 1769 et 1777, à partir de J. Bordas *Op.cit.*, et d'après les témoignages de personnes ayant connu le château dans les années 1930 en particulier Micheline Larquey.

Le train de vie au château de Châteauneuf-de-Galaure en 1788-1789[312]

Le château est une résidence secondaire, peut-être résidence principale lorsque Laurent travaille à Tournon ; Montchenu habite aussi sur son lieu de travail : Tournon, Montpellier, Toulouse en octobre 1788 ; il part régulièrement à Paris. Le château n'est donc pas habité par la famille à plein temps, même si du personnel y demeure à l'année.

Les sources : les comptes

Ce train de vie est évalué et décrit dans les comptes du château de Châteauneuf : soit quatre cent cinquante et un documents s'étalant de 1780 à 1790, qui se présentent sous forme de feuilles doubles, feuilles simples toutes grand format, et aussi de nombreuses petites quittances sur feuilles de brouillons, au dos de carte à jouer, parfois documents officiels imprimés comme la régie des messageries ou les coches du Rhône. Il s'agit essentiellement des dépenses, très rarement des recettes des domaines. Toutes les années sont incomplètes. L'ensemble des dépenses est tenu chronologiquement par Delègue l'agent du comte de Montchenu à Châteauneuf-de-Galaure. Chaque feuille double se termine par l'écriture de Montchenu précisant : « compte arretté avec Delègue montant à la somme de … et payé le … » signé Montchenu. A l'évidence, Montchenu surveille ses comptes avec soin, et tous les dix jours, il appose sa signature au bas des comptes, montrant une volonté d'être tenu au courant (Annexe 49).

Fréquences des comptes du château de Châteauneuf-de-Galaure

Les documents de dépenses se présentent sous forme de feuilles doubles ; on a donc compté le nombre de documents par mois pour donner une idée de la fréquence des comptes du château. Il s'agit d'un comptage approximatif car sur un même recto, on peut avoir des dépenses du mois de mai et de juin : si la majorité de la page est du mois de mai, celle-ci est comptabilisée en mai, les quelques lignes concernant juin n'apparaissent donc pas. On n'a pas tenu compte du règlement qui est pratiquement toujours différé de un à

plusieurs mois. Mais lorsque la date de la dépense n'apparaît pas, et que l'on a la date du règlement, c'est cette dernière qui fait foi. Enfin, certaines feuilles sont remplies de dépenses d'une écriture serrée, alors que d'autres ne contiennent que deux ou trois dépenses avec une bonne partie de la page vide.

L'année 1781 est particulière : certaines dépenses concernent Tournon, mais la plupart Montpellier ; les feuilles sont disparates et incomplètes, et n'ont pas la même taille : au lieu de la taille habituelle (29 cm sur 19), les feuilles sont plus petites (21 cm sur 16, ou 15 sur 11) et font état de moins de dépenses. De juin à novembre 1781, Montchenu a acheté une centaine de médicaments au sieur Joyeuse « démonstrateur royal de chimie » de l'université de Montpellier. Ces médicaments sont destinés à madame la comtesse, à sa femme de chambre, au cuisinier, à quatre domestiques, à M. Paysan, au sieur Champagne ; la somme totale est de 93 livres 7 sols.

Tableau 8: Dépenses du Château de Châteauneuf

ANS	**1780**	**1781**	**1782**	**1783**	**1784**	**1785**	**1786**	**1787**	**1788**	**1789**	**1790**	**Total doc / mois**	**MOYENNE**
MOIS	**nb doc**	**nb doc**	**nb doc**	**nb doc**	**nb doc**	**nb doc**	**nb doc**	**nb doc**	**nb doc**	**nb doc**	**nb doc**		
janv	0	0	7	0	0	0	0	0	0	1	1	**9**	**0,82**
fev	0	0	3	9	0	0	0	0	0	2	0	**14**	**1,27**
mars	0	0	2	10	0	0	1	0	0	1	1	**15**	**1,36**
avril	0	2	6	8	0	4	1	0	0	2	1	**24**	**2,18**
mai	0	5	15	6	0	3	6	0	0	6	7	**48**	**4,36**
juin	9	2	3	7	0	6	7	0	5	6	5	**50**	**4,55**
juil	9	1	0	7	7	9	8	3	5	10	4	**63**	**5,73**
aout	11	5	0	4	9	9	10	15	13	2	2	**80**	**7,27**
sept	7	3	1	0	6	0	13	13	6	4	4	**57**	**5,18**
oct	10	3	5	0	9	0	3	6	4	1	0	**41**	**3,73**
nov	6	4	6	0	0	0	0	2	5	2	0	**25**	**2,27**
dec	2	2	5	0	0	0	0	5	0	1	0	**15**	**1,36**
ND	5	1	0	4	0	0	0	0	0	0	0	**10**	**0,91**
Tot /an	**59**	**28**	**53**	**55**	**31**	**31**	**49**	**44**	**38**	**38**	**25**	**451**	

Dans ces comptes on trouve toutes les dépenses possibles classées en trois catégories : les dépenses particulières comme les voyages, les chevaux et mulets, les

médicaments, les abonnements et achats de livres, les frais de courrier, les vêtements ; à part sont énumérés les frais de cuisine et encore à part les dépenses d'entretien des bâtiments. On peut noter l'absence presque totale des comptes de madame de Montchenu : ce n'est que très rarement qu'il est fait mention d'une de ses dépenses.

Les sources : l'inventaire après décès des biens de Laurent de Montchenu[313]

Cet inventaire se déroule sur huit jours de huit heures du matin à six heures du soir : les 27, 28, 29 et 30 vendémiaire et les 1, 4, 5 et 6 brumaire An XI (1803). Cinq personnes y participent : Pierre Nublat fils représente la veuve Montchenu, Antoine Laroche notaire public de La Motte de Galaure représente les deux sœurs de Montchenu : Élisabeth veuve de La Porte et Magdeleine de Montchenu ; deux experts font partie du groupe : Jean Turc et Claude Guérin tous les deux de Châteauneuf-de-Galaure ; enfin l'agent de Montchenu, Delègue, est présent également. Cet inventaire compte quatre-vingt-six pages, les articles inventoriés sont numérotés : d'abord le château pièce par pièce du premier étage aux combles articles 1 à 410, puis les communs articles 411 à 471 ; des numéros 472 à 498 sont inventoriées les archives trouvées dans la garde-robe et les coffres du château, puis c'est la bibliothèque des articles 499 à 711, puis de nouveau les archives 712 à 732 enfin les domaines : Boisrigaud, Le Puy, la Gérinière, le moulin Moutarde tous les trois à St Sorlin mandement de Moras, le moulin Bossu, Treigneux, les Moilles, Genthon, la Chevillardière, le moulin Chavois sur Châteauneuf-de Galaure, et enfin Montchenu et la Gourrue.

Cet inventaire décrit le château qui, sans être d'un grand luxe, est confortable. Il est composé au rez-de–chaussée de treize pièces dont quatre pièces de réception et la chapelle ; au premier étage, on dénombre dix chambres avec soit leur cabinet soit leur garde- robe, enfin au deuxième étage, les chambres « à jacobine » sous les toits sont réservées aux domestiques. Au total, ce sont donc trente-quatre pièces en comptant les cuisines, offices, et souillardes. Les communs se composent de l'écurie, cave, cellier, loge du jardinier, appartement du garde, de bâtiments pour entreposer les outils, et du grenier. Il y a dix lits à baldaquin, vingt-trois bois de lits, et cinquante-neuf paillasses, assurément de quoi accueillir nombre d'invités accompagnés de leurs domestiques.

[313] AD Drôme, 2 E 111 64.

Comparaison entre l'inventaire de 1712 et celui de 1803

Tableau 9: Inventaires 1712 et 1803

1712	**1803**
6 chambres	10 chambres et leurs garde-robes
Chambres pour valets, filles	Chambres à jacobine pour domestiques
Chambre du prêtre	Pas de chambre pour le prêtre
Chapelle	Chapelle
Grand salle	Grand salle et quatre pièces de réception
Ecuries	Ecuries pour quarante chevaux
Jardin, Verger, canal	Jardin en terrasse avec bassin et escalier Verger, canal
Cuisine et office	Cuisine et office, souillarde, ancienne cuisine
Four	Four
Pré cour et basse cour	Cour
Tinal, chambre des farines, cave, grenier, étable à cochons, glacière	Tinal, cave, grenier, glacière, cellier, étable à cochons, buanderie
Pas de loge ni d'appartement	Loge du jardinier et appartement du garde
Total : 20 pièces	Total : 34 pièces

Les comptes permettent de se faire une idée de la décoration. La chambre de Monsieur est tapissée de soie verte, celle de madame est de soie jaune et d'une « tapisserie à rayures jaunes et bleues », quelques autres chambres ont « tapisserie à l'indienne rayée rouge et blanc », « tapisserie à l'indienne à fond marron », « rideaux à raies blanches à l'indienne », « tapisserie indienne rouge à fleurs et ramages » ; il n'y a que quatre meubles dit « à ébénisterie » (deux commodes, table et bureau), quelques chaises ou fauteuils sont en bois doré, d'autres en bois peint ; on compte plusieurs tapisseries des Gobelins ou « du genre Gobelins », une dizaine de miroirs et dix-huit tableaux de famille ou à sujet religieux.

Les dépenses de cuisine ou « dépensses concernent le ménage »

Les feuilles de dépenses pour la cuisine font mention d'une alimentation riche, abondante et variée.

On remarque dans les comptes de 1783 que Montchenu possède neuf cafetières dont une en argent et qu'il fait venir son café de La Martinique ; dans les cuisines, les domestiques disposent de tout le matériel nécessaire pour cette boisson : une boite à café,

un moulin à café, un moulin à brûler le café et des services dont vingt petites tasses et cinq grandes avec leurs soucoupes et deux plateaux « à tenir les tasses à caffé » ; il y a aussi des « tayères », pots à lait ou à crème et à sucre en porcelaine.

La vaisselle est abondante, ou du moins ce qu'il en reste en 1803 : deux cent soixante-seize assiettes de « fayance » fine ou de porcelaine, quinze compotiers de même facture, des « souppières », sorbetières, et des flambeaux de nuit ainsi que des bougies de table pour éclairer les repas. En 1787 est fait mention de « fayance de Mousetier de la première qualité ».

Les repas sont composés de légumes, viandes ou poissons, fromages et fruits. On trouve surtout des légumes verts comme les haricots verts, petits pois, pois mangetout, artichauts, concombres, plus rarement des asperges, champignons, haricots blancs et lentilles. Les féculents sont présents aussi : « riz épluché », pain en grande quantité : en juillet 1784 « 200 livres de pain pour 30 livres », farine, marrons[314] et « vermichels, semouille, lazaignes et macaronis : 10 livres ». On trouve encore en 1785 : « pour un casserons de grennes de choux fleurs : 6, pour 2 litrone de pois : 1 livre ». Le 9 septembre 1787, « payé à Monteil du domaine Genthon trois septiers et demy pommes de terre : 10 livres 16 sols ». Celles-ci sont donc cultivées et récoltées au domaine Genthon, il en est aussi fait mention en 1790.

Pour les viandes, la présence importante des abats est à noter : « moelle de bœuf pour madame », pied de veau, tête de veau, ris de veau, cervelles, gras double, boudins, et bien sûr la volaille (poulets, dindes), le porc, le mouton, et le petit gibier : levrauts, grives, cailles, perdreaux, alouettes. En période de Carême ou de jeûne, la merluche mais aussi les poissons d'eau douce comme les anguilles, brochets, écrevisses et truites sont consommées. Ces poissons laissent la place aux poissons de mer lorsque Montchenu travaille à Montpellier : dorade, thon, rouget, sole, loup, morue ou baudroie, anchois, sardines et maquereaux.

Le fromage n'est pas oublié en particulier le gruyère, les fromages de chèvre et le roquefort, le fromage d'Auvergne, et en quantité : « charrette de fromages : 36 livres ». Enfin les fruits : citrons et oranges, figues et raisins, cerises et abricots, poires et pommes reinette, prunelles et pruneaux, pêches, melons et framboises ou fraises. Les confiseries viennent du confiseur de St Vallier, Montchenu consomme aussi des amandes, de la pâte d'amandes et du massepain, des pistaches, de la fleur d'oranger, de la cassonade et du

[314] Nom courant donné aux châtaignes qui sont comestibles.

chocolat, de la confiture glacée. On fait des gaufres dans le « goffrier en fer ». Madame de Montchenu achète du tabac pour sa consommation personnelle : « mettre un verre à la tabatière[315] de madame : 1 livre 4 sols ».

Enfin, il y a abondance des assaisonnements : anchois, sel, poivres blanc et noir, moutarde et vinaigre, safran et cumin, cannelle, girofle et muscade, huile de noix et huile d'olive, truffes noires, câpres, échalotes, ail, oignons par charrettes entières. Au château, on déguste des vins étrangers comme le vin de Chypre ou de Calabre (soixante bouteilles), les vins locaux comme le Tain l'Hermitage, l'eau de vie, la bière et des liqueurs, le sirop d'orgeat.

On ne manque donc de rien et la table est souvent un festin. Bien sûr la quantité d'œufs est très importante[316], ainsi que le beurre pour les tourtes et les terrines, les « biscuits » et gâteaux. Tous ces produits sont achetés à l'extérieur, en plus des produits versés en nature comme les cinquante volailles et mille six cent œufs entre 1780 et 1783. On emploie aussi des personnes de l'extérieur pour des tâches ponctuelles : le 21 juin 1777 « 12 sols pour la servante du curé de St Avit[317] qui a appouillé les asperges » et en octobre 1789 « Payé à Revol dit Piquat qui est resté un mois pour garder le château : 6 livres ».

Les dépenses particulières

Les dépenses particulières sont d'une extrême variété. En 1781, Montchenu achète une berline de ville pour la somme de deux mille six cents livres et une berline de campagne neuve pour trois mille huit cents livres ; il utilise aussi un cabriolet d'un montant de mille vingt-huit livres, et une chaise à porteur dont il fait régulièrement changé les bretelles comme en 1784 : « acheté à Lyon deux bretelles de chaise à porteur, médiocre état : 10 livres », ainsi qu'un carrosse à impériale[318] et une litière avec des fenêtres et des carreaux ; cette litière est toujours au château en 1803 mais en piteux état : « une litière, 2 portes, ses brancards, garnie de marroquin, 2 glaces, tapisserie dedans déchirée : 50

[315] La vogue des tabatières commencent sous Louis XIV et connait au XVIIIe siècle un engouement extraordinaire ; la tabatière est un objet de mode et une œuvre d'art que l'on collectionne, que l'on offre en cadeau et qui permet de faire bonne figure en société ; l'art de priser doit être raffiné, comporte des règles précises et est enseigné de la même façon que la danse et la musique dès la fin du XVIIe siècle. Il s'agit donc d' « un phénomène social d'une ampleur difficile à imaginer ». Marc et Muriel Vigié, *L'herbe à Nicot, amateurs de tabac, fermiers généraux et contrebandiers sous l'Ancien Régime*, Fayard, 1989, p 68-73.
[316] Voir les redevances en nature ci-dessus.
[317] St Avit est un village situé à 6,5 km de Châteauneuf, près de Ratières.
[318] Impériale : dessus d'un carrosse en forme de dôme.

livres ». Une chaise à porteur est commandée à Montpellier en décembre 1781 et payée en trois fois : huit louis d'or le 4 décembre, six louis d'or le 21 décembre et enfin quarante-huit livres le 26. Les dépenses font mention de plusieurs chevaux, chevaux de selle et chevaux de carrosse, ainsi que des mulets et charrettes ou charriots, de « mules pour madame ».

Madame de Montchenu commande des « rozes », des fleurs de sureaux et s'occupe de ses canaris, qu'elle loge dans « une volière pour les oiseaux bois peint grilles en fer, médiocre état : 12 frs » en 1803. Elle achète « 12 enfants en plâtre pour 6 livres ». En 1781 est acheté un portrait de Necker. L'horloge du château et la montre de madame la comtesse sont soigneusement réparées. A l'adresse du maître d'hôtel Pagnon en 1781 sont envoyés de la cire d'Espagne, des frais de bureau, des enveloppes et des cahiers, des rames de papier de différentes qualités. En août 1784 arrivent de Châlon une caisse contenant des figures de plâtre : peut-être des bustes pour agrémenter le « salon des filosoffes » ?

Dans les dépenses particulières il y a également le détail de tous les ustensiles achetés ou réparés pour les domaines ou la maison : cela va des balais de cuisine à « l'étamage de la batterie de cuisine : 4 livres », « ferrer les 4 roues de la charrette : 73 livres », réparer les moulins, la fourche…Etc. Ces dépenses rendent compte de l'importance du poste d'entretien dans les petites choses : une serrure, comme dans les grandes : « payé à Lyon une meule de moulin pour le moulin Bossu : 480 livres et son embarquement et débarquement : 9 livres. » ou la réparation de l'écluse en 1783. Le château est une véritable entreprise qui fait travailler beaucoup d'artisans locaux, et aussi des femmes comme pour essarter et tailler les vignes du château : les journées de gage sont nombreuses et récurrentes.

L'amélioration du confort se poursuit au-delà des années 70. Montchenu commande une cheminée en marbre en 1784 : « Comme vous m'avés fait l'honneur de me demander une cheminée en marbre par monsieur l'abbé Rivoira, j'ay celui de vous dire monsieur, que j'en aye de différente qualité : soit en marbre blanc, rouge ou noir, incrusté de différante qualité de marbre, savoir une blanche ayant les teste en brêche d'Alep, les cadres en noir et blanc antique et le milieu en griotte d'Italie…de 80 livres…[319] ».

[319] Lettre 1784-15bis du 12 août 1784, Giret marbrier à Vienne à Montchenu.

Les vêtements et soins du corps

Enfin, il ne faut pas oublier un poste important : les soins du corps avec les vêtements de Montchenu et de son personnel qui sont mentionnés, mais jamais ceux de madame.

Régulièrement du savon et des savonnettes sont achetés dont du savon de Marseille, savon à barbe, de la poudre à poudrer, des pommades, de l'empois, et sept à dix journées de lessive ou de blanchissage avec l'achat de cendres sont facturées ; un « miroir venant de Lyon : 14 livres » ; on note le 21 juin 1777 « un pagnée pour choffer le linge du bain de ces dammes : 1 livre 4 sols » et des cure-dents, mais aussi en 1803 : « une baignoire en bois garnie de fer blanc en médiocre état : 15 fr » et « 2 sceaux ou baignoires pour les pieds en fer blanc dont l'un rond et l'autre octogone : 6 fr ». Le linge de maison est impressionnant en 1803 : sept cent quarante-quatre serviettes ouvrées ou non, plus de quatre-vingt nappes de maitre ou d'office, et quatre-vingt-seize draps de maitre ou de domestique. Des médicaments sont fournis en 1781 par Mr Joyeuse de l'université de Montpellier réputée pour la médecine comme le sirop de nymphéa, du sel de seignette, de la quina, du gallium. En mai 1783, Montchenu se fait livrer « 2 onces de Gayac[320] ». N'oublions pas les vingt pots de chambre, les sept bidets, les nombreux pots et cuvettes et les deux chaises percées dénombrées dans l'inventaire.

On évite tout gaspillage. Les fers à repasser sont réparés quand il le faut ; en 1803, il y a encore « le réchaud à chauffer les fers à repasser le linge : 5 frs ». Le raccommodage est fréquent : « avoir retourné 2 habits : 9 livres » en 1782, et en 1788 il s'agit en particulier de l'habit de Delègue ; on n'hésite pas à faire doubler les culottes. La comtesse de Montchenu surveille les dépenses : « vous avez bien fait d'envoyer à madame les soulliers[321] quoyqu'ils fussent à 9 frs parce qu'ils estaient fourrés et elle ne vous a fait l'observation sur l'augmentation de prix que parce que les avants derniers n'estaient que de 8 frs »

Les vêtements sont fabriqués avec des tissus de prix : velours, soie, taffetas, galons et fil d'argent ou d'or, drap de Saxe, serge fine, cadix, drap de Lodève[322], ratine, coton, serge, molleton de Rouen. Les couleurs choisies sont la couleur cerise, le vert, le jaune

[320] Plante tropicale employée dans les maladies vénériennes et autres maladies chroniques, les ulcères, les rhumatismes.
[321] « Soulliers à la chinoise et fourré » selon la lettre de Montchenu à Poignot son domestique de confiance le 5 octobre 1785.
[322] Lodève (Hérault) est célèbre pour son drap utilisé pour les uniformes militaires.

doré, la toile rousse, le gris, le blanc, le noir, le rouge, le rose. Par contre lorsque l'habit de Delègue est refait, on utilise « une aune et demie de serge noire…une aune et demie de serge grise…total de 28 livres 12 sols » en 1783 : le choix se porte sur les couleurs discrètes. Culottes, chemises, veste, bas de soie, robe de chambre sont mentionnés. En 1781 les dépenses sont particulièrement importantes : Montchenu fait refaire sa garde-robe pour sa mutation à Montpellier : frac, plusieurs habit de petit gris, « pour ses gens : 3 redingotes à l'anglaise en drap vert, 4 habits et 4 gilets pour les porteurs » probablement selon les couleurs de sa livrée. Les habits sont accompagnés d'accessoires : perruques, chapeaux, boucles, boutons, souliers, bottes et chaussons, rubans, jarretières, manchettes et cols, galons, ganses, chaînettes. De fait, Montchenu habille son personnel : le 26 juillet 1777 « un pantalon pour le muletier : 2 livres 15 sols » mais il y a aussi le maître d'hôtel, le postillon, les porteurs de sa chaise, les valets d'écurie, le jardinier, les domestiques, le concierge, les pages sans oublier Félicité[323] femme de chambre de madame, mais il est difficile de savoir exactement le nombre de personnes qu'il emploie toute l'année. Le tailleur du village est souvent sollicité.

En juillet 1789, Montchenu fait une dépense d'un nouveau type : « 7 cocardes : 8 livres, et une pour monsieur : 1 livre ». Et en novembre 1789, la Révolution n'affecte en rien les dépenses : « façon pour 5 vestes croisées : 10 livres, 2 vestes ordinaires : 3 livres, façon pour 2 pantalons : 2 livres, et 6 gilets 5 livres 8 sols, 27 douzaine de boutons : 15 sols ».

Un petit carton publicitaire découpé dans un journal, pour Blondel jeune, Enclos du Temple, Hôtel Boufler n°20, Paris, propose des « articles en cire », et « des poupées en tous genres, têtes en carton et en cire pour les coiffeurs » : soit Montchenu, ou madame, achète des poupées, soit des têtes pour poser les perruques.

[323] On retrouve Félicité dans l'inventaire après décès de Laurent de Montchenu : elle a sa chambre à demeure dans l'hôtel Montchenu, elle a donc suivi la comtesse de Montchenu à Paris ; Félicité Neve est mariée à François Tranchant. Archives Nationales, minutes de Georges Victor de Mautort, étude XCIII, MC/ET/XCIII/244, liasse messidor an X, inventaire après décès de Laurent de Montchenu.

Quelle estimation peut-on faire du personnel qui travaille au château ?

Deux personnages sont à part : M. Paysan le secrétaire de Montchenu, et Delègue l'agent du comte à Châteauneuf qui tient les comptes du château et qui touche 400 livres de gages par an. Paysan est un secrétaire efficace qui tient les journaux de lettres, rédige les lettres au brouillon puis les recopie au propre, range et archive le courrier. Il obtient une gratification le 20 juillet 1788 de 150 livres pour son travail, versée par les États particuliers du Vivarais[324].

Des noms reviennent régulièrement : Pognot le maitre d'hôtel et homme de confiance, Ferdinand le chef d'office, mademoiselle Félicité femme de chambre de madame que l'on retrouve en 1802, François domestique du baron[325], Laroche muletier-postillon et Benoit postillon, deux pages. Deux ans de gages sont réglés à La Jeanneton en 1787, de même pour La Petite Françon et La Jorgette qui font l'objet de gages réguliers. La Delègue (sœur de Delègue) fait des lessives et vend de l'amidon, des oeufs au château. On sait aussi que le gardien et le jardinier Lachaud sont tous deux munis de fusils. La Jeunesse et La Liberté sont des maçons qui entretiennent le château ; Figuet dit Capitaine semble être un domestique tout comme Claude Genton de Treigneux. Au total, cela fait vingt personnes employées à l'année au service des Montchenu.

Le château a ses fournisseurs attitrés : Madame Quenin pour le pain, La Tarnaude est crémière, le boucher est Antoine Demaras de St Vallier. D'autres noms apparaissent dans les comptes mais de façon plus ponctuelle et sans précision concernant leur fonction exacte : Thomas pour le port de lettres, Valence « payé 8 mois et 8 jours de gage : 66 livres », Lajou, Drevon « 24 livres de gages », Renaud « 18 livres de gage », Jean Louis « 48 livres de gage », Marc « acompte sur ses gages : 6 livres ». On sait que Rémi est entré au service de madame la comtesse de Montchenu le 14 juin 1785 mais sans connaitre la durée de son emploi, il est nourri et le château l'emploie pour « l'entretien des culottes pour blanchissage ».

Montchenu emploie aussi du personnel dans ses domaines : le domaine de Genthon paie des gages pour Tiguet dit Miachon, Turpin et Petit Bele trois domestiques. On peut penser que les autres domaines sont dans le même cas.

[324] AD Ardèche, C 726, cahier 13.
[325] Le baron Claude Marin Henri de Montchenu Thodure. Ce François domestique est peut-être Francois Tranchant époux de Félicité Neve.

Les loisirs et passe-temps

Il semble évident que madame de Montchenu passe du temps à peindre : elle fait acheter du matériel à broyer les pigments et des couleurs : alcali, terre d'ombre, bleu de Prusse, blanc de céruse, ocres, noir d'ivoire, vert de gris pilé, planche de papier, vernis, pinceaux et mines de plomb. Aucune peinture de sa main n'a cependant été retrouvée. Elle brode sans doute aussi car on trouve des dépenses de fils de soie qui servent bien sûr à réparer les bas de soie mais aussi des écheveaux de soie pour la broderie ; en 1803 l'inventaire fait état de « deux métiers en bois pour tapisserie en médiocre état : 5 fr » et « dans le salon de compagnie : tapisserie à la main pour 5 fauteuils » ; elle fait broder, filer, le filage est mentionné régulièrement et le tisserand travaille pour le château : « à Lamarche tisserand, main d'œuvre pour 37 aunes de toiles : 11 livres 2 sols ».

Les Montchenu profitent de leur jardin, du bassin, de la fontaine et de la grotte. Ils possèdent une orangerie : « une caisse contenant orangers venant de Cette » arrive par les messageries royales le 26 mai 1786. Il semble évident qu'ayant investi dans le jardin, le bassin, les canalisations pour la fontaine, les Montchenu en profitent, s'y promènent, s'assoient sur les bancs pour admirer la vue des terrasses qui porte loin jusqu'à la trouée de Grenoble, le Vercors et le Mont Blanc par temps clair. Il est sûr que Montchenu, toujours bien informé, est au courant de la première ascension du Mont Blanc du 8 août 1786 par Jacques Balmat.

Les Montchenu organisent des réceptions, reçoivent, ou sont eux-mêmes invités : « le 1er septembre 1781…jour de la partie de la Gorge de Vals… ». Ces réceptions n'apparaissent pas dans les comptes, on peut les deviner en constatant la quantité de viande et autre nourriture achetée en particulier en été comme en août 1784 « payé à Antoine Desmarras 173 livres pour 973 livres de viande ». Ils ne vivent pas seuls mais avec leur parentèle : la mère de la comtesse de Montchenu fait des séjours au château, de même y-a-t-il une chambre pour le baron de Montchenu Thodure, une autre pour le chevalier de Naillac[326]. Ainsi dans les pavillons turcs et surtout dans la « chambre des filosoffes », se trouvent de nombreuses tables à jouer avec des chaises. L'inventaire de 1803 dénombre deux jeux de loto complets, un jeu de tric trac « avec cornets, dames en médiocre état : 4

[326] Sans doute un oncle ou un cousin du côté de la mère de Laurent de Montchenu : les Vaucocourt de Naillac.

fr » et « 4 raquettes pour le jeu de volan plusieurs cornets pour les volans : 3 fr[327] ». Le jeu de volant permet en outre de profiter du jardin du château et des terrasses.

Les Montchenu vont à la chasse : il y a une meute de chiens de chasse au château ainsi que des piqueurs ; de nombreux fusils sont souvent réparés : ressorts, gachettes, platines, baguettes de fusils ; l'achat de poudre, de pierre à fusil et de plomb à tirer est fréquent ainsi que des gibecières. Le 6 septembre 1781 : « dépensses d'un voyage à Montchenu[328] pour chasser : 3 sols ». Montchenu détient une recette, soigneusement découpée dans un journal, d'une « pommade conservatrice pour tout corps corruptible du règne animal », composée de « térébenthine, huile d'olive, chaux vive, sel d'alun, camphre et aloës … » : il fait appel à un taxidermiste pour empailler les plus belles prises de ses chasses pour en faire des trophées décoratifs accrochés aux murs.

L'écurie est assez grande pour accueillir 40 chevaux ce qui peut paraitre important. Mais Montchenu a deux berlines, chacune nécessitant l'attelage de deux chevaux, un carosse donc quatre chevaux, tous des chevaux du type percheron ou frison : pour ces trois véhicules, il faut prévoir le remplacement des chevaux donc doubler les équipages. La chasse peut être à courre ou en solitaire : dans les deux cas de figure, il faut plusieurs chevaux de selle et des chevaux de remplacement. Enfin dans l'écurie, il y a sans doute des chevaux pour le travail c'est-à-dire des races robustes comme le frison ; les mulets sont très utilisés aussi pour les champs car la force d'un mulet équivaut à une fois et demi la force du cheval ; peut être y-a-t-il une jumenterie, un étalon, et des poulains pour la reproduction mais rien dans les comptes ne le laisse penser. Ainsi on peut dire que le nombre de places dans l'écurie, 40, n'est pas disproportionné. Montchenu a un titre, une fonction dans la hiérarchie militaire, donc une écurie fournie pour tenir son rang, bien utile pour les déplacements à Tournon ou les visites de voisinage, pour la chasse mais aussi pour les travaux des champs.

Les Montchenu pratiquent la charité, nécessité religieuse, prélevant des sommes pour les pauvres mais avec une certaine modicité. En 1787 et 1788 il est fait mention de 40 livres pour payer les messes dites dans la chapelle du château par le curé de Châteauneuf le 1er septembre. Il s'agit de renouveler la promesse de Geoffrey de Montchenu du 2 septembre 1386 pour faire dire 4 messes par an pour lui et ses parents. Il semble logique que cette dépense soit faite tous les ans à la même date, mais elle n'apparait pas dans les

[327] Les hommes s'adonnent plus volontiers au jeu de paume, les femmes et les enfants au jeu de volant, et dans tous les cas, il s'agit de jeux réservés aux classes aisées. Détis Elisabeth et Knopper Françoise, *S'amuser en Europe au siècle des Lumières*, Toulouse 2007, p. 79.
[328] De Montchenu à Châteauneuf-de-Galaure, il y a environ 11 km.

comptes des autres années. En 1788, 80 livres sont distribués aux pauvres de la paroisse et un missel est acheté pour 9 livres. En mai 1789, Delègue note : « j'ai fait changé la petite monnaye pour les pauvres : 6 livres », le 1er juillet 1789, 15 sols sont donnés aux pauvres, et le 10 septembre : 82 livres. On trouve encore le 9 avril 1790 : « donné à un pauvre homme de St Avit 12 livres pour le montant d'un fusil auté depuy plusieurs années par le garde don le fusil et ici : 12 livres ». A l'évidence, religion et charité n'entrent pas dans les priorités des Montchenu car ces deux activités n'apparaissent que rarement dans les comptes. De fait, en regardant la bibliothèque, on constate qu'il n'y a qu'un seul livre vraiment religieux : les Psaumes de David. Cependant, la chapelle du château est fournie en vêtements et linge : « …un ornement complet avec un devant d'autel en satin rouge fond blanc galon argent, un ornement complet en damas galons en soie, un ornement complet en satin violet fond cramoisi avec trois corporaux, une aube en toile avec un cordon, deux nappes ouvrées sans garnitures pour le grand autel, deux chandeliers en cuivre[329]… ».

Les voyages et visites sont aussi mentionnés dans les comptes car nécessitant des déplacements qui sont facturés. Il peut s'agir de déplacements professionnels comme les voyages à Tournon avec le passage du Rhône (18 sols), à Montpellier et Lavérune : il faut 4 chevaux pour aller chercher le « commandant » ; pour les déplacements à Lyon et à Paris, l'itinéraire est soigneusement retranscrit : arrêts à l'auberge, repas, nuitée, villages. De nombreux autres voyages sont facturés mais sans que l'on sache qui est parti, et dans quel but exact : Chambalud, La Côte-Saint-André, St Marcellin, les foires de Moras et du Grand Serre, Andance, St Uze, Beaurepaire, Lyon, Claveyson. Les voyages à St Vallier sont de loin les plus nombreux[330].

Enfin, on note dans les comptes, un voyage pour se rendre à la « partie des gorges de Vals » le 1er septembre 1781. Les gorges de Vals correspondent à la commune de Saint-Barthélémy-de-Vals dans la vallée de la Galaure. Hors, le 30 septembre 1780, soit un an plus tôt, la lettre de l'ingénieur géographe Dupleissis à Montchenu explique que le chemin de Galaure est enfin terminé après six ans de discussions et de travaux : « Monsieur je prends la liberté de vous faire savoir que la nouvelle route de Galaure est praticable, je n'attends plus que votre heure pour avoir l'honneur de vous voir passer ainsi que madame

[329] Déclaration des ornements praités à l'église, 5 ventôse an XII, 1804. Archives privées.
[330] Les principaux marchés ont lieu à Vienne, La Côte Saint-André, Beaurepaire, et les foires à Romans, Saint-Marcellin, Saint-Vallier ; à Châteauneuf-de-Galaure se déroulent trois foires par an. *Etat de la France en 1698 par Mr Boucher intendant, Extrait du mémoire de la généralité de Dauphiné,* p. 399 et 400.

et votre compagnie ; j'ai donc tout disposé pour votre passage, vous ne mettez point pied à terre jusqu'à Chateauneuf... ».

Il s'agit donc d'un anniversaire qui peut justifier cette « partie ». De plus, à côté de St Barthélémy, se trouvent une curiosité : « les roches qui dansent », un site druidique composé de cinquante-et-un gros blocs disposés en trois cercles concentriques allant de un mètre à sept mètres de hauteur, et qui forment un lieu idéal de pique-nique. Enfin, on trouve aussi dans les gorges de la Galaure, accessibles en voiture à cheval depuis les travaux, la chapelle Notre-Dame-de-Vals au sommet d'un piton rocheux dominant la Galaure ; tous les 8 septembre, une montée à la chapelle et un office ont lieu en souvenir des épidémies de peste noire du XIVe siècle. Les raisons de faire une promenade agréable dans les gorges de Vals sont donc nombreuses et variées.

La bibliothèque

La lecture est à l'évidence une passion. Montchenu est abonné à des journaux : en 1784 il reçoit la *Gazette de France, le Journal de Paris*[331]*, le Mercure de France*[332]*, Les Annales politiques, civiles et littéraires* du dix-huitième siècle[333]. Il achète par souscription le « Dictionnaire de la noblesse » en 1769[334]. Il possède une bibliothèque qui se compose de mille cents volumes[335] dont trois cent soixante-seize sont des séries incomplètes. L'inventaire n'énumère pas toujours de façon très précise les titres et auteurs des sept cent vingt-quatre autres volumes. Néanmoins, il est possible d'avoir un aperçu assez précis des goûts de Laurent de Montchenu et de ses centres d'intérêt. En effet, il s'agit d'une bibliothèque que Montchenu s'est forgée en partie lui-même au gré d'achats lorsqu'il vivait à Paris, et non pas d'une bibliothèque entièrement héritée.

[331]Quittance : « Je soussigné Directeur du Journal de Paris, reconnais avoir reçu de Mr le comte de Montchenu la somme de trente-trois livres pour une année d'abonnement au Journal commencé le quinze du mois de novembre mil sept cent quatre-vingt-cinq, à Paris le 5 décembre. » Archives privées.

[332] « Quittance n°2116 du Mercure de France : j'ai reçu de Mr le comte de Montchenu la somme de 32 livres pour une année d'abonnement composée de cinquante-deux volumes, francs de port, à commencer au premier samedi du mois de décembre 1785, pour finir au dernier samedi du mois de novembre 1786, à Paris le 28 novembre 1785, signé pour Mr Panckoucke. » Archives privées.

[333] Quittance : « Année 1779, j'ai reçu de M le comte de Montchenu la somme de quarante-huit livres pour l'abonnement d'une année des *Annales politiques, civiles et littéraires*, à commencer du n° 49 et finir au n° 72, Paris ce 10 juillet 1779, bon pour 48 livres ; plus six livres pour les n° 46, 47, 48. » Archives privées.

[334] Lettre de La Chesnay-Desbois à Montchenu, 21 juillet 1769.

[335] « …le livre reflet de la culture nobiliaire : au sommet de la pyramide le maréchal d'Estrées possède 52 000 volumes, le duc de Biron 3058…les magistrats provençaux possèdent 538 titres en moyenne, ceux du Dauphiné 416… » M. Figeac, *Op. Cit*. p. 261 et 262. Montchenu est donc dans la situation intermédiaire.

La bibliothèque de son grand-père Claude est pauvre : « cent cinquante petits livres d'histoire et l'arbre généalogique de la maison Montchenu ». Pour son père Nicolas, nous ne savons rien, si ce n'est qu'il vit peu à Châteauneuf. Cependant dans l'inventaire, il est précisé au n° 660 : « mélange tiré d'une grande bibliothèque, 52 volumes, 100 frs », « n° 600 : 26 vieux livres, 1 fr 50 ct » ou encore : « n° 521 : 25 volumes différents objets et incomplets, 1 fr 50 ct et 32 volumes différents ouvrages et auteurs en mauvais état, 6 fr ». Le tiers de sa bibliothèque est donc composé d'ouvrages ayant peu de valeur car en mauvais état et dépareillés, récupérés de précédentes bibliothèques. On ignore lesquelles.

Pour le reste, Montchenu ayant vécu essentiellement à Paris avant 1780, a pu se procurer facilement des livres. Les archives révèlent qu'ayant fait ses études au collège Louis le Grand entre 1737 et 1742, il reste à Paris pour sa vie professionnelle : il écrit huit lettres à son père Nicolas entre 1752 et 1754, adressée « à Monsieur le comte de Montchenu à Châteauneuf de Galaure par St Vallier en Dauphiné ». Il a donc la possibilité d'acheter des livres sur place ; dans sa lettre du 11 décembre 1753, il explique à son père Nicolas : « il parait deux nouveaux tomes de Voltaire, c'est une histoire universelle depuis Charlemagne jusqu'à Charles Quint, ce que j'en aye déjà lu ne me parait pas moins bien écrit que son siècle de Loüis Quatorze ». A 27 ans il apprécie l'histoire de Voltaire qu'il a l'air de bien connaitre.

Cette familiarité avec la lecture se retrouve avec une bibliothèque importante. Celle-ci évolue car Montchenu est au fait de l'actualité : deux ouvrages de Necker sont édités en 1784 et 1788, Calonne en 1789, le livre de l'abbé Bertholon sur les manufactures de Lyon est écrit en 1787, un an après les révoltes. Il ne s'agit donc pas d'une bibliothèque figée mais mise à jour selon les évènements et les goûts de Montchenu.

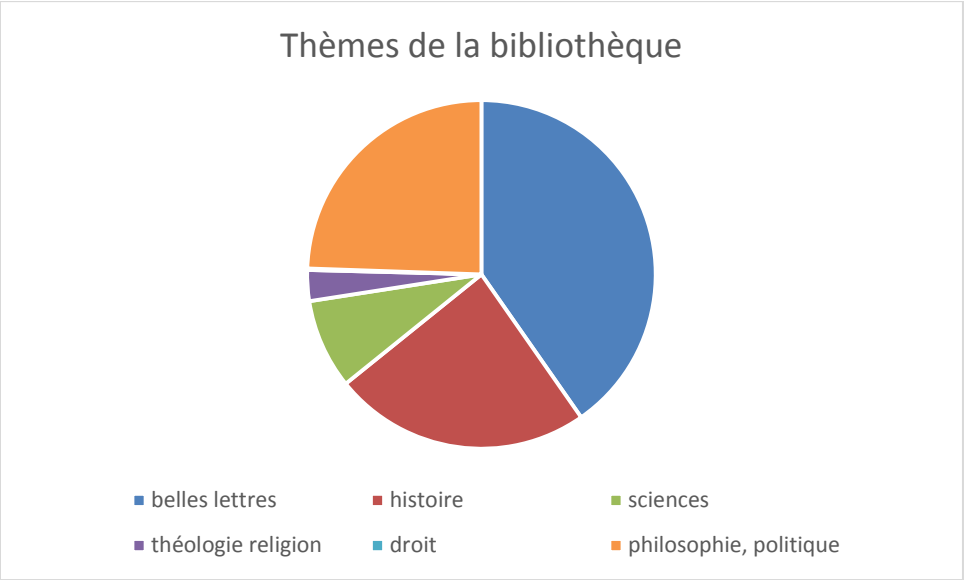

Diagramme 5: Thèmes de la bibliothèque

Le graphique permet de voir les proportions de chaque groupe d'ouvrages : en vert soixante-et-un volumes couvrants sciences, médecine, diplomatie, économie, art du jardin, philosophie et politique, auxquels il faut rajouter les cent-soixante-dix-neuf volumes de philosophie et de politique en orange ; les cent-soixante-quinze volumes d'histoire sont en rouge ; la religion compte vingt-et-un volumes en violet ; et en bleu on trouve les deux-cent-quatre-vingt-quinze livres pour les Belles Lettres et le divertissement. Il n'y a qu'un seul ouvrage de droit.

Les tableaux qui suivent mettent en évidence les thèmes généraux des ouvrages ; les dates d'édition sont celles indiquées dans l'inventaire lorsqu'elles sont précisées, ou celles des premières éditions : on constate alors que Montchenu achète des ouvrages jusqu'à la veille de la Révolution en 1789, la lecture n'est donc pas seulement une passion de jeunesse mais bien un goût prononcé qui dura toute sa vie. Puis le tableau précise titre, auteur, et n° d'inventaire.

Cette bibliothèque semble convenir au comte et à la comtesse de Montchenu ainsi qu'à leurs invités car elle est donc d'une grande variété et il y en a pour tous les goûts. Pour le divertissement, la catégorie Belles Lettres propose romans et poésies, correspondance et romans épistolaires, théâtre. Il y a largement matière à se divertir agréablement. Il y a même des auteurs grecs et latins, vestiges des manuels utilisés pour les études parisiennes de la famille Montchenu. Au total on compte deux-cent-quatre-vingt-quinze volumes.

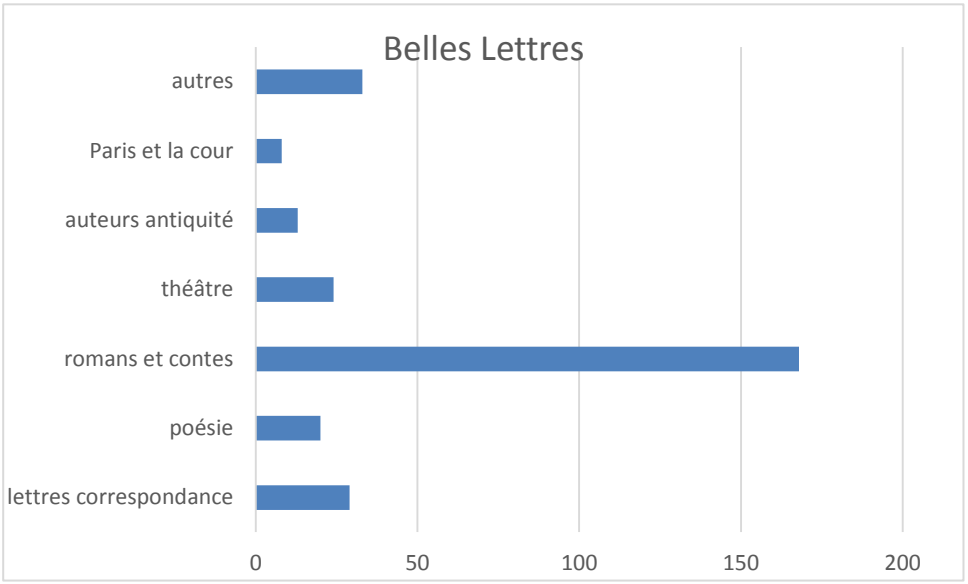

Diagramme 6: Bibliothèque: Belles Lettres

Dans le détail, voici le tableau mettant en évidence les ouvrages qui composent cet ensemble.

Tableau 10: Bibliothèque, Belles Lettres

Nature	**Date**	**Vol.**	**Titre**	**Auteur**	**N° inventaire**
Lettres, correspondance 28		14	Lettres de madame de Maintenon	Mme de Maintenon	516
	1736	6	Lettres juives	Marquis d'Argens	517
		5	Lettres de Sévigné	Sévigné	592
		1	Lettres	Maupertuis	697
		2	Lettres d'Elisabeth Charlotte de Bavière	Charlotte de Bavière	595
Poésie 20		1	Poétique française		545
	1765	1	Les soupirs du cloître	Guimon de La Touche	557
	XVII	2	Le Virgile travesti, les vers burlesques	Scarron	630
	1764	2	Richardet	Forteguerri	565
	XVI	2	Nouvelles	Grazzini dit le Lasca	563
	1789	1	Les ornements de la mémoire	collectif	612
	1732	1	Poésies	Haller	619 et 623
		4	Poèmes dramatiques	Thomas Corneille	625
		3	Contes et poésies diverses	Mr de G	701
	XVII	1	Œuvre	Regnard	702
		2	Œuvre	Gresset	694
Romans et contes 168		2	Contes et nouvelles	La Fontaine	709
		4	Contes moraux	Marmontel	591
		23	Bibliothèque de campagne		673
	1779-89	91	Bibliothèque universelle des romans[336]	J.F. de Bastide	513
		1	Le roman bourgeois		607
		1	Le secrétaire des amants		615
	XVII	5	Œuvre mêlée	St Evremond	627
	1508	2	Amadis de Gaule	Montalvo	519
	XVIII	3	Œuvre de Florian	Florian	547
	1669	1	Les amours de Psyché et Cupidon	La Fontaine	614
	1750	1	La confession d'un fat	JF de Bastide	620
	1719	1	Les aventures de Robinson Crusoe	Daniel Defoe	626
		4	Variétés littéraires		688
	1772	2	Les sacrifices de l'amour	Dorat	543
	XVIII	3	Œuvre	Crébillion	704
	XIV	3	Plaisante chronique de Jean de Sénitré	Jehan de Saintré	705
		6	Les mille et une nuits		603
		15	Mémoires	Brantôme	710

[336] Facture du 24 février 1780 : « J'ai reçu de M le comte de Montchenu la somme de vingt-quatre livres pour seize volumes de la Bibliothèque Universelle des Romans qui forment une année dont onze volumes remis, et le reste à fournir, port franc, jusques et compris juin prochain, à Paris le 24 février 1780 ; plus reçu 12 livres acompte sur la 6ème année et 3 livres pour la brochure des 4 premières ; les volumes manquant sont sous presse on les enverra dès qu'ils seront finis. » Archives privées.

Théâtre 24		3	Œuvre	Racine	696
	XVII	5	Théâtre	Quinault	693
		8	Œuvre	Molière	699
		6	Théâtre	Corneille	691
	XVI	2	Jérusalem délivrée	Le Tasse	703
Auteurs latins/ grecs 13	1770	1	Géorgiques	Virgile, Abbé de Lille traducteur	532
		2	Titus Livius	Tite Live	575
		1	Lactance Firmian	Lactance	577
		2	Satire	Pétrone	629
		3	Œuvres	Tacite	631
		4	Les métamorphoses	Ovide	646
Ouvrages sur Paris, la cour 8	1775	1	Anecdotes sur la comtesse du Barry	Pidansat de Mairobert	548
	1782	2	Tableau de Paris	Mercier	554
	1785	1	Almanach du voyageur à Paris	Thiery	593
		2	La vie parisienne ou recueil de traits singuliers	Chaumel	654
		2	Les caractères	La Bruyère	707
Autres 37		1	Théories des sentiments agréables		658
	1713	2	Mémoires du comte de Grammont	Antoine Hamilton	599
		2	Jérusalem délivrée	Le Tasse	703
		2	Les amours du grand homme		662
		3	L'homme de lettres	Bartholi	689
		4	Mes pensées, amoureux de l'amitié, essai de littérature…		624
	1755	2	Le spectateur ou le Socrate moderne	Rich Steele	669
	1762-87	14	Mémoire secret pour servir à l'histoire de la république des lettres	anonyme	561
	1726-46	2	La bagatelle ou Discours ironiques	J. Van Effen	608
	1770	1	Causes amusantes et connues	Robert Etienne	616
	1784	1	Considérations sur les mœurs	Duclos	621
	1680 ?	2	Dictionnaire	Richelet	579
		1	Œuvres diverses	M de La Vergne de Tressan	534
298					

Les livres d'histoire sont très nombreux : livres d'histoire générale de France, Histoire régionale de Bourgogne et de Provence, biographies de monarques mais aussi d'hommes et de femmes illustres. Les époques s'étendent de l'Antiquité en passant par le Moyen-Age jusqu'au XVIIIe siècle. Plusieurs pays européens et régions sont représentés : France, Angleterre, Palatinat, Prusse, Flandres, Italie avec le pape Clément XIV. Les biographies de militaires sont à l'honneur. Au total, on compte cent soixante-quinze volumes.

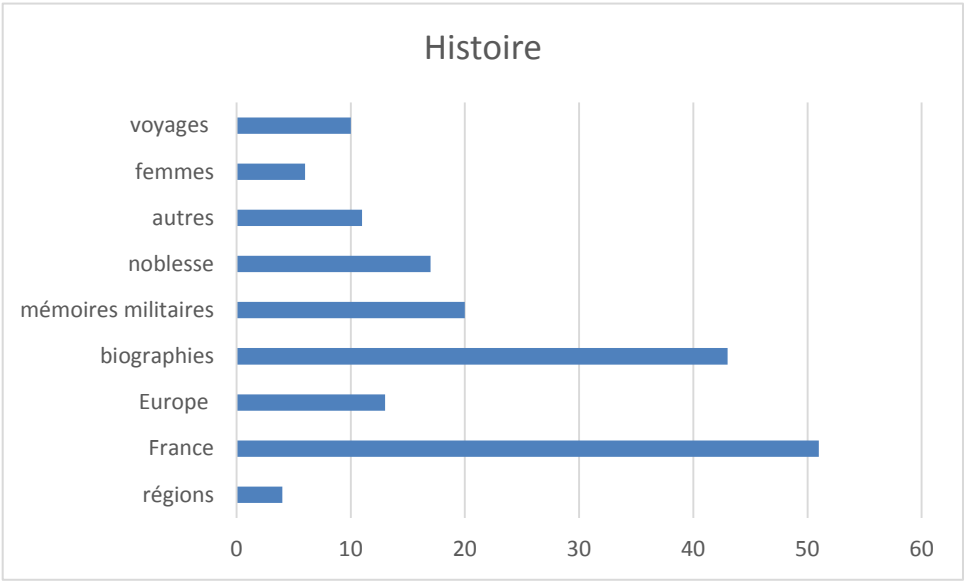

Diagramme 7: Bibliothèque: Histoire

Il y a parfois des ouvrages en double dans l'inventaire, comme ici la vie du maréchal de Villard.

Tableau 11: Bibliothèque, Histoire

Nature	**Date**	**Vol.**	**Titre**	**Auteur**	**N° inventaire**
Histoire des régions françaises 2	1628	1	Histoire des ducs de Bourgogne, des Dauphins du Viennois et des comtes valentinois	Duchesne	522
		1	Mémoire pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence		611
Histoire de France 51		3	Histoire de la monarchie française sous le règne de Louis le Grand		667
		2	Œuvre de l'histoire de France	Milhot	644
	1752	6	Le siècle de Louis XIV	du Fresne de Francheville et Voltaire	528 et 632
		30	Histoire de France imparfaite	Velli	non coté
		1	Abrégé de l'histoire de France		671
		2	Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France		687
	1765	2	Observation sur l'histoire de France	Abbé de Mably	549
		1	Instruction sur l'histoire de France		670
		4	Histoire des révolutions de France		683
Histoire pays d'Europe 13	1771	2	Les fastes de la Grande Bretagne	Coutant d'Orville	675

		2	Les fastes de la Pologne et de la Russie		676
	1734	9	Les intérêts présents des puissances de l'Europe	Jean Rousset de Missy	639
Biographies 43		2	Eloge du maréchal de Palatinat	Abbé d'Espagnac, La Harpe	525
		3	La vie du chancelier Bacon		650
	1777	1	Histoire de la maison Bourbon	Désormeaux	571
	1768	1	Histoire du prince de Condé 2ème du nom	Désormeaux	560
	1784	4 et 4	Vie du maréchal de Villard	maréchal Villard	598 et 680
		1	Histoire du vicomte de Turenne	Abbé Raguenet	605
	1769	7	Histoire de François 2 de Gaillard	Gabriel Henri Gaillard	682
	1782	4	Histoire de Charlemagne de Gaillard		684
		2	Histoire de Maurice comte de Saxe		677
	1769	7	Histoire de François 1er	Gaillard	682
	1775	1	Vie du pape Clément XIV	Caraccioli	559
	1778	2	Mémoires du maréchal de Berwic	John Fitz-James duc de Berwic	679
	1782	4	Histoire de Charlemagne	Gaillard	684
Femmes célèbres 6	1765	1	Histoire de la reine d'Angleterre	Jonathan Swift et Marc Antoine Eidous	556
	1786	2	Caroline de Lichtfield ou mémoire d'une famille prussienne	Baronne Isabelle de Montolieu	566
	1740	2	Histoire de Marguerite d'Anjou reine d'Angleterre	Abbé Prévost	618
		1	Mémoire sur la vie de mademoiselle de Lenclos		617
Histoire et mémoires militaires 14	1788	1	L'éloge, les campagnes du roi de Prusse	C.E. de Warnery	514
	1755	2	Histoire militaire des Flandres	Boisgelin de Cucé	591
	1772	1	Essai général de tactique		569
	1620	2	Le théâtre d'honneur et de la chevalerie ou histoire des ordres militaires	A. Favyn	580
		6	Mémoire politique et militaire	Abbé Miliot	597
		1	Testament politique	Marquis de Louvois	659
		1	Testament politique	Richelieu	665
		2	Mémoires	Comte de Brienne	661
	1676	1	Mémoire de différents emplois du maréchal Duplecis	César du Plessis du Praslin	664
Autre 7		4	Histoire des juifs		641
		1	Considération sur les causes de la grandeur des romains et de leur décadence	Montesquieu	649
	1620	2	Théâtre d'honneur et de la chevalerie, ou histoire des ordres militaires	André Favyn	580
Noblesse 17		1	Histoire de la maison de Montchenu		681
		4	Le nobiliaire de la province		668
	1778	12	Dictionnaire de la noblesse	de La Chesnay des Bois	572

Voyages et géographie 10	1774	4	Observations sur l'Italie et les italiens	Grosley	562
	1783	2	Voyages en Syrie	Volney/ Chasseboeuf de la Giraudais	533
	1650	4	Géographie générale	Bernard Varénius	640
167					

On trouve également des livres spécialisés pour ceux qui veulent s'instruire sur un sujet précis ou affiner leurs connaissances : médecine, économie, sciences, diplomatie, art du jardin. Au total on compte soixante-et-un volumes.

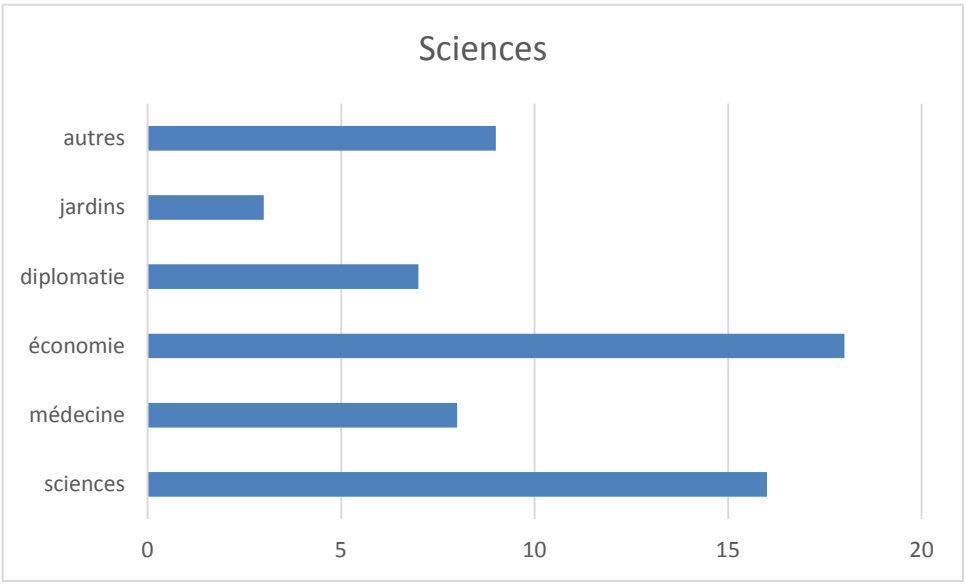

Diagramme 8: Bibliothèque: sciences

On peut noter une certaine admiration pour Necker, avec trois ouvrages de sa main. De plus, en 1781 les Montchenu ont acheté son portrait. L'intérêt pour la médecine avec cinq livres de Tissot est à remarquer.

Tableau 12: Bibliothèque, sciences

Nature	Date	Volumes	Titre	Auteur	n° inventaire
Sciences 16	1781	1	Mémoire de chimie	Chaptal	non coté
	1749-89	15	Histoire naturelle	Buffon	587
Médecine 8		2	Traité sur différents objets de médecine	Tissot	653
		2	Avis au peuple sur sa santé	Tissot	655
		1	Essai sur les maladies des gens du monde	Tissot	656
		1	Traité de l'épilepsie	Tissot	657
		1	Observations et remarques sur la complication du symptôme vénérien[337]		711
		1	L'onanisme	Tissot	700
Economie 18	1787	1	Considérations sur les richesses et le luxe	Sénac de Meilhan	535
	1788	3	Administration des finances de la France	Necker	539
	1775	1	La législation du commerce des grains	Necker	540
	1787	1	Le commerce des manufactures distinctives de la ville de Lyon	Abbé Bertholon	546
	1753	2	Essai sur la police générale des grains	Herbert	550
	1772-74	7	Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des européens dans les 2 Indes	Abbé Raynal	585
	1776	3	Le commerce et le gouvernement considéré relativement l'un à l'autre	Bonnot de Condillac	551
Diplomatie 7	1757	3	Mémoires de Mr de Torcy pour servir à l'histoire des négociations	Torcy	552
	1757	1	Des principes de négociation	Abbé de Mably	553
	1775	3	Mémoires du marquis de Feuquière	Marquis de Feuquière	678
Art du jardin, agronomie 3	XVII	2	Le parfait jardinier	Laquintinie	578
		1	La maison rustique	Tiebaud Petit	581
Autres 2		2	De l'homme et de la femme		643
54					

[337] Cet ouvrage est peut-être en lien avec la lettre 1789-9-a du 3 février 1789, dans laquelle M de Bonneville se plaint à Montchenu de ce type de maladie : «Il est question que la ville du Puy, ainsi que nombre d'autres se trouvent infectées de prostituées publiques qui, étant dans l'habitude de rouler continuellement les soirs dans les diférents carrefours, lieux publics et surtout aux environs des corps de garde où elles s'ÿ prostituent quasi publiquement sans parler du scandale, la plupart de ces malheureuses se trouvent infectées de maladies vénériennes ».

Les livres de philosophie et de politique viennent en deuxième position par leur nombre derrière les romans et autres, soit cent cent-soixante-dix-neuf volumes. Il s'agit des philosophes des Lumières, et de livres politiques.

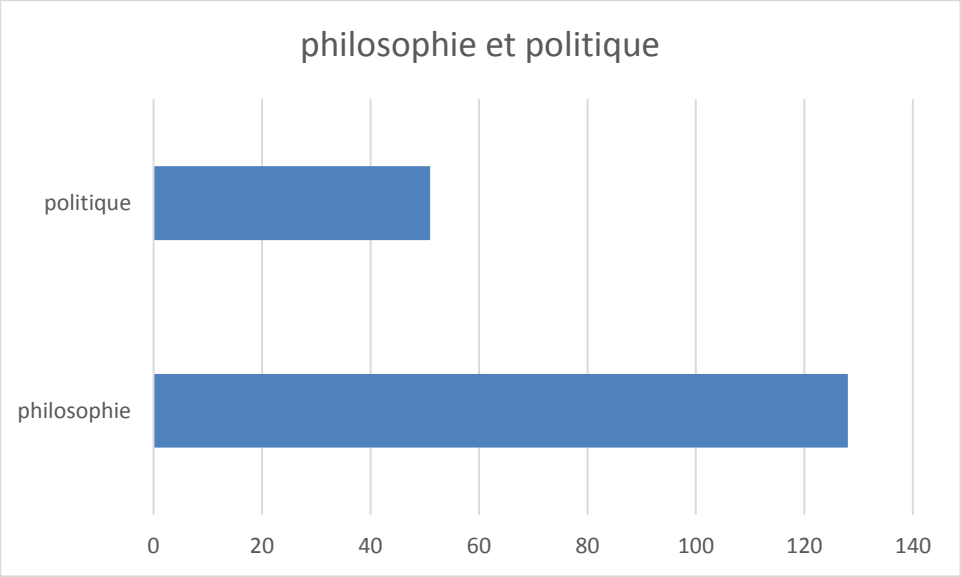

Diagramme 9: Bibliothèque: philosophie et politique

Diagramme 10: Bibliothèque: Sciences, philosophie et politique

On ne compte dans cet ensemble qu'un seul ouvrage purement religieux : les Psaumes de David. Aucune Bible, Ancien ou Nouveau Testament, ne se trouvent comptabilisés ; il y a l'exception mentionnée par Delègue avec la Bible achetée pour 9

livres. Les Montchenu ne lisent pas les vies édifiantes des saints et saintes, ni les livres de spiritualité ou de prières, mais plutôt des réflexions sur la religion, voire des critiques sur celle-ci. Les lettres de Godet des Marais directeur spirituel de la Maison de St Cyr peuvent être considérées comme conseils sur la vie religieuse. La réflexion sur la politique et la philosophie correspondent bien plus à leurs centres d'intérêt

Tableau 13 : Bibliothèque, philosophie et politique

Nature	Date	Vol.	Titre	Auteur	n° inventaire
Philosophes 128	1762	4	Emile	J.J. Rousseau	523
	1773	2	De l'homme, de ses facultés intellectuelles, de son éducation	Helvetius	524
	1748?	1	Esprit des lois quintescensciées	Montesquieu	527
		13	Oeuvres	Voltaire et Rousseau	529
		11	Œuvre	Voltaire	695
		31	Œuvres diverses	Voltaire	530
		45	L'Encyclopédie	Diderot et d'Alembert	582
		1	Candide	Voltaire	604
	XVI	2	Essais	Montaigne	628
		5	Mélange de littérature et de philosophie		647
	1755	4	Analyse raisonnée de Bayle	F.M. de Marsy	645
		4	Œuvre	Rousseau	708
		3	De l'esprit des lois	Montesquieu	648
	1775	1	Théorie du paradoxe	Morellet	526
Politique 51		1	M de Calonne tout entier		541
	1789	1	Lettres adressées au roi	Calonne	542
		7	Histoire philosophique et politique dénonciation du despotisme et de l'esclavage	Abbé Raynal	585
	1758	2	Annales politiques	Abbé de St Pierre	537
	1773-78	4	Maximes du gouvernement monarchique	Buat-Nançay	536
	1774	2	Journal historique de la révolution opérée dans la constitution de la monarchie française	Maupeou	555
	1713	2	Mémoires du comte de Gramont	A. Hamilton	
		1	Remarques sur les avantages et les désavantages de la France et de la Grande Bretagne		606
	1754	1	Testament politique du cardinal Alberoni	Alberoni	609
		9	Les intérêts présents des puissances de l'Europe	Rousset	639
		5	Œuvre	Machiavel	651
		4	Œuvre	Condillac	652
		1	Testament politique	Louvois	659
		2	Mémoires du comte de Brienne	Brienne	661

		1	Testament politique	Richelieu	665
		2	Discours sur l'histoire universelle	Bossuet	686
	1784	1	Considérations sur les moeurs	Duclos	621
179					

Ainsi, les goûts des Montchenu transparaissent dans cette bibliothèque : le comte et la comtesse lisent des écrivains déistes ou matérialistes voire athées critiquant le christianisme[338] comme d'Argens, Helvetius, Chasseboeuf de Giraudais, Larudan, Desormeaux. L'ouvrage sur les francs-maçons de Larudan dans le tableau suivant, est révélateur d'un intérêt autre que celui pour l'église catholique et montre que les Montchenu sont pour la tolérance religieuse. Ils sont proches des philosophes et encyclopédistes et de leurs amis comme Marmontel ou Haller. Ils lisent Raynal qui dénonce le despotisme et l'esclavage. Ils apprécient les physiocrates et lisent également les néo-mercantilistes comme Herbert. De plus, Montchenu et sa femme aiment aussi les récits exotiques ce qui montre une curiosité certaine. Les Montchenu sont donc un couple adepte des idées des Lumières. Cela peut expliquer en partie pourquoi ils n'ont pas émigré, contrairement aux Montchenu Thodure qui étaient plus conservateurs et résolument royalistes.

Tableau 14: Bibliothèque, Théologie et religion

Théologie, religion 23	1740	3	Anecdotes jésuitiques	C.F. Lambert	518
		2	Discours sur l'histoire universelle	Bossuet	686
		1	Les psaumes	David	589
	1784	1	De l'importance des opinions religieuses	Necker	538
	1773-82	4	Le monde primitif	Court de Gebelin	
	XVI	1	Histoire ecclésiastique	Seyssel	576
	1679	2	Mémoire touchant la religion	Choiseul du Plessis Praslin	663
		1	La religion poème	Racine	690
	1745	2	L'ordre des francs-maçons traÿis et le secret des Mopses révélé	Larudan	558
	1755	4	Analyse raisonnée de Bayle, recueil de passages les plus défavorables à la religion	Marsy, Bayle	645
		2	Anti Lucretius du cardinal de Polignac traduit par J.P. Bougainville	Polignac	706

[338] M. Figeac constate un recul de la piété avec la lecture des philosophes et une certaine déchristianisation, d'où la baisse des demandes des messes, et un repli de la théologie dans les bibliothèques. M. Figeac, *Op. Cit*. p. 285 et 286.

Enfin on ne trouve qu'un seul ouvrage de droit : Abrégé chronologique du droit public allemand de Pfeffel en un seul tome.

Si nous envisageons les titres, et non pas le nombre de volumes, nous constatons que sur les cent quatre-vingt titres dont la date d'édition est notée dans l'inventaire, soixante-trois sont postérieurs à 1750 ; on peut dire avec prudence, que 77,5% de ces titres ont peut-être été achetés par Montchenu, celui-ci, né en 1726, est âgé de 24 ans en 1750 et susceptible de faire des achats personnels avec des goûts déjà affirmés. Dans le détail cela donne :

Tableau 15: Bibliothèque, thèmes

Thèmes	Belles-Lettres	Histoire	Sciences	Philosophie	Religion	Total
Nombre de titres postérieurs à 1750 sur les titres datés	14 /62	21 /54	12 /22	11 /32	3 / 10	61
% de ces titres dans chaque thème	22,5%	38%	56%	36%	30%	

Les pourcentages de titres achetés par Montchenu (par rapport au nombre de titres dans chaque thème) montrent un intérêt certain pour les sciences avec 56%, puis presqu'à égalité pour l'histoire et la philosophie, respectivement 38 et 36%, enfin la religion avec 30% et en dernier les Belles-Lettres avec 22,5%. Toujours avec beaucoup de prudence et d'interrogations, nous pouvons penser que Montchenu est un esprit curieux de comprendre le fonctionnement du monde avec Chaptal et Buffon par exemple, ce qui l'a conduit à acheter ces ouvrages ; l'économie est un de ses centres d'intérêt ; dans les Belles-Lettres, la vie parisienne l'intéresse ce qui n'a rien d'extraordinaire car Laurent de Montchenu passe peu d'années en dehors de cette ville : peut-être quelques années pendant les guerres et les dix années de son commandement, soit sur 76 ans, peut-être quinze à vingt ans en dehors de la ville, c'est un parisien plus qu'un dauphinois. Il s'interroge avec les livres de philosophie, mais rien n'indique qu'il est athée ou particulièrement croyant, peut-être est-il déiste.

Enfin, nous ne savons pas si la bibliothèque est complète, mais nous savons qu'il n'a emporté aucun ouvrage à Paris, car l'inventaire après décès de 1802 pour l'hôtel Montchenu ne fait état d'aucune bibliothèque. Après 1791, Montchenu revient quelque fois à Châteauneuf comme en 1795, mais nous ignorons la durée et la fréquence de ses séjours.

Laurent de Montchenu commandant du roi en Vivarais : ses résidences professionnelles dans la province du Languedoc

On constate une certaine forme de nomadisme dans la vie de Laurent de Montchenu. Rarement il demeure toute une année au même endroit. Le tableau ci-dessous met en évidence les différents lieux de vie qu'il habite entre 1780 et 1790 : Tournon, Montpellier, Toulouse, Paris, et Châteauneuf.

Calendrier récapitulatif des lieux de résidence de Laurent de Montchenu

Tableau 16: Calendrier des lieux de résidence de Montchenu

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1780	?	?	?	?		?						
1781		voyage										
1782												
1783		Beausemblant										
1784												
1785	?	?										
1786										voyage		
1787						voyage	Berry					
1788							Madame seule	Mme seule				
1789												
1790								?	?	?	?	?

Légende :

- **-L'Arthaudière** pour le mariage de sa nièce La Porte de L'Arthaudière été 1780
- -Châteauneuf-de-Galaure
- -Tournon
- -Toulouse dès fin août
- -Montpellier
- -Commandement de Montpellier depuis Tournon
- -Congés de cour à Paris
- Aucune certitude : Châteauneuf-de-Galaure ou Tournon ?

« Madame seule » : la comtesse est seule à Châteauneuf, Montchenu est à Toulouse

Ce tableau a été construit grâce à la correspondance et aux comptes du château. Dans le détail, voici avec plus de précisions, les moments de départs, d'arrivée, de séjours

de Laurent de Montchenu dans sa fonction de commandant en second dans la province du Languedoc tels que nous pouvons les reconstituer d'après les écrits qui nous sont parvenus.

Année 1780 :

D'après les lettres et les comptes de Châteauneuf, on peut dire que Montchenu séjourne à Châteauneuf-de-Galaure de mars 1780[339] à juillet ; le 25 juillet il part pour Tournon car il a enfin un logement, il y reste juillet, août et septembre.

Puis il annonce au vicomte de Cambis[340] « j'ay Monsieur, des affaires à terminer dans ma terre de Chateauneuf distant d'icy seulement de trois lieues : j'ay pris toutes les précautions possibles pour y recevoir vos ordres très promptement en me les addressant toujours icy, et le service dans aucune partie ne souffrira de mon absence ny en retard ny en exécution. Ainsy Monsieur, je me suis flatté que vous trouverez bon que je m'y rendis demain. » Celui-ci lui répond[341] le 8 octobre pour lui donner son accord, en précisant qu'il peut rester à Châteauneuf aussi longtemps qu'il le souhaite. Montchenu explique ensuite qu'il va y rester jusqu'à la veille des États, c'est-à-dire octobre, novembre et début décembre.

Le 5 novembre, le vicomte de Gaucourt regrette de ne pouvoir aller lui rendre visite à Châteauneuf[342] ; et Delègue note dans les comptes : « ce que j'ai payé depuis le départ de M le comte le 16 novembre 1780 » ; ainsi mi-novembre, Montchenu est de retour à Tournon où il demeure en décembre.

Il a donc passé en 1780 cinq mois dans son château, puis deux mois à Tournon, puis deux mois à Châteauneuf et la fin de l'année à Tournon. Les ports de lettres sont fréquents, le plus souvent pour trois ou quatre lettres envoyées ensemble : on compte trente-quatre envois de plusieurs lettres à la fois, trois ou quatre le plus souvent ; une seule fois, seize lettres sont envoyées à Tournon, une autre fois un exprès est diligenté pour une seule lettre pour Tournon.

On trouve également dans les comptes les voyages à St Vallier : plus de trente voyages, souvent par deux, sans doute l'aller et le retour, ou pour deux personnes pour des raisons très variées lorsqu'elles sont explicitées comme faire aiguiser un couteau, des achats, aller chercher ceci ou cela.

[339] Lettre 1780-3 du 12 juin, Vicomte de Cambis à Montchenu.
[340] Lettre 1780-53 non datée et non signée.
[341] Lettre 1780-55 du 4 octobre, vicomte de Cambis à Montchenu.
[342] Lettre 1780-69 du 5 novembre, vicomte de Gaucourt à Montchenu.

Année 1781

Le 2 février[343] une lettre non signée, peut-être émanant de M. Paysan secrétaire particulier de Montchenu, fait état de préparatifs importants pour un départ :

> Les papiers de Monsieur Auzillion[344] pour la correspondance ou pour les ordres concernant le commandement, ses bontés pour moi, ne tarissent point, je serrerai le tout avec soin dans ma malle pour y travailler et le mettre en ordre ; lorsque j'aurai l'honneur d'être rendu auprès de vous, Monsieur le comte, il ne me sera pas possible de porter les cartes de la province, suivant la permission que vous nous en avez donnée : Monsieur Auzillion s'en chargera avec plaisir, et dans votre 1er voyage en ce pays, vous les retrouverez dans le meilleur état.

Ce « 1er voyage en ce pays » est le premier remplacement de Montchenu à Montpellier, et d'après la lettre, Paysan est parti pour préparer l'arrivée de son maître. Montchenu remplace d'une part le comte de Périgord parti pour Paris, d'autre part le vicomte de Cambis qui est atteint de la goutte et part se faire soigner. Cependant Montchenu n'abandonne pas le Vivarais, une lettre dont on ne connait pas le destinataire le précise : « Je vous remercie, Monsieur, d'avoir suppléer à l'absence de Monsieur le comte de Montchenu » explique St Pierreville[345], le suppléant est peut-être Farconet.

Montchenu précise[346] au maréchal de Biron, aux marquis de Castries et de Ségur et à Amelot : « J'ai l'honneur de vous prévenir, que d'après les ordres du roi qui m'ont été adressés par Monsieur le comte de Périgord, je me suis rendu ici pour suppléer Monsieur le vicomte de Cambis dans le commandement de la province pendant son absence. » Montchenu et sa femme ont voyagé par le Rhône, se sont arrêtés à Roquemaure chez le marquis d'Aquérias puis sont arrivés à leur destination. Plusieurs lettres font état de vœux de bonne installation à Montpellier.

Son courrier change alors radicalement : il écrit ou reçoit des lettres essentiellement des villes et villages du sud de la province du Languedoc : Uzès, Carcassonne, Nîmes, Castres, Albi, Toulouse, Bagnols, Lunel, Castelnaudary, Agde, Sète, Sommières, Alès,

[343] Lettre 1781-5 du 2 février, non signée.
[344] Auzillion est le secrétaire du commandement à Montpellier. Il a accès aux archives de l'intendance, s'occupe du courrier. Le secrétaire est souvent un gradué ou un avocat, enfermé dans sa fonction, il y fait une carrière complète. Mousnier R., *Op. Cit.*, p. 1112.
[345] Lettre 1781-15 du 5 mars, de St Pierreville. St Pierreville est le seigneur de St Pierreville.
[346] Lettre 1781-43, 11 avril 1781, Montchenu au marquis de Ségur et à Amelot.

Sijean, Aigues-Mortes, Narbonne, Mende, Frontignan, Beaucaire, Avignon. Montchenu et sa femme s'installent : on trouve une liste de cinquante-six noms intitulée « liste des dammes de Montpellier[347] », sans doute les noms des personnes respectables à recevoir. Montchenu demande à Farconet à Tournon le 23 avril :

> Mes gens ont laissé à Tournon, Monsieur, une provision de casles, de quadrille dans la grande armoire de la chambre brune : comme j'en aurai besoin ici, où l'on n'en trouve point de semblables quant à la portraiture à laquelle madame de Montchenu est accoutumée, je vous prie de vouloir bien dire à Monsieur Pouzin de faire un paquet de tous les sizaines à quadrille, qui sont tout dans la dite armoire, d'y ajouter 12 partie entières et parties de piquet, qu'il achètera chez le sieur Dervieux, et de remettre le tout à Monsieur de Castellan caissier de la province.

Joseph-François de Malide évêque de Montpellier leur prête sa maison de La Vérune[348] : « Je crois qu'elle *(madame de Montchenu*) sera mieux dans mon appartement qu'ailleurs : elle pourra avoir tout son monde autour d'elle à cour si vous m'en croyez. Vous prendrez celui qui est en vis-à-vis, je suis fâché qu'il ne soit pas mieux arrangé, mais je le regarde comme le plus agréable de la maison, surtout pour le matin par l'agrément du bois[349]. Au surplus, vous êtes les maîtres de vous y arranger comme vous le voudrez ».

Montchenu reste en contact avec le Vivarais et Velay avec cent cinquante-quatre lettres échangées avec ses interlocuteurs habituels, sur plus de mille lettres pour l'année 1781, lettres qui sont essentiellement des brouillons. Ceci explique l'importance des « fraix de bureau » pour cette année 1781 : quarante cayers papier à la tellière[350], quatorze cayers plus grands, quarante-huit cayers petit papier hollande[351] (soit cent deux cayers), cinq demi rame papier à enveloppes, trois rames papier ordinaire, une main de papier à la

[347] Lettre 1781-113 datée de 1781, non signée.
[348] Lettre 1781-157, 10 mai 1781, Joseph François de Malide évêque de Montpellier à Montchenu.
[349] La maison de l'évêque est située sur une petite colline au climat moins éprouvant que celui de Montpellier ; la maison est entourée de bois ce qui donne de l'ombre et un peu de fraicheur ; au fond du parc se trouve une grande pièce d'eau qui ajoute à l'agrément général de la demeure.
[350] Il existe une soixantaine de papiers différents, correspondants à des dimensions et poids très précis fixés par arrêt du Conseil du Roi. Le papier à la Tellière existe en grand format double ou simple ; le premier pèse quatorze livres la rame et mesure dix-sept pouces quatre lignes de largeur sur treize pouces deux lignes de hauteur (46 cm sur 35 cm) ; il est plus épais que le second qui ne pèse que douze livres et mesure seize pouces sur douze (43 cm sur 33 cm). *Une histoire de papier, les papeteries Canson et Montgolfier*, Marie-Hélène Reynaud, Annonay, 1989, p. 29 à 31.
[351] Le papier de Hollande est réputé pour sa blancheur ; il nécessite une technique particulière venue de Hollande mais tenue secrète ; Pierre Montgolfier la met au point en 1781 à Annonay. *Une histoire de papier*…*Ibid*, p.36.

tellière, trois demi rames, cinq livres de cire d'Espagne noire ou rouge, cent cinquante plumes, de l'encre sous forme de feuillette, pot ou craquette, deux onces et une boette de pain à cacheter, deux livres de poussière, un écritoire de faïence fine, et la gravure des armes du comte sur une petite planche de cuivre. Le tout, pour l'année 1781 se monte à cent trois livres. Dans cette somme sont compris les quatre cayers papier hollande et les six cayers papier au poulet[352] pour madame la comtesse ; ainsi que les trois mains de papier pour l'office et la cuisine.

Si l'année 1780 ne l'a vu que trois mois à Tournon (août, septembre et décembre), on peut dire que c'est la même chose pour l'année 1781 car il ne reste à Tournon que trois mois en 1781 (janvier, février, mars) puisqu'il est à Montpellier dès avril : dans l'hôtel du vicomte de Cambis puis l'été pendant les grosses chaleurs à La Vérune, et dès août de nouveau à Montpellier.

A Châteauneuf il est regretté : « votre présence et celle de madame la comtesse de Montchenu avaient vivifié ce pays-ci l'année dernière [353] » écrit le marquis d'Haraucourt. Au fil du temps, on sent une certaine lassitude de la part de Montchenu, qui a hâte de rentrer à Tournon : cela semble compréhensible étant donné la masse de travail en Languedoc car aux problèmes connus, s'ajoutent les problèmes maritimes et le littoral à surveiller ; de fait l'année 1781 est la plus prolixe en lettres. Aussi Montchenu attend-il le retour du vicomte de Cambis avec impatience : mais celui-ci se fait attendre. Montchenu espère partir bientôt : « je compte que nous pourrons aller à Paris à la fin de l'hiver[354] » ; le vicomte est attendu fin octobre en vain, puis : « Monsieur le vicomte de Cambis devant arriver ici aujourd'hui ou demain, je compte lui remettre tout de suite le commandement de la province[355] ». Pourtant en décembre il n'est toujours pas rentré dans son commandement. Enfin Montchenu espère être libéré, le 19 décembre il écrit : « Je compte retourner en Vivarais dans le courant du mois prochain[356] » c'est-à-dire en janvier 1782.

Année 1782

Montchenu annonce dans une lettre[357] du 16 janvier qu'il est enfin relevé du commandement depuis le retour du vicomte de Cambis. Il est donc resté onze mois, de mars 1781 à janvier 1782, dans le Languedoc. Pour autant le vicomte de Cambis est loin

[352] Autre type de papier.
[353] Lettre 1781-784 du 21 septembre, du marquis d'Haraucourt à Montchenu.
[354] Lettre 1781-784-a du 28 septembre, Marquis d'Haraucourt à Montchenu.
[355] Lettre 1781-954 du 2 novembre, Montchenu au comte de Gange.
[356] Lettre 1781-1012 du 19 décembre, Montchenu au chevalier d'Auger.
[357] Lettre 1782-2-a du 16 janvier, Montchenu à Estaniol.

d'être guéri : sa santé est « très chancelante[358] », non seulement il souffre de la goutte, mais aussi « Le vicomte de Cambis a toujours beaucoup de dissenterie, il n'est point alé à la messe aujourd'hui[359] ».

Montchenu rentre à Tournon en février. Il reçoit du courrier de Montpellier soit du vicomte de Cambis soit du comte de Périgord adressé à Tournon en février. On retrouve dans les comptes quinze voyages à St Vallier à partir de mai, un voyage à Lyon non daté sans doute de Mr Ferdinand, un passage du Rhône, un voyage à St Marcellin et un au château de Gourdan chez Pierre de Vogüé. On constate trente-six ports de lettres pour monsieur et deux pour madame sur les six mois de comptes qui existent. Montchenu loge-t-il à Châteauneuf ou à Tournon ? Une lettre de mai 1782 est adressée à madame à Tournon : on peut penser qu'après une aussi longue absence, Montchenu se doit d'être présent dans la ville de son commandement. Pourtant le doute subsiste : trois lettres avec papier à en-tête à l'ordre du comte de Montchenu sont postées les 27 juin, 14 et 15 juillet depuis Montpellier. Et le 27 septembre : « copie de la lettre écritte à M le marquis de Ségur par M le comte de Montchenu commandant de la province du Languedoc en l'absence de M le vicomte de Cambis à Montpellier ».

Montchenu a en effet trois types de papier imprimé à en-tête : tous présentent ses armes et ses titres, mais l'un se termine par « commandant en Vivarais », l'autre par « commandant en Vivarais et Velay » et le troisième par « commandant dans la province du Languedoc ».

Année 1783

Ni le courrier, ni les comptes ne permettent de dire avec précision où se trouve Montchenu cette année-là. Tout au plus peut-on penser qu'il alterne entre Tournon et Châteauneuf ; on connait un voyage d'agrément par le biais des dépenses : « dépenses en 1783 à commencer le jour que M et madame la comtesse sont party à Beausemblant février 1783 ».

Année 1784

Montchenu s'est absenté six mois à Paris et Versailles comme le souligne Mr Paysan : « lettres répondues au mois de juillet, époque du retour de M le comte de

[358] Lettre 1782-19 du 11 février, non signée.
[359] Lettre 1782-22 du 13 février, non signée à Montchenu.

Montchenu où il avait resté 6 mois pour congé de cour »[360]. Le 28 juin 1784, il vient de quitter Paris[361], le 20 juillet, le marquis de Lestrange s'exclame : « …j'ai appris votre arrivée dans votre province[362]... ».

Les comptes confirment cette présence à Châteauneuf : « Etat de l'avoine que j'ai livré pour l'écurie depuis l'arrivée de M le comte de Montchenu du 15 juillet 1784 ». Cet achat d'avoine se poursuit régulièrement jusqu'en novembre. La présence des Montchenu se remarque par l'importance des achats de nourriture : le 19 octobre sont livrés mille cent quatre-vingt-seize livres de viande à quatre sols six deniers la livre soit deux cent soixante-neuf livres ; en octobre toujours, la cuisine achète régulièrement entre sept et jusqu'à vingt-cinq douzaines d'œufs à La Tornaude crémière du château, ainsi que douze livres de beurre et dix fromages de chèvres.

Il semble qu'il fait des va-et-vient entre Tournon et Châteauneuf, et parfois se rend dans les villages environnants : « lorsque j'ai eu l'honneur de vous voir à Serrières… »[363]. Cependant, le 4 novembre, « si madame la comtesse de Montchenu est à Montpellier, 1000 infinis respects[364] ». Et aussi : « M le comte a conféré à ce sujet avec M le comte d'Antraigues à Montpellier[365] » mais il peut s'agir du comte de Périgord et d'une erreur sur les voyages de la comtesse.

Année 1785

En janvier Montchenu est absent[366]. Le 7 mars : « j'ai appris avec le plus grand plaisir votre retour à Tournon et vous prie d'agréer mon compliment sur votre heureux voyage[367] » écrit Chanéac de Loire à Montchenu. Cependant ce répit est de courte durée, le vicomte de Cambis remet à nouveau le commandement du Languedoc entre les mains de Montchenu ; le baron de Breteuil et le marquis de Ségur en sont informés, Cambis s'absente pour huit semaines pour des problèmes de santé, il part au Vigan ; la nouveauté est que « vous pourrez en remplir les fonctions de Tournon ; il *(le vicomte de Cambis)* vous envoie Auzillion »[368]. Et en mai, ce remplacement est terminé puisque un colis est envoyé

[360] Lettres 1784-7 du 23 juillet, Portal à Montchenu.
[361] Lettre 1784-2 du 28 juin, Frévol de La coste à Montchenu.
[362] Lettre 1784-5 du 20 juillet, marquis de Lestrange à Montchenu.
[363] Lettre 1784-68 du 15 novembre, Tournas à Montchenu.
[364] Lettre 1784-85 du 4 novembre, Nielebez à Montchenu.
[365] Lettre 1784-93 du 29 décembre, de Launay d'Aubigny à Montchenu.
[366] Lettre 1785-7 du 18 janvier, Sabatier à Montchenu.
[367] Lettre 1785-17 du 12 mars, Chanéac de Loire à Montchenu.
[368] Lettres 1785-32 du 12 avril, Jerphanion à Montchenu et 33 du 12 avril, comte de Périgord à Montchenu.

de Tournon à Montpellier avec les papiers du commandement[369]. Des consignes précises sont alors annoncées à propos des congés des commandants en second[370].

Libéré de cette charge supplémentaire, Montchenu se rend à Châteauneuf : « je saisirai le premier moment de libre avec double empressement pour aller vous rendre mes devoirs à Châteauneuf » s'exclame Lavergne à Montchenu[371].

Bienvenu fait suivre le courrier de Tournon à Châteauneuf régulièrement soit les 27 août, 26 octobre, 2 novembre, 7 novembre, 3 décembre, 5 et 10 décembre : « 12 lettres, 5 gazettes, un journal. »

Année 1786[372]

Montchenu semble être à Tournon d'où il envoie son courrier en début d'année ; puis Châtillon de Lestrange le 5 février lui adresse une lettre d'Annonay : « je viens d'apprendre Mr le comte que vous étiez à Montpellier…. ». Montchenu fait un voyage difficile selon Poutier : « vous nous aves quitté dans un tems si mauvais que nous désespérons de vous voir revenir de sitot. Je crains beaucoup que le rhume de madame la comtesse de Montchenu se soit augmenté dans son voyage… ». Un brouillon de son secrétaire est annoté : « le 24 mars 1786 à Montpellier ». Le 10 avril Marthe Goubet lui adresse un courrier « dans son autel à Monpelier » et le 19 may 1786, Ferraighe lui rappelle : « vous aves eu la bonté de me dire pendant les Etats à Montpellier… ». Donc de février à avril, il est à Montpellier.

Puis il rentre à Châteauneuf : « j'ai l'honneur de vous faire mon compliment sur votre retour à Châteauneuf en bonne santé » écrit Peiron le 29 avril. Du 26 mai au 27 septembre, le vicomte de Cambis lui adresse dix-sept lettres à Tournon, mais sans que cela certifie sa présence dans cette ville, car il peut faire suivre son courrier à Châteauneuf. Cependant dans les comptes Delègue note « le 23 juillet jour que M le comte ma payé la dernière feuille », de même le 27 septembre : Montchenu est donc à Châteauneuf, les

[369] Lettre 1785- 62 du 25 mai, vicomte de Cambis à Montchenu. Le 22 mai 1785, une lettre précise que « sous la conduite du nommé Tranchat conduisant ses voitures lui même, vous recevrés de l'envoi de M le comte de Montchenu une male cordée et plombée contenant les papiers d'affaires du roi, pesant 175 livres… » ; cette lettre est adressée par M Paysan secrétaire à Tournon, à M Auzillion secrétaire du commandement à Montpellier.

[370] Lettre 1785-67 du 27 mai, maréchal de Ségur au vicomte de Cambis : «Il a été reconnu, Mr, que le service du Roy souffrait, en plusieurs occasions de l'absence des commandans dans les Provinces et l'intention de Sa Majesté est qu'à l'avenir il y en ait toujours un en résidence… elle m'a chargé de vous prévenir que son intention était de n'en point accorder aux commandans en second, pendant les mois de mars, avril, may et juin. Elle veut qu'ils résident dans leurs commandements pendant ces quatre mois, et je suis bien persuadé que vous vous conformerez exactement à sa volonté. »

[371] Lettre 1785-134 du 23 juillet, Lavergne à Montchenu.

[372] L'année 1786 n'ayant pas été transcrite n'est pas cotée.

comptes ne faisant pas apparaitre un passage du Rhône pour que Delègue se rende à Tournon.

De plus cet été-là, les dépenses de cuisine sont considérables indiquant des réceptions importantes : achat le 24 juillet de dix-sept douzaines d'œufs et le 7 septembre : vingt-sept douzaines d'écrevisses à 2 sols, le 29 juillet 354 livres de pain blanc à 3 sols : 53 livres. Par exemple, il y a réception à l'occasion de la sœur de Montchenu madame de La Porte de L'Arthaudière le 6 août, puis « l'acceuil de Mr l'intendant » les 19 et 20 août et également le comte d'Antraigues qui est de passage. On ne note que très peu de ports de lettres : un pour madame et un pour monsieur et douze voyages à St Vallier.

Le 10 octobre, Auzillion lui écrit : « vous vous êtes arrangé pour partir à la fin du courant pour vous rendre d'abord à Bourges et ensuite à Paris, je vous souhaite un heureux voyage et une bonne santé ainsi qu'à madame la comtesse… ». . Le 28 octobre, Le comte de Périgord lui écrit de son château de Chalais : « vous avés reçû à présent votre congé ainsy vous pourres vous rendre en Berry… ». Bourges et le Berry sont les terres d'attache de sa belle-famille les Busson de Bussy, et Montchenu est en affaire avec sa belle-mère qu'il a besoin de rencontrer. De fait, Seguin voulait rencontrer Montchenu à Bourges, mais il n'arrive que le 23 octobre et apprend que Montchenu a quitté la ville le 20 pour Paris, il en est navré.

Pendant ce temps, Vallentin anticipe et lui cherche un logement à Tournon, le 21 septembre il lui annonce :

> Vous m'avies demandé un apartement honnette avec du logement pour trois ou quatre domestiques. Je crois l'avoir trouvé aujourd'huy ches M Rivoire. Vous auries une très belle chambre bien meublée donnant sur le jardin et en face de M le commissaire. Le logement nessessaire pour vos geans et dans le besoin un salon ou vous pouies recevoir même un salon à manger cy le bas y échoyait…1200 livres par année…je crois que ce logement ne cera pas cher et il vous conviendrait parfaitement.

Année 1787[373]

Ainsi Montchenu passe l'hiver à Paris dans son hôtel : les personnes au courant de son voyage lui adressent leurs lettres de février à avril à Paris, sinon Farconet assure son remplacement et gère le courrier à Tournon. Le 9 mai, l'abbé de Pierrevent note : « ayant eu l'honneur de vous voir à Paris ches le maréchal de Biron… »

[373] L'année 1787 n'ayant pas été transcrite n'est pas cotée.

Le 26 mai, Montchenu écrit : « l'assemblée des notables vient enfin de se séparer, mon intention est de me rendre en Vivarais dans le courant juin prochain. » Son secrétaire explique : « il n'y a aucune lettre pendant les mois de juin et juillet, M le comte étant à cette époque en route pour revenir de Paris ». Le 9 juillet « Montchenu est parti pour le Berry » dit Auzillion, enfin le vicomte de Cambis le 22 juillet : « j'apprends par la lettre dont vous m'aves honoré le 22 de ce mois que vous êtes de retour à Tournon » confirmé le 2 août par Lachadenède : « je vous suplie d'agréer mon compliment sur votre heureux retour de Paris ».

Ce retour permet à Montchenu de se rendre à Châteauneuf en août et à madame d'inviter Madame de Gourdan à Châteauneuf le 2 septembre ; il faut faire suivre le courrier : le 16 septembre « esprest envoyé de St Vallier pour apporter les lettres de M Falconet : 12 sols. » Une lettre de Montchenu précise : « fait de notre château de Châteauneuf de Galaure le 23 septembre ». On compte six frais de ports pour monsieur et trois pour madame. Mais ce retour est de courte durée comme il le dit à Farconet le 26 septembre : « je vous prie de me rendre compte à Montpellier où je vais commander en l'absence de M le vicomte de Cambis ». Et Delègue le note aussi dans ses comptes : « M le comte me redevait sur la dernière feuille, qu'il m'a payé lors de son départ pour Montpellier, septembre 1787. »

Certains s'en réjouissent comme M de Chateauvieux le 7 octobre : « j'ai appris avec un vray plaisir que vous remplaces M le vicomte de Cambis à Montpelier pour le commandement de toute la province pendant son absence et je désirerai que ce fut pour toujours ». Montchenu retourne donc à Montpellier pour la deuxième fois, et commande le Languedoc pour la troisième fois. Il y demeure jusqu'en novembre 1787.

Année 1788

En janvier Montchenu termine son séjour à Montpellier mais le comte de Périgord étant présent, c'est ce dernier qui assure le commandement du Languedoc : « Mr le c*om*te de Périgord étant ici, Mr, c'est par lui seul, et non par moi, que doit parvenir au ministre la demande que vous faites… Ainsi il convient que vous adressiés à ce commandant en chef, ainsi qu'il est de règle[374]… ».

Puis Montchenu rentre à Tournon fin janvier : « Monsieur Valentin à son passage à Privas, m'a donné la première nouvelle de votre retour de Montpellier à Tournon depuis

[374] Lettre 1788-6-a du 25 janvier, Montchenu à Haureau.

environs trois semaines[375]… ». Cependant tout le monde n'est pas au courant de son retour car des lettres lui sont encore adressées à Montpellier, et sont renvoyées à Tournon d'où le retard pris par certaines affaires : « A Tournon le 12 mars 1788, Je viens de recevoir, Monsieur, par le renvoy qui m'en a été fait de Montpellier, la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire le 5 de ce mois[376]... ». Et aussi : « Comme je ne suis plus à portée de suivre cet objet qui est, d'ailleurs, étranger à mon commandement… demander de nouveaux ordres à Mr le c*om*te de Périgord actuellement dans la province ou à Mr le v*icomt*e de Cambis en son absence[377]... ». En mars, Montchenu est à Tournon[378], du moins cet ordre de désarmement est envoyé de Tournon.

La comtesse de Montchenu demeure à Châteauneuf sans son mari au mois d'août comme le précise les comptes : « le 24 août, jour que madame m'a payé la dernière feuille » : il s'agit d'une exception car, dans la grande majorité des cas, c'est toujours le comte de Montchenu qui règle les factures et qui signe au bas des feuillets. Le 30 août elle reçoit au château une lettre qui lui est adressée. En 1788 il n'y a que trois ports de lettres pour madame, et aucune pour monsieur. Et Delègue précise aussi : « 20 septembre, feuilles de dépensses depuy le départ de madame la comtesse à Tournon » : elle rejoint donc Tournon. Pour 1788, on compte quatorze voyages à St Vallier et six à Tournon, mais il est impossible de savoir de qui il s'agit.

Si madame est seule en août, c'est que Montchenu est parti à Toulouse fin août relever le comte de Périgord lui-même parti à Paris. Montchenu écrit régulièrement à sa femme pendant son séjour : le journal des lettres de Toulouse fait mention de huit lettres écrites tous les jours ou tous les deux jours entre le 17 septembre et le 1er octobre, mais aucune lettre en novembre.

Une lettre écrite à Polier fait mention de ce départ le 22 août[379] : « j'ai reçu au moment même de mon départ pour Toulouse… ». Montchenu précise[380] « …me trouvant à Toulouse pour commission extraordinaire… ». Son absence est regrettée comme le dit Valentin[381] « …regrets sur votre éloignement…vous ne tarderés pas de rentrer dans votre commandement et les vœux se réunissent pour votre retour. » Ce retour s'effectue en novembre 1788 : « il ne s'est rien passé jusqu'au 8 novembre suivant que M le comte de

[375] Lettre 1788-11-c du 21 février, Chaballet à Montchenu.
[376] Lettre 1788-36 du 9 mars, Mr de Beaucour à Montchenu.
[377] Lettre 1788-36-a du 12 mars, Montchenu à Beaucour.
[378] Lettre 1788-45 du 29 mars, ordre de Montchenu.
[379] Lettre du journal des lettres JL-130 du 22 août 1788, Montchenu à Polier.
[380] Journal des lettres : JL-137 du 27 août 1788, Montchenu à Saralier.
[381] Lettre 1788-156 du 14 septembre 1788, Valentin à Montchenu.

Montchenu est parti de Toulouse pour se rendre dans son commandement[382] ». Le journal des lettres de Toulouse est clair sur ce point : Montchenu commande à Toulouse « du 13 septembre jusqu'au 8 novembre suivant ».

Et Frévol de La Coste est ravi[383] de son retour : « M le vicomte de Cambis a bien voulu m'annoncer votre retour à Tournon, j'en ay bien du plaisir » : c'est le 22 novembre, à cette date, Montchenu est donc bien rentré dans son commandement.

Année 1789

Le secrétaire Paysan note dans le journal des lettres de 1789 : « du 1er au 21 de ce mois *(janvier),* M le comte n'a expédié aucune lettre et pendant ce temps j'étais à Châteauneuf retenu par un gros rhume ». En février les ordres du roi sont clairs : « Vous saves sans doute, Monsieur le comte, que tous les commandans de province qui sont à Paris ou dans leurs terres, ont reçu ordre de se rendre chacun dans son commandement : cela parait contrarier Mr le c*om*te de P*érigord*[384].. ». Montchenu est donc à Tournon par ordre du roi en février.

Néanmoins, Frévol de La Coste n'en est pas sûr : «Si ma santé le permet, mon général, et que vous l'approuviés, j'irai voir mon fils à Tournon, pendant la tenue de l'assiete, et si vous n'êtes pas dans cette ville, très certainement j'irai vous faire ma cour dans vos terres ; rien n'est pénible quand le cœur est de la partie[385].. ». Début avril Montchenu est toujours à Tournon, il intervient auprès des responsables du collège de Tournon pour un jeune homme qu'on lui a recommandé, mais sans succès[386].

En mai il est à Châteauneuf : Farconet à Tournon ouvre son courrier pour lui en faire part[387] et lui envoie à Châteauneuf les projets de lettres pour y répondre. Il en est de même en juin : Vallentin lui écrit de Tournon « J'ay été Monsieur le comte, très fatigué de ma jambe de guerre depuis votre départ[388] ». Enfin Mr de Morlas : « Actuellement que je sais que vous êtes à Châteauneuf, Monsieur, par la voye de St Vallier vous recevrés facilement les lettres que j'aurais l'honneur de vous écrire[389] ».

Montchenu n'est pas seul à Châteauneuf : « Faites je vous prie, agréer à madame la comtesse mes hommages respectueux et mes sincères complimens à Mr le baron ainsi qu'à

[382] Lettre du journal des lettres de Toulouse -octobre le 30-
[383] Lettre 1788-187, Frévol de La Coste à Montchenu.
[384] Lettre 1789-33 du 18 février, Auzillion à Montchenu.
[385] Lettre 1789-48 du 22 mars, Frévol de La Coste à Montchenu.
[386] Lettre 1789-67 du 5 avril, Montchenu à Frévol de La Coste.
[387] Lettre 1789-167 du 18 mai, Farconet à Montchenu.
[388] Lettre 1789-122 du 13 juin, Vallentin à Montchenu
[389] Lettre 1789-123 du 13 juin, Mr de Morlas à Montchenu.

Mr son frère s'il est encore avec vous[390] ». Il fait acheter une main de papier d'office le 30 mai et vingt feuilles grand papier d'office le 29 juillet ; et on note deux voyages à Tournon, et quatre ports de lettres pour monsieur. Cependant à la fin du mois de juillet, il repart à Tournon : le domestique Figuet du domaine Genthon déclare la dépense d'un dîner à St Vallier « jour qu'il a conduit des effets à Tournon : 3 livres et 7 sols » sans doute pour ramener à Montchenu des affaires oubliées à Châteauneuf.

Année 1790

Le peu de correspondance pour 1790 ne permet pas de localiser Montchenu. Les comptes donnent quelques renseignements épars.

Le 2 janvier, il est à Châteauneuf et en février il a regagné Tournon. Delègue note : « feuilles de dépansses faites pour le ménage de la maison de M le comte de Montchenu ….fait par M à Tournon le 16 du présent mois de mars 1790 ». Il reste à Tournon de février à mars. Puis il retourne à Châteauneuf de mars à juillet : « M le comte m'a remis lors de son départ pour Tournon le 10 juillet quinze loüis soit 360 livres ».

N'ayant plus de commandement, il regagne Paris soit après juillet 1790 soit en 1791 où il semble s'installer définitivement avec l'achat de l'hôtel Montchenu.

Qu'en est-il des logements qu'il occupe en Languedoc ?

A Tournon, il a du mal à se loger, et change plusieurs fois de logement. Un des logements est meublé et contient tous ses effets lorsqu'il part pour Montpellier en 1781, en particulier les jeux de quadrilles « quant à la portraiture à laquelle madame de Montchenu est accoutumée ». Cette année-là, il fait faire des travaux à Tournon d'après ses comptes en avril : « pour avoir doré, bronzé, blanchi 53 pièces savoir ou colone, base, frise, vase, urne et piédestal », la facture de Pinet se monte à 31 livres 4 sols. En 1783, on trouve dans les comptes du château, une quittance concernant « un logement en Vivarais » pour un loyer de six mois, du 1er février au 1er août, d'un montant de 800 livres payés à madame Durand de Vanosc, puis un reçu de 600 livres pour un semestre d'avance. En 1786, Valentin lui a trouvé le 21 septembre « un apartement honnette » chez M Rivoire, avec une très belle chambre bien meublée, un jardin, un salon et une salle à manger et de quoi loger ses gens,

[390] Lettre 1789-139 du 10 juillet, Don Evario de Rossi à Montchenu.

pour 1200 livres[391]. On sait qu'il a aussi une demeure au Puy : « … Quand à vos logements du Puy et de Tournon, ils ne seront payables qu'à la fin aoust[392]… ».

A Montpellier, le comte et la comtesse de Montchenu logent en été à La Vérune gracieusement prêté par l'évêque de Montpellier[393] (annexe 9) ; la demeure est vaste, avec de grandes portes fenêtres donnant sur un parc ombragé et une pièce d'eau de taille conséquente. Le château médiéval du XIe siècle a été considérablement transformé, cependant le côté est, conserve encore des attributs de défense car en 1622 Louis XIII y installe son poste de commandement. Puis les évêques de Montpellier en deviennent propriétaires. Depuis les XVIIe et XVIIIe siècles, des travaux considérables sont entrepris transformant la forteresse en demeure de plaisance. La façade donnant sur le parc est remarquable par son style classique avec onze portes fenêtres ouvrant sur les jardins à la française et trois étages. Au rez-de-chaussée, le salon de musique en gypserie italienne est classée aujourd'hui en monument historique ; un escalier avec rampe en fer forgé mène au premier étage avec galerie encorbellée munie d'une rampe également en ferronnerie. Le parc est composé de jardins à la française, et d'un jardin à l'anglaise, d'un grand vivier, d'un réseau hydraulique alimentant les bassins[394]. Bref, il s'agit d'une demeure d'exception, et qui n'a rien à voir avec le château de Châteauneuf-de-Galaure par son luxe et sa taille.

A Montpellier même, Montchenu a plusieurs logements successifs : en 1782 il loge dans l'appartement du prince de Monglas pour un loyer de 144 livres pour un mois[395]. Puis il habite dans l'hôtel particulier du commandant, le vicomte de Cambis[396] étant absent. Enfin à Toulouse, de fin août 1788 au 8 novembre, Montchenu loge seul sans sa femme, à l'archevêché[397] qui possède une cour intérieure et un balcon et se situe au cœur de la ville.

[391] Lettre du 21 septembre 1786 de Valentin à Montchenu.
[392] Lettre 1789-135, 8 juillet 1789, Bienvenu à Montchenu.
[393] Lettre 1781-157 du 10 mai 1781 de l'évêque de Montpellier à Montchenu.
[394] Le château des Evêques de Lavérune est aujourd'hui inscrit dans l'inventaire des monuments historiques : www.chateau-fort-manoir-chateau.eu ; Laverune.fr ; petit-patrimoine.com.
[395] Lettre 1782-13 du 26 janvier 1782, Daru à Montchenu.
[396] Voir note de bas de page de la correspondance professionnelle n° 22.
[397] Selon jt9 du 1er octobre 1788.

C—Au moyen d'une famille assise sur sa parentèle nobiliaire et sa clientèle

Le réseau le plus proche est celui de la famille élargie : on peut parler d'un clan patrilinéaire, c'est-à-dire d'une famille avec un ancêtre commun remontant par une lignée d'ancêtres masculins. L'ancêtre commun est Amédée cité au XIe siècle dans le cartulaire de Vienne ; Scipion 2 est même persuadé que sa lignée remonte encore plus loin dans le temps, aux gallo-romains. La lignée d'ancêtres masculins est évidente : souvent les noms des filles ne sont pas cités dans les documents, par exemple dans le livre de raison de Nicolas, le prénom d'Elisabeth n'apparait pas, mais simplement « une fille née… », il en est de même parfois des fils cadets. Seul le fils aîné est important dans les généalogies car il transmet le nom. Gaston préfère léguer ses biens à une branche qui porte le nom, même si elle est bâtarde et posthume, qu'à la branche aînée des Maupéou.

Les baptêmes et sollicitations pour les parrainages

Le « clan » des Montchenu est bien visible à travers le parrainage des enfants lors des baptêmes. D'après les registres paroissiaux de Châteauneuf-de-Galaure et le livre de raison de Claude 3, les parrains et marraines de ses treize enfants sont des parents : la mère de Claude (Marie de Langon), l'oncle de Claude (M de Langon), sa sœur Marie et son beau-frère Adrien Prunier de Lemps, la douairière de Langon, sa belle-mère (madame de Luc), la famille de sa grand-mère (Claude de Luc et Isabeau de Luc), frère et sœur du nouveau-né se partagent le privilège de porter sur les fonts baptismaux les nouveaux nés. On trouve aussi Marie Françoise de Genistoux[398] comme marraine. Les parrain et marraine de Nicolas de Montchenu sont Nicolas de Langon[399] et sa femme Marguerite de La Tour. La famille Langon est liée aux Montchenu par plusieurs mariages : le premier d'entre eux étant celui de Jean Baptiste de Montchenu, fils aîné de Geneviève de Diacette et de François de Montchenu, qui épousa Marie de Langon.

[398] Les Genistoux constituent une branche des marquis de la Tourrette et baron des Tours du Vivarais. Ils sont parents avec les Montchenu par le biais de deux mariages : Joseph de Ginestoux épouse Marie Despinchal ; puis Just-Antoine premier du nom, se marie avec Antoinette de Luc. Fr. Aubert de la Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse,* Berger-Levrault, Nancy, 1980, tome 5 p. 281-282.

[399] Les Langon ont des preuves de noblesse remontant à 1381, ils ont droit aux honneurs de la cour en 1770. F. Bluche, *Les honneurs de la cour*, Intermédiaire des chercheurs curieux, Paris, 1958, réédition 2000, p. 63.

On constate la même tendance avec Nicolas et ses enfants dont les parrains et marraines sont des proches des nouveaux nés : le grand-père maternel (St Marc de Vaucocourt), la grand-mère paternelle (Madeleine de Luc) mais aussi maternelle (Vaucocourt), les oncles Adrien de Montchenu et François frères de Nicolas, la bisaïeule (Anne de Peyrou), la tante maternelle (Isabeau de Vaucocourt d'Ambois), Georges Boyd et sa femme. Adrien né en 1720, a pour parrain Adrien de Langon bailli de l'ordre de Malte[400], et pour marraine Anne Dupeyron de Boyd. Georges Boyd est cité dans les comptes de Châteauneuf comme étant venu visiter son parent Montchenu à Châteauneuf. Laurent né le dimanche 15 décembre 1726, est baptisé le jour même ; son parrain est Laurent du Mitrail, brigadier des armées du roi et lieutenant colonel du régiment de Navarre, représenté par Claude Servonet bourgeois de Chateauneuf et sa marraine est Elisabeth de Saur, veuve de Marc de Vaucocourt représentée par Marie Anne Fleury épouse du sieur Servonet.

Laurent et ses frères et sœurs sont eux-mêmes sollicités pour être parrains et marraines à Châteauneuf. Madeleine née en 1721 est marraine de Claude Graillat en 1730 ; la même année Laurent est parrain de Claude Messager mais « le parrain n'a pu signer étant encore fort jeune », Laurent a alors 4 ans, la marraine Madeleine signe à sa place les registres paroissiaux ; une troisième fois, Madeleine est marraine en 1731 pour Adrien Berne fils de Jean-Baptiste Berne capitaine, et de Marie de Maisonneuve. Laurent est parrain une deuxième fois en 1733 de Laurent Bosset avec sa sœur cadette Elisabeth. Marianne son autre sœur est marraine en 1738 de Baptiste Cheval, le parrain est Claude Berne de Levaux. Elisabeth est marraine une deuxième fois en 1743 de Marie Brunet, puis à nouveau en 1745.

Une fois mariés, Laurent de Montchenu et Angélique Busson de Bussy sont également sollicités pour porter sur les fonts baptismaux Laurent Michel en 1773 : ils sont présents pour la cérémonie ; à nouveau ils sont parrains et marraines en 1783 de Françoise Delègue fille de l'agent de Montchenu à Châteauneuf, puis en 1790 de Laurent Miguet, en présence du vicomte François de Montchenu Thodure[401].

Dans les registres paroissiaux, le curé de Châteauneuf n'apporte aucune précision concernant les métiers des familles Graillat, Messager, Bosset, Cheval, Brunet, Miguet, Michel, car ce sont des paysans ou artisans de la vallée de la Galaure. Par contre, il cite

[400] Adrien de Langon chevalier de l'ordre de St Jean de Jérusalem en 1697, combat contre les barbaresques en Méditerranée. La Chesnaye-Desbois F. A., *Ibid.* tome 6 p. 429 à 438.
[401] Registres paroissiaux de Châteauneuf-de-Galaure, 5MI 136/R1 1702-1792, p. 111, 113, 118, 124, 140,158, 180, 305, 351, 385.

précisément les titres des personnes de plus haut rang comme Delègue agent de Mr le comte, ou Jean-Baptiste Berne capitaine dans le régiment de Béarn, Laurent étant en 1773 « brigadier des armées du roy et chef de brigade de ses gardes du corps » puis en 1783 et 1790 « maréchal des camps et armées du roy commandant de la province du Vivarais ». Les habitants de Châteauneuf sont donc liés de multiples façons à leur seigneur : ils paient des droits seigneuriaux, ils travaillent pour le château, vivent sous son ombre omniprésente, demandent protection à travers le parrainage de leurs enfants. Il s'agit ici d'une relation de proximité et asymétrique. Une exception apparait cependant : la famille Berne de Levaux avec Jean-Baptiste Berne capitaine et sa femme Marie de Maisonneuve, et deux de leurs fils Claude Berne de Levaux l'aîné et Adrian le cadet.

Les trois Berne cités sont de la même famille de militaires. Jean-Baptiste Berne des Cottes a servi dans le régiment de Bourbonnais, puis du Béarn, a été blessé deux fois, est médaillé de la Croix de St Louis. Ses trois frères ont été tués à la guerre de succession d'Autriche. Son fils cadet Adrien sert aussi dans le régiment de Bourbonnais en 1745 et 1746. Son fils aîné Claude Berne de Levaux sert jusqu'en 1760, est également décoré de l'ordre de St Louis. La famille habite à Châteauneuf-de-Galaure ou à Levaux et est propriétaire de plusieurs domaines : le château de La Pérouse, de Barral à Hauterives, du Mouchet à Epinouze, et de la maison forte de Levaux à Lens-Lestang[402].

Les alliances matrimoniales des Montchenu

Elisabeth de Montchenu

Elisabeth la soeur de Laurent (annexe 17), épouse le deuxième marquis de la Porte, Claude Joseph François de la Porte de l'Arthaudière le 19 octobre 1746. Sa dot se monte à 80 000 livres. Ils ont cinq enfants dont le troisième marquis de la Porte Joseph-Nicolas (1752-1833) qui lui-même épouse en 1784 Marie-Joséphine Gabrielle Victoire Emé de Marcieu. Elle est fille du gouverneur de Grenoble lieutenant général des armées et commandant pour le roi en Dauphiné. Le mariage est célébré avec faste. Joseph Nicolas est un noble éclairé, il fait partie d'une loge « Bienfaisance et Égalité » à Grenoble. Le château

[402] Renseignements aimablement donnés par les descendants de la famille à partir de leurs archives privées.

familial de l'Arthaudière est leur lieu de vie avant la Révolution. Joseph-Nicolas a deux frères : Jean-Laurent ecclésiastique et Antoine-François officier de marine qui émigrent tous deux, alors que lui reste en France et vit à Paris chez son oncle Laurent rue du faubourg St Honoré, puis à Bourges dans la famille des Busson de Bussy. Cependant, être frère de deux émigrés lui occasionne des difficultés : ses biens sont mis sous séquestre mais ils ne sont pas vendus et lui sont rendus. Pendant cette période difficile, Elisabeth vit à St Marcellin et doit demander l'autorisation de couper du bois pour se chauffer[403]. Elle subsiste grâce à l'aide de son frère Laurent qui lui envoie de l'argent.

Laurent de Montchenu

Laurent de Montchenu fait lui aussi un beau mariage. Il se marie par contrat sous communauté de biens, contrat élaboré par Nicolas Laisné notaire au Châtelet de Paris, le 24 juillet et les 2, 4, 5 et 6 août 1763 avec l'agrément du roi et de la famille royale[404]. Il épouse Marie Angélique Françoise Busson de Bussy[405], née le 8 mai 1741 et baptisée le 9 mai 1741 à Bourges, dont le parrain est Henri Emmanuel Busson de la Vesvre mort en 1746 et la marraine Angélique Perrotin veuve de Jean Busson président trésorier au bureau de Bourges[406]. Le père de Marie Angélique, beau-père de Laurent de Montchenu, Louis Busson seigneur de Bussy est aussi seigneur de la Breuille et de Barmond et habite Bourges paroisse St Outrillet ; en 1763, pour le mariage de sa fille, il loge à Paris, rue de Grenelle St Honoré à l'hôtel de Lyon paroisse St Eustache. Il est conseiller au présidial de Bourges, premier président et trésorier au bureau des finances de la généralité de Bourges. Il obtient des lettres d'anoblissement en 1696 et 1699[407]. Il épouse en 1744 Françoise Frossard de Rosseville[408] décédée en 1791[409], appelée dans la correspondance de

[403] *Le château de l'Arthaudière, St Bonnet de Chavagne*, Patrimoine Isère, Musée dauphinois, Grenoble, 2000, p. 60-63.
[404] Archives Nationales, MC/ET/XIV/378, liasse août 1763, étude XIV, Nicolas Laisné notaire au Châtelet, mariage de Laurent de Montchenu. Le contrat est signé par Louis (XV), Marie (Leszczynska), Louis (le Dauphin), Marie-Adelaïde, Victoire-Louise, Sophie-Philippe, Louise-Marie, Marie-Josephe (de Saxe), Louis-Auguste duc de Berry, Louis-Stanislas-Xavier comte de Provence, Louis-Philippe d'Orléans duc de Chartres et Louis-Philippe-Joseph d'Orléans.
[405] Nous ignorons presque tout de Marie-Angélique, et elle n'apparait qu'exceptionnellement dans les comptes du château de Châteauneuf-de-Galaure et dans les papiers des Montchenu.
[406] Registres paroissiaux de Bourges St Outrillet 1666-1791, 3E0068, p. 81.
[407] *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, 1934, volume 18, p. 297.
[408] AD Cher, registre B 768 insinuation au bureau, contrat de mariage 1744, Louis Busson de Bussy-Françoise Frossard.

Montchenu « madame la présidente » et avec qui Laurent est en affaire. Le grand-père d'Angélique est Etienne Busson président du grenier à sel à Dun-le-roi. On peut noter que dans la famille Perrotin, François est receveur général des gabelles du Berry : autant dire que si la famille est de noblesse récente[410], elle est aisée. Etant donné que l'on trouve de nombreux Perrotin au XVIIe siècle dans l'Eglise réformée[411], on peut se demander si les Perrotin alliés aux Busson de Bussy sont eux aussi des huguenots convertis. Laurent et sa femme ont quinze ans d'écart, et si Laurent se marie à 37 ans, Angélique se marie à 22 ans.

Nicolas de Montchenu est absent pour le mariage de son fils car il ne peut se déplacer, il meurt le 4 août 1763 chez sa fille Elisabeth au château de l'Arthaudière ; le 28 juin 1763, il a fait une procuration à son cousin Abel de Montchenu Thodure pour le représenter au mariage, avec des instructions très précises concernant le contrat, et le même jour il a émancipé son fils Laurent. Le contrat de mariage stipule que Nicolas lègue à son fils tous ses biens à Bergerac en Périgord et en Dauphiné, ainsi que ceux de la succession de dame Vocaucourt de Naillac sa femme. Il y met des conditions : 40 000 livres pris sur les terres du Dauphiné iront à Nicolas et Laurent doit régler un an après la mort de son père, 20 000 livres (pris sur les 40 000) à sa sœur Elisabeth « … sans pouvoir réclamer quoique ce soit de la succession ni elle ni son mari Claude Joseph François marquis de la Porte ni leurs descendants… ». De plus, il doit s'engager à payer « …les intérêts de la dot constituée à la marquise de La Porte, suivant les clauses du contrat …80 000 livres de dot… ».

La dot de Marie Angélique Busson de Bussy se monte à plus de 200 000 livres de rentes (cf. *Infra*). La veille du mariage Louis Busson de Bussy donne 30 000 livres comptant, et le futur époux s'engage à verser un douaire de 3000 livres à sa femme. Enfin, Marie-Angélique héritera du quart de la succession de son père et des trois quart de celle de sa mère. En cas de décès de l'époux avant sa femme, celle-ci jouira d'une « habitation meublée convenablement à son état », avec usage des jardins prés et clôtures ou la somme de 1200 livres à son choix ; le survivant aura suivant l'inventaire, 15 000 livres et ses habits, bijoux, diamants, carrosse à 2 chevaux, argenterie. On peut noter que le 29 pluviôse

[409] Dame Marie Françoise Fossard de Rossevile veuve de Louis Busson, décédée dans cette paroisse âgée d'environ 78 ans et inhumée dans le petit cimetière. Registres paroissiaux du Cher, Bourges St Outrillet 1666-1791, 3E0068, p. 385.
[410] M. Figeac parle d' « hypergamie » lorsque la noblesse la plus récente s'allie avec la plus ancienne. M. Figeac, *Op. Cit. p. 208.*
[411] Archives départementales du Cher, série 3E1029.

An 7 soit le 17 février 1798, quatre ans avant sa mort, Montchenu fait une donation universelle à sa femme[412].

Vingt-cinq témoins sont présents le 24 juillet : du côté de Laurent, ce sont des amis, des cousins, des amies veuves ; on note un « …Louis Philipeaux comte de St Florentin amy… », il est peu probable que ce soit Louis Phélypeaux comte de St Florentin secrétaire de la Maison du roi car tous les témoins ont droit à tous leurs titres comme « Jacques de Chabrillan maréchal des camps cousin » ; ce doit être un homonyme. On trouve Claude Nicolas de Valdec, ancien commandant de marine, de la famille de Claude Antoine Nicolas de Valdec de Lessart directeur de la compagnie des Indes et maitre des requêtes en 1767. On trouve aussi deux secrétaires du roi, le sieur Boucot et Jacques de Verdelhan seigneur de St Fournels et un fermier général. Du côté de Marie-Angélique, c'est la famille qui est présente avec les oncles paternels et maternels, grands oncles, cousines et cousins.

Cette alliance matrimoniale avec les Busson de Bussy explique l'intérêt de Laurent de Montchenu pour le Berry : il dispose dans ses archives de sept documents sur la mise en place des administrations provinciales créées en Berry le 12 juillet 1778. Le 19 juin 1780, le comte de Bonneval, député pour l'administration provinciale du Berry en 1778, écrit à Montchenu pour le tenir au courant de ce qui se passe dans cette province, en particulier des vingtièmes. De toute évidence, il s'intéresse à l'administration de son époque, et est au courant des changements liés aux assemblées provinciales[413].

Invitations et invités à Châteauneuf

A travers les comptes du château de Châteauneuf, le réseau social est présent par le biais des personnes invitées ou de passage. Les 19 et 20 août 1786, les Montchenu reçoivent à Châteauneuf l'intendant ; on peut penser qu'il s'agit de Ballainvilliers l'intendant du Languedoc que connait bien Montchenu. Dans la correspondance, on trouve plusieurs traces de l'attachement de l'un à l'autre : « Permettez qu'à titre d'ancien ami, je me félicite d'être rapproché de vous et que je vous demande pour l'intendant du Languedoc les mêmes bontés que vous aviez pour un jeune homme du même nom » écrit

[412] Archives Nationales, Notaire Georges-Victor de Mautort ou Demautort, exerçant de 1774 à 1805, étude XCIII.
[413] 7 documents sur le Berry, montrent que Montchenu est lié à cette province par son mariage.

Ballainvilliers à Montchenu.[414] Et il termine une autre de ses lettres ainsi : « mon amitié pour mon ancien général [415]».

Les visites d'agrément se font dans le voisinage. Madame d'Arlande à Saleton près d'Anneyron est plusieurs fois citée dans les comptes et dans la correspondance : « J'ai l'honneur de vous adresser séparément une boîte que Madame d'Arlande m'a envoyé pour Madame la comtesse de Montchenu, qui voudra bien agréer les assurances de nos respects[416] ». Le marquis François d'Arlande[417] et Pilâtre du Rozier, sont connus pour être les deux premiers hommes à être montés et à voyager dans un ballon ; l'expérience a lieu au château de La Muette en présence du Dauphin le 21 novembre 1783 à 13 h 54 mn ; ils survolent Paris et atterrissent à 10 km de leur lieu de départ sur la butte aux Cailles. On peut donc penser qu'en visitant Madame d'Arlande, les Montchenu ont échangé sur cette expérience exceptionnelle et sur la difficile mise au point des montgolfières qui se fit à Annonay à travers de multiples essais.

Montchenu visite aussi sa sœur Elisabeth, son beau-frère et son neveu La Porte de L'Arthaudière au château de L'Arthaudière. Ce château se situe à Saint-Bonnet-de-Chavagne en Isère à 44 km au sud-est de Châteauneuf et non loin de Saint-Antoine-l'Abbaye. Il date du XIIIe siècle pour les parties les plus anciennes, a été remanié à la Renaissance et au XVIIIe siècle. Ses jardins étaient sans doute exceptionnels. La vue sur le Vercors est remarquable. Les Montchenu se rendent aussi chez leur voisin le comte de Maubourg à La Motte-de-Galaure[418], chez madame de Tournon-Simiane à Claveyson, chez la marquise de Murat de Lestang à la « Saune[419] » à Lens-Lestang ; enfin est mentionné le château de Gourdan en Ardèche à 4 km d'Annonay, château appartenant à la famille de Vogüé : « je compte sous huit jours aller faire ma cour à madame la comtesse de Montchenu à Gourdan[420] ».

Ainsi, les Montchenu fréquentent les grandes familles locales du Dauphiné et de l'Ardèche : les Tournon-Simiane sont marquis de Claveyson[421]. Pierre de Vogüé

[414] Lettre autographe du 18 juin 1786, Ballainvilliers à Montchenu.
[415] Lettre autographe du 14 septembre 1787, Ballainvilliers à Montchenu.
[416] Lettre autographe 1781-647 du 27 août 1781, Farconnet à Montchenu.
[417] François-Laurent d'Arlande de Saleton (1742-1809) est né dans la maison forte de Saleton à Anneyron ; il fait ses études au collège de Tournon où il se lie d'amitié avec Joseph Montgolfier ; il fait une carrière militaire dès 1756 et prend sa retraite en 1780, il vit alors à Paris près du duc d'Orléans ; c'est un passionné des sciences exactes. Michel Faure, *Les frères Montgolfier et la conquête de l'air*, Edisud, 1983, p.91.
[418] Il ne reste rien de la demeure du comte de Maubourg à la Motte-de-Galaure.
[419] On trouve indifféremment Château de la Saune ou Sône ou Saône.
[420] Lettre autographe du 18 octobre 1787, Farconnet à Montchenu.
[421] Alexandre-François-Xavier comte de Tournon-Simiane 1747-1810 est marquis de Claveyson en 1789 à la mort de son cousin germain Hugues-François baron de Banon et de Retourtour.

entreprend des travaux considérables en 1751 pour agrandir le château ; sans enfant, son neveu Félix de Vogüé reprend la maison vers 1780 mais meurt en 1784 ; son propre neveu Eugène de Vogüé en 1777 reprend à son tour le château qui a connu un réel embellissement avec des terrasses, captage des sources, jardin à la française.

Les Murat de Lestang sont liés aux Montchenu puisque Henriette-Dominique de Murat de Lestang épouse le 17 mai 1756 à La Saône, Joseph de Montchenu Thodure ; tous deux sont les parents de Claude-Marin-Henri baron de Montchenu Thodure ainsi que de Victor-François vicomte de Montchenu Thodure, le premier a sa chambre attitrée au château de Châteauneuf-de-Galaure et vit à Paris avec Laurent de Montchenu à partir de 1791 dans l'hôtel Montchenu qu'ils ont acheté ensemble.

En février 1783, les Montchenu rendent visite au sieur Sibeud de Beausemblant[422], leur parent : Joséphine de Sibeud de Beausemblant (née en 1750) est de son nom de jeune fille Marie-Joséphine de Montchenu fille du baron de Thodure donc sœur de Claude-Marin-Henri et de Victor-François ; elle épouse Lazare de Sibeud marquis de Beausemblant (né en 1738). Elle est cousine de Laurent de Montchenu. Montchenu est proche aussi d'une autre famille :

> … Mesdames de la Tourette comptent sur la voiture et les chevaux de Monsieur le comte pour mercredi : elles ne partiront qu'à 2 heures après midi si les chevaux ne sont pas trop fatigués d'aller et venir dans un jour ; elles me chargent de témoigner à monsieur le comte et à madame la comtesse tout leur empressement à se rapprocher de vous[423]...

Les séjours estivaux à Lavérune montrent une proximité avec Joseph-François de Malide (1730-1812) évêque de Montpellier de 1774 à 1790, dernier évêque de l'Ancien Régime ; cet évêque fut député aux Etats Généraux du clergé en 1789. Il prête aux Montchenu sa somptueuse demeure de Lavérune.

[422] Beausemblant se trouve à 16 km de Châteauneuf-de-Galaure.
[423] Lettre autographe de septembre 1784, Farconnet à Montchenu.

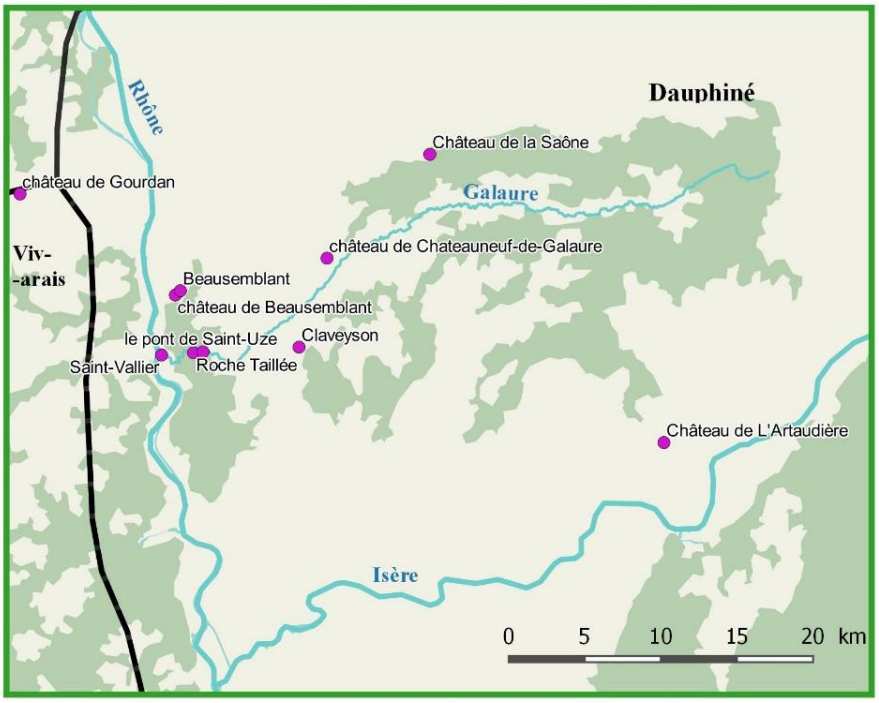

Carte 4: Les visites de courtoisie

Les relations professionnelles

Montchenu a tissé des liens dans sa vie professionnelle, liens qui ressurgissent parfois dans sa correspondance. Il a fait ses études avec Ballainvilliers « jeune écolier » comme celui-ci le lui rappelle. De même Louis de Rochemaure : « j'ay eu l'honneur d'être avec vous lorsque j'étais un des quatre premiers pages de la Petite Ecurie en 1765…[424] ». Ces politesses permettent d'entretenir un lien indispensable en cas de besoin : « Je me souviens avec un vrai plaisir, mon cher Bonnafous, du temps que nous avons passé ensemble dans les gardes du corps : on n'oublie point des sujets de votre mérite, et qui ont aussi bien servi le Roi que vous l'avez fait[425] ». Après cette introduction, Montchenu précise qu'il accède à la demande de Bonnafous : « Je me suis empressé en conséquence à

[424] Lettre autographe du 4 novembre 1787, Rochemaure à Montchenu.
[425] Lettre brouillon du 6 novembre 1781, Montchenu à Bonnafous.

accorder le congé que vous me demandiez pour le nommé Pierre Veirial votre domestique ».

L'ingénieur Dupleissis, protégé de Montchenu, et qui a participé au tracé du chemin de Galaure, puis que Montchenu recommande aux Salins de Sète, lui manifeste sa reconnaissance en lui écrivant de St Denis de Bourbon par deux fois. Une première fois, il remercie Montchenu car il a été nommé arpenteur de tous les chemins avec appointement de 2000 livres, et s'occupe de la conduite des eaux ; de plus il fait un beau mariage avec mademoiselle Bertin fille de l'ancien commandant de l'île :

> … la douceur de climat ne donne aucune espérance de revoir la France…toujours les arbres sont verts, la nature ne se dépouille jamais, les années s'écoulent presque sans s'en apercevoir, point de froid, la chaleur y est supportable par des brises qui est un vent qui dure 10 mois de l'année, les colons sont bons et un peu paresseux ce qui fait le bien des français qui sont plus actifs que les créolles et presque tous plus riches[426]...

Une deuxième fois Dupleissis manifeste sa reconnaissance à Montchenu :

> …je prends la liberté de vous présenter mes très humbles respects, par l'occasion de mon cher oncle Florit qui passe en Vivarais revoir sa patrie ; après vous, c'est mon cher oncle Florit qui m'avés procurer mon bonneur et la vraie satisfaction d'être père d'un gros garçon de trois mois, et ma reconnaissance sera éternelle[427]…

Un certain nombre de lettres parlent de venir « faire sa cour » à Montchenu ou font état de l'envoi de vœux à l'occasion du premier janvier. En 1784 Montchenu reçoit cinq vœux pour la nouvelle année, en 1785 quatre, en 1787 et 1788 : un seul chacune de ces années et en 1789 cinq ; ces vœux sont parfois la réponse à ceux qu'il a lui-même envoyés : à Villedeuil en particulier[428]. Ce sont essentiellement des militaires et des nobles : le marquis de Gras, les chevaliers de Viennet et de Bernard, Mr de Provence, Lespinasse lieutenant-colonel, le marquis de Peyrault, Mr de Massieu, mais aussi Valentin[429] et Chanéac de Loire[430]. Madame de Chatillon marquise de Lestrange écrit à

[426] Lettre autographe du 4 décembre 1786, Dupleissis à Montchenu.
[427] Lettre autographe du 20 mars 1787 écrite de l'île Bourbon, et reçue le 24 octobre 1787, Dupleissis à Montchenu.
[428] Lettre autographe du 1789-7 du 2 janvier 1789, Villedeuil à Montchenu.
[429] Sous-lieutenant de la maréchaussée à Tournon.
[430] Avocat en parlement juge de St Martin de Valamas.

Montchenu : « il est si doux de faire des heureux : personne, Monsieur le comte, na précie mieux que vous cet avantage, vous êtes le soutien de votre province et surtout de la povre noblesse…[431] ». Montchenu prodigue son aide à sa clientèle quelle qu'elle soit et dans la mesure de ses moyens, tout comme le comte de Périgord vis-à-vis de lui.

Aussi de nombreuses personnes comme Mr de Caylarol tienne à faire leur cour, au cas où il y aurait une faveur à demander : «…m'ayant privé de vous faire plus longtemps ma cour…permettez moy de profiter de votre présence à Montpellier…[432] ». Quant à Chanéac de Loire, il n'hésite pas à avouer son besoin de protection : «Agréés avec le renouvellement de mes plus respectueux hommages, les voeux égallement sincères et étendus que je prends la liberté de vous adresser pour cette nouvelle année, pendant laquelle je vous suplie de me continuer la protection dont vous avés bien voulu m'honnorer jusqu'icy…[433] ».

Sa hiérarchie

A Paris, Montchenu fréquente le maréchal de Biron : « ayant eu l'honneur de vous voir à Paris chez le maréchal de Biron…[434] ». Le maréchal et duc de Biron[435] est en effet le dernier gouverneur du Languedoc de 1775 à 1788 date de sa mort. L'abbé de Pierre et Montchenu se sont vus chez le duc de Biron dans son hôtel particulier[436] acheté en 1753. Le maréchal de Biron accorde une faveur à Montchenu :

> …Je n'ai point oublié, monsieur, la recommandation que vous m'avez faite du sieur Alhier maître de poste au St Esprit pour une des places dans la compagnie de mes gardes. Vous trouverez ci jointes les provisions que je viens de lui faire expédier et qu'il ne doit qu'à l'intérêt que vous m'avez témoigné en sa faveur[437]...

Vis-à-vis de ses supérieurs comme Ségur, Amelot, Castries et St Priest, la correspondance demeure purement professionnelle. Il n'a pas non plus de relation particulière avec le vicomte de Cambis. Par contre, il semble qu'une certaine proximité

[431] Lettre autographe du 1er janvier 1786, marquise de Lestrange à Montchenu.
[432] Lettre autographe du 4 février 1786, Caylarol à Montchenu.
[433] Lettre autographe 1788-1 du 3 janvier 1788, Chanéac de Loire à Montchenu.
[434] Lettre du 9 mai 1787, abbé de Pierre à Montchenu.
[435] Louis Antoine de Gontaut de Biron 1701-1788.
[436] Aujourd'hui musée Rodin.
[437] Lettre 1784-52-d, du 18 décembre 1784, maréchal de Biron à Montchenu.

existait avec la Tour du Pin à qui Montchenu adresse ses félicitations pour sa nomination en tant que ministre ; La Tour du Pin lui répond :

> Versailles le 20 aoust 1789 : J'ai reçu avec plaisir de vos nouvelles mon bon et ancien ami ; et je vous remercie de la part que vous voulés bien prendre à ma nomination au ministère... Ce sera toujours avec la plus parfaite satisfaction que vous renouvellerai, mon bon et ancien ami, le tendre et inviolable attachement que je vous ai voué[438]...

Montchenu entretient une relation privilégiée avec le comte de Périgord : «…Mr le c*om*te de Périgord dont vous connaissés l'amitié pour vous et la disposition à votre égard[439]… ».

Enfin avec Frévol de La Coste, Montchenu sans être particulièrement proche, veille à la scolarité des enfants de Jean-Bruno en étant attentif à sa famille. Il s'agit là encore d'une relation asymétrique : Frévol de La Coste veut « vous faire ma cour à Montpellier[440] ».

D--Tenir son rang : la demande de premier maître d'hôtel du roi et les réclamations à l'ordre de Malte

La charge de premier maître d'hôtel du roi (Annexe 18)

Avant sa nomination comme commandant, Montchenu cherche à renforcer son rang. Pour cela, il fait deux démarches : la demande de premier maître d'hôtel du roi et des réclamations à l'ordre de Malte.

L'ancêtre de Laurent de Montchenu, Marin a été nommé premier maître d'hôtel du roi le 26 mars 1525. Laurent de Montchenu en fait part au roi :

> …portant ses regards sur l'histoire de ses ancêtres, il y distingue un Marin de Montchenu qui mérita si particulièrement du roi François 1er que ce prince le fit son premier maître d'hôtel ; ce même Montchenu qui avait conduit à ses dépens 12000 hommes à Pavie, y partagea le malheur de son maître, fut conduit avec lui en Espagne, n'en revint

[438] Lettre 1789-190 du 20 août 1789, La Tour du Pin à Montchenu.
[439] Lettre autographe 1789-200 du 25 août 1789, vicomte de Cambis à Montchenu.
[440] Lettre autographe du 17 janvier 1786, Frévol de La Coste à Montchenu.

qu'avec lui et ne le quitta plus par ordre exprès du roi qui crut ne pouvoir mieux reconnaitre sa fidélité qu'en le retenant pour toujours auprès de sa personne...

Montchenu pour appuyer sa demande, rappelle que la maison de Montchenu est liée à la famille royale :

> …mêlé quelques goutes de son sang à celui de ses maîtres et donné à Votre Majesté une neuvième ayeule dans la personne de Georgette de Montchenu mariée en 1475 à Imbert de Baternay comte du Bouchage dont le quatorzième descendant a épousé en 1547 le duc d'Aumale…

Le mariage de Georgette avec Imbert a été considéré comme honteux par Falque le père de Georgette, car Imbert était son vassal et Falque prétendait à une alliance plus conforme à son rang ; aussi l'a–t-il vigoureusement refusé ce qui a entrainé son enfermement et son exil par Louis XI protecteur d'Imbert. Ce mariage dramatique s'est donc transformé en épisode grandiose de l'histoire familiale par l'intermédiaire d'une des descendantes de Georgette et d'Imbert : Diane de Poitiers.

Enfin Montchenu n'hésite pas à évoquer son frère Adrien : « …un frère unique …qui a scellé de son sang la victoire que votre Majesté a remporté à Fontenoy[441]… ».

Montchenu veut retrouver cette charge et la réclame au roi : « …il se jette à vos pieds Sire, pour obtenir la permission d'aspirer à la charge de premier maître d'hôtel de Votre Majesté dans le cas où le titulaire actuel[442] croirait devoir en abdiquer le service[443]… ». Montchenu évoque la possibilité de racheter la charge à un prix fixé par le conseil d'autant que le marquis de Brunoy « ne l'a point encore exercée et il y a quelque apparence que son gout ne le porte pas à remplir les fonctions de cet office ».

Aucune suite n'a été donnée à cette demande, Montchenu n'obtient donc pas cette charge prestigieuse qui aurait permis de le comparer à son illustre ancêtre, et d'avoir une charge lui permettant de demeurer à la cour.

---

[441] « …Les Gardes Françaises avaient naturellement beaucoup souffert. Tués : ….enseigne de Montchenu … », Capitaine N. Lacolle, *Les Gardes Françaises, leur histoire 1563-1789*, Paris, p. 291.

[442] « …si Vostre Majesté luy en donnait l'agrément et que Mr de Brunoy voullut s'en déffaire, affin que lorsque l'âge et les infirmités ne luy permettrait plus de servir dans les armées, il put consacrer ses jours à un service intime auprès de Vostre Majesté… », autre mémoire non daté non signé mais de la main de Montchenu. Archives privées.

[443] Citations tirées de la copie de demande de la charge de premier maître d'hôtel par Laurent de Montchenu, non daté, non signé. Archives privées. Montchenu se désigne lui-même : « …état actuel de chef de brigade des gardes du corps de Votre Majesté…» ; il est brigadier de 1767 à 1780 : c'est donc dans cette fourchette qu'il fait sa demande au roi. Voir aussi « Mémoire au roi demandant la charge de premier maître d'hôtel pour le comte de Montchenu », Fonds Morin Pons 258-15, Bibliothèque municipale de Lyon.

L'affaire de l'ordre de Malte[444]

Les chanoines de St-Antoine sont en situation difficile au XVIIIe siècle, le dernier abbé Etienne Galland est incapable d'enrayer la déchéance de l'ordre des chanoines réguliers ; son endettement se monte à 300 000 livres en 1768[445]. La commission des réguliers œuvre de façon radicale face au déclin des ordres monastiques de 1766 à 1780, entrainant la fermeture des monastères à faibles effectifs. Un édit royal de Louis XV « portant suppression sur les ordres religieux ne comptant pas plus de vingt membres par maison religieuse[446] » sonne le glas des Antonins. Le 14 mai 1777, l'ordre de St Antoine est réuni à l'ordre de St Jean de Jérusalem par le pape Pie VI qui valide la fusion et donne tous les biens de St Antoine à l'ordre de St Jean de Jérusalem[447]. « La réunion de St Antoine avec l'ordre de Malthe est une époque qui intéresse la maison de Montchenu, elle a des droits à fournir dans cette circonstance[448]. ».

En effet, outre le fait que les Montchenu de la branche 1 ont donné un certain nombre de prélats à St Antoine, il se trouve que des Montchenu ont des liens avec l'ordre de Malte de la langue d'Auvergne puisque Nicolas de Montchenu le père de Laurent en fait partie, également la famille de Marie de Langon arrière-grand-mère de Laurent de Montchenu, enfin plus tardivement mademoiselle de Montchenu Thodure est chanoinesse de l'ordre de Malte comme l'indique la lettre du 1er octobre 1785[449].

Que réclament les Montchenu par la voix de Laurent ? Il s'agit essentiellement de privilèges honorifiques anciens, remontant à 1380, donc d'une durée de quatre cents ans ce qui ne peut être passé sous silence : « …la possession de quatre siècles d'un droit utile ou

[444] Ce dossier est constitué de 21 documents : lettres, copies de lettres, mémoires, qui s'échelonnent de 1778 au 20 juin 1781. Archives privées.
[445] Chevallier P., *Loménie de Brienne et l'ordre monastique (1766-1789)*, Paris, Vrin, 1959, tome 1, p. 131.
[446] Mocellin-Spicuzza G. et Roux J. L., *Saint-Antoine-l'Abbaye, un trésor en Dauphiné*, Musée Dauphinois, Editions le Dauphiné, 2003, p. 20.
[447] Chevallier P., *Ibid*, tome 2, p. 169.
[448] « Mémoire à consulter », non daté non signé, concernant l'ordre de Malte. Archives privées.
[449] «Monsieur, J'ai l'honneur de vous prévenir que les Demoiselles inscrites dans la liste des Chanoinesses de Malte, sont obligées de faire payer, dans six mois, à compter du premier octobre de cette année, la somme de deux mille livres, à la recette de l'Ordre de Malte, à Lyon. La négligence à remplir cette condition leur ferait perdre leur rang d'ancienneté, lequel est fixé par la date de l'inscription de leur nom. J'ai l'honneur d'être, avec mes sentiments respectueux, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, signé Le Comte de Menon, Lyon le 1er octobre 1785. PS : Cet avis interresse M*ademoi*selle de Montchenu Thodure ». Il peut s'agir d'une des filles de Joseph de Montchenu Thodure : Julie Angélique qui a épousé Sibeud de Beausemblant, ou sa sœur Marie Joséphine.

honorifique forme un titre auquel on ne peut régulièrement résister[450]… ». Montchenu décrit avec précision ses droits qui vont disparaitre avec l'ordre de St Antoine :

> …le jour de l'Ascension on appelle à cri public pour porter la chasse de St Antoine, quatre seigneurs dont le premier est le baron de Châteauneuf et le second le roi de France comme duc de Milan. Le baron de Châteauneuf a, outre cela, la faculté de prendre trois poignées d'argent dans le haut de tronc des offrandes et d'être traité et entretenu, lui sa famille et sa suite, pendant trois jours consécutifs objet dont on sent bien qu'il n'abuse guère...

Voilà donc les faits : la famille Montchenu est appelée avant celle du roi de France pour porter la châsse, et cela au vu et au su de tous. Les Montchenu ont jusqu'alors peu tenu compte de ce privilège, mais maintenant qu'il est menacé de disparaitre, ils s'y accrochent.

Cependant, l'ordre de St Antoine a perdu considérablement de sa grandeur depuis 1380, et est devenu « la retraite de quelques charbonniers, par conséquent, la prérogative du baron de Châteauneuf perdra tout du côté de l'éclat et de la dignité qui y sont attachées ». Cette remarque est exagérée, tout au plus,

> On ne reproche point à ces religieux de vices scandaleux, mais leur fainéantise, leur immobilité, leur désoeuvrement sont publics et constants. Leur dernier général, homme faible et borné, n'a pas peu contribué à leur chute. Il a reçu…une foule de sujets sans éducation et sans talents et cet ordre qui dans son origine était composé de noblesse…se trouve mêlé d'un nombre considérable de gens sans aveu et dont la société déplait infiniment aux anciens[451]...

Aussi Montchenu ne réclame-t-il pas le retour à ses prérogatives mais un substitut à celles-ci, qu'il développe en trois points. D'abord il demande une « indemnité proportionnelle au préjudice que lui cause l'union des deux ordres » ; puis Montchenu voudrait que sa famille soit traitée avantageusement si elle se rendait à Malte, ce qui est très peu probable, donc ne porte pas à conséquence pour l'Ordre. Enfin il réclame pour lui

[450] Lettre du 22 octobre 1779, signée par MM de Lambon, Caillau, et Prollier avocats au parlement de Paris. Archives privées.
[451] Cité dans Chevallier P., *Ibid*, tome 1 p. 130.

et sa femme la croix de Malte[452] en échange du renoncement aux trois poignées d'argent, car « …le tronc au lieu d'être rempli de pièces d'argent, ne le sera pas même de pièces de cuivre… », étant donné la fin des pèlerinages et des dons à St Antoine.

Cependant, « …les prérogatives sont moins attachées à la baronnie de Châteauneuf qu'aux membres des Allemans qui possédaient cette terre en 1095[453]… ». C'est en effet Josselin Allemand qui rapporta en France vers 1070, selon la légende, les restes de St Antoine trouvés à Constantinople. Il est certain que l'appellation de « baron de Châteauneuf » peut prêter à confusion : s'agit-il des Allemans ou des Montchenu ? C'est sur ce point que semble porter le litige. Montchenu fait intervenir son réseau en particulier le comte de Vergennes, « …Monsieur le comte de Vergennes a demandé cette faveur au nom du roi de France[454]… ». Montchenu envoie des documents pour attester de son ancienne noblesse : « …il y a en outre un certificat de Monsieur Chérin généalogiste des ordres qui prouve que M et Mme la comtesse de Montchenu sont susceptibles de cette grâce. Je ne sais où ils sont à Malthe mais M Zondadari qui est instruit de cette affaire saura où sont tous les papiers… ». Les personnalités qui apparaissent dans la correspondance de Laurent de Montchenu sont le Grand Maître Emmanuel de Rohan-Pouldu (1775-1797), l'inquisiteur de Malte Antonio Felice Zondadari (11 juin 1777-1785), et le cardinal Lazzaro Opizio Pallavicini (1719-1785).

Pour aboutir, la demande doit être soutenue à Malte auprès du Conseil, il est nécessaire que Montchenu « charge quelqu'un à Malthe d'agir pour lui », comme le conseillent plusieurs interlocuteurs dans leur correspondance. Cependant, il semble que la demande n'ait pu aboutir, aucun document n'atteste de la réception de la croix de Malte chez les Montchenu dans les années 1780. Une ultime lettre écrite de St Antoine raconte la procession de l'Ascension du 25 mai 1786[455] :

> …Nous avons assisté à l'office et à la procession fait en ce lieu le jour de l'Ascension 25 et nous avons l'honneur de vous en envoyer le détail suivant : huit chanoines de St Antoine maintenant chapelains conventuels de l'ordre de Malte ont fait cet office et successivement

[452] Croix des chevaliers de Grâce et de dévotion, instituée en 1048, confirmée en 1113, successivement appelée de St Jean, de Rhodes, et à partir de 1530 de Malte ; ceux qui font preuve de leur noblesse, deviennent chevalier de justice et de dévotion, contrairement aux chevaliers de Grâce magistrale qui sont nommés par le Grand Maître pour services rendus. Cet ordre est ouvert aux dames. Montchenu réclame ici la croix de dévotion étant donné ses titres de noblesse.
[453] Copie de lettre non datée non signée, du secrétaire d'ambassade de Malte à Montchenu. Archives privées.
[454] Copie de lettre non datée non signée. Archives privées.
[455] Lettre du 27 mai 1786, de Glandres père, Glandres fils et Massonet à Montchenu.

> la procession à laquelle quatre jeunes gens laïcs vêtus d'une aube ont porté la châsse renfermant les reliques de St Antoine…Mais nous avons remarqué qu'au départ de la procession, l'on n'a point appelé de dessus le marche pied de l'autel comme on faisait il y a plusieurs années, les quatre seigneurs qui ont droit de porter les coins du drap de la châsse…nous ne sommes plus étonnés de l'omission qui se fait à appeler les quatre seigneurs surtout depuis la réunion de St Antoine à Malte parce que le nombre des chanoines du chapitre a été reduit à dix puis à six sans titre de chapitre, ne faisant plus d'office au chœur…et chargé uniquement d'acquitter les messes…

Ainsi, voulant soutenir son rang, Montchenu n'aboutit qu'à des échecs aussi bien avec l'ordre de Malte qu'avec la charge de maître d'hôtel du roi. Son entregent a été insuffisant pour s'assurer ces promotions.

Deuxième partie :

Servir en Languedoc et Vivarais

… Le Vivarais par la nature du pays et par la férocité des habitants de la montagne, a toujours fixé l'attention du gouvernement et c'est pour contenir les peuples dans le devoir et la soumission qu'il y a toujours eu des troupes dont la nécessité était bien démontrée[456]…

[456] Mémoire relatif au désordre qui existe en Vivarais et sur les moyens propres à les réprimer. Archives privées.

I—Une administration dans un pays rude

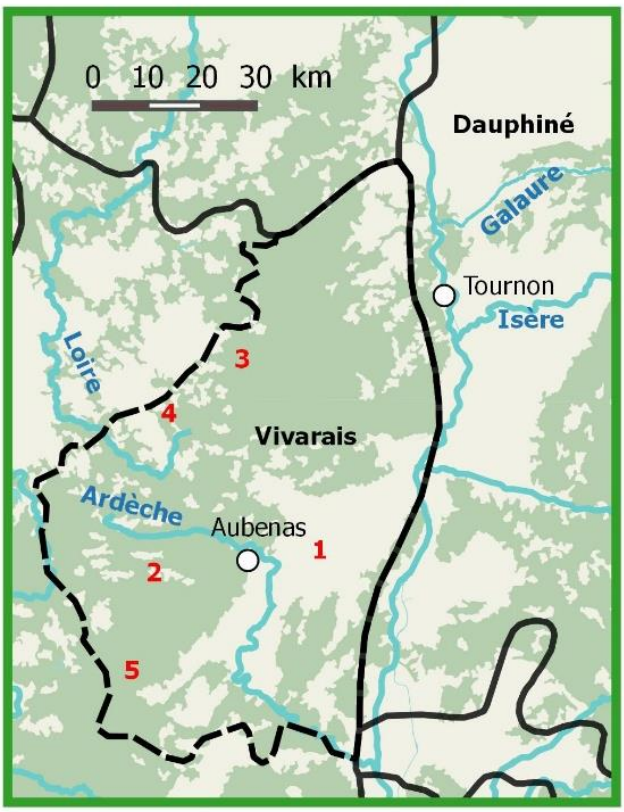

1 le massif du Coiron
2 le Tanargue
3 Les Boutières
4 le Mézenc et le Gerbier des Joncs
5 les Cévennes
○ les 2 subdélégations du Vivarais

Les massifs montagneux en Vivarais

Carte 5: Le relief du Vivarais

A—Le Vivarais, un pays de montagnes

Au XVIIIe siècle, le Vivarais est une région de la province du Languedoc, pays d'Etat, une des plus puissantes provinces du Royaume avec ses 1 700 000 habitants et 23 diocèses civils[457]. Le Languedoc dépend de plusieurs provinces ecclésiastiques : Vienne, Bourges, Albi et Toulouse : le nord du Vivarais dépend de la province de Vienne qui comprend Vienne, Viviers, Valence, Die, Grenoble, Chambéry, Maurienne, Genève, et pour le sud du Vivarais et la majeure partie du Languedoc du diocèse de Narbonne[458]. Cependant le Languedoc est une province disparate : « …le Velay, le Vivarais et le Gévaudan par la nature de leur sol, l'âpreté de leur climat, et la difficulté es communications durant une grande partie de l'année, forment pour ainsi dire, un pays à part dont la distinction a été faite par la nature même[459]… ». Le Languedoc possède deux capitales où Montchenu va être amené à commander : Montpellier siège du commandement militaire, de l'intendance, de la Cour des comptes et des Aides, et Toulouse siège du Parlement.

Le Velay dépend de la province ecclésiastique de Bourges, avec le diocèse du Puy, le Gévaudan dépend de la province d'Albi avec le diocèse de Mende. Le diocèse du Puy en 1789, comprend 137 paroisses appartenant les unes au Velay, les autres au Vivarais et au Gévaudan, d'une supercicie de 3600 km², pour une population de 130 000 âmes soit 36 habitants au km². Ses limites sont différentes de la sénéchaussée du Puy, et moins étendues que l'actuel département de la Haute-Loire. La population du Velay est pauvre : la moitié des habitants (58 897 habitants) est incapable de payer les charges[460]. La ville du Puy est dirigée par six consuls, élus chaque année le 25 novembre : le premier consul est premier consul maire, le second consul est lieutenant du consul maire.

On compte plusieurs sénéchaussées dans le Bas Languedoc : en plus de Montpellier et de Béziers, il y a Le Puy, Mende, et Nîmes ; Villeneuve-de-Berg et Annonay sont créées en 1781[461], Nîmes étant trop éloigné ; pour faire régner l'ordre, seuls 24 brigadiers et

[457] Subdivision fiscale et administrative.
[458] Dainville F. De, *Cartes anciennes de l'Eglise de France, historique, répertoire, guide d'usage*, Paris, Vrin, 1956, p. 138.
[459] Garran de Coulon, *Mémoire à consulter et consultations sur les Etats du Velay, du Languedoc, et du Royaume, autres consultations*, 23 janvier 1789, feuillet 39.
[460] Gonnet E., *Essai sur l'histoire du diocèse du Puy-en-Velay (1789-1802)*, Paris, Hachette, 1908, p.13 et 14.
[461] Observations que Messieurs les consuls maires d'Annonay ont l'honneur de présenter à M. le comte de Montchenu maréchal des camps et armées du roi, commandant pour Sa Majesté en Vivarais, sur la nécessité d'une justice royale dans le Haut Vivarais. Archives privées.

cavaliers de maréchaussée sont présents pour tout le Vivarais[462]. Pour un délit, la culpabilité repose sur la preuve de flagrant délit, sur l'aveu ou sur le témoignage, toutes choses difficiles à mettre en place pour la maréchaussée.

La carte page suivante présente la complexité du découpage administratif du Vivarais, qui a été simplifiée[463]. La partie nord du Vivarais ou Haut Vivarais est divisée en trois parties ; la partie sud, le Bas Vivarais est uniforme, sauf à l'extrême sud est.

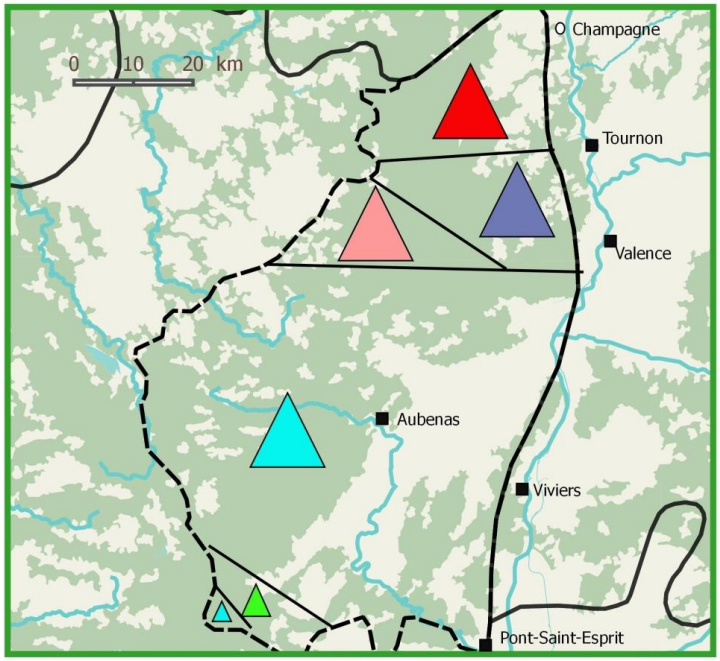

Carte administrative simplifée du Vivarais

diocèse de Vienne, subdélégation de l'intendance de Tournon

diocèse de Valence, subdélégation de l'intendance de Tournon

diocèse de Viviers, subdélégation de l'intendance de Tournon

diocèse de Viviers, subdélégation d'Aubenas

diocèse d'Uzès, subdélégation de Pont-Saint-Esprit

intendance de Grenoble (Dauphiné)

(D'après Molinier A., Stagnation et croissance, le Vivarais aux XVIIe-XVIIIe siècles, Paris, EHESS, 1968)

Carte 6: Administration simplifiée du Vivarais

[462] Castan N., « Caractéristiques criminelles des hautes régions du Languedoc Oriental de 1780 à 1790 », Vivarais et Languedoc, XLIVe Congrès Privas, 22-23 mai 1971, *Fédération historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon*, p. 232.

[463] Conseil général de l'Ardèche, service éducatif des Archives Départementales, *Du pays de Vivarais au département de l'Ardèche, 10 ans de Révolution française 1789-1799*, 1990, 1ère partie : la nécessité des réformes, la complexité du découpage administratif. Et Molinier A.

Le Languedoc est un pays d'Etats dans lesquels siègent 4 délégués des Etats du Vivarais : ils se réunissent une fois l'an à Montpellier pour décider de la répartition de la somme totale de l'impôt entre les différents diocèses du Languedoc.

Lorsque Laurent de Montchenu prend ses fonctions comme commandant du roi en Vivarais en 1780, il doit d'abord étudier la province qu'il va commander ; pour cela, le comte de Périgord lui fait passer une partie de ses papiers personnels dont « le mémoire sur le pays de Vivarais ». Ce mémoire a été élaboré à la demande du comte de Périgord :

> Mr le comte de Périgord a bien voulu confier à M le chevalier de Beauvais la place de commissaire principal du Roy aux Etats Particuliers et assiette du pays de Vivarais, il l'a chargé de prendre des renseignements et de lui fournir des instructions détaillées sur ce qui intéresse l'état, la population, l'agriculture, le commerce, le bon ordre et l'administration économique de cette partie du Languedoc[464]…

Il existe de nombreux autres mémoires sur le Vivarais : celui de 1780 rédigés par le subdélégué du Bas Vivarais à la demande du gouverneur militaire du Languedoc, celui de 1788 de l'intendant Ballainvilliers.

D'après le mémoire du chevalier de Beauvais, le Vivarais est limitrophe du Velay et Gévaudan à l'est, du Forez et Lyonnais au nord, et du diocèse d'Uzès au sud. On peut dire que ces limites sont approximativement celles du département de l'Ardèche aujourd'hui sauf le village de Champagne, enclave du Dauphiné. Des montagnes le séparent du Velay et Gévaudan : «…le Tanargue, le Mezen et la Leouzère… ». Les forêts sont denses comme la forêt de Bauzon, on y trouve des hêtres « propres à faire seulement des rames » et « les sapins ne sont que des colosses d'une trentaine de mètres de hauteur, aptes à faire des mâts[465]… ».

Le chevalier de Beauvais compare le Vivarais à un amphithéâtre tourné vers le Rhône. Les Haut et Bas Vivarais sont séparés par des montagnes et par la rivière de l'Eyrieux mais sans avoir la même taille : « …la partie septentrionale ne forme que les deux cinquièmes de la partie méridionale… ». On y trouve peu de plaines et beaucoup de torrents qui dévalent la montagne mais aucun n'est propre à la navigation ou au flottage

[464] Cahier de 24 cm sur 36 cm composé de 20 pages, daté de 1776, « envoyé par M le chevalier de Beauvais » à « Monseigneur le comte de Périgord » ; il est précisé que « M le chevalier de Beauvais répondit à ces questions il y a deux ans… il ne pourait aujourd'huy que répéter ce qui a été dit, mais pour éviter des longueurs inutiles, il va resuivre succintement son premier mémoire et noter à mesure les différences survenues depuis deux ans… ». Un premier mémoire a donc été écrit en 1774, il s'agit d'une mise à jour. Archives privées.

[465] A. Molinier, *Op. Cit*. p. 57.

sauf la rivière Ardèche : « ...il y a dix à quinze ans, on a tanté de faire descendre des bois de construction joints ensemble dessus la rivière Ardèche depuis le pont d'Aubenas… ». Ces torrents peuvent être calamiteux et ajoutent aux malheurs du pays dus aux intempéries : grêle, orages, sécheresses. Les atouts du pays sont ses « …bois considérables des sapins… », utiles pour les constructions.

Le chevalier de Beauvais compte en 1776 « …320 communautés, mandements ou taillables formant 350 parroisses et contenant 47269 familles composées de 203594 habitants…la population n'est pas proportionnée au terrain… ». Il cite deux villes dans la partie nord : Tournon (3159 habitants en 1780) et Annonay (4333 habitants), et huit dans le Bas Vivarais : Joyeuse, Villeneuve-de-Berg (2308 habitants), Largentière, Privas (2326 habitants), Aubenas (3726 habitants), Viviers, Bourg-Saint-Andéol (3915 habitants[466]), La Voulte. Le Haut Vivarais possède moins de villes mais une population mieux répartie que la partie sud, qui elle, est moins densément peuplée avec concentration des villes dans les vallées. « …Les hommes se pressent dans les vallées ou au pied des zones de contact[467]… ».

Cependant le réseau urbain n'est pas hiérarchisé, il n'y a aucune capitale diocésaine qui s'impose, et Annonay qui pourrait pourtant assurer cette fonction, est trop excentrée : « Annonay n'est pas à la vérité au centre phisique et local du Haut Vivarais mais c'est la ville la plus considérable et la plus commerçante, la seule même qui le soit vraiment, c'est aussi la seule où il y ait des établissements pour l'éducation des personnes de l'un et l'autre sexe, deux marchés par semaine[468]… ».

Quant à Tournon et Bourg-Saint-Andéol, elles sont trop rhodaniennes[469]. La population totale en Vivarais est d'environ 270 000 habitants. Le Vivarais dépend de trois diocèses : celui de Viviers en entier, soixante paroisses dépendent du diocèse de Valence et quatre-vingt de celui de Vienne[470]. L'administration des communautés se fait par le biais du « consul maire » (le consul élu est parfois aussi le maire c'est-à-dire qu'il est pourvu d'un office) et des autres consuls, ils s'occupent des impositions et répondent sur leurs

[466] Ces statistiques sont valables pour l'année 1780 et sont tirées d'A. Molinier, *Op. Cit.* p. 140.
[467] A. Molinier, *Ibid.*, p. 67.
[468] Observations que Messieurs les consuls maires d'Annonay ont l'honneur de présenter à M. le comte de Montchenu maréchal des camps et armées du roi, commandant pour Sa Majesté en Vivarais, sur la nécessité d'une justice royale dans le Haut Vivarais, document non daté, p. 5. Archives privées.
[469] A. Molinier, *Ibid*. p. 74.
[470] Pour Alain Molinier, le Haut-Vivarais comprend 89 paroisses en 1789 : 33 sont rattachées au diocèse de Valence et 56 à celui Vienne. Le Bas-Vivarais dépend de Viviers avec 217 paroisses. La différence est considérable entre le point de vue du chevalier de Beauvais en 1776 et celui d'A. Molinier pour 1789. De même le nombre d'habitants en 1776 serait de 203594 et en 1789 de 257223 : la différence est de 53 629 habitants.

biens de la bonne rentrée des deniers royaux, établissent la liste des miliciens tirés au sort, veillent à la police, à la propreté des rues[471]. Le seigneur et son procureur fiscal joue un rôle dans la nomination des consuls. Ces derniers sont aidés par « …un piéton ou valet consulaire, assez rarement dans les petites communautés, portant livrée dans les villes, sorte de concierge de la communauté, chargé de porter les plis des consuls, de relever les prix au marché[472]… ».

Le chevalier de Beauvais décrit les productions agricoles : seigle, avoine, foin, pommes de terre à l'est dans les montagnes ; dans les parties plus basses, le seigle est la céréale nourricière des pays pauvres, en plus de la pommes de terre, des châtaignes et des légumes ; enfin près du Rhône : vignes, sarrasin, froment, seigle, petit millet, pommes de terre, châtaignes, légumes, olives, noix, fruits, « maÿs[473] », et « …l'on cultive avec beaucoup de soin des meuriers dont la feuille nourrit quantité de vers à soye…». Cependant, les sols sont ingrats, et exigent un travail pénible, et la production de grains est insuffisante pour nourrir la population : il faut importer des grains d'Auvergne, du Velay, de Bourgogne, du Bas Languedoc ; « …le peuple mange dailleurs très peu de pain, les châtaignes, les pomes de terre et les raves remplacent une partie des grains qu'il n'a pas de son cru… ». Par contre, le Vivarais est excédentaire en vin et en exporte dans les régions voisines. Ce vin est renommé : le chevalier de Beauvais a fait une liste des différents crus, une douzaine dont le vin blanc de St Peray, le Cornas, le St Joseph. Le Vivarais commerce donc avec les provinces voisines pour se nourrir et importe entre le quart et le tiers du volume des céréales consommées[474], tout en exportant son vin et les produits de ses manufactures : on peut donc parler d'une forme de mercantilisme.

L'élevage est cité : bœufs, mules, pourceaux, « bettes alaine », nourris avec raves, navets. Ce bétail sert aux populations locales, mais est vendu pour pouvoir acheter sels, épices, étoffes, fer. La cherté des fourrages est un frein à l'agriculture. On peut noter l'existence de fumier composé des feuilles de châtaigniers et de buis mis à pourrir, mélanger à la litière des bêtes. Mais cet apport est très insuffisant. Pas de fourrages donc ni de plantes fourragères, cette agriculture attachée aux coutumes ne connait pas les innovations physiocratiques.

[471] Pour l'administration des communautés, voir A. Molinier *Ibid*. p. 83 et suivantes.
[472] A. Molinier, *Ibid*. p. 136.
[473] Le maïs occupe une place très faible, voisine de 1 à 2 %, au sein de la production céréalière du Vivarais. A. Molinier, *Ibid*. p. 187.
[474] A. Molinier, *Ibid*. p. 202.

A l'évidence, le Vivarais n'est pas une province riche, surtout dans les montagnes du centre et du sud où les sols sont très pauvres ; cela frappe le voyageur anglais Arthur Young qui le note dans ses écrits : il n'y a pas d'auberges dignes de ce nom : « …l'auberge de Pradelles tenue par les trois sœurs Pichot, est une des plus mauvaises que j'ai trouvées en France : de la petitesse, de la pauvreté, de l'ordure, et de l'obscurité[475]… », l'auberge du Cheval Blanc à Aubenas n'est pas mieux lotie, qualifiée d' « …auberge qui aurait été un purgatoire pour mes cochons[476]… ». Pour Arthur Young, le Vivarais ne comporte que de « …misérables auberges qui ne sont qu'ordures et punaises et où l'on meurt de faim[477]… ». Ses descriptions donnent une idée de la pauvreté du pays, même dans les villes. Il est frappé aussi par l'ignorance des gens du pays : « …au Puy, il fit fort beau, et je mangeai à une table d'hôte où je rencontrai beaucoup d'ignorance. Il y a plusieurs cafés même considérables mais pas un seul papier public[478]… ». Pour A. Molinier, « Le revenu disponible du Vivarais par habitant ou par famille du XVIIIe au XXe siècle, est toujours inférieur à la moyenne nationale[479] ».

Le chevalier de Beauvais décrit aussi l'administration du pays : deux subdélégations de l'intendance avec M de La Forest à Joyeuse et M de Farconet commissaire des guerres à Tournon, M de Lachadenède étant le syndic du pays. Il note que les habitants sont « …actifs, industrieux, endurcy à la fatigue et à l'indigence… », mais aussi « …vif, fier, vindicatif… », ce qui explique les crimes et les excès commis en Vivarais.

La justice est divisée en « …361 terres de justice, dont les plus considérables sont M le Prince de Soubise, M le duc d'Uzès, M le marquis de Vogüé, M le comte de la Tourette, M le comte de Brizon, et M le comte de Fay Maubourg… ». Annonay et Villeneuve-de-Berg constituent les deux baillages, mais cela n'empêche pas les nombreux abus en matière de justice, car « … les ruses de la chicane font servir les loix même les plus sages à la ruine des justiciables par l'avidité des praticiens ignorants… ». Le lieutenant de prévôt de la maréchaussée doit aussi s'occuper du Velay et du Gévaudan. On y trouve sept bureaux de poste « …tous desservis par des piétons… », quatre entrepôts de

[475] Young Arthur, *Voyages en France pendant les années 1787, 88, 89 et 90, entrepris plus particulièrement pour s'assurer de l'état de l'agriculture, des richesses, des ressources et de la prospérité de cette nation*, tome Second, Paris, chez Buisson, 1794 vieux style, An II de la République, p. 29.
[476] *Ibid*, p. 37.
[477] *Ibid*, p. 43.
[478] *Ibid*. p. 28.
[479] *Ibid. p. 156.*

tabac et deux cent douze bureaux de distribution de tabac, sept greniers à sel et 181 bureaux pour la distribution de cette denrées[480].

Le chevalier de Beauvais compte six monastères ou bénéfices royaux : Abbaye de Mazan, des Chambons, de Cruas, de Charay, des filles de St Benoît d'Aubenas et de Ste Claire d'Annonay. Il y a peu d'hôpitaux, tout au plus des maisons de charité, par contre, l'éducation des filles est assurée par huit maisons religieuses et celle des garçons par quatre collèges dont celui de Tournon d'abord jésuite puis oratorien, et ceux d'Aubenas, Joyeuse et Bourg-Saint-Andéol. A. Molinier évalue le nombre de prêtres séculiers à 800 et pense que le clergé régulier est réparti en une douzaine de couvents chacun comportant rarement plus de dix moines[481]. On peut noter que dans la correspondance de Montchenu, il n'est jamais fait mention des protestants, et les personnes concernées par les litiges ne sont jamais définies par leur religion : les protestants ne dépassent pas 17,3% de la population vivaroise[482].

Le Vivarais supporte « le onzième des impositions du Languedoc[483] », en plus des redevances seigneuriales et de la dîme : ces trois impôts grèvent les revenus des cultivateurs qui n'ont plus que la moitié de leurs revenus pour les frais de cultures et les imprévus. Les péages existants sont ceux sur le Rhône appartenant au Roi. Le chevalier de Beauvais détaille certains impôts, gratifications, et dépenses du Vivarais en 1776, que l'on peut en partie comparer à ceux fournis par A. Molinier pour 1780. On constate une faible augmentation pour les impôts mentionnés.

Tableau 17: Impôts en Vivarais

Types d'impôts	Impôts	A. Molinier 1780	Ch. de Beauvais 1776
Impôts directs	Capitation	222 314	206 387
	Vingtièmes	63 879	63 739
Impôts directs	Equivalent	42 903	42 903

[480] Les chiffres apportés par le chevalier de Beauvais en 1776 sont légèrement différents de ceux de Molinier pour 1789 : 250 bureaux distributeurs de tabac et 150 bureaux pour le sel ou « regrats chargés du débit à petites mesures ». A. Molinier, *Op. Cit*. p. 134.
[481] Boulle M., *Révoltes et espoirs en Vivarais1780-1789*, Fédération des œuvres laïques de l'Ardèche, Privas, 1988, p. 58-59.
[482] A. Molinier, *Op. Cit.* p. 138.
[483] Les impôts directs représentent 41,3% des impositions totales et les impôts indirects 58,6%. Le total des impôts du Vivarais se monte à 2 995 242 livres en 1780. A. Molinier, *Op. Cit*. p. 149 et 151.

Quant à l'industrie, elle est centrée sur le textile : filature des cocons dans toutes les villes, fabriques de soie. Il existe une manufacture royale des soies à Aubenas mais celle-ci fonctionne moins bien qu'avant. Il y a un projet d'établissement sur l'Ardèche, mais il faudrait l'encourager. Cette soie est bien sûr exportée, vers Lyon par exemple. Outre la soie, on travaille aussi la laine sur 350 métiers : ratines de Privas, draps de Tournon, d'Annonay et Chalancon, cadix d'Aubenas et de Villeneuve-de-Berg ; le sieur Auresche a introduit à Viviers le drap de Hollande, fait fabriquer des moulins à foulon, mais les fabriques de Lodève qui assurent la fourniture exclusive des draps de régiments, lui portent préjudice. On travaille aussi le coton[484] venu des colonies par le port de Marseille, à Aubenas : confection de bas et bonnets, toiles, indiennes, mouchoirs avec 160 métiers. Cette activité est loin d'être négligeable car fait travailler 2200 ouvriers ou fileuses dans les paroisses environnantes et 1500 personnes à Valence pour les toiles blanches. MM Goudard et Ruelle possèdent trois manufactures et touchent soixante mille livres de gratification du gouvernement « …pour avoir trouvé le secret d'éteindre en rouge le coton sans que sa teinture souffre aucune altération, a mérité des lettres de noblesse et l'honneur d'obtenir présent de feu Monseigneur le Dauphin une épée damasquinée et le portrait de ce prince et d'être depuis peu décoré de l'ordre de St Michel… ».

Outre le textile, l'activité du cuir est répandue près des cours d'eau « pour souliers et harnais » à Privas, Aubenas, Annonay[485], Bourg-Saint-Andéol, Vallon, le cuir s'exporte mais « les tracasseries des commis des fermes ont porté le plus grand préjudice à cette manufacture ».

Enfin le chevalier de Beauvais ne manque pas de citer les quatre papeteries d'Annonay « réputées pour faire le meilleur et le plus beau papier du Royaume », papier qui s'exporte en Italie et Espagne.

Toutes ces activités nécessitent des voituriers pour le transport des denrées et le commerce. Mais les routes demeurent un problème car il faut régulièrement « réparer les dégradations dues aux accidents du ciel ». Le désenclavement du Vivarais est à peine amorcé, avec trois routes transversales reliant la vallée du Rhône à l'Auvergne : l'une de Serrières passant à Annonay, l'autre à Vernoux et St Agrève, enfin la troisième traversant Aubenas, Mayrès et Langogne. Ces routes sont difficilement praticables en hiver en raison de la neige et des congères.

[484] En 1744, Ruel introduit le coton à Aubenas avec une manufacture de toiles indiennes et de mouchoirs, elle devient manufacture royale en 1751. A. Molinier, *Op. Cit*. p. 106.
[485] Annonay compte treize tanneries, seize mégisseries, et quatre papeteries en 1788, ce qui occupe deux mille personnes. A. Molinier, *Op. Cit*. p. 70.

L'administration est également détaillée : le Languedoc est un pays d'Etat avec Etats particuliers qui se tiennent tous les ans pendant huit jours avec deux séances par jour pour gérer les affaires du pays ; l'assemblée est composée de treize consuls et treize baillis ou envoyés de la noblesse, et du baron du tour ou son subrogé, ainsi que du syndic du pays ; des commissaires sont nommés pour étudier les travaux publics, les manufactures, les routes et ponts.

Ce premier mémoire est complété par un autre : « Etat des villes et communautés du commandement de Vivarais et de Velai par ordre alphabétique[486] », composé de douze feuilles, et listant les 699 villes ou communautés sous les ordres de Montchenu, dans lesquelles l'ordre et la sécurité publique doivent régner.

Un deuxième mémoire existe : « Mémoire relatif aux désordres qui existent en Vivarais et sur les moyens propres à les réprimer[487] ». Il n'est ni daté ni signé, il s'agit d'un brouillon très annoté qui semble être de la main de Laurent de Montchenu d'après l'écriture. Ce mémoire détaille les problèmes dus à la «…férocité des habitants de la montagne… ». Il met en avant une évolution : «…d'abord ce n'était que dans l'ivresse qu'ils s'entredonnaient des coups de couteaux ou se tiraient des coups de pistolets… ». Puis ils sont devenus des voleurs et des assassins. Montchenu insiste sur l'importance de la présence des troupes « pour en imposer » : les troupes stationnaient avant 1776 dans le Haut Vivarais à Annonay, St Martin de Valamas, St Agrève, Lamastre, St Pierreville, Vernoux, Beauchastel, Charmes et Beauregard et bien sûr Tournon et le Cheylard, «...qui se trouve exactement à la division du Haut et Bas Vivarais… ». Pour le Bas Vivarais, 10 villes accueillaient les troupes[488]. Montchenu évoque le bon travail effectué par son prédécesseur le marquis de Lemps[489] « ...qui avait parfaitement réussi et le Vivarais était aussi policé que le reste du Royaume ».

Cependant depuis 1776, les choses ont évolué car de « deux légions », on est passé à un seul escadron de dragons. De plus, des criminels se sont échappés des prisons d'Annonay et ont rançonné le pays, semant la terreur en assassinant leurs délateurs, « …en sorte que l'on ne peut plus compter sur des témoins… ». Il évoque aussi l'impunité des

[486] Archives privées.
[487] Cahier de 38 sur 25 cm, constitué de 4 feuilles, considérablement raturées et annotées en marge. Archives privées.
[488] Ces 10 villes sont précisément selon Montchenu : Privas, Montpezat, Burzet, Vals, Largentière, Joyeuse, Vallon, Bourg-Saint-Andéol, Viviers et Le Pouzin.
[489] Jean-Baptiste de Prunier marquis de Lemps, maréchal des camps et armées du roi, commandant en Vivarais et Velay.

brigands qui ont enlevé des prévenus que la maréchaussée conduisait en prison. La tradition de brigandage est bien ancrée : le bandit Bimbarade et sa dizaine de comparses étaient installés aux alentours de Lachamp-Raphaël de 1728 à 1732. Enfin le rôle des foires est premier dans les désordres : non pas pendant la foire elle-même mais à la tombée de la nuit « …temps auquel se trouvent les têtes échauffées par le vin et par la férocité naturelle aux montagnards… ». Le Vivarais relève donc d'une France sur-criminalisée.

Montchenu a du travail s'il veut pacifier cette province qui lui est confiée. Il fait des propositions concrètes : sécuriser les prisons d'Annonay avec un concierge assez bien payé pour résister à la corruption. De plus il pense s'appuyer sur la maréchaussée du Haut Vivarais : Annonay, Tournon et le Cheylard et sur celle du Bas Vivarais à Privas, Villeneuve-de-Berg, Aubenas et Montpézat. Cependant, il est conscient que ces brigades de maréchaussée n'en imposent pas car elles ne sont pas vraiment efficaces. Aussi propose-t-il la création de deux troupes à pied composée chacune de dix hommes commandés par un maréchal des logis et un brigadier, l'une basée à Lamastre en hiver et l'autre à Largentière. Elles se rendraient la veille des foires dans les villages concernés, et y resteraient jusqu'au lendemain et seraient toujours en mouvement. Montchenu est conscient que les subsistances sont élevées : 30 sols pour un homme et 40 à 50 sols pour un brigadier soit quatorze mille quarante livres par an, sans compter les vêtements. Ils seront armés «…d'un fusil à deux coups avec la baïonnette, deux pistolets de ceinture et un petit sabre à la grenadière, une giberne à la corse… ».

Ainsi, Montchenu est parfaitement au courant des dangers typiques de la province du Vivarais et fait des propositions pendant son commandement afin d'améliorer la sécurité. Cette sécurité publique fait l'objet de sa correspondance professionnelle qui s'étale de 1780 à 1790.

Le siège du commandement militaire est Tournon, petite ville qui compte lors du recensement du 14 janvier 1790, 4061 habitants y compris les élèves du Collège royal et militaire[490]. Tournon est donc une ville plus petite qu'Annonay, et qui a perdu de sa superbe depuis le XVIe siècle.

[490] Peyron-Montagnon G., *Chronique de l'Eglise et paroisse de Saint-Julien de Tournon, 1300-1900*, tome 1, Impressions modernes, Granges-lès-Valences, 1978, p. 126.

B—Commander la province avec une hiérarchie

La province du Languedoc a une administration hiérarchisée dans laquelle Montchenu s'insère en tant que commandant en second du Vivarais, tout comme les trois autres commandants en second, chacun ayant à charge une région particulière : le Velay, le Gévaudan, le Vivarais, le Languedoc.

La province dépend donc des secrétaires d'Etat à la guerre et à la Maison du roi ; de 1780 à 1789, Trois secrétaires d'Etat à la guerre et trois à la Maison du roi constituent la hiérarchie de Laurent de Montchenu et sont cités dans la correspondance. Pour les deux années concernées, Villedeuil est cité 47 fois dans la correspondance. Aucune lettre n'apparait concernant le maréchal de Biron, celui-ci est complètement absent des problèmes que doit affronter Montchenu. On ne connait son existence que fortuitement lorsque Montchenu, à l'occasion de ses congés de cour, se rend chez lui à Paris. L'intendant Ballainvilliers est un personnage avec qui Montchenu doit compter avec 58 occurrences dans la correspondance. Le comte de Périgord, outre sa correspondance privée avec Montchenu, est très présent dans la correspondance professionnelle : son nom est cité 499 fois dans les années 1788 et 1789, soit dans les lettres soit comme correspondant.

Pour ses homologues, c'est-à-dire les commandants en second, nous ne trouvons aucune trace du comte de Rochefort, très peu du comte de Rideberg essentiellement au moment de sa mort ; le plus présent est le vicomte de Cambis qui apparait avec 166 occurrences. Enfin, Frévol de La Coste est quant à lui, omniprésent, multipliant des copies de lettres à ses supérieurs le vicomte de Cambis, le comte de Périgord et le comte de Montchenu. Montchenu est également en contact avec les subdélégués.

Le fonctionnement administratif du Vivarais est particulier car il s'agit d'un pays d'État, qui dépend du Parlement de Toulouse. Sur la carte ne sont représentés que les villes des subdélégués de l'intendance avec lesquels Montchenu entretient une correspondance active c'est-à-dire Aubenas pour Blachère et Tournon pour Farconet ; on ne trouve donc pas Bagnols (Roussel), Les Vans (Chalmeton) et Montpellier (Favier). Le subdélégué du commandement Lachadenède qui échange le plus de courrier avec Montchenu, habite à Aubenas comme Blachère.

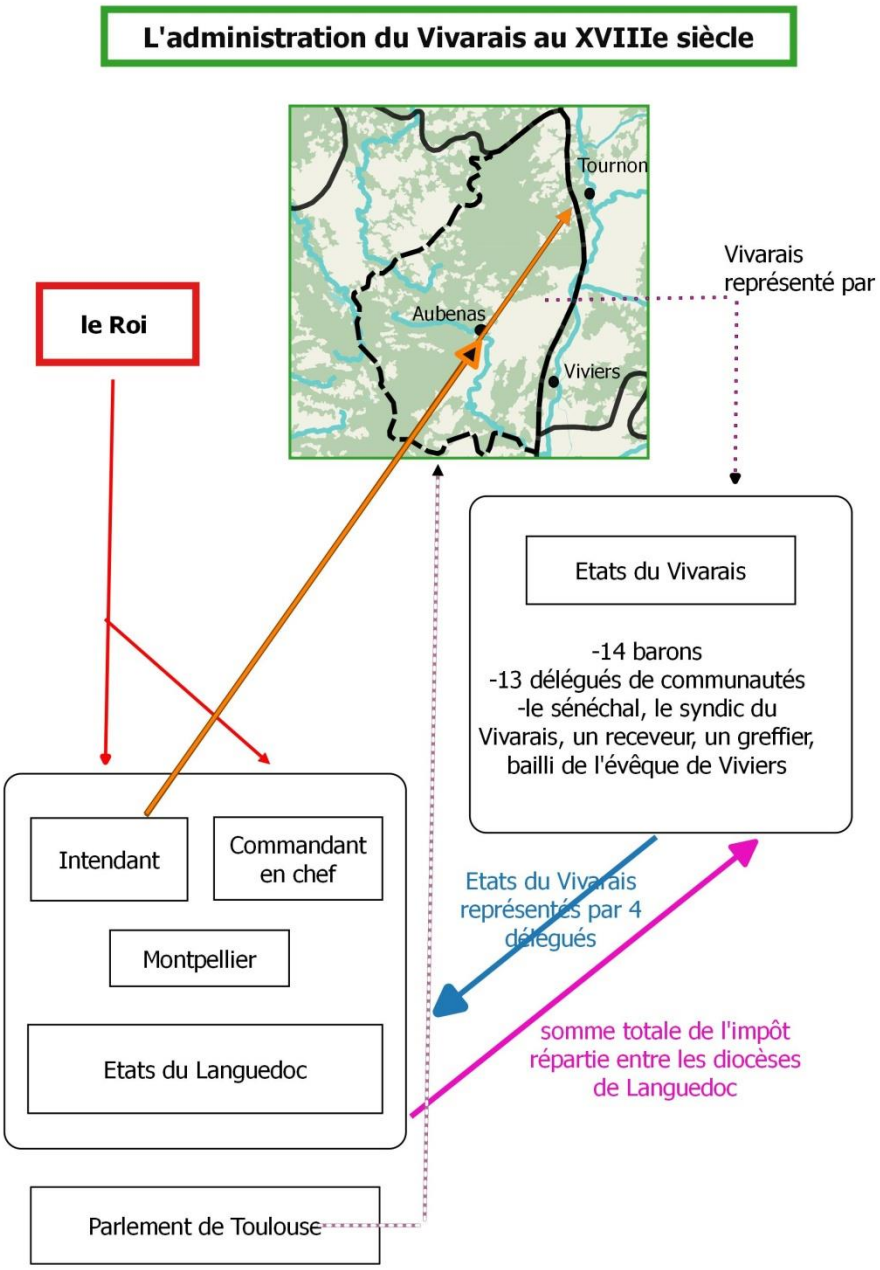

(D'après Molinier A., Stagnation et croissance, le Vivarais aux XVII-XVIIIe siècles)

Carte 7: Fonctionnement administratif du Vivarais

Tableau 18: La hiérarchie du Languedoc et Vivarais

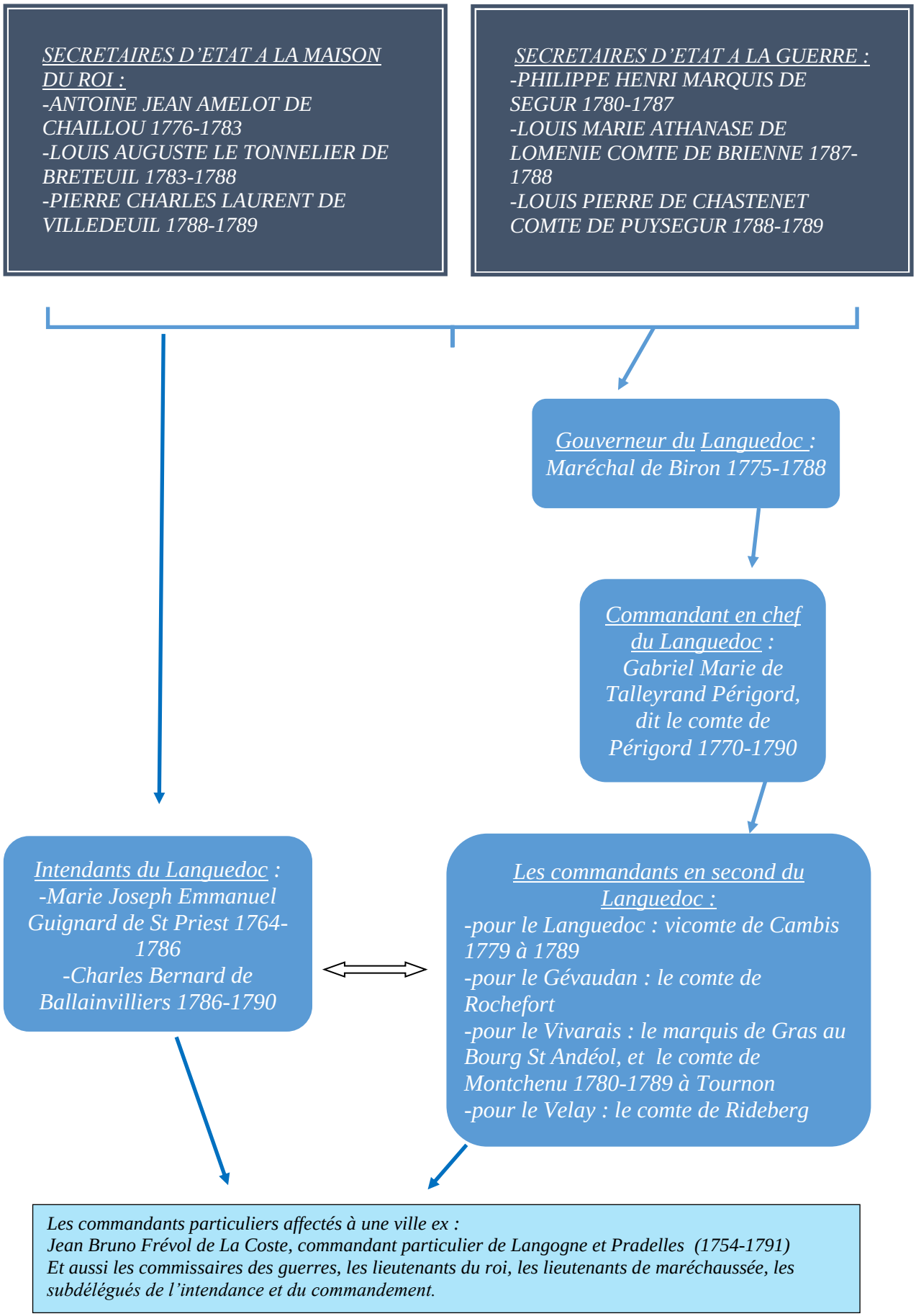

Le comte de Périgord (1726-1795), mentor de Laurent de Montchenu

> Gabriel-Marie de Taleyrand Périgord, comte de Périgord et de Grignols, prince de Chalais ; Grand d'Espagne de la première classe, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées ; gouverneur et lieutenant-général de la province de Picardie et pays reconquis, commandant en chef dans celle du Languedoc[491]… (annexes 20 et 21).

La famille des Talleyrand-Périgord est composée de deux branches : celle des princes de Chalais et celle des comtes de Grignols. C'est de cette branche qu'est issu Gabriel Marie de Talleyrand-Périgord : il est donc comte de Grignols. Son père, Daniel Marie, s'est marié une première fois avec Marie-Guyonne de Theobon de Rochefort, et de cette union est né le 1er octobre 1726 un seul fils, Gabriel Marie. Puis Daniel Marie se remarie avec Elisabeth de Chamillard, donnant ainsi quatre demi-frères à Gabriel Marie ; l'ainé de ses demi-frères est le père de Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord évêque d'Autun, ce qui fait de celui-ci le neveu de Gabriel Marie.

Carmontelle a représenté Gabriel Marie de profil, assis dans un fauteuil, la main gauche posée sur une canne, les jambes étendues, ce qui permet très nettement de distinguer un pied-bot affectant sa jambe gauche, à l'instar de son neveu Charles-Maurice[492].

En épousant le 28 décembre 1743 sa cousine Marie Françoise Marguerite de Talleyrand-Périgord princesse de Chalais (née le 10 août 1727), Gabriel Marie devient lui-même prince de Chalais et par sa femme unique héritière des Chalais, il hérite d'une grande fortune et de propriétés dans le Périgord. Marie Françoise Marguerite est présentée à la cour le 1er février 1744 puis en décembre, elle devient dame du palais de la reine Marie Leszcynska. Remarquée par Louis XV, elle préfère s'exiler volontairement dans sa terre de Chalais pour échapper à l'assiduité du roi. Louis XV la rappelle en 1768 pour lui offrir la

[491] Lettre officielle avec en-tête, 1783-4, 22 février 1783, le comte de Périgord à Montchenu, copie conforme à l'original signé Bonnemain. L'en-tête comporte les armes du roi avec trois fleurs de lys, le collier de St Louis, le tout surmonté de la couronne. A la fin du document, en bas à gauche, se trouvent le blason des Périgord avec trois lions sur fond de fourrure d'hermine, le collier de St Louis, et la devise familiale : « Re Que Diou ». Archives privées.

[492] Waresquiel E. de, *Talleyrand, le prince immobile*, Fayard, Paris, 2003, illustration reproduite d'après coll. Part. Photo Jousse, p. II. Et p. 40.

« …la difformité familiale de ses deux pieds dont il a hérité en naissant de son oncle le Comte de Périgord, et dont on sait aujourd'hui qu'elle est le résultat d'une dégénérescence des tissus osseux mieux connue sous l'appellation un peu barbare de syndrome de Marfan, du nom du médecin qui l'a diagnostiquée… », *Mémoires et correspondances du prince de Talleyrand-Périgord*, édition intégrale présentée par E. de Waresquiel, Robert Laffont, 2007, p. VI.

place de dame d'honneur de ses filles, Madame Victoire dite « madame Quatrième » et Madame Sophie. Marie Françoise Marguerite meurt en 1775, le comte de Périgord demeure veuf et ne se remarie pas[493].

Grâce à son mariage, il obtient la survivance de la charge de gouverneur du Berry, de Bourges et d'Issoudun : son beau-père Jean-Charles de Talleyrand-Périgord branche des princes de Chalais, en a été le gouverneur de 1737 à 1751 : Gabriel Marie lui succède de 1752 à 1760[494]. Etant donné que Laurent de Montchenu épouse en 1763 une berrichonne en la personne de Marie-Angélique de Busson de Bussy, la coïncidence ne peut qu'intriguer. S'agit-il d'un hasard ou bien est-ce le comte de Périgord qui a fait connaitre les Montchenu et les Busson de Bussy, et permis cette alliance matrimoniale ? Jean-Charles de Talleyrand-Périgord en obtenant les lettres patentes en 1739 lui conférant le gouvernement du Berry, obtient également de « descendre pour la première fois en droite ligne des comtes de Périgord…fort de ces lettres patentes, Jean-Charles de Talleyrand-Périgord obtient pour son gendre Gabriel Marie l'ainé de la branche des Grignols, le droit de s'appeler comte de Périgord[495] ». Il porte ce titre à partir de 1767.

De ce mariage en 1743, naissent trois enfants dont Gabriel Marie parle beaucoup dans sa correspondance avec Laurent de Montchenu : Marie-Jeanne (1747-1792) mariée avec le duc de Mailly, Hélie Charles prince de Chalais (1754-1829) marié à Caroline Elisabeth de Baylens de Poyanne, et Aldabert Charles (1758-1841) qui épouse Marie de Saint-Léger. C'est un père soucieux de ses enfants comme l'expriment clairement ses lettres, il montre en particulier une affection spéciale pour sa fille Marie-Jeanne, vingt-trois lettres sur un total de soixante-six, font mention de la santé de sa fille, et il n'hésite pas à l'accompagner : « … Je compte aller aux eaux a la fin de ce mois, non pour moy, mais parce que ma fille qui en a encore besoin ne veut pas y aller si je n'y vais pas, j'en prendrai par précaution[496]... ». Et dans une autre lettre, il laisse entrevoir sa tendresse pour sa fille : « … le désir de lui tenir compagnie est ma principale raison pour faire le voyage[497]… ». Gabriel Marie place sa fille à la cour : elle est dame du palais et dame d'atour de Marie-Antoinette[498]. Il est attentif à sa famille et se soucie de sa belle-fille : « … Plus je suis sensible Monsieur à l'intérêt et à la part que vous voulez bien prandre aux heureuses couches de Mad*ame* de Chalais et plus je me flatte que vous êtes bien persuadé de toute la

[493] http://favoritesroyales.canalbog.com/archives/2012/07/24790105.html.
[494] Fr.m.wikipedia.org/wiki/liste_des_gouverneurs_du_Berry.
[495] Waresquiel E. de, *Talleyrand, le prince immobile*, Fayard, Paris, 2003, p. 26.
[496] Lettre du 1er juillet 1783 de Paris, le comte de Périgord à Montchenu. Archives privées.
[497] Lettre du 31 juillet 1783 de Paris, le comte de Périgord à Montchenu. Archives privées.
[498] Waresquiel E. de, *Op. Cit.*, p. 30.

reconnaissance que j'en ais, elle est bien sincère je vous assure. Sa santé continue à être bonne quoique sa grossesse aye été très pénible[499]… ». Enfin, c'est un grand-père disponible : « … J'ai été retardé ici par la santé de Septimamie[500], il a fallu la changer de nourrice trois fois ; j'étais son seul surveillant à cause d'un voyage qu'a fait sa mère, j'ai donc fait la mie pendant trois semaines[501]… ».

Gabriel Marie fait une carrière militaire[502] en commençant par le régiment de Normandie, et participe à la guerre de succession d'Autriche puis à la guerre de Sept Ans. En 1749, il est menin du Dauphin. En 1757 il est Grand d'Espagne. En 1761 il est fait maréchal des camps, puis gouverneur de Picardie et commandant en chef du Languedoc en 1770 à la place du prince de Bauveau, ce qui lui rapporte 160 000 livres de pension annuelle. Enfin il est lieutenant général en 1780.

Il n'émigre pas pendant la Révolution française et reste à Paris. Il est arrêté trois fois : le 25 août 1792, relaché, puis de nouveau arrêté le 15 mai 1793 et relaché, et enfin le 4 octobre 1793 : « …le citoyen Talleyrand Périgord âgé de 68 ans, infirme, qui prouve qu'il a fait tout son possible pour empêcher ses enfants d'émigrer…détenu à la Force, sera mis en liberté et les scellés levé… [503] », ses deux fils ayant émigré en août 1790, il est suspect ; ses biens sous mis sous séquestre. Relâché le 17 mai 1793, il est arrêté une troisième fois en novembre 1793 et emprisonné à la prison Belhomme, prison de luxe sous la Révolution Française, le 8 novembre[504], puis remis en liberté en octobre 1794 après un an de détention.

Le comte de Périgord peut être considéré comme le mentor de Laurent de Montchenu. On ne sait à quand remonte leur rencontre : probablement se sont-ils vus à Paris pour la première fois. S'il est le supérieur hiérarchique de Montchenu, cependant Louis Antoine de Gontaud maréchal de Biron (1700-1788) demeure le dernier gouverneur du Languedoc, et n'est pas remplacé à sa mort en 1788[505]. Outre le fait qu'il y a peut-être un lien entre le comte de Périgord et le mariage de Montchenu, la carrière de ce dernier se fait sous la protection de son supérieur hiérarchique : c'est le comte de Périgord qui a choisi

[499] Lettre du 8 novembre 1789 de Montpellier, le comte de Périgord à Montchenu. Archives privées.
[500] Septimanie n'a pas été retrouvée dans les arbres généalogiques de la famille Talleyrand-Périgord, il s'agit sans doute d'une enfant morte en bas âge.
[501] Lettre du 31 juillet 1786 de Paris, le comte de Périgord à Montchenu. Archives privées.
[502] Martin G., *Histoire et généalogie de la maison de Talleyrand-Périgord*, La Ricamarie, 2009, p. 81 à 86.
[503] http://www.le-prince-de-Talleyrand.fr/gabrielmarie.html.
[504] Lenormand F., *La pension Belhomme, une prison de luxe sous la Terreur*, Fayard, Paris, 2002, p. 148-152.
[505] Le 29 octobre 1788, le maréchal de Biron meurt dans son hôtel de la rue de Varennes à 87 ans ; le comte de Périgord commandant en chef réunit alors dans ses mains l'ensemble du pouvoir militaire en Languedoc. Dom Devic et Dom Vaissette, *Op. Cit.* p. 1360.

Montchenu pour les remplacements à Montpellier, et pour celui de Toulouse en octobre 1788, plus délicat celui-ci car concernant le retour des Parlements et la gestion d'une ville en effervescence ; cela montre la confiance du comte de Périgord pour Montchenu. Puis il soutient Montchenu dans son désir de prendre la place du vicomte de Cambis lorsque celui-ci prend sa retraite en 1789. Ainsi la carrière de Montchenu se fait avec le soutien du comte de Périgord.

La correspondance privée du comte de Périgord avec Laurent de Montchenu se compose de soixante-six lettres écrites de sa propre main, relatant sa vie privée et donnant de multiples nouvelles de la politique intérieure comme de la politique extérieure de la France, en particulier la guerre d'indépendance américaine. Elles n'apparaissent pas dans le corpus des lettres car elles ne concernent pas la vie professionnelle mais constituent des écrits du for privé (annexe 22). Elles sont donc d'une autre nature que la correspondance purement officielle écrite de la main de son secrétaire, qui, elle, est numérotée. Ces lettres s'échelonnent de 1780 à 1789 mais sont lacunaires pour les années 1784 et 1785.

Tableau 19: For privé du comte de Périgord

1780	1781	1782	1783	1786	1787	1788	1789
2 lettres	45 lettres	3 lettres	2 lettres	3 lettres	1 lettre	2 lettres	8 lettres

Pendant l'année 1781, le comte de Périgord écrit à Montchenu une lettre tous les six jours en moyenne : cette périodicité s'explique par la présence de Montchenu de mars 1781 à janvier 1782 à Montpellier pour son premier remplacement du vicomte de Cambis. Les quatre dernières lettres de 1789 évoquent précisément la carrière de Montchenu et sa possible nomination à Montpellier, le vicomte de Cambis ayant pris sa retraite. Les lettres mettent en évidence la charge de travail due à la place de commandant en chef du Languedoc. On remarque que rien n'est dit sur celle de gouverneur de Picardie : soit parce que cela ne concerne en rien Montchenu, soit parce que, tout comme le maréchal de Biron, le comte de Périgord délègue à un commandant et ne se rend jamais sur place.

Le comte de Périgord est assidu à ses responsabilités de commandant en chef du Languedoc[506], il est à Montpellier en 1789 pour l'année entière, à Toulouse en juin 1788, le reste du temps il écrit de Paris. Il déplore d'être à Montpellier en avril 1788 : son congé de cour a été refusé : « … depuis l'assemblée de la noblesse et ce qui s'en est suivi, tous ceux

[506] Tous les ans, le comte de Périgord assiste à l'ouverture des Etats Particuliers à Montpellier en novembre, dès l'année 1771 et jusqu'en 1789 compris. Dom Cl. Devic et Dom J. Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, tome XIII, Toulouse, 1867, chronologie p. 108 à 129.

qu'il voyait se sont retirés, de sorte qu'on ne nomma que deux ou trois gens de les ordres qui vont chés luy, il ne mange plus dehors, il ne sort pas, et il n'y a que la petite mad*am*e Lamotte et mad*am*e de Frégose sœur à la présidente Gros, qui aillent chés luy de sorte qu'il mène la vie la plus odieuse possible ; on m'a dit qu'il avait demandé son conger, qu'on n'avait pas voulu luy accorder[507]... ».

Cette charge semble lui peser : « … Je soupire après la liberté dont je sens bien tout le prix, mais j'ignore quand je serais assez heureux pour l'obtenir[508]… ». Il est présent lors des Etats Particuliers du Languedoc : «…je serai obligé de revenir ici avant les Etats ce qui me contrarie fort. Je me ferai un grand plaisir de vous avoir à Montpellier pendant le temps que j'y serai[509]… ». Ces responsabilités, qui s'ajoutent aux problèmes familiaux comme la santé de sa fille, lui sont pénibles : « … Je mène une vie de chien, les affaires et l'ordinaire[510]… ». Il quitte Paris pour Montpellier aux alentours du 15 novembre 1781 et pense arriver vers le 24 novembre. Il en repart fin mars 1782, il y reste donc quatre mois. Il prend à cœur son rôle de commandant : « … Cette maudite affaire des Cévennes[511], monsieur, jointes aux autres de la province, m'en donnent plus que je n'en voudrais, et m'enpeche d'être exat dans mes réponses vis à vis de ceux avec qui il me serait agréable de letre[512]… ». De fait, il ne prend pas à la légère cette place de commandant en chef : « …Ce n'est pas un bénéfice sans charge que les places en Languedoc et je le prouve tout le premier[513]… ». Il se plaint de la charge de travail : «…Ma santé n'est pas mauvaise malgré le travail considérable et la surveillance éternelle à laquelle je suis pour toute nourriture[514]… ».

Quels sont les liens qui unissent les deux hommes ?

Le comte de Périgord a le souci de former Montchenu en vue de ses futures responsabilités, la lettre du 1er juillet 1780 précise : « … Je me ferai un grand plaisir de vous avoir à Montpellier pendant le temps que j'y serai, vous y verrai des choses nouvelles et prendrai en même temps les connaissances nécessaires à la place que vous occupez. Je ne peux guère vous y promettre d'autres plaisirs… ». Il lui procure des conseils, le rassure

[507] Lettre 1788-130-b, 6 août 1788, M. de Coste à Montchenu.
[508] Lettre du 19 juin 1788 de Toulouse, comte de Périgord à Montchenu. Archives privées.
[509] Lettre du 1er juillet 1780 de Paris, comte de Périgord à Montchenu. Archives privées.
[510] Lettre du 21 juin 1781 de Paris, comte de Périgord à Montchenu. Archives privées.
[511] « La maudite affaire des Cévennes » est la révolte des Masques Armés de 1783.
[512] Lettre du 1er juillet 1783 de Paris, comte de Périgord à Montchenu. Archives privées. Il existe une abondante correspondance du comte de Périgord en février et mars 1783 au sujet des Masques Armés : AD Hérault, C 6563, C 6895.
[513] Lettre du 31 juillet 1783 de Paris, comte de Périgord à Montchenu. Archives privées.
[514] Lettre du 19 juin 1788 de Toulouse, Comte de Périgord à Montchenu. Archives privées.

dans sa prise de décision pour les affaires quotidiennes : « … Je ne puis qu'aprouver les précautions que vous avez prises au sujet des bandits qui se rassamblent aux environs du Chaylard[515]… je vois avec plaisir, de toute manière, que vous avez pris le meilleur parti…». Plus tard, il ajoute en post-scriptum : « … Vous avez très bien fait d'envoyer à la justice ordinaire, les quatre femmes dont vous me parlez et de punir les officiers qui avaient tort, par la citadelle[516]… ». Il suit de près l'inspection des régiments faite par Montchenu, en particulier celle des Grenadiers Royaux en 1781, et échange avec lui des conseils sur ce sujet. Du reste, Montchenu lui demande avis et conseils régulièrement, ce à quoi il répond : «…A l' égard des affaires dont vous me parlez, nous en causerons à mon arrivée[517]… ».

Le comte de Périgord conseille aussi Montchenu dans les moments difficiles, ainsi lorsqu'une maladie se répand en Languedoc touchant le bétail en avril 1781, il s'enquiert des progrès de la lutte, rassure Montchenu car s'il s'agit finalement de la maladie du charbon, les remèdes sont connus. Il prend les choses à cœur, et garde un mauvais souvenir de l'épizootie précédente : « … la fameuse épizootie qui m'a tant tourmanté et qui serait capable de me faire déserter si elle se reproduisait en Languedoc… ». On voit ici un caractère anxieux, scrupuleux vis-à-vis de ses responsabilités.

Le comte de Périgord est également soucieux de la santé de Montchenu et de sa femme : « … Tachez de n'avoir pas trop chaud cet été. Avec du travail et de la chaleur, il ne faut faire de l'exercisse que tard et surtout ne pas trop manger. Je me flatte que mad*ame* de Montchenu trouvera bon que je vous donne quelque conseil sur votre santé[518]… ». Il se réjouit de voir madame de Montchenu s'intéresser aux affaires politiques, même s'il est sceptique : « … Je suis très aise que l'espérance que vous me donnez de voir mad*ame* de Montchenu aux Etats, j'aprouve fort de toute manière la curiosité qu'elle a de voir cette assemblée, mais j'ai peur que les premiers jours passés, elle ne trouve tout cela bien monotone et quelle ne finisse par s'ennuier[519]… ».

Montchenu semble avoir été apprécié lors de son remplacement à Montpellier, c'est ce que le comte de Périgord lui fait savoir : « … Vous scaurai sans en être surpris, qu'à Montpellier où l'on ne regrette que les gens, vous êtes l'un et l'autre fort regrettés. La

[515] Lettre du 3 mai 1781 de Paris, comte de Périgord à Montchenu. Archives privées.
[516] Lettre du 9 juin 1781de Paris, comte de Périgord à Montchenu. Archives privées.
[517] Lettre du 12 novembre 1781 de Paris, comte de Périgord à Montchenu. Archives privées.
[518] Lettre du 5 avril 1781 de Paris, comte de Périgord à Montchenu. Archives privées.
[519] Lettre du 12 novembre 1781 de Paris, comte de Périgord à Montchenu. Archives privées.

petite Girard en a pleuré toute la journée et c'est beaucoup je crois pour elle, quoique peu pour vous[520]… ».

Les liens entre les deux hommes sont donc assez forts pour justifier une correspondance régulière, sans doute très lacunaire ici ; le comte de Périgord fait montre de sentiments forts vis-à-vis de Montchenu sur lequel il étend sa protection et sa bienveillance. Il lui fait confiance, l'encourage, et le reprend s'il se trompe comme dans l'affaire des grains qui secoue le Cheylard en mai-juin 1789 :

> … je dois vous avertir que les visites chez les particuliers sont contre la règle, qu'elles tiennent à la grande police et ne peuvent avoir lieu qu'en vertu d'ordres du roy ou d'arrêt du Parlement, de sorte que conseiller aux officiers municipaux des villes de la faire de leur propre autorité, c'est les exposer à se compromettre… je crois qu'il ne doit plus être question, dans votre correspondance, de perquisition dans les maisons[521]…

Montchenu doit donc s'en remettre à l'Intendant pour toutes les questions d'approvisionnement en grains. Et le comte de Périgord précise : « … J'ai cru devoir vous faire ces observations par l'intérêt aussi que je prends à ce qui vous regarde… », autrement-dit, le comte de Périgord veut éviter une bévue qui pourrait compromettre Montchenu dans sa carrière.

En vue de cette nouvelle carrière en tant que commandant, le comte de Périgord lègue à Montchenu différents papiers pour qu'il se mette au courant : le mémoire du chevalier de Beauvais de 1776 cité plus haut, ainsi que le mémoire relatif aux désordres en Vivarais, l'Etat des villes et communautés qui sont sous son commandement comprenant 699 villages, un mémoire sur l'étiquette à respecter durant les cérémonies publiques comme le Te Deum dans la cathédrale de Montpellier, une copie de lettre expliquant la distinction des pouvoirs et autorité des commandants et gouverneurs particuliers[522], un extrait de l'ordonnance du roi du 25 mars 1776 titre 8 article 18 expliquant en détail la procédure à suivre pour les demandes de grâce. En plus de ces documents, il y a aussi les soixante-dix-neuf lettres de la correspondance professionnelle des années 1788 et 1789 : trente-huit lettres envoyées par Montchenu à Périgord et 41 reçues par Montchenu.

[520] Lettre du 30 janvier 1782 de Montpellier, comte de Périgord à Montchenu. Archives privées.
[521] Lettre du 11 mai 1789 de Montpellier, comte de Périgord à Montchenu. Archives privées.
[522] Copie de lettre du 24 août 1750 de St Florentin à M de Brun. Archives privées.

Le vicomte de Cambis

> Jacques-François vicomte de Cambis, lieutenant général des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, gouverneur de Navarreins, commandant en la province du Languedoc[523]… (annexes 23 et 24).

Si le comte de Périgord est commandant en chef du Languedoc et lieutenant général, le vicomte de Cambis est commandant en second et siège à Montpellier.

Jacques-François-Régis-Xavier-Ignace de Cambis de Lagnes (1727-1798) est comte d'Orsan et vicomte de Cambis. Il se marie le 18 novembre 1755 avec Gabrielle-Charlotte-Françoise de Chimay de Henin-Lieutard au château de Bellevue, chez la marquise de Pompadour. Très vite le couple se sépare, et Gabrielle devient la favorite de Louis XV en 1756. Le vicomte de Cambis participe à la guerre de Sept ans au Canada : il défend la ville de Louisbourg en 1758 avec le régiment de Cambis dont il est colonel, composé de 680 hommes, est fait prisonnier et est libéré en 1760. Il est fait commandant en second du Languedoc en 1779 et prend sa retraite le 1er septembre 1789. N'étant pas veuf, il ne peut se remarier. Il meurt sans postérité. Il est noté en 1754 : « …a de l'esprit et de l'ouverture pour son métier, pourvu qu'il s'y applique, le caractère un peu caustique[524] ».

La correspondance entre Montchenu et le vicomte de Cambis demeure purement professionnelle de 1780 à 1789. Elle est constituée pour les années 1788 et 1789, de trente-quatre lettres : dix-neuf écrites par le vicomte de Cambis à Montchenu et quinze par Montchenu au vicomte de Cambis. Dans ses lettres, on note que le vicomte de Cambis est le supérieur hiérarchique de Montchenu et Montpellier est une ville autrement plus attractive que Tournon, disposant d'une université donc de nombreux médecins et étudiants. Avec le départ du comte de Périgord à Toulouse, c'est lui qui prend les rênes de la province au printemps 1788 et envoie des ordres à Montchenu, voire qui semble empiéter sur le commandement du Vivarais quand Montchenu est à Toulouse à l'automne 1788. C'est lui qui reçoit les ordres des secrétaires d'état à la guerre : le comte de Brienne puis le comte de Puységur, et qui les fait suivre à Montchenu. De même, il annonce à

[523] Lettre officielle à en-tête, 1785-80 du 6 juin 1785, ordre de livraison d'armes aux consuls d'Avèze. Les armes royales sont en tête du papier, celles du vicomte de Cambis en bas à gauche, mais sans devise. Archives privées.
[524] Bodinier G., *Dictionnaire des officiers généraux de l'armée royale 1763-1792*, Archives et culture, Paris, 2009, tome 1, p. 407-408.

Montchenu le changement de ministre le 30 novembre 1788 par son courrier du 16 décembre[525].

Avec l'affaire des rixes à Annonay (voir B-les chasseurs Corses, les demandes de troupes pour faire régner l'ordre), c'est le vicomte de Cambis qui prend l'initiative d'envoyer 50 hommes tirés de Tournon et dirigés par Sansonnetti commandant, pour faire régner l'ordre à Annonay[526]. Montchenu se permet une petite remarque dans une lettre au vicomte de Cambis : «…Mr le c*om*te de Périgord vient de me dire que vous avés donné des ordres pour établir à Annonay 50 h*omm*es tirés des 2 c*ompagnie*s en quartier à Tournon : ce détachement y est très nécessaire et je me disposai à l'y faire marcher d'après les lettres que j'ai reçües[527]… ». Est-ce une manière élégante pour Montchenu de faire remarquer qu'il a été doublé par le vicomte de Cambis, une façon de dire qu'il tient à ses attributions en Vivarais même s'il se trouve à Toulouse ? Est-ce un reproche voilé car Montchenu apprend cette initiative du comte de Périgord, et non pas du vicomte de Cambis qui a oublié, ou n'a pas jugé bon de l'en avertir ?

Pour le reste de la correspondance, rien n'affleure des relations autres que professionnelles. Montchenu remplace plusieurs fois le vicomte de Cambis malade et se rend à Montpellier pour suppléer le commandement. Quand le vicomte de Cambis part à la retraite, il avertit en août Montchenu pour que celui-ci prenne ses dispositions pour lui succéder : à l'évidence, ils en ont parlé ensemble antérieurement, et le vicomte de Cambis sait que Montchenu aspire au poste de Montpellier, il est prêt à lui laisser la place, mais ce n'est pas lui qui décide.

Frévol de La Coste (1728-1808)

Le dernier personnage de cette pyramide hiérarchique, est Jean Bruno Frévol de La Coste (1728- 1808) d'une famille de petite noblesse. Son portrait est esquissé par Auzillion : « …il faut que vous ayés une santé de fer, une excellente tête, beaucoup de courage, et de gros revenus pour faire face à tant de fatigue et de dépenses ; il y a bien de l'honneur dans votre fait, surtout étant réduit à un aussi petit nombre de troupes à vos ordres ! Je vous plains de tout mon cœur, mais je vous invite très fort à vous ménager ainsi que votre bourse …».

[525] Lettre 1788-194, 16 décembre 1788, vicomte de Cambis à Montchenu.
[526] Lettre 1788-146, 30 août 1788, vicomte de Cambis à Montchenu.
[527] JL133, 27 août 1788, Montchenu au vicomte de Cambis.

Un papier officiel à en-tête apparait dans sa correspondance (annexe 25). Frévol de La Coste explique lui-même par le menu les étapes de sa carrière et ce qu'il considère comme les grands moments de sa vie professionnelle dans « Récapitulation des époques les plus remarquables du commandant La Coste général de brigade réformé avec solde de retraite, âgé de 74 ans, fait dans le courant de mars 1802[528] ».

Enrôlé dans le régiment de Condé infanterie et blessé pendant la guerre de Sept Ans en 1745 en passant le Rhin, il se fait remarquer en 1747 à la bataille du col de l'Assiette. Retiré en 1753 à Pradelles sa ville natale, il achète la charge de « gouverneur pour le roi en la ville de Pradelles » en 1754 pour la somme de 2000 livres, et le certificat de prestation de serment est établi par M. de St Priest l'intendant du Languedoc. Il touche des gages de 100 livres par an[529]. En 1754 et 1755, c'est aussi l'incursion de Mandrin à Pradelles (cf. *infra* le bandit Degout). Puis il est nommé commandant particulier de cette ville et de Langogne en 1769[530], lieutenant-colonel d'infanterie en 1770, et son aire de surveillance s'étend alors aux montagnes du Vivarais, Velay et Gévaudan, jusqu'en 1791, avec plus de deux cent quarante paroisses sous ses ordres[531]. En 1764, il participe à la lutte contre « la bête féroce » du Gévaudan[532].

Ce qui ressort de ses états de service et de sa vie à Pradelles, c'est que Frévol de La Coste est avant tout un militaire dans l'âme et un homme de terrain : « … le regret d'avoir quitté mon état militaire me fit solliciter le commandemant que j'ay occupé pandant 36 ans au moins par différents brevets pour le militaire et le civil… ». Le courage est comme une évidence pour lui, et à la bataille du col de l'Assiette, il porte le drapeau alors que « …34 de mes camarades y furent tués ou blessés… » et que « …tous les drapeaux furent froissés par des balles… ». Le face à face avec la mort ne l'effraie pas et les brigands ont trouvé à qui parler, ils peuvent le menacer sans pour autant l'impressionner : «… si nous tenons Mr de La Coste, nous en fairions de même » s'exclament les brigands de la bande de Degout en égorgeant un mouton[533]. Un paysan rapporte à Pradelles les paroles exactes du bandit Degout : « Monsieur le Comte cherche toujours le moyen de me faire périr, mais si je le rencontre, j'ai vingt coups pour le faire mourir en l'air ». Et Frévol de La Coste de

[528] AD Haute-Loire, fond Chaumeils/ de La Coste, 110 J 3.
[529] Olivier M., *La vie municipale d'une ville de la montagne vivaroise au XVIII e siècle, Pradelles en Vivarais, Haute-Loire, 1742-1790*, Lacour, Nîmes, 1988, p. 30 et 31.
[530] Lettre de commission de Frévol de La Coste, AD Haute-Loire, fond Chaumeils/ de La Coste, 110 J 3.
[531] AD Haute-Loire, fond Chaumeils-de La Coste, 110 J 7.
[532] AD Haute-Loire, fond Chaumeils-de La Coste, 110 J 38.
[533] Lettre 1788-153-a, non datée, non signée : par ce billet, Madame de La Coste apprend que son mari est menacé. Mr de La Coste le confirme à Montchenu dans sa lettre 1788-106 du 20 juin 1788.

répondre : « Tous ces propos ne font sur moy aucune impression…[534] ». C'est donc un homme de sang-froid, qui fait face aux évènements dangereux et ne ménage pas sa peine pour faire régner ordre, sûreté et sécurité publique. Il chevauche par monts et par vaux pour couvrir l'étendue de son territoire et faire respecter l'ordre avec scrupule, luttant contre les bandits, même au mépris de sa santé :

> … Je vous ay avoué M le comte, dans quelque occasion, que j'ai une hernie qui me gêne à cheval, et les chemins sont fermés encore pour les voitures ; cependant cette gêne n'étant pas insurmontable, je partirai, lettre reçue, si vous me l'ordonnés, et je me porterai partout où ma présence sera nécessaire[535]…

Ce militaire de carrière aime la vie qu'il mène, et est apprécié pour son efficacité et son désintéressement, il a même une très haute idée de son rôle :

> …Le premier devoir d'un bon citoyen est de lier si étroitement son intérêt particulier à l'intérêt général, qu'en cherchant son propre bonheur, il travaille à celui de ses semblable ; c'est pour acquitter cette dette précieuse…que je me suis fait un devoir de consacrer à l'utilité publique mes soins et mes travaux…puissent les nouveaux efforts de ce zèle pur et désintéressé m'acquiter envers ma Patrie de tout ce que je lui dois[536]…

Son Mémoire prouve qu'il a réfléchi à son métier, et fait des propositions concrètes pour améliorer la situation dans les montagnes.

Frévol de La Coste a un lien d'amitié avec Auzillion secrétaire du commandement à Montpellier. Une correspondance existe entre les deux hommes et Frévol de La Coste demande conseil à son ami qui critique la prose qu'il utilise : « …en continuant de vous parler à cœur ouvert, comme vous me le demandés, j'aurais désiré qu'au lieu de vous servir dans ladite lettre, de l'adverbe asteure, qui commence à vieillir, vous eussiés

[534] Lettre 1785-85 du 15 juin 1785, Mr de La Coste à Montchenu.
[535] Copie de lettre 1789-68, du 6 avril 1789, de La Coste au comte de Périgord.
[536] « Mémoire fait par M le chevalier de Lacoste lieutenant colonel d'infanterie, employé commandant pour le Roi dans la partie des montagnes des Pays du Vivarais et du Gévaudan, composées de plus de deux cents paroisses et de quatre villes, commencé en 1783, retouché en 1785, à cause des Bataillons d'Infanterie des Régiments de Chasseurs ». Document imprimé au Puy, imprimerie de G. E. Clet imprimeur de la Ville, 1786. 20 cm sur 25 cm, composé de 4 feuilles. Ce document est destiné à Montchenu et accompagné d'une lettre manuscrite : « Pradelles ce 9 août 1786, mon général, les différants évènements de nos montagnes mont déterminé à retoucher un petit ouvrage que j'avais commencé il y a quelque année, et dont je vous avais fait part. J'ay obéy à mes devoirs en le faisant passer à M le comte de Périgord et en vous priant di accepter cet examplaire. Vous y trouverés le langage de la franchise et de l'expériance … ». Archives privées.

employé un autre adverbe synonyme de premier, c'est-à-dire actuellement, aujourd'hui, présentement, maintenant [537]… ».

Il alterne ses résidences entre le Puy en hiver et Pradelles de mai à novembre, sa ville natale où il possède un hôtel, belle maison de granit dans le bourg, avec jardin et terrasses (annexe 26). Cette alternance ne nuit en aucune façon à son service, car son gendre, M. de Chaumeils, est à demeure à Pradelles quand Frévol de La Coste vit au Puy en hiver. Son hôtel de Pradelles est victime d'un violent incendie le 1er septembre 1778, alors qu'il est en tournée pour dissiper des attroupements ; le feu a pris vers 5 heures du soir, la maison a entièrement brûlé en deux heures de temps, malgré l'aide des habitants pour éteindre l'incendie[538]. Il semble que cet acte soit criminel, dû à la vengeance des brigands qu'il poursuit inlassablement. Cet évènement est significatif de la vie de Frévol de La Coste : haï et menacé par les uns, il est soutenu par les autres qui n'hésitent pas à écrire des lettres d'intercession pour l'aider à obtenir de l'aide pour reconstruire sa maison, en particulier les consuls de Largentière[539] : les habitants craignent qu'il aille habiter ailleurs, les privant de sa protection. Cet épisode révèle ainsi son efficacité vis-à-vis des bandits cachés dans les montagnes qu'il parcourt par tous les temps. Frévol de La Coste n'est donc pas un naïf : « … Je ne vous cache pas mon général, que de ma vie je n'ai été tant en danger, quoique ayant été fortement blessé autrefois au service du Roy…je suis prudent et non craintif, je diray comme Henri IV : « je peux tout perdre hormis l'honneur ». Les coquins, les gens à rencune, les injustes se croient tout permis, et il y a 36 ans qu'en faisant le bien de tout mon pouvoir dans cette contrée, je me fus fait ces sortes d'ennemis, mais j'ay tous les honêtes gens pour moy…[540] ».

La vindicte contre Frévol de La Coste est assez forte pour s'en prendre à sa fille Marie-Françoise :

> …Il [M de Chaumeils] se retirait de ches moy hier à 11 heures du soir avec sa femme et un domestique qui les éclairait ; on jetta une pierre d'un endroit obscur qui a blessé assés grièvement Mad*am*e de Chaumel à la tête ; les chirurgiens assurent pourtant que cela ne sera rien ; vous penserés d'avance que j'ai fait toutes les perquisitions possibles ; je n'ai encore rien découvert[541]…

[537] AD Haute-Loire, Fonds Chaumeils / de La Coste 110 J 59.
[538] AD Haute-Loire, Fonds Chaumeils / de La Coste, 110 J 3.
[539] Frévol de La Coste obtient un secours du Roi de 12 000 livres vers 1783, date à laquelle la reconstruction de la maison est avancée. Olivier M., *Op. Cit.* p. 94.
[540] Lettre 1789-170, du 6 août 1789, de La Coste à Montchenu.
[541] Copie de Lettre 1789-125, du 18 juin 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.

On peut se demander si cette vindicte est vraiment dirigée contre Frévol de La Coste ou contre son gendre. Il semble cependant que M de Chaumeils est un homme qui est loin d'avoir les qualités militaires de son beau-père, sa correspondance laisse voir peu de préoccupations concernant la sécurité publique, étant axée essentiellement sur les invitations, les vœux et compliments, l'échange de cadeaux (vin, poires, fromages), les recettes, on sait aussi qu'il joue du violon ; la sociabilité semble être sa préoccupation, dès lors qu'il a peu d'espoir d'accéder à un poste important : s'il réclame au comte de Périgord « un petit commandement » le 31 janvier 1781, il n'est pas exaucé, sa fortune étant trop modique pour espérer mieux[542]. C'est donc plutôt Frévol de La Coste qui est visé à travers l'agression de sa fille.

Frévol de La Coste est un homme apprécié par les pradelains qui font son éloge et interviennent en sa faveur :

> …nous certifions et toute la ville est en état d'attester aussi que le 26 août 1789 M. de La Coste…fut secrètement informé que l'abbaÿe de Mazan était investie par deux cent cinquante ou trois cents brigands qui voulaient la piller et enlever les titres…M. de La Coste partit à la tête de toute la troupe corse…les brigands se sauvèrent dans les bois, M. de La Coste les poursuivit même le lendemain…La nation jouit de cette abbaÿe qui porte environ 50 000 livres de rente tandis que M. de La Coste non eulement n'a pas été remboursé de ses faix mais une partie de son traitement est retenu…Depuis l'Assemblée Nationale, il a marché trois fois pour dissiper des attroupements considérables et deux fois pour une révolte[543]…

Au final, Frévol de La Coste reçoit les honneurs de la République en étant mis sur la liste de notabilité de la Haute-Loire, « n° 29, le citoyen La Coste ancien général de brigade de la ville du Puy, le 17 brumaire an X de la République [544]». Il a droit à une reconnaissance posthume le 1er janvier 1809 au moment de son inhumation, prononcée par M. Barrès secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Loire :

> …vos pères vous ont répété plusieurs fois, et vous redirez à vos enfants, que c'est à lui, à son zèle infatigable, à sa conduite sage et mesurée, à son amour de l'ordre et de la

[542] AD Haute-Loire, Fond Chaumeils-de La Coste, 110 J 70, correspondance de M de Chaumeils 1780-1789.
[543] AD Haute-Loire, Fonds Chaumeils- de La Coste, 110 J 3, dossier personnel.
[544] AD Haute-Loire, Fonds Chaumeils-de La Coste, 110 J 3, dossier personnel.

justice, que l'on a dû pendant longtemps, la paix dans nos montagnes, la répression du brigandage, la diminution de ces haines féroces et de ces vengeances particulières dont le stylet était le poignard et la perfidie l'arme la plus commune[545]…

Dans la fratrie de Frévol de La Coste, celui qui lui donne le plus de souci est son frère cadet, Jean-Charles né en 1736. Leur père étant mort en 1751, Jean-Bruno le prend en charge avec beaucoup de conscience. Jean-Charles Frévol de La Coste fait ses études à Clermont-Ferrand dans le collège des Jésuites, il réclame un violon et des cahiers de musique à son frère et est déjà mentionné comme « fainéant et peu doué pour les études ». Ce trait de caractère demeure une constante et un embarras pour Jean-Bruno qui doit lui payer sa scolarité, ses vêtements, son argent de poche, puis ses frais au séminaire et enfin sa pension annuelle. Jean-Charles rentre au séminaire au Puy en 1755, puis à Cîteaux en 1756 où il part étudier. Pour cela, il doit apporter 3000 livres et 600 livres pour le premier payement de son année. En 1760, il est ordonné prêtre à Fribourg en Suisse et il faut payer les frais de voyage. Puis il revient dans l'abbaye cistercienne des Chambons en 1765 pour finir prieur de l'abbaye de Mazan du 22 août 1777 à 1790[546]. Sa pension de 140 livres est payée par son frère Jean Bruno. La correspondance entre les deux frères montre un réel attachement familial, et le souci de l'aîné pour son cadet : souci financier, mais aussi sécuritaire en écartant les brigands des abbayes des Chambons et de Mazan à plusieurs reprises. On note que Jean-Charles frise l'ingratitude, on dit de lui qu' « il aime se chauffer et avoir ses aises », il est comparé à « un meuble inutile pour vous et votre famille », « il est gros et gras ». Jean-Bruno fait preuve d'une grande conscience en tentant de lui trouver le revenu d'une abbaye plus riche et mieux placée que Mazan ; il est vrai que financièrement, cela pourrait le soulager, mais ses demandes sont vaines[547].

En plus de la pension de Jean-Charles, Frévol de La Coste a une famille nombreuse à assumer : marié en 1740 à 22 ans avec Françoise Barrial fille d'un négociant en bestiaux, ils ont 10 enfants, mais six seulement atteignent l'âge adulte, quatre filles et deux garçons ; en 1754 nait Marie-Françoise mariée à Louis-Joseph Bouchareine de Chaumeils le 11 mai 1784, en 1757 Marie- Thérèse, en 1763 Magdeleine Agathe Lavérune célibataire s'occupe

[545] AD Haute-Loire, Fond Chaumeils-de La Coste, 110 J 3, dossier personnel, imprimé de l'ordre de M le maire de la ville de Pradelles sur la demande de MM. Les Membres du conseil de la Commune, au Puy de l'imprimerie J.B. La Combe, imprimeur ordinaire de la Préfecture, 1809.
[546] Besson C., Michaux A.M., *Les cisterciens en Vivarais. Mazan une grande abbaye,* tome 2, Paris, Connaissances et savoirs, 2009, p. 548.
[547] Feminier B., Une vocation religieuse au XVIIIe siècle : Jean-Charles Frévol de La Coste, *Revue du Vivarais,* tome 707, juillet-septembre 1991, p. 175 à 182.

des pauvres et de son vieux père, et en 1764 Claire-Barbe. Deux fils lui survivent : En 1775 nait André-Bruno (annexe 26) qui après le collège de Tournon, intègre l'école du génie à Metz, participe aux expéditions d'Egypte, d'Allemagne, Pologne, devient général d'Empire, et meurt à Saragosse en 1809[548]. Son frère Louis Etienne né en 1765, condisciple de Bonaparte à l'école militaire de Brienne, capitaine du génie, meurt en 1795 en Espagne. Les deux frères ne laissent pas de postérité. Le nom de Frévol de La Coste est gravé sur le pilier Ouest de l'Arc de Triomphe.

Cette nombreuse maisonnée est un souci financier pour Frévol de La Coste : « 1766 : brevet pour mes filles à St Cir du 14 juin 1766 ; jen eus deux qui y furent inscrites et une de nommée », écrit-il dans « récapitulation des épisodes les plus remarquables de ma vie[549] ». Le problème financier est une constante dans sa vie personnelle et professionnelle :

> Vous jugerés par une copie que je joints ici que je ne suis pas tranquille sur un point bien essentiel pour mon avenir. Tout le monde scait que j'ai la plus médiocre fortune, considérablement arondie dans cette position ; présentement que j'ai essuÿé un incendie totalle, que j'ai cinq enfents à soutenir au service du Roÿ et ailleurs qui me coûtent tout, jusqu'à mon petit abbé[550], présentement que j'ai 60 ans passées avec des infirmités occasionnées par une blessure à la guerre et par mes courses dans ces montagnes, une diminution serait accablante et une augmentation jusqu'à 3600 livres conformément au grade dans lequel je suis emploÿé depuis 1770, serait une justice. Si vous écrivés mon général, à M le comte de Périgord pour quelque objet, je vous supplie de lui faire mention de celui-ci et de le prier en ma faveur…

La menace de voir une diminution de ses émoluments en 1788 de 840 livres est donc catastrophique. Frévol de La Coste touche une pension brute de 2800 livres, produit net 2685 livres à partir de 1784[551], il réclame donc 3600 livres car « il a baucoup contribué au roy par des impots qu'on ne payait pas autres fois dans plusieurs parroisses de son commandement et par la diminution de la contrebande[552]… ». Montchenu lui répond qu'il a les mêmes soucis financiers : « … je suis dans le même cas et p*our* une so*mme* fort

[548] Burnichon H., *Les Généraux de la Haute-Loire sous la Révolution et l'Empire*, Editions du Poutan, St-Just-La-Pendue, 2011, p. 149-150.
[549] AD Haute-Loire, fond Chaumeils-De La Coste, 110 J 3, dossier personnel.
[550] Charles de La Coste né en 1736.
[551] Il touche une pension viagère de la part des Etats du Vivarais le 14 février 1785. Dom Devic et Dom Vaissette, *Op. Cit.* p. 123.
[552] Mémoire du 26 août 1788, Frévol de La Coste au baron de Breteuil. Archives privées.

considérable qui me gêne beaucoup, et je n'ai pas appris qu'il y ait eu aucune grâce de faite sur cet objet ; de plus il ne parait pas que ce moment soit favorable p*our* demander[553]… ». Au final, en décembre 1788, la baisse de son traitement n'est que de 120 livres, grâce au comte de Périgord, ce qui est encore beaucoup : « … tout le monde scait qu'avec l'ensemble de mon traitement je n'ai pas de quoi nouer les deux bouts…[554] ». Les Etats du Languedoc le rétribuent et il jouit au total de 4605 livres de pensions[555].

Si Frévol de La Coste est gêné financièrement, pourtant il demeure étonnamment généreux, proposant régulièrement des gratifications tirées de sa poche, voire des primes pour la capture des brigands, sans doute parce que pour lui, faire régner l'ordre est plus important que le train de sa maisonnée :

> … Copie d'une lettre circulaire de M de La Coste aux consuls des parroisses de son commandement, du mois d'aoust 1789 : Je vous avertis MM, que je payserai dans le moment 400 livres aux paysans ou autres qui m'amèneraient à Pradelles le nommé Degout dit La Champ. Celui ou ceux qui viendraient m'avertir où il est et qui conduiraient un détachement pour son arrestation, aurait cent écus tout de suite de ma part[556]…

Il tente parfois de se faire rembourser auprès de l'intendant, mais sans succès d'après la correspondance étudiée.

Si Frévol de La Coste est homme de terrain, cependant il tient scrupuleusement au courant sa hiérarchie de ses faits et gestes et des nouvelles locales ; sa correspondance est prolixe, quarante-neuf lettres envoyées au comte de Périgord pour les années 1788 et 1789, et dix au vicomte de Cambis ; Frévol de la Coste reçoit des réponses mais peu nombreuses : cinq du comte de Périgord et cinq du vicomte de Cambis.

Par contre avec Montchenu, il multiplie les lettres et les copies de lettres pour le tenir au courant de ce qui se passe dans son commandement, et sans doute pour se couvrir :

> Pradelles, le 14 août 1787 ; monsieur le comte, Vous vous rapellerés que je garde copie de tous les originaux que je vous fais passer, je prends cette précaution pour être en règle en cas d'autres avis ou plaintes, vous êtes mon chef,

[553] Journal des lettres 1788 JL 134, Montchenu à Frévol de La Coste.
[554] Lettre 1789-8 du 5 janvier 1789, Frévol de La Coste à Montchenu.
[555] Bodinier G., *Op. Cit.*, p 369.
[556] Copie de circulaire 1789-177-e, août 1789, De La Coste aux consuls des paroisses de son commandement.

> je ne saurais prendre trop de précaution pour jouir de tous les sentiments possibles auprès de vous[557].

Ainsi dans un même envoi à Laurent de Montchenu, on peut trouver jusqu'à six copies de lettres comme c'est le cas dans la lettre 1788-38-a. Soit ces lettres sont recopiées à la suite de son courrier, sur la même feuille, dans ce cas, elles ne sont pas numérotées car la numérotation concerne le document en lui-même, non pas son contenu ; soit elles sont recopiées sur des feuilles à part, et font alors l'objet d'une numérotation caractérisée par a, b, c, etc. Montchenu reçoit quatre-vingt-onze lettres de Frévol de la Coste pendant les deux années concernées, et en écrit vingt-deux. A ce courrier, il faut ajouter les lettres indirectes recopiées pour Montchenu : quatre-vingt-sept en 1788 et quatre-vingt-huit en 1789, soit un total de cent-soixante-quinze lettres émanant de Frévol de la Coste, soit en tant que correspondance passive comme la lettre « 1789-243-a (copie) Mr de Chanels de Peyzac à M de La Coste », soit en tant que correspondance active comme « 1789-137-b (copie) Mr de La Coste au comte de Périgord ».

Au total Montchenu reçoit de Frévol de la Coste deux cent-soixante-six lettres, qu'elles soient directes ou indirectes.

Les subdélégués

Chaque subdélégué est nommé par son supérieur : le commandant en chef nomme les subdélégués du commandement et l'intendant ceux de l'intendance. Des lettres s'adressent aux subdélégués ou émanent d'eux, d'autres font simplement mention de tel ou tel subdélégué : 48 occurrences les concernent. Montchenu est donc en rapport direct avec les subdélégués, plus souvent avec ceux du commandement qu'avec ceux de l'intendance. Au total, la correspondance active des subdélégués est de 21 lettres dont 18 écrites à Montchenu, et la correspondance passive de 12 lettres dont 10 de Montchenu. Les subdélégués de l'intendance ont peu de relations épistolaires avec Montchenu, par rapport à ceux du commandement. Mais néanmoins, il y a quelques liens.

[557] Lettre (non cotée) du 14 août 1787, Frévol de La Coste à Montchenu.

Les Subdélégués de l'intendance

Les subdélégués de l'intendance dépendent de Ballainvilliers : Blachière à Aubenas, Peridier au Puy, et Farconet à Tournon. L'interrogation pour savoir à quel type de subdélégués affilier Chalmeton aux Vans, Favier à Montpellier (1 courrier) et Roussel à Bagnols-sur-Cèze, est levée grâce au travail de M. Schaeffer[558].

On remarque que deux villes, Aubenas et Le Puy ont chacune un subdélégué de l'intendance et un du commandement qui cohabitent.

Tableau 20: Subdélégués de l'intendance

Nom	**Péridier**	**Blachère**	**Farconet**	**Roussel**	**Chalmeton**	**Favier**
Lieu d'exercice	Le Puy-en-Velay	Aubenas	Tournon	Bagnols-sur-Cèze	Les Vans	Montpellier
Nombre d'occu--rences	2	16	35	2	1	1
Corresp. active	0	0	7 à Montchenu	1 à Montchenu		
Corresp. passive	2 de Montchenu	0	2	0		

Blachère est cité 16 fois dans différentes lettres : il a demandé un détachement pour une arrestation, a réglé les frais de cette arrestation ; il rend compte à l'intendant ; et on lui reproche de ne pas faire suivre suffisamment vite, l'arrêt du Conseil du 23 avril 1789 sur le commerce des grains[559]. Montchenu n'a pas de lien particulier avec ce personnage d'après les lettres. Par contre les relations semblent excellentes avec Roussel : « …Vous aves été plus qu'exact à me procurer mon remboursement… l'honneur de me rappeller à vos bontés et à votre amitié… Je vous suplie de faire agréer mon respect à Madame la comtesse de Montchenu[560]… ». Roussel a fréquenté Montchenu lorsque celui-ci était à Montpellier, il connait la comtesse, des liens de sociabilité ont été créés.

[558] Roussel est un subdélégué de l'intendance ainsi que Favier d'après Schaeffer M., *Les subdélégués en Languedoc*, Montpellier, sans date, D.E.S. d'histoire du droit.
[559] Lettres 1789-110, 26 mai 1789, Saléon à Montchenu et JL51 du 18 mai 1789, Montchenu à Saléon, JL63 du 30 mai, Montchenu à Saléon.
[560] Lettre 1788-40, 18 mars 1788, Roussel à Montchenu.

Le cas des Farconet père et fils

Les Farconet sont indifféremment appelés M. Farconet ou M. de Farconet. Le père est subdélégué de l'intendance de 1776 à 1783, suivi de son fils de 1783 à 1789, d'après M. Schaeffer. Le fils est aussi commissaire des guerres et tous deux ont résidé à Tournon : 35 occurrences les concernent en 1788 et 1789 ; le subdélégué s'occupe de la levée des milices, des dépenses, des cabarets et attroupements, des enquêtes sur la province ou sur des particuliers, des prix du grain, des foires, du port d'armes, des insultes : il partage le travail du commandant en chef et en second.

Ainsi Farconet s'occupe des plaintes du consul Roux contre Degout, il fait vérifier ce que dit Roux sur l'arrestation du bandit Palayre par Valentin le sous-lieutenant de la maréchaussée[561]. Il s'occupe de la levée de la milice[562]. Il sert d'intermédiaire à Montchenu pour que celui-ci touche ses appointements : « … Comme M de Farconet par en voiture, je profite de son occasion pour vous envoyer deux sacs de douze cents livres chacun [563]… ». Farconet est envoyé au Puy le 1er septembre 1788 pour se renseigner sur ce qui se passe au Puy[564] devant l'incompétence du subdélégué du commandement Polier (Cf. *Infra*) : « …je pense absolument comme vous, Monsieur, sur l'assemblée qui fut tenue au Puy, et j'espère que le voyage et le séjour qu'y fera M Farconet produira les éclaircissements que nous ne pouvons pas attendre du subdélégué[565] [Polier]… ». Quelles sont donc les qualités qui manquent à Polier, pouvant expliquer qu'on lui substitue Farconet à cette occasion ? Le subdélégué du commandement doit faire preuve d'un certain nombre de qualités comme le fait remarquer B. Durand : probité, loyauté, fidélité, prudence, expérience, il doit avoir la confiance des habitants, il lui faut autorité, souplesse et fermeté[566].

Farconet s'entretient souvent avec Montchenu à Tournon ; il donne des conseils car il connait bien le terrain et il sert d'intermédiaire entre la population et Montchenu. Il y a une réelle proximité entre Farconet et Montchenu : lorsque Montchenu part à Toulouse, Farconet est à Châteauneuf : « … Nous comptons partir demain d'icy à notre grand regret,

[561] Lettre 1788-142, 25 août 1788, Farconet à Montchenu.
[562] Lettres 1788-48 du 1er avril 1788 Fumat à Montchenu, et 1788-51 du 1er avril 1788 M. de Cellier à Farconet.
[563] Lettre 1789-135, 8 juillet 1789, Bienvenu à Montchenu.
[564] JL133, 27 août 1788, Montchenu au vicomte de Cambis.
[565] Lettre 1788-146, 30 août 1788, vicomte de Cambis à Montchenu.
[566] Durand B, *Les subdélégués de l'intendance et du commandement en Languedoc au XVIIIe siècle*, Montpellier, octobre 1963, p 15, 16 et 86.

ma sœur aînée restera pour tenir compagnie à Madame la comtesse[567]… ». Farconet qualifie Montchenu de « mon cher commandant[568] », ce qui est exceptionnel dans la correspondance, et Montchenu lui dit « je compte toujours sur votre amitié[569] », et l'appelle régulièrement « mon cher Farconet[570] » dans ses lettres. Entre les deux hommes, s'est donc mise en place une relation affective et personnelle, autre forme de sociabilité en dehors du cercle de la simple clientèle. Cela montre une forme d'indépendance de Montchenu qui n'a pas choisi quelqu'un de son rang pour lier amitié.

Les subdélégués du commandement

Les subdélégués du commandement dépendent de l'autorité militaire : Lachadenède à Aubenas et Polier au Puy. Pour la partie sud du Languedoc, Verdier de Pordeguy est subdélégué du commandement à Castelsarrasin, et Portalon à Béziers qualifié de « l'un des meilleurs subdélégués du commandement ». Montchenu a peu de relations avec eux, si ce n'est pendant son séjour à Toulouse en 1788, ou pendant ses remplacements à Montpellier. Les subdélégués sont chargés d'exécuter avec toute l'exactitude possible les ordres reçus et d'informer le comte de Périgord, le vicomte de Cambis, Montchenu ou Frévol de La Coste, de ce qui se passe dans leur département[571].

[567] Lettre 1788-142, 25 août 1788, Farconet à Montchenu.
[568] Lettre 1788-49, 19 octobre 1784, Farconet père à Montchenu.
[569] Lettre 1781-80, 23 avril 1781, Montchenu à Farconet.
[570] Lettre 1781-136-f, 28 mai 1781, Montchenu à Farconet.
[571] *Ibid*, p. 4.

Tableau 21: Subdélégués du commandement

Nom	**Portalon**	**Verdier de Portdeguy**	**Lachadenède**	**Polier**
Lieu d'exercice	Béziers	Castelsarrasin	Aubenas	Le Puy-en-Velay
Simples occurences	7	0	12	13
Corresp. active	1 au vicomte de Cambis	1 à Montchenu	4 à Montchenu 1 à Frévol de La Coste 1 à Périgord	4 à Montchenu
Corresp. passive	0	1 de Bonnafour	2 de Montchenu	3 de Montchenu

Lachadenède est en même temps syndic du Vivarais, et c'est dans l'exercice de cette fonction[572] qu'il se préoccupe de payer le logement de Montchenu et une gratification à son secrétaire Paysan[573]. En tant que subdélégué, il parcourt le terrain, faisant le lien avec Montchenu. Frévol de La Coste déplore le manque de subdélégué dans son commandement : «…Vous n'avés point dans ces montagnes de subdélégué du commandement : M de Lachadenède en est à 10 ou 12 lieues[574]… », preuve qu'il le trouve efficace, d'ailleurs il l'apprécie beaucoup : « …Lachadenède dont vous connaisés le zèle et mon inclination à agir de concert avec lui[575]… ». Lachadenède informe aussi bien le comte de Périgord, que Montchenu ou Frévol de La Coste sur la présence de Degout, et toute forme de troubles. Il fait aussi des propositions : le 5 avril 1788, il suggère l'établissement d'un détachement à La Souche[576]. Montchenu est prêt à l'accorder à condition que le logement pour la troupe soit décent : c'est au subdélégué à régler ce problème avec le consul de La Souche Vissac de la Baume[577], ce dont Lachadenède s'acquitte rapidement. Enfin, Lachadenède parcourt les petites villes du Bas Vivarais pour s'entretenir avec les conseils permanents et leur parler au nom du comte de Périgord : « … Ces conseils ont sentÿ le besoin de concilier l'autorité militaire avec les précautions prises au nom du

[572] Le dernier syndic du Vivarais de 1725 à 1789 est Paul-Charles-Jean-Baptiste de Lachadenède. Il s'occupe du budget diocésain, des étapes et des milices, sa gestion ne relève que des Etats de Languedoc. Auguste Le Sourd, *Essai sur les Etats de Vivarais depuis leurs origines*, Editions et régions, Valence, 2002, tome 1, p. 87 et suivantes.
[573] Lettre 1789-213, 13 septembre 1789, Lachadenède à Montchenu.
[574] Copie de lettre 1789-185, 17 août 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[575] Copie de lettre 1789-83-c, 25 avril 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[576] Copie de lettre 1788-60, 5 avril 1788, Lachadenède à Fréol de La Coste.
[577] JL 74 du 10 mai 1788, Montchenu à Lachadenède ; Lettre 1788-93, 3 juin 1788, Lachadenède à Montchenu.

peuple ; ils ont sentÿ que cette autorité n'avait pour but que la sûreté du peuple, ils le luÿ ont dit et répété partout et l'exescive défiance semble se dissiper un peu. M le c*om*te de Périgord m'a autorisé à témoigner aux conseils permanents sa satisfaction des sages mesures qu'ils prennent pour empêcher l'abus des armes[578]… ». Lachadenède est donc un homme compétent, apprécié, qui obéit aux ordres du comte de Périgord et de Montchenu, collabore avec Frévol de La Coste, parcourt le terrain pour informer et calmer les conseils permanents. Il n'hésite pas en tant que syndic, à prendre la parole pendant les États du Vivarais pour défendre l'administration : « … M de La Chadenède en a fait un autre [discours] beaucoup plus long et dont l'objet était de justiffier les administratteurs des inculpations dont on avait cherché à les noircir. Ces discours ont été fort applaudis et on en a déterminé l'impression[579]… ».

Quant à Polier au Puy, il est moyennement apprécié par Auzillion qui confie à Frévol de La Coste « …de vous à moi, il est trop pusillanime, il manque d'activité, et ne rend pas compte exactement de ce qui se passe pour ainsi dire sous ses yeux, il a beaucoup de parens et amis il veut les ménager[580]… ». Ses supérieurs hiérarchiques ont le même sentiment : «…Mr le comte de Périgord pense comme vous et comme moi sur le compte de Mr Polier, mais il n'a pu encore faire un choix pour le remplacer, ce qui sera peut être assés difficile[581]… ». Effectivement le vicomte de Cambis pense « … qu'il faudra remplacer [Polier] quand on aura trouvé un sujet propre à bien remplir cet employ[582]… ». On constate donc une unanimité sur l'incompétence du subdélégué Polier.

Par exemple, Polier relate très sobrement « une petite insurrection de la part de quelques gentilshommes et autres notables de cette ville » qui a eu lieu au Puy le 4 août 1788, précisant le 11 août que tout est calme[583]. Nous ne savons que très peu de choses sur cet évènement. Une cinquantaine de personnes se sont élevées contre « la surcharge d'impôts du Velay respectivement aux autres diocèses de la province », raconte Polier dans ses deux lettres. Mais cette réunion n'a pas eu de suite, et les participants en ont eu « le plus grand regret ». Polier ne précise ni le lieu, ni les noms, ni la durée exacte de cette « insurrection », ni la forme qu'elle a pu prendre. Ce manque de détails est reproché par Frévol de La Coste : « il ne rend pas compte exactement de ce qui se passe pour ainsi dire sous ses yeux ».

[578] Lettre 1789-213, 13 septembre 1789, Lachadenède à Montchenu.
[579] Lettre 1789-123-c, 20 juin1789, Farconet à Montchenu.
[580] Archives départementales Haute-Loire, Fonds Chaumeils/ de La Coste, 110 J 59.
[581] JL133, 27 août 1788, Montchenu au vicomte de Cambis.
[582] Lettre 1788-146, 30 août 1788, vicomte de Cambis à Montchenu.
[583] Lettres 1788-128, 4 août 1788, Polier à Montchenu et 1788-128-a, 11 août 1788, Polier à Montchenu.

Polier mène deux enquêtes à la demande de Montchenu pour « vérifier les faits » : l'enquête concernant la plainte de M. de Vaux contre le directeur des postes au Puy à cause du retard des courriers ; et celle de M. Peloux de St Romain contre Allais de Randon ; il semble s'être bien acquitté de ce travail, même s'il minimise la responsabilité du directeur des postes du Puy « … l'objet ne valait pas la peine de se plaindre et d'avoir recours à votre autorité, il avait d'autres moyens plus à portée de lui[584]… ».

Tableaux récapitulatifs

Les deux tableaux suivants, l'un pour la correspondance de 1788 et l'autre pour 1789, font apparaitre les auteurs /destinataires des lettres, copies de lettres, brouillons. Le nombre de lettres adressées ou issues des ministres ne changent pas, en revanche Frévol de La Coste arrive en tête les deux années. On peut dire sans hésiter que ce personnage est un auxiliaire précieux pour le comte de Montchenu, voire indispensable, c'est un bras droit redoutable d'efficacité dans la lutte contre les brigands, d'autant qu'il connait le pays comme sa poche, y étant né, et s'étant absenté peu de temps pour sa carrière militaire, avant d'y passer la plus grande partie de sa vie.

Tableau 22: Interlocuteurs de la correspondance

1788	**janvier**	**février**	**mars**	**avril**	**mai**	**juin**	**juillet**	**août**	**sept.**	**oct.**	**nov.**	**déc.**	**Total**
ministres	**0**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**3**	**7**	**0**	**0**	**11**
Ballainvilliers	0	1	2	4	2	1	0	2	0	0	0	0	**12**
comte de Périgord	0	1	5	15	2	1	2	0	2	4	0	1	**33**
vicomte de Cambis	0	0	0	0	11	5	3	4	6	5	4	2	**40**
de La Coste	0	10	7	18	14	16	7	10	8	5	5	5	**105**

[584] Lettre 1788-44, 25 mars 1788, Polier à Montchenu.

1789	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Total
ministres	1	0	0	2	2	1	0	1	1	0	2	0	10
Ballainvilliers	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	3
comte de Périgord	2	1	5	15	5	9	10	20	7	5	4	8	91
vicomte de Cambis	0	2	0	0	1	0	0	1	9	0	0	0	13
de La Coste	9	11	12	15	2	5	14	25	8	9	3	5	118

Les deux camemberts suivants font ressortir la différence entre les années 1788 et 1789 : en 1789, Montchenu fait plus appel au comte de Périgord et à Frévol de La Coste dans la correspondance : les troubles frumentaires, la Grande Peur explique ce recours plus fréquent compte tenu des urgences en matière d'ordre public. Le vicomte de Cambis est beaucoup moins sollicité : d'une part il est en train de préparer sa retraite, d'autre part les troubles en Languedoc sont moindre qu'en Vivarais, et il n'est pas d'une grande aide pour Montchenu.

Diagramme 11: Correspondance avec la hiérarchie

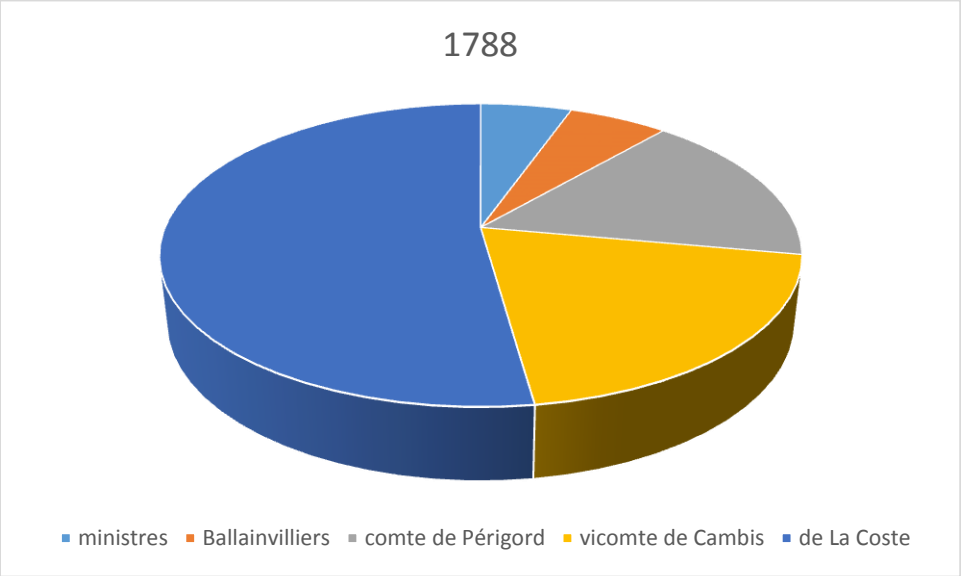

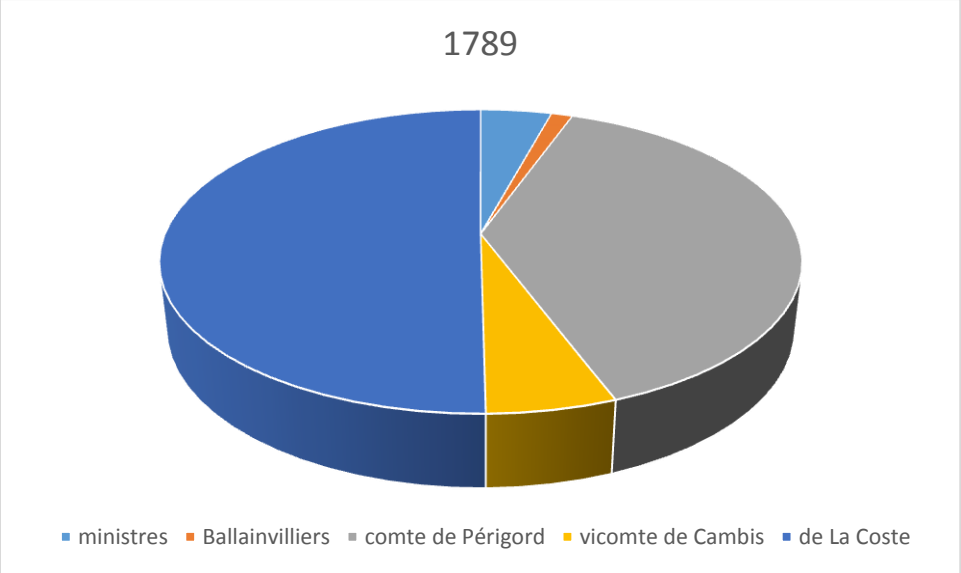

C—La maréchaussée

La maréchaussée est présente dans chaque province du royaume. L'édit de 1720 l'a réorganisée : dans chacune des 36 provinces, on trouve un tribunal prévôtal, une compagnie de maréchaussée dirigée par un prévôt général. La prévôtée est elle-même divisée en lieutenances, avec un lieutenant dans chaque ville ayant un présidial ; dans chaque lieutenance, il y a des brigades contrôlant une dizaine de kilomètres de routes de part et d'autre de son siège, avec plusieurs dizaines de paroisses rurales. La brigade est implantée dans une ville où siège un marché ou une foire importante. En 1779, on compte 34 compagnies, une par généralité sauf pour le Languedoc qui a deux généralités mais une seule compagnie de maréchaussée[585] ; ce sont d'anciens militaires qui s'engagent pour seize ans selon l'ordonnance de 1778[586]. Les cas prévôtaux ont beaucoup évolué et, au XVIIIe siècle, la maréchaussée intervient dans deux types de cas : soit au niveau de la qualité du délit c'est-à-dire une menace contre la sûreté publique, soit au niveau de la qualité de l'accusé : vagabonds et gens de guerre. La solde de la maréchaussée est augmentée d'une gratification pour l'arrestation des déserteurs ou des mendiants. La maréchaussée reçoit aussi l'étape quand elle escorte les prisonniers.

Nous la retrouvons bien présente dans la correspondance, et très active pour aider Montchenu à faire régner l'ordre. Sa mission en effet est de poursuivre les malfaiteurs, veiller au bon ordre pendant les fêtes et marchés, surveiller les chemins[587]. On compte douze brigades dans les lettres, une brigade étant composée d'un brigadier et de deux ou trois cavaliers : Le Cheylard, Privas, Aubenas, Annonay et Tournon pour le Vivarais, Le Puy, Pradelles, Langogne pour le Velay, et Pezenas, Lavaur, Remoulins, Bagnols, Carcassonne et Toulouse pour le Languedoc. La maréchaussée fait état dans les lettres de trente noms de personnages : dix cavaliers, dix brigadiers, trois maréchaux des logis, quatre sous-lieutenants, deux lieutenants. Quelques noms reviennent plus souvent et sont l'objet d'un plus grand nombre de lettres : le prévôt général du Languedoc René-Jean-Gabriel de Coste avec 23 courriers, le lieutenant prévôt Saralier avec 52, le sous-lieutenant de maréchaussée Valentin (35), le maréchal des logis D'Anthon (20), le brigadier Jean Moulin (14). Le tableau suivant fait apparaitre la hiérarchie, en noir les personnages les

[585] Brouillet P. (sous la direction de), *De la maréchaussée à la gendarmerie, Histoire et Patrimoine*, Cahors, service historique de la gendamerie nationale, 2003, p. 34.
[586] Andrieux C., *L'organisation de la justice militaire sous l'Ancien Régime*, Clermond-Ferrand, Bussac, 1930.
[587] Brouillet P., *Op. Cit.* p. 37.

plus souvent cités dont il sera question plus loin, en orange les personnages peu cités (moins de quatre références) :

Tableau 23: Hiérarchie militaire et maréchaussée en Languedoc et Vivarais

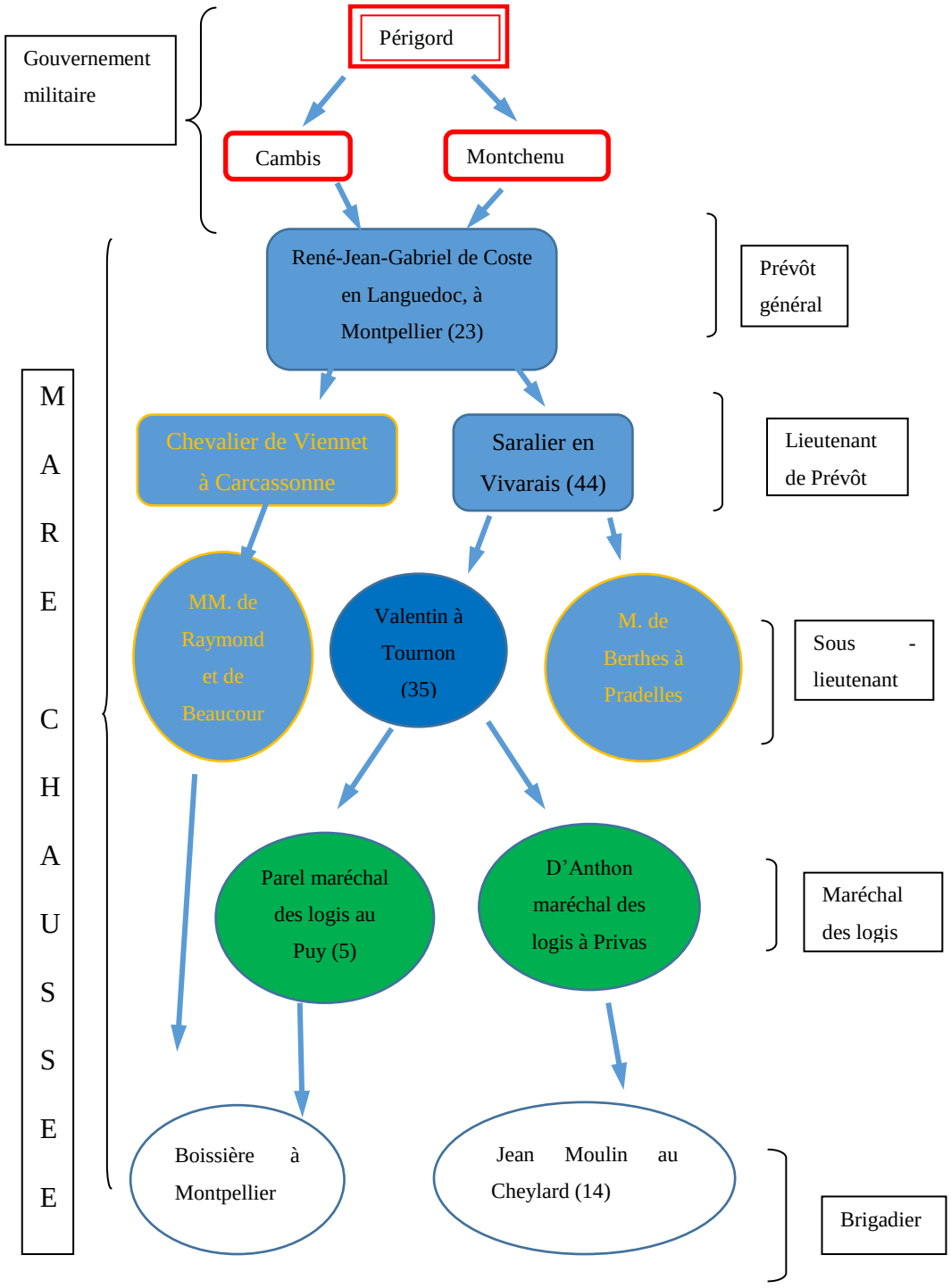

Dans la maréchaussée, Montchenu peut donc compter sur quelques hommes fiables, fidèles, honnêtes avec qui il entretient de bons rapports. De plus, la maréchaussée est une police de proximité, le personnel étant originaire du lieu ; ce recrutement local est nécessaire en raison des patois locaux et d'une bonne connaissance des villages et de leurs habitants. Son rôle dans l'arrestation des bandits et vagabonds est apprécié, mais dès que les troubles augmentent, ses faibles effectifs ne peuvent faire face aux émeutiers nombreux. Pour Montchenu, elle est précieuse en 1788, mais dépassée en 1789. La gendarmerie intégrée dans l'armée la remplace par la loi du 16 février 1791[588].

Gabriel de Coste, lieutenant prévôt du Languedoc

Gabriel de Coste et Montchenu se sont fréquentés pendant les séjours de Montchenu à Montpellier, ce qui donne lieu à la fin d'une lettre, à une formule de politesse personnalisée de la part de Coste : « … Mad*ame* de Coste et mes filles sont bien flatées du souvenir dont vous les honnorés, elles me prient de vous en remercier et de vous dire mille choses de leur part ainsi qu'à Madame la comtesse de Montchenu que j'assure de mon respect[589] … ».

Gabriel de Coste s'occupe de tout ce qui touche la maréchaussée du Languedoc. Il reçoit les procès-verbaux émis par les brigades de maréchaussée qu'il a sous ses ordres, en général des désarmements, parfois suivis d'emprisonnement ou d'amendes. Il en fait part au vicomte de Cambis qui intervient et avertit Montchenu : c'est le cas pour un désarmement fait « … à la réquisition du premier consul de Viviers, contre les nommés Joseph Bonnaud de la paroisse de St Etienne Font Bettou en Vivarais, et François Faucon de celle de St Privas aussi en Vivarais, à chacun desquels cette brigade a saisi un pistolet de poche dans le caffé du nommé Gente… ». En effet les deux hommes ont été emprisonnés, puis Bonnaud a pu payer l'amende et a été libéré, ce qui ne fut pas le cas de Faucon. Le vicomte de Cambis plaide donc en sa faveur, jugeant la durée d'emprisonnement suffisante, et conseille à Montchenu de minorer l'amende et d'élargir Faucon, ce qu'il fait[590].

Les plaintes portées contre la maréchaussée sont du ressort de Gabriel de Coste, comme celle du chevalier d'Alzon contre la brigade de Pezenas. Ici, Coste reprend une

[588] Brouillet P., *Op. Cit*., p. 40 et 41.
[589] Lettre 1788-55, 14 avril 1788, et JL42 du 6 avril 1788, Coste à Montchenu.
[590] Lettre 1788-188, non datée mais réponse le 18 décembre, Vicomte de Cambis à Montchenu.

plainte faite à Montchenu alors que ce dernier vient de quitter Montpellier et est rentré à Tournon ; il mène enquête et pose une dizaine de questions à Benezech brigadier de Pezenas, qui a désarmé Matthieu Combe cavalier du régiment du chevalier d'Alzon. L'interrogatoire « extrajudiciaire » est notifié dans un long procès verbal envoyé à Montchenu[591]. Il en résulte que le désarmement avait bel et bien lieu d'être car Combes était en civil et ne portait pas son uniforme, et Montchenu le remercie d'avoir terminé cette affaire. Montchenu se décharge de ce type de plainte qui ne le concerne pas : « … plainte contre le n*omm*é Moulin brigadier du Chaylard, Mr Vallentin vient de me dire qu'après avoir mandé ce brigadier, il a envoyé son rapport sur cette affaire à Mr de Coste prévôt général qui doit en connaitre ; d'après cela, je ne peux m'en mêler en aucune manière[592]… ». Montchenu ne veut pas empiéter sur les prérogatives du prévôt général, voulant éviter les conflits entre juridictions ; le vicomte de Cambis a fait de même lorsqu'il a conseillé Montchenu pour la plainte du chevalier d'Alzon : visiblement, ce n'était pas à lui à terminer l'affaire.

Coste reprend également d'autres affaires abandonnées par Montchenu du fait de son départ, comme l'affaire de la demoiselle de Fond. Montchenu répond à M. de Baucour au sujet de l'enlèvement de celle-ci par le nommé Dardaillon : les brigadiers de Mende et de Florac demandent des indemnités pour sa recherche faite en octobre 1787, Montchenu les renvoie à Coste, au vicomte de Cambis et au comte de Périgord[593].

Coste s'occupe aussi de remplacer ou de fournir les postes vacants de la maréchaussée. Par deux fois, il accède aux requêtes de Montchenu qui lui demande de placer ses protégés : Champalbert étant décédé, Montchenu lui demande de nommer Jean-François Moulin de Lamastre, demande à laquelle Coste accède bien volontiers[594] ; en revanche la situation est plus délicate lors du départ à la retraite de M. de Moras maréchal des logis de la compagnie de Bagnols, car Coste n'a pas vraiment toute latitude : « … proposer à cette place le s*ieu*r Fabre votre protégé, mais comme il est en concurrence avec deux autres brigadiers par l'obligation où je suis de présenter trois sujets, je désire qu'il obtienne la préférence… ». Aussi Coste attend-il la réponse du comte de Périgord à ce sujet[595]. En janvier 1789, c'est Chalmeton qui recommande à Montchenu :

[591] Procès-verbal 1788-13-c, 3 février 1788, M. de Coste.
[592] JL107, 4 août 1789, Montchenu à Brunet Darcenèche.
[593] Lettre 1788-36-a, 12 mars 1788, Montchenu à M. de Baucourt.
[594] Lettre 1788-55, même lettre.
[595] Lettre 1788-57, 16 avril 1788, Coste à Montchenu.

> … Domergue, tambour major au rég*imen*t de Soissonnais, en garnison à Alais ; son congé expire au mois de may prochain, et il désirerait d'entrer dans les maréchaussées, se voyant chargé d'une femme et deux enfans…, Mrs les prévôts Généraux ont été autorisés à recevoir des sujets tirés de l'infanterie ; je pense que Domergue par son âge, sa haute taille, et surtout par ses mœurs et sa bonne conduite, serait un présent à faire à la brigade à laquelle il serait attaché. M de Coste se ferait certainement un devoir de le proposer pour la 1ère place vaccante, si vous daigniés Monsieur le comte, l'honorer de votre protection, et ce serait pour moy en particulier, un nouveau sujet de reconnaissance[596]…

Montchenu répond rapidement que :

> … je ne puis faire cette demande qu'après que le nommé Domergue aura remis, ainsi qu'il est de règle, la so*mm*e de 300 livres entre les mains d'un off*icier* de la maréch*auss*ée ; ce préalable rempli dont vous voudrés bien m'informer en m'adressant le congé absolu et l'extrait baptistaire dudit Domergue, je ferai passer le tout à Mr de Coste en y joignant tout l'intérêt que je prends à lui d'après celui que vous y prenés…

On voit donc une nouvelle fois que Montchenu est très attaché à la procédure et que les règles doivent être suivies minutieusement.

Selon les ordres d'arrestation envoyés par Montchenu, Coste conduit les frères Gaillard et Joseph Chara à la prison de Tournon, pour emprisonnement de 24 heures, en matière de punition à des insultes proférées contre les consuls. Puis Coste ne connaissant pas très bien le Vivarais et le Velay, entreprend une tournée accompagné de Saralier (cf. *Infra* : Saralier) pour « vérifier le département de la lieutenance du Puy ».

Dans l'affaire Boissière, le prévôt général défend ce brigadier contre les méchancetés du chevalier de Viennet et de M. de Raymond, qualifiées de « cabale » dans une longue et éloquente plaidoirie : on voit donc que dans la maréchaussée, il y a des inimitiés solides qui entrainent des problèmes que les supérieurs hiérarchiques doivent régler, et Coste fait même remarquer que Viennet veut prendre sa place. Montchenu intervient une première fois auprès de M. de Charly[597], puis renonce à intervenir auprès des comtes de Brienne et de Périgord, abandonnant l'affaire, « … Comment voulés vous Mr, que je comprenne une aff*air*e aussi extraord*inai*re puisque de votre aveu, il a été décidé

[596] Lettre 1789-19, 28 janvier 1789, Chalmeton à Montchenu.
[597] M. de Charly est inspecteur général de la 6ème division en Auvergne, Dauphiné, Languedoc, Roussillon et Provence.

que le s*ieu*r Boissère quitterait Montpellier : il est donc indispensable que je cesse toute demande pour le s*ieu*r Boissière… ». Boissière subit donc une mutation et doit quitter Montpellier pour Caudières dans les Pyrénées, à son grand désespoir car il va « … perdre le fruit du travail de ma femme qui s'occupe dans ce paÿs cÿ aux ouvrages de manufacture, ce qui m'était d'une très grande ressource ; le pays que je vais habiter est dénué de tout et je perds l'établissement de ma fille que j'allais marier à Nîmes[598]… ».

Enfin, lors du retour des parlements, Coste est présent à la réouverture du Palais de Justice de Toulouse, effectuée par Montchenu le 20 octobre 1788 selon l'ordre du roi du 30 septembre[599].

M. de Coste a eu des problèmes professionnels en 1785 mais nous ignorons exactement lesquels : « … On ne m'a mandé de Montpellier aucune nouvelle relative à l'affaire de Mr Coste. On soupçonne cependant qu'il va être interdit dans ses fonctions et que Mr Sarralier ira le suppléer[600]… ». L'affaire ne semble pas avoir eu de suites et n'empêche pas Montchenu d'apprécier le prévôt général.

La correspondance met en évidence les bonnes relations entre Montchenu et Gabriel de Coste ; mais le lieutenant Saralier, vivant en Vivarais, est beaucoup plus lié à Montchenu au niveau professionnel que Coste : les 52 courriers montrent qu'il est indispensable pour faire régner l'ordre.

Saralier lieutenant prévôt de maréchaussée

Dans les cinquante-deux courriers qui font mention de Saralier, vingt-deux concernent 1788, et trente l'année 1789, dont sept lettres de Montchenu à Saralier et quatre courriers de Saralier à Montchenu.

Du reste, Saralier est un homme apprécié par Frévol de La Coste « …il atténue et même il suprime bien des meaux surtout dans la partie de Jaujac[601]… ». Ses attributions sont nombreuses et il exerce son métier sans ménager sa peine : il est à 6 heures du matin au pied du lit de Frévol de La Coste mais « …il était pressé… », et ne reste qu'une demi-heure. Il connait bien Frévol de La Coste : il s'invite à dormir chez lui à Pradelles dans la

[598] Dossier Affaire Boissière : Lettres 1788-130, 130-a, 130-b, 130-c, du 17 juin au 6 août 1788, entre Montchenu, Coste, Charly et Boissière.
[599] Brouillon de procès verbal 1788-178-1, Montchenu et Bagier concierge ; jt 21 du 20 octobre 1788.
[600] Lettre 1785-145, 18 août 1785, Daru à Montchenu.
[601] Lettre 1788-112, 28 juin 1788, Frévol de La Coste à Montchenu.

nuit du 2 au 3 septembre 1788 : c'est une étape sur la route vers Villeneuve-de-Berg où il va interroger le bandit Palayre[602].

Saralier obéit aux ordres de Montchenu ou du vicomte de Cambis, et reçoit les plaintes des particuliers qu'il transmet à ses supérieurs : il fait office d'intermédiaire entre les plaignants et la hiérarchie militaire. Suite aux plaintes, il mène enquête ; on le voit ainsi interroger Palayre et aussi trois prisonniers de la bande de Degout, mais sans succès[603].

Il part pour une longue tournée dans le but de vérifier les dires de Frévol de La Coste qui est persuadé que son commandement est infesté de brigands. Cette tournée se déroule fin juin 88 dans le Bas-Vivarais, il visite au moins une dizaine de paroisses[604], puis il envoie le compte-rendu à Montchenu le 29 juin 1788[605]. Il pense que le calme règne dans cette région et il fait preuve d'une confiance certaine car il ne se fait accompagner que d'un cavalier. En septembre 1788, accompagné de Gabriel de Coste venu de Montpellier, il fait la tournée du pays pour « …une vérification du département de la lieutenance du Puy pour connaitre son étendue, le nombre de ses paroisses, les foires, son commerce, les autres objets qui peuvent faire connaitre la nécessité d'augmenter les brigades et d'en metre à pied dans les endroits où elles serviraient plus utillement qu'à cheval. Je désire Monsieur le comte, que ce travail produise une augmentation propre à maintenir le bon ordre dans nos montagnes[606]… ». On peut donc dire que Saralier connait très bien le pays, sans doute sert-il de guide à Gabriel de Coste moins familier de ces montagnes bien éloignées de Montpellier.

Il désarme, fait désarmer par ses brigades de maréchaussée qu'il envoie pour prêter main-forte à la troupe en vue de la dispersion ou de l'arrestation des bandits. Il est présent au moment de la réunion de l'assiette pour veiller à l'ordre[607]. Il participe également aux revues de l'inspecteur M. de Charly. Grâce aux interrogatoires, il rend justice, veille à la bonne marche générale de la justice et n'hésite pas à critiquer vertement le sénéchal de Villeneuve-de-Berg, trop laxiste vis-à-vis de Degout en 1783[608] (cf. *infra* Degout et les Masques armés). Il s'occupe également de faire suivre la correspondance urgente. Toutes ses actions sont notifiées à Valentin, Montchenu, Frévol de La Coste et le vicomte de

[602] Lettre 1788-141-e, 4 septembre 1788, Frévol de La Coste à Montchenu.
[603] Lettre 1788-113, 29 juin 1788, Saralier à Montchenu.
[604] Villeneuve-de-Berg, Aubenas, Montpezat, Jaujac, La Souche, abbaye de Chambon, Villefort, La Chavade, la forêt de Bauzon, Langogne, et « quelques autres villages » ; lettre 1788-113, 29 juin 1788, Saralier à Montchenu.
[605] Lettre 1788-113, 29 juin 1788, Saralier à Montchenu.
[606] Lettre 1788-156, 14 septembre 1788, Valentin à Montchenu.
[607] Lettre 1788-104-2, 19 juin 1788, Valentin à Montchenu.
[608] Lettre 1788-104-2, 19 juin 1788, Valentin à Montchenu.

Cambis. Il fait également circuler les informations dont il dispose : ainsi en est-il de la lettre de menace écrite par Degout au commandant de *Soissonnais* à Villefort ; il fait alors appel à M. de Berthes pour se rendre chez Frévol de La Coste et voir avec lui les mesures à prendre, lui-même étant retenu au Puy par l'effervescence dûe aux troubles de Paris comme le renvoi de Necker[609].

En 1789, il est au cœur de la crise des grains. Il réclame un supplément de troupes pour Villeneuve-de-Berg, sans succès[610]. Brunet D'Arcenèche juge à St Agrève, est terrorisé, et se décharge sur la justice prévôtale donc sur Saralier, car D'Arcenèche est père de neuf enfants et « …qu'il était désagréable …de s'exposer à être égorgé[611]… ». Montchenu lui en fait reproche : « …Je ne désapprouve pas que vous ayés écrit à Mr Sarralier pour requérir son ministère dans cette circonstance, comme cas prévôtal, mais en attendant je crois que vous n'en étiés pas moins autorisé à commencer les premières procédures[612]… ». Il est vrai que Saralier n'habite pas à St Agrève et ne risque donc pas de représailles comme Brunet Darcenèche, c'est donc un recours tentant.

Saralier élabore un stratagème secret pour arrêter les « moteurs » des attroupements de St Agrève et St Martin-de-Valamas. Il propose à Montchenu d'attendre un peu, puis d'agir en secret et chercher les noms des témoins et des suspects, ensuite se rendre discrètement dans les deux paroisses pour les arrestations avec l'aide des troupes[613]. Au Puy, lorsque les sacs de grains sont éventrés et pillés, il va trouver les consuls et les exhorte à agir, puis se propose de marcher pour arrêter les responsables : « … à dix heures et demy du soir, mercredy dernier, nous étant séparés en dix troupes, ayant avec nous quatre cavaliers, six soldats et quatre valets de ville, nous fûmes dans les maisons des attroupés, et le premier qui fut arrêté était au moment de prendre la fuitte, ayant à cet effet prit dans un sac le linge qu'il avait[614]… ». Saralier est donc un homme efficace et réactif, qui prend des initiatives. Il est soutenu en cela par Montchenu qui laisse les troupes à St Agrève pour que Saralier puisse trouver une main-forte dans les arrestations[615]. Dans le même courrier, Montchenu lui demande d'espionner le juge Brunet Darcenèche car « … Les différentes lettres que j'ai reçues du juge de ce bourg, m'ont donné lieu de penser que

[609] Copies de lettres 1789-144-b et 144-c, 19 juillet 1789, Saralier à Frévol de La Coste et Frévol de La Coste à Saralier.
[610] Lettre 1789-51, non datée, Farconet à Montchenu.
[611] Lettre 1789-66, 6 avril 1789, Brunet Darcenèche à Montchenu.
[612] JL28, 8 avril 1789, Montchenu à Brunet Darcenèche.
[613] Lettre 1789-98, 17 mai 1789, Saralier à Montchenu.
[614] Même lettre 1789-98.
[615] JL44, 10 mai 1789, Montchenu à Saralier.

ses intentions étaient beaucoup trop pacifiques ; j'aime à croire qu'il n'a aucun intérêt à protéger les coupables ; cette circonstance mérite de votre part la plus grande attention… ».

Les lettres nous apprennent donc que Saralier est redouté avec raison. A l'occasion du pillage des grains au Pont de Fromentière « … où tous les voituriers chargés de bled continuent à être attaqués publiquement… », Montchenu écrit à Saralier que : « … Ce juge [Saleon, juge du Cheylard] m'observe que l'apparence seule d'une procédure faite en votre nom ne pourrait manquer d'arrêter le mal en effrayant les coupables[616] … ». A Saleon, Montchenu confie que Saralier est particulièrement zélé employant une justice « prompte et exemplaire[617] », il lui accorde donc son entière confiance.

Cela n'empêche pas Saralier de connaitre des échecs : les décrétés de St Martin-de-Valamas et de St Agrève ont pris la fuite, mais Saralier poursuit obstinément son travail et se rend au Puy pour suivre et accélérer les procédures, comptant bien « faire des exemples qui puissent en imposer et contenir les séditieux[618] ». De plus, il peut faire l'objet de reproches de la part de Montchenu, comme c'est le cas pour l'affaire Parel (cf. *infra),* et il montre à cette occasion qu'il sait se défendre car il connait très bien les procédures, ici le recours aux huissiers. Il est parfois éconduit par les commandants de troupes comme c'est le cas avec Colonna d'Istria qui répugne à lui prêter main forte, Montchenu doit intervenir[619].

Confronté à la Grande Peur, il ne demeure pas inactif et immédiatement s'occupe à « …faire dresser une requette par le procureur du Roy portant plainte contre tous les attroupements séditieux populaires, menaces et voyes de fait exercés contre différents particuliers dans différentes villes, bourgs et villages du bas Vivarais… J'ay déjà entendu plus*ieu*rs témoins[620]… », et pour se faire, il réclame 50 hommes à Aubenas au comte de Périgord. Celui-ci lui envoie « 50 hommes à Viviers du régiment qui est à Nismes[621] ». Il fait part de ses réussites à Montchenu avec une grande satisfaction : le 22 septembre 1789, le jugement prévôtal rendu à Villeneuve-de-Berg, a condamné Pierre Moutarel meneur dans la Grande Peur à être rompu vif le 25 août et Saralier est satisfait du supplice : « … il m'a paru qu'il a fait baucoup d'effet et de censation dans le peuple… ». Paul Laplace vagabond et voleur a été condamné aux galères perpétuelles et à être marqué au fer rouge, le second de Degout Channer est « dans les fers et finira bientôt sa carrière ». Saralier

[616] JL62, 30 mai 1789, Montchenu à Saralier.
[617] JL63, 30 mai 1789, Montchenu à Saleon.
[618] Lettre 1789-124, 17 juin 1789, Saralier à Montchenu.
[619] Lettre 1789-119, 10 juin 1789, Colonna d'Istria à Montchenu.
[620] Lettre 1789-196, 29 juillet 1789, Saralier à Montchenu.
[621] JL130, 31 août 1789, Montchenu à Saralier.

s'occupe aussi de l'affaire Lovas, et Gaze[622] (cf. *Infra*). Montchenu est très satisfait de toutes ces nouvelles et félicite Saralier[623]. Saralier reçoit la Croix de St Louis le 7 août 1788 des mains de Montchenu, signe des liens qui unissent les deux hommes « … il cera bien flaté d'être reçu chevalier par vous Monsieur le conte, il en avait le désir et c'est ajouter infiniment à sa satisfaction[624]... ».

Valentin sous lieutenant de maréchaussée

Le sieur Valentin est un homme clé dans les montagnes du Vivarais car il transporte le courrier, apporte les nouvelles, fait suivre les plaintes des particuliers et applique les ordres de Montchenu. Il apparait en filigrane dans la correspondance. Il est souvent sur les chemins, comme Saralier. On le suit à Privas, Aubenas, Annonay, Tournon : faire des tournées régulières pour superviser les brigades de sa division fait partie de ses attributions. Parfois, il est gêné dans ses tournées par ses anciennes blessures : « …j'ai été Monsieur le comte très fatigué de ma jambe de guerre…qui m'a donné la plus vive inquiétude[625]… ».

Il porte les plaintes des particuliers à Montchenu à Tournon : celle du comte de Maubourg à propos des braconniers sur ses terres[626]. Parfois ces plaintes concernent un mauvais comportement de la maréchaussée comme la plainte de Brunet Darcenèche insulté par le cavalier Moulin[627]. Plus graves, les deux plaintes du seigneur de Colombier le Jeune font état d'abus de pouvoir des cavaliers de la maréchaussée de Tournon, ces plaintes sont directement adressées à Montchenu qui les renvoie à Valentin pour vérification des faits. Le premier fait concerne le menuisier Fayol et le comportement inadmissible des cavaliers qui ne respectent ni la famille, ni les procédures : « … Noël Fayol pauvre menuisier estait à sa journée lorsque deux cavaliers de Tournon entrent brusquement dans sa maison sans être assistés d'aucun officier de police ; insensibles à la frayeur qu'ils causaient à une femme entourée de deux enfants à la mamele, ils réclament un fusil… », de plus, ils profèrent des menaces si l'amende de 10 livres n'est pas payée rapidement. Le deuxième cas semble pire car il concerne une femme et son fils de 13 ans « … Marie Bosqueuse âgée

[622] Lettre 1789-221, 26 septembre 1789, Saralier à Montchenu.
[623] JL135, 6 octobre 1789, Montchenu à Saralier.
[624] Lettre 1788-127, 4 août 1788, Valentin à Montchenu.
[625] Lettre 1789-122, 13 juin 1789, Valentin à Montchenu.
[626] Lettre 1788-70, 6 avril 1788, comte de Maubourg à Valentin.
[627] Lettre 1789-161, 31 juillet 1789, Darcenèche à Montchenu.

de 33 ans, propriétaire du seul moulin de Colombier, avait chez elle un fusil pour protéger les grains qui luy étaient confiés… ». Le désarmement se fait sur le garçon quand la mère n'est pas là, avec menaces, peut-être violences, et toujours une amende à payer dans les plus brefs délais[628].

Comment Montchenu réagit-il face à ces plaintes ? Pour Darcenèche, Montchenu considère que le cas n'est pas de sa compétence[629] (cf. *Infra)*. Pour la confiscation du fusil au fils de Marie Bosquet, il répond par une fin de non-recevoir, les cavaliers étaient dans leur droit. Enfin pour Fayol, le problème selon Montchenu tient avant-tout à la procédure non respectée : il attend les éclaircissements de Valentin qui lui-même attend le retour de son brigadier parti aux bains pour sa santé[630]. On peut noter un certain agacement de Montchenu face à ces deux plaintes, dans le contexte très tourmenté de la Grande Peur : « … je suis persuadé que vous penserés comme moi, que s'il est des objets qui méritent une certaine attention, il en est d'autres aussi qui doivent être appréciés à leur juste valeur ».

A travers Valentin, nous pouvons suivre le cheminement d'une plainte de désarmement : un particulier porte plainte, en général pour port d'armes, à Valentin, celui-ci la fait suivre à Montchenu à Tournon, Montchenu lui demande de mener une enquête, Valentin repart pour interroger des témoins (ou les fait interroger par un brigadier), puis rapporte à Montchenu ce qui en résulte et demande éventuellement un ordre de désarmement, enfin, muni de cet ordre, il va désarmer le coupable, lui fait payer l'amende et s'il ne le peut pas, le mène en prison et il en informe Montchenu en lui écrivant une lettre accompagnée du procès-verbal. Valentin prend parfois la décision de libérer le prisonnier s'il est « … hors d'état de payer l'amande qu'il a encouru… ce malheureux y étant resté près d'un mois ; j'ose espérer Monsieur le conte, que vous m'aprouverés, connaissant la bonté de votre cœur pour les malheureux[631]… ». De fait, Montchenu délègue volontiers à Valentin « par une suite de la confiance que j'ai en vous », et lui laisse carte blanche pour décider des peines à condition de « me faire part de la modération que vous croirés proportionnelle à ses facultés[632]… ».

Valentin fait donc appliquer les ordres de Montchenu avec une certaine latitude, mais pas toujours : le désarmement et l'amende portée contre le sieur Chastagnier qui a tiré

[628] Lettre 1789-191, 20 août 1789, M. de Sauglié à Montchenu.
[629] JL107, 4 avril 1789, Montchenu à Darcenèche.
[630] JL124, 21 août 1789, Montchenu à M. de Sauglié.
[631] Lettre 1788-125-1, 30 juillet 1788, Valentin à Montchenu.
[632] JL121, 21 juillet 1788, Montchenu à Valentin.

dans l'église de Dornas et a perturbé « le service divin »[633], le désarmement de Luquet de St Jean Labrousse, celui de Jean Jacques Moyeres de Sarret. Il fait également suivre les ordres de Montchenu à la brigade d'Aubenas.

Grâce à ses tournées, Valentin informe le prévôt général Gabriel de Coste de l'état des brigades de maréchaussée en particulier la mort de Champalbert, et il propose Moulin comme remplaçant selon les vœux de Montchenu. C'est aussi un messager : « … J'ay pacé aujourd'huy, Monsieur le conte, la letre à Mr Saralier qui luy anonse que vous avés reçû sa Crois[634], je ne doute pas qu'il ne ce rande icy de suite du Puy où il cera bien flaté d'être reçu chevalier par vous Monsieur le conte, il en avait le désir et c'est ajouter infiniment à sa satisfaction[635]… ». C'est lui qui, étant basé à Tournon, informe le commandant Chaballet du retour de Montchenu de Montpellier.

Des enquêtes sur le terrain sont souvent confiées à Valentin. Le commissaire des guerres Farconet exprime à Montchenu des doutes sur le compte rendu de Saralier sur « … l'arestation du nomé Rousset dit Palaire », il pense qu'il a embelli la réalité, aussi il envoie Valentin « … s'informer de toutes les circonstances et les évènements et d'en rendre compte directement à Monsieur le comte à Toulouse, et de mon cotté, je me propose de tirer cette affaire au clair pendant mon séjour à Pradelles où je vais me rendre du Puy[636]… ». Valentin mène une nouvelle fois enquête et en fait part scrupuleusement à Montchenu précisant que « tout est parfaitement tranquille dans cette partie ainsi que dans tout le reste du Vivarais…[637] ». Montchenu l'envoie également vérifier la plainte de M. de Selles concernant « … les abus qui se commettent au lieu de La Voulte de la part de plusieurs personnes qui chassent et ravagent les terres dans cette saison…. ». Montchenu précise son ordre : « …Je vous préviens que mon intention n'est pas de prendre connaissance des dégâts faits sur les volailles et les pigeons, ces sortes de délits étant attribués à la justice ord*inai*re à laquelle Mr de Selles peut se pourvoir … ». Montchenu lui

[633] JL41, 3 avril 1788, Montchenu à Valentin.
[634] « Mons*eigneur* le c*om*te de Montchenu, la satisfaction que j'ay des services du s*ieur* Claude Saralier lieutenant de maréchaussée au Puy, m'ayant convié à l'associer à l'ordre militaire de St Louis, je vous aye choisi et commis pour en mon nom, le recevoir et admettre à la dignité de Chevalier dud*it* Ordre, et je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est que conformément à l'instruction cy jointe, vous ayés à procéder à sa réception. Et la présente n'estant pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait Mons*eigneur* le c*om*te de Montchenu en sa sainte garde. Ecrit à Versailles le vingt-deux juin 1788. Signé : Louis. »
[Au dos :] « Mr Claude Saralier l*ieutenan*t de m*aréchauss*ée au Pui en Velay a été reçu chev*alie*r de St Louis le 7 août 1788 par Mr le c*om*te de Montchenu qui lui en a délivré un certificat. » Archives de Laurent de Montchenu.
[635] Lettre 1788-127, 4 août 1788, Valentin à Montchenu.
[636] Lettre 1788-142, 25 août 1788, Farconet à Montchenu.
[637] Lettre 1788-145, 29 août 1788, Valentin à Montchenu.

donne tout pouvoir pour faire intervenir la brigade de Privas[638]. Valentin y envoie Danthon maréchal des logis de Privas, qui dans son procès-verbal, exlique que M. de Selles a fortement grossi les faits, mais Valentin envoye la brigade « faire de fréquentes tournées » car la source d'eau thermale de Celles-les-Bains attire les étrangers[639].

Valentin reçoit donc des ordres du commissaire des guerres, de Gabriel de Coste, de Montchenu, de Saralier. Sur les ordres de ce dernier, il fait poursuivre les coupables des émeutes de St Agrève et St Martin-de-Valamas, et attend que : « …le brigadier du Cheylard me rende conte de son apparition pour l'arestation des décrétés de St Martin de Valamas. Je luy fis passer l'ordre mardy dernier en luy ordonnant le plus grand cecret pour cette exécution, la prudence et la fermeté cy nécessaire dans cette occasion pour en imposer à la canaille et aux mal intentionnés[640]… ».

Montchenu n'hésite donc pas à s'appuyer sur Valentin, en lui confiant des responsabilités en toute tranquillité, il pense que Valentin a du jugement, de l'expérience, une bonne connaissance des lieux et des mentalités.

Danthon (d'Anthon) maréchal des logis à Privas

Le maréchal des logis agit avec une brigade composée de lui-même Danthon, et de deux cavaliers : Benoit et Benoit Bertrancourt[641]. Pour les affaires courantes comme un désarmement, cela semble amplement suffire, mais face aux émotions populaires, ils sont en nombre très insuffisants et incapables de faire respecter l'ordre.

Danthon s'occupe personnellement de l'affaire Paul Monier à St Julien Labrousse. Il est chargé de désarmer Paul Monier et relate l'affaire dans une lettre à Montchenu[642], à laquelle il joint son procès-verbal[643], et le « verbal des consuls[644] », le tout pour Montchenu. Le désarmement est fait mais Monier ne pouvant payer l'amende, est mis en prison. Montchenu écrit au vicomte de Cambis pour lui signifier l'élargissement de Monier « en cons*équen*ce de la permission que vous m'aviés donnée », le curé paye les frais de détention tant la famille est démunie, et il précise : « … j'ai crû devoir faire grâce de l'amende entière, vû son extrême pauvreté et celle de ses parens. J'espère que vous ne

[638] JL131, 25 août 1788, Montchenu à Valentin.
[639] Lettre 1788-156, 14 septembre 1788, Valentin à Montchenu.
[640] Lettre 1789-122, 13 juin 789, Valentin à Montchenu.
[641] Procès-verbal 1789-34-b, 21 février 1789, Danthon à Montchenu.
[642] Lettre 1788-125-3, 30 juillet 1788, Danthon à Montchenu.
[643] Procès-verbal 1788-125-4, Danthon à Montchenu.
[644] Procès-verbal 1788-125-5, consuls de St julien Labrousse à Montchenu.

désapprouverés pas cet acte d'humanité et de charité, ce jeune ho*mme* me paraissant assés puni de la longue détention[645]… ». De même, Danthon demande une remise d'amende pour le fils de Jean Guigon trop pauvre pour payer, et Montchenu la lui accorde très volontiers[646].

Danthon est également chargé de l'affaire des eaux minérales de Selles par Valentin car M. de Selles se plaint « …que les buveurs des eaux qui vont à Celles… près la fontaine minérale, font assemblées avec port d'armes et brigandages en tirant sur les volailles, pigeons et en volant les fruits… ». Danthon ne trouve que « deux hommes qui buvaient les eaux », constate que le consul n'est au courant de rien, et la grangère dit que « l'an dernier on lui a tué 5 à 6 poulets et volé poires et raisins[647]… ». Rien de grave donc, et beaucoup d'exagération de la part du propriétaire (cf. *infra*).

Avec l'affaire du droit de leyde (cf. *infra*), l'honneteté de Danthon est remise en cause : malgré les lettres au comte de Maubourg, jurant qu'il fait tout ce qu'il peut pour calmer les esprits et faire payer la leyde, Danthon déplore que la maréchaussée n'est pas assez nombreuse pour venir à bout du problème : « …moy et mes cavaliers avons fait notre possible pour soutenir le droit de votre fermier et pour appaiser la fureur ….comme j'ay tant à cœur vos intérêts et ceux de Mr votre fils, j'ay pris la liberté de prier Mr de Montchenû mon cher commandant, de nous renforcer par un détachement [648]… ». Le comte de Fay-Maubourg doute de sa bonne volonté et le manifeste à Montchenu en lui demandant : « … lorsque vous écrirés au sieur Danthon, de luy recommander plus de fermeté et d'exactitude à ses cavaliers qu'on soupçonne favoriser les gens de la campagne[649]… ». Maubourg ne semble pas mesurer l'ampleur de la révolte causée par cette affaire, et son incompréhension est totale quant à l'incapacité des trois cavaliers de la maréchaussée à faire face à la foule hostile.

Jean Moulin brigadier de maréchaussée

Tous les courriers de Jean Moulin sont des procès-verbaux de désarmement. Il connait des échecs comme c'est le cas chez les Blanc au Bourg Lestra de St Agrève où

[645] JL 124, 1er août 1788, Montchenu au vicomte de Cambis.
[646] JL57, 24 mai 1789, Montchenu à Danthon.
[647] Procès-verbal 1788-147-a, 4 septembre 1788, Danthon à Montchenu.
[648] Lettre 1789-31, 16 février 1789, Danthon à Maubourg.
[649] Lettre 1789-34, 23 février 1789, Maubourg à Montchenu.

aucune arme n'est découverte[650]. Montchenu a donné l'ordre le 12 juin et Moulin intervient le 19 juin, la rapidité est exceptionnelle. Le 8 février 1789, «… à onze heures du soir a entendu « Messieurs on se tue à la basse ville ! » ; s'y est rendu de suite sur place : 3 personnes étaient blessées par le nommé Bast… ». Jean Moulin pourchasse Bast qui s'enfuit, se réfugie chez Manson. Celui-ci « …a refusé d'ouvrir, il a insulté la maréchaussée, jeté des pierres, et finalement Jean Moulin a ouvert la porte de force, a envoyé chercher un consul pour perquisition mais Bast a sauté par la fenêtre côté rivière et s'est enfui[651]... ».

Parfois c'est le succès : à Chalancon, chez les frères Philipot, la récolte est bonne : « …un fusil à deux coups, un mauvais fusil à un coup cassé, une paire de pistolets d'arson et un coutheau à tenon ; la mère n'est pas en état de payer l'amende[652] ». Mais cette rapidité d'exécution n'est pas toujours de mise. Moulin intervient le 16 janvier 1789 pour faire payer une amende pour port de pistolet …le 7 septembre 1788, soit quatre mois auparavant ! De même le 17 janvier 1789, Moulin intervient par un ordre du 5 décembre 1788 pour le port d'un fusil survenu le 30 août 1788 : dans les deux cas, il s'agit d'ordres du vicomte de Cambis[653].

Parfois Moulin se heurte à des difficultés : lors du désarmement de Valla, celui-ci insulte la maréchaussée et refuse de payer l'amende : Moulin le met donc en prison[654]. A Desaigne, le 5 février 1789, il doit désarmer Frachisse qui, l'arme à la main, menace des personnes, la situation est délicate[655]. Il y retourne le 8 mars, et cette fois entre dans la maison de Frachisse accompagné du consul et du notaire, et confisque un pistolet de poche et un fusil, selon un ordre de Montchenu du 3 mars[656] : on constate là encore la rapidité d'intervention. Enfin, il est accusé d'avoir insulté Darcenèche lequel devait être particulièrement pénible lorsqu'on lit ses lettres écrites dans la précipitation et la frayeur la plus grande ; Montchenu renvoie l'affaire à Gabriel de Coste (cf. *infra*).

[650] Procès-verbal 1788-104-4, 19 juin 1788, Jean Moulin à Montchenu.
[651] Procès-verbal 1789-23-1, 8 février 1789, Jean Moulin à Montchenu.
[652] Procès-verbal 1788-189-a, 23 novembre 1788, Jean Moulin à Montchenu.
[653] Procès-verbaux 1789-13-1 du 16 janvier 1789, et 1789-13-2 du 17 janvier 1789, Jean Moulin à Montchenu.
[654] Procès-verbal 1789-18-1, 28 janvier 1789, Jean Moulin à Montchenu.
[655] Procès-verbal 1789-22-1, 5 février 1789, Jean Moulin à Montchenu.
[656] Procès-verbal 1789-23-1, 8 février 1789 et JL13 du 3 mars 1789, Jean Moulin.

Cheminement de la plainte en général

Les différentes affaires entre 1780 et 1789 permettent de comprendre les grandes lignes du cheminement d'une plainte transmise à Montchenu :

1—Une personne (noble, consul, « personne de condition », fermier comme Guérin, notable) porte plainte soit directement à Montchenu, soit à un intermédiaire : consul, subdélégué, qui la fait passer à Montchenu ; parfois cette plainte est accompagnée d'un procès-verbal. Montchenu n'intervient jamais sans une plainte précise : lieu, nom, prénom et surnom, date, faits, témoins.

2—Montchenu répond au plaignant qu'il a pris en compte la plainte et qu'il diligente une enquête « pour vérifier les faits » ; il répond aussi à l'intermédiaire. Parfois il refuse de s'occuper du problème et renvoie à l'administration intéressée : parfois l'intendant, plus souvent la justice ordinaire plus apte que lui et surtout donnant des peines plus lourdes donc plus dissuasives.

3—Il demande une enquête à une personne « sûre », « impartiale », un homme de terrain : le consul, le subdélégué du commandement, une personne de confiance, Frévol de La Coste, la maréchaussée. Il s'agit de trouver des témoins fiables pour corroborer les faits. S'il s'agit d'un désarmement, il envoie un ordre de désarmement pour économiser les courriers.

4—Le résultat de l'enquête est envoyé à Montchenu, parfois avec des conseils sur les mesures disciplinaires à prendre. Montchenu suit les conseils donnés par l'enquêteur.

5—Montchenu envoi un ordre à la maréchaussée s'il s'agit d'une arrestation ou d'un désarmement, au subdélégué comme dans l'affaire Jeanne Guéraud, au consul s'il s'agit d'excuses publiques pour « donner une semonce », « laver la tête » en son nom.

6—Un courrier est envoyé à Montchenu pour lui signifier les résultats de l'application de son ordre, ses difficultés aussi. Si l'ordre n'a pas été appliqué, il faut le renvoyer à Montchenu.

7—Parfois Montchenu accuse réception et remercie.

8—Montchenu avertit les plaignants de ce qui a été fait, si oui ou non l'enquête a donné satisfaction, si la plainte est rejetée pour absence de preuves valables ; il informe aussi les intermédiaires s'il y en a eu.

9—Montchenu tient au courant ses supérieurs hiérarchiques dans le cas d'un désarmement, ou d'une arrestation, c'est une façon de les informer mais aussi de demander implicitement confirmation de l'ordre donné.

Les rouages de la plainte sont immuables, avec plus ou moins de détails : il y a donc un va-et-vient de courriers issus des protagonistes : subdélégués, consuls, notables, plaignants, Montchenu, maréchaussée, vicomte de Cambis et comte de Périgord dans les cas de désarmement, Frévol de La Coste. Bien que le cheminement demeure le même, il y a de multiples variantes selon le type de plainte : le marquis de Peyraud revient à la charge pour faire désarmer les braconniers car la maréchaussée n'a pas réussi (23 courriers) ; l'affaire Jeanne Guéraud nécessite une deuxième enquête un an et demi après la première ; s'il y a insécurité, la plainte se double d'une demande de troupe…etc.

Quant aux mesures prises par Montchenu, elles sont souvent les mêmes, le panel de possibilités est réduit : prisons mais jamais plus de dix jours, en général 24 à 48 heures ; désarmement avec amende qui peut être réduite en cas d'indigence, mais qui demeure de façon symbolique même faible ; utilisation de l'oral avec semonce faite par le consul ; excuses publiques grâce à un intermédiaire qui a concilié les deux parties pour éviter un procès, et faites en présence de l'autorité comme un consul. Montchenu privilégie la semonce ou les excuses publiques, cherchant à éviter le procès toujours trop lent, complexe, coûteux et souvent partial. Avec les semonces et excuses publiques, il ajoute toujours dans ses lettres une menace de plus grande sévérité si récidive.

D—Montchenu refuse d'interférer avec d'autres pouvoirs

Face à la superposition des pouvoirs en province, Montchenu est très attentif à ne pas outrepasser ses pouvoirs, et à laisser l'intendant, l'inspecteur des troupes Charly, le comte de Périgord, ou la justice exercer leurs prérogatives. Il n'a nulle intention d'empiéter sur les domaines des autres administrations.

Jouanel, consul de St Martin-de-Valamas, a été destitué de sa fonction « … pour avoir fait son devoir par une caballe la plus marquée… ». Cotta notaire royal, en explique les causes à Montchenu : Jouanel a visiblement dérangé certains habitants en faisant trop de zèle. D'abord il a demandé aux habitants de réparer leurs cheminées, ou du moins, de les mettre aux normes pour éviter les incendies « … il y a dans ce bourg 10 à 11 cheminées qui ne sont faites que jusques aux galetas des maisons ; le consul assisté des procureurs d'office, firent une tournée il y a encore deux mois, pour obliger les particuliers à mettre les cheminées en état qu'elles devraient être, sans qu'aucun se soit mis en devoir de les

faire réparer... ». Puis, suite à l'affaire des grains, il a demandé à Montchenu un détachement qui lui a été accordé, rendant dorénavant impossible l'attaque des charretiers et le vol des grains. Enfin, il a fait des tournées pour surveiller les cabarets et n'a pas hésité à mettre en prison un garçon maréchal-ferrand pour insulte et « … ce garçon travailhe chez un maréschal qui a deux cheminées dans sa maison qui ne vont que jusques au galetas qu'il remplÿ de fourage[657]… » ; il s'agit là d'un moyen de pression pour que le maréchal-ferrand sécurise ses cheminées.

Montchenu répond à Cotta et à Jouanel. Au premier, il rappelle que « … Tout ce qui regarde les élections consulaires et l'administration des communautés étant de la compétence de Mr l'intendant, c'est à ce magistrat que vous devés vous adresser pour les différentes demandes relatives à ce double objet, et vous êtes bien assuré de trouver en lui la plus prompte et la plus exacte justice[658]… ». Et au deuxième, il montre son soutien, tout en répètant les limites de son pouvoir d'intervention :

> … je suis très fâché de tous les désagréments que vous venés d'éprouver dans cette circonstance, et quoique je sois bien persuadé de votre innocence et de la pureté de vos intentions et de vos actions, je ne peux n'y ne dois me mêler en aucune manière de cette aff*aire* : tout ce qui a rapport aux élections consulaires et à l'administration des communautés étant du ressort de Mr l'intendant. Je ne puis que vous renvoyer à ce magistrat dont la justice et les lumières sont également connües ; c'est donc à lui à qui il faut vous adresser pour les plaintes légitimes que vous aurés à porter sur la conduite de vos concitoyens. Quant au n*omm*é Claude Mounier aubergiste arrêté le 27 avril pour avoir répondu d'une manière malhonnête aux consuls et à la patrouille qui s'étaient rendus chés lui pour visiter sa maison, et que Mr le juge a fait mettre hors de prison le lendemain 28, je ne peux revenir sur le jugement qui a été porté dans cette circonstance, je connais trop bien les lumières et la prudence de Mr Chanéac de Loire pour croire qu'il na pas mis dans ce jugement l'attention la plus reffléchie. Je vous renvoye les deux pièces que j'ai trouvé jointes à votre lettre et qui me deviennent inutiles[659]…

Pourtant, Montchenu est persuadé que Jouanel est innocent : « … j'ai été aussi étonné qu'affligé de l'injustice de tous les moyens que l'envie et la méchanceté viennent d'employer pour perdre un honnête ho*mme* à qui on ne peut faire aucun reproche[660]… ».

[657] Lettre 1789-97, 16 mai 1789, Cotta à Montchenu.
[658] JL53, 21 mai 1789, Montchenu à Cotta.
[659] JL54, 21 mai 1789, Montchenu à Jouanel.
[660] JL68, 4 juin 1789, Montchenu à Chanéac de Loire.

Mais il n'est pas question pour lui d'empiéter sur le pouvoir de l'intendant ou de faire pression d'une façon ou d'une autre sur la communauté de St Martin-de-Valamas : il s'en tient à son rôle strict de faire régner l'ordre.

Montchenu agit de même lors de l'affaire Boissière (cf. *Infra*) qui touche la maréchaussée : le lieutenant et chevalier de Viennet et son sous-lieutenant Raymond médisent sur le brigadier Boissière, trop proche de M. de Coste que Viennet voudrait remplacer ; Montchenu est mis à contribution pour défendre Boissière auprès du comte de Périgord et du comte de Brienne. Mais Montchenu refuse car cela ne regarde que l'inspecteur des troupes M. de Charly.

Avec l'affaire Dulandel-Faure (cf. *infra*), Montchenu refuse d'intervenir car ce n'est pas lui qui a fait arrêter Faure, « … je ne puis faire sortir votre enfant de prison, puisqu'il n'y est pas détenu par mes ordres[661]… ». Après enquête, Montchenu confirme : « …Il résulte Mr, des renseignements que j'ai fait prendre, sur l'affaire de Mr votre fils, qu'il ne peut obtenir son élargissement que d'après la décision de Mr le comte de Périgord commandant en chef de la province à qui il en a été rendu compte pendant mon absence[662]… ». Faure fils ayant été arrêté « …conformément à une lettre du ministre concernant le semestrier…Puisque vous avés rendu compte de cette affaire à Mr le comte de Périgord, il est nécessaire d'attendre la décision de ce commandant en chef, et dans le cas qu'elle vous parvienne directement, je vous prie de m'en faire part[663]… ».

Dans l'affaire Claude Mounier, Montchenu s'en tient aux décisions de la justice :

> … Quant au n*omm*é Claude Mounier aubergiste arrêté le 27 avril pour avoir répondu d'une manière malhonnête aux consuls et à la patrouille qui s'étaient rendus chés lui pour visiter sa maison, et que Mr le juge a fait mettre hors de prison le lendemain 28, je ne peux revenir sur le jugement qui a été porté dans cette circonstance, je connais trop bien les lumières et la prudence de Mr Chanéac de Loire pour croire qu'il na pas mis dans ce jugement l'attention la plus reffléchie[664]…

Montchenu couvre Chanéac de Loire et refuse de revenir sur la décision du juge. Il n'est pas question pour lui d'empiéter sur les prérogatives de la justice ordinaire. Avec

[661] JL14, 21 février 1788, Montchenu à Faure père.
[662] JL18, 29 février 1788, Montchenu à Faure père.
[663] JL19, 29 février 1788, Montchenu à Chabalet.
[664] JL54, 21 mars 1789, Montchenu à Jouanel.

l'affaire Jouanel, c'est la deuxième fois que le juge Chanéac de Loire est mis en cause, et la deuxième fois que Montchenu, sans hésiter, lui fait confiance.

L'affaire juge Pourret-procureur Besset est considérée comme particulièrement grave : le procureur Besset a tenté d'assassiner le juge Pourret « …Les principes de notre entrevue ont été de ma part de représentation sages et modérées, mais de la sienne ce n'a été que feu, mauvais propos, et injures de toutes espèces. Il a fini par courir au fond de l'appartement, s'est armé d'un fusil à deux coups, et me tirait dessus au moment où Mr Valon qui était entre deux, à volé sur lui pour le désarmer[665]… ». Désarmé de son fusil, Besset tente ensuite de tuer Pourret avec un canif, puis un couteau, et finalement, M. Valon « … la trainé par le cotet hors de l'appartement … », tandis que Besset prononçait des menaces de mort envers Pourret. L'homme est devenu dangereux, on craint qu' « …il mette le feu aux papiers du greffe… », et même sa femme et ses enfants sont exposés : il faut donc l'enfermer dit Pourret, qui du reste, ne veut pas charger le procureur : « … je suis trop humain pour le livrer à la sévérité des loix… ». Il veut simplement « …apposer les scellés au cabinet de cet étourdi… », et en faire l'inventaire, puis l'enfermer quelque temps. Il demande à Farconet d'intervenir pour que Montchenu envoie un ordre d'enfermement.

Montchenu refuse d'intervenir : « … L'affaire ne regarde sous aucun raport l'autorité, elle est d'ailleurs trop grave pour borner la punition du coupable à quelques jours de prison[666]… ». Sa latitude en matière de peine est limitée ; quelques jours de prison, et la rébellion contre un juge est trop grave pour cela. Il faut s'en remettre à la justice.

[665] Lettre 1788-8, 27 janvier 1788, Pourret à Farconet.
[666] Brouillon de lettre 1788-8-b, non datée, Montchenu à Pourret.

II—La correspondance professionnelle du commandant en second du Roi en Vivarais :

A—Présentation du corpus de lettres 1780-1790, l'importance du fond et son irrégularité

Ce corpus documentaire est d'une importance exceptionnelle, s'étendant sur 10 ans, de 1780 à 1790 et comptant environ 3300 lettres éparses ; en plus de ces lettres, il existe douze journaux des lettres. Cette correspondance professionnelle concerne le commandant du roi (1780-1789) Laurent de Montchenu (1726-1802) ; sa carrière, les aléas de santé des commandants voisins, l'ont amené à voyager et à changer de commandement en Languedoc, aussi ses lettres sont-elles envoyées de Tournon, de Montpellier, de Châteauneuf-de-Galaure, de Toulouse. Dans cet ensemble, on a donc la correspondance active écrite par Laurent de Montchenu et la correspondance passive reçue par le commandant.

Dans le tableau, ne sont pas représentés les douze journaux de lettres mais seulement les feuilles volantes.

Nombre de lettres par mois et année

Tableau 24: Nombre de lettres par mois et par année

	1780	1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	1790
Janvier		6	20	2		10	18	12	17	28	14
Février	2	9	10	6	1	5	26	35	32	29	20
Mars	2	18	9	5		16	29	3	25	33	2
Avril		78	2	3		16	19	5	52	45	11
Mai	1	172	1	6		31	46	10	29	44	
Juin	8	119	3	2	1	37	49	3	27	21	
Juillet	12	160	3	1	11	45	30	3	22	35	
Août	31	111	2		35	21	52	32	34	69	
Sept	20	187	4	2	21	4	58	17	30	27	
Octobre	16	151	4		29	36	44	25	28	23	
Nov	21	81	6	1	29	39	4	17	9	8	
décembre		17	4	2	23	28	6	19	25	14	
dossiers (couvrant plusieurs mois)	20	12+5+11+6		1	5+5	18+17		7+9	13+4+9+18+10+18	11+5	
TOTAL	**133**	**1136**	**68**	**31**	**161**	**323**	**381**	**187**	**402**	**393**	**47**

Comptage du courrier (feuilles volantes) : total = 3263 documents

Légende :

TOURNON EN VIVARAIS

TOULOUSE (EN REMPLACEMENT DU COMTE DE PERIGORD)

MONTPELLIER (EN REMPLACEMENT DU VICOMTE DE CAMBIS)

CONGES DE COURS (janvier à juin)

Ce tableau met en évidence l'irrégularité de la correspondance. En 1780 Montchenu est commandant du roi en Vivarais basé à Tournon, puis d'avril 1781 à début 1782, il est en Languedoc donc à Montpellier en remplacement du vicomte de Cambis malade ; il retourne à Tournon début 1782 et ce jusqu'en 1788, on note une pause dans la correspondance en 1783 et 1784, cette dernière année peu fournie (seulement 161 lettres) car il est en congé de cours à Paris de janvier à juin 1784 ; puis le voilà encore en remplacement, mais cette fois pour le comte de Périgord à Toulouse de septembre à

novembre 1788. Enfin il termine sa carrière à Tournon ; il démissionne au début de l'année 1790.

On note donc que l'étendue géographique du commandement varie considérablement : le Vivarais et Velay ne forment qu'une partie du Languedoc, lui-même correspondant à toute la rive droite du Rhône à partir d'Annonay et s'étendant jusqu'à Toulouse et aux portes de Perpignan. Cet ensemble regroupe aujourd'hui une partie ou totalité des régions Auvergne, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon.

L'irrégularité varie également chaque jour : le 12 avril 1788, Montchenu ne dicte pas moins de 12 lettres à différents correspondants, il est vrai que cette journée est exceptionnelle par rapport aux autres quant à la quantité de lettres.

Enfin, l'irrégularité concerne aussi les personnes comme le montrent les tableaux suivants.

Les feuilles volantes (lettres, brouillons de lettres, copies… etc) s'accompagnent de treize journaux de lettres qui concernent exclusivement la correspondance active, celle écrite par Mr Paysan le secrétaire du comte de Montchenu à Tournon, s'étendant sur la même période 1780-1789.

B—Les interlocuteurs de Laurent de Montchenu

Les feuilles volantes représentent une petite partie de la correspondance active sous forme de brouillons de lettres, et la correspondance passive. La correspondance passive est constituée de lettres autographes émanant des consuls maires des paroisses sous le commandement de Montchenu, mais aussi de militaires, de juges et prévôts, de nobles et châtelains, d'ecclésiastiques essentiellement évêques et curés, parfois de simples sujets du roi lui adressant une supplique ou un mémoire pour lui demander une intervention en leur faveur, et aussi plus rarement des secrétaires d'état et intendant du Languedoc et ses subdélégués ; la variété des documents issus de cette correspondance passive est donc extrême : reçus, affiches, lettres, mais aussi procès-verbaux, listes de mauvais sujets, état de situation des troupes, mémoires et suppliques et parfois tableaux, ordres : tout ceci lui est adressé avec espoir de résolution des problèmes ou simplement pour qu'il en prenne connaissance ou qu'il applique les ordres. Dans les deux tableaux suivants, apparaissent les auteurs et destinataires de toutes les lettres mais aussi des copies de lettres, pour l'année 1788 puis 1789.

Tableau 25: Interlocuteurs de la correspondance

1788	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Total
avocat, juge, procureur, greffier, trésorier, officier du parlement	4	1	2	2	2	1	1	3	5	6	0	0	**27**
Officier, militaire	3	5	4	20	9	18	7	5	8	2	0	2	**83**
vicomte de Cambis	0	0	0	0	11	5	3	4	6	5	4	2	**40**
Curé, religieux	1	6	0	2	0	0	1	0	0	0	0	1	**11**
Ballainvilliers intendant	0	1	2	4	2	1	0	2	0	0	0	0	**12**
comte de Périgord	0	1	5	15	2	1	2	0	2	4	0	1	**33**
Frévol de La Coste	0	10	7	18	14	16	7	10	8	5	5	5	**105**
ministres	0	1	0	0	0	0	0	0	3	7	0	0	**11**
Noblesse, châtelain	3	6	2	3	3	3	2	2	1	2	0	3	**30**
maréchaussée, prévôt brigadier	1	2	5	9	2	9	9	10	5	5	4	2	**63**
subdélégué, commissaire	1	3	3	1	3	2	1	4	1	2	0	0	**21**
secrétaire, syndic	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
consul maire	2	6	5	5	8	7	5	7	3	6	1	3	**58**
métier	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**1**
bourgeois	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**1**
brigands	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	**1**
anonyme ou inconnu	0	1	2	3	2	2	3	0	0	1	0	4	**18**
famille	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	**2**
toulousains	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	**1**
assemblée 3 ordres	0	0		0	0	0	0	0	0	1		0	**1**
	15	45	37	82	58	65	41	47	44	46	15	24	**519**

La maréchaussée, les consuls maires et les militaires forment une grande part de cette correspondance, en plus de la hiérarchie. On retrouve ces constantes en 1789.

1789	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Total
avocat, juge, procureur, greffier, huissier, trésorier, officier du parlement, notaire	4	4	6	18	22	4	4	2	1	3	0	0	**68**
officier, militaire	4	5	2	9	11	15	15	24		13	3	4	**105**
vicomte de Cambis	0	2	0	0	1	0	0	1	9	0	0	0	**13**
curé, religieux, évêque	1	0	0	0	1	0	2	5	0	0	0	0	**9**
Ballainvilliers intendant	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	**3**
comte de Périgord	2	1	5	15	5	9	10	20	7	5	4	8	**91**
Frévol de La Coste	9	11	12	15	2	5	14	25	8	9	3	5	**118**
ministre	1	0	0	2	2	1	0	1	1	0	2	0	**10**
noblesse, châtelain	2	6	8	1	1	1	0	7	0	0	0	0	**26**
maréchaussée, prévôt brigadier	10	8	7	2	9	3	3	2	1	1	0	0	**46**
subdélégué, commissaire, inspecteur	1	1	0		1	1	2	0	1		0	0	**7**
secrétaire, syndic, Guérin fondé de pouvoir	0	4	1	3	5	2	0	0	0	0	0	0	**15**
consul maire	4	7	9	10	9	1	7	23	8	4	1	1	**84**
métier	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	**1**
bourgeois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
brigands	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
anonyme ou inconnu	2	1	2	0	3	0	3	1	1	0	0	1	**14**
famille	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	**1**
toulousains	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	**0**
assemblée 3 ordres, milice	1	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	**5**
	41	50	52	77	72	43	63	113	37	35	13	20	**616**

C—Les fonctions de la correspondance

Un instrument de travail pour Montchenu

La très grande majorité des lettres a une taille de 19 cm de large sur 23 cm de hauteur, quelques lettres rares étant de couleur bleue, presque toutes en très bon état de conservation. Ce sont des feuilles simples, ou des feuilles doubles ; dans ce dernier cas, la feuille double contient parfois d'autres feuilles : lettres autographes soignées (sans ratures) et signées, accompagnées parfois de réponses sous forme de brouillon peu soigné, parfois raturé, non signé, avec nombreuses abréviations, toutes ayant trait au même problème à résoudre, ou au même type de problèmes ; l'ensemble peut former des micro-dossiers qui sont alors numérotés : 1781-136-a, 1781-136-b, 1781-136-c, ou 1789-15…etc. C'est le cas du micro-dossier intitulé « Affaires du sieur Boissière brigadier de maréchaussée à Montpellier 1788 »[667] (annexe 27). Ces micro-dossiers ne doivent pas être confondus avec un autre type de numérotation : 1781-137-1, ou 2 ou 3 : cette numérotation diffère de la précédente en ce qu'elle a permis d'insérer des documents retrouvés au hasard des recherches, sans revoir toute la numérotation depuis le début.

Rarement, on trouve des feuilles doubles grand format, avec en-tête imprimé du blason, des titres et fonction : ce sont des documents officiels de 22 cm de large sur 31 cm de hauteur, concernant soit le vicomte de Cambis (une seule : annexe 23), soit Laurent de Montchenu (cinq : annexe 19), soit le comte de Périgord (deux : annexe 20 et 21), soit Frévol de La Coste (25).

Cet ensemble de documents est classé par mois, et est regroupé dans des feuilles doubles sur lesquelles sont indiqués, d'une grande écriture : le mois et l'année (annexe 28) : mars 1788. Cependant, cette correspondance a été retrouvée dans un désordre indescriptible, mélangée à des parchemins ou autres documents de toutes les époques à partir du XIIIe siècle : il a d'abord fallu mettre un peu d'ordre dans ces archives pour rassembler la correspondance éparse, puis replacer les lettres dans chaque feuille double correspondant aux mois, et les classer par ordre chronologique.

La correspondance active est moins variée puisqu'elle émane uniquement de Laurent de Montchenu, par le biais de ses secrétaires à l'écriture bien reconnaissable : M. Paysan à Tournon, et M. Auzillion à Montpellier. Il y a d'abord les lettres brouillons

[667] Micro-dossier 1788-130, 130-a, 130-b, 130-c, soit quatre documents.

(annexes 29 et 30) souvent raturées de multiples fois sans doute sous la dictée d'un homme pressé, à l'emploi du temps chargé, qui revient sur ses phrases, les modifie, obligeant le secrétaire à reprendre, barrer, écrire rapidement d'où les nombreuses abréviations et les rajouts en marge. Il y a également les journaux de lettres, vrais documents administratifs, conservés dans les archives du commandement, puis dans celles du château de Montchenu (Drôme). Il arrive que le brouillon soit conservé et se retrouve textuellement dans le journal des lettres : c'est le cas pour le brouillon 1789-123-b et le JL70 du 7 juin 1789.

On peut noter que le secrétaire Paysan n'est pas le seul à écrire des lettres pour Montchenu : Farconet à Tournon, donne aussi des conseils et rédige des projets de lettres pour le commandant lorsque celui-ci est dans son château de Châteauneuf-de-Galaure :

> … J'ay en conséquence, l'honneur d'envoyer à Monsieur le comte, ces projets de lettres accompagnés d'un nouvel arrêt du conseil que Monsieur le comte voudra bien garder pour lui et qui lui prouvera que les principes du gouvernement sont à plusieurs égards fort d'accord avec les siens. Quand aux conseils que je peux avoir donnés à Monsieur… Au reste je pense que Monsieur le comte doit répondre de sa main à la lettre du commandant en chef… et qu'il doit lui marquer que d'après ses représentations, il n'a pas hésité à rétracter les conseils plus tôt que les ordres qu'il n'avait donné au juge du Chaylard que d'après la connaissance des intentions envoyées par Mr l'intendant à ses subdélégués dans cette partie de la province[668]…

On voit donc que Farconet joue donc le rôle de secrétaire et de conseiller auprès de Montchenu, voire le remplace comme c'est le cas en mai 1789. Les courriers du comte de Périgord, donc envoyés par Auzillion de Montpellier à Tournon, sont relativement rapides : « … J'aurai l'honneur M et très cher voisin, de vous communiquer la réponse qui me sera faite et que je n'attendrai sûrement pas longtemps, puisqu'il ne faut que 4 jours pour en recevoir de Montp*ellie*r[669]… ». Auzillion quant à lui, remplace le comte de Périgord lorsque celui-ci est à Toulouse : « … il [le comte de Périgord] nous a renvoyé ici toutes les affaires ordinaires de la province à suivre, ce qui m'a donné jusqu'aujourd'hui un surcroit de besogne très considérable car j'avais à cœur de me mettre au courant[670]… ».

[668] Lettre 1789-101, 18 mai 1789, Farconet à Montchenu.
[669] JL16, 26 février 1789, Montchenu au comte de Maubourg.
[670] Lettre d'Auzillion à Montpellier, à M. Paysan du 19 mai 1788. AD Haute-Loire 110 J 59.

Paysan, Auzillion, et Farconet sont donc les bras droits des commandants à Tournon et Montpellier, indispensables pour la connaissance des affaires et pour la correspondance.

Les journaux des lettres

Le journal des lettres se présente comme un grand cahier sans couverture, d'environ 40 cm de haut sur 26 cm de large, 2 cm d'épaisseur, comptant entre 60 et 80 pages le plus souvent. Les brouillons ont été recopiés au propre, à peu près dans l'ordre chronologique, avec chaque fois la date, et le destinataire clairement identifié, le plus souvent sans les formules de politesse, et sans fautes d'orthographe : le secrétaire a eu le temps de se relire et d'éviter les ratures (annexe 35 et 36)

Les journaux des lettres ne semblent pas toujours très rationnels selon nos critères d'aujourd'hui car on trouve des copies de lettres de plusieurs années dans un seul volume. Certains journaux ont un titre, d'autre non.

1-Le « Registre d'ordres » est rempli sur deux colonnes, commence le 21 juillet 1780, par une plainte colonne de gauche et un ordre ou un conseil colonne de droite. Il se termine le 8 juin 1782 et ne comprend que neuf feuillets non attachés : ce cahier est incomplet.

2-le « Registre journal » est fait de même, et commence le 21 mars 1780 ; à partir de février 1782, il n'y a plus de colonnes, et il se termine le 4 juin 1782, puis il y a 6 feuilles blanches. Il est composé de 40 feuilles et est donc beaucoup plus complet que le précédent (annexe 31).

3-un 3ème cahier de papier bleu commence le 29 avril 1784 jusqu'au….21 février 1784, en passant par le 16 décembre 1781 puis le 7 janvier 1785 ; de plus les années n'étant pas toujours précisées, il est difficile de s'y retrouver car il ne respecte pas la chronologie ; il comporte 39 pages.

4-le « Journal des lettres écrittes par M le comte de Montchenu commandant du Vivarais et Velay commencé le 7 septembre 1781 et fini le 18 juillet 1784 », comporte 31 pages puis 5 pages blanches.

5- « Journal des lettres contenant celles écrites à MM les subdélégués du commandement, pour prendre les informations nécessaires sur différentes affaires, réponses des dits subdélégués sur lesdites informations, lettres et réponses sur différentes plaintes portées » : ce journal commence le 6 avril 1781 jusqu'en novembre 1781 pendant 18 pages. Puis viennent des copies de lettres non datées intitulées : « réponses de MM les

subdélégués sur les informations qu'ils ont pris » pendant 11 pages : les noms des subdélégués sont bien notés mais aucune date n'apparait ; puis 16 pages ont été consciencieusement découpées, sans pouvoir dire s'il s'agit de page blanche ou déjà utilisées.

6- « Commandement de Vivarais et Velay : journal ou registre des lettres depuis le 4 octobre 1782 jusqu'au 10 septembre 1783, depuis cette époque jusqu'au mois d'avril 1784 M le comte ayant été à Paris pour congé » (annexe 33), comporte 31 pages avec deux colonnes, puis 10 pages écrites normalement, puis 8 pages blanches.

7-un autre journal des lettres, sans titre, commence le 15 octobre 1782 jusqu'au 2 janvier 1786, sans respect de la chronologie, mélangeant les années 1784 et 1785 ; il est assez mal tenu et comporte 41 pages bien remplies, puis 5 pages blanches.

8- « Journal des lettres commencé le 26 février 1785 commandement du Vivarais » (annexe 34) se termine le 28 juin 1785 et comporte 34 pages au total.

9-un journal sans titre, commençant le 30 juin 1785, et se terminant le 12 avril 1786, semble être la suite du précédent. Ici les pages sont numérotées de 1 à 127, puis sont suivies de 6 pages de sommaire très rapide.

10-un imposant journal de lettres comporte 11 pages qui constituent un sommaire, puis 253 pages numérotées, avec copies de lettres du 2 janvier 1786 au 28 octobre 1786, puis commence l'année 1787 du 16 janvier au 26 mai.

11-un autre journal commence le 16 janvier 1787 jusqu'au 18 octobre 1787 pendant 44 pages. Puis l'année 1788 se déroule du 13 janvier 1788 au 27 août 1788 pendant 143 pages, suivi de 12 pages de sommaire. Dans ce journal, 137 copies de lettres ont été transcrites pour 1788.

12-enfin le « Journal de correspondance 1789 » (annexe 32) débute le 21 janvier 1789 et prend fin en janvier 1790 ; il commence par « Nota : du 1er au 21 de ce mois, Mr le comte n'a expédié aucune lettre et pendant ce temps j'étais à Chateauneuf retenu par un gros rhume. » ; puis les copies s'enchainent avec celle du 21 janvier numérotée 1 ; la chronologie des lettres est suivie jusqu'au 20 décembre, puis c'est une copie du 7 novembre, puis du 12 janvier et 21 février 1790, puis du 20 novembre 1789, pour revenir au 25 janvier, et se termine avec le 7 avril 1790. Vingt pages blanches suivent, le cahier n'est pas terminé. Dans ce cahier, 155 copies ont été transcrites.

13-ce dernier cahier ne comporte pas de dates, ou parfois des dates telles que « Du 27 » ou « Du 6 mars », mais aucune année n'est mentionnée dans les 44 pages. D'après les

interlocuteurs et les lieux cités, il s'agit d'un remplacement à Montpellier, peut être celui de février-mars-avril 1786.

L'ensemble est accompagné d'un genre de mémento (annexe 37), avec les adresses de 72 interlocuteurs, et la formule de politesse idoine pour chacun : « Monseigneur le Maréchal de Ségur ministre et secrétaire d'Etat au département de la guerre ; à la cour ; Je suis avec un respect inviolable. », ou encore : « M de Lachadenède subdélégué du commandement à Aubenas ; j'ai l'honneur d'être parfaitement. ». Le « Je suis avec un respect inviolable ou infini » est réservé aux ministres Vergennes, Castries, Breteuil ; les commandants ont droit au « J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement », les subdélégués : « je suis très parfaitement ». Les formules de politesse sont fonction de la position sociale de chacun, et de la personne à qui on s'adresse.

La correspondance officielle a le ton de la conversation entre gens de bonne compagnie…la suscription du ministre et celle de l'intendant sont le « Monsieur ». Simplement dans la lettre du ministre, le « Monsieur » vient après les deux ou trois mots du début, dans la lettre de l'intendant, le « Monsieur » vient en tête. Le ministre jamais ne prescrit, n'ordonne, ne défend. Il recommande, il conseille, il prie : « Je vous serai obligé de… ». La formule finale pour le ministre comme pour l'intendant est le « Votre très humble et très obéissant serviteur ». Mais le ministre l'est « avec un sincère attachement » pour l'intendant, et celui-ci « a l'honneur » de l'être « avec un profond respect » pour le ministre….Le 5 janvier1788, lorsque commencent à fonctionner les commissions intermédiaires, il leur est envoyé un « Protocole pour les commissions inermédiaires des Assemblées provinciales » où sont indiquées les formules pour commencer et clore les lettres à elles adressées ou qu'elles envoyaient[671]…

Ces journaux de lettres servent de références et de bases de travail : dans la lettre 15 du journal des lettres du 23 février 1788, Laurent de Montchenu écrit à Frévol de La Coste au Puy :

> …je vous prie de vous remettre sous les yeux la lettre que je vous ai écrit à ce sujet le 16 aoust 1787, dans laquelle je vous faisait part de mes observations et des inconvénients qui peuvent résulter de cet arrangement. Je ne puis que me référer à cette lettre, d'autant que ce que je pourrais vous mander ici, ne serait que la répétition de ce qu'elle contient...

[671] Mousnier R., *Op. Cit*., p. 1111.

De même dans la lettre 24 du 7 mars 1788, il écrit au comte de Périgord : « …L'instruction est la même que celle qui a été donnée au poste de Largentière pour le régiment de Gévaudan dans le même cas, et voyés le journal de 1786 page 250 ». Il arrive que la correspondance passive et active se recoupe : une « feuille volante brouillon de lettres » très raturée se retrouve parfois dans un journal des lettres bien recopiée. Mais la chose est assez rare, une fois que le brouillon a été recopié, il est jeté et l'administration ne garde que la copie au propre dans le journal. Le journal des lettres contient donc les copies des réponses de Montchenu aux lettres qu'il a reçues, sauf pour le « jt » ou journal de Toulouse en 1788 qui n'a rien à voir avec les lettres du mois de septembre ou d'octobre, car il ne retrace que les évènements toulousains (annexes 38, 39, 40 et 41). Il manque donc le journal des lettres de septembre et octobre 1788 correspondant au courrier reçu ces deux mois en Vivarais.

Ainsi, on peut dire que toute la correspondance passive et active n'a pas été conservée dans son intégralité dans les archives de Montchenu. Nous connaissons l'ampleur de celle qui est conservée, mais ignorons l'ampleur de la partie absente sans pouvoir préciser si elle a disparu complètement ou si elle subsiste dans des archives privées ou publiques.

Cette correspondance est par certains égards comme un ensemble de poupées russes qui s'emboîtent les unes dans les autres : une autre correspondance active/ passive est effectivement insérée dans l'ensemble, je parle de celle de M. de La Coste commandant à Pradelles qui écrit très régulièrement au comte de Montchenu ; en plus de sa lettre, il joint régulièrement des copies des lettres (annexe 43) qu'il a lui-même reçues avec parfois copies de ses propres réponses, pour informer son supérieur hiérarchique ; c'est souvent cette correspondance-là qui forme des « micro-dossiers » tant il est rare que Frévol de La Coste n'écrive qu'une seule lettre sans copies (annexe 42) : cela lui permet de mettre Montchenu au courant des évènements sans déformation aucune.

Ainsi dans le micro-dossier 1788-85, avons-nous une lettre de M. de La Coste à Montchenu, puis une copie de la lettre du vicomte de Cambis à De La Coste portant réponse (1788-85-a), une autre copie d'une réponse de Mr de La Coste à Mr de Jousserin seigneur de Valgorge (1788-85-b) : toutes envoyées en même temps à Montchenu. De plus, le vicomte de Cambis précise : « Mr le comte de Périgord ...vient de me renvoyer les 2 lettres que vous lui aviés écritte » ; on peut donc dire que la complexité de cette correspondance se manifeste par des flux croisés si l'on peut dire, entre différents protagonistes qui doivent être impérativement mis au courant des faits : ainsi l'échange

Frévol de La Coste/Montchenu laisse transparaitre un échange Frévol de La Coste/Vicomte de Cambis/Comte de Périgord. De plus, régulièrement Frévol de La Coste envoie ses états de situation à Montchenu (annexes 44 et 45).

A quelle vitesse Montchenu répond-il à son courrier ? Pour un certain nombre de lettres, nous avons la date de la lettre, et rajouté par Mr Paysan, la date de la réponse (annexe 42). Ces cent soixante-six lettres nous donnent une moyenne, pour la durée de la réponse, de huit jours. Cependant, il y a des différences : les réponses au vicomte de Cambis se font sous les quatre jours, celles pour le comte de Périgord, sous les sept jours, pour les officiers : huit jours en 1788 et plus que six en 1789. Ce sont les privilégiés qui méritent une réponse rapide, particulièrement en 1789 quand les évènements se succèdent. Les nobles ont droit à un délai de sept jours mais les avocats, juges, maires et consuls de neuf jours en 1788 et cinq en 1789. Montchenu est donc rapide pour traiter son courrier. Enfin il met quatorze jours pour répondre à Frévol de la Coste, cette moyenne cachant des disparités allant de cinq à vingt-quatre jours. Le nombre de lettres envoyées par Frévol de la Coste peut expliquer la durée : pas moins d'une lettres tous les 2,7 jours sur les deux ans, soit plus de deux lettres par semaine.

Enfin, l'adresse de Montchenu est parfois indiquée au dos de la lettre dépliée, ou sur l'enveloppe quand il y en a une (annexe 46).

Un instrument d'information

Montchenu se tient au courant des nouvelles locales comme nationales ou internationales grâce à ses interlocuteurs.

Montchenu lit les journaux de l'époque (cf. *Infra*), ce qui lui donne un aperçu des informations importantes mais avec beaucoup de retard. Il a une autre source : le comte de Périgord et sa correspondance personnelle (cf. *Infra*) avec 66 lettres entre 1780 et 1789. Le comte de Périgord partage sa vie entre ses terres, Paris et Versailles, et Montpellier ou Toulouse pour son commandement. Il est donc à portée des nouvelles qui arrivent à la cour. Il peut ainsi relater les épisodes de la guerre d'indépendance américaine : « … Monsieur de Lamotte Piquet[672], Monsieur, a rencontré la flotte qui venait de Saint

[672] Toussaint Guillaume Piquet comte de la Motte, dit La Motte Piquet (1720-1791), chef d'escadre pendant la guerre d'indépendance américaine.

Eustache[673] composée de trente quatre voiles et il en a pris vingt et quatre. C'est une bonne et riche nouvelle, l'escorte s'est sauvée et les vaisseaux de Monsieur de Lamotte Piquet n'ont pu le joindre[674]… ». Il rapporte aussi les batailles navales pour la possession des Indes, et régulièrement fait le point sur la situation militaire de la France. Il informe Montchenu des nouvelles de l'Etat : «…L'enregistrement de l'administration du Bourbonnais[675] est dans ce moment cy ce qui occupe le public. Malgré le bruit que l'on a répandu depuis quelque temps, Monsieur Necker est en place et il y a lieu de croire qu'il y restera, s'il a des ennemis en nombre il me semble qu'il n'a pas moins de partisans même à Paris[676]… ».

Le comte de Périgord n'oublie pas les nouvelles de Paris et de la cour, comme l'incendie de l'Opéra le 8 juin 1781 : « … Voilà Monsieur, l'opéra brûlé pour la seconde fois. Hier un quart d'heure après la représantation, le feu y prit et il a été consumé en entier en très peu de temps. Les précautions prises ont garanti tous les voisins même le Palais Royal. Quelques ouvriers ont péri dit-on mais on ignore encore le nombre. Il est bien heureux que le spectacle fut fini, sans cela que de malheurs seraient arrivés[677]… ». Sa correspondance fourmille de détails sur la vie internationale, européenne, et nationale : « … La raine vient, monsieur, d'acoucher d'un dauphin[678]. Je serais bien fâché que ce fut un autre que moy qui vous aprit cette bonne et grande nouvelle, ainsi qu'aux habitans de Montpellier[679]… ». Cet échange épistolaire n'est pas à sens unique, Montchenu informe également le comte de Périgord de tout ce qui se passe dans son commandement en Vivarais, à Montpellier, et aussi en Dauphiné : « … Je vous remercie Monsieur, des détails que vous voulez bien m'envoyer sur ce qui s'est passé à Grenoble[680]… ».

Les interlocuteurs locaux de sa correspondance professionnelle constituent une autre source de renseignements. Le vicomte de Cambis ne manque jamais de faire suivre les ordonnances à Montchenu, de lui signifier les changements de ministre : par exemple la nomination de Puységur à la place de Brienne comme secrétaire d'Etat à la guerre[681]. Montchenu transmet aussi les nouvelles au vicomte de Cambis : « Pour l'informer de la

[673] Ile des petites Antilles, possession des Hollandais, plaque tournante du commerce des armes et de munitions pour les 13 colonies ; le 3 février 1781 l'amiral Rodney prend possession de l'île, qui est reprise par les français en décembre 1781.
[674] Lettre du 12 mai 1781, comte de Périgord à Montchenu.
[675] L'assemblée provinciale voulue par Necker.
[676] Lettre du 17 mai 1781, comte de Périgord à Montchenu.
[677] Lettre du 9 juin 1781, comte de Périgord à Montchenu.
[678] Louis Joseph Xavier François de France (22 octobre 1781-4 juin 1789), premier dauphin.
[679] Lettre du 22 octbre 1781, comte de Périgord à Montchenu.
[680] 7 juin 1788 : la journée des tuiles à Grenoble. Lettre du 19 juin 1788, comte de Périgord à Montchenu.
[681] Lettre 1788-194, vicomte de Cambis à Montchenu.

réception qui a été faite aux ambassadeurs de Tippou-Saïb[682] lors de leur visite à Tournon du collège de l'Ecole militaire [683]». Montchenu était présent à cette réception, il a donc rencontré les ambassadeurs, les a accueillis, a accompagné la visite du collège, mais nous n'avons pas plus de détails sur cette visite[684].

Enfin Montchenu reçoit des rapports détaillant les nouvelles de Grenoble[685] et le mémoire du 28 juillet 1788[686], donne de nombreux détails sur la vie politique européenne. Il sait tout ce qui se passe en Dauphiné mais aussi dans son commandement grâce aux officiers, aux nobles, à sa clientèle, à la maréchaussée. Il suit les mouvements politiques qui animent le Vivarais et le Velay comme les assemblées dans les différentes villes suite à la convovation des Etats Généraux, les délibérations, les élections des députés…Etc. Frévol de La Coste lui narre par le menu tout ce qui se passe[687], détaillant jour après jour la réunion au Puy du 31 mars au 4 avril 1789. Il reçoit certainement des visites à Tournon et à Montpellier, de personnes qui lui racontent ce qui se passe. Tous ces renseignements sont ensuite communiqués au comte de Périgord ou au vicomte de Cambis. Les informations circulent donc du haut vers le bas et du bas vers le haut de la hiérarchie. On peut donc dire que Montchenu est bien informé, il n'hésite pas à remercier chacun de ses interlocuteurs pour les nouvelles envoyées. Etre informé fait partie de son métier et l'aide à anticiper les troubles.

Un instrument de sociabilité : Montchenu relai de la faveur

La demande écrite est le meilleur moyen d'attirer l'attention de Montchenu pour des affaires jugées d'importance en laissant une trace. Ainsi les consuls d'Annonay en 1780, envoient-ils leur mémoire sur l'établissement d'une sénéchaussée dans leur ville, à Montchenu pour qu'il se fasse relai d'influence[688]. Il vaut mieux suivre la voie

[682] Tippou Sahib 1749-1799, sultan dès 1782, fils de Haider Ali, tous 2 sultans de Mysore, état au sud de l'Inde ; ils furent alliés à la France contre les britanniques. Les ambassadeurs de Tippou Sahib sont reçus à Versailles le 10 août 1788, d'après la Gazette de Leyde n°67 du 19 août, p 7.
[683] JL117, 2 juillet 1788, Montchenu au vicomte de Cambis.
[684] « …Les ambassadeurs sont reçus officiellement par les autorités municipales et par les officiers royaux dans toutes les villes à chaque étape de leur voyage… ». Leferme-Falguières F., *Les courtisans. Une société de spectacle sous l'Ancien Régime,* Paris, PUF, 2007, p. 294.
[685] Rapport 1788-115, non signé, non daté.
[686] Mémoire 1788-121, 28 juillet 1788, non signé.
[687] Lettre 1789-62, 4 avril 1789, Frévol de La Coste à Montchenu.
[688] Observations que Messieurs les consuls maires d'Annonay ont l'honneur de présenter à M. le comte de Montchenu maréchal des camps et armées du roi, commandant pour Sa Majesté en Vivarais, sur la nécessité d'une justice royale dans le Haut Vivarais. Copie non datée.

hiérarchique pour faire une demande. Dans leur mémoire, ils font valoir que le Haut et le Bas Vivarais sont éloignés l'un de l'autre avec de mauvaises communications surtout en hiver ; ils retracent l'historique de la justice en Vivarais depuis 1222, rappellent « l'établissement du présidial de Nîmes en 1551 », soulignent l'incompétence des justices seigneuriales et mettent en évidence l'intérêt de la ville d'Annonay. Ils concluent : « tant de motifs dont l'importance n'échapera pas à la sagacité et au zèle de monsieur le comte de Montchenu à tous égards respectable qui veut bien les examiner et pezer, sont bien propres à soutenir les espérances du Haut Vivarais sur le succès de ses représentations ».

Montchenu exige donc des demandes écrites sous forme de mémoires contenant toutes les précisions nécessaires ; il les fait passer au comte de Périgord avec une lettre pour appuyer la demande, et répond au solliciteur qu'il s'occupe de son affaire, et qu'elle est dans les mains du comte de Périgord : Montchenu n'est donc qu'un intermédiaire.

Dans l'affaire Goubertier, Montchenu intervient à la demande de sa cousine Montchenu Thodure, devenue par son mariage la marquise de Beausemblant, en faveur du directeur des postes Goubertier qui a fait de la contrebande de poudre entre St Vallier et Andance, autrement dit entre le Dauphiné et le Vivarais. Mais cette intervention est un échec, Goubertier ayant décidé d'avoir recours à l'administration. Montchenu demande cette faveur à une connaissance de Montpellier, le directeur des poudres Dufau, en vain.

Il est sollicité quatre fois pour l'école royale et militaire de Tournon. M. de La Porterier La Garrigue pour son petit-fils de 8 ans demandent sa protection[689] ; Montchenu intervient en faveur du fils de Frévol de La Coste qui est à l'école militaire, auprès de l'évêque du Puy : « … il était dans l'intention de vous présenter celui de ses fils qui est dans ce moment à l'école milit*aire* de Tournon et qu'il destine à l'état ecclésiastique. Il est impossible de réunir plus de qualités aimables et intéressantes, et j'ai l'h*onneu*r de vous assurer M*onseigneu*r que ce jeune abbé que je vois beaucoup ici et dont je suis les progrès est en tout point digne des bontés et de la protection que vous voudriés bien lui accorder[690]… ». Pour le fils Blanc, la contradiction entre ce que raconte le père et ce que dit l'École est flagrante. Pour le père, son fils s'est enfui de l'École, et il supplie Montchenu de le faire ré-intégrer. Mais il s'avère que l'enfant « …a été renvoyé parce que sa santé rendait ce renvoi indispensable[691]… ». Montchenu ne peut donc rien faire.

[689] Lettre 1788-101, 13 juin 1788, La Porterier La Garrigue à Montchenu.
[690] JL5, 31 janvier 1789, Montchenu à l'évêque du Puy Monseigneur de Galard.
[691] 1789-67, 5 avril 1789, Montchenu à Frévol de La Coste.

Montchenu intervient pour neuf demandes de carrière, que ce soit une mutation dans une autre province, ou un poste mieux payé. Deux interventions sont des échecs car il n'y pas de poste vacant. Cinq lettres sont échangées pour le chevalier de Parin qui demande un commandement en Languedoc : Montchenu reçoit son mémoire, le fait suivre à Bienvenu et au comte de Périgord, et le comte de Périgord répond que cette demande ne peut être satisfaite car « … le très grand nombre d'engagements et de demandes que j'ai pour ces sortes de grâces ne me permettent de donner à Mr de Parin que des espérances bien éloignées ; cependant je ferai tenir note de sa demande pour y avoir égard lorsque les circonstances m'en fourniront les moyens[692]… ». Les postes convoités sont variés et modestes : maréchal des logis, greffier, commission d'assiette de Mende, tambour, « petit commandement », « poste dans l'administration ». Des postes plus ambitieux sont quémandés comme la survivance de la charge de commandant du château et des prisons de Beauregard car M. de Massieu est malade, ou trésorier de Toulouse. Les demandeurs sont modestes : un cadet avec 9 enfants, un noble désargenté avec des enfants à placer, une veuve.

D'autres demandes sont financières : la baronne de Bourdie veuve, attend « …la pension qu'on accorde ordinairement aux veuves des officiers placés[693]… ». Cinq lettres sont échangées à propos du mémoire d'Hilaire de Joviac qui a « une fortune fort médiocre » et demande une pension de 400 livres pour son oncle. Madame Virvein élève de St Cyr, a touché 120 livres de gratification de l'archevêque de Toulouse et remercie Montchenu et son neveu l'abbé de La Porte.

Trois lettres concernent le chevalier de La Garde[694], soutenu par Montchenu, qui pense que la gratification de 150 livres octroyée en 1788 par l'archevêque de Narbonne à la demande de Montchenu, est valable tous les ans. Auzillion qui s'occupe de l'affaire, mène enquête et fait remarquer qu'il ne s'agit que d'une gratification passagère, non pas d'une pension. L'exception dans les demandes, est celle du comte de Lamorlière qui intervient pour son frère très endetté à Tournon[695], on ne sait si Montchenu a donné suite à cette demande.

Enfin, Montchenu évite le conseil de guerre et les galères perpétuelles à un dragon au régiment de Noailles, le sieur Deselaux coupable de « vol de chambrée ». Il écrit à

[692] Lettre 1788-126, 31 juillet 1788, comte de Périgord à Montchenu.
[693] Lettre 1788-196, 17 décembre 1788, baron de Verfueil à Montchenu.
[694] Lettres 1789-33, 33-a et 33-b, 6 février et 18 février 1789, Auzillion à Montchenu, Montchenu à Auzillion, chevalier de La Garde à Montchenu.
[695] Lettre 1788-53, 9 avril 1788, comte de Lamorlière à Montchenu.

Versailles en sa faveur, et obtient que la peine soit commuée en une année de prison au fort Brescou. Cette faveur du roi est dûe en partie à son père : « … son père a fait sur le champ estimé les effets dérobés et en a payé la valeur aux dragons auxquels ils avaient été pris… », et en partie à l'intervention de Montchenu : « … d'après la lettre que vous lui avés écrite, il n'a pas cru devoir le faire mettre au conseil de guerre[696]… ».

Récapitulatif des thèmes abordés dans les lettres

Le tableau des thèmes, sous thèmes et nature des sous-thèmes présenté ci-dessous, a tenté de synthétiser les différents problèmes abordés dans les lettres. Ils sont présentés ici brièvement, en guise d'introduction à une étude plus approfondie du travail de Laurent de Montchenu en Vivarais.

Huit thèmes ont été choisis, chacun étant subdivisé en sous-thèmes et parfois en nature des sous-thèmes : sûreté et tranquillité publique, vie militaire, économie, justice, nouvelles, personnel, mœurs, société. On peut noter l'absence total du thème « religion », alors que le Vivarais est une terre de protestantisme : pas un seul courrier n'y fait allusion

Le thème qui revient le plus souvent est « sûreté et tranquillité publique », avec « moyens » et « dangers ». La sécurité constitue le cœur du métier de Laurent de Montchenu, il semble donc normal que l'on trouve 465 occurrences pour les moyens utilisés pour faire régner ou rétablir la sécurité en Vivarais. Les dangers se focalisent sur les rébellions et émotions populaires, parfois de simples rixes, ou des troubles difficiles à classer. Ce thème est plus important en 1789 en raison des émotions de toutes sortes qui surgissent dès le printemps Ces dangers entraînent de nombreuses demandes de troupes le plus souvent refusées car impossible à satisfaire par manque de troupes. En 1789, Montchenu a recours presque systématiquement aux milices bourgeoises, plus rarement à la maréchaussée. Les emprisonnements sont couramment utilisés mais pour quelques jours seulement. Le désarmement sans cesse demandé, sans cesse renouvellé, ne semble pas très utile pour faire régner l'ordre, d'autant qu'il y a réarmement autorisé en 1789 (cf. *Infra*)

[696] Lettre 1788-144, 28 août 1788, non signée à Montchenu.

Tableau 26: Thème Sûreté et tranquillité publique

Thèmes	Sous-thèmes	Nature des sous-thèmes	1788	1789
Sûreté et tranquillité publique 381+486=867	Moyens pour sécuriser 210 + 255 = 465	Demandes de port d'armes	5	11
		Patrouilles bourgeoises, maréchaussée	4	64
		Semonces, excuses publiques	5	4
		Demandes d'informations	12	5
		Demandes ou envoi de troupes, renforts, détachements, patrouille	71	98
		Surveillance prisons, prisonniers	13	5
		Arrestations, emprisonnements	40	39
		Amendes	9	2
		Désarmements	51	27
	Dangers 171 + 231 = 402	Ports d'armes, braconnage	20	24
		Vols, banditisme	60	41
		Rébellions, émotions, troubles, rixes	20	109
		Cabarets, boissons, danses, jeux	5	8
		Insultes, incivilités	25	6
		Contrebande	10	0
		Evasions, enlèvements	10	5
		Blessures	10	14
		Jeunesse	5	2
		Assassinats, vandalisme, folie, incendie	6	20
		Abus de pouvoir des consuls		2
Total	381 + 486 = 867		381	486

Le deuxième thème est « vie militaire » : il fait également partie de l'essentiel du métier du commandant en second. Les transferts de troupes sont particulièrement importants en 1788 (cf. *Infra*). En 1789, les conseils, encouragements, sont une des manières qu'utilise Montchenu pour calmer les esprits, faute de troupes à envoyer.

Tableau 27: Thème Vie militaire

Thèmes	**Sous-thèmes**	**Nature des sous-thèmes**	**1788**	**1789**
Vie militaire : 209 + 184 = 393	Aspects militaires 142 + 66 = 208	Fournitures, armes, chevaux	11	10
		Logements des troupes, officiers	10	2
		Gratifications, pensions, masse	16	19
		Transferts de troupes	105	35
	Commandement 56 + 105 = 161	Etats de situation, revues	11	14
		Respects procédures, règlements, projets	5	17
		Ordres, rapports	26	26
		Eclaircissement d'ordre	1	4
		Prises de commandement	3	1
		Approbations, encouragements, conseils	3	28
		Abus de pouvoir, négligence	7	15
	Activités usuelles 4 + 7 = 11	Service	1	5
		Permissions, congés	2	2
		Tirage soldats provinciaux, milice, recrues	1	0
	Discipline 7 + 6 = 13	Désertions	4	0
		Arrestation de soldats	1	0
		Contestation, refus d'obéir	1	5
		Incident, insolence	1	1
Total			209	184

Le troisième thème par ordre d'importance est l'économie. Le courrier est très important pour envoyer ou recevoir des ordres de Versailles, de Montpellier, ou pour les liens entre Tournon siège du commandement en second et le reste du Vivarais. En 1789, deux sous-thèmes dominent et occasionnent des émotions populaires : l'affaire des grains et le droit de leyde.

Tableau 28: Thème Economie

Thèmes	Sous-thèmes	Nature des sous-thèmes	1788	1789
Economie 20 + 118 = 138	Elevage	Vers à soie	1	0
	Récolte	Grains	0	3
	Notariat	Notaires	2	0
	Droit de leyde		0	28
	Commerce, transports	Bureaux de poste, courrier	12	20
		Eaux minérales	1	0
		Grains	0	63
		Salins	1	0
		Transports, circulation	2	0
		Intempéries	0	4
			20	118

La justice est une attribution de Montchenu : il donne des ordres d'emprisonnement ou d'élargissement. On lui demande assez souvent d'intervenir dans les problèmes judiciaires.

Tableau 29: Thème Justice

Thèmes	Sous-thèmes	1788	1789
Justice 50 + 43 = 93	Problèmes financiers	1	0
	Problèmes judiciaires	3	9
	Demande d'intervention	25	10
	Elargissements, condamnations	7	20
	Lettres de cachet	5	0
	Respects procédures	2	1
	Remises de peine	2	2
	Plaintes sans suites	5	1
		50	43

Montchenu se doit d'être très bien informé de tout ce qui se passe dans son commandement. Il reçoit donc des nouvelles de toute sa hiérarchie, est au courant de tout les évènements du Vivarais, du Languedoc, de Paris et Versailles. La politique extérieure tient une très grande place dans le for privé du comte de Périgord, mais n'étant pas un courrier administratif, il n'est pas comptabilisé dans le tableau suivant.

Tableau 30: Thème Nouvelles

Thèmes	**Sous-thèmes**	**1788**	**1789**
Nouvelles 28 + 59 = 87	Politique extérieure	2	0
	Politique intérieure	21	49
	Santé	5	10
		28	59

Les courriers sont aussi l'occasion de fournir toutes sortes de renseignements sur la vie professionnelle de Laurent de Montchenu et d'autres personnages. On peut noter dans le tableau, l'importance des interventions de Montchenu pour favoriser la carrière de telle ou telle personne en intervenant vis-à-vis de ses supérieurs, et d'accorder ainsi sa protection.

Tableau 31: Thème Personnel

Thèmes	**Sous-thèmes**	**1788**	**1789**
Personnel 40 + 36 =76	Nourriture, boisson	1	1
	Logement, déménagement	1	0
	Oublis, achats	1	0
	Voyages, absences	3	4
	Carrière, protection, faveur	28	26
	Diffamation	1	5
	Affaires de Montchenu	5	0
		40	36

Le thème « société » englobe surtout les compliments envoyés à la faveur du nouvel an, les remerciements divers pour les interventions de Montchenu.

Tableau 32: Thème Société

Thèmes	**Sous-thèmes**	**Nature des sous-thèmes**	**1788**	**1789**
Société 25 + 22=47	Sociabilité	Compliments, vœux, remerciements	13	17
	Festivités	Ports d'armes festifs	3	0
		Autres, invitation	4	1
	Bonne conduite	Certificat de bonne conduite	3	1
	Remise de décoration	Croix de St Louis	2	0
	Collège Tournon			1
	Serment			2
			25	22

Enfin le thème « mœurs » est à peine abordé en 1788 et 1789. Seule la prostitution apparait plusieurs fois.

Tableau 33: Thème Moeurs

Thèmes	**Sous-thèmes**	**Nature des sous-thèmes**	**1788**	**1789**
Mœurs 1 +16 = 17	Vie licencieuse	Inceste	1	0
		Prostitution 16	0	16

III— La vie militaire en 1788-1789

A—Les mouvements de troupes en 1788

La situation militaire du Vivarais

Les premiers mois de 1788 sont particulièrement compliqués au plan militaire. Il y a d'abord le départ du régiment des Pyrénées qui doit se faire en deux temps : les cavaliers partent pour la Lorraine, les fantassins voient leur destination changer plusieurs fois et leur départ différé. Ce régiment n'est pas remplacé immédiatement et entièrement aussi Montchenu doit-il prévoir le déplacement d'un détachement de *Soissonnais* de façon provisoire au Puy. Puis celui-ci rentre dans son quartier, remplacé par *Pyrénées* toujours en Vivarais. Montchenu doit aussi accueillir l'arrivée différée du bataillon réduit des chasseurs Corses et le passage du régiment des Vosges. Bref, pendant un laps de temps, la situation militaire du Vivarais risque de manquer de stabilité, excepté la présence continue du régiment de Soissonnais[697]. Le comte de Périgord résume la situation : « … Vous jugerés que tant de variations dans l'établissement des troupes, ne nous permettent point dans la circonstance de nous livrer à des dispositions particulières qui pourraient multiplier l'embarras[698]… ». Montchenu à l'État-major (qui se trouve à Tournon) reçoit ordres et contre-ordres, plaintes des consuls des différentes paroisses à cause de la recrudescence de l'activité des brigands, et doit faire face comme il peut à l'agitation dans une période délicate au niveau politique : « …la crise du moment occasionné par la contradiction qui existe entre les cours souveraines et les Etats, relativement à la déclaration des vingtièmes, a produit une très grande fermentation dans les montagnes[699]… ».

[697] « Les mouvements de troupes étaient fréquents. Rarement un régiment restait plus de deux ou trois ans dans la même garnison… ». En effet, on envoie la troupe vivre dans une autre province quand la première a épuisé ses réserves de vivres ; de plus, il faut alléger la charge du logement qui pèse sur les habitants ; enfin, l'Etat ne désire pas que la troupe s'habitue dans une province et ne noue des relations dans la ville de garnison. Corvisier A., *L'armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul, le soldat*, Tome II, PUF, Paris, 1964, p. 824.
[698] Lettre 1788-71 du 28 avril 1788, comte de Périgord à Montchenu.
[699] JL 59 du 19 avril 1788, Montchenu au comte de Périgord.

Frévol de La Coste et le commandement de Pradelles

Le 3 mars 1788, Frévol de La Coste alerte le comte de Périgord au sujet de la situation des prisons du Puy, une seule sentinelle est insuffisante pour la surveillance des prisons dont on s'échappe facilement, et c'est le hasard qui a empêché une évasion ; il fait également part des bruits qui courent au sujet du régiment des Pyrénées[700] :

> M, la grande quantité de criminels qui sont dans les prisons du sénéchal du Puy ont failli à se sauver la nuit du 1er au 2 : il ne leur manquait que de faire sauter une pierre en dehor, dont la santinelle qui a ordre de faire de tems en tems le tour de la prison, entendit le bruit. Je n'aurais pas l'honneur de vous rendre compte de cet objet puisqu'il n'a pas eu d'autres suites mais l'on assure ici que des troupes vont faire un mouvement...

Le régiment des Pyrénées est l'objet de deux états de situation à un mois d'écart : l'un le 1er février[701] et l'autre le 3 mars 1788[702], concernant tous les deux le demi-escadron[703] de Pradelles sous les ordres de Frévol de La Coste[704]. Ces états de situation font aussi mention du régiment de Soissonnais. L'état du 1er février est envoyé à Montpellier[705] et le comte de Périgord les transmet à Montchenu à Tournon : « J'ai reçu ici Mr, par la voie de Montp*ellie*r la lettre que vous m'avés fait l'h*onneu*r de m'écrire en m'adressant l'état de situation au p*remie*r de ce mois, des troupes qui occupent différens quartiers de votre commandement : je ne puis que vous remercier de votre attention à cet égard ».

D'après ces deux états de situation, Frévol de La Coste dans son commandement particulier, est assisté par cinq officiers ou sous-officiers : trois d'entre eux commandent les détachements des Pyrénées : un capitaine à Pradelles Mr du Verger, un sous-lieutenant

[700] Copie de lettre mars 1788-28-b, De La Coste au comte de Périgord. Les régiments de chasseurs comme celui des Pyrénées, sont depuis 1784 mixtes avec adjonction d'un bataillon d'infanterie ; mais en 1788, les chasseurs à pied et les cavaliers sont séparés : les escadrons des chasseurs à cheval des Pyrénées deviennent alors le 8ème régiment de Guyenne. Voir http://fr.wikipedia.org/wiki/chasseur_%C3%A0_cheval.
[701] Lettre 1788-12-a du 1er février 1788, De La Coste à Montchenu.
[702] Copie de lettre du 3 mars 1788-28-b, De La Coste au comte de Périgord, verso.
[703] Un escadron compte environ 120 personnes, donc le demi-escadron une soixantaine de soldats.
[704] Pradelles accueillait en 1763, 2 compagnies de cavalerie, en 1766, 4 compagnies de la Légion de Hainaults, en 1768, 2 compangies de Flandres dans des casernes suffisamment grandes. La ville de Pradelles tire bénéfice des troupes tant d'un point de vue commercial que sécuritaire. Olivier M., *Op. Cit.* p. 113 et 114.
[705] Montchenu remplace le vicomte de Cambis à Montpellier d'octobre 1787 jusqu'en janvier 1788 compris.

à Langogne Mr Chevalier, et un lieutenant en second[706] au Monastier Mr de Villeneuve. Le *Soissonnais* est commandé par un capitaine en second à Largentière Mr de Bonne, un lieutenant à Joyeuse, Mr de Gotho remplacé un temps par Mr de Sarrau. Ainsi d'après l'état de situation, le demi-escadron des chasseurs des Pyrénées est dispersé entre Pradelles et Le Monastier, l'autre demi-escadron se trouvant à Langogne, et le régiment de Soissonnais se trouve à Largentière et Joyeuse sous le commandement de Mrs De Gotho et de Bonne. L'ensemble totalise 120 hommes et 136 chevaux mais ces nombres varient légèrement entre le 1er février et le 3 mars.

Ces deux états de situation sont complétés sommairement par ceux de Mr de Bonne du 5 février[707] adressés à Frévol de La Coste, puis du 20 mars 1788[708], puis du 15 avril 1788. Mr de Bonne précise l'état de situation du régiment de Soissonnais : Sous les armes : 70 ; En congé : 9 ; détachés à Joyeuse : 25 ; détachés à Alès : 18 ; Total : 122. Les 76 hommes à Largentière sont donc réduits à 70 entre février et avril, et cet état de situation montre qu'un détachement a été envoyé à Alès, et que les 25 hommes commandés par Mr de Gotho à Joyeuse sont eux aussi constitués d'un détachement venu de Largentière. Pour les chasseurs des Pyrénées, les statistiques ont légèrement diminué : on note 116 hommes (au lieu de 120) pour 127 chevaux (au lieu de 136).

De plus, deux détachements du régiment des Pyrénées sont à Saint-Martin-de-Valamas et à Vernoux soit 29 hommes. Celui de Saint-Martin-de-Valamas se rend à la foire de Saint-Martial pour veiller à l'ordre[709]. Enfin, des détachements du régiment des Pyrénées se trouvent à Antraigues et St Pierreville, ainsi qu'à Privas dirigé par Mr de Balan et Mr de Chaballet, mais ces trois paroisses ne dépendent pas de Frévol de La Coste. Le demi-escadron des Pyrénées est donc dispersé entre cinq paroisses sous les ordres de Frévol de La Coste, et quatre en dehors de son commandement, soit neuf paroisses en tout, et celui du Soissonnais entre trois paroisses.

Situation en mars 1788 des régiments en Vivarais et Velay (entre parenthèses les chiffres donnés par l'état de situation du 3 mars), et les changements survenus en avril.

[706] A. Corvisier, *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires*, Paris, PUF, 1992, p. 438 : le brigadier est un « petit gradé », le maréchal des logis est un sous-officier de cavalerie, le sous-lieutenant, lieutenant et capitaine sont des « officiers subalternes », Frévol de La Coste est lieutenant-colonel d'infanterie c'est-à-dire officier supérieur. Enfin Montchenu est maréchal de camp soit officier général au sommet de la hiérarchie.
[707] Lettre 1788-23-a, du 5 février 1788, Mr de Bonne à Frévol de La Coste.
[708] Lettre 1788-50-b, du 20 mars 1788, Mr de Bonne à Frévol de La Coste.
[709] Lettre 1788-35 du 11 mars 1788, Montchenu au commandant de Saint-Martin-de-Valamas.

Tableau 34: Situation des troupes en Vivarais en 1788

Commandants des troupes	Lieux de garnison	Maréchaux des logis et fourier	Brigadiers	Chasseurs	Total hommes	Chevaux
M du Verger capitaine Demi-escadron Pyrénées	Pradelles	3 (2)	3	37 (33)	43 (38)	42 (50)
l'autre demi escadron M Chevalier sous lieutenant	Langogne	3 (3)	3	29 (37)	35 (43)	42 (43)
M de Villeneuve l*ieutenan*t en second	Le Monastier	2	3	33	38	43
2 détachements des Pyrénées	Vernoux et Saint-Martin-de-Valamas		29		29	A pied
2 Compagnies des Pyrénées, MM de Chaballet et Balan à Privas	Privas et Viviers Privas fournit Saint-Pierreville et Antraigues					A pied
Compagnie du Régiment de Soissonnais, M de Bonne capitaine en second	Largentière	Sergent ou fourier 3	Caporaux 4	Fusiliers ou appointés 69 (63)	76 puis 30 le 18 avril	A pied
M le ch*evalie*r de Gotho l*ieutenan*t Détachement du régiment de Soissonnais	Joyeuse	2	2	20 et un tambour	25	A pied
Détachement de Soissonnais	Alès				18 puis 24 le 18 avril	A pied
Soissonnais avec Mr de Sarrau	Le Puy à partir du 18 avril 1788				30 tirés de Largenti-ère	A pied
total		13	44	207	264	127

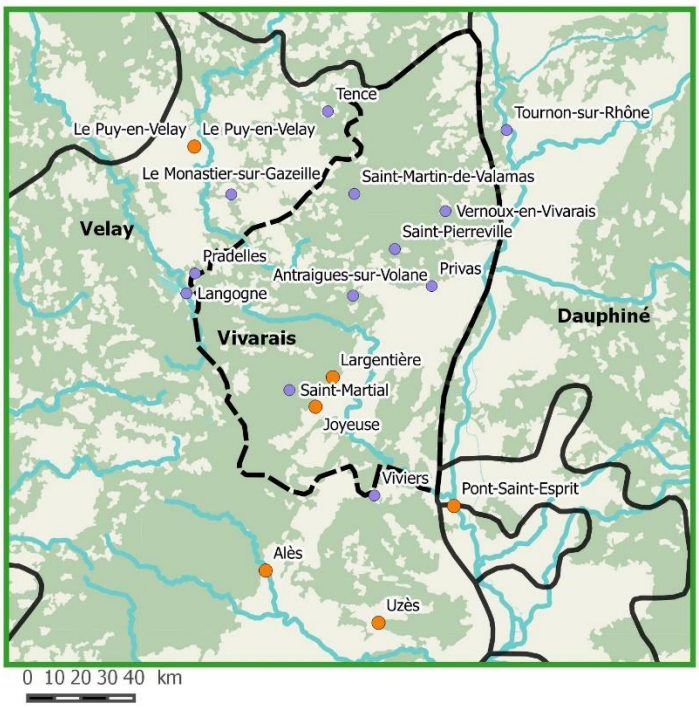

Les Régiments Pyrénées et Soissonnais
février-mars 1788

Légende

- regiment Soissonnais
- regiment Pyrénées
- la galaure
- generalite 1766
- tronçon hydrographique

zone occupation sol

- Forêt

Carte 8 : Régiments Pyrénées et Soissonnais en 1788

Les ordres du comte de Brienne

Un ordre du comte de Brienne est transmis par le comte de Périgord à Montchenu[710] pour le départ le 15 mars 1788 des quatre escadrons des chasseurs des Pyrénées en direction de Saint-Avold en Lorraine. Le bataillon à pied reste en Vivarais[711] dans un premier temps, puis les ordres se succèdent en prévoyant de l'envoyer d'abord à Marseille, puis à Alès, puis à Uzès selon les désirs du comte de Périgord[712] et finalement à Brioude le 9 mai[713]. Ces ordres et contre-ordres entraînent des retards : Montchenu doit renvoyer les ordres précédents caducs et mettre les nouveaux à exécution, pour les voir ensuite contredits par de nouveaux ordres de ses supérieurs. Des ordres sont donc donnés dans un premier temps pour réunir au Puy les demi-escadrons placés à Tence, Le Monastier, Pradelles, Langogne[714]afin qu'ils partent ensemble.

C'est l'intendant Ballainvilliers[715] qui, ayant reçu les ordres de Montchenu le 6 mars, est chargé de faire rendre au Puy les 29 hommes de Saint-Martin-de-Valamas et de Vernoux : il s'occupe de la « route », c'est-à-dire des étapes et du logement en lien avec le commissaire des guerres et les étapiers[716]. Puis le bataillon à pied des Pyrénées doit se rendre du Puy à Tournon ; il doit se joindre aux deux compagnies de Viviers et de Privas, puis partir ensemble pour Le Pouzin pour être le 1er mai à Viviers, le 2 au Pont-Saint-Esprit et enfin se rendre à Marseille[717]. Du moins, c'est ce qu'exigent les premiers ordres du comte de Brienne.

Pour organiser ce départ, Montchenu écrit le 12 avril pas moins de quatorze courriers[718]. Il avertit Mr de Bonne, capitaine de la compagnie de Soissonnais à Largentière, du départ d'un détachement pour le Puy (voir paragraphe suivant : les prisons du Puy), puis il envoie l'ordre de départ ; il avertit Mr de Becdelièvre capitaine du régiment des Pyrénées au Puy de son départ et de son remplacement par le *Soissonnais*, puis il envoie l'ordre de départ ; il fait de même pour la compagnie des Pyrénées de Privas, qui doit se réunir avec les détachements d'Antraigues et St Pierreville, et envoie l'ordre de

[710] Lettre 1788-28-1 du 3 mars 1788, comte de Périgord à Montchenu.
[711] La réforme de 1788 sépare les cavaliers des fantassins.
[712] Lettre 1788-54-a du 11 avril 1788, comte de Périgord à Montchenu.
[713] JL69 du 4 mai 1788, ordre.
[714] JL 26 et JL 27 du 7 mars 1788.
[715] Lettre 1788-34 du 11 mars 1788, Ballainvilliers à Montchenu.
[716] Entrepreneurs privés qui doivent fournir les vivres en temps et en lieu à tout soldat ou troupe qui traverse une ville ou lieu d'étape. Les routes d'étapes forment un réseau complet dans le Royaume pour loger les troupes de passage.
[717] Ordre de route 1788-54-b, comte de Périgord à Montchenu.
[718] JL45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, tous du 12 avril 1788.

se réunir à chacun des trois, puis de leur départ commun pour Viviers ; il informe le comte de Périgord de ses ordres, envoie le tout par la maréchaussée d'Aubenas en recommandant la rapidité du courrier pour Largentière. Il informe Frévol de La Coste du remplacement de *Pyrénées* par *Soissonnais* au Puy. Puis il prend note des nouveaux ordres du comte de Périgord *: Pyrénées* ira non pas à Marseille mais à Uzès ; enfin il fait un récapitulatif des ordres envoyés pour Ballainvilliers. La journée du 12 avril a donc été très chargée pour Montchenu et son secrétaire M. Paysan : ce dernier a du noter sous dictée puis tout recopier au propre dans le journal des lettres.

Ce départ du régiment des Pyrénées nécessite donc l'information de toute la chaîne du commandement militaire et civil. Mr de Becdelièvre doit avertir les consuls du Puy de son départ et Mr de Bonneville le lieutenant criminel de la ville. Il doit veiller à la bonne passation de pouvoir entre lui-même et le détachement de *Soissonnais*. L'affaire est d'autant plus compliquée à gérer que les ordres pour envoyer *Pyrénées* à Uzès sont annulés car le comte de Brienne a changé une nouvelle fois leur destination pour Brioude, et doivent être renvoyés :

> Je viens de recevoir Monsieur par le renvoy qui m'en a été fait par Mr le comte de Périgord actuellement à Toulouse[719], la lettre que vous lui avés écritte le 2 de ce mois et à laquelle étaient joints les ordres du roy qui avaient été expédiés le 29 mars pour faire rendre à Uzès le bataillon de chasseurs des Pyrénées, mais dont on n'a point fait usage vû que le ministre a changé depuis la destination de ce bataillon. Je vais en conséquence renvoyer lesdits ordres à Mr le comte de Brienne[720]…

Pour réorganiser militairement le Vivarais et le Velay, la tâche s'annonce difficile car le commandement est dans l'incertitude : les ordres sont modifiés sans que l'on sache pourquoi, et aucune date n'est fixée pour les départs ou arrivées des bataillons. Le régiment des Pyrénées est sur le départ mais on ne sait quand ni pour aller où. Les chasseurs des Vosges sont arrivés de Lyon le 30 avril : deux compagnies se trouvent à Tournon, deux autres au Puy pour surveiller les prisons comme l'a ordonné le comte de Périgord[721]. Mais

[719] A la suite des édits des 8, 9, et 10 mai 1788 de Lamoignon concernant la réforme judiciaire, le Parlement de Toulouse refuse l'enregistrement ; le comte de Périgord fait appliquer l'enregistrement forcé des édits le 8 mai avec l'aide du régiment de Bresse. La séance est houleuse et dure 22 heures, puis le Parlement est exilé, le Palais fermé à clef et gardé. Mais le 13 mai le Parlement de Toulouse trouve le moyen de se réunir pour déclarer l'enregistrement illégal. Par contre les capitouls sont bien disposés à l'égard des édits de mai 1788. M. Marion, *Lamoignon et la réfome judiciaire de 1788*, Paris 1905, p. 166.
[720] Lettre 1788-83-1, 14 mai 1788, vicomte de Cambis à Montchenu.
[721] JL70 du 4 mai 1788, Montchenu au comte de Périgord.

cela est temporaire, *Vosges* doit repartir quand les chasseurs Corses vont arriver. Montchenu tente cependant de prévoir au mieux le croisement à Tournon des quatre compagnies des chasseurs des Vosges avec les Corses, et son projet est approuvé par le vicomte de Cambis dans la même lettre, car le vicomte remplace alors le comte de Périgord pour le commandement de la province :

> …au lieu de faire partir pour Uzès la bataillon des chasseurs des Vosges, après que celui des chasseurs Corses sera arrivé à Tournon, vous vous proposés de le faire mettre en marche dès la veille, afin d'éviter les inconvéniens qui résultent presque toujours de la rencontre de deux différens corps dans une petite ville, et la gêne considérable qu'éprouvent les habitans qui sont obligés de loger les arrivans...

Cependant cela entraîne un surcroît de travail pour Montchenu, c'est ce que lui fait remarquer le vicomte de Cambis, car il doit prévoir pour cela deux routes différentes : une route pour les deux compagnies de chasseurs des Vosges qui partiront directement du Puy le 8 juin pour Uzès sans passer à Tournon, et une autre pour les deux autres compagnies à Tournon pour en partir le 1er juin, de façon à ce que les quatre compagnies des Vosges se retrouvent directement à Uzès. Cette organisation suppose que Tournon reste sans troupes « deux ou trois jours[722] ». Une fois encore, il faut renvoyer les ordres du comte de Brienne qui avait prévu la même route pour le régiment des Vosges entier partant de Tournon.

Les prisons du Puy

Durant cette période confuse, les prisons du Puy posent problème car rien n'est prévu pour remplacer le régiment des Pyrénées au Puy. Le 1er consul maire du Puy, M. Martin, apprend la nouvelle du départ des troupes et en est alarmé[723] : il demande une compagnie d'infanterie pour former deux corps de garde, l'un pour contenir les brigands, l'autre pour assurer la sécurité de la prison. Il écarte la possibilité d'une « garde bourgeoise toujours mal disciplinée et qui aurait besoin d'être gardée elle-même » et qui ne pourrait assurer la sécurité des prisons. Mais il faut attendre le 7 avril pour que le comte de Périgord soit mis au courant du problème des prisons du Puy[724].

[722] Lettre 1788-85-1, 19 mai 1788, vicomte de Cambis à Montchenu.
[723] Lettre 1788-29 du 6 mars 1788, Martin à Montchenu.
[724] Lettre 1788-54 du 7 avril 1788, comte de Périgord à Montchenu.

C'est Montchenu qui propose une solution provisoire au comte de Périgord : remplacer le détachement des Pyrénées par 30 hommes de la compagnie de Soissonnais qui est à Largentière et Joyeuse, ce qui réduirait les 76 hommes à 46 pour Largentière[725] mais permettrait de sécuriser les prisons du Puy. Montchenu précise que ce détachement sera accompagné d'un officier : « l'objet du service qu'ils auront à remplir dans ladite ville étant fort important, vous voudrés bien mettre à la tête de ce détachement un offi*cier* prudent et sage[726] ».

Cet arrangement ne sera que provisoire car *Soissonnais* devra rentrer dans ses quartiers de Joyeuse, comme l'exige le comte de Périgord. Ce mouvement de troupes entraîne une cascade de lettres : Montchenu dans le journal des lettres, informe le vicomte de Cambis, le comte de Périgord, Ballainvilliers, et aussi M. Martin le maire du Puy, Chanéac de Loire, juge de Saint-Martin-de-Valamas, le détachement de Soissonnais et M. de Bonne ainsi que Frévol de La Coste. Le simple déplacement de 29 hommes du Soissonnais n'est pas sans poser de nombreux problèmes : d'abord ce détachement ne doit rester au Puy que peu de temps : peut-être un mois[727] et il faut prévoir la suite. Ensuite, Frévol de La Coste ne saurait continuer à commander ce détachement car Le Puy n'est pas dans le commandement de Pradelles[728]. Ballainvilliers n'ayant reçu la lettre de Montchenu que le 16 avril, n'a pas la possibilité pour le 18 avril de prévoir les étapes et la route[729], tout juste peut-il faire passer les ordres aux consuls des villes. Finalement M. de Sarrau fait part de son arrivée au Puy le 18[730].

Ne reste à Joyeuse qu'un bas-officier ce qui inquiète Frévol de La Coste, et M. de Bonne informe qu'il ne peut plus porter secours aux paroisses dans le besoin, comme La Souche où sévissent les brigands : il faut prendre des troupes à Villeneuve-de-Berg[731] mais ce bourg ne fait pas partie du commandement de Frévol de La Coste, il doit donc en référer à Montchenu. C'est le moment où les brigands se manifestent à Jaujac, La Souche, Prunet, la Croix de Millet, et l'on réclame de « forts détachements »[732]. Chanéac de Loire, juge de Saint-Martin-de-Valamas, se plaint : « Notre canton a le plus grand besoin d'être contenu à cause de l'esprit d'insubordination qui y a toujours régné, et qui se montre bien davantage

[725] JL24 et JL25 du 7 mars 1788, ordre de départ de Montchenu.
[726] JL45 du 12 avril, Montchenu à Mr de Bonne.
[727] Lettre 1788-48 du 1er avril 1788, Mr de Bonneville à Montchenu.
[728] Lettre 1788-59 du 17 avril 1788, Frévol de La Coste à Montchenu.
[729] Lettre 1788-61 du 17 avril 1788, Ballainvilliers à Montchenu.
[730] Lettre 1788-63 du 18 avril 1788, Mr de Sarrau à Montchenu.
[731] Copie de lettre 1788-65 du 15 avril 1788, Mr de Bonne à Frévol de La Coste.
[732] Copie de lettre 1788-65-a du 15 avril 1788, Mr de St Pierreville à Frévol de La Coste.

dès que les troupes manquent : cela ne s'est que trop vérifié à notre dernière foire où il y a eu quantité de querelles que leur présence aurait prévenues[733] ».

Remplacer le régiment des Pyrénées

Tous les régiments connaissent la réforme du 17 mars 1788, à savoir la séparation cavalerie-infanterie. Le 8 mars, M. de Lavergne voit le régiment du Gévaudan, dont il est lieutenant-colonel à Philippeville, être dissocié de la cavalerie qui est envoyée à Gyvet, alors que l'infanterie doit partir pour le sud : «…je serais très flatté que vous voulussies bien vous employer à ce que le bataillon du Gévaudan rentrât dans votre commandement…[734] ». Mais le 7 mars 1788, Montchenu affirme que le régiment du Gévaudan a quitté le Vivarais[735], et nous ne savons rien de plus sur ce régiment, si ce n'est qu'il ne remplace pas le régiment des Pyrénées.

Montchenu propose au comte de Périgord deux projets concernant le 2ème bataillon Corse qui doit arriver sous peu à Tournon après avoir fait étape à Vienne, ces deux projets visant à l'installation de ce bataillon en Vivarais ; mais Montchenu déplore son insuffisance car limité à un « seul bataillon ou royal Corse »[736]. Si le bataillon est complet, on peut compter sur « 4 comp*agnies* de fusillers de 119 h*ommes* : 476 hommes et 1 Comp*agnie* de Chasseurs de 96 h*ommes* : 96 hommes : 572 hommes[737] ».

Le tableau suivant présente les deux projets : un premier projet pour le bataillon Corse si le nombre d'hommes est réduit, et un deuxième projet si le nombre d'hommes est plus élevé ; dans ce cas, le Puy fournirait Pradelles, Tence et Le Monastier ; Tournon fournirait les six paroisses restantes. Les troupes seraient donc plus mobiles.

NB : cie = compagnie ; lieut. = lieutenant ; cap. = capitaine. Les points d'interrogation indiquent que nous ignorons quels sont les grades des officiers qui commandent au Puy et à Tournon.

[733] Lettre 1788-71 du 28 avril 1788, Chanéac de Loire à Montchenu.
[734] Lettre 1788-30 du 8 mars 1788, Mr de Lavergne à Montchenu.
[735] Lettre 1789-43, 7 mars 1789, Montchenu au comte de Périgord.
[736] Lettre 1788-66 du 19 avril 1788, Montchenu au comte de Périgord.
[737] Lettre 1788-75, non datée, Montchenu au comte de Périgord.

Tableau 35: Projet proposé par Laurent de Montchenu

	1er projet			2ème projet		
Villes	nombre d'hommes	officiers	sous officiers	nombre d'hommes	officiers	sous officiers
Le Puy	119, 1 cie	?	?	238, 2 cies	?	?
Pradelles	30	lieut.		30	lieut.	
Tence	30	lieut.		30	lieut.	
Monastier	15		sergent	15		sergent
St Martin de Valamas	15		sergent	15		sergent
St Pierreville	15		sergent	15		sergent
Antraigues	15		sergent	15		sergent
Vernoux	15		sergent	15		sergent
Privas	30	lieut.		30	lieut.	
Viviers	50	cap.		50	lieut.	
Tournon	238, 1 cies	?	?	357, 3 cies	?	?

Les restrictions en matière militaire rendent l'exercice difficile, le comte de Périgord en convient « …les circonstances nous obligent pour le moment à ce rétrécissement de quartier[738] », ce qui oblige Montchenu à prévoir la dispersion des Corses à cause de la « très grande fermentation dans les montagnes » ; mais Montchenu n'est pas sûr du nombre de soldats :

> …je viens d'être informé que ce b*atail*on [Corse] qui devait arriver le 29 à Tournon, sera retenu à Vienne pend*an*t quelques jours par Mr de Frimont chargé de sa nouvelle composition. D'après cela, je dois croire que le b*atail*on sera réduit à 4 comp*agn*ies ainsi que les autres b*atail*ons de ch*asseu*rs et qu'au lieu de 572 ho*mme*s dont il devrait être composé au compte, il ne le sera tout au plus que de 400...

Ces restrictions portent également sur le régiment de Soissonnais qui doit quitter le Puy pour rentrer à Largentière, remplacé le 30 avril par 40 hommes du bataillon des Pyrénées (qui est n'est pas encore parti), bataillon venu de Privas pour sécuriser les prisons[739]. Et lorsque le 1er consul de Montpezat réclame des troupes à Frévol de La Coste, celui-ci répond : « Vous savés que nous n'avons pas des troupes à Pradelles, Langogne, ni

[738] Lettre 1788-67 du 21 avril 1788, comte de Périgord à Montchenu.
[739] Lettre 1788-77, 30 avril 1788, Frévol de La Coste à Montchenu.

au Monastier, et que les prisons du Puy étant en danger, 25 hommes de Largentière ont été pour les garder, que ce quartier fournissant encore à Joyeuse et à Alais, à peine reste-t-il des soldats pour le service de la ville[740] ». De plus, Montchenu informe le comte de Périgord du mauvais état des troupes du bataillon des Pyrénées : « … ces 29 ho*mme*s se trouvant depuis longtemps éloignés de leurs drapeaux, et ayant le plus grand besoin de réparations dans leurs effets que le service dont ils étaient chargés et les courses fréquentes qu'ils ont faites dans les montagnes, ont mis dans un mauvais état[741] ».

Cependant un nouveau contre-temps vient contrarier Montchenu : « Je reçois dans l'instant la lettre que vous m'avés fait l'h*onneu*r de m'écrire le 21 de ce mois, pour m'annoncer que le b*ataillo*n de Royal Corse étant retenu à Vienne, n'arriverait point ici à l'époque qui avait été fixée, et pour m'ordonner en même temps de retenir celui des Pyrénées[742]… ». Le départ de *Pyrénées* et de *Vosges* est donc différé car le bataillon Corse va rester à Vienne. C'est la raison pour laquelle *Soissonnais* sera remplacé pour un temps par 40 hommes de *Pyrénées* dirigés par M. de Balan, dès le 1er mai, puis par deux compagnies du régiment des Vosges détachés au Puy pour surveiller les prisons ; les ordres de départ des détachements de *Pyrénées* de Privas, Antraigues, St Pierreville sont mis en suspens[743].

Début mai en Vivarais et Velay, Montchenu a sous son commandement les chasseurs de *Vosges* mais pour peu de temps car ils doivent prendre la route respectivement les 31 mai et 8 juin 1788 pour Uzès ; il en est de même pour le bataillon de *Pyrénées* qui part le 9 mai pour Brioude ; il commande le Soissonnais rentré à Largentière. Enfin le 21 mai 1788, les chasseurs Corses arrivent à Tournon comme le dit M. de Bonneville ci-dessous.

[740] Copie de lettre 1788-68-a, 24 avril 1788, Frévol de La Coste à Béraud.
[741] JL39 du 1er avril 1788, Montchenu au comte de Périgord.
[742] JL60 du 24 avril 1788, Montchenu au comte de Périgord.
[743] JL60, 61, 62, 63, 64, 65, ordres du 24 avril 1788.

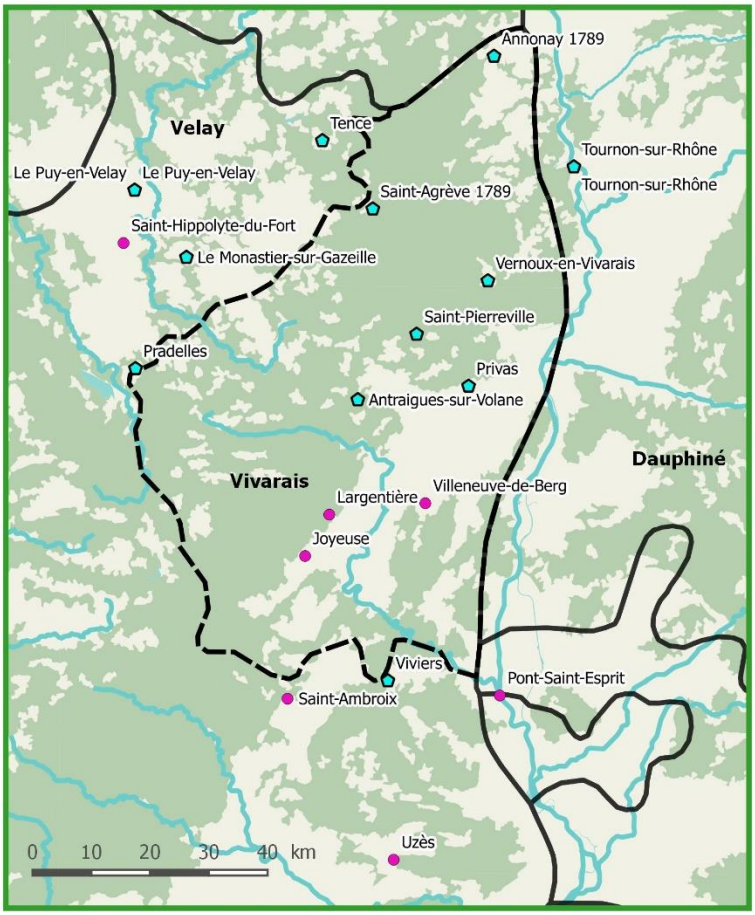

Régiments Vosges et Corse juin-septembre 1788

Légende

- regiments Corse
- regiments Vosges
- generalite 1766
- tronçon hydrographique

zone occupation du sol

- Forêt

Carte 9: Régiments Vosges et Corse en 1788

Cette situation confuse, et le manque évident de troupes, fait craindre le pire aux responsables civils : à Viviers, le 1er consul Tourville réclame des troupes, il en est de même à Pradelles et Langogne avec Frévol de La Coste, à Valgorge avec Josserin[744] ; et le 21 mai, il semble que Le Puy soit en manque de troupes malgré l'arrivée des chasseurs Corses, aussi Bonneville se plaint « …que les bourgeois sont mal armés et qu'il est difficile de les empêcher de boire… », il réclame de l'aide en montrant qu'il n'hésite pas à payer de sa personne :

> … Le départ subi et inatendu des troupes en quartier dans cette ville, vient de jetter parmi nous les plus vives allarmes ; nous avons actuellement quarante prisonniers en état dans nos prisons dont les trois quart voleurs de grand chemin, jens déterminés et pour la plupart très vigoureux ; nous faillîmes avoir une évasion le jour de l'arrivée des chasseurs corses, et quelle précaution et vigillance que je puisse y mettre, nous en sommes menacés tous les jours. Nous alons employer la brigade de maréchaussée de cette résidance avec quelques bourgeois pour, en attendant les secours que nous osons espérer de votre part, contenir cette multitude de malfaiteurs qui désolent le pais et formèrent une bande s'ils venaient à échaper ; j'assisterai à toutes les visites qui seront faites la nuit[745]…

Cependant début septembre 1788, Montchenu perd *Soissonnais* par ordre du vicomte de Cambis : les détachements de Largentière et de Joyeuse ont ordre de départ pour se joindre aux détachements du Pont-Saint-Esprit et de Saint-Hyppolite : *Soissonnais* se réunit à Uzès[746]. Montchenu n'a donc plus sous ses ordres que les chasseurs Corses. Mais le vicomte de Cambis nous apprend que *Soissonnais* est remplacé par *Vosges* le 6 septembre à Largentière et Joyeuse[747]. De fait, l'état de situation envoyé à Montchenu le 8 octobre détaille l'état de *Vosges* : « … Le complet devrait être : 104 ; Manque au complet : 23… » ; 68 hommes sont présents à Largentière, 36 à Joyeuse et un détachement des Vosges de 25 hommes se trouve à Villeneuve-de-Berg. Voici l'état des 23 absents :

[744] Lettres 1788-81 du 9mai 1788 Tourville à Montchenu ; 1788-83-b du 10 mai 1788 Frévol de La Coste à Montchenu ; 1788-85-b du 19 mai 1788 copie de Josserin à Frévol de La Coste.
[745] Lettre 1788-86, 21 mai 1788, Bonneville à Montchenu.
[746] Lettre 1788-150, 10 septembre 1788, Mr de Saint-André à Montchenu.
[747] Copie de lettre 1788-152-b, 3 septembre 1788, vicomte de Cambis à Frévol de La Coste.

Tableau 36: Effectifs des troupes

	Largentière : compagnie de Mr de Lignot commandant des Vosges	Joyeuse : compagnie de Mr de Donnezac commandant des Vosges
Malades	5	5
Salle de discipline		1
Congé		4
Détachés	-à l'Etat major à St Ambroix : 5 -au Saint-Esprit à la 2ème compagnie : 1	-à l'Etat major : 2

On note que le régiment des Vosges est dispersé, avec Pont-Saint-Esprit et Saint-Ambroix, entre cinq paroisses.

Enfin, le régiment des Vosges repart pour être remplacé par le *Roussillon* fin octobre 1788[748]. Il faut donc l'attendre avant d'envoyer les détachements à La Souche et à Thuyets.

Les chasseurs Corses en 1788

Le bataillon des chasseurs des Vosges doit partir pour Uzès le 30 mai de Tournon et le 8 juin du Puy, puis il revient début septembre ; le bataillon Corse, partant de Vienne le 1er juin[749], est annoncé en Vivarais pour le 3 juin. Montchenu a décidé de le scinder en deux : deux compagnies à Tournon, les deux autres au Puy dirigées par M. de Mattei capitaine, dès le 9 juin. Le vicomte de Cambis approuve cette initiative[750]. Voilà donc les troupes établies et la fin des allées-venues. Montchenu va pouvoir répondre aux sollicitations des consuls réclamant des troupes, il dispose dorénavant des quatre compagnies des chasseurs Corses et de *Soissonnais.*

Il a promis un détachement d'une vingtaine d'hommes à La Souche à condition qu'ils soient logés décemment, ce que s'engage à faire le consul Vissac de La Baume[751], très empressé de les accueillir. Le syndic M. de Lachadenède et M. Puech fermier général des étapes sont sollicités, leur commis M. Pouzol se déplace pour les lits. Ceux-ci arrivent

[748] Lettre 1788-177-1, 19 octobre 1788, Vicomte de Cambis à Montchenu.
[749] Brouillon de lettre 1788-88 du 26 mai, Montchenu à Don Gracio de Rossi.
[750] Lettre 1788-97-1, 8 juin 1788, vicomte de Cambis à Montchenu.
[751] Lettre 1788-92, 1er juin 1788, Vissac de La Baume à Mr de Lachadenède.

le 28 juillet et Vissac de la Baume impatient, s'empresse d'avertir Montchenu de l'arrivée « de dix lits montés[752] »; Frévol de La Coste évoque la possibilité d'installer la troupe à Jaujac, à moins d'une heure de route de La Souche, pour mieux piéger le brigand Degout : une troupe à La Souche le ferait fuir, une troupe à Jaujac l'inquiéterait beaucoup moins[753]. Mais Frévol de La Coste change d'avis et préfère, après réflexion, la troupe à La Souche[754].

En juillet, Montchenu trouve que quatre compagnies des chasseurs Corses et de *Soissonnais* sont insuffisants pour «…garnir les postes du Velay et les trois quart du Vivarais ».

Frévol de La Coste et le problème des troupes

A force de persévérance, Frévol de La Coste obtient 18 chasseurs, deux caporaux et un sergent venus du Puy, qui arrivent à Pradelles le 17 juin. Cependant M. de Mattei lui fait clairement comprendre que c'est une faveur, car en théorie il devrait pour cela, avoir des ordres de Montchenu. Mais vu l'urgence dûe aux brigands, ce détachement est envoyé temporairement, ne pouvant être définitif c'est-à-dire s'établir en tant que garnison, qu'avec des ordres du commandement de la province[755]. Les deux hommes chacun de leur côté, informent Montchenu de ce déplacement exceptionnel[756]. De fait, les deux officiers ont contrevenu aux ordres de ce dernier qui : «…ne peut envoÿer des troupes dans son commendement [Pradelles] que dans peu de jours pour donner le temps de prendre des précautions à raison du pain qu'elles se fournissent présentement[757]… ». Montchenu avait donc bien l'intention de donner suite aux demandes de Frévol de La Coste, mais un peu plus tard une fois réglés les problèmes d'approvisonnement. De son côté, Mattei souhaite un retour rapide de la troupe dans sa garnison du Puy, mais Frévol de La Coste n'y est pas favorable et s'engage pour la garder plus longtemps : « …j'ai fait déjà donner à cette petite troupe le sel et le tabac, et j'ai trouvé un boulanger de Langogne qui leur fournira le pain de munition au même prix qu'on vous le livre au Puy… S'ils ont besoin d'argent pour le

[752] Lettre 1788-125, 29 juillet 1788, Vissac de la Baume à Montchenu.
[753] Lettre 1788-124, 28 juillet, Frévol de La Coste à Montchenu.
[754] Lettre 1788-152, 10 septembre 1788, Frévol de La Coste au vicomte de Cambis.
[755] Lettres 1788-103, 16 juin 1788 Frévol de La Coste à Montchenu et 1788-103-a, 16 juin 1788, Mattei à Frévol de La Coste.
[756] Lettre 1788-104, 17 juin 1788, Mattei à Montchenu.
[757] Copie de lettre, 1788-103-b, 15 juin 1788, Frévol de La Coste à Mattei.

pré, je leur en fournirai aussi[758]… ». Et Frévol de La Coste informe[759] Montchenu de son besoin d'une garnison à demeure en précisant : « … Dans les ordres concernant les troupes que vous envoÿerés dans mon commendement, je vous prie avec instance, mon général, de faire insérer aux ordres de M. de La Coste, lieut*enan*t colonel emploÿé… ».

Les espoirs de Frévol de La Coste son anéantis quand Mattei voit des ordres arriver qui lui enjoignent un départ rapide et réclame dans l'urgence le retour de la troupe au Puy :

> …Je viens de recevoir dans l'instant les ordres de M de Cambis pour partir après demain armes et bagages, pour aller joindre les deux compagnies à Tournon, aussi je vous prie, M, de faire partir le détachement jour ou nuit afin que demain avant midi, il soit rendu ici ; j'écris par le même exprès au sergent commandant le détachement afin qu'il fasse la plus grande diligence ; nous sommes destinés pour une expédition particulière, et je ne scai vous en dire davantage[760]…

Frévol de La Coste doit faire vite pour que le départ ait bien lieu en temps et en heure, d'autant que Montchenu est lui aussi inquiet quant aux délais qui lui sont impartis, le détachement doit rentrer immédiatement au Puy. Le commandement particulier de Pradelles se trouve donc à nouveau démuni en troupes. Mais Frévol de La Coste ne baisse pas les bras, et prend même les choses avec une relative philosophie : « …j'ai apris à me soumetre à tous les évènements : voilà le fruit de 60 ans passés[761]… ». Pour pallier l'absence de troupes, il prend la décision de porter 40 fusils chargés à balle dans l'hôtel de ville de Pradelles pour être utilisés si besoin est, par la jeunesse. Il préfère ce moyen à celui de faire armer les villages. De plus, il dispose de la maréchaussée de Langogne.

Montchenu donne quelques conseils à Frévol de La Coste pour faire face à cette nouvelle circonstance : « … C'est dans les grandes occasions qu'on reconnait les grands hommes…je ne puis que vous communiquer mes réflexions, n'ayant point de troupes à vous donner ; il ne vous reste d'autre recours à avoir que sur le poste de Largentière, qui, quoique morcelé par le détachement de 25 ho*mme*s que je viens de faire marcher au Puy, n'en est pas moins en état de vous donner assistance dans un coup de main…Le second moyen vous est offert par les bat*aillon*s de maréch*aussé*e des environs de votre

[758] Copie de lettre 1788-105, 19 juin 1788, Frévol de La Coste à Mattei.
[759] Lettre 1788-106, 20 juin 1788, Frévol de La Coste à Montchenu.
[760] Copie de lettre 1788-107, 22 juin 1788, Mattei à Frévol de La Coste.
[761] Lettre 1788-108, 24 juin 1788, Frévol de La Coste à Montchenu.

résidence…Enfin le 3ème moyen, mais qui ne doit être employé qu'à la dernière extrémité, consiste à faire armer un certain nombre d'h*abit*ants choisis des villages voisins[762]… ».

Mais le 9 août, Montchenu prépare un échange de troupes, avec l'accord du vicomte de Cambis : envoyer deux compagnies des chasseurs Corses de Tournon au Puy pour remplacer *Soissonnais* qui rentre à Largentière, puis tirer du Puy pour Pradelles, vingt hommes et un officier, et pour le Monastier, dix hommes et un sergent afin de répondre aux demandes de Frévol de La Coste de façon que l'ensemble de ce mouvement soit opérationnel le 1er septembre[763].

Faux départ des chasseurs Corses du Puy

A peine arrivées au Puy, les deux compagnies de chasseurs Corses doivent de nouveau être déplacées à la mi-juin : elles doivent se rendre à Briançon[764] avec les deux compagnies de Tournon, comme le dit la lettre du duc de Tonnerre commandant en chef en Dauphiné, confirmée par le vicomte de Cambis qui a reçu les ordres du comte de Brienne. Montchenu doit donc rapatrier les chasseurs Corses installés au Puy, tout en sécurisant les prisons de la ville : « …Je pense aussi qu'afin de supléer au déffaut de troupes pour la garde des prisons du Puy, vous aurés autorisé les consuls de cette ville à commander la milice bourgeoise ou que vous y aurés fait marcher du quartier de Largentière un détachement de vingt cinq hommes commandés par un officier[765]… ». Cette décision inquiète Frévol de La Coste et le 22 juin, il écrit à Montchenu : « … je ne comprends rien à ce départ ; voilà donc les prisons du Puy sans être gardées.. » et il termine avec un certain flegme : « …le temps nous aprendra le reste[766]…».

Ce départ pousse M. Martin consul du Puy, à avoir recours à une milice bourgeoise pour les prisons avec l'accord de Montchenu. Et finalement c'est le régiment de Soissonnais de Largentière, soit 25 hommes, dirigés par le chevalier de Gotho, qui va remplacer les deux compagnies Corses au Puy[767].

[762] JL110, 22 juin 1788, Montchenu à Frévol de La Coste.
[763] JL125, 9 août 1788, Montchenu au vicomte de Cambis.
[764] Lettre 1788-102, 16 juin 1788, duc de Tonnerre à Montchenu.
[765] Lettre 1788-104-1, 18 juin 1788, vicomte de Cambis à Montchenu.
[766] Lettre 1788-107, 22 juin 1788, Frévol de La Coste à Montchenu.
[767] Lettre 1788-111, 26 juin 1788, Letan de Gotho à Montchenu.

Ce départ des Corses et ce remplacement donnent lieu à tout un ballet de lettres[768] dès le 3 juin, avec en particulier huit brouillons le 21 juin dans le journal des Lettres, en plus de la correspondance passive de Montchenu. De nouveau, Montchenu informe, ordonne, prévient, relate le déroulement des opérations au comte de Périgord à Toulouse, au duc de Tonnerre à Grenoble, à Ballainvilliers et au vicomte de Cambis à Montpellier, à Mattei au Puy, à M. de Bonne à Largentière, à Frévol de La Coste à Pradelles, aux consuls du Puy. Il est pris de court car il n'a pas reçu d'ordres du comte de Brienne, mais a été informé à une heure d'intervalle donc au dernier moment par le duc de Tonnerre et le vicomte de Cambis, il n'a pas le temps de prendre des mesures de remplacement et travaille dans l'urgence : « … Une heure seulement avant l'arrivée de votre courrier [courrier du duc de Tonnerre], j'avais reçu une lettre de Mr le v*icom*te de Cambis qui me donnait avis des ordres du roi pour le départ de ce bat*aillo*n, sans m'annoncer ni le jour ni sa destination. Je n'ai donc pu faire aucune disposition préliminaire[769]… ». Montchenu comme Frévol de La Coste, ne comprend pas ce nouvel ordre : « … cette nouvelle m'a aussi étonnée qu'affligée, vû le besoin que ce païs ci a de troupes et la difficulté que vous allés éprouver pour le remplacement de ce b*ataillo*n[770]… ». Montchenu est très embarrassé : « …Je dois espérer d'après un des art*icles* de votre lettre [du vicomte de Cambis], que l'absence de ce b*ataillo*n ne sera que momentané, cette assurance est d'autant plus nécessaire à ma tranquillité, que j'ai journellement des réclamations à essuyer de toutes les parties du Vivarais… ». Il se persuade que ce départ n'est que momentané et que les Corses reviendront, à tel point qu'il dit aux chasseurs Corses de « ...laisser ici des gros bagages pour diminuer les frais de transports, cette troupe ayant les plus grandes raisons de désirer la rentrée dans les quartiers du Vivarais et du Velais où elle a déjà fait des dépenses considérables pour former son établissement ».

Finalement au grand soulagement de tous, la crise se dénoue le 27 juin « à 11 heures et demi du soir[771] » comme le raconte Montchenu au vicomte de Cambis, grâce au courrier du duc de Tonnerre : « … Recevés je vous prie tous mes remerciements, vous ne pouviés me rendre un plus grand service que celui de laisser le bat*aillo*n de chasseurs Corse à Tournon. L'ordre que vous m'avés fait l'h*onneu*r de m'adresser à ce sujet, est arrivé assés à temps pour que ce bat*aillon* ne se mit pas en marche[772]… ». Mais les

[768] JL92, 93, 94, 95, 96, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 108, 109, entre le 3 juin et le 21 juin 1788.
[769] JL105, 21 juin 1788, Montchenu au duc de Tonnerre.
[770] JL104, 21 juin 1788, Montchenu au vicomte de Cambis.
[771] JL114, 28 juin 1788, Montchenu au vicomte de Cambis.
[772] JL112, 28 juin 1788, Montchenu au duc de Tonnerre.

chasseurs Corses sont déjà partis du Puy le 21 juin, Montchenu doit les renvoyer au Puy remplacer de nouveau *Soissonnais* qui retourne à Largentière, Ballainvilliers fournit l'étape[773] nécessaire à ces mouvements de troupes. Mattei annonce son arrivée au Puy le 16 août 1788[774].

Ainsi Montchenu commande à plusieurs régiments en Vivarais : en février-mars les Pyrénées et le Soissonnais ; puis les Pyrénées, le Soissonnais et les Vosges ; puis en mai le Soissonnais, les Vosges et les Corses, et les Pyrénées ; en juin Vosges, Corses et Soissonnais ; en septembre Corses et Vosges ; en octobre Corses et Roussillon. Pendant l'année 1788, les régiments ont été déplacés six fois par le comte de Brienne. Les troupes sont gérées différemment selon la hiérarchie : le commandant des troupes peut exceptionnellement envoyer un détachement sans l'autorisation immédiate de ses supérieurs comme l'a fait Mattei ; il obéit à la demande de son supérieur (Frévol de La Coste) ou du pouvoir civil (les consuls), ou du pouvoir judiciaire ; Frévol de La Coste dans son commandement particulier, agit comme il l'entend avec ses troupes, tout en référant à ses supérieurs. Le comte de Montchenu obéit mais prend aussi des initiatives pour disperser les régiments là où le besoin se fait sentir ; tous agissent avec l'accord des supérieurs hiérarchiques ou à la demande des populations.

[773] Lettre 1788-140, 19 août 1788, Ballainvilliers à Montchenu.
[774] Lettre 1788-135, 16 août 1788, Mattei à Montchenu.

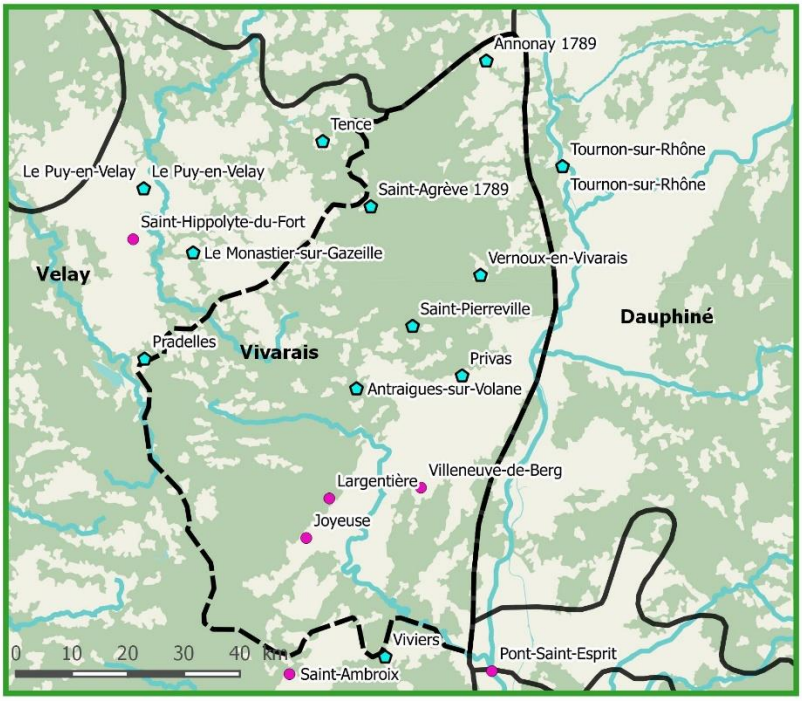

Régiments Roussillon et Corse à partir d'octobre 1788

Légende

- regiment Corse
- regiment Vosges
- generalite 1766
- tronçon hydrographique

zone occupation sol

- Forêt

Carte 10: Régiments Roussillon et Corse en 1788

Les demandes de troupes pour faire régner l'ordre : les « courses » et autres détachements temporaires.

M. Roux consul de Thueyts s'adresse à Frévol de La Coste le 30 juin en soulignant le passage le plus important de sa lettre : «…Il ne nous reste, Monsieur le commandant, qu'à vous prier de vouloir bien nous procurer un petit détachement au moins pour quelques temps[775]… ». Et Frévol de La Coste répond le 3 juillet : « … Comment voulés vous que je vous envoÿe un détachement à Thueyts : je n'ai pas un soldat ni à Pradelles ni à Langogne[776]… ». Cependant Frévol de La Coste intervient auprès de Montchenu pour demander une troupe pour Montpezat à une lieue de Thueyts[777].

L'atout majeur de Roux est la bonne nouvelle de l'arrestation du brigand Rousset dit Palayre par la jeunesse de Thueyts et de Mayres[778] ; mais il faut emmener Palayre à Montpezat puis à Villeneuve-de-Berg pour son jugement, et la menace d'un enlèvement est évidente, le bandit Degout voulant libérer son lieutenant. Frévol de La Coste prend la situation en main, Thueyts étant dans son commandement :

> … M de Raÿssac et en son absence, l'officier qui commandera le quartier de Largentière, envoÿera un déttachement de dix soldats armés et un sergent à Montpézat, lorsque cet ordre lui sera présenté par un esprès qui lui sera envoÿé à cet effet, et ce pour donner main forte à la brigade de maréschaussée de cette résidence, à l'effet de conduire audit Largentière le nommé Palaÿre premier compagnon de Degout dit La Champ…

Il en informe Montchenu, le vicomte de Cambis, et envoie la copie de la lettre que le brigadier de Montpezat lui a adressée[779]. Le 29 août le même brigadier fait part de la réussite de l'expédition : Palayre est dans les prisons de Villeneuve-de-Berg grâce au détachement de Largentière. Montchenu étant occupé par son départ pour Toulouse en remplacement du comte de Périgord, Farconet[780] gère la situation en son absence ; du reste sa lettre, datée et localisée de Châteauneuf où sa sœur aînée va rester pour tenir compagnie

[775] Lettre 1788-114, 30 juin 1788, Roux à Frévol de La Coste.
[776] Lettre 1788-114-a, Frévol de La Coste à Roux.
[777] Lettre 1788-141-e, 4 septembre 1788, Frévol de La Coste à Montchenu.
[778] Lettre 1788-139, 18 août 1788, Roux à Montchenu.
[779] Lettre 1788-141, 21 août 1788, Frévol de La Coste à Montchenu ; copie de lettre 1788-141-b, 31 août 1788, Frévol de La Coste au vicomte de Cambis ; copie de lettre 1788-141-b, 18 août 1788, brigadier à Frévol de La Coste.
[780] Il peut s'agir de Farconet père subdélégué à Tournon ou de son fils commissaire des guerres ; le subdélégué est souvent un auxiliaire précieux pour Montchenu. Mais une lettre de 1789-158 du 30 juillet 1788 précise : «A Monsieur le comte de Montchenu maréchal de camps commandant en Vivarais et en son absence, Monsieur de Farconet com*missai*re des guerres à Tournon ».

à la comtesse de Montchenu, fait une proposition à Montchenu qui doit prendre la décision finale :

> … Quant à la demande d'un détachement que les circonstances paraissent rendre nécessaire, c'est à Monsieur le comte de déterminer à l'accorder ; j'ai l'honneur de le prévenir que ce détachement ne peut être fourni que par le poste de Largentière qui n'est qu'à 5 lieues de Thueyts, le Puy se trouvant à 14 lieues et Tournon à 18, à cause du détour que les hautes montagnes et le déffaut de communication obligent à faire. Je pense aussi que ce détachement ne devrait point nuire à celui de La Souche que je crois aussi nécessaire : alors le 1er pourrait être de 15 hommes commandés par un sergent et le second du même nombre, ce qui ferait en tout 30 hommes enlevés du poste de Largentière qui est en état de supporter cette séparation momentanée si on le laisse à la même force[781]…

Ce projet de Farconet n'est toujours pas réalisé le 3 novembre 1788 : Roux attend toujours un détachement alors que tout est prêt pour le recevoir. L'affaire a pris du retard en raison des changements survenus au niveau supérieur « …je viens d'apprendre que le changement des troupes composant les quartiers d'Uzès et du Vivarais a pû en retarder l'arrivée[782]… ». Roux est au courant du déplacement du Soissonnais envoyé à Uzès et remplacé par le régiment des Vosges. Et Frévol de La Coste d'ajouter : « … Adieu notre projet de placer un détachement à demeure à La Souche et un autre à Thueyts où les établissements sont prêts, mais où en prendre ? Largentière et Joyeuse ne sont guère susceptibles d'être diminués… ».

Frévol de La Coste réserve le peu de troupes disponibles pour l'arrestation du bandit Degout aux environs de La Souche, et envoie un détachement du Soissonnais pour tenter de l'arrêter[783] ; et pour faciliter l'arrestation il donne une rapide description du bandit à M. de Sarrau et fait même briller une éventuelle rançon de six louis de sa poche[784].

Montchenu quant à lui, a gardé le bataillon Corse à Tournon pour mieux surveiller les postes de communications pour traverser le Rhône, ce bataillon reste groupé car la revue d'inspection approche[785]. Il propose pour répondre aux besoins de Frévol de La

[781] Lettre 1788-142, 25 août 1788, Farconet à Montchenu.
[782] Lettre 1788-185, 3 novembre 1788, Roux à Montchenu.
[783] Copie de lettre 1788-117-a, 6 juillet 1788, Frévol de La Coste à Mr de Sarrau.
[784] Copie de lettre 1788-120-a, 5 juillet 1788, Frévol de La Coste à Mr de Rayral capitaine du Soissonnais à Largentière.
[785] JL119, 19 juillet 1788, Montchenu au vicomte de Cambis.

Coste, de répartir 80 hommes : « … un détachement de 50 ho*mme*s commandé par 1 cap*itaine* à Pradelles et 1 détachement de 20 ho*mm*es commandé par 1 li*eutena*nt, et au Monastier un de dix commandé par 1 sergent[786]… », il demande l'autorisation au vicomte de Cambis d'appliquer ce projet. Mais celui-ci donne d'autres ordres et le 9 août, Montchenu prépare un échange de troupes voulu par le vicomte de Cambis : envoyer deux compagnies des chasseurs Corses de Tournon au Puy pour remplacer *Soissonnais* qui rentre à Largentière (voir plus haut), puis tirer du Puy pour Pradelles, vingt hommes et un officier, et pour le Monastier, dix hommes et un sergent afin de répondre aux demandes de Frévol de La Coste, de façon que l'ensemble de ce mouvement soit opérationnel le 1er septembre[787]. Montchenu n'approuve pas vraiment ce nouveau déplacement et s'excuse presque auprès des officiers des chasseurs Corses : on peut penser que ces allers-retours nombreux fatiguent les hommes et usent leur matériel, en particulier leurs chaussures.

> … J'ai l'h*onneu*r de vous informer que je viens de recevoir ordre de Mr le vicomte de Cambis de renvoyer au Puy les 2 c*ompagni*es qui en ont été retirées le 21 juin d*ernie*r ; il n'a pas dépendu de moi de mettre obstacle à ce mouvement, vous connaissés ma façon de penser et l'envie que j'ai de faire quelque chose qui vous soit agréable et avantageux à votre régiment , ainsi je vous prie ces Mrs et vous, de ne pas m'en savoir mauvais gré[788]...

Montchenu envoye donc cinq ordres le 9 août 1788 pour ce nouveau déplacement de troupes : au vicomte de Cambis, à Ballainvilliers pour les étapes, aux officiers du bataillon Corse en particulier au lieutenant-colonel Dom Grazio de Rossi, et à M. de Gotho du Soissonnais.

Un autre problème surgit à la mi-août : les rixes à Annonay entre compagnons du devoir et « gavots » : elles durent depuis déjà six mois, et la situation devient intenable pour la maréchaussée ; « … Aujourd'huÿ les choses sont poussés à bout, ils vont dans les fabriques y chercher, y font tapage et ils ne se rencontrent pas sans se battre à coups de pierres, leur vie est en danger et celle du citoÿen est exposée[789]… ». Cette demande de secours est faite par le 1er consul maire M. Peiron, par le 2ème consul M. Veyre, par une délibération consulaire et par Saralier lieutenant prévôt à Annonay[790]. L'affaire est donc grave et urgente. Comme Montchenu s'absente pour Toulouse, c'est le vicomte de Cambis

[786] JL119, 19 juillet 1788, Montchenu au vicomte de Cambis.
[787] JL125, 9 août 1788, Montchenu au vicomte de Cambis.
[788] JL127, 9 août 1788, Montchenu à Dom Gracio de Rossi.
[789] Lettre 1788-136, 17 août 1788, Peiron à Montchenu.
[790] Lettres 1788-137, 138, 138-a, du 17 août 1788.

qui prend les choses en main en envoyant 50 hommes tirés de Tournon et dirigés par Sansonnetti commandant, pour faire régner l'ordre à Annonay[791]. Montchenu se permet une petite remarque dans une lettre au vicomte de Cambis, ce qui peut être le signe d'un certain agacement car Cambis ne l'a pas averti de cette décision. Aussi il insiste dans son courrier vis-à-vis des consuls d'Annonay : « …vous voudrés bien m'instruire ainsi que Mr le vicomte de Cambis de tout ce qui pourra se passer dans votre ville[792]… ». Il écrit de même à Peiron et Veyre, à Saralier pour les avertir de sa situation à Toulouse et du rôle joué par le vicomte de Cambis, alors qu'Annonay ne dépend pas de son ressort. Cette troupe rétablit le calme comme l'atteste la lettre de Veyre à Montchenu[793].

Face aux plaintes et aux différentes demandes de troupes, une enquête est menée dans la lieutenance du Puy, conjointement par Saralier lieutenant prévôt, Valentin, officier de la maréchaussée à Tournon, et M. de Coste prévôt général du Languedoc :

> …Mr Saralier est pacé icy avanthier venant de Joyeuse d'où il avait étté au Puy passant par Pradelles et Langogne, pour travailler avec Mr de Coste qui cy éttait randu de Montpellier, à une vérification du département de la lieutenance du Puy pour connaitre son étendue, le nombre de ses paroisses, les foires, son commerce, les autres objets qui peuvent faire connaitre la nécessité d'augmenter les brigades et d'en metre à pied dans les endroits où elles serviraient plus utillement qu'à cheval. Je désire Monsieur le comte, que ce travail produise une augmentation propre à maintenir le bon ordre dans nos montagnes[794]…

Mattei informe Montchenu qu'il fournit des détachements pour faire des courses : ainsi M. de Bonneville a demandé une aide le 28 août pour arrêter le brigand Etienne Saland dit Le Rat à Montesclat. Mais les quatre chasseurs envoyés et le bas officier n'ont pas réussi à le capturer[795]. Puis le 3 septembre, sur ordre du vicomte de Cambis, il envoie dix chasseurs à Frévol de La Coste[796] car celui-ci se trouve devant un problème majeur, ne pas « compromettre les troupes du roi » : « …si les 15 brigands dont on nous a parlé de toute part, sont aux environs de Degout, que voudriés vous que je fis de 18 chasseurs, un sergent et un tambour que j'ai ici, sans comprometre les troupes du Roÿ[797]… ». Ainsi, la

[791] Lettre 1788-146, 30 août 1788, vicomte de Cambis à Montchenu.
[792] JL135, 27 août 1788, Montchenu aux consuls d'Annonay.
[793] Lettre 1788-168-1, non datée, Veyre à Montchenu.
[794] Lettre 1788-156, 14 septembre 1788, Valentin à Montchenu.
[795] Lettre 1788-147, 1er septembre 1788, Mattei à Montchenu.
[796] Lettre 1788-151, 10 septembre 1788, Mattei à Montchenu.
[797] Lettre 1788-152, copie 10 septembre 1788, Frévol de La Coste au vicomte de Cambis.

troupe de Pradelles commandée par Frévol de La Coste serait proche de la trentaine[798], ce qui augmenterait ses chances de réussite face aux brigands.

Le sieur Faure consul maire d'Yssingeaux réclame une brigade de maréchaussée, tant le désordre règne dans sa ville, il évoque les cabarets, les insultes et incivilités, les rixes et vengeances personnelles pour appuyer sa demande[799]. Mais il semble que ce soit en vain. M. Mouzin à Burzet réclame « une main forte[800] » pour faire régner l'ordre. Il se plaint : « …Le malheur est pour notre communauté que nous payons un loyer de casernes dont on a retiré les effets pour les transporter ailleurs ; mais Monsieur, si votre justice vous porte à nous envoyer un détachement de troupes sufisant et momentané sur votre précis, je les ferai loger chez les hottes[801]… ». Ce détachement n'est envoyé qu'en novembre (cf. *infra*). Chanéac de Loire réclame des troupes pour Saint-Martin-de-Valamas le 17 septembre, sans aboutir[802].

Frévol de Lacoste dans son commandement est très actif : il s'occupe du Burzet et de Montpezat. Ces deux paroisses connaissent des troubles lors des foires, des tirages des soldats provinciaux depuis le mois de mai 1788 soit depuis sept mois, mais les troupes n'arrivent qu'en novembre : « …Vous me recommandâtes d'attendre jusqu'à l'arrivée des troupes[803]… ». Frévol de La Coste peut envoyer seize hommes « bien disciplinés » pour calmer les deux villages, et leur intervention se solde par l'arrestation de deux hommes. Le 22 novembre, il envoie une troupe de quinze hommes à l'abbaye de Mazan pour rétablir le calme, ce qui est fait en une journée. Puis il s'occupe du village de Coucouron : « … j'envoÿai dimanche au soir audit Coucouron, deux lieues de Pradelles, un déttachement de 16 chasseurs commandés par un bas officier et supérieurement guidés[804]… ». Les « mariages armés » entraînent avec la boisson des rixes fréquentes, il faut donc désarmer les populations. Il envoie un détachement pour arrêter un cabaretier de La Souche qui a insulté les consuls. Il ne cesse de veiller à l'ordre malgré le grand froid et son hernie qui lui joue des « mauvais tours ».

Fin 1788, la situation a changé par rapport aux états de situation de février-mars : Montchenu a sous ses ordres les bataillons Corse et de Roussillon, le Soissonnais est parti

[798] Copie de lettre 1788-152-c, 8 septembre 1788, Frévol de La Coste à Mattei.
[799] Lettre 1788-179, 24 octobre 1788, Faure à Montchenu.
[800] Lettre 1788-117-b, 30 juin 1788, Mr Mouzin à Frévol de La Coste.
[801] Lettre 1788-117-d, 30 juin 1788, Mr Mouzin à Frévol de La Coste.
[802] Lettre 1788-162, 17 septembre 1788, Chanéac de Loire à Montchenu.
[803] Lettre 1788-186, 8 novembre 1788, Frévol de La Coste à Montchenu.
[804] Lettre 1788-187, 22 novembre 1788, Frévol de La Coste à Montchenu.

en garnison à Alès. L'état de situation[805] montre qu'il n'y a plus de troupes à Langogne. Le bataillon Corse est à Pradelles, et celui de Roussillon au Monastier, à Largentière, et Joyeuse, soit 114 hommes en tout sous le commandement de Frévol de La Coste, alors que le 1er février, il y avait entre 116 à 120 hommes pour ces quatre paroisses. Nous ignorons ce qu'il advient des communautés de Saint-Martin-de-Valamas, Antraigues, Alès…etc. qui avaient des détachements à demeure en février-mars 1788. Il n'est pas question de chevaux. Les cinq officiers ou sous officiers ne sont plus que quatre : un sergent au Monastier, le capitaine d'Aldorandy à Largentière et le lieutenant d'Albertoni à Joyeuse pour le Roussillon, le lieutenant Sansonnetti pour les Corses à Pradelles.

Récapitulatif des régiments pour 1788

Tableau 37: Régiments en 1788

Février-mars 1788	Mai 1788	Juin 1788	Septembre 1788	Octobre 1788
Pyrénées, Soissonnais	Pyrénées, Soissonnais, Vosges, Corses	Soissonnais, Vosges, Corses	Vosges, Corses	Corses, Roussillon

Les troupes à Toulouse en septembre, octobre 1788

Montchenu lorsqu'il est à Toulouse, s'occupe des troupes locales. Il reçoit des ordres : « … J'ay reçu Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 21 de ce mois, pour m'informer que, d'après les ordres de Mr le comte de Périgord, le régiment de Noailles dragons est parti de Toulouse le 18 pour retourner à Carcassonne, et qu'il a été remplacé le 20 par un détachement de 100 hommes de celui du Roy[806] ». Ce régiment vient renforcer celui de Bresse déjà présent. Ces deux régiments sont utilisés pour faire régner l'ordre : faire le guet, patrouiller pour éviter tous les coups de fusils nocturnes en particulier pour « … la Place St Etienne, la place St Georges, la place de la Pierre, la place du Salin, y compris celle du Palais[807]… ».

Il s'occupe aussi des semestriers du régiment de Bresse, et pour cela, demande l'avis du vicomte de Cambis : « …Faites moi plaisir, Monsieur le vicomte, de me mander le parti que vous prenés au sujet des semestriers des régiments qui ont passé leur revüe

[805] Lettre 1788-187-b, 22 novembre 1788, Frévol de La Coste à Montchenu.
[806] Lettre 1788-163-1, 24 septembre 1788, vicomte de Cambis à Montchenu.
[807] Jt2 du 21 septembre et jt7 du 27 septembre 1788, ordres de Montchenu.

devant Mr le duc d'Ayen et Mr de Bouzols, afin que je me conforme aux mêmes vües que les vôtres pour les officiers semestriers du régiment de Bresse[808]… ». Il a besoin de savoir ce qu'il doit dire au commissaire des guerres M. de Carrery, et s'en remet au vicomte de Cambis[809].

Le 25 octobre, il répond à un mémoire des consuls d'Albi, transmis le 24 par M. de Carreri, concernant un manège couvert pour les dragons du Roi en quartier à Albi. Montchenu rappelle les règlements en la matière : les fonds doivent être fournis par la ville et si Albi ne le peut pas, il faut voir avec l'intendant pour faire une demande au secrétaire d'état.

Il n'a donc pas à gérer de troubles particuliers, aucun brigand n'est mentionné dans la correspondance, la routine affleure de temps en temps avec un désarmement, ou une arrestation et amende ; le seul véritable problème est le retour du Parlement qui se fait dans le calme, les festivités, et Montchenu n'a pas besoin au final, d'utiliser les troupes.

Montchenu continue à recevoir le courrier du Vivarais, en particulier de Frévol de La Coste, et de fait, lui-même et le vicomte de Cambis gèrent le Vivarais : comme on l'a vu le vicomte de Cambis intervient pour Annonay sans prévenir Montchenu par exemple. La charge de travail est donc importante même s'il peut compter sur de fidèles et sûrs officiers comme Frévol de La Coste ou Farconet.

Lors des déplacements de troupes, les étapes[810] sont organisées comme en Vivarais. L'intendant est sollicité régulièrement et il doit établir la route selon la durée de marche pour arriver au logement avant la nuit. La troupe s'arrête à distance du logement pour être dénombrée et le syndic et les consuls distribuent les billets à chaque officier pour sa compagnie. Cette organisation nécessite un délai pour être mise en place car il faut avertir les communautés et les entrepreneurs des étapes : il leur faut huit jours pour mettre en place les fournitures.

[808] Lettre 1788-167, 1er octobre 1788, Montchenu au vicomte de Cambis.
[809] Brouillon de lettre, 1788-167-a, non daté, Montchenu au vicomte de Cambis.
[810] Pour ce paragraphe : Biloghi D., *Op. Cit.*, p. 257.

B—La vie militaire pendant l'année 1789

D'après l'état de situation du 1er janvier 1789[811], le commandement de Frévol de La Coste n'a pas changé par rapport à novembre 1788 : mêmes troupes, même emplacement et sensiblement même nombre de chasseurs des régiments Corse et Roussillon à Pradelles, Le Monastier, Largentière et Joyeuse. Il en est de même le 1er mars 1789 avec 112 hommes entre ces quatre paroisses[812]. Montchenu envoie un état de situation du bataillon Corse au comte de Périgord le 12 avril : il dispose alors de 326 hommes (ce qui correspond à peine à son premier projet de 1788) soit un bataillon Corse de quatre compagnies dispersé entre sept paroisses : une compagnie à Tournon, deux au Puy et la dernière dispersée entre Annonay (30 hommes), St Agrève (30 hommes), St Martin de Valamas (20 hommes), Pradelles (30 hommes) et le Monastier (10 hommes). L'état de situation du 7 juillet 1789[813] montre qu'il y a 30 hommes à Pradelles, 10 au Monastier, 37 à Largentière et 32 à Joyeuse soit 109 hommes. Enfin, un dernier état de situation date du 12 septembre 1789[814].

Ainsi, à travers les quatre états de situation dont nous disposons pour l'année 1789, le 1er janvier, le 1er mars, le 7 juillet et le 12 septembre, la situation des quartiers du commandant Frévol de La Coste est restée stable, que ce soit à Pradelles, Largentière, Le Monastier et Joyeuse. Les effectifs oscillent entre 109 et 112 hommes répartis entre le Roussillon et le Corse. La seule différence majeure est que le 12 septembre, est ajouté en bas de l'état de situation : « 2 compagnies bourgeoises » à Pradelles. Le 26 septembre, Frévol de La Coste a eu vent d'une arrivée de troupes : le régiment de Royal Marine et le régiment Enghien ; il l'attend avec impatience pour obtenir des renforts[815].

1789 voit peu de grands mouvements de troupes contrairement à 1788. Montchenu doit s'occuper de rapatrier les détachements à Tournon en vue de la revue d'inspection les 1er et 2 juillet par M. de Charly. Les troupes doivent donc quitter St Agrève et St Martin-de-Valamas le 15 juin, des ordres sont envoyés par Montchenu. Saralier n'approuve pas les revues, il pense qu'il est inutile de « … venir montrer leurs armes et autres bagatelles que l'on exécute à ces revues. Mes affaires étant prêtes et en bon état, je n'ay jamais redouté

[811] Lettre 1789-8-a, 1er janvier 1789, Frévol de La Coste à Montchenu.
[812] Lettre 1789-41-a, 1er mars 1789, Frévol de La Coste à Montchenu.
[813] Lettre 1789-137, 8 juillet 1789, Frévol de La Coste à Montchenu.
[814] Lettre 1789-214-b, 12 septembre 1789, Frévol de La Coste à Montchenu.
[815] Copie de lettre 1789-222, 26 septembre 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.

les revues des inspecteurs mais j'en ay toujours reconnu le peu d'utillité pour le bien du service[816]… ». Dans un premier temps, la revue est annulée car le comte de Périgord « … n'a pas jugé le déplacement des brigades praticable dans les circonstances actuelles… ». Puis finalement elle a lieu à Tournon le 1er juillet avec M. de Charly qui repart le 2[817]. De plus, Montchenu doit déplacer 20 hommes des détachements de St Agrève sous les ordres de Colonna, et St Martin-de-Valamas pour les transférer à Tournon le 8 juillet. Ce mouvement fait l'objet de huit courriers : à Dom Gracio de Rossi, à chacune des communautés, au comte de Périgord et à Deloire pour les avertir qu'il ne reste que 10 hommes à St Martin et 20 à St Agrève, tous sous le commandement de M. de Frediani. Ballainvilliers doit fournir route et étapes. Mais M. de Frediani souligne qu'à St Martin-de-Valamas « … le petit détachement a toutes les peines à vivre, ou la grande cherté des danrées… » et que ce n'est pas mieux à St Agrève[818].

Quelques mouvements de troupes ont lieu en juillet : la garnison de Largentière est portée à 48 hommes en réunissant les chasseurs de Roussillon de Villeneuve-de-Berg ; le régiment de Bourgogne est dispersé entre Villeneuve-de-Berg avec 40 hommes, Antraigues avec aussi 40 hommes et seulement 15 hommes à St Marcel de Pierre Bernis[819]. On attend en octobre le régiment Royal Marine, celui d'Enghien mais ils tardent à arriver. En décembre, le capitaine Aldrovandi déplore qu'il ne soit toujours pas là[820]. Montchenu veille aussi aux congés des semestriers selon les ordres de M. de La Tour du Pin relayés par ceux du comte de Périgord[821].

Montchenu s'intéresse de près aux mouvements de troupes : l'« Observation sur l'établissement actuel des troupes en Vivarais et Velay », est un petit mémoire de 2 pages, non daté, accompagné d'une carte du Vivarais présentant l'emplacement des troupes et la dispersion des demi-compagnies et des escadrons. De même, un cahier concentre tous les ordres de déplacements envoyés aux escadrons et détachements : « Réunion à Tournon des différents postes établis en Vivarais et Velai tant pour les revües d'inspection que pour quitter la province pour se rendre dans une autre garnison[822] ». Ce cahier fait état

[816] Lettre 1789-124, 13 juin 1789, Saralier à Montchenu.
[817] Lettre 1789-138, 9 juillet 1789, Valentin à Montchenu.
[818] Lettre 1789-140, 12 juillet 1789, Frediani à Montchenu.
[819] Note 1789-154, non datée, comte de Périgord à Montchenu.
[820] Copie de lettre 1789-241-a, 1er décembre 1789, Aldrovandi au comte de Périgord.
[821] Copie de lettre 1789-212, 12 septembre 1789, La Tour du Pin aux commandants ; lettre 1789-223, 30 septembre 1789, comte de Périgord à Montchenu.
[822] « Réunion à Tournon des différents postes établis en Vivarais et Velai tant pour les revües d'inspection que pour quitter la province pour se rendre dans une autre garnison », cahier de 14 pages, les ordres ne sont pas tous datés (absence de l'année), mais certains le sont : 1786, 1788.

également de la « Réunion au Puy des postes en quartier en Vivarais et Velay du régiment de chasseurs de Gévaudan composé d'un bataillon et de 4 escadrons », « Ordre pour faire prendre le vert », « ordre pour la garde des prisons », « route et étapes », « instructions pour l'officir commandant », « Extrait des réglements sur le service de la maréchaussée en Vivarais et Velay ». Cet ensemble de documents n'est pas toujours daté avec précision ; certains documents sont des modèles tout faits pour les recopier en cas de besoin. Montchenu dispose aussi d'un extrait de l'ordonnance du roi du 25 mars 1776, concernant les demandes de grâce et services ; les 5 articles recopiés (articles 18 à 22), précisent la procédure à mettre en œuvre : forme du mémoire à présenter, longueur, présentation, contenu. Montchenu dispose donc de documents pour l'aider à bien commander.

Avec le « Mémoire relatif aux désordres qui existent en Vivarais et sur les moyens propres à les réprimer[823] », on voit que « au plus fort de la guerre » (guerre des Camisards), des troupes étaient placées dans vingt et un villages[824]. Le marquis de Lemps alors commandant du Vivarais, « avait parfaitement réussi et le Vivarais était aussi policé que les reste du Royaume ». Montchenu dans ce mémoire, déplore le changement de situation : « mais il en est tout autrement depuis 1776 époque de la suppression des légions ; il y en avait alors deux en Vivarais. Depuis leur départ, il y a pour toute garnison un seul escadron de dragons qui ne peut en aucun cas remplir le même objet ». La présence des troupes dans vingt et un villages avant 1776, se réduit en 1789 à onze communautés. Montchenu propose donc de mieux garder les prisons pour éviter les évasions, et de mettre en place deux troupes à pied allant d'une communauté à une autre, toujours en mouvement de façon à surveiller les foires. Montchenu en évalue le coût : par an ; il faudrait compter « quatorze mille quarant livres » sans l'habillement. Cette proposition est restée lettre –morte.

Les fournitures des troupes

Comme souvent entre 1780 et 1789, Montchenu reçoit des réclamations concernant les fournitures des troupes. En février 1789, il s'agit de la fourniture des chevaux de selle aux chasseurs Corses à Tournon par l'entrepreneur des voitures. Il en fait part au vicomte

[823] Tous les documents cités dans ce paragraphe sont issus des archives privées.
[824] Pour le Haut Vivarais : Annonay, Vernoux, St Martin-de-Valamas, St-Agrève, Lamastre, St Pierreville, Beauchastel, Charmes, Beauregard, Tournon ; dans le Bas Vivarais : Privas, Montpezat, Le Burzet, Vals, Largentière, Joyeuse, Vallon, Bourg-St-Andéol, Viviers, Le Pouzin, St Peray. Il faut ajouter Antraigues, et Pradelles.

de Cambis[825]. L'entrepreneur exige 25 sols par jour et par cheval en se référant à l'ordonnance de 1768, alors que le vicomte de Cambis a fixé le prix à 20 sols en 1780. Montchenu en parle au vicomte de Cambis et celui-ci reconnait qu'il a fait erreur, que le prix est bien de 25 sols, et il ajoute que ces sortes de réclamations concernent avant tout l'intendant Ballainvilliers[826].

Montchenu fait un réel effort pour que les soldats ne soient pas dispersés chez l'habitant mais que la troupe en entier dispose d'un logement indépendant, en général une maison disponible correcte, fournie en lits, au besoin réquisitionnée. Ainsi à St Martin de Valamas, on choisit « … La maison du sieur Moutier a été visitée et reconnue solide, en conséquance la communauté a pris aujourd'huy délibération qu'elle signifiera demain aux locataires, affin qu'ils sortent, affin que la troupe prend ce logement[827]… ». De même, à St Agrève, les consuls font délibération « … pour réquisitionner la maison Voutier très solide avec 5 cheminées, de fournir quelques bois de lits[828]… ». L'expression « très solide » s'explique car Montchenu a averti le capitaine en second Colonna d'Istria, une douzaine de jours avant cette délibération, qu'il avait entendu dire que la maison Voutier « était vieille et en mauvais état[829] », qu'il fallait donc la visiter pour s'assurer de sa solidité.

Il est fait mention de quelques casernes : à Thueyts, le consul Roux fait valoir le logement : « … Nous attendons tous les jours le détachement que vous m'avés fait l'honneur de m'annoncer ; les logements, les effets sont prêts pour le recevoir[830]… ». Frévol de La Coste vante aussi les casernes de Pradelles[831]. Des casernes sont mentionnées au Puy, à Largentière, au Burzet, à Annonay. Au Monastier, le consul fait de la publicité pour sa commaunuté à l'occasion de la fermeture du monastère : « … vous n'ignorez point qu'ici le fourrage est aussi excellent qu'abondant, et il est reconnu qu'on pourrait établir dans les bâtiments du monastère un corps de cazernes en état de loger un ou deux escadrons de cavalerie[832]…. ». A Viviers, le consul Tourville[833] fait de même et rappelle

[825] JL10, 6 février 1789, Montchenu au vicomte de Cambis.
[826] Lettre 1789-25, 10 février 1789, vicomte de Cambis à Montchenu.
[827] Lettre 1789-77, 14 avril 1789, Colonna d'Istria à Montchenu.
[828] Lettre 1789-82, 20 avril 1789, Choisin à Montchenu, et 1789-82-a, 14 avril 1789, délibération.
[829] JL29, 8 avril 1789, Montchenu à Colonna d'Istria.
[830] Lettre 1788-185, 3 novembre 1788, Roux à Montchenu.
[831] Copie de lettre 1789-177-a, 11 août 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[832] Lettre 1788-9, 29 janvier 1789, Lardeyrot à Montchenu. Cette remarque sur le fourrage et les casernes met en évidence le rôle économique des troupes casernées, et les avantages que peut en retirer un village. « La présence de soldats n'a plus le caractère dramatique rencontré dans les siècles précédents…la ville de Lunel appelle la troupe de ses vœux…d'une façon qui fait penser à un dépliant touristique vantant les charmes d'une ville d'eau ». Biloghi D., *Logistique et Ancien Régime. De l'étape royale à l'étape languedocienne*, UMR 5609 du CNRS, ESID, Université Montpellier III, 1998, Montpellier, p. 236 et 237.
[833] L'organisation des étapes avec les fournitures repose en partie sur les consuls. Biloghi D., *Ibid*, p. 248.

combien la troupe a été satisfaite de son séjour : « … soit pour les casernes que la ville a fait avancer à grands fraix, soit pour la vie animale qui n'est pas chère à baucoup près, enfin j'ose dire que tant l'officier que le soldat a baucoup regreté cette garnison[834]… ». La mise en avant des casernes, est un moyen utilisé pour réclamer des troupes. A Tournon, pourtant ville de garnison, la caserne est tardive et inachevée :

> …La place Jean Jaurès, encore aujourd'hui appelée par les Tournonais place des Graviers, se trouvait hors des murs de la ville. C'est là que se déroulaient les exécutions capitales, et plus tard, les foires et marchés. On le sait moins, elle s'est aussi appelée la place des Casernes. En effet, Tournon a un passé de ville de garnison. Pour éviter que les soldats ne logent chez l'habitant, certaines maisons étaient dédiées entièrement à cet usage, rue des Roches, rue de l'Hôpital. En 1765, l'immeuble situé en face de l'Eglise St Julien comportait 120 lits. En 1768, face au coût important représenté par ces locations, la construction d'une caserne est décidée. Le 7 avril 1786, les vignes limitant la place des Graviers sont choisies comme lieu d'implantation des nouveaux bâtiments. La même année, les murs d'enceintes de la Ville, de la porte de Plats (probablement au fond de la place) jusqu'au Collège sont détruits car très abîmés et les pierres sont réutilisées pour la construction de casernes. La moitié seulement est achevée en 1789. En 1790, les travaux sont suspendus faute de ressources, ils reprennent en 1791 et sont à nouveau abandonnés en 1793[835]…

Dans un mémoire, Montchenu appuie la demande des consuls «… pour traiter un local qu'ils trouveraient le plus convenable… », afin d'éviter « un logement long et pénible » aux habitants de la ville et « de louer à très haut prix de mauvaises maisons dont les réparations et l'entretien excèdent le montant des loyers, où les troupes sont mal… ». Cette demande est envoyée aux Etats provinciaux et au Roi[836].

En plus du logement, Montchenu s'occupe aussi du bien-être de la troupe :

> … Ordonnons aux consuls de St Martin de Valamas de fournir indépendamment du logement de la troupe, une chambre au rez de chaussée dans l'endroit le plus à portée de la place principale laquelle sera destinée à servir de corps de garde. La communauté sera tenüe de fournir au*di*t corps de garde 75 livres de bois et ½ [sic] livre de chandelles pour

[834] Lettre 1788-81, 9 mai 1788, Tourville à Montchenu.
[835] « Tournon, notre ville, dossier spécial place Jean Jaurès », *Bulletin municipal de Tournon-sur-Rhône n°9*, février 2012. Des fouilles archéologiques ont été faites du 22 octobre au 21 décembre 2012 sur 1400 m², avant la construction d'un parking souterrain, et ont confirmé la présence d'une caserne non terminée avant la Révolution.
[836] Mémoire pour le Vivarais et la ville de Tournon, non signé, non daté.

chaque jour, cette fourniture sera renouvellée tous les jours à midi par le préposé qui sera désigné à cet effet par la com*muna*uté, sans que sous aucun prétexte, cette fourniture puisse être différée, les consuls étant personnellement responsables de l'exécution du présent ordre. A compter du 1er mai jusqu'au 1er novembre cette fourniture sera réduite de moitié. Il sera fourni au détachement au compte de l'entrepreneur des voitures, 1 mulet de bât pour porter de St Agrève à St Martin de Valamas les farines nécessaires à la subsistance de ce détachement[837]…

Malgré ces précautions « …les soldats sont réduits à un repas par jour, il es possible que ce régime prenne sur leur santé[838]… ». C'est le commandant Indiane qui alerte Montchenu sur les conditions de vie des détachements de St Agrève et St Martin-de-Valamas, en précisant que les soldats ne se plaignent pas. Le 11 août, la même remarque est faite pour Antraigues : « … Leur procurer des farines pour leur pain en coûte très cher[839]… ». Cette même lettre met en évidence un certain mépris pour les soldats considérés comme corvéables : « … le consul de cet endroit tourmente la troupe à un point incuportable, par des gardes, patrouilles très fatigantes et mal entendues. Bref, on veut une chose, l'autre en veut une autre, le tout sans principes et sans autre résultat que beaucoup de fatigue et des effets usés de la part du soldat… ». Le problème soulevé ici est la multiplication des courses sans résultats probants (cf. *infra* : la multiplication des courses et l'épuisement des troupes). Certains soldats n'ont plus de souliers à force de partir en courses[840]. « …L'hiver approche, nous manquons de guérittes et de la capotte indispensables pour le bien du service[841]… ».

Frévol de La Coste obtient du comte de Périgord l'autorisation d'aller prendre dans le magasin d'artillerie d'Alès, « 60 livres de poudre et 100 livres de plomb en balles » pour fournir ses détachements[842].

Les étapes[843] sont indispensables aux déplacements des troupes ; l'intendant est donc sollicité régulièrement et il doit établir la route selon la durée de marche pour arriver au logement avant la nuit. La troupe s'arrête à distance du logement pour être dénombrée et le syndic et les consuls distribuent les billets à chaque officier pour sa compagnie. Cette organisation nécessite un délai pour être mise en place car il faut avertir les

[837] JL30bis, 10 avril 1789, Montchenu à Colonna d'Istria.
[838] Lettre 1789-166, 3 août 1789, M. Indiane à Montchenu.
[839] Lettre 1789-178, 11 août 1789, M. de Sorny à Montchenu.
[840] Copie de lettre 1789-207, 4 septembre 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[841] Copie de lettre 1789-225-a, 4 octobre 1789, Aldrovandi au comte de Périgord.
[842] Lettre 1789-153, 23 juillet 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[843] Pour ce paragraphe : cf. Biloghi D., *Op. Cit.*, p. 257 et 329.

communautés et les entrepreneurs des étapes : il leur faut huit jours pour mettre en place les fournitures. Au XVIIIe siècle, l'étape est devenue un enjeu économique, mais est marquée par des négligences : en septembre 1788, une compagnie des chasseurs des Vosges ne trouve pas de chevaux au Pont-Saint-Esprit.

La mauvaise conduite des soldats

Le recrutement des soldats donne lieu à l'affaire Guillaume (ou Matthieu) Combes, avec huit lettres échangées entre Montchenu, M. de Coste prévôt général de la maréchaussée du Languedoc, le chevalier d'Alzon, et le brigadier Benezech, le premier consul maire de Gigniac, Jérane.

Les nombreuses difficultés pratiques et la rudesse de la vie du soldat expliquent en partie les problèmes de discipline et de désertion. On trouve trois cas de désertion nommément désignés dans la correspondance de 1788 et 1789. Un premier cas est notifié en mars 1788 : le soldat Lemoyne chasseur au bataillon du régiment Pyrénées. Envoyé à Desaignes, « …à son retour à Tournon, il a été puni par coups de plat de sabre et prison pour n'avoir rien rapporté de l'argent qui lui a été donné dans ladite contrainte pour sa masse. Quinze jours après sa punition, ledit Lemoyne a déserté la nuit du 9 au 10 mars, emportant avec lui son habit, fusil, et bayonnette, sabre et baudrier et son bagage… ». Le sergent Gatinois est envoyé à ses trousses de cabaret en cabaret pour apprendre finalement qu'il a débauché une fille avec laquelle il s'est sauvé et « … qu'il en a pour preuve le père qui était avec lui dans toutes les recherches qu'il a fait[844]… ». Lemoyne a donc décidé de refaire sa vie en volant l'armée. Les deux autres cas cités font clairement mention de soldats devenus brigands. Etienne Saland dit le Rat est chef des brigands, deserteur du Roi Dragon et accusé de crimes[845]. Et François Bellin dit Dominique de St Cirgues déserteur, « …accusé d'assassinat et de vol, chef reconnu aussi de l'attroupement qui devait piller et brûler l'abbaye de Mazan[846]… » pendant un épisode de la Grande Peur (cf. *Infra*) est poursuivi et subit une salve de 30 coups de fusils, puis est arrêté par la milice bourgeoise, avec ordre donné par Frévol de La Coste pour le conduire dans les prisons du Puy.

[844] Lettre 1788-39, 14 mars 1788, Gatinois à Montchenu.
[845] Lettre 1788-147, 1er septembre 1788, Mattei à Montchenu.
[846] Copie de lettre 1789-228, 12 octobre 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.

Les déserteurs sont donc associés au vagabondage[847] et au brigandage : « …attroupements de quelques déserteurs …j'apris hier… qu'ils s'étaient fait nourir par force dans plusieurs maisons, et qu'ils avaient volé des moutons pour les manger dans les bois de Les Brandes et autres où ils pensent passer les nuits à cause du temps très dous pour cette saison[848]… ». Ils vont par bandes et Frévol de La Coste fait tout pour « dissiper les déserteurs ». Ils attaquent et rançonnent : le comte de Maubourg faillit être attaqué par des brigands dont un déserteur de son régiment[849]. Le sieur Fumat de Macheville est accusé de cacher le déserteur Dufour dans sa maison, il est finalement disculpé d'une accusation qui avait pour but de le faire passer comme mauvais sujet[850]. Les déserteurs sont conduits dans les prisons royales d'Annonay, d'où la demande de gardes pour les empêcher de s'évader[851].

Outre les déserteurs, il y a aussi les soldats qualifiés de « mauvais sujets » comme Deselaux dragon au régiment de Noailles (cf. *Infra*) qualifié de « voleur de chambrée ». « Le nommé Lécuyer dit Classeau aussi soldat provincial et Mazet soldat provincial[852] » font tapage dans les cabarets, Jacques Le Breton du régiment des chasseurs du Gévaudan sans doute blessé est conduit en prison[853], et André Linossier soldat provincial de St Cyr tapageur également[854]. Ce dernier est condamné à 4 jours de prison et à payer ses frais de détention[855].

L'affaire Dulandel fait état de la mauvaise conduite des semestriers, ici Andéol Faure. Cette affaire est l'occasion de treize lettres entre sept interlocuteurs : le capitaine en second Chaballet, Faure père de l'agresseur, Dulandel la victime, les comtes de Brienne et de Périgord, Montchenu et le subdélégué Lachadenède. Dulandel, fourier est en congé à Privas, en même temps qu'Andeol Faure. En mars 1788, Dulandel porte plainte contre « … Andéol Faure, soldat dans le régiment de Lorraine, fils à Jean Etienne Faure maitre en chirurgie consul et lieutenant de maire dudit Privas… ». La communauté de Privas certifie pourtant que ce semestrier se comporte bien, étant de « bonne vie et de bonnes mœurs[856] ». Cette affaire se déroule dans le contexte du Carnaval, aussi les agresseurs sont-ils

[847] Lettre 1788-31, 8 mars 1788, Deloire à Montchenu.
[848] Lettre 1788-21, 18 février 1788, Frévol de La Coste à Montchenu.
[849] Lettre 1788-120, 5 juillet 1788, Frévol de La Coste à Montchenu.
[850] JL33 du 18 mars, ordre arrestation ; lettre 1788-48, 1er avril 1788, Fumat à Montchenu ; procès verbal 1788-48-a.
[851] 1789-95, 14 mai 1789, Du François de Lolme à Montchenu.
[852] Lettre 1788-117-d, 30 juin 1788, Mouzin à Frévol de La Coste.
[853] Lettre 1789-175, 9 août 1789, comte de Périgord à Montchenu.
[854] Lettre 1788-4, 19 janvier 1788, anonyme à Farconet.
[855] JL23, février 1788, ordre de Montchenu.
[856] Procès verbal 1788-11-a, communauté de Privas.

masqués : ils attaquent Durandel à coups de bâtons et le laissent « sur le carreau ». Dulandel affirme avoir reconnu sous les masques, Faure fils du maire et Pinet, aussi Faure est-il mis en prison par Chaballet capitaine du régiment des Pyrénées. Dulandel est soigné par Simon Destret qui minimise sérieusement les blessures « …n'avons trouvé aucune playe ni contusion si ce net qu'il était saisy d'une fraieur laquelle m'a déterminez de la saigniez[857]… ». Cette altercation est dûe, après enquête, à une affaire de cœur : Dulandel et Faure ont tous les deux des vues sur la même demoiselle avec qui ils ont dîné au cabaret ; Faure semblant avoir du succès auprès de la belle, Dulandel a voulu se venger en versant dans le breuvage une bonne dose de coloquinte, rendant ainsi la tablée bien malade. Et comme la servante l'a vu en train de verser le laxatif, elle l'a dit à Faure et Pinet qui ont voulu se venger à leur tour[858]. La mauvaise conduite des soldats semestriers, visiblement de notoriété publique, a poussé le comte de Brienne à donner des ordres : « … Il m'a été rendu compte Monsieur que la plupart des soldat cavaliers, hussards et dragons qui obtiennent des congés de semestre, se répandent dans les villes et villages où, armés de sabres, ils se font redouter en insultant et maltraitant les particuliers, ce qui occasionne des rixes et des disputes dont les suites sont toujours fâcheuses[859]… ». Le comte de Périgord fait suivre cet ordre à Montchenu qui doit veiller à interdire aux semestriers de partir en congé avec leurs armes, et ne pas hésiter à les punir de prison si besoin est.

Si les soldats sont soumis à des pressions et à une vie très rude, ils font aussi l'objet de provocations qui leur demande une grande maîtrise de soi. Le juge Brunet d'Arcenèche se plaint de Pierre Perrier ancien soldat qui « …se jacte[860] journellement de faire metre le sabre à la main à toute la troupe ; ce sont des etc, ja tous passeront par son terrible trenchant, sauf les oficiers, encore encore…il se moque de tout le monde[861]… ». Comme toujours Montchenu tempère les réclamations en faisant preuve de modération, il pense dans un premier temps que ces propos « …ne peuvent être regardés que comme le langage d'un homme ivre ; je vous invite à le faire venir chés vous et à lui déclarer de ma part que s'il s'exposait à en tenir à l'avenir de pareils, je ne pourrais m'empêcher de sévir contre lui[862]… ». Il s'agit d'une punition bénigne comparé à l'indignation de Brunet Darcenèche.
Enfin, le recrutement des soldats ou « tirage des soldats provinciaux » est évoqué une vingtaine de fois dans les lettres. Le subdélégué Farconet est présent et M. de Cellier lui

[857] Rapport 1788-22, 3 février 1788, Simon Destret à Montchenu.
[858] Lettre 1788-11-h, Faure à Montchenu.
[859] Copie de lettre 1788-11-g, 24 septembre 1788, comte de Brienne au comte de Périgord.
[860] Se jacter : se vanter
[861] Lettre 1789-91, 11 mai 1789, Brunet d'Arcenèche à Montchenu.
[862] JL49, 16 mai 1789, Montchenu à Brunet Darcenèche

adresse le rôle de la communauté de Boussieu-le-Roi pour lui faire remarquer une anomalie : « … vous trouverez sous ce pli les noms de Joseph et Antoine Maza sans qu'ils soient présants ; le père s'oblige, Monsieur, de tirer au sort pour ses deux fils et les représanter[863]… ». De plus, dans ce village, les quatre frères Gaillard occasionnent des rixes à l'occasion du tirage, à tel point que les consuls craignent pour leur vie. Sur la lettre, M. Paysan a écrit : {Le 6 avril, expédié l'ordre d'arrestation contre les n*omm*és André Gaillard[864], Joseph Chara, Pierre Gaillard, et donné à Mr Vallentin le 7 avril au moment de son départ avec Mr de Farconet.}. Les Gaillard sont punis de 24 heures de prison par Montchenu. Les disputes se déclenchent lors du tirage s'il y a plusieurs paroisses réunies : à Montpezat, on trouve aussi la jeunesse de Thueyts et du Burzet « armés de gros batons[865] ». De même à Pradelles, Frévol de La Coste se plaint des mêmes problèmes, et à St Agrève, des disputes et des bagarres éclatent[866] ; aussi Montchenu envoie des ordres de désarmement, Frévol de La Coste interdit aux cabaretiers de donner à boire, et parfois la maréchaussée est présente.

Les demandes de troupes

Au début de l'année 1789, Montchenu doit gérer les demandes habituelles de troupes : le juge Chanéac de Loire en réclame pour Saint-Martin-de-Valamas, il a entendu dire que de « …nouvelles brigades sont établies en Vivarais[867]… ». En effet, un détachement de 21 hommes avec un lieutenant est arrivé à Largentière selon les ordres du comte de Périgord[868]. Le 8 avril, il réitère sa demande en précisant qu'il a besoin de 15 à 20 hommes. Montchenu finit par accéder à sa demande en envoyant un ordre pour que 20 hommes commandés par le capitaine Colonna d'Istria se rendent à St Martin de Valamas. Celui-ci informe Montchenu de l'efficacité de la troupe car, depuis son arrivée, il n'y a pas « …la moindre mutinerie de la part des habitans …les perturbateurs n'ont pas fait aucune démarche pour s'attrouper[869]… ». De même Pourret 1er consul maire de Vernoux, demande

[863] Lettre 1788-51, 1er avril 1788, M. de Cellier à Montchenu.
[864] Voir JL n°43 du 6 avril 1788.
[865] Lettre 1788-68-a, avril, M. Beraud à Frévol de La Coste.
[866] Lettre 1788-77, 30 avril 1788, Frévol de La Coste à Montchenu ; lettre 1788-90-a, 11 mai 1788, Brunet D'Arcenèche à Montchenu.
[867] Lettre 1789-13, 12 janvier 1789, Chanéac de Loire à Montchenu. Lettre 1789-72, 8 avil 1789, Chanéac de Loire à Montchenu.
[868] Lettre 1789-12, 7 janvier 1789, Aldrovandy à Montchenu.
[869] Lettre 1789-77, 14 avril 1789, Colonnna d'Istria à Montchenu.

une main forte à l'occasion des foires qui génèrent des rixes avec coups et blessures[870], mais sans résultat. Frévol de La Coste[871] envoie un détachement du Monastier commandé par le sergent Jusin, au bourg de Fay, troupe réclamée par le consul maire Lemaure : une dispute a entrainé deux morts par coups de couteaux ; il faut arrêter les coupables et également surveiller la foire du 19 février[872]. Le succès du déplacement de la troupe est presqu'instantané : les mauvais sujets ont « bien vite battû aux champs lorsque le détachement a parû[873] », par contre les coupables ne peuvent être arrêtés. Montchenu explique que c'est au juge de faire son travail pour porter les coupables devant un tribunal.

Ces demandes de troupes reviennent à l'occasion de l'été 1789. Le consul De La Croizière réclame pour Tence un détachement de 10 hommes pour le 29 juillet à cause des montagnards qui viennent aider à la moisson[874]. Montchenu lui répond que c'est impossible[875]. A l'automne, les problèmes financiers font obstacle à l'envoi de troupes. Deloire réclame le maintien des troupes à St Martin-de-Valamas, mais Montchenu lui fait remarquer que les soldats ne peuvent y vivre avec leur solde et que le sergent est déjà endetté. Le détachement doit rentrer à St Agrève, sauf si Deloire accepte de donner 2 sols par jour et par homme pour leur subsistance dès le 1er novembre. L'ordre de retour à St Agrève est donné le 25 octobre, preuve que Deloire a refusé de payer[876].

Les relations entre la troupe et les pouvoirs municipaux et judicaires

Mais l'essentiel des problèmes vient d'une part des tensions c'est-à-dire des relations difficiles de la maréchaussée (cf. *infra* l'affaire Parel) ou des troupes avec le pouvoir municipal ou le pouvoir judiciaire, et d'autre part des violences contre les détachements avec l'affaire du coup de sabre (cf. *infra).*

La maréchaussée du Puy est réquisitionnée par M. de Bonneville pour arrêter deux prostituées, mais une seule est envoyée en prison. Le maréchal des logis Parel menace les cavaliers de prison s'ils arrêtent la deuxième prostituée. Il s'agit donc d'un « refus de service », c'est-à-dire un refus d'obéissance vis à vis de M. de Bonneville lieutenant

[870] Lettre 1789-15, 23 janvier 1789, Pourret à Montchenu.
[871] Lettre 1789-37, 26 février 1789, Frévol de La Coste à Montchenu.
[872] Lettre 1789-37-a, 4 février 1789, Lemaure à Frévol de La Coste.
[873] Lettre 1789-37-b, 20 février 1789, Lemaure à Frévol de La Coste.
[874] Lettre 1789-145, 20 juillet 1789, M. de La Croizière à Montchenu.
[875] JL92, 26 juillet 1789, Montchenu à M. de La Croizière.
[876] JL138, 139, et 139 bis du 25 octobre 1789, Montchenu à Deloire et à Frediani.

criminel du sénéchal du Puy qui s'enquiert des raisons de ce refus : le sieur Parel critique M. de Bonneville et se réfugie derrière son lieutenant Saralier. L'affaire est grave car la justice est remise en cause par la maréchaussée et Bonneville se plaint auprès de Montchenu :

> … où en serait un juge qui veut s'en occuper, s'il est permis à une main forte de critiquer la compétance d'un juge, de trouver des exceptions à vouloir remplir son devoir dans la qualité des accusés qui lui sont désignés pour arrêter, et de vouloir renvoyer ce service à des vallets de ville qui sont sans caractère public et qui ne peuvent marcher armés. Ce n'est pas la seule plainte que je pourrais vous porter contre cette troupe dont le zèle n'est souvent que trop ralanti, mais le plus grand reproche que je pourrais leur faire, est la publicité qu'ils ont donné à ce refus, qui dans ce moment de trouble et de fermentation, ne laisse pas que d'avoir de grandes conséquences en montrant une scission entre les magistrats et les corps proposés à l'exécution des mandements de justice[877]…

Montchenu répond à M. de Bonneville[878] et à Saralier[879] le 7 février. Au premier, il fait remarquer une erreur de procédure car il n'a pas utilisé les services d'un huissier :

> … Cependant je vous observerai qu'il est de règle que, dans les réquisitions faites à la maréch*aus*sée par MM les off*icier*s de justice, l'off*icie*r de cette troupe doit se contenter de donner main forte à l'huissier qui pour l'ordinaire, est porteur des décrets ou ordonnance, et j'ai lieu de croire que le sieur Parel dans son refus, n'a eu d'autre intention que de se conformer à cette formalité…

Montchenu s'adresse au supérieur de Parel, au lieutenant de maréchaussée Saralier, et tance les deux hommes qui doivent obéir car leur rôle n'est pas de se mêler des affaires de justice : « … ce n'est point à la maréch*aus*sée à s'enquérir de la nature du délit, s'il doit être traité au grand ou au petit criminel… ». Cependant, s'il fait des reproches à Bonneville et à Saralier, il leur trouve des circonstances atténuantes, et ses reproches restent nuancés ; Montchenu règle donc rapidement le problème et seulement cinq courriers ont été échangés à ce sujet. Saralier revient à la charge le 16 février pour prouver son bon droit quant aux huissiers, il évoque l'ordonnance du 1er juin 1778 page 74, et fait remarquer que

[877] Lettre 1789-9-a, 3 février 1789, Mr de Bonneville à Montchenu.
[878] JL11, 7 février 1789, Montchenu à Mr de Bonneville.
[879] JL12, 7 février 1789, Montchenu à Saralier.

Bonneville a eu des propos peu « descents » et qu'il a même déformé les dires du sieur Parel, soulignant que Bonneville « … a baucoup des prétentions auxquelles je ne peux et ne dois me prêter. J'ay déjà eu quelques difficultés avec les officiers de ce présidial et Mr le garde des sceaux à qui j'ay eu recours leur à fait sentir le ridicule de leurs prétentions[880]… ». On apprend donc que les deux hommes s'apprécient peu, et que les relations entre la maréchaussée et le pouvoir judiciaire sont tendues au Puy depuis un certain temps.

Un autre problème similaire, mais concernant la troupe et le pouvoir municipal, est porté à l'attention de Montchenu : le commandant des chasseurs Corses Mr de Massesy est en froid avec les consuls du Puy. En effet, Massesy a refusé une mainforte aux consuls pour faire leur garde de nuit. Montchenu explique de façon très pédagogique son erreur à Massesy :

> … vous avés crû suivre en tout point les instructions qui vous ont été données, je crois cependant devoir vous faire observer que vous n'avés pas parfaitement saisi le sens de la consigne dont vous m'avés envoyé l'extrait et qui est celle qui a force de loi dans toute la province. Cette consigne dit que les officiers municipaux n'auront dans aucun cas le droit de commander la garde militaire, mais ayés la bonté Mr, de faire attention que ce n'est pas commander la garde que d'aller demander au commandant du poste une main forte qui est absolument nécessaire aux offi*cier*s de police [881]…

Le même jour, Montchenu écrit aux consuls du Puy : « … vous vous seriés éviter le désagrément d'un refus, si, comme vous le deviés, vous aviés prévenu d'avance le command*ant* de la troupe des patrouilles[882]... ». Il s'agit ici aussi d'une erreur de procédure, les consuls ont négligé de prévenir à l'avance le commandant. On voit donc que Montchenu fait preuve de beaucoup de retenue dans ses reproches et en même temps de fermeté ; il ménage l'orgueil des uns et des autres, personne ne doit perdre la face, et il faut impérativement que les parties se réconcilient. Il avertit le comte de Périgord[883] de ces dissensions. Cependant, les consuls du Puy, Chabalier et Bolezon se défendent : ce n'est pas la première fois que Massesy leur refuse une mainforte : « … M de Massesy avait défendû à la garde de la place de nous donner main forte lors des patrouilles que nous

[880] Lettre 1789-29, 16 février 1789, Saralier à Montchenu.
[881] JL1, 31 janvier 1789, Montchenu à Mr de Massesy.
[882] JL2, 31 janvier 1789, Montchenu aux consuls du Puy.
[883] JL3, 31 janvier 1789, Montchenu au comte de Périgord.

devions faire, sous prétexte des ordres qu'il disait avoir reçû de M le vicomte de Cambis… que s'ils étaient obligés d'avertir le commendant de la troupe surtout dans des cas requérant cellérité, vous voyés l'embarras où cela ammènerait[884]… ». Les consuls ont dressé procès-verbal et ont du faire appel à la maréchaussée. Frévol de La Coste mis au courant par Aldrovandi, intervient auprès des consuls.

La violence et les blessures dûes aux soldats

L'affaire du coup de sabre est d'une autre envergure car elle touche l'armée qui risque « d'être compromise », il y a blessure grave et risque de mort. Elle entraine douze missives entre les protagonistes. Le 1er consul maire du Monastier Odde de Lardeyrol[885] et le commandant Massesy[886] font chacun leur rapport sur cette affaire, l'un à Frévol de La Coste, l'autre à Montchenu, et leurs présentations convergent quant aux évènements. Le mardi 20 janvier jour de marché, à la demande du second consul Badiou du Monastier, la troupe intervient dans le cabaret du sieur La Raison pour arrêter les paysans enivrés troublant l'ordre public ; ceux-ci se défendent, saisissent le fusil d'un chasseur, qui, se croyant en danger, tire son sabre et éventre un des hommes, « … Le blessé est ches un chirurgien, asses mal : il falut luy entrer les boyaux qui sortaient… ». L'autre mutin est envoyé en prison et élargit le lendemain. Frévol de La Coste pense qu'il fallait le garder en prison, et insiste sur l'impunité du chasseur et la légitime défense : « … Quand même le blessé viendrait à mourir, on ne peut pas suivant votre lettre et le rapport du bas officier, donner des torts au chasseur qui était en faction ; on se révolte contre la consigne qu'il veut exécuter, on le désarme, il se sert de son sabre, il ne pouvait pas faire autrement… ». Il veut la punition des deux mutins et demande un procès-verbal signé par des témoins. Ce procès-verbal est envoyé par Odde de Lardeyrol le 26 janvier[887]. Frévol de La Coste fait part de l'évènement à Montchenu et lui envoie le procès-verbal[888]. Montchenu délègue la résolution de ce problème à Frévol de La Coste : «…j'ai écrit à Mr de La Coste pour l'engager de prendre sur cette aff*ai*re le parti qu'il jugera convenable[889]… ». Montchenu pense que tout cela ne serait pas arrivé si la mainforte avait été suffisante : le commandant

[884] Lettre 1789-23, 6 février 1789, Chaballet à Montchenu.
[885] Lettre 1789-16-a, 24 janvier 1789, Odde de Lardeyrol à Frévol de La Coste.
[886] Lettre 1789-17, 24 janvier 1789, Massesy à Montchenu.
[887] Lettre 1789-20, 26 janvier 1789, Odde de Lardeyrol à Frévol de La Coste ; 1789-20-a, procès verbal de Dom Martin.
[888] Lettre 1789-21, 29 janvier 1789, Frévol de La Coste à Montchenu.
[889] JL6, 1er février 1789, Montchenu à Odde de Lardeyrol.

de la troupe est donc fautif[890]. Et Frévol de La Coste conclut l'histoire : « … L'évènement du Monastier sera totallement fini par l'évasion du blessé qui craignait avec raison d'être arrêté[891] … ».

Une affaire similaire concerne Largentière mais sans blessé grave : une bousculade dans le cabaret du sieur La Paille à Largentière a opposé la troupe à des mutins. A la suite d'insultes, Aldrovandi évoque « … une bourrade avec son fusil à un des impertinents et on dit que la bayonnette lui a fait un peu de mal[892]… ». Frévol de La Coste parle d' «…un évènement qui n'a pas eû de suite ; les bourades d'un fusil où il y a une bayonnette au bout peuvent souvent en avoir[893]… ». Mais Aldrovandi n'apprécie pas l'incident et fait la leçon aux consuls : « … une garde ou patrouille doit être respectée, ou doit se faire respecter… une troupe qui est chargée de rétablir l'ordre ne doit point soufrir... ». Il leur rappelle les obligations de leur fonction quant à la surveillance des cabarets, et que les valets de ville n'ont pas l'autorité pour ce genre d'intervention. Montchenu informe Frévol de La Coste que le valet de ville ne peut pas remplacer le consul pour la visite des cabarets car cela n'est « …point conforme aux instructions qui ont été observées jusqu'à présent. Vous sentés Mr, que le valet de ville ne peut dans aucun cas représenter les off*icier*s mun*icipau*x, n'ayant aucune espèce d'autorité sur les habitants[894]… ». Frévol de La Coste fait de même en s'adressant à Rocher Dallamet 1er consul maire de Largentière. Heureusement pour Montchenu, l'affaire se finit bien selon Aldrovandi : « … On me rend compte dans l'instant, 8 heures du matin, que l'homme qui a été bourré hier au soir, qu'on dit du Rocher, s'est présenté ce matin au quartier pour demander pardon en disant qu'il était gris… ». Et Frévol de La Coste donne quelques conseils à Aldrovandi : il ne peut entrer dans un cabaret ou chez un particulier avec un valet de ville, il faut que le consul soit présent car : « … vous sentés que sans cette précaution, l'habitant pourrait dire qu'il a été pillé par les chasseurs… ». Aldrovandi n'était pas au courant car il n'a pas pu lire les consignes, un officier ayant emporté tous les papiers de Largentière. Finalement Montchenu n'a pas eu à s'immiscer dans cette affaire : Frévol de La Coste et Aldrovandi l'ont gérée seuls. Cependant Montchenu fait remarquer que les consuls doivent toujours

[890] JL7 et JL8 du 1er février 1789, Montchenu à Frévol de La Coste et à Mr de Massesy.
[891] Lettre 1789-27, 12 février 1789, Frévol de La Coste à Montchenu.
[892] Lettre 1789-28-a, 3 février 1789, Aldrovandi au consul de Largentière.
[893] Lettre 1789-28, 15 février 1789, Frévol de La Coste à Montchenu.
[894] JL37, 12 avril, Montchenu à Frévol de La Coste.

donner leurs ordres par écrit[895]. Mais Rochet Dallamet se plaint à Montchenu[896], il ne peut concevoir que les consuls soient obligés d'accompagner la troupe et pense que le valet de ville faisait très bien l'affaire, il se justifie en expliquant que : « …Nous sommes trois consuls, ainsy sur 3 jours et 3 nuits, nous n'en aurions que deux de repos, sans compter que nos affaires particulières en souffriraient beaucoup. Je doute fort que syl fallait faire un pareil service, quelqu'un voulut faire le métier de consul… ».

Un autre incident a lieu le 6 septembre à Tence à 10 heures et demi du soir : le sieur Peiranier s'oppose à la troupe dans un cabaret, et reçoit un coup de baïonnette à la poitrine. Le commandant de la troupe tance ses hommes : « … J'ay cependant représenté aux fusiliers qu'on ne scaurait trop en pareilles occasions, ménager le sang des cytoyens et qu'il aurait beaucoup mieux valu se servir de la crosse que de la bayonnette ; je n'ay cessez de leur recommander les voyes de la douceur[897]… ».

Ce problème d'entente entre les différents pouvoirs est une constante en Vivarais et Velay. Colonna d'Istria analyse la situation à St Martin de Valamas et montre que les dissensions existent aussi à l'intérieur du corps municipal, ce qui ne fait que complexifier les relations avec la troupe : « … Je crois mon général, que vous n'ignorez pas le peu d'accord et union qui régne parmi les officiers municipaux de ce bourg pour faire la justice et rétablir le bon ordre. Ils se gestent la faute les uns aux autres, et, en attendant, les particuliers ainsi que le publique ne sont pas content de leur administration[898]… ».

La mutiplication des courses et l'épuisement des troupes

L'année 1789 est marquée par une recrudescence des troubles et brigandages, et par la demande de troupes. Frévol de La Coste demeure très actif et multiplie les détachements contre les brigands, en particulier Degout et sa troupe, avec un succès très mitigé. Il reçoit un appel au secours de Mr de la Saumès le 18 mars : son frère le baron de La Saumès a été attaqué par des brigands et détroussé de ses biens sur la route de Joyeuse ; de plus les brigands sévissent de plus en plus dans la région, et il semble qu'une de leur base est « la baraque ou maison pernicieuse » du sieur Pinède[899]. Frévol de La Coste décide d'y envoyer

[895] JL14, 1er mars 1789, Montchenu à Frévol de La Coste.
[896] Lettre 1789-52-a, 21 février 1789, Rochet Dalamet à Montchenu.
[897] Lettre 1789-211, 10 septembre 1789, M. de Lusy à Montchenu.
[898] Lettre 1789-77, 14 avril 1789, Colonna d'Istria à Montchenu.
[899] Lettre 1789-47-b, 12 mars 1789, Mr de La Saumet à Frévol de La Coste.

un détachement commandé par le comte d'Albertoni. Il en informe le consul maire de Joyeuse, M. Gasque, Montchenu, Albertoni[900]. Mais il ne trouve pas les brigands. Il envoie également un détachement à La Villatte où le curé a été blessé d'un coup de fusil, mais le coupable ne peut être pris[901]. Aldrovandi commandant à Largentière prend l'initiative de marcher pour tenter de prendre le brigand Degout, il fouille les maisons, et finit par trouver la femme de Degout, mais « … je désire que vous approuviés que je ne l'aye pas arrettée ; une certaine répugniance m'en a empêché ; je serais fâché que ma troupe que je commende moi-même arrêtasse des fammes… ». Il repart donc bredouille avec une troupe épuisée : « …Nous entrâmes à 3 heures du matin, après avoir marché 4 heures avec la pluie sur le corps ; je ne puis que me leuer de la patience, le zèlle et la bonne volonté de mon détachement qui était composé de 2 sergents et de 26 hommes[902]… ». Il réclame une prime pour récompenser les efforts de sa troupe. Frévol de La Coste, de son côté est régulièrement en train de solliciter ses supérieurs pour des gratifications ou « des dédommagements pour les chaussures[903] ». Des détachements sont cesse en mouvement : 25 hommes sont envoyés pour mettre fin à une rixe à Annonay, 14 chasseurs partent à Thueyts pour la foire, un autre détachement pour la foire de Fay le 30 juin, 25 hommes partent de Pradelles pour Coucouron[904], 25 hommes pour Borne le 14 juillet.

Les soldats ne chôment pas et mènent une vie rude, d'autant que Frévol de La Coste fait remarquer au comte de Périgord à propos d'un détachement de 18 hommes partis de Pradelles pour Villefort « Dans la carte du Vivarais, vous verrés le vaste pays qui sera parcouru[905] ». Aldrovandi signale même deux courses en un jour à partir de Largentière le 13 juillet, une pendant la journée et une la nuit : une course de dix hommes à Chassiers à cause d'une rixe, une autre de 15 hommes pour l'arrestation d'André de Masses à 1 heure du matin. Il demance à cette occasion une récompense pour les soldats et Frévol de La Coste leur accorde les 22 livres 10 sols qui sont en dépôt dans la masse[906].

De nouveau, la troupe est sollicitée lorsqu'Albertoni apprend que Degout et 50 hommes veulent attaquer et piller Joyeuse. Le 1er consul Gasque, en fait un rapport détaillé

[900] Lettre 1789-47, 18 mars 1789, Frévol de La Coste à Montchenu et 1789-47-a, 27 mars, Montchenu à Frévol de La Coste.
[901] Copie de lettre 1789-47-c, 12 mars 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[902] Copie de lettre, 1789-49-b, 4 avril 1789, Aldrovandi à Frévol de La Coste.
[903] Copie de lettre, 1789-104, 21 mai 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[904] Lettre 1789-133 du 2 juillet 1789, M. de Morlas à Montchenu ; Copies de lettres 1789-137-b du 5 juillet 1789 et 1789-129 du 23 juin 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[905] Copie de lettre 1789-144-d, 21 juillet 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[906] Copie de lettre 1789-144-a, 13 juillet 1789, Aldrovandi à Frévol de La Coste.

à Frévol de La Coste[907]. On fait appel à Aldrovandi à Largentière pour avoir de l'aide, et celui-ci se met en marche avec 30 hommes le 3 avril dans la nuit, pour s'embusquer autour de Joyeuse. Leur présence dissuade les bandits, mais une nuit de veille a de nouveau épuisé les hommes qui se reposent 2 heures : « … M d'Albertoni fit distribuer du pain, du fromage et une demi bouteille de vin chacun dont ils avaient grand besoin[908]… ». Puis la troupe rentre le matin à 8 heures dans ses quartiers. Aldrovandi envoie encore 18 chasseurs pour arrêter Degout mais au final, la troupe ne récolte qu'un fusil dans une maison fouillée. Le 13 avril, sur ordre de Frévol de La Coste et avec assentiment du comte de Périgord, 20 hommes commandés par Mr de Sansonnetti partent de Pradelles pour La Souche village natal de Degout[909]. Mais quoiqu'on fasse, les troupes semblent insuffisantes et des renforts sont réclamés : « … M d'Albertony se prête de la meilleure grâce du monde pour la sûreté publique, mais il est trop seul et il a trop peû de monde avec luÿ ; il serait très avantageux de réunir icÿ une compagnie entière, nous avons de quoÿ la loger, je vous seraÿ bien obligé Monsieur, de travailler à nous la procurer[910]… ». En septembre, la situation perdure, 10 chasseurs ont poursuivi des brigands à l'abbaye de Mazan, les ont arrêtés, conduits au Puy, et sont rentrés dans leur quartier au Monastier, « extrêmement fatigués et sans souliers[911] ». On imagine donc une partie des troupes marchant nu-pied car ayant usé leurs chaussures, et ne pouvant pas en racheter.

Quant à Aldrovandi, il ne rentre pas bredouille : lui et son détachement envoyés de Largentière à Sénilhac, parviennent à arrêter Jean Pierre dit Cheine compagnon de Degout et à l'emmener à Villeneuve-de-Berg[912]. Aldrovandi est aux premières loges pendant la Grande Peur : il va patrouiller sur le chemin du Rhône pour contrer les 15 000 brigands annoncés venants du Dauphiné, et prend une initiative étonnante mais compréhensible vue les circonstances exceptionnelles de panique générale : à la demande des consuls de Largentière, il fait revenir le détachement envoyé à Antraigues sur ordre du comte de Périgord[913], après cependant avoir demandé l'avis de Frévol de La Coste. Il obtient l'approbation de Montchenu pour ce retour[914].

Cette multiplication des troupes qui rentrent bredouilles, épuise les soldats, et s'ils font régner l'ordre à court terme, ils ne contribuent guère au retour au calme à long terme.

[907] Copie de lettre, 1789-78-b, 8 avril, Gasque à Frévol de La Coste.
[908] Copie de lettre, 1789-68-a, 3 avril 1789, Aldrovandi à Frévol de La Coste.
[909] Copie d'ordre, 1789-78, 13 avril 1789, Frévol de La Coste.
[910] Copie de lettre, 1789-78-b, Gasque à Frévol de La Coste.
[911] Copie de lettre 1789-207, 4 septembre 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[912] Copie d'un PS 1789-104, 21 mai 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[913] Lettre 1789-157, 30 juillet 1789, Chevalier de Vinezac à Montchenu.
[914] Lettre 1789-167, 5 août 1789, Aldrovandi à Montchenu.

Frévol de La Coste, pour compenser le surmenage des troupes et ne pas les décourager, demande au comte de Périgord « … des moyens pour indemniser les détachemens occasionnés par la plus grande nécessité, vous l'avez reconnu dans votre réponse du 30. Je n'ay pas de quoi y survenir, et ma masse est épuisée[915]… ». Il est inquiet du manque de troupes dans son commandement et le répète régulièrement dans ses lettres et copies de lettres.

Les troupes envoyées pour l'affaire des grains

Le ton des lettres change en mars-avril : c'est la période de la soudure, les esprits sont échauffés et les bruits courent, les chargements de grains sont attaqués dans tout le Vivarais. Plus grave, les troupes sont de plus en plus mal vues, et paradoxalement de plus en plus réclamées. La lettre de Farconet est significative à cet égard[916]. Il décrit une situation alarmante. Montchenu lui a demandé d'envoyer des troupes de Tournon à Villeneuve-de-Berg, mais il ne peut accéder à cette demande. En effet, de multiples bruits courent, la population est dans la plus grande alarme vis-à-vis des troupes « … qu'on voullait se servir des troupes contre eux… Ils voullaient que les troupes leur donnassent leurs armes... ». Les troupes sont donc suspectées. Pourtant on a besoin d'elles pour faire régner l'ordre : Farconet fait patrouiller ensemble « … le peu de troupes que j'ay ici, avec la milice bourgeoise, et les patrouilles, la garde ; et tout le service ne se fait que de concert, huit hommes de la milice et quatre chasseurs marchant ensemble… ». Cet arrangement permet de pallier le manque de soldats et aussi de les rendre moins vulnérables car mélangés aux villageois. Et s'il faut plus de troupes, impossible d'en faire venir car : « …les villes qui ont des troupes ne veullent plus les laisser partir, il me serait impossible de retirer les détachements, et ils ont dit ici au commandant du bataillon qu'il faudrait qu'ils les tuat tous plustot qu'il sortit un chasseur qu'avec leur compagnie bourgeoise pour aller au secours de leur voisin qui sont dans les mesmes allarmes qu'on est à Villeneuve de Berg…. ».

Face aux pillages des grains, Flosse consul maire de St Agrève, a réellement peur : « … nous courons risque, si nous ne perdons pas la vie, d'être grièvement insulté dans nos maisons…Je vous laisse à pensser si nos dames ont de l'inquiétude, puisque nous

[915] Copie de lettre, 1789-68, 6 avril 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[916] Lettre 1789-51, non datée mais probablement mi-mars, Farconet ? à Montchenu.

tremblons nous-mêmes[917]… ». Il réclame au moins 25 hommes pour rétablir le calme et se rend en personne à Tournon pour plaider sa cause comme le raconte Montchenu au comte de Périgord :

> … Les juges, consuls, et principaux habitants de ce bourg, m'ont dépêché ici le premier consul, dont je connais depuis longtemps le zèle et la probité, pour m'instruire de l'état des choses et pour me représenter la nécessité indispensable d'établir dans ce lieu un détachement sans lequel il était impossible de maintenir la police. J'ai crû que je ne pouvais me dispenser d'adhérer à cette demande[918]…

Montchenu se plaint au comte de Périgord « … n'ayant plus de moyens pour venir au secours des différents points de mon commandement… », et se décharge de cette lourde responsabilité auprès de son supérieur en lui demandant ce qu'il doit faire : « …quel est le parti que vous jugés à propos que je prenne, si ces scènes dangereuses se reproduisaient dans d'autres lieux[919]… ».

Brunet Darcenèche juge à St Agrève est dans un état pire que Flosse car proche de la panique à tel point qu'il écrit deux lettres à Montchenu le 3 avril : « … je ne rougis pas de vous dire que je fus me tapir dans mon grenier à foin dont je ne suis sorti qu'à la nuit, et que j'avais donné ordre de dire que j'étais en campagne[920]… ». Il appuie la demande de Flosse et supplie Montchenu : « … Mon style, ma main, et les ratures de ma lettre vous annoncent assés la peur qui me travaille et je ne suis pas le seul[921]… ». Il est certain que dans cet état, Brunet Darcenèche est incapable de poursuivre les mutins pour les mener au tribunal, Montchenu lui en fait reproche et il se défend : « … pour faire ce devoir, que vous me représentés dans vos deux lettres, il aurait falu que j'eusse exposé la vie de trois pères, et que près de trente enfans eussent été dans le mal aise, je n'ose pas dire pis. Ne demandés vous pas trop de nous trois, oficiers seigneuriaux[922]… ? ». On peut noter que sur cette lettre, le secrétaire de Montchenu a écrit : « sans réponse ». Montchenu se résigne devant la peur des officiers de justice, et préfère les rassurer par l'envoi de troupes pour qu'ils puissent reprendre sereinement leur travail de juge plutôt que d'accentuer ses reproches, et il lui demande simplement de « … commencer les premières procédures, tout retard dans

[917] Lettre 1789-56, 3 avril 1789, Flosse à Montchenu.
[918] JL34, 12 avril, Montchenu au comte de Périgord.
[919] JL34 ci-dessus.
[920] Lettre 1789-57, 3 avril 1789, Brunet Darcenèche à Montchenu.
[921] Lettre 1789-57-a, 3 avril 1789, Brunet Darcenèche à Montchenu.
[922] Lettre 1789-70, 9 avril 1789, Brunet Darcenèche à Montchenu.

ce moment de crise pouvant être suivi des conséquences les plus funestes[923]… ». Il informe le comte de Périgord :

> … J'avais engagé les juges du lieu à faire des recherches préliminaires pour la punition des auteurs des désordres, et j'ai appris avec peine que la crainte d'être maltraité par les coupables ou leurs adhérens, avait arrêté toutes procédure, et qu'ils avaient pris le parti de déférer les poursuites de cette rébellion populaire à Mr Sarralier comme cas prévôtal : j'aurai l'h*onneu*r de vous informer avec la plus grande exactitude des suites de cette aff*aire*[924]…

Il sait que St Agrève est un des grands marchés de la région qu'il faut impérativement sécuriser. Il pense donc l'affaire assez grave pour envoyer de Tournon non pas 25 hommes mais « …50 h*omme*s commandés par un cap*itaine*[925], pour se rendre dans ce bourg, où ils arriveront le 5[926]… ». Brunet Darcenèche en est extrêmement soulagé et le style de ses lettres changent alors complètement : « … Le détachement que vous aves bien voulu envoyer dans notre ville à la prière des principaux de nos habitants, arriva hier : de trois à quatre heures du soir, commandé par deux oficiers[927]… ». Les chasseurs corses sont logés chez l'habitant par quatre ou huit en attendant de trouver une maison. Encore une fois leur présence est efficace pour rétablir le calme, et la patrouille « … fit la rencontre dans la ville de soixante dix à quatre-vingt paysans armés de gros bâtons qu'ils portaient levés sur leurs épaules. A la vue de la trouppe, ils baissèrent les bâtons ; il y en eu même qui le laissèrent tomber par terre. La trouppe approchant d'eux, ils filèrent leur chemin en ottant ses chappeaux, sans rien dire ni faire la moindre chose[928]… ». Si le comte de Périgord approuve le détachement envoyé à St Agrève, il recommande cependant à Montchenu, de le diminuer de moitié car 25 hommes suffisent à rétablir le calme[929].

St Agrève n'est pas la seule paroisse à connaitre des problèmes dûs aux grains. Nombreuses sont les lettres réclamant des troupes pour calmer les esprits. Le baron de Lagore demande des troupes à Vallon pour les mois de juin, juillet, août, plus précisément 10 hommes et un caporal c'est-à-dire, insiste-t-il, un « petit détachement tiré de

[923] JL28, 8 avril 1789, Montchenu à Brunet Darcenèche.
[924] JL30, 8 avril 1789, Montchenu au comte de Périgord.
[925] Le capitaine en second est Colonna d'Istria, voir 1789-69 du 6 avril 1789.
[926] JL25bis, 4 avril 1789, ordre de Montchenu. Comme d'habitude, Montchenu informe le comte de Périgord et le vicomte de Cambis de ce mouvement de troupe : JL27, 5 avril 1789.
[927] Lettre 1789-66, 7 avril 1789, Brunet Darcenèche à Montchenu.
[928] Lettre 1789-69, 6 avril, Colonna d'Istria à Montchenu.
[929] Lettre 1789-76, 12 avril 1789, comte de Périgord à Montchenu.

Largentière », pour faire face aux «…gens de sac et de cordes de la montagne… » qui viennent pour faire la moisson car ils occasionnent rixes et troubles[930]. Montchenu répond que c'est impossible[931]. Le Cheylard le 20 avril, par l'intermédiaire du juge Saceon et du maire M. de Fay[932], fait de même, cette demande est directement liée aux problèmes de la soudure, non pas aux moissons. Impossible répond Montchenu de nouveau car le seul bataillon à sa disposition est déjà divisé en sept quartiers[933]. Il en est de même pour Vernoux : le juge Pourret et la comtesse de la Tourette réclament des renforts, mais Montchenu explique qu'il n'a plus que 60 recrues à Tournon[934]. Frévol de La Coste doit intervenir à Pradelles car 50 hommes ont sonné le tocsin pour avoir des renforts des campagnes ; avec un renfort de 10 hommes et un sergent venus du Monastier, il fait arrêter les plus mutins, et informe le comte de Périgord[935] qu'il a opté pour l'intimidation : « … j'ordonne à l'officier de faire assembler la petite troupe de trente hommes sur la place ; je fais charger les armes devant le peuple ; j'y montre toute la fermetté possible… ».

Devant cette multitude d'alarmes, le pouvoir réagit. Le comte de Puységur veut assurer le transport du grain dans la vallée du Rhône pour approvisionner Lyon où une émeute aurait des conséquences autrement plus graves que dans les villages du Vivarais. Il ordonne que les convois de grains soient sécurisés « … par les troupes qui sont au St Esprit jusqu'à Tournon, et par celles qui sont à Tournon jusqu'à Vienne[936]… ». L'ordre est transmis à Montchenu par le comte de Périgord qui ajoute :

> … Mais dans l'impossibilité où je me trouve de vous procurer un supplément de secours, la Cour ayant jugé à propos de me retirer un régiment de dragons pour le porter en Provence, et étant à la veille de voir partir le régiment de Soissonnais en tout ou en partie pour la même destination, je vous invite à n'user qu'avec la plus grande économie de votre bataillon de chasseurs, en ne donnant que de très petits détachements aux endroits où l'état des choses peut exiger la présence des troupes ainsy que je le fais pour nos environs, les Cévennes et le Haut Languedoc, où l'on n'est pas plus tranquile qu'en Vivarais. Et dans les lieux où il n'y a que de l'inquiétude, je fais pourvoir au maintien du bon ordre et de la

[930] Lettre 1789-79, 15 avril 1789, baron de Lagore à Montchenu.
[931] JL39, 22 avril 1789, Montchenu au baron de Lagorce.
[932] Lettres 1789-81, 21 avril 1789, Saceon à Montchenu, 1789-81-a, Fay à Montchenu.
[933] JL40, 27 avril 1789, Montchenu à Saléon juge. ; JL41, 27 avril 1789, Montchenu à Fay.
[934] JL58, 26 mai 1789, Montchenu à Pourret.
[935] Copies de Lettres 1789-83-a, 19 avril 1789, consuls de Pradelles à Frévol de La Coste, et copie de Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[936] Lettre 1789-84-a, 17 avril 1789, comte de Puységur au comte de Périgord.

sûreté publique par des patrouilles bourgeoises armées et composés de gens sûrs. Ce moyen a singulièrement bien réussi à Montpellier, Cette, Pézenas, Agde[937]…

L'affaire de l'habit brûlé

L'affaire des grains perdure en mai et se complexifie comme l'indique l'existence d'un micro-dossier[938]. Les charrettes de grains continuent à être éventrées. La présence de troupes plus nombreuses que d'habitude et disséminées dans les villages a des conséquences nouvelles. Il s'agit de l'affaire de l'habit brûlé à St Agrève, qui occasionne l'échange de 20 courriers dont neuf issus de Montchenu pendant le mois de mai 1789. Les auteurs des lettres sont le procureur fiscal de St Agrève Champavert, Brunet Darcenèche, Colonna d'Istria, le comte de Périgord et Montchenu. L'affaire est racontée par Brunet Darcenèche qui avoue lui-même que ses « …lettres ne sont pas très claires… », et Montchenu explique au comte de Périgord que le «… rapport n'est pas parfaitement intelligible… », aussi doit-il reconstituer les faits. Pour cela il peut s'aider d'un procès verbal, d'un rapport, du récit fait par Brunet Darcenèche, de celui fait par Colonna.

Voici les faits tels que l'on peut les comprendre. Les chasseurs Corses à St Agrève se retrouvent le dimanche 10 mai pour se détendre et s'amuser en dansant ; l'un des chasseurs nettoie l'arme d'un villageois (alors qu'il est interdit d'en porter, il aurait donc du la confisquer), et pour vérifier que ce fusil fonctionne ou peut-être pour s'amuser, il tire en l'air, et la balle frole Viallet qui crie que son habit est brûlé. Un certain Christophe Arsac injurie alors les chasseurs «…dans le verbiage du païs…», ce qui fait qu'ils ne comprennent rien, mais il est arrêté et conduit en prison ; en chemin, son cousin Antoine Arsac les croise et demande ce qu'il se passe : Champavert répond que «… ça ne le regarde pas… » ce qui énerve Antoine Arsac qui tire sur les chasseurs, un attroupement se forme avec «… une bande de femmes… », le reste de la troupe accourt, un chasseur « …entouré de la populace… » se défend avec son sabre et touche Antoine Arsac à l'épaule, et finalement trois hommes sont conduits en prison. Mais alors qu'on croit avoir enfermé les coupables, on s'aperçoit le lendemain qu'on avait oublié de fermer la porte, et qu'ils se sont enfuis. La troupe est donc responsable de plusieurs fautes professionnelles :

[937] Lettre 1789-87, 29 avril 1789, comte de Périgord à Montchenu.

[938] Micro-dossier : « Mai 1789 : affaire de St Agrève, St Martin de Valamas, lettre de Sarralier, arrêt du conseil concernant les grains et l'approvisionnement des marchés, lettres de M de Périgord et de M de Farconet, lettres 1789-89 à 1789-94. A ce dossier, il faut ajouter le procès verbal 1789-100 du 8 mai 1789, le rapport 1789-100-b du 19 mai 1789, les lettres 1789-103 et 109 des 19 et 25 mai de Colonna à Montchenu,

nettoyer le fusil, causer un attroupement, blesser un homme, laisser filer les coupables, et gâcher un habit. Tout cela a lieu dans le contexte très tendu de l'affaire des grains et « …cette aventure est très facheuse par les suites qu'elle aurait pu avoir… » c'est-à-dire dégénérer en émeute. Comment Montchenu gère-t-il cette affaire ? Il propose au comte de Périgord les solutions suivantes : punir Antoine Arsac de trois jours de prison et 100 livres d'amende[939], et de fait il est en prison le 30 mai, libérer Christophe Arsac qui a déjà fait 6 jours de prison, vérifier si l'habit est brûlé et indemniser Viallet, enfin semoncer Champavert car, s'il avait expliqué les raisons de l'arrestation de son cousin à Antoine, celui-ci aurait entendu raison, et s'il avait correctement fermé la porte de la prison, il n'y aurait pas eu évasion. On peut douter de l'avis de Montchenu car Antoine Arsac avait « …un air de furie… », dans cet état, lui faire entendre raison était sans doute perdu d'avance. Pour Montchenu, les torts sont donc partagés entre la troupe et le procureur fiscal. Pourtant pour Colonna, l'affaire est légèrement différente, et il défend sa troupe : Viallet n'a pas été touché, il était trop loin, les jeunes étaient pris de vin et « … fesaient cette querelle d'alhemant… » à la troupe, le coup de fusil n'était qu'un prétexte à la bagarre. Le point de vue de Montchenu n'est pas le même : Colonna est coupable et aurait du « … porter plus de soins à contenir les chasseurs de son détachement dans les bornes de leur devoir, d'empêcher qu'ils ne communiquent avec les habitants et surtout, qu'ils ne se chargent plus à l'avenir de nettoyer ou réparer leurs armes… ». Montchenu envoie donc une semonce à Colonna d'Istria, lui expliquant qu'il aurait du réagir immédiatement contre le chasseur coupable et répondre rapidement à la demande de Viallet[940]moyennant quoi on aurait pu éviter l'affaire de l'habit brûlé.

L'indemnisation doit se faire dans les règles : « …Il parait enfin de justice que l'habit soupçonné d'avoir été brûlé, soit examiné en présence du juge et des consuls et par des experts nommés par eux, pour apprécier les dommages qu'il a éprouvé, dont la valeur sera payée aux dépens du chasseur accusé d'avoir tiré le coup, lequel indépendamment doit être puni de la prison si fait n'a déjà été[941]… ». Mais, après examen minutieux, il n'y a aucun dommage à l'habit, et Viallet retire sa plainte. Comme toujours Montchenu a géré le problème avec minutie, modération et bon sens, en exigeant le respect des procédures et des règles ; il veut éviter tout procès ou récrimination contre l'armée, et surtout faire en sorte que l'affaire ne dégénère pas en émeute.

[939] JL52bis, 21 mai 1789, ordre de Montchenu.
[940] JL50, 16 mai 1789, Montchenu à Colonna d'Istria.
[941] JL94-a, non daté, Montchenu au comte de Périgord.

L'affaire du Pont d'Annonay

Cette affaire entraine l'échange de six courriers entre Montchenu, Mr de Morlas commandant le quartier d'Annonay, Farconet, Chomel procureur fiscal entre le 7 et le 20 juin. L'affaire se déroule le 24 mai 1789 : les cabarets étant fermés le soir à 9 heures, un groupe d'une petite centaine d'hommes partagés entre la jeunesse et les ouvriers de la ville, a décidé d'installer des tables garnies de bouteilles pour boire sur le pont pendant la nuit. Une première patrouille de 8 hommes et un capitaine s'interpose sans succès. Mr de Morlas doit se déplacer pour faire évacuer, non sans mal, les buveurs. Un homme insolent est arrêté mais réussit à s'échapper à la faveur de l'obscurité. Encore une fois la troupe fait preuve de son incompétence avec cette évasion, qui est présentée comme loin d'être alarmante : mieux vaut une évasion que trop de rigueur de la part de la troupe. Le jeune homme soutenu par son père se plaint les jours suivants d'avoir été maltraité, mais Chomel et Mr de Morlas gardent leur calme et apaisent l'affaire avec semble-t-il, une certaine bonhommie. Montchenu n'apprécie pas cette « affligeante » affaire : pour lui, il y a eu « mêlée indécente », et la troupe a été compromise ; il tance Mr de Morlas :

> … Vous ne devés pas douter de toute la peine que cet évènement m'a causé par les mauvais effets qui en peuvent résulter pour l'avenir, et je ne peux pas vous cacher que je n'ai point trouvé dans cette occasion, les principes de prudence dont jusques à ce moment, vous avés donné tant de preuves. Vous penserés comme moi, quand vous réfléchirés, que la faute commise par les ouvriers en s'assemblant à 9 heures pour boire en pleine rüe, à déffaut de cabaret, ne devait pas être regardée jusques là comme bien capitale, si cette scène s'était prolongée trop avant dans la nuit et eut troublé à un certain point le repôs des hab*itant*s ; il était temps alors de la faire cesser, et dans ce cas, il aurait été plus prudent de vous y rendre avec votre détachement entier…

Mr de Morlas se défend devant ces accusations : « … dix heures, dans un pays où l'on souppe à 7 pour se coucher à 10 heures, me paret une heure indue… je crois encore qu'à dix heures du soir est une eure indue et je maintiendrais même cette règle… J'ai reçu une lettre de Monsieur le vicomte de Cambis qui approuve ma conduite dans cette occasion ; c'est tout ce que j'ambitione[942]…». Il ose répondre à Montchenu et maintenir qu'il a raison. Farconet est outré de « la réponse au moins fort extraordinaire de M de

[942] Lettre 1789-123, 13 juin 1789, Mr de Morlas à Montchenu.

Morlas » qu'il juge insolente et pense « … lui donner une leçon sur la manière dont on doit écrire à un officier général commandant de province[943]… ».

Les ordres de la hiérarchie

Cette période de soudure est donc délicate. Le roi en est informé, ce problème touchant non seulement le Vivarais mais d'autres provinces, « … le Roi a été frappé de l'accroissement de ces désordres… », aussi ordonne-t-il au comte de Puységur[944] de prendre des mesures, qui sont transmises par la chaîne du commandement : au comte de Périgord qui les fait suivre à Montchenu qui les fait suivre aux commandants des détachements : treize courriers sont échangés à ce propos entre le 13 mai et le 23 juin. « …Le Roi m'a en conséquence ordonné M, de vous mander de donner les ordres les plus précis à tous ceux qui, sous votre autorité, commandent aux troupes, et de prêter main forte à la maréchaussée et aux officiers de police pour maintenir le bon ordre dans les marchés, et faire exécuter par tous les règlemens relatifs à la police… ». Parallèlement, le comte de Périgord donne ordre à Montchenu de sécuriser les entrepôts de grains à Tournon et au Puy[945] et d'accompagner les convois de blé. Cette mesure est d'ailleurs réclamée par Descros 1er consul de Privas le 30 mai : il faut sécuriser les voituriers et le commerce du grain, en envoyant des détachements tirés de Privas ou de Villeneuve-de-Berg[946]. Montchenu envoie donc des ordres dans cette optique à Dom Gracio de Rossy des chasseurs Corses de Tournon[947]. Le respect des procédures est strictement suivi par Montchenu : lorsque Descros consul de Privas lui demande un renfort pour le transport du seigle acheté au Gua et qui doit être acheminé à Privas, Montchenu refuse, arguant que l'achat du grain rélève de l'intendant : « je n'ai pas cru devoir adhérer sans une autorisation de M. l'intendant » répond-il au comte de Périgord[948]. Descros doit donc informer l'intendant, qui informe le comte de Périgord, qui ordonne à Montchenu d'accompagner ce convoi[949]. Par contre, conformément aux ordres du comte de Périgord, il envoie des

[943] Lettre 1789-123-c, 20 juin 1789, Farconet à Montchenu.
[944] Lettre 1789-106, 24 mai 1789, comte de Périgord à Montchenu.
[945] Lettre 1789-107, 25 mai 1789, comte de Périgord à Montchenu.
[946] Lettre 1789-114, 30 mai 1789, Descros à Montchenu.
[947] JL60, 30 mai 1789, Montchenu à Don Gracio de Rossi.
[948] JL83, 11 juillet, Montchenu au comte de Périgord.
[949] Lettre 1789-128, 23 juin 1789, comte de Périgord à Montchenu, JL67 du 2 juin 1789 Montchenu à Descros.

recommandations à Dom Gracio de Rossi pour lutter contre d'éventuels attroupements, en lui recommandant avec insistance

> …d'apporter la plus grande attention à distinguer les véritables émotions populaires d'avec les attroupements qui peuvent être sans conséquence. Ces commandants particuliers doivent surtout ne jamais perdre de vue que la faiblesse de leur détachement doit les rendre plus circonspects encore sur les moyens de force auxquels les ordres du ministre les autorisent, et qui ne doivent être employés qu'en cas de résistance et à la d*ernièr*e extrémité[950]…

Montchenu transmet exactement le même conseil à Frévol de La Coste[951].

Dans ce contexte difficile, l'assemblée de l'assiette doit se dérouler au Puy fin juin. Le comte de Périgord est soucieux, il craint des émeutes à cette occasion, et donne l'ordre de renforcer la garde pendant la tenue de l'assemblée de façon à pouvoir prêter rapidement main forte en cas de problème. Montchenu diligente Mattei et Massesy et 20 hommes de garde. Tout se déroule pour le mieux, les inquiétudes du comte de Périgord n'ont donc pas lieu d'être[952]. Il est rassuré et en remercie Montchenu.

Le comte de Périgord reçoit une demande du comte de Puységur pour le comte d'Antraigues qui réclame un détachement pour ses terres : il faut lui envoyer une troupe tirée des Corses de Tournon. Neuf lettres sont échangées à ce sujet entre le comte de Périgord, Montchenu, Ballainvilliers, Aldrovandi, Frévol de La Coste : comme toujours, tout le monde doit être au courant[953]. Le comte de Périgord envoie l'ordre à Montchenu. Mais celui-ci, fait remarquer que Tournon est éloigné de 20 lieues d'Antraigues, alors que Largentière n'est qu'à 5 lieues. Montchenu prend donc l'initiative de modifier les ordres et envoie 12 hommes tirés du régiment Roussillon à Largentière le 15 juillet ; le comte de Périgord l'en remercie[954]comme il le fait toujours quand il envoie des ordres à Montchenu. Par contre Frévol de La Coste « en est bien faché » car il ne restera que 25 hommes, et il n'a pas de troupes à Langogne ; il en fait part au comte de Périgord[955] et lui fait aussi

[950] JL71, 14 juin 1789, Montchenu au comte de Périgord ; JL72, 14 juin 1789, Montchenu à Dom Gracio de Rossi.
[951] JL91, 23 juillet 1789, Montchenu à Frévol de La Coste.
[952] Lettre 1789-127, 19 juin 1789, comte de Périgord à Montchenu ; JL73, 25 juin 1789, Montchenu à Massesy : JL74, 26 juin 1789, Montchenu au comte de Périgord ; 1789-131, 30 juin 1789, Mattei à Montchenu.
[953] JL86 et JL87 du 9 juillet 1789, JL88 du 11 juillet 1789, JL89 du 15 juillet 1789 et JL90 du 15 juillet 1789.
[954] Lettres 1789-134 du 3 juillet 1789 et 1789-142 du 15 juillet 1789, comte de Périgord à Montchenu.
[955] Copie de lettre 1789-144, 19 juillet 1789, et 1789-144-a, 16 juillet 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.

remarquer qu'Antraigues ne fait pas partie de son commandement. Début août, Aldrovandi demande à faire revenir le détachement à Largentière, ce qui est fait le 18 septembre, avec assentiment de Montchenu qui lui répond : « … Je vous remercie de l'avis que vous me donnés sur le retour du détachement à Entraigues j'approuve autant ce renvoi que le parti que vous avés pris de retirer ce détachement lorsque les circonstances vous y ont forcé[956]… ». Et Montchenu en informe le comte de Périgord « …j''ai approuvé le parti que cet off*icie*r a pris… j'ai crû devoir soumettre le tout à votre décision et vous prier de me doner vos ordres à cet égard[957]… ».

La Grande Peur et les troupes

La Grande Peur est l'occasion d'échanges de courriers entre le Dauphiné très affecté par le phénomène, et le Vivarais. Le comte de Durfort commandant du Dauphiné a un grand besoin de troupes pour rétablir l'ordre dans sa province. Par l'intermédiaire de M. de Frimont inspecteur du Dauphiné, il demande à Montchenu une cinquantaine de chasseurs Corses de Tournon pour calmer Moras, la Côte St André, Bourgoin-Jallieu, et Tain. Mais Montchenu, à travers deux courriers à Durfort et Frimont, répond qu'il lui est impossible de répondre à cette demande[958]. Il n'a que 80 hommes, essentiellement des recrues, à Tournon, et son bataillon est déjà divisé en sept quartiers. Il fait preuve de beaucoup de tact et de fermeté pour faire accepter son refus :

> …j'ai crû, qu'avant de céder à vos désirs, je devais consulter tout à la fois les besoins du païs que je commande, les sentiments des habitants parmi lesquels je me trouve, et les moyens qui sont en mon pouvoir. Il en est résulté que les mêmes inquiétudes qui règnent en Dauphiné se sont répandues en Vivarais où il est à craindre que les bandits qui y sont toujours en grand nombre, ne s'autorisent de l'exemple pour commettre les plus grands excès. Dans cette circonstance, le départ d'un détachement pour une province étrangère n'aurait fait qu'ajouter à l'allarme, et que je sais même que la populace devenüe souveraine ici comme ailleurs, aurait mis la plus grande opposition à ce départ qui réduirait à rien les secours militaires de cette ville et des environs…

[956] JL105, 4 août 1789, Montchenu à Aldrovandi.
[957] JL111, 9 août 1789, Montchenu au comte de Périgord.
[958] Lettre 1789-158, 30 juillet 1789, M. de Frimont à Montchenu ; JL97 du 31 juillet 1789, Montchenu à Durfort ; JL98 du 31 juillet 1789, Montchenu à Frimont.

Lui-même était à Châteauneuf le 28 juillet pendant la Grande Peur, il a du faire venir des chasseurs Corses de Tournon pour protéger son château, et «… quelques citoyens se sont empressés de venir à mon secours … après 24 heures d'incertitude, je suis revenu à Tournon avec tous ceux qui étaient venus à ma défense, et j'ai abandonné mon château et mes possessions à la garde de mes vassaux : il en arrivera ce qui pourra.... ». Son château n'est pas pillé, ses archives demeurent intactes, peut-être est-ce dû à son investissement personnel pour le chemin de Galaure.

A Pradelles, c'est en trois étapes que la communauté fait face à la Grande Peur. D'abord les consuls cessent de siéger fin juin ; puis, prenant exemple sur le Puy, les citoyens réunis le 26 juillet 1789, nomment un conseil permanent de quatre commissaires pour conduire les affaires de la communauté, comportant le consul maire Sauzet de Jonchères, le prêtre Feuillade, le juge Champalbert, et M. de Chabannes fils. Enfin, décision est prise de recruter 2 compagnies de 100 volontaires pour le maintien de l'ordre, M. de Chabannes fils étant nommé capitaine des compagnies volontaires. Il faut attendre le décret du 14 décembre 1789 pour organiser les élections du corps municipal, ce qui est fait à Pradelles le 9 février 1790 en l'église Notre-Dame. Pradelles a donc sa milice dans l'été 1789[959].

De fait, fin juillet et début août, devant l'impuissance des autorités pour pallier l'insuffisance des troupes, une floraison de milices bourgeoises[960] voient le jour, et Montchenu mis devant le fait accompli, est obligé de donner son assentiment aux initiatives des consuls de nombreux villages. Ceux-ci se félicitent voire s'enorgueillissent de leurs résultats :

> … les demandes réitérées à nous faittes par le consul du Pouzin, de secours d'hommes et de munitions de guerre et de bouche, nous fit prendre le parti dès le 29 juillet d*ernie*r, d'armer nos citoyens et de les envoyer avec les munitions nécessaires au Pouzin… Tout cela s'est fait sans votre autorisation ou permission préalable, parce que les circonstances urgentes ne l'ont pas permis … C'est en effet, aux mesures que nous avons prises, qu'est due la tranquillité dont notre cité jouit, et c'est à nos soins et à nos efforts

[959] Olivier M., *Op. Cit.* p. 90 et 91.
[960] Au XVIII e siècle, les milices bourgeoises ont une existence purement théorique ; en 1789, elles sont réactivées par les municipalités en recherche de sécurité. Carrot G., *Histoire de la police française*, Tallandier, Evreux, 1992, p. 75.

redoublés qu'est dûe la conservation de plusieurs familles nobles qui, autrement, auraient été égorgées, leurs maisons et leurs titres brûlés[961]...

Parfois Montchenu encourage même la formation de ces milices, il ne peut faire autrement comme il le répète régulièrement :

> … le seul bataillon de chasseurs corses que j'ai à ma disposition se trouve morcelé et divisé en 7 détachements considérables placés tant dans le Vivarais que dans le Velai, et vous en serés convaincus lorsque vous saurés que, parmi les 100 hommes qui composent le fond du bataillon qui me reste ici, il n'y en a pas plus de 40 en état de porter les armes et le reste étant des recrües de 2 mois seulement non encore exercés et disciplinés[962]…

Il met en évidence que les tournonais ne sont pas prêts à laisser partir leurs troupes pour aider les villages en difficulté, ils « ne verraient pas de sang froid » le départ des troupes et même s'y opposeraient de toutes leurs forces, ce qui pourrait entrainer des évènements fâcheux à Tournon. Frévol de La Coste rencontre la même opposition vis-à-vis des ponots, lorsqu'il vient demander des hommes supplémentaires à Mattei au Puy : les 24 commissaires refusent de laisser partir la troupe.

Le recours massif aux milices bourgeoises montre l'impuissance de Montchenu à faire régner l'ordre pendant cette période ; au-delà de Montchenu, il s'agit de l'incapacité du pouvoir et en particulier de la carence du ministère de la guerre et du comte de Périgord. Lorsque le marquis de Peyraud réclame de l'aide, modestement 15 hommes, il essuie un refus alors que l'attaque du château de Terrebasse en Dauphiné a été repoussée par les villageois de Serrières accourus de la rive droite du Rhône :

> … les habitants ont été très affligés du refus que les circonstances vous ont obligé de leur faire, ils m'ont prié d'avoir l'honneur d'ajouter quelques observations à ma dernière lettre…24 habitans de Serrières franchirent lundi le Rhône, chassèrent 500 incendiaires du château de Terrebasse en Dauphiné, en tuèrent 30 conjointement avec une patrouille de dragons de Monlieu, et sauvèrent le château dont les meubles on été abimés…

[961] Lettre 1789-180, 13 août 1789, Descros à Montchenu.
[962] JL127, 25 août 1789, Montchenu aux consuls de Villeneuve-de-Berg.

Les circonstances exceptionnelles : ici une attaque à main armée d'un seigneur et de son château par une bande très nombreuse, n'ont pourtant pas entrainé d'aide militaire, et le refus de Montchenu explique la grande déception des serrièrois.

Avec les milices bourgeoises, se pose la question de l'armement des citoyens en particulier des fusils. Le 27 juillet, Frévol de La Coste prête 20 fusils aux deux compagnies bourgeoises de Pradelles qui avaient déjà 36 fusils de chasse dont on ne sait s'ils étaient autorisés ou utilisés sans permission auparavant. Mais cet apport est jugé insuffisant, les consuls envoient deux volontaires pour acheter 50 fusils à St Etienne : Mr Sauzet de St Clément avocat accompagné du sieur Ravet. Pour cela, il faut un prêt de 1200 livres avec intérêt qui sera couvert par l'imposition de 1790. Frévol de La Coste est au désespoir et fait tout pour empêcher cet achat : il met en avant les risques « …d'attirer les mauvais sujets » qu'il a fait désarmer, souligne le fait que les alarmes des brigands étaient fausses et enfin, explique que les troupes du roi sont suffisantes pour faire régner le calme. Montchenu en est informé, mais ne peut rien faire[963]. Pour Frévol de La Coste, c'est l'œuvre de toute une vie orientée vers le désarmement et la lutte contre l'insécurité qui s'évapore avec cette décision, « …ces montagnes, Mr le comte, qui m'avaient donné tant de peine à civiliser pendant 36 ans, sont presque toutes réarmées[964]… ». Dans une autre lettre, il se lamente et se décourage : « … C'est avec peine qu'on s'accoutume que des chagrins de toutes espèces soient le fruit de 36 ans de travail, que dans quelques jours les biensfaits dans cet intervalle soient réformés par un port d'armes et une licence généralle[965]… ». Lachadenède à Aubenas a le même avis que Frévol de La Coste : « … Cet armement général est en effet un danger funeste justifié chaque jour par de nouvelles scènes d'horreur[966]… ».

Quelle est la réaction du comte de Périgord ? Il félicite Frévol de La Coste d'avoir donné des fusils à la milice mais recommande d'en donner « en très petite quantité », et sans munitions. Et il lui recommande de veiller à la bonne entente entre la troupe et la milice[967]. La communauté d'Empurary demande aussi à Montchenu de récupérer les fusils confisqués par la maréchaussée aux personnes sans autorisation, mais cela est impossible : les fusils ont été confiés au magasin du St Esprit ; en cas de manque de fusil, « …vous recommanderiés aux habitants qui en manquent, de s'armer de fourches et de

[963] Copie d'observations, 1789-177-b, 8 août 1789, Frévol de La Coste aux consuls de Pradelles ; Copie de délibération des consuls de Pradelles envoyée à Montchenu 1789-177-c, 8 août 1789.
[964] Copie de lettre 1789-201, 25 août 1789, Frévol de La Coste à Montchenu.
[965] Lettre 1789-214, 14 septembre 1789, Frévol de La Coste à Montchenu.
[966] Lettre 1789-213, 13 septembre 1789, Lachadenède à Montchenu.
[967] Copie de lettre 1789-181-b, 8 août 1789, comte de Périgord à Frévol de La Coste.

haches[968]… ». Roux, le consul de Thueyts fait face à la même demande « … je leur ai fait entendre qu'ils n'ont jamais eu le droit de porter des armes et qu'ils ne l'auront jamais, que si on a toléré pendant ces derniers tems les attroupements et armements, c'était en faveur des circonstances[969]… ». Montchenu à Tournon manque également de fusils et le comité lui demande d'en faire part au comte de Périgord ; celui-ci répond qu'il n'y a plus d'armes dans les arsenaux, que tous les fusils ont été livrés, que le comité doit en acheter[970].

Une autre conséquence de la Grande Peur, est que les troupes cessent d'obéir à la municipalité et passent sous le contrôle des comités qui se sont formés cet été 1789. Montchenu apprend ainsi qu'à Annonay « …la troupe qu'il [M. de Morlas] commande n'agirait contre les citoyens qu'en conséquence des instructions du comité, et en cela il s'était conformé d'avance au décret du 10 du courant de l'assemblée nationale[971]… ». Des copies du décret ont été envoyées par le comité de Tournon dans « les lieux principaux de la sénéchaussée ». La règle devient générale et s'applique dans tout le Vivarais. De plus, les troupes doivent prêter serment au cours d'une grande cérémonie comme l'explique le maire d'Annonay, Garou : « …J'ay été requis par Mr de Morlas commandant du détachement des chasseurs corses qui est en garnison dans cette ville, d'assister au serment qu'il se propose de pretter à la tête de sa troupe, conformément à la dernière ordonnance du Roi[972]… ». Mais comme « l'avis officiel » n'est pas parvenu à Annonay, la cérémonie a été différée et Garou attend l'avis de Montchenu sur la question. Montchenu vient de recevoir les ordonnances du roi, et ne voit aucun inconvénient à cette formalité puisque l'Assemblée nationale et le roi l'ont décidé[973]. Lui-même doit s'y plier à Tournon « … sur la place de St Julien, pour y prononcer après la messe, le serment arrêté par l'assemblée nationnale, et ordonné par le roi, et ce serment devant être prêté en présence de MM les off*icier*s m*unicip*aux[974]… ». Un procès verbal de la cérémonie sera dressé à cette occasion.

La mise en place généralisée des milices bourgeoises pose aussi le problème de l'entente entre la troupe et la milice. Montchenu préconise fermement de mélanger les deux pour qu'il n'y ait pas dissension. Il répète dans chacun de ses courriers aux autorités militaires ou aux municipales que les troupes ne peuvent marcher « …sans être

[968] JL101, 2 août 1789, Montchenu aux consuls d'Empurary.
[969] Copie de lettres 1789-205, 1er septembre 1789, Roux à Frévol de La Coste.
[970] Lettre 1789-206, 2 septembre 1789, comte de Périgord à Montchenu.
[971] Lettre 1789-187, 18 août 1789, M. d'Ayen à Montchenu ; lettre 1789-192, 18 août 1789, Morlas à Montchenu.
[972] Lettre 1789-202, 27 août 1789, Garou à Montchenu.
[973] Lettre 1789-202-a, 29 août 1789, Montchenu à Garou.
[974] JL123, 21 août 1789, Montchenu aux officiers municipaux de Tournon.

accompagnées d'un nombre à peu près égal de soldats de la milice bourgeoise[975]… ». Il le redit à Frévol de La Coste : « …loin de désapprouver ces établissements, ce qui n'était point en mon pouvoir, j'ai cherché à établir dans les différens endroits où il y a des troupes, l'accord le plus parfait entr'elles et ces milices bourgeoises…formant une troupe nationale[976]… ». Pour que cette entente existe, « … il est indispensable d'établir entre le commandant des troupes à St Agrève et le comité permanent de cette ville l'accord le plus parfait[977]… ». Ce qu'il dit pour le commandement de Frévol de La Coste, est valable pour St Agrève, et aussi pour Largentière à qui il recommande « le plus grand accord » entre Frediani et le corps municipal[978], de même à St Martin-de-Valamas, il prône « la plus grande et la meilleure intelligence …l'union des bons citoyens[979]… ». Montchenu donne l'exemple de cette bonne entente à Tournon comme il le fait remarquer au comte de Périgord : « …Je ne puis que rendre justice à la déférence que me témoigne chaque jour les membres de ce comité, et au parfait accord qu'ils entretiennent à présent avec la troupe qui est ici, en établissant entr'elle et leur milice bourgeoise la meilleure intelligence[980]… ».

Le dernier problème soulevé dans la correspondance concernant les milices est leur durée ; l'ardeur des premiers jours s'estompe, peu à peu le laisser-aller s'installe, le bourgeois rechigne à monter la garde prétextant toutes sortes d'obligations, la discipline est difficile à faire respecter. M. de Lusy commandant la patrouille bourgeoise de Tence, demande à Montchenu un « règlement général de discipline » clair et précis à opposer à ces difficultés inhérentes au service des civils peu habitués à la rigueur militaire et à obéir[981]. Au Puy, le sieur Paulin n'utilise plus la milice début décembre car elle ne se dérange plus[982].

Dans la ville du Puy, la Grande Peur prend une tonalité particulière, plus dramatique car on a frôlé le massacre. Sept lettres du 10 août au 24 août font mention de la journée révolutionnaire du 9 août. Le procureur Deloire, les officiers Mattei et le baron de Lestrade, le comte de Périgord et Montchenu sont concernés. Frévol de La Coste qualifie cette journée « d'évènement malheureux[983] » et le baron de Lestrade commandant de la

[975] JL117, 16 août 1789, Montchenu à Morlas commandant à Annonay.
[976] JL122, 19 août 1789, Montchenu à Frévol de La Coste.
[977] JL113, 14 août 1789, Montchenu à Flossac.
[978] JL114, 14 août 1789, Montchenu à Frediani.
[979] JL112, 14 août 1789, Montchenu à Chanéac Deloire.
[980] JL128, 25 août 1789, Montchenu au comte de Périgord.
[981] Lettre 1789-211, 10 septembre 1789, M. de Lusy à Montchenu.
[982] Lettre 1789-242, 12 décembre 1789, Paulin à Montchenu.
[983] Copie de lettre 1789-177-d, 10 août 1789, Frévol de La Coste à Mattei.

milice bourgeoise, compare même cette journée révolutionnaire à celles de Paris : « Paris n'a guère fait paraitre plus de fureurs que ma ville du Puy…le peuple est ici le maitre[984]… ». Ce 9 août est aussi appelé « terrible journée », « évènement incroyable », « très facheux évènement » par Montchenu.

Le baron de Lestrade reçoit une lettre disant que les archives des Polignac entreposées dans la ville aux Jacobins, vont être incendiées par les habitants de Polignac. Il demande alors l'aide de la troupe de Mattei pour les protéger. Un paysan insolent est arrêté et conduit en prison par quatre chasseurs. C'est alors qu'une centaine de ponots armés attaquent ce petit détachement, et les quatre soldats se réfugient dans le quartier qui est aussitôt encerclé. La troupe reste calme mais à 4 heures de l'après-midi, après plusieurs députations et pourparlers, les 150 chasseurs Corses sont obligés de rendre leurs armes à la population pour éviter un bain de sang. Cette fureur envers les soldats est causée par « … la croÿance que nos troupes les trahissaient[985]… ». Le peuple se retrouve donc armé et la troupe sans armes. Grâce au sang-froid des officiers qui ont accepté de se dessaisir des armes, l'histoire se termine bien car les jours suivants, la troupe est fêtée par la population : « … ils nous ont jetté par toutes sortes de plaisir, et dans le cours de ces fêtes, ils nous ont d'une voix unanime, rendu nos armes en nous témoignant tous leurs regrets de nous avoir sans sujet soupçonnés, et nous priant instament d'oublier… ». Le comte de Périgord est informé des évènements, il juge la conduite des officiers « très sage » et celle des ponots « on ne peut pas plus indécente », et se propose de les punir sévèrement « … mais le maintien du bon ordre exige que l'on dissimule dans ce moment cy[986]… ».

Montchenu tire les conséquences de la journée du 9 août au Puy. Son souci désormais est d'éviter ce genre de situation prompte à dégénérer. Il multiplie les conseils dans ce sens : à Flossac maire de St Agrève : « … vous sentirés tout comme moi les ménagements que nous devons mettre dans l'emploi des forces militaires… ». Il fait reproches à Frediani : il aurait dû mélanger la milice à la troupe comme Montchenu l'a dit dans ses courriers aux uns et aux autres. Il est responsable de l'ordre et doit maintenant veiller à élaguer de la milice tout ce qui n'est pas citoyen ou domicilié pour aboutir à plus d'unité et d'obéissance de façon à obtenir :

[984] Lettre 1789-188, 13 août 1789, baron de Lestrade à Montchenu.
[985] Lettre 1789-189, 18 août 1789, Mattei à Montchenu.
[986] Lettre 1789-195, 22 août 1789, comte de Périgod à Montchenu.

> … une masse plus tranquille et plus raisonnable, et qu'il sera possible de persuader que, pour établir de plus en plus l'accord et la bonne intelligence, il conviendrait d'incorporer un certain nombre de chasseurs dans les compagnies bourgeoises, avec l'engagement formel fait par les officiers de la manière la plus apparente, de ne jamais rien exécuter sans le concours de ces mêmes citoyens, et l'aveu du comité permanent[987]…

L'objectif est donc de faire travailler la main dans la main les commandants des troupes avec les comités pour que les décisions soient prises d'un commun accord. M. de Morlas doit donc communiquer avec le comité et le mettre au courant des ordres reçus pour en discuter ensemble[988]. Montchenu charge le baron de Lestrade, qu'il reconnait digne de confiance et de considération[989], de communiquer ces conseils à tous ceux qui sont concernés au Puy. Montchenu en réfère au comte de Périgord, et peut s'appuyer sur les décrets de l'Assemblée nationale qui le conforte en prônant la même conciliation[990]. Ainsi, on voit que Montchenu a confiance dans cette Assemblée, il est persuadé que de bonnes décisions vont être prises, et propose d' « …attendre les effets du travail des Etats Généraux qui avance et qui sûrement ne tardera pas de répandre partout le calme et le bonheur[991]… ». Il demeure donc optimiste quant à la suite des évènements : « …Nous avons tout lieu d'espérer que les travaux de l'Assemblée nationnale qui n'ont pour but que le bien des peuples et dont nous allons incessamment ressentir les effets, rétabliront enfin le calme et la tranquilité[992]… ».

Le Puy est donc une ville à problèmes pour le commandement : l'affaire Parel a opposé la maréchaussée à Bonneville, puis il y a eu la mésentente Massesy-consuls ; la journée du 9 août montre la difficile communication entre la milice bourgeoise et la troupe. Pendant cet épisode, le 1er consul maire Martin a failli perdre la vie, et n'a dû son salut qu'à son exil. On apprend ainsi que le comité ne s'entend pas avec les consuls, chacun voulant s'imposer et dominer l'autre, le gêner dans ses fonctions. C'est du moins ce que racontent les consuls à Montchenu. Pour eux, le comité soulève le peuple contre les consuls en particulier le second consul Dolezon, à tel point que tous les consuls ont démissionné[993].

[987] JL115, 15 août 1789, Montchenu au baron de Lestrade.
[988] JL117, 16 août 1789, Montchenu à M. Dayme et à Morlas.
[989] JL118, 18 août 1789, Montchenu au baron de Lestrade.
[990] JL118, 18 août 1789, Montchenu au comte de Périgord.
[991] JL112, 14 août 1789, Montchenu à Chanéac Deloire.
[992] JL120, 18 août 1789, Montchenu à Descros.
[993] Lettre 1789-233, non daté mais répondu le 5 novembre, les consuls du Puy à Montchenu.

Cette insécurité concerne tout le Vivarais et le comte de Périgord a fort à faire. Le 21 août, il demande à Montchenu d'envoyer 50 hommes à Villeneuve-de-berg, puis il se rétracte car entre-temps, il a reçu les nouvelles concernant la journée du 9 août au Puy, et prend en charge l'envoi du détachement de Nîmes le 22 août :

> … Aubenas, Villeneuve de Berg, le Bourg St Andéol, et d'autres endroits particulièrement le long de la côte du Rhône, sont dans de très grandes allarmes relativement à la fermentation qui a gagné les habitans des campagnes contre les seigneurs, les feodistes, notaires. Je suis même fort embarrassé pour Viviers où l'on me marque qu'il y a un besoin de troupes très pressant. Comme je ne suppose pas que vous ayés de quoi y pourvoir, je prends le party d'y envoyer 50 hommes de la garnison de Nîmes quoyque fort éloignée, mais je n'en ai point de plus près[994]…

Le comte de Périgord est alarmé par le conseil de Villeneuve-de-Berg qui semble, selon les habitants, une ville très menacée car « … Le jugement qui condamne Degout à la roüe repose dans notre greffe, et l'on écrit qu'il viendra l'en arracher dès que le moment d'une invasion se présentera[995]… ». On craint pour la prison car la ville n'a plus de muraille et une porte manque, elle ne peut se défendre. La milice bourgeoise craint le pire car après inventaire, il n'y a que dix fusils peu solides « …en état de soutenir le feu pendant un quart d'heure, que leur frêle baguette de bois serait incapable à troisième décharge d'acompagner la cartouche, et que le fusil mal chargé deviendrait plus à craindre pour le citoyen que pour son ennemi… ». Villeneuve se sent abandonnée, est découragée et réclame 25 soldats et des fusils en bon état. Mais il y a pire avec les évènements de Thueyts :

> …5 à 600 paysans armés ont dévasté le jour de Notre Dame, le château de M le marquis de Blou[996] : ils se sont emparés de la basse-cour, des salles, ils y ont bu et mangé, ils ont chanté, ils ont tiré sans cesse des coups de fusils et de pistolets, ils ont cassé les vitres et dégradé tous les meubles ; enfin ils ont obligé Mr de Blou de leur remettre ses teriers, ce qu'il a fait pour sauver sa vie[997]…

[994] Lettre 1789-199, 24 août 1789, comte de Périgord à Montchenu.
[995] Copie du conseil, 1789-195-a, 11 août 1789, Villeneuve-de-Berg au comte de Périgord.
[996] Le comte de Blou fait partie de la contre révolution au camp de Lalevade et au camp de Jalès en 1794 : on peut donc penser qu'il participe activement à la réaction seigneuriale, contribuant à son peu de popularité.
[997] Copie de lettre, 1789-195-b, 18 août 1789, Villeneuve-de-Berg au comte de Périgord.

Les feudistes sont attaqués et risquent leur vie, « …le sieur Coutarel feudiste a sauté par la fenêtre et n'a sauvé sa vie qu'à l'aide de la force de ses jambes… ». Le comte de Périgord est donc débordé, dépassé, et même les officiers sont en danger comme Colonna insulté par un perruquier mauvais sujet qui le menace « …d'être tué d'un coup de fusil, cet audacieux ayant plusieurs fois promené la mire sous ses fenêtres à cet effet[998]… ». Saralier ne perd pas son temps et s'emploie à découvrir les fauteurs de troubles pour les mener en justice, mais pour les arrêter il a besoin de troupes qu'il demande au comte de Périgord, qui le renvoie à Montchenu qui n'a pas de troupes, bref, on tourne en rond.

Au milieu de toutes ces difficultés, Montchenu reçoit des plaintes de M.de Sauglié au niveau du désarmement. Comme toujours, Montchenu explique les mesures prises avec patience, mais ne peut s'empêcher de faire une remarque acerbe à la fin de son courrier : « … Vous ne devés point douter de l'empresement que j'aurai dans tous les temps, de contribuer avec vous en tout ce qui peut intéresser la justice et le bien public, mais je suis persuadé que vous penserés comme moi, que s'il est des objets qui méritent une certaine attention, il en est d'autres aussi qui doivent être appréciés à leur juste valeur[999]… ». Il est certain que réclamer le désarmement au moment où toute la province se réarme est assez paradoxal, et chipoter sur de menus détails alors que la situation générale est autrement plus grave peut agacer Montchenu.

Les temps extrêment troublés de cet été 1789 entrainent une charge de travail supplémentaire pour les officiers, une pression difficile à supporter avec la crainte de débordements, une diplomatie et une attention de tous les instants. Leur patience est mise à rude épreuve. Aussi « M. de Lestrade voudrait bien être ailleurs » et « M. de Mattei aspire à retourner en Corse » confie Frévol de La Coste au comte de Périgord[1000]. La maîtrise de soi et le sang-froid sont de rigueur, l'extrême sensibilité du sens de l'honneur doit s'effacer car la moindre étincelle peut mettre le feu aux poudres, la population étant devenue imprévisible et très influencée par les bruits qui courent. De nouvelles règles doivent être inventées pour maintenir le calme face à une population prompte à s'échauffer : Face aux évènements de Largentière, Aldrovandi avoue « … Si je n'eus consulté que ma vive sensibilité et mon courage, il est certain que je n'existerais plus mais il en aurait coûté cher.

[998] Lettre 1789-196, 23 août 1789, Saralier à Montchenu.
[999] JL124, 21 août 1789, Montchenu à M. de Sauglier.
[1000] Copie de lettre 1789-214-a, 11 septembre 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.

Je sentis que j'avais à faire à forte partie et que la moindre de mes démarches n'aurait que jeter de l'huile dans la braise et compromis ma troupe[1001]… ».

Aldrovandi a dû faire face à l'affaire de Largentière survenue le 14 septembre, significative de l'armement général, des bruits qui courent, de la peur, de l'incertitude du commandement, des problèmes issus de la milice ; elle permet de constater que la Grande Peur se poursuit. Un bruit court disant que plus de trente nobles vont se réunir chez M. de Lovac pour comploter contre le Tiers-Etat, alors que neuf personnes sont invitées. Il est vrai cependant qu'un invité, M. de Gaze venait pour faire vérifier ses titres. Une émeute éclate, le tocsin sonne, la foule s'en prend aux neuf personnes présentes à la réunion, M. de Lovac s'enfuit mais M. de Gaze est maltraité et « … fut mené en prison au château, insulté et blessé au front, hier au matin après avoir été le jouët d'une partie des scélérats qui composent le bas peuple[1002]… », la maison est pillée. Les trois compagnies de milice bourgeoise ne bougent pas, aussi Aldrovandi demeure dans son quartier avec ses chasseurs[1003] : il semble que tous soient frappés par la peur. Aldrovandi précise « …il était humilliant pour nous de l'affront et du désastre arrivé[1004]… ». Il cherche à excuser son attitude : « … Si durant ce désordre, les trois compagnies bourgeoises avaient pris les armes, il est certain que je les aurais assisté de bon cœur. Mais ayant gardé l'inaction, la prudence me suggéra de me tenir sous les armes à mon quartier borné, cela m'a coûté du chagrin et a mis ma vive et insuportable sensibilité à une rude épreuve ; ce désordre a duré depuis midy jusqu'à quatre heures du soir[1005]… ».

Puis le comité et Aldrovandi se réunissent et de concert, décident d'agir, et Aldrovandi à carte blanche pour tirer si besoin est. Tous réclament le retour du détachement d'Antraigues, ce qui est fait le 18 septembre. Le procès verbal du comité récompense Aldrovandi : « …ayant préservé la ville du pillage et de l'incendie, il sera envoyé une adresse au président de l'assemblée nationale ; en attendant, le comité le supplie de ne pas désorganiser sa troupe déjà insuffisante, et le rend responsable personnellement de tous les évènements[1006]… ». On voit donc que la récompense est ambigüe. Selon Saralier la faute vient du comité : « … Il n'y a pas d'exemple que l'on

[1001] Lettre 1789-215, 15 septembre 1789, Aldrovandi à Montchenu.
[1002] Copie de lettre 1789-217, 16 septembre 1789, Aldrovandi à Frévol de La Coste.
[1003] Lettre 1789-215, 15 septembre 1789, Aldrovandi à Montchenu.
[1004] Copie de lettre 1789-216-a, 17 septembre 1789, Aldrovandi à Frévol de La Coste.
[1005] Copie de lettre 1789-217, 16 septembre 1789, Aldrovandi à Frévol de La Coste.
[1006] Procès verbal du comité de Largentière, 1789-220-a, 15 septembre 1789.

puisse se conduire aussi mal et qu'il existe aussi peu d'ordre et autant de lâcheté que dans le conseil permanent et la milice bourgeoise[1007]… ».

Le problème du recrutement de la milice est ici soulevé, et trouve des échos à La Souche : « …bien de braves gens sont indignés de l'inconduitte de cette trouppe puisqu'elle n'est formée presque que de mauvais sujets ; il faudra pour la contenir dans l'ordre avoir recours à vous Monsieur, et dresser un placet et l'envoyer s'il le faut au ministre pour en exiler le chef qui est chargé de touttes sortes de crimes[1008]… ». Frévol de La Coste appuie la remarque de Vissac de la Baume consul de La Souche en précisant que « leur capitaine est un grossier paysan mauvais sujet[1009] ». Et du reste, on ne connait pas vraiment les attributions de la milice : peut-elle désarmer, faire payer les amendes, autrement dit est-elle complémentaire, concurrente ou se substitue-t-elle à la maréchaussée ? Le flou est total. Frévol de La Coste la trouve bien commode malgré tout et l'emploie pour les arrestations : « … Je trouve les compagnies armées des campagnes très utiles pour les arrestations, mais elles sont remplies d'inconvénients parce que nos montagnes sont composées de paysans terribles et emportés, échauffés par le vin… [1010]». Quant à Aldrovandi, il constate que les jours de marché, les bourgeois sont occupés à leurs affaires, et qu'on ne peut pas compter sur eux ces jours là[1011]. A St Marcel de Pierre Bernis, Abrieu se fait du souci à l'approche de l'hiver : que va devenir la milice bourgeoise, ne va-t-elle pas, la faim et l'oisiveté venant, se tourner vers la boisson et occasionner des troubles[1012] ?

Montchenu soutient son officier Aldrovandi en l'encourageant : « … Je ne puis trop approuver la fermeté et la prudence dont vous avés donné des preuves dans une occasion aussi sérieuse, et je ne doute point que Mr le c*om*te de Périgord ne vous rende la même justice[1013]… ». Des renforts sont envoyés à Largentière, le 2 octobre à 10 heures du matin, 30 hommes du Soissonnais selon les ordres du comte de Périgord, mais ce détachement doit repartir quand le régiment d'Enghien var arriver entre le 19 et le 20 octobre. Le régiment d'Enghien a du retard, et le Soissonnais ne pouvant être gardé plus longtemps à

[1007] Lettre 1789-221, 26 septembre 1789, Saralier à Montchenu.
[1008] Copie de lettre 1789-226-a, 5 octobre 1789, Vissac de la Baume à Frévol de La Coste.
[1009] Copie de lettre 1789-226-b, 7 octobre 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[1010] Lettre 1789-229, 18 octobre 1789, Frévol de La Coste à Montchenu.
[1011] Copie de lettre 1789-237-a, 31 octobre 1789, Aldrovandi au comte de Périgord.
[1012] Lettre 1789-231, 21 octobre 1789, Abrieu à Montchenu.
[1013] JL132, 23 septembre 1789, Montchenu à Aldrovandi.

Largentière, s'en retourne[1014]. Aldrovandi en est chagriné. Aucune nouvelle dans la correspondance de l'arrivée des régiments Royal Marine et Enghien.

C—Un moyen pour rétablir l'ordre : les milices bourgeoises

La milice ne touche qu'une toute petite partie de la population tirée au sort ; supprimée un temps, elle est rétablie en 1778. Les milices bourgeoises sont utilisées surtout comme troupe d'apparat. Une troupe bourgeoise est mentionnée à Annonay en 1788[1015] : son rôle est essentiellement honorifique, elle accompagne le corps de ville en procession. A la fin de l'Ancien Régime, les forces de sécurité sont insuffisantes (cf. *Infra*): la maréchaussée assure normalement la sécurité dans les campagnes mais elle est morcelée en petites brigades, aussi dans les cas plus graves, c'est la troupe qui intervient parfois seule, parfois en renfort.

Avec la crise frumentaire d'avril et mai 1789, les autorités militaires comme Montchenu, ne peuvent rétablir l'ordre par manque de moyens. Aussi, soit on réactive les anciennes milices, soit on en créé de nouvelles. Dans plusieurs grandes villes, des milices sont donc levées : Rennes, Marseille, Aix, Toulon, et dans le Languedoc à Albi, Limoux, Carcassonne ; à Montpellier comme l'a signalé le comte de Périgord à Montchenu, la milice est réactivée le 18 avril 1789[1016]. Auzillion informe le 26 mai Montchenu que « …nos patrouilles bourgeoises qui continuent à faire leur service avec autant de zèle que d'exactitude[1017]… », cette garde bourgeoise montpelliérienne est donc efficace, soudée et bien organisée.

Les communautés du Vivarais et du Velay font de même pour se protéger. Montchenu l'évoque le 26 mai à cause de l'affaire des grains : « …je pourrai vous autoriser à désigner, de concert avec les off*icier*s mun*icipau*x, un certain nombre d'hab*itant*s de la 1ère classe, auxquels je donnerai la permission de prendre les armes, lesquels, sous la conduite du chef le plus prudent, pourront les jours de marché en imposer

[1014] Copie de lettre 1789-225-a, 4 octobre 1789, Aldorvandi au comte de Périgord ; lettre 1789-227-b, 22 octobre 1789, Aldrovandi à Montchenu.
[1015] Lettre 1788-136, 17 août 1788, Peiron à Montchenu.
[1016] Carrot G., *La Garde Nationale (1789-1871) Une force publique ambigüe*, L'Harmattan, Paris, p.35.
[1017] Lettre 1789-111, 26 mai 1789, Auzillion à Montchenu.

aux mal intentionnés[1018]… ». Cependant, ce recours n'est envisagé qu'avec une extrême prudence, dans un cas bien précis, une fois que toutes les autres possibilités auront été appliquées sans succès, avec l'accord de Montchenu, et ne concernant que certains des habitants de Vernoux avec un chef judicieusement choisi. On voit ici, que Montchenu n'envisage la milice qu'en dernière extrémité, presque contre son gré.

Il faut cependant attendre le mois de juillet et le temps des moissons pour que la correspondance y fasse allusion de façon significative, en particulier après la prise de la Bastille, les premières demandes de mise en place d'une garde bourgeoise étant antérieures à la Grande Peur. Dans la correspondance, on trouve pour la désigner, les termes de garde bourgeoise, de milice bourgeoise, de troupe bourgeoise parfois compagnie bourgeoise. Le 19 juillet lors de la réunion dans l'église des Cordeliers du Puy, il est décidé que les bourgeois doivent s'armer[1019] à la suite des premières rumeurs de la Grande Peur. Mattei s'oppose alors sur ce sujet au premier consul du Puy, Martin, qui accepte de différer la mise en place de la milice, mais durant l'écriture de sa lettre Mattei, commandant les troupes du Puy, est interrompu par deux consuls : « …ils allaient établir le corps de garde en question, et faire des patrouilles pour veiller, d'accord avec nous, à la sûreté publique… ». Mattei prudent, n'ose s'y opposer à nouveau, et fait remarquer à Montchenu : « … La nouvelles de Paris du 11, 12, et 15 que vous devez connaitre, m'ont fait voir que c'était de la prudence d'acquiescer à cette demande et calmer les esprits plus tôt que les aigrir davantage… ».

Montchenu donne des conseils aux consuls du Puy pour mettre sur pied cette garde, avec des recommandations précises (cf. *Infra*). Mais il les renvoie au comte de Périgord pour l'autorisation[1020]. Il avertit Mattei de ce courrier, et lui rappelle : « …la bonne intelligence qui doivent régner dans l'exécution des patrouilles, que MM les consuls vous ont demandé honnêtement de faire partager entr'elle et leur garde bourgeoise[1021]… ». Ce conseil est un leitmotiv dans le courrier de Montchenu pendant l'été 1789.

Le 20 juillet, La Croizière à Tence fait une demande à Montchenu : « … Je vous prie aussi de vouloir me donner un ordre pour faire monter la garde bourgeoise afin de soutenir le détachement que je vous prie de nous envoyer pour le 29 du courant au plus

[1018] JL58, 26 mai 1789, Montchenu à Pouret. Les « habitants de la 1ère classe » désignent ici plus spécialement la bourgeoisie locale.
[1019] Abbé Tavernier, *Op. Cit.* p. 40.
[1020] JL93, 26 juillet 1789, Montchenu aux consuls du Puy.
[1021] JL 94, 26 juillet 1789, Montchenu à Mattei.

tard[1022]… ». Le 27 juillet Frévol de La Coste acquiesce à leur mise en place à Pradelles pour lutter contre les bandits bien réels « … mais me réservant le consentement de mes supérieurs… elles sont composées de tous les notables, avocats, bourgeois, même un gentilhomme[1023]… ». Le 30 juillet c'est Langogne qui se dote d'une milice bourgeoise mais contrairement à Pradelles, « … aucun notable ne voulut être de cette compagnie, et je ne jugeay pas à propos que ce fut les derniers artisans et gens de la lie du peuple… », Frévol de La Coste veille donc à sa composition dans les villages de son commandement.

La correspondance fait un état relativement détaillé de 29 communautés se dotant de milices bourgeoises (cf. *Infra* tableau des milices), la plupart mises en place en juillet et août 1789. Cette liste est très loin d'être exhaustive car les milices bourgeoises concernent tous les villages : « ... Toutes les villes ont formé une milice bourgeoise[1024]… ». Certaines communautés demandent l'autorisation comme les consuls de Tence ou du Puy et Montchenu y répond favorablement faute de troupes : « …mais d'après vos représentations sur la nécessité de troupes dans votre bourg, et l'impossibilité où je suis d'y satisfaire, je vous autorise à établir une garde bourgeoise pour assurer la tranquilité publique et la propriété des citoyens… ». Non seulement Montchenu donne les autorisations, mais il encourage la formation de ces milices : «…nous permettons et invitons même la communauté et le mandement de Boussieu le Roi, de se former à l'exemple des autres communautés du Vivarais en milice bourgeoise[1025]… ». Il fait de même pour Villeneuve-de-Berg.

Les conseils donnés par Montchenu se répètent dans les courriers à chaque demande. D'abord, il faut bien choisir les membres de cette garde bourgeoise : « des personnes sures » et qui s'entendent bien car la garde doit rester unie ; il est indispensable de tenir compte des inconvénients « …combien est onéreux une telle démarche par le dérangement des travaux journaliers de chacun d'eux[1026]… », il conseille donc d'éviter « les citoyens mal aisés[1027] », et préférer ceux qui ont du bien. Montchenu donne aux tençois l'exemple d'Annonay qui « …sans assembler journellement aucune troupe bourgeoise, elle s'est contenter de désigner dans chaque quartier un certain nombre de domiciliés sûrs, qui au premier avis, se réuniront… » : pas de garde permanente donc.

[1022] Lettre 1789-145, 20 juillet 1789, La Croizière à Montchenu.
[1023] Copie de lettre 1789-162, 1er août 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[1024] JL103, 3 août 1789, Montchenu à la marquise de Lestrange.
[1025] JL121, 18 août 1789, Montchenu aux consuls de Boucieu-le-Roi.
[1026] JL92, 26 juillet 1789, Montchenu aux consuls de Tence.
[1027] JL93, 26 juillet 1789, Montchenu aux consuls du Puy.

Enfin, il met l'accent sur le chef de cette troupe qui lui aussi, doit être choisi avec soin parmi les notables, les consuls, les anciens militaires. Montchenu recommande aussi d'étendre la surveillance en dehors de la communauté : « … vous voudrés bien ne pas borner vos soins à la seule ville d'Annonai, et je vous prie de vouloir bien les étendre sur toutes les communautés voisines… vous voudrés bien seulement me communiquer vos observations et vos démarches, pour que nous puissions agir de concert. Le bien du service exigera que nous soyons en correspondance réglée[1028]… ». La volonté de se fédérer débute donc aussi bien par le haut, ici le commandant en second, que par les initiatives du bas.

D'autres communautés mettent Montchenu devant le fait accompli et lui demandent permission a posteriori, permission accordée très volontiers par exemple au Pouzin : « … je ne puis qu'approuver les précautions que vous avés pris pour mettre cette communauté en défense d'après les allarmes qui ont été g*énér*ales[1029]… », à St Agrève : « … Je ne puis qu'approuver les dispositions que la ville de St Agrève a fait pour l'établissement d'une garde bourgeoise, ainsi que l'ont fait plusieurs villes du Vivarais[1030]… ». Montchenu va jusqu'à féliciter Flossac pour sa décision : « … je ne vois dans tout cela que de nouvelles preuves de votre prudence et de votre zèle pour le bien public[1031]… ». Il fait de même pour Privas.

Face à une situation qui lui échappe et peut tourner au chaos, Montchenu est soulagé de ces inititatives et se confie à Frévol de La Coste : « …les avis qui nous viennent de toutes parts annoncent que les gardes bourgeoises qui ont été formés dans presque toutes les villes, ont tué et arrêté un grand nombre de ces bandits, ce qui a mis un peu de tranquilité dans les esprits, et nous commençons d'éprouver un peu de calme[1032]… ». Ce palliatif a permis le retour au calme, ce que le commandant en second ne pouvait faire par manque de troupes.

Lorsque la ville de Tournon fait la demande, Montchenu est à Châteauneuf, et il précise à la fin de son courrier « …mon attachement pour tous les habitants d'une ville à laquelle je tiens par tous les titres… », puisque c'est la ville de son commandement. Il montre donc qu'il est prêt « …si des évènements qu'on ne peut prévoir, venaient à menacer leur bonheur, mon cœur et mon devoir me porteraient au milieu d'eux pour

[1028] JL99, 31 juillet 1789, Montchenu à M. d'Ayme/ d'Ayen.
[1029] JL106, 4 août 1789, Montchenu aux consuls du Pouzin.
[1030] JL108, 4 août 1789, Montchenu à M. de Frediani.
[1031] JL113, 14 août 1789, Montchenu à Flossac.
[1032] JL109, 9 août 1789, Montchenu à Frévol de La Coste.

partager leur danger et leurs soins pour la défense commune[1033]… ». Il n'hésitera pas à venir aider les Tournonais en cas de graves problèmes, mais pour l'heure, il veille sur ses propres biens.

Rapidement se pose la question de l'armement de la milice et de sa formation. Onival réclame les armes confisquées lors des désarmements ; à Peyraud fin août, la municipalité prend des mesures précises pour former les bourgeois, et émet un règlement pour éviter tout débordement : « …tout habitant désigné sera formé à la discipline sous peine de 2 jours consécutifs de service puis envoyé à Annonay pour punition militaire, que tout habitant qui refusera sera mis en prison à Annonay, qu'il est interdit de tirer des coups de fusils sur les bateaux ou de boire du vin pendant le service[1034]… ». Au Monastier, les bourgeois sont non seulement armés, mais envisagent aussi « …le projet de faire des uniformes : ils voudraient rouge et vert, ou bleu de ciel[1035]… », l'affaire est donc prise très au sérieux.

Ce problème de l'armement est donc traité très différemment. Certains en ont peur et veulent l'éviter comme à St Agrève où Flossac demeure très prudent : « … Appréhendant les suites d'un armement qui ne sera que trop funeste, surtout dans une montagne aussy mal civilisée que la notre, je n'ay pas jugé à propos de les réunir pour leur faire prendre les armes ; je me suis borné à la nommination des officiers[1036]… ». A Pradelles Frévol de La Coste s'oppose à l'achat d'armes à St Etienne, mais en vain. Par contre à Privas, Descros n'hésite pas une minute : « … les demandes réitérées à nous faittes par le consul du Pouzin, de secours d'hommes et de munitions de guerre et de bouche, nous fit prendre le parti dès le 29 juillet d*ernie*r, d'armer nos citoyens et de les envoyer avec les munitions nécessaires au Pouzin[1037]… ».

Le comte de Périgord, dans un premier temps réticent, finit par céder : « … vous aves bien fait de donner quelques fusils à la ville de Pradelles… Mais ne le faites qu'en très petite quantité à chaque ville qui vous le demandera. Quant aux munitions, je n'en ai donné à aucune garde bourgeoise, pas même aux troupes excepté celles destinées pour leurs exercices[1038]… ». Des armes peuvent donc être distribuées, mais des munitions, non. Ces armes sont livrées avec de la poudre, puisque la milice d'Annonay a interdiction de tirer sur les bateaux, mais sans balles. Il s'agit donc « d'en imposer » sans tomber dans le

[1033] JL96, 27 juillet 1789, Montchenu aux consuls de Tournon.
[1034] Lettre 1789-172-a, dernier dimanche du mois d'août, habitants de Peyrault et Verlieux à Montchenu.
[1035] Copie de lettre 1789-181-a, 9 août 1789, baron de Veyrac à Frévol de La Coste.
[1036] Lettre 1789-176, 10 août 1789, Flossac à Montchenu.
[1037] Lettre 1789-180, 13 août 1789, Descros à Montchenu.
[1038] Copie de lettre 1789-181-b, 8 août 1789, comte de Périgord à Frévol de La Coste.

bain de sang. Puis le comte de Périgord change d'avis mais au cas par cas, ici vis-à-vis de Tournon : « … en invitant les particuliers de la ville qui ont des fusils à les pretter, ou qu'ils se déterminent à en acheter un certain nombre s'il n'y en a point assés pour pourvoir au service journalier de patrouille, et dans ce cas je leur accorderai volontiers le passeport dont ils auront besoin pour que ces armes leur arrivent sûrement[1039]… ». Le comte de Périgord préconise cette solution car « … toutes les armes qui étaient dans les arsenaux de la province ont été livrée, et je suis actuellement sans aucune espèce de ressource pour en procurer davantage… ».

Quant à Montchenu, il est dans un premier temps moins permissif que le comte de Périgord et se soucie dans plusieurs de ses courriers, des travaux des champs comme c'est le cas ici :

> … je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire prendre les armes à votre communauté, et vous pourriés vous contenter comme on a fait dans d'autres lieux, de désigner un certain nombre d'habitants sûrs qui, dans le cas d'évènements qu'on ne peut pas prévoir, se rassembleraient au premier ordre ; cette précaution seule rassurerait les esprits sans déranger les travaux de la campagne… s'il venait arriver quelqu'évènement, il faudra vous contenter des fusils qui existent dans votre paroisse et vous recommanderiés aux habitants qui en manquent, de s'armer de fourches et de haches[1040]…

Ces milices sont difficiles à commander car leur obéissance n'est pas celle des soldats : « … Et comme je ne suis que trop convaincu déjà même par l'expérience de nos voisins, que ces sortes d'attroupements quoique établis dans de bonnes vües, devienent souvent la source de beaucoup de désordres, je les ai congédié jusqu'à nouvel ordre[1041]… ». Elles sont sources de « désordres » par manque de discipline, et les commandants choisis pour les diriger le savent bien et veillent à ce qu'elles ne soient pas toujours permanentes et ne disposent pas de balles mais tirent à blanc[1042]. Montchenu est rassuré que le chevalier de Vinezac soit nommé à leur tête à Largentière car il sait la difficulté à mener ces gardes et combien le travail de Vinezac s'annonce pénible : « …le choix qu'elle a fait du chef pour diriger les opérations de cette troupe nationnale me rassure entièrement sur les inconvénients qui ordinairement sont la suite de ces assemblées

[1039] Lettre 1789-206, 2 septembre 1789, comte de Périgord à Montchenu.
[1040] JL 101, 2 août 1789, Montchenu aux consuls d'Empurany.
[1041] Lettre 1789-186, 17 août 1789, Lalode de Grail à Montchenu.
[1042] Elles font preuve d'un « amateurisme plus ludique que militaire », aussi ne servent-elles qu'à l'autodéfense. Carrot G., *Op. Cit.* p. 331.

tumultueuses. Aussi je vous remercie d'avoir bien voulu accepter cette pénible charge[1043]… ». A Tence, M. de Luzy choisi comme commandant, avoue un certain soulagement : « … Notre garde jusques à ce moment a été tranquille et disciplinée autant qu'on peut l'espérer d'une milice bourgeoise compozée de cytoyens libres et sans solde, et à part quelques punitions concernant des fautes de subordination, il ne s'y était rien passé de nature assés sérieuse pour vous en rendre compte[1044]… ». Il fait part cependant d'un coup de baïonnette malencontreux contre un récalcitrant et réclame un règlement général pour les milices car « … La première ardeur commence à se rallentir et l'on a de la peine à réunir des divisions pour monter la garde … ». En décembre 1789, au Puy, les milices ont abandonné sans doute lassées de monter la garde dans le froid car moins aguéries que les soldats : « … depuis huit jours, nous ne faisons plus le service avec la milice bourgeoise et cela sous le prétexte qu'elle se dérrangeait ou qu'elle ne servait pas[1045]… ».

Il est bien précisé plusieurs fois dans les courriers que ces gardes bourgeoises ne dépendent pas du commandement militaire, mais des comités comme ici à Annonay « … la troupe qu'il commande n'agirait contre les citoyens qu'en conséquence des instructions du comité, et en cela il s'était conformé d'avance au décret du 10 du courant[1046] de l'assemblée nationale dont nous avons envoyé copie au comité de Tournon, ainsi que dans les lieux principaux[1047]… ». Le comité d'Annonay s'entend bien avec le commandant de la milice et aussi avec le commandant de la troupe, il demande même à garder le détachement et M. de Morlas car il est très satisfait de sa conduite « … La bonne conduite de cet officier et de la petite troupe qui est sous ses ordres nous fait désirer Monsieur le comte, que ce détachement ne quitte point cette ville. L'harmonie entre nos citoïens et M de Morlas et les soldats qui forment ce détachement, et surtout le zèle qu'ils ont toujours montré à seconder les mesures que nous avons prises[1048]… ». Montchenu recommande dans ses courriers aux commandants qui viennent le mettre au courant de leur nomination, « … d'étendre vos soins sur les lieux les plus voisins… » donc de s'occuper de la sécurité des autres villages, et aussi : « … de vouloir bien me faire part de vos avis et découvertes pour que nous puissions agir de concert ; de mon côté, je serai exact à vous instruire de tout ce qui

[1043] JL 102, 2 août 1789, Montchenu au chevalier de Vinezac.
[1044] Lettre 1789-211, 10 septembre 1789, M. de Luzy à Montchenu.
[1045] Lettre 1789-242, 12 décembre 1789, Paulin à Montchenu.
[1046] Le décret du 10 août 1789, confie aux municipalités le soin de la tranquillité publique.
[1047] Lettre 1789-187, 18 août 1789, M. d'Ayen à Montchenu.
[1048] Lettre 1789-218, 20 deptembre 1789, comité d'Annonay à Montchenu.

viendra à ma connaissance[1049]… ». L'élément clé pour Montchenu est d'être tenu au courant de ce qui se passe pour continuer à « agir de concert » c'est-à-dire donner des conseils voire des ordres. Cependant, il ne veut en aucun cas se substituer aux comités : « … ne jamais rien exécuter sans le concours de ces mêmes citoyens, et l'aveu du comité permanent[1050]… ». Montchenu tire donc la leçon de la journée du 9 août du Puy-en-Velay, et recherche l'harmonie, « l'entente la plus parfaite » entre militaires et bourgeois. Il travaille en toute transparence et le fait savoir au comité d'Annonay : « … Votre comité permanent, à qui je vous prie de communiquer mes intentions à cet égard, reconnaitra sans doute le motif de cette détermination[1051]… ». Du reste, Montchenu donne l'exemple avec l'entente et la confiance qui règne entre le comité de Tournon et lui-même : « … Je ne puis que rendre justice à la déférence que me témoigne chaque jour les membres de ce comité[1052]… » ; les excellentes relations qu'il entretient avec ce comité justifient sa demande d'armes pour la milice de Tournon au comte de Périgord.

Cependant, cette bonne entente n'est pas le cas de toutes les communautés : au Puy, Saralier souligne que « … Il n'y a pas d'exemple que l'on puisse se conduire aussi mal et qu'il existe aussi peu d'ordre et autant de lâcheté que dans le conseil permanent et la milice bourgeoise[1053]… ». Et le comité ne s'entend pas avec les consuls, à tel point que Martin consul à dû s'expatrier, c'est-à-dire démissionner ainsi que les autres consuls et Montchenu n'a pas l'air de bien apprécier cette démission collective « … j'y vois que par une suite de circonstances, vous vous êtes déterminés à donner vos démissions[1054]… » (cf. *Infra*). De même Vissac de la Baume et Frévol de La Coste se plaignent de la composition de la milice à La Souche. En revanche, à Largentière, le comité veut féliciter le commandant de la troupe Aldrovandi en écrivant à l'Assemblée Nationale : « …en attendant que les bons citoyens puissent voter les remerciments qui sont dûs à sa sagesse, à sa fermeté et à son courage, par une adresse qui sera envoyée à M le président de l'Assemblée Nationale[1055]… », et le comité et les habitants « … ont supplié le président de l'assemblée de se concerter avec le ministre de la guerre pour récompenser Mr Aldrovandy capitaine du bataillon des chasseurs de Roussillon pour sa sagesse, sou courage, son zèle, la

[1049] JL102, 2 août 1789, Montchenu au chevalier de Vinezac.
[1050] JL115, 15 août 1789, Montchenu au baron de Lestrade.
[1051] JL117, 16 août 1789, Montchenu à M. d'Ayme.
[1052] JL128, 25 août 1789, Montchenu au comte de Périgord.
[1053] Lettre 1789-221, 26 septembre 1789, Saralier à Montchenu.
[1054] JL143, 5 novembre 1789, Montchenu aux consuls du Puy.
[1055] Copie de lettre 1789-224, 3 octobre 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.

discipline de sa troupe[1056]… ». A St Marcel de Pierre Bernis, Abrieu se vante de sa nomination à la tête de la garde, et de la bonne entente qui règne « …Par la même délibération, mon fils et moi fûmes nommés commandants supérieurs de toute la troupe. Admirablement bien dirigés par la sagesse du conseil municipal et secondés de même par le zèle de tous les officiers de la troupe qui est sous nos ordres[1057]… ».

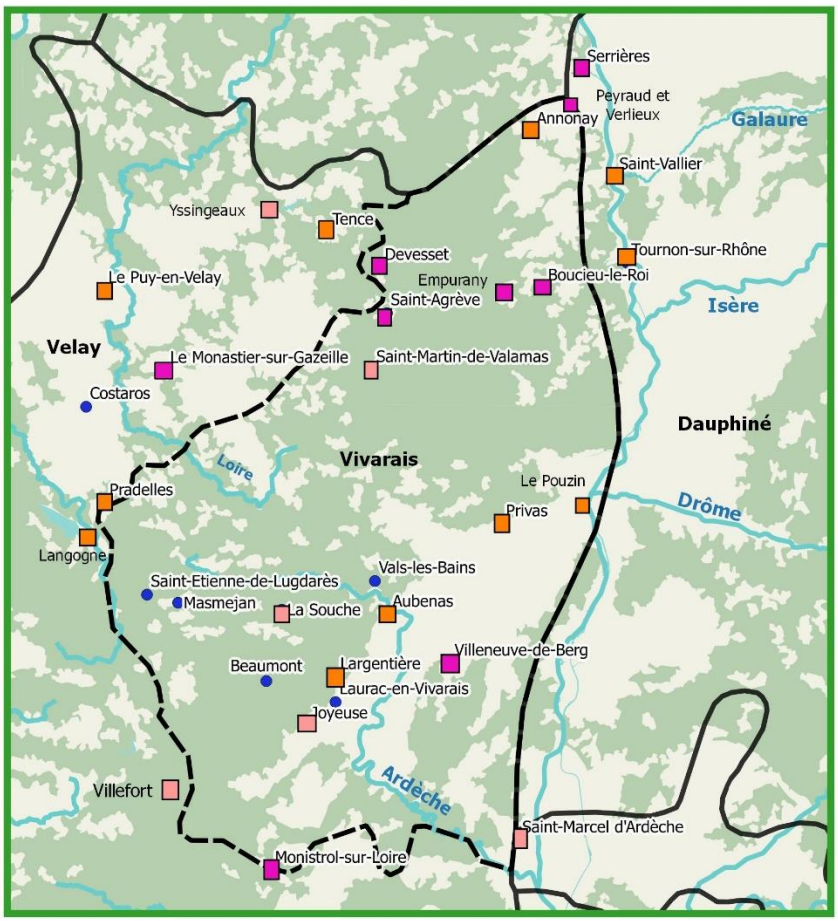

Carte 11: Les milices bourgeoises en 1789

[1056] Délibération 1789-227-c, 4 octobre 1789, comité de Largentière.
[1057] Lettre 1789-231, 21 octobre 1789, Abrieu à Montchenu.

Les situations sont donc très différenciées selon les communautés.

Tableau 38: Milices bourgeoises 1789

n° lettre	lieu	noms	date	autorisation donnée avant	autorisation à posteriori	composition	commandant	serment prêté	précision	troupe et milice
1789-145	**Tence**	La Croizière	20-juil	JL92, 26 juillet		224 ho, 8 cies	M. de Lusy chev de St Louis			
1789-148	**Pradelles**	de La Coste	21-juil	par de La Coste		2 cies Bourgeoises: notables, avocats, bourgeois, gentilhomme	4 officiers dont M. de Chaumeil, M. de Chabanne	oui cf. 1789-170-c	n'obéit pas aux commandants; achat d'armes à St Etienne	patrouille avec troupe JL122, 19 août
1789-152	**Tournon**	Machiez	25-juil	JL96, 27 juillet						
1789-151	**St Vallier**	off municipaux	29-juil							
1789-155	**Annonay**	D'Ayme	23-juil	non	JL99, 31 juillet		D'Ayme maréchal des camps	oui	journée du 9 août	patrouille avec troupe, JL114, 16 août; JL117, 16 août
1789-155-1	**Le Puy**	baron de Lestrade	29-juil	JL93, 26 juillet	JL100, 2 août		baron de Lestrade			patrouille avec troupe, JL115, 15 août
1789-157	**Largentière**	chev de Vinezac	29-juil	non	JL102, 2 août		chev de Vinezac			patrouille avec troupe, JL114, 16 août
1789-161-a	**St Agrève**	2nd consul Idiane et Flossac 1er	1er août		JL108, 4 août; JL113, 14 août	1 cie de 54, propriétaires et domiciliés	Le Maigre de Lolanier, ancien garde du corps, chev de St Louis			
1789-176	**Bourg Lest**	id	août			1 compagnie de 54, propriétaires ou domiciliés	M. de Moze officier de gendarmerie réformé, chev de St Louis			
1789-162-a	**Langogne**	Aldrovandi	29-juil							
1789-162-a	**Villefort**									
1789-162-a	**Fay**									
1789-162-a	**Privas**	Deseras	29-juil		JL120, 18 août					
1789-162-d	**Aubenas**		29-juil							
1789-162-d	**Le Pouzin**		29-juil		JL106, 4 août					
1789-168	**Serrières**	mis de Peyrauld	06-août					intervient à Terrebasse le 3 août		
1789-171	**Monistrol**	consuls	07-août	oui	JL110, 9 août					
1789-171-a	**Yssingeaux**									
1789-172-a	**Verlieux**	consuls	août							
1789-172-a	**Peyrauld**	consuls	août				Mis de Peyrauld et d'Ayme			
1789-181-a	**Le Monastier**		09-août			4 cies de 60 ho	baron du Vayrac			
1789-184	**Joyeuse**									
1789-186	**Devesset**	la communauté	17-août		JL125, 22 août	50 ho, citoyens fonciers	M. de Lalode du Grail			
JL101	**Empurary**	la communauté	02-août	JL101						
JL121, 18 ao	**Boucieu le**	consuls	18-août	JL121						
JL127, 25 ao	**Villeneuve-de-Berg**	consuls	25-août	JL127, 25 août						JL127, 25 août
1789-226-a	**La Souche**	Vissac de la Baume				mauvais sujets	un grossier paysan			
JL140, 26 octobre	**St Marcel de Pierre Bernis**	M. Abrieu	26-oct		oui					

Troisième partie :

Bien gouverner en maintenant l'ordre public et en veillant à la tranquillité publique

> …Les assassins, les incendiaires, les voleurs, les hommes à froide vengeance s'y tenaient tête haute, organisés par compagnies et à main armée ; les gorges de l'Allier et de la Loire, les bois circonvoisins étaient autant de repaires à leur disposition que la force publique n'abordait jamais sans péril. La population sauvage, indolente, superstitieuse, esclave de ses vieilles habitudes, était inhabile pour imprimer à l'agriculture un avancement[1058] ...

[1058] AD Haute-Loire, fond Lacoste-Chaumeils, d'après un mémoire du XVIIIe siècle.

I—Les affaires liées à la sécurité publique : le banditisme

A—Les brigands : Degout

Le contrebandier Jean-Baptiste[1059] Degout (de Gout ou de Goult) dit La Cham(p)

La nouveauté du XVIIIe siècle n'est pas la contrebande en tant que telle mais c'est que celle-ci explose et s'organise : des bandes (30, 40, 80 hommes) s'arment et se mettent en relation avec des marchands pour s'approvisionner ou écouler les marchandises : les contrebandiers sont protégés, soutenus, ont l'appui non seulement de personnages importants mais aussi des populations locales hostiles à la Ferme.

La réglementation fiscale, administrative, douanière donne prétexte à la fraude. Colbert en déclarant la vente et la fabrication du tabac privilège royal, a favorisé le contexte économique de la fraude ; par exemple le Comtat Venaissin échappe à cette réglementation car c'est un territoire papal ; on y trouve des fabriques ou manufactures de toiles peintes et imprimées ainsi qu'en Suisse, la Savoie faisant office d'entrepôt et de voie de passage entre la Suisse et le royaume de France.

Le contexte social est également un bon support : le niveau de vie sous la Régence et sous Louis XV augmente, et le nombre croissant de consommateurs entraine une demande de tabac à priser ou à fumer plus importante ; de plus, la mode est favorable au tabac et aux étoffes peintes ou imprimées. Le tabac devient le produit de contrebande par excellence car, contrairement au sel difficile à transporter ou à stocker, le tabac supporte les intempéries et l'humidité. Même l'armée, mal payée, est impliquée car elle consomme du tabac de contrebande malgré le « tabac de troupe » créé en 1720.

La lutte contre ce fléau s'avère difficile : l'ordonnance des gabelles de 1680 titre XVII, prévoit pourtant différentes peines : les petits faux sauniers sans armes portant un ballot de contrebande sur les épaules doivent acquitter 200 livres d'amende la 1ère fois et 6

[1059] Arsène Nègre, « Jean-François Degout-Lachamp le Mandrin des Cévennes », *Mémoire d'Ardèche et temps présent. Violences en Vivarais*, n°46, 15 mai 1995, AD Ardèche, p.51. Arsène Nègre prénomme donc Degout Jean-François.

ans de galère si récidive ; les faux sauniers sans armes mais avec chevaux et charrettes : 300 livres d'amende puis 9 ans de galère ; les faux sauniers en bande avec armes : 9 ans de galère puis pendaison ou étranglement ; ces peines sont renforcées au cours du XVIIIe siècle. Cependant les peines prévues sont mal appliquées.

Aussi le roi crée trois cours spéciales : Reims, Saumur, et Valence suite à l'affaire Jean Barret et la bande d'Orange (puis sont créées les cours de Caen, et Paris). Cette cour de Valence est active de 1733 à 1771. Sur 766 condamnés déférés devant cette juridiction, 57 furent roués comme Mandrin, 77 furent condamnés à la pendaison, et 631 aux galères à temps ou à vie ; un seul fut acquitté. Elle est connue par le jugement et la condamnation de Louis Mandrin ; « si sa renommée fut grande et son personnage légendaire, Louis Mandrin n'était en fait qu'un hardi contrebandier parmi beaucoup d'autres ; un peu plus hardi peut-être, un peu plus intelligent sans doute, certainement plus habile et plus pittoresque et surtout plus ambitieux. Mais son procès ne fut qu'un procès entre beaucoup d'autres semblables…[1060] ».

Ainsi on peut dire que le contrebandier Degout dit La Champ natif de La Souche en Vivarais fait partie intégrante de ce tableau, d'autant que la contrebande est telle en Vivarais que les Etats du Languedoc doivent verser 20 000 livres en 1766 aux fermes à cause de leurs pertes dues à la contrebande. Degout est comme Mandrin, et l'on peut reprendre à son propos les caractéristiques de Mandrin citées plus haut : « hardi contrebandier parmi beaucoup d'autres ; un peu plus hardi peut-être, un peu plus intelligent sans doute, certainement plus habile… ». Frévol de La Coste ne manque pas de faire le rapprochement entre les deux hommes : « Degout dit La Champ (…) continuellement voleur et contrebandier, baucoup plus dangereux que ne l'était Mandrin[1061] en 1754 » écrit-il le 5 octobre 1788 au commandant du quartier de Largentière[1062]. Cette affirmation peut sembler cependant un peu étonnante voire exagérée car Louis Mandrin a laissé de nombreuses traces permettant de connaître sa vie avec une grande précision, alors que ce n'est pas le cas de Jean-Baptiste Degout qui est quasiment un inconnu sauf pour quelques spécialistes du Vivarais. Il est vrai que la comparaison peut se justifier car Degout et sa bande de contrebandiers vendent ouvertement leurs marchandises à Chateauneuf de

[1060] Marie-Hélène Bourquin et Emmanuel Hepp, *Aspects de la contrebande au XVIIIe siècle*, Paris, 1969, p. 1.
[1061] Louis Mandrin : né en 1725 à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, mort à Valence en 1755, contrebandier dont la zone d'exercice s'étendait de la Savoie au Dauphiné, en passant par une partie du Vivarais et Velay.
[1062] Lettre 1788-172-b du 5 octobre 1788, copie.

Randon[1063], tout comme le faisait Mandrin sur les places des villages. Comment est-il possible que l'obscur Degout soit plus dangereux que Mandrin ?

Un personnage difficile à cerner

Degout : pire que Mandrin ?

Frévol de La Coste connait Mandrin de par sa fonction de commandant des villes de Pradelles et Langogne depuis 1769[1064] : étant chargé de la sécurité de ces deux villes et de leurs environs, il en a entendu parler. Peut-être même Frévol de La Coste né à Pradelles, a-t-il croisé Mandrin dans sa ville natale dans laquelle il a vécu une grande partie de sa vie. En effet, Mandrin au cours de sa cinquième campagne, se rend au Puy-en-Velay les 16 et 17 Octobre 1754, à Pradelles les 17-18 octobre, puis à Langogne avec cent quarante hommes armés à cheval ; à son habitude, Mandrin force les distributeurs de tabac de Pradelles, Blondeau et Durand, à acheter son tabac de contrebande pour la somme de mille deux cents livres pour le premier et huit cents livres pour le second, signant un reçu pour ses deux sommes[1065] ; cette affaire, comme toutes les autres liées à Mandrin, fit grand bruit, il est impossible que Frévol de Lacoste l'ait ignorée.

Si Degout est beaucoup plus dangereux que Mandrin selon Frévol de La Coste, c'est en partie parce qu'il n'a jamais été capturé ; la vie de contrebandier de Mandrin se limite à deux années de hauts faits devenus légendaires et par une fin remarquée et remarquable ; par contre celle de Degout s'étend de 1783 à 1796. Cette longue vie de brigandage désole grandement Frévol de Lacoste qui a traqué ce bandit pendant treize ans, avec une remarquable constance, voire une véritable obsession : «la réussite *(de sa capture)* me metrait au comble de mes vœux parce que ji travaille depuis bien des années[1066] ».

Enfin, Degout est pire que Mandrin : ce dernier agit au vu et au su de tous à tel point que l'on connait ses cinq expéditions dans le détail ainsi que toutes ses aventures et même les dialogues avec ses victimes car tout a été rapporté. Au final, Mandrin est devenu une sorte de héros pour le peuple et un scélérat pour l'État en bafouant l'autorité. Les faits

[1063] Lettre 1788-105-b du 19 juin 1788 : Mr de La Coste à Montchenu. Cette affirmation est cependant mise en doute par Saralier qui pense que c'est faux (lettre 1788-113).
[1064] Voir copie de la lettre de commission de 1769, AD Haute-Loire 110 J 3.
[1065] Guy Peillon, *Sur les traces de Louis Mandrin*, Editions Bellier, Lyon, 2005, p. 97- 103.
[1066] Lettre 1788-120-a, copie, probablement le 5 juillet 1788, Mr de La Coste à Mr de Rayral.

et gestes de Degout sont beaucoup plus obscurs comme on va le voir, il vit caché, dans le secret, c'est un homme insaisissable.

Degout et Frévol de La Coste : syndrome du gendarme et du voleur

De La Coste livre au fil de ses « lettres-rapports », ses états d'âme devant son échec sans cesse renouvelé ; de fait, Degout ou sa bande ont été manqués une dizaine de fois en 1788 et de même en 1789 : « je suis plus affligé de son retour que je ne peux l'exprimer[1067] », « j'ai constamment travaillé à la prise de Degout[1068] » ; face au comte de Périgord, il se justifie : « il y a une fatalité dans tous les mouvemens pour la prise de Degout mais vous me rendrés la justice de croire que j'ay constament emploÿé tous les moyens qui ont été à mon pouvoir [1069] ». Et plus loin, il répète : « Il ni a personne en Vivarais M, qui ne soit persuadé que pour ce qui m'a concerné, j'ai fait humainement tout ce que j'ai pu pour l'arrestation de ce scélérat, que j'ai fait prendre une quantité de ses associés ce qui les a dissipé à chaque fois, mais aux grands maux, il faut des grands remèdes, c'est ce qui a manqué[1070] ». Au final, l'arrestation de Degout en 1796 n'est pas le fait de Frévol de La Coste mais d'un obscur maréchal des logis.

Le comble du déshonneur pour De La Coste, survient avec l'article de la Gazette de l'Europe[1071] : « …Certaines lettres du Haut Vivarais parlent d'un hardi contrebandier nommé Goult qui a réuni plusieurs de ces camarades avec lesquels il se permet des violences et des rapines dans ce pays montueux. Ces lettres ajoutent qu'il a pris la ville de Pradelles située dans les montagnes, pour le chef lieu du domicile de sa troupe. » A cet article jugé diffamatoire, Frévol de La Coste répond : «Quoique j'aÿe méprisé cette calomnie, j'en aÿ écrit à celui qui compose la gazette ». Ces justifications sont quelque peu nécessaires car Frévol de La Coste subit des remarques cinglantes de la part de ses supérieurs : le vicomte de Cambis le 3 septembre 1788 le tance sévèrement : « Il est bien extraordinaire que depuis cinq ans qu'on emploÿe tous les moÿens, soit de ruse soit de

[1067] Lettre 1788-23-a, copie, 22 février 1788, Mr de La Coste à Mr de Bonne.
[1068] Lettre 1788-152, copie, 10 septembre 1788, Mr de La Coste au vicomte de Cambis.
[1069] Lettre 1789-49-a, copie, 12 avril 1789, Mr de La Coste au comte de Périgord.
[1070] Lettre 1789-121, copie, 12 juin 1789, Mr de La Coste au Comte de Périgord.
[1071] *Courrier de l'Europe ou mémoires pour servir à l'histoire universelle*, volume 24 n°1, p 67, gallica.bnf.fr. Lettre 1788-141-d, copie, 26 août 1788, Mr de Bournet à Mr de La Coste.

force pour arrêter Degout, on n'y soit pas encore parvenû. M le comte de Périgord et moi, en sommes très surpris et désirons sérieusement que cela finisse [1072] ».

Qu'en est-il donc de ce personnage peu connu, que peut-on dire de lui qui ait pu autant affecter Frévol de Lacoste ?

Origine sociale de Degout : des ambigüités

Pour Frévol de La Coste, le père de Degout est peu recommandable : « Plansonede son père, homme très vieux, peauvre et aussi scélérat que lui, lui tient le plus souvent compagnie[1073] ». Le milieu familial semble être un terrain propice à la future carrière de bandit de Degout. Pourtant Plansonède n'est peut-être que le père adoptif de Degout.

Les registres paroissiaux du village natal de Degout ont disparu pour ce qui est des années 1757 et suivantes ; on connait son âge par Frévol de La Coste : « pas plus de 30 ans[1074] » en 1788, ce qui le ferait naître en 1758. Une partie de ce que l'on sait de cet homme, c'est lui-même qui nous le livre ; le 21 floréal an IV soit le 10 mai 1796, le maréchal des logis Bernard Laurent arrête Degout à Largentière et le conduit à Privas : dans l'interrogatoire, Degout déclare se nommer Degout Lachamp, avoir trente-neuf ans, être colporteur, avoir séjourné huit ans à Montpellier, deux ans en Dauphiné et à dix-neuf ans s'être marié aux Vans[1075]. On peut donc en déduire qu'il est né en 1757 ou 1758, et qu'il s'est marié en 1776 ou 1777 ; de plus « le nommé Degou dit Lacham, est distingué de ses frères par le nom de La Champ[1076] ».

De sa prime jeunesse et début de vie adulte, on ne sait rien de lui, hormis le fait qu'il se targue d'être de souche noble : en effet, dans les registres paroissiaux de La Souche, deux familles Degout apparaissent : l'une qui est noble : les Degout (ou de Gout) de Vissac, et l'autre roturière, la famille Degout plus rarement orthographiée De Gout. Cependant un doute subsiste quant à son origine familiale, doute crée et alimenté par Jean-Baptiste Degout lui-même. Joseph Degout et Anne Fayolle ont eu au moins cinq enfants, dont deux filles : Catherine née en 1743 et Marie en 1744, et probablement au moins trois

[1072] Lettre 1788-152-a, copie, 3 septembre 1788, Vicomte de Cambis à Mr de La Coste.
[1073] Lettre 1785-93 du 25 juin 1785, Mr de La Coste à Montchenu.
[1074] Lettre 1788-117-a, copie, 6 juillet 1788, Mr de La Coste à Mr de Sarreau.
[1075] Arsène Nègre, « Jean-François Degout-Lachamp le Mandrin des Cévennes », *Mémoire d'Ardèche et temps présent. Violences en Vivarais*, n°46, 15 mai 1995, AD Ardèche, p.51.
[1076] AD Haute Loire, Fond Chaumeils -de La Coste, 110 J7. Document non daté et non signé.

garçons si ce n'est quatre : Joseph né en 1750, Henri en 1753 et sans doute Jean-Baptiste. D'après les registres, Jean-Baptiste Degout dit Lachamp se marie avec Marianne Lalauze le 11 février 1776. Lorsqu'Henri se marie en 1781 avec Agate Dumas, Joseph Degout de Vissac est témoin ; de même lorsque le 16 août 1784 naît Marie Roze fille de Degout Lachamp, on retrouve Joseph Degout de Vissac qui est parrain ; ce type de rapport est normal car les villageois recherchent la protection d'une famille noble, tout comme la famille Montchenu l'a fait dans le village de Montchenu ; peut être que l'existence dans le même village, de deux familles partageant une partie de leur patronyme explique pourquoi, selon Firmin Boissin[1077] : « lui se faisait passer pour le fils naturel de M de Gout de Vissac… ». De même Gérard Sabatier affirme que « Degout Lachamp se réclame de la descendance de la famille Degout Vissac paroisse de La Souche[1078] ».

Un autre indice peut intriguer, on lui donne du Monsieur ce qui suppose qu'il suscite un certain respect : « J'ai l'honneur d'être, M, votre très humble et très obéissant serviteur [1079] ». Enfin, on peut noter que Degout a un valet, arrêté en avril 1788 alors qu'il allait acheter des vivres à Largentière pour son maître[1080].

Degout dans ses oeuvres

Portrait de Degout

A quoi ressemblait notre homme ? Il existe plusieurs descriptions du personnage : « ….Cinq pied deux pouces, jolie de figure, parle très bien, bien fait dans sa taille *(...)* cheveux tirant sur le blanc, vint à la Souche le 23 portant une veste de ratine, veste et un gilet de ratine rouge aussi peluche…[1081] ».

[1077] Firmin Boissin écrit sous le pseudonyme de Simon Brugal ; voir note de bas de page plus bas.
[1078] Gérard Sabatier, *Le vicomte assailli ; économie rurale, seigneurie et affrontements sociaux en Languedoc des montagnes (Velay, Vivarais, Gévaudan) au XVII et XVIIIe siècles*, centre d'étude de la vallée de la Borne, 1988, Le Puy, p 428.
[1079] Lettre 1788-187-a, copie, 25 Octobre 1788, Laval à Degout.
[1080] Lettre 1788-65-a, copie, 23 avril 1788, Mr de La Coste au comte de Périgord.
[1081] AD Haute-Loire, fond Chaumeils de La Coste, 110 J 7. Document non daté et non signé.

D'après le vieux curé de La Souche mort à quatre-vingt-six ans, l'abbé Deydier[1082] : « Degout était bel homme ; il portait crânement le feutre cévenol et, avec son gilet d'indienne à fleurs rouges, sa ceinture bleue, ses longues moustaches et ses grands pistolets toujours chargés jusqu'à la gueule, il inspirait à sa horde une sorte de vénération ; ceux-ci lui disaient « Monsieur[1083] ». Frévol de La Coste nous le présente ainsi : « c'est un petit homme râblé et d'une jolie figure qui n'a pas plus de 30 ans [1084] ». On constate que tous les avis concordent sur le physique plutôt avantageux du contrebandier.

Certaines lettres du Haut Vivarais parlent d'un hardi contrebandier nommé Goult.[1085] En 1787 déjà, Degout et Palayre sont décrits comme « …les plus fins et les plus hardis qu'on ait jamais connu…[1086] ». En 1787, il est même précisé en parlant des deux bandits que « ces 2 scélérats ont séduit tant de monde[1087] ».

Degout savait lire et écrire : une lettre signée Laval, qui lui est adressée, est trouvée sur un sentier[1088] ; de plus Degout écrit une lettre (ou la fait écrire ?) au commandant du détachement de Soissonnais à Villefort :

> A Mrs les notaires, avocats et procureurs, sans y comprendre Mr Balacle que nous avons trouvé très honnête et non plus Mr de Ladevèse, nous vous avertissons, exortons de vous cottiser pour faire un appoint de 6000 livres que Mr Barrot devait payer tout seul comme la cause de tout le mal ; aucun citoyen n'a rien à craindre dans la ville, et les troupes du Roy seront respectées à moins qu'elles ne fassent résistance mal à propos ; et aussi a été adressée à Mr le commandant qui voudra bien communiquer la lettre, le premier consul voudra bien porter la réponse ou la faire porter par son valet de ville avec l'argent ;

[1082] Simon Brugal, *La Jacquerie dans le Vivarais de 1789 à 1793*, Largentière, 1977, *Revue de la Révolution*, avril et mai 1883, imprimé à Nantes ; la note 14 du bas de la page 11 explique : « Nous avons pu ressusciter la physionomie de ce personnage grâce aux renseignements que nous fournit il y a quelques années, feu M l'abbé Deydier mort curé de La Souche à l'âge de 86 ans ». Il s'agit donc d'un témoignage sans doute de seconde main, entendu par l'abbé Deydier mort « il y a quelques années » par rapport à 1883, donc né dans les années 1790-1795.
[1083] Simon Brugal, Ibid. p. 11.
[1084] Lettre 1788-117-a, copie, 6 juillet 1788, Mr de La Coste à Mr de Sarreau.
[1085] AD Haute-Loire, Fond Chaumeils de La Coste, 110 J 31. Copie du Courrier de l'Europe du mardi 29 juillet 1788.
[1086] Lettre du « dernier août » 1787, Mr de Blou à Mr de La Coste. Nota : les lettres de 1787 n'ont pas été numérotées.
[1087] Lettre de 1787 non datée avec précision, non signée.
[1088] Lettre 1788-187 du 22 novembre 1788 : Mr de La Coste informe Montchenu de l'existence de cette lettre et lui envoie copie de la transcription dans la lettre 1788-187-a.

c'est pour éviter de répondre, et laisser tranquille les gens de la Borne ; faute de réponse, nous arrivons demain matin en force[1089]…

Cette lettre rappelle la façon de faire de Mandrin qui réclamait de l'argent à des personnalités bien ciblées tout en épargnant les innocents.

Degout « …est muletier, menant 2 mules, il fait mener ses mules par un domestique[1090] ». Selon Albin Mazon[1091], pour être muletier il faut avoir six mulets équipés au moins, et de quoi les nourrir, donc un certain statut social, avec un costume typique ; les mulets portent leur foin, et sont reconnaissables par une plaque ornementée entre les oreilles ; cependant selon le nombre de mulets, le muletier est plus ou moins bien considéré. Il semble que Degout en 1789 n'avait qu'une mule ce qui fait de lui plutôt un colporteur, c'est du reste ainsi qu'il se présente lors de son interrogatoire du 21 floréal ; cette unique mule lui a été prise[1092]. A l'évidence, l'essentiel de son activité est ailleurs.

Le curé de La Souche précise « qu'à cause de sa subtillitté extraordinaire, il ne serait jamais enlevé[1093] », et de fait, « Gout a la politique de ne pas se trouver aux expéditions qu'il ordonne [1094] ». On voit ainsi la prudence du personnage qui se tient en retrait et fait agir ses lieutenants, qui ont beaucoup moins de chance puisqu'ils sont capturés les uns après les autres. « Dans le tems que Degout dort, il met deux sentinelles autour de la maison où il est, qu'il en fait de même quand il mange ou boit dans les cabarets[1095] ». Degout est extrêmement méfiant car il sait que sa condamnation par contumace de 1783 sera exécutée s'il est pris et qu'il n'aura donc aucune chance en cas de capture. « Toujours sur ses gardes, il parle souvent de sa position. Il désire d'être tué si on tente de l'arrêter, mais il ajoute en homme déterminé, qu'il ne veut pas quitter la contrée, qu'il en coûtera cher si on le prend[1096] ». Degout est donc un homme attaché à son village, qui ne se laissera pas prendre vivant.

Pour compléter ce portrait, on sait que Degout va à l'église de La Souche le jour des Cendres nous dit Vissac de La Beaume consul maire de ce village[1097], ce qui n'est pas

[1089] Lettre 1789-144-b, copie, 19 juillet 1789, Mr Saralier à Mr de La Coste.
[1090] AD Haute-Loire, fond Chaumeils- de La Coste, 110 J 7. Document non daté et non signé.
[1091] Albin Mazon, *Les muletiers du Vivarais du Velay et du Gévaudan*, 2ème édition le Puy en Velay, 1892, réédition Aubenas 1967.
[1092] Lettre 1789-185, copie, 17 août 1789, Mr de La Coste au comte de Périgord.
[1093] Lettre 1788-60-a, copie, 16 avril 1788, Mr de La Coste au comte de Périgord.
[1094] Lettre 1788-139 du 18 août 1788, Mr Roux à Montchenu.
[1095] Lettre 1785-233 : copie du rapport de l'espion de Mr de La Coste de décembre 1785.
[1096] Lettre 1785-112-c : note du 2 juillet 1785 sur l'arrestation de Degout par Mr de La Coste à Montchenu.
[1097] Lettre 1788-28-a, copie, 14 février 1788, Vissac de la Beaume à Mr de La Coste.

étonnant car les Masques Armés de 1783 étaient de bons catholiques[1098]. Il peut jouer aussi au grand seigneur : « …le nommé Louis Chalbos cortier, en allant au petit Paris, rencontra Degout qui le mit en joue. Celui-ci effrayé étant à cheval mit pied à terre. Degout ne voulait que lui faire peur, posa son fusil sur un rocher, le vint embrasser et l'invita à souper à l'auberge[1099] ».

Enfin, la femme de Degout, La Lauze, a participé elle aussi aux Masques Armés ; la même lettre précise qu'« Il n'y a pas aparence qu'il quitte le pays puisque sa femme a pris en afferme le domaine de son père et qu'ils prétendent l'exploiter », La Lauze a donc un métier : pour pallier les mauvaises rentrées d'argent de la contrebande, ou pour faire diversion ? Sa femme et lui ont vécu des aventures fortes et semblent très attachés l'un à l'autre, c'est ce que Frévol de La Coste raconte à Montchenu : « Il me fut rapporté que Degout avait été grièvement malade et que sa femme le faisait porter dans un brancard, une nuit dans un endroit et une nuit dans l'autre, de peur qu'il ne fût pris, que cette précaution était cause qu'on n'était pas venu chercher des troupes. Qu'il était, asteure en convalaissence et parlait toujours d'un voyage qu'il avait projetté de faire à la contrebande, on ne scait de quelle espèce[1100] ». Pourtant, en juillet 1789, Degout abandonne sa femme et passe en Auvergne avec La Loubette, de Thueyts[1101] : on parle à partir de ce moment de sa prétendue femme[1102] qui est elle-même arrêtée[1103] en même temps que la mule de Degout. Dans tous les cas, il reste anonyme jusqu'en 1783 et la révolte des Masques Armés : c'est avec cet évènement qu'il rentre dans l'histoire.

« Cette maudite affaire des Cévennes » de 1783 (comte de Périgord, lettre du 1er juillet 1783)

L'Affaire des Masques armés commence le 30 janvier 1783 pour se terminer le 20 février de la même année[1104] à l'extrême sud du Vivarais. Il semble qu'elle éclate pour

[1098] Jacques Schnetzler, « L'affaire des Masques armés de 1783 en Haut-Uzège et Bas-Vivarais », *Revue du Vivarais*, n°708, 1991, p. 281.

[1099] Lettre 1785-190-a, copie, 28 octobre 1785 du commandant Dampmartin au vicomte de Cambis, envoyée par Mr de La Coste à Montchenu.

[1100] Lettre 1785-120 du 18 juillet 1785, Mr de La Coste à Montchenu.

[1101] Lettre 1789-144-a, copie, 16 juillet 1789, Mr de La Coste au comte de Périgord.

[1102] Lettre 1789-148, copie, 21 juillet 1789, Mr de La Valette à Mr de La Coste.

[1103] Lettre 1789-185, copie, 17 août 1789, Mr de La Coste au comte de Périgord.

[1104] Michael Sonenscher, « La révolte des masques armés de 1783 en Vivarais, *Vivarais et Languedoc, 44ème Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, Privas, 22-23 mai 1971, université Paul Valéry, Montpellier 1972, p. 247-263.

manifester un mécontentement contre les possédants surtout les hommes d'affaire et agents du fisc et procureurs, avec autodafés des papiers, coloration antifiscale et rejet de toute imposition seigneuriale et royale. Vingt paroisses sont concernées par la misère, principale cause de cette révolte, au total entre dix et deux cents hommes se révoltent.

Ainsi, le 30 janvier 1783, trente-trois masques armés de fusils, haches, entrent aux Vans, forcent la maison du procureur Jacques Monteil, volent de l'argent et brûlent les papiers ; les insurgés agissent de même entre Joyeuse-Les Vans au nord et Barjac-St Ambroix au sud. Si l'insurrection se ralentit le 14 février, c'est à cause de l'arrivée d'un détachement de cent cinquante hommes de troupes aux Vans ; les deux cents insurgés se dispersent alors.

Cette révolte amène le subdélégué Chalmeton, le vicomte de Cambis, le comte de St Priest et le parlement de Toulouse à envoyer deux commissions en 1783-84 et 1784-85 pour enquêter. On exécute quatre condamnés en 1784 : deux sont roués et deux sont pendus, et un est envoyé aux galères à vie. On note que parmi les Masques, une seule femme fut inquiétée : Marianne Lauze ou Lalauze fille d'un maçon des Vans que Jean-Baptiste Degout épousa aux Vans le 11 février 1776-77, et dont il eut au moins trois enfants ; elle passe quelques mois dans les prisons de Villeneuve de Berg[1105].

Les chefs des Masques sont Jean-Baptiste Degout dit Lachamp et Etienne Lacroix dit Le Rouge de Thueyts, qui sont condamnés à être roués, la lettre patente de Louis XVI de juillet 1784 amnistie les Masques, sauf Degout et son comparse Le Rouge[1106].

En conclusion, il ne s'agit pas d'une révolte anti féodale, ni anti royaliste, c'est une insurrection « raisonnable », avec déguisements comme au carnaval : visages noircis de suie, robes macabres, jupes de femmes. C'est une révolte conservatrice avec proclamation de soumission au roi, on fait justice soi-même : le saccage des biens est punition, le pillage est contribution à la justice[1107].

Vallentin explique que la justice n'a été ni assez rapide ni assez sévère avec Degout et Lerouge qui ont pu s'enfuir :

[1105] Jacques Schnetzler, l'affaire des Masques armés de 1783 en Haut-Uzège et Bas-Vivarais, *Revue du Vivarais,* n°708, 1991, p 145. Ce fait est à noter car il existe peu de femmes inculpées, celles-ci étant sous la dépendance des hommes par solidarité conjugale, protégées dans la maison : Nicole Castan, *Les criminels du Languedoc : les exigences de l'ordre et les voies du ressentiment dans une société pré-révolutionnaire (1750-1790),* publication de l'université Toulouse-Le-Mirail, 1980, p. 25.

[1106] Arsène Nègre, Jean-François Degout-Lachamp, le Mandrin des Cévennes, *« Mémoire d'Ardèche et temps présent.Violences en Vivarais* » n°46, du 15 mai 1995, AD Ardèche, p 44.

[47]Gérard Sabatier, Op. Cit. p. 407 à 439.

> …le sénéchal de Villeneuve ne voulut pas faire pendre ou roûer lorsquelle l'avait en son pouvoir, dont Mr Saralier ettait furieux. Ce même La Champ ettait un chef des masques et avait commis plusieurs crimes bien prouvés, mais quelques jeunes conseillers voulurent ce distinguer en lanvoyant à Nîmes pour plus […] informé, d'où il a trouvé le cecret de c'évader (…) ce même La Champ après son jugement de Villeneuve de Berg, repetta plusieurs fois que ces juges éttait des imbessilles qui ne scavait pas leur métier, et qu'il s'atandait au moins d'être pandu et qu'il l'avait bien mérité[1108]…

On voit ainsi que Degout est très conscient de ce qu'il a fait, et qu'il en attend un jugement mérité.

Cependant, lors de son interrogatoire de floréal An IV, Degout nie sa participation et « certifie qu'il n'était pas dans les masques armés de 1783 mais sur les routes pour Genève pendant 50 jours[1109] ». La contradiction est évidente entre ses deux déclarations : celle rapportée par Vallentin et l'interrogatoire de l'an IV. Néanmoins, Degout semble pendant cette révolte des Masques, avoir voulu jouer les « redresseurs de torts », cela peut sans doute expliquer qu'il soit qualifié de « Mandrin des Cévennes » par Arsène Nègre.

Degout ment pour sauver sa vie : en 1788, il discute tranquillement avec le sénéchal de Villeneuve de Berg qui relate : « Degout luy assura par les serments les plus forts qu'il défiait qui que ce pût être de prouver qu'il eut jamais arrêté et vollé qui que ce soit et qu'il eut jamais été à la tête d'aucun attroupement à cet effet, qu'à la vérité il faisait la contrebande pour se procurer les moyens de subsister et pouvoir rester dans une habitation fixe puisqu'il était proscrit par un jugement, quoyque les masques l'eussent impliqué mal à propos dans la procédure[1110] » ; il met en avant sa pauvreté et l'erreur judiciaire lors des Masques.

L'organisation du contrebandier

Degout ne travaille pas seul mais en groupe, il a de nombreux appuis : « le brigand Degout, non seullement est contrebandier mais il engage pour cet objet et forme souvent des troupes considérables[1111] » explique Frévol de La Coste le 14 février 1788. Il est

[1108] Lettre 1788-104-2, du 19 juin 1788, Mr Vallentin à Montchenu.
[1109] Arsène Nègre, Op. Cit.
[1110] Lettre 1788-113 du 29 juin 1788, Mr Saralier à Montchenu.
[1111] Lettre 1788-120-a, copie, 14 février 1788, Mr de La Coste à Mr de Rayral.

secondé par des lieutenants : il y a d'abord Le Rouge[1112], compagnon des Masques armés, mais celui-ci est arrêté et envoyé aux galères perpétuelles pour la somme de deux cents livres promis par Frévol de La Coste. Les soldats de Joyeuse se sont rendus rapidement à Rozières pour l'arrestation de Le Rouge, et méritent une récompense qui n'a toujours pas été versée en 1788 faute de fonds[1113]. Un autre lieutenant, Bertolot, s'est échappé des galères, a rejoint la bande, pour finalement être arrêté une deuxième fois à Largentière en août 1787[1114].

Un peu plus tard, en août 1788, le dénommé Rousset dit Palayre apparait[1115]; Palayre est décrit comme une force de la nature, qui a donné du fil à retordre pour son arrestation :

> … son lieutenant son homme de main(…) homme infiniment plus terrible et plus dangereux que le chef lui-même(...) Ce lieutenant de Gout connait toute cette contrée où il est venu se réfugier avec sa famille(…) un homme extrêmement fort et de haute stature et très robuste, nous n'avons pu nous en emparer qu'avec beaucoup de peines et beaucoup de dangers, il était armé de pied en cap. Ces deux frères membres comme lui de cette fameuse troupe sont accourus à son secours, armés jusques aux dents…

Il a donc été arrêté et envoyé aux prisons du Puy puis dans celles de Villeneuve de Berg. Enfin, en avril 1789, le capitaine Poule semble le dernier des lieutenants connus avec La Gourge : le capitaine Poule est traqué, il est manqué une première fois puis finalement arrêté[1116] ; de même un autre compagnon Jean-Pierre dit Cheine de Senilhac, repris de justice, arrêté lui aussi est envoyé à Villeneuve de Berg[1117].

D'autres sont plus anonymes comme « un sien camarade qui se dit du côté de Paris[1118] » ; d'autres sont soupçonnés, sans preuves flagrantes comme Jean Gimont de Chanier[1119] ; d'autres enfin sont bien de la bande et on connait leurs noms : Gournier[1120],

[1112] Dans la lettre 1785-21 du 18 mars 1785, Saralier explique que Degout et Le Rouge s'adonnent ensemble à la contrebande.
[1113] Lettre 1788-65-a, copie, 20 avril 1788, Mr de La Coste à Mr de St Pierreville.
[1114] Lettres du 22 août 1787 : Lachadenède à Montchenu.
[1115] Lettre 1788-139, du 18 août 1788, Mr Roux à Montchenu.
[1116] Lettre 1789-83 du 25 avril 1789, Mr de La Coste à Montchenu.
[1117] Lettre 1789-104, copie, 16 mai 1789, Mr de La Coste au comte de Périgord.
[1118] Lettre 1788-28-a, copie, 14 février 1788, Vissac de La Beaume à Mr de La Coste. Paris désigne ici sans doute le petit Paris, village du Vivarais.
[1119] Lettre 1788-85 du 19 mai 1788, Mr de La Coste à Montchenu.
[1120] Lettres 1788-50-a, copie, 21 mars 1788 : Mr de La Coste explique à Mr de Bonne que Gournier a enlevé la fille unique d'une maison très riche et qu'il fait partie de la bande de Degout. Dans sa lettre 1788-50-b du 20 mars, Mr de Bonne est navré que les 14 soldats envoyés contre Gournier aient échoué car la course a été éventée « comme il arrive toujours ».

François Delolme fils de Largentière[1121], Benoit Raynaud de Montpézat[1122], Jean-Pierre dit Cheinié[1123] le même que Jean-Pierre dit Cheine ci-dessus. Pierre Chaumel est non seulement arrêté en juin 1788 comme appartenant à la bande, mais il s'évade des prisons de Villeneuve de Berg et vit à La Souche[1124]. Il n'est pas le seul dans ce cas : les complices de Palayre qui se sont évadés de la même prison, ont rejoint également la bande de Degout[1125]. On ne sait si Etienne Salaud dit Le Rat, déserteur du Roi Dragon, chef de bande de Montesclat, est affilié à la bande de Degout ou s'il agit seul[1126].

Cette bande se fait et se défait au gré des arrestations et des circonstances : parfois elle se compose de soixante à quatre-vingts bandits divisés en petits groupes, déguisés en prêtres ou en filles[1127], parfois ils ne sont que dix ou quinze, et parfois la bande se disperse momentanément.

Degout est confiant : « il fut trouvé endormi sur le chemin de Joyeuse à Uzès St Geniès[1128] » ce qui démontre, certes, une grande fatigue mais surtout une certaine confiance, un chemin par définition étant emprunté par toutes sortes de gens qui vaquent à leurs occupations et qui pourraient le dénoncer. Cette confiance semble justifiée car Degout ne sera jamais dénoncé dans toute sa vie de bandit et de contrebandier car « Degout a dit que son frère était plus en sûreté à la Souche que partout ailleurs, qu'il avait une société d'amis auxquels il ne manquait ny poudre ny balle[1129] ».

Un autre épisode est significatif de ses appuis : en février 1788, il soupe à La Valette chez le nommé Dumas à l'occasion d'un mariage : Degout a été invité aux noces. Mr de Bonne, averti par un espion qu'il devait y passer la nuit, envoie immédiatement un détachement de vingt hommes : «ils n'arrivèrent qu'après dix heures devant la maison du nommé Dumas, qu'ils trouvèrent descendant de cheval et venant d'accompagner à une certaine distance le nommé Degout ». Mieux, une fois la maison fouillée sans rien trouver, la troupe, en sortant, est accueillie sur le pas de la porte par des

[1121] Lettre 1788-117-b du 30 juin 1788, mémoire de Mr Mouzin.
[1122] Lettre 1789-3, copie, 15 décembre 1788 reçue le 5 janvier 1789, Mr Vissac de La Baume à Mr de La Coste.
[1123] AD Haute-Loire, Fond Chaumeils de La Coste, 110 J 31.
[1124] Lettre 1789-78-b, copie, 8 avril 1789, Mr Gasque à Mr de La Coste.
[1125] Lettre 1788-178, copie, 19 Octobre 1788, Mr de La Coste au vicomte de Cambis.
[1126] Lettre 1788-147 du 1er septembre 1788, Mr de Mattei à Montchenu.
[1127] Lettre 1788-96 du 7 juin 1788, Vissac de La Baume à Mr de La Coste. Ces déguisements féminins sont fréquents ainsi que le recours aux masques : Jean Nicolas, *La rébellion française, mouvements populaires et conscience sociales 1661-1789*, Editions du Seuil, 2002, p. 190.
[1128] Lettre 1788-23-a, copie, 16 février 1788, Mr de Custit à Mr de La Coste.
[1129] Lettre 1785-176-a, rapport sur Degout du 19 octobre 1785 de Mr de La Coste à Montchenu.

jets de pierres, et doit faire marche arrière et se réfugier dans la maison. Ainsi un espion est contré par un autre qui travaille au service de Degout.[1130] « Ce scélérat ne sera jamais pris, j'en suis persuadé, que trahi par des hommes de sa bande, ou par des paysans qui ont tous les jours la facilité de s'en assurer au moment où il n'est pas sur ses gardes ». *(Ibid).*

Degout est donc protégé « de tous les villages », envoyer un détachement ne sert à rien car il est averti immédiatement ; « il dépense pour être gardé[1131] ». Il utilise une partie de ses gains pour acheter le silence voire l'espionnage des habitants à son profit, habitants qui n'ont pas l'air de se faire prier, approuvant les méthodes du contrebandier : « la bonne moitié des habitants de nos montagnes protègent ces brigands[1132] », « ils sont prévenus toujours à l'avance quand des troupes marchent sur eux[1133] », « beaucoup de gens le soutiennent[1134] ». Un enfant de treize ans, espion de Degout, est emprisonné avec trois autres bandits, il persiste à nier son lien avec le brigand[1135] : est-ce la peur d'être dénoncé par ses compagnons de cellule, ou un attachement fait d'adoration pour le personnage du contrebandier ? Degout avait-il un réel ascendant sur les hommes avec qui il travaillait ? Ce qui est certain, c'est qu'il a le soutien d'une partie de la population grâce à ses largesses : « Degout a été à l'achat de la poudre à Bouleme, il en est de retour depuis quelques jours. En en distribuant à ses voisins, il c'est attiré l'amitié de tout le monde de façon, a dit l'homme, que quand il y aurait douze dragons, les gens de la Souche le déffendraient. Il les a aussi armés en fusils et en pistolets, en en fournissant à ceux qui n'en avaient pas[1136] ».
Degout semble aussi être de mèche avec une bande qui écume la foire de Pradelles pour la contrebande[1137]. Vallentin précise à Montchenu le 29 août : « il éttait luy même à une foire le 25 de ce mois à trois lieues d'Aubenas, déguizé en femme. Et aussitôt que les mouches luy dirent que la brigade d'Aubenas paraissait pour ce randre à cette foire, il prit la fuite[1138] ».

Degout et sa bande inspirent la peur d'où le silence qui règne autour de ses faits et gestes : pour Vissac de la Beaume, l'arrestation demeure très difficile : « je crois qu'il n'y a nul d'entre eux qui osent y mettre la main dessus[1139] », et Frévol de La Coste de répéter

[1130] Lettre 1788-23-a, copie, 5 février, Mr de Bonne à Mr de La Coste.
[1131] Lettre 1788-28-a, copie, 14 février 1788, Vissac de La Baume à Mr de La Coste.
[1132] Lettre 1788-50-a, copie, 21 mars 1788, Mr de La Coste à Mr de Bonne.
[1133] Lettre 1788-50-b, du 20 mars 1788, Mr de Bonne à Mr de La Coste.
[1134] Lettre 1788-60-b, copie, 15 avril 1788, Mr de La Coste à Vissac de La Baume.
[1135] Lettre 1788-113, du 29 juin 1788, Mr Saralier à Montchenu.
[1136] Lettre 1785-146-a, notte sur Degout du 16 août 1785 par Mr de La Coste, à Montchenu.
[1137] Lettre 1788-131 du 12 août 1788, Mr de La Coste à Montchenu.
[1138] Lettre 1788-145 du 29 août 1788, Mr Valentin à Montchenu.
[1139] Lettre 1788-28-a, copie, 14 février 1788, Vissac de la Baume à Mr de La Coste.

le 18 mars 1789 « On a arrêté plusieurs paisans de vos environs qui n'osent rien dire de peur d'être assassinés[1140] ». L'absence de dénonciation montre que la peur augmente en 1789 et que les actions de la bande de Degout se radicalisent. De fait, la bande est armée : le 1er octobre 1786, Frévol de La Coste décrit à Montchenu les « gourdins espèces de battons courts que les montagnards tiennent cachés dans la doublure de leurs habits » ; mais ils portent aussi « de fusils plus courts que les mousquetons[1141] », ou bien des fusils doubles et des pistolets[1142], et n'hésite pas à tirer : « On vient encore de blesser un homme très dangereusement, du vilage de La Chavade auquel on demanda la bourse ou la vie, il aÿma mieux courir et il essuÿa je ne scai combien de coups de fusils[1143] » se lamente Frévol de La Coste. Ces coups de feu peuvent aller jusqu'au meurtre puisque dans la même lettre, un berger est tué car s'est opposé à la diminution de son troupeau. Ces hommes sont donc dangereux, prêts à tout même au meurtre. Lors de l'arrestation de Palayre, Degout « fut si fâché » qu'il tente de délivrer son lieutenant, mais échoue : « Tous ces excès ont répandu ici la plus grande consternation, on ÿ parle de déserter les campagnes, l'effroÿ est général et bien fondé[1144] ». Ces hommes sont souvent des brutes : le 19 septembre 1786, Frévol de La Coste relate à Montchenu une dispute dans un cabaret et sa conclusion inattendue : « un montagnard prit le doit d'un autre dans sa bouche, en coupa la moitié net, il resta dans sa bouche et le luy cracha ». Pour ces nombreuses raisons, Degout inspire la peur : « bien des gens lui touchèrent la main par crainte[1145] ».

On imagine aisément comme cette situation doit affecter le commerce et les voyages.

Degout et sa bande sont des nomades qui vont et viennent sans cesse, rendant leur capture difficile ; cependant ils ont des bases, des lieux de ralliement, des refuges[1146]. Outre les forêts comme celle de Bauzon, les lettres citent souvent les baraques : Valentin en donne la définition à Montchenu en 1784 : « il est un autre abus, monsieur le comte, plus dangereux : ce sont des espèces de petites baraques sur les petits chemins d'une

[1140] Lettre 1789-47, copie, 18 mars 1789, Mr de La Coste à Mr Gasque.
[1141] Lettre 1788-87-d, du 30 mai 1788, Mr de Champalbert à Montchenu.
[1142] Lettre 1788-108 du 24 juin 1788, Mr de La Coste à Montchenu.
[1143] Lettre 1788-107 du 22 juin 1788, Mr de La Coste à Montchenu.
[1144] Lettre 1788-152-b, copie, 27 août 1788, comte de Périgord à Mr Roux.
[1145] AD Haute-Loire, fond Chaumeils-de La Coste, 110 J 92 copie d'une lettre du 24 août 1788, Vissac de La Baume à Mr de La Coste
[1146] « On peut qualifier d'espaces refuges les terres de l'homme rare où dans le saltus-silva, domine la forêt. Ce sont des espaces refuges que décrit au début du XVIII e siècle le brigadier La Devèze…où se réfugiait le bandit Bimbarade… ». A. Molinier, *Stagnations et croissance ; le Vivarais aux XVII e-XVIII e siècles*, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1985, p. 54.

paroisse à l'autre, et même sur les routes du Vivarais plus fréquentées, où l'on vend du vin et de l'eau de vie, là où se réunissent les ivrognes et les scélérats du pays, et où ils s'égorgent lorsqu'ils sont ivres, étant presque toujours armés de fusils et de pistolets, et y passant les nuits entières[1147] ».

Degout va souvent chez son frère aîné à Jaujac, ou chez son frère Claude qui a construit une baraque sur le chemin royal entre La Souche et Largentière qui sert de retraite aux bandits « dans un endroit qui est un vrai coupe-gorge[1148] » ; son frère Henri est marié à la paroisse de Sénilhac, il est cordonnier et fait auberge dans ce village[1149] ; le beau frère de Degout dit La Grève tient cabaret à Montréal qui sert aussi de refuge[1150]. « Certains de ses scélérats ont leur famille résidentes dans le bourg ce qui leur procure des refuges[1151] ». La famille approuve donc la contrebande, protège ceux qui s'y livrent, les nourrit, loge, aide si besoin est ; et enveloppe la contrebande de la loi du silence. Enfin, il faut citer la baraque refuge du nommé Pinède près de Rozières.

Quant au village de La Souche[1152], Frévol de La Coste le dit et redit à Montchenu : « il est assuré que c'est là le refuge de tous les brigands et vagabonds des quatre coins de nos montagnes[1153] ».

La vie de Degout

Frévol de La Coste a tenté en 1787 une analyse des faits et gestes de la bande de brigands : pour lui il y eut trois époques : les années 1778, puis 1783-1784 et enfin 1787.

> …La première datte de 1778, un scélérat qui ne put être arrêté que 2 ans après, après avoir commis l'assassinat le plus atroce, profitta de l'intervalle de tems qui s'écoula entre son crime et son arrestation, pour s'associer avec d'autres brigands, à l'effet de faire circuler des armes à feu dans tous les villages … ces armes venaient de St Etienne et on

[1147] Lettre 1784-23 du 30 août 1784, Valentin à Montchenu.
[1148] Lettre 1788-125 du 29 juillet 1788, Vissac de La Baume à Montchenu.
[1149] AD Haute-Loire, Fond Chaumeils de La Coste, 110 J 7. Document non daté et non signé.
[1150] Lettre 1789-47-b du 12 mars 1789, Mr La Saumet à Mr de La Coste, et lettre 1789-49-a, copie 12 avril 1789, Mr de La Coste au comte de Périgord.
[1151] Lettre 1788-139, du 18 août 178, Mr Roux à Montchenu.
[1152] « …les hautes terres vivaroises sont la proie des scélérats et des brigands, et la juridiction de La Souche est particulièrement accablée. De 1751 à 1766, dans cette seule juridiction, les membres de la commission inventorient seize procès-verbaux d'assassinats dont certains impunis par la suite de la volatilisation des meurtriers dans la campagne environnante… ». A. Molinier, Op. Cit. p. 55.
[1153] Lettre 1788-38 du 13 mars 1788, Mr de La Coste à Montchenu.

profitait des ténèbres de la nuit pour les acheter et vendre en contrebande. La seconde époque est remarquable par la dispersion des Masques Armés, un des chefs nommé Degout dit La Champ ayant échappé à nos poursuites aidé de quelques autres. La troisième époque est toute récente, les armes à feu dont ils ont fait trafics sont devenües si communes que les enfants même à peine âgés de douze à treize ans ont des pistolets de poche dont ils se servent à certains jours de réjouissance[1154]…

Le nom de Degout est abondamment cité dans la correspondance Frévol de La Coste/ Montchenu ; pour ce qui est des années 1788-1789, on constate que Degout est loin d'être inactif. Mr de Bonne de Largentière écrit à Frévol de La Coste «… il gagne considérablement à la contrebande…[1155] » ; la contrebande[1156] est donc son fond de commerce, il navigue entre Auvergne, Dauphiné, Languedoc, Montpellier, Comtat, Genève, on sait qu'il achète et vend du tabac, et peut être comme Mandrin, s'est-il aussi diversifié dans les indiennes, le sel et autres. En 1785, Saralier précise : « ils font la contrebande du tabac, de la poudre à tirer[1157] ». Et en 1787 : « …Des scélérats ont étably un commerce de fusils à deux coups avec St Etienne, une partie de la contrée en est garnie[1158] ». Lachadenède décrit même le phénomène : « l'on aperçut il y a quelques jours sur le chemin d'Entraigues, un voiturier conduisant un chargement de fusils qu'on crut être pour ces bandits, il était suivy par un espion et cependant il réchapat avec sa charge ».

La contrebande suscite l'adhésion des montagnards qui le soutiennent. Degout agit parfois déguisé en femme ou en fille[1159]. Mais ses activités s'étendent aussi au vol, pillage, menaces, voire assassinat qui sous entendent intimidation et crainte du personnage et de sa

[1154] Lettre du 4 mai 1787, copie du mémoire fait par Mr de La Coste au vicomte de Cambis. La coutume est d'utiliser les armes pour tirer en l'air à l'occasion des fêtes comme les baptêmes et mariages ; lorsque les invités sont pris de vin, cela dégénère souvent en bagarres avec blessures.
[1155] Lettre 1788-23, copie, 22 février 1788, Mr de La Coste au comte de Périgord.
[1156] La ferme générale (sel et le tabac) est prospère, et les plaintes sont nombreuses contre la fiscalité indirecte, d'où le banditisme chronique : Gérard Cholvy (sous la direction de), *Histoire du Vivarais*, Privat 1988, p 151. Dans une copie d'une lettre anonyme des habitants de Ste Eulalie à Mr de La Coste du 1er mai 1788 (fond Chaumeils-de La Coste 110 J 31), la communauté se plaint amèrement « nous sommes tiranisés par nos collecteurs qui se disent consuls…ils nous ruinent totallement sans que personne ne leur trouve à redire…ces messieurs imposent la taille…la capitation…ils font payer les frais aux pauvres particuliers, ils nous rongent jusques au dernier…ils nous menacent de votre authorité que vous avés sur nous…ils nous font des injustices criantes…nous soufrons des paines incroyables de la part de ces tirans… »
[1157] Lettre 1785-21 du 18 mars 1785, Saralier à Montchenu.
[1158] Lettre du 18 février 1787, Mr de La Coste à Montchenu.
[1159] Le déguisement semble être une véritable tradition chez les brigands et lors des révoltes : voir Jacques Schnetzler, Op. Cit. p 270 : les bandits avaient l'habitude d'opérer masqués : Carnaval de Romans en 1580, Masques de Montpellier en 1645, Masques d'Alais en 1670, ceux de Joyeuse en 1735. Page 271 : en 1701-1702, la révolte à Banne contre la dîme sur les châtaignes se fait avec des masques. En 1787, dans la lettre du 4 juillet Mr de Bournet mentionne à Montchenu qu'« Ils avaient le visage masqué avec du noir et leurs habits retournés ».

bande. Les lettres antérieures à 1788 citent même deux viols sans préciser si Degout ou sa bande en sont les auteurs[1160]. Frévol de La Coste y fait allusion également « …qui ont pillié, volé, violé…[1161] ». Frévol de La Coste est lui-même horrifié par ce qu'on lui dit : « une femme violée et blessée…Ce qui rend cette action encore plus monstrueuse, c'est que ses jupons ne furent pas percés, jugés de la position où elle devait être[1162] ».

A travers la correspondance, on peut différencier les deux années 1788 et 1789. En 1788, il « porte des sacs[1163] », il est parti vendre des marchandises[1164] ; en avril, Degout et quatre brigands arrêtent le curé de Jaujac près de La Souche, lui demandent la bourse ou la vie. « Le prêtre n'eût rien de plus pressé que de remetre son argent[1165] ». La bande s'attaque aussi au curé de La Souche, frère d'un fermier de Frévol de La Coste, soupçonné à juste titre de donner des renseignements aux autorités : ils tentent de piller la cure en son absence[1166]. On peut donc parler d'intimidation ou de vengeance vis-à-vis du curé, une des deux personnes de La Souche avec Vissac de La Beaume, qui d'après la correspondance, lutte contre les bandits du village, envoie des plaintes à Montchenu régulièrement, et réclame de l'aide aux autorités militaires alors que l'ensemble de la population de La Souche respecte la loi du silence vis-à-vis de Degout.

« Ils détroussent touts les jours quelqu'un, quoique à la vérité, ils n'aÿent encore tué personne[1167] ». Les victimes sont nombreuses et les gains variés : deux garçons de Mayrès[1168], puis ils volent quatre cents livres à un paysan à la foire de Langogne[1169], puis le bourgeois Monteil est détroussé de six mille livres dans sa campagne près de Jaujac, il a sans doute tenté de résister vu la somme transportée, aussi il est rossé et trainé par les cheveux hors de son appartement[1170], un malheureux est volé de trois louis, trente livres à un fermier, douze livres à un chaudronnier[1171] : Cette activité lucrative revient régulièrement. On retrouve ses malversations dans de très nombreuses lettres : cent louis d'or sont volés dans une maison, six hommes se sont faits nourrir dans une autre mais le

[1160] Lettre du 4 juillet 1787 : Mr de Bournet raconte à Montchenu un viol collectif qui se termine par le décès de la femme : « ils lui tirèrent un coup de pistolet dans les parties….très grièvement blessée et mourante… ».
[1161] Lettre 1788-60-b, copie, 15 avril 1788, Mr de La Coste à Mr Vissac de La Baume.
[1162] Fond Chaumeils-de La Coste 110 J 7, copie du 13 juillet 1787 adressée au vicomte de Cambis sur les brigands près St Laurent les Bains et Les Chambons.
[1163] Lettre 1788-23-a, copie, 16 février 1788, Mr de Custit à Mr de La Coste.
[1164] Lettre 1788-28-a, copie, 14 février 1788, Mr Vissac de La Baume à Mr de La Coste.
[1165] Lettre 1788-50 du 3 avril 1788, Mr de La Coste à Montchenu.
[1166] Lettre 1788-60-a, copie, 16 avril 1788, Mr de La Coste au comte de Périgord.
[1167] Lettre 1788-59, copie, 4 avril 1788, Mr de Bonne à Mr de La Coste.
[1168] Lettre 1788-60-a, du 16 avril 1788, Mr de La Coste au comte de Périgord.
[1169] Lettre 1788-77 du 30 avril 1788, Mr de La Coste à Montchenu.
[1170] Lettre 1788-79 du 4 mai 1788, Mr de La Chadenède à Montchenu.
[1171] Lettre 1788-85 du 19 mai 1788, Mr de La Coste à Montchenu.

maître de maison ayant résisté, «Gout s'arma de pistolets et mit le sabre à la main et poursuivit le maître de la maison et ses frères qui furent assez heureux en abandonnant la maison au pillage, de fuir à toutes jambes[1172] ».

L'année 1788 se termine mal : en décembre, François de Lusa est assassiné à la Croix de Millet et dépouillé de ses maigres biens : noix, pommes, mouchoirs de soie, la bande de Degout est accusé, en particulier Benoit Raynaud [1173].

Pour se nourrir la bande vole des moutons et les fait rôtir pour les manger, à tel point qu'on voit les feux dans les bois où ils ont trouvé refuge[1174] ; ils pillent les maisons et vont par deux[1175] ; ils volent aussi des armes : des pistolets à un vendeur de charbon[1176].

Les vols se poursuivent en mars 1789 mais cette fois contre des nobles et contre les hommes de loi et les collecteurs : une montre et de l'argent volé au baron de la Saunès[1177], cinq cents livres de marchandises dans une boutique de Joyeuse ; le pillage des maisons continue comme à Villefort[1178] ou à Chaffrey [1179]. Plus grave, les voilà qui s'attaquent aux convois de l'argent du sel qui part tous les mois à Montpellier[1180]. Balmelle de Villefort est pris en otage et doit envoyer chercher de l'argent pour être libéré sinon Degout l'aurait tué, il connait la peur de sa vie : « l'on ne peut encore scavoir ce qu'il leur a donné, et qu'il fut obligé à son retour de se mettre au lit de suite où il est bien malade[1181] ». Degout et sa bande rançonnent aussi un collecteur d'impôts et un avocat de Borne[1182], arrêtent un exprès et lui prennent vingt cinq livres, veulent même s'en prendre au vitrier Bertouche[1183] mais celui-ci est trop pauvre.

La bande menace en particulier Frévol de La Coste : dans la même lettre ci-dessus, face au vitrier, ils égorgent un mouton volé en disant « si nous tenons Mr de La Coste, nous en fairions de même ». Déjà en juin 1788, madame de La Coste avait pris peur à l'idée que des brigands dont le frère de Degout, se rendaient à Langogne et Pradelles pour

[1172] Lettre 1788-139 du 18 août 1788, Mr Roux à Montchenu.
[1173] Lettre 1789-3, copie, 15 décembre 1788 reçue le 2 janvier, Mr Vissac de La Baume à Mr de La Coste.
[1174] Lettre 1788-60-a, copie, 2 avril 1788, Mr de Bonne à Mr de La Coste.
[1175] Lettre 1788-60-c, copie, 10 avril 1788, Mr Champalbert à Mr de La Coste.
[1176] Lettre 1788-108 du 24 juin 1788, Mr de La Coste à Montchenu.
[1177] Lettre 1789-47, copie, 18 mars 1789, Mr de La Coste au sieur Gasque.
[1178] Lettre 1789-49-b, copie, 4 avril 1789 écrite à 8 heures du matin par Aldrovandy à Mr de La Coste : « Une troupe de 30 masques ont dévasté une belle maison et mis dans un état à désespérer le maître. »
[1179] Lettre 1789-28-b du 7 février 1789, Aldrovandy à Mr de La Coste ; cette tentative de vol et pillage est un échec, les bandits après avoir enfoncé la porte de la maison, s'enfuient.
[1180] Lettre 1789-47, copie, 18 mars, Mr de La Coste au sieur Gasque.
[1181] Lettre 1789-144-b, copie, 19 juillet 1789, Mr Saralier à Mr de La Coste.
[1182] Lettre 1789-144-e, copie, 20 juillet 1789, Mr de La Valette à Mr de La Coste.
[1183] Lettre 1789-153-a, copie, 27 juillet 1789, Mr de La Coste au comte de Périgord.

se venger de son mari[1184]. Une partie de la bande a assassiné le riche Barrot de Planchamp. Enfin le comte de Maubourg lui-même a été menacé par les brigands près de Largentière. On peut noter au final qu'on ne sait presque jamais si Degout participe réellement aux forfaits ou si ce sont ses hommes, en particulier ses lieutenants qui agissent ; un doute subsiste donc sur la responsabilité du personnage par manque de preuves ; est-il vraiment impliqué dans les vols, pillages ou assassinats ? Degout soutient-il sa bande ? L'encourage-t-il ? Ou se tient-il à l'écart, échaudé par l'affaire des Masques Armés ? Est-il consentant ou neutre ? Laisse-t-il faire sa bande à sa guise car il la maitrise mal ?

Degout quitte régulièrement la contrée pour quelques temps en particulier pendant la mauvaise saison[1185], il passe une partie de l'hiver en Provence, dans le Comtat, à Beaucaire, « 8 ans à Montpellier » dit-il dans son interrogatoire[1186] ; Frévol de La Coste pense qu'il est aux environs de Pierrelatte[1187]. Degout lui-même raconte à Mr de Logères le 20 avril 1789 : « il me dit qu'il arrivait de Hières en Provance où il avait passé l'hiver avec sa femme et ses enfants, il portait un gros et court baton à la main et un long pistolet pandé à la sinture[1188] ». Et plus loin, dans le même texte : « c'est un coquain très ruzé, il a la précaution de ne jamais coucher dans l'androit où il a soupé ». Degout vit soit dans des maisons amies, revient souvent à La Souche mais jamais pour très longtemps, il va il vient, il décampe de La Souche ; il parait à Bobières, passe à St Geniès, fait une apparition à Sénilhat, se rend à Thuyets, à Montréal, Joyeuse, Rozières, Coucouron, Borne ; les brigands font de la contrebande aux foires de Loubaresse, de La Champ de Mesillac ; il passe des périodes dans les bois, voire même dans un « rocher où il a une cavité[1189] ». Il vit donc alternativement en ville, fréquente les cabarets, dans les villages, dans la montagne de Tanargue, dans les bois de Bauzon[1190], à la Croix de Millet : partout il sévit, et même en ville pendant les foires.

Degout et sa bande agissent donc dans le Bas-Vivarais au niveau de Montélimar, une zone montagneuse et boisée formant approximativement un triangle Privas-Langogne-Joyeuse.

[1184] Lettre 1788-153-a, non datée, non signée : par ce billet, Madame de La Coste apprend que son mari est menacé. Mr de La Coste le confirme à Montchenu dans sa lettre 1788-106 du 20 juin 1788.
[1185] Lettre 1788-15 du 9 février 1788, Mr de La Coste à Montchenu.
[1186]Dans les lettres de 1786, non cotées, seules 6 lettres font référence soit à Degout, soit à l'arrestation de Lerouge soit à la contrebande : on peut penser que Degout est cette année là peu présent en Vivarais.
[1187] Lettre 1788-124, copie, 26 juillet 1788, Mr de La Coste à Mr de Chabannes.
[1188] AD Haute-Loire, Fond Chaumeils-de La Coste, 110 J 92. Lettre du 20 avril 1789 de Mr de Logères.
[1189] Lettre 1788-172-b, copie, 5 octobre 1788, Mr de La Coste à l'officier de Largentière.
[1190] Le Bois de Bauzon est traditionnellement un lieu de refuge pour les bandits : déjà la bande de Jacques Courty dit Bimbarade s'y était réfugié en 1728-1732 : Jean Régné, *Revue du Vivarais* revue trimestrielle, tome XXI, 1913, Largentière, p. 205-210.

Mais que font donc les autorités ?

Elles sont face à des renseignements contradictoires ce qui complique la prise de décision

En effet, ce qui frappe dans la correspondance, c'est que les informations sont souvent contradictoires ; si les consuls de Largentière disent qu'il y a trente-six bandits dans la bande de Degout, Frévol de La Coste répond que non, ils ne sont que treize ou quatorze[1191], ou trente, ou dix, c'est selon. En avril 1789, il y aurait cinquante hommes. Des bruits courent que Degout a une baraque : non dit Frévol de La Coste, c'est la baraque de Palayre[1192]. Le consul de La Souche, Vissac de La Beaume affirme que Degout est revenu mais le curé affirme le contraire[1193] : qui faut-il donc croire ? En juillet 1789, on peut s'interroger sur la bande de Degout qui est passée bien vite de quinze brigands le 20 juillet[1194] à trois cents hommes le 29 juillet.[1195]

On assiste aussi à une multitude de « mini-peurs[1196] » ; déjà en 1785, Saralier avertit Montchenu : « J'ai aisément reconnu qu'ils s'étaient effrayés malapropos…c'est une terreur panique, ou quelque autre raison à moy inconnue, qui a engagé les maires, consuls et le juge de Joyeuse à écrire à Mr le V*icom*te de Cambis, et à luy donner des inquiétudes[1197] ».

En 1788, Madame de La Coste connait personnellement cette peur : « L'on avait bien persuadé Mr de La Coste qu'une troupe de six hommes armés était venû à Pradelles dans le dessein de l'attaquer, ayant scû qu'il était alors ches Mr Perier à L'Estampe ; ils auraient dirigé leur marche dans cette partie ; Mad*am*e de La Coste effrayée de ces bruits, envoya des gens armés à son mary pour le prévenir de se tenir sur ses gardes. La brigade de Langogne qui fut avertie, monta à cheval et courû la campagne de touttes parts, mais

[1191] Lettre 1788-65-a, copie, 20 avril 1788, Mr de La Coste à Mr de St Pierreville.
[1192] Lettre 1788-152-b, remarque écrite par Mr de La Coste dans la marge de la lettre de Mr Roux, du 10 septembre 1788.
[1193] Lettre 1788-186-a, copie, 8 novembre 1788, Mr de La Coste au vicomte de Cambis.
[1194] Lettre 1789-144-e, copie, 20 juillet 1789, Mr de La Valette à Mr de La Coste.
[1195] Lettre 1789-148, copie, 29 juillet 1789, chevalier de Longraye à Mr de La Coste.
[1196] Timothy Tackett, *La Grande Peur et le complot aristocratique sous la Révolution Française*, 2008, *Annales de la Révolution Française*, p. 1 à 17. T. Tackett évoque l'existence de minis Grandes Peurs avant juillet 1789.
[1197] Lettre 1785-32, du 1er avril 1785, Saralier à Montchenu.

tout ceux qu'ils interrogèrent dans leur course, leur dirent qu'ils n'avaient vu personne[1198] ». Le billet qu'elle a écrit précipitamment à son mari en deux minutes, est transmis par Frévol de La Coste à Montchenu. Quant à Saralier, il fait un compte rendu minutieux de la situation à Montchenu, il vient de parcourir les montagnes, il a mené enquête et constate que cette panique est source de railleries : « un homme de considération très estimé, me dit que l'on caussait des allarmes bien peu fondées par les bruits que le public faisait courir » et « ceux de Langogne et autres lieux voisins *(de Pradelles)* en rient et sont aussi tranquilles que moy[1199] ».

Ainsi, Saralier a parcouru toute la contrée avec un seul cavalier pour escorte, et partout le calme règne, certes Degout fait de la contrebande on ne peut le nier, mais la contrée est tout à fait calme et sans aucun attroupement. Saralier a-t-il affaire à des témoins qui mentent comme des arracheurs de dents ? Si l'on peut douter de la véracité des dires des trois prisonniers à Largentière et du garçon de treize ans, ainsi que des hommes de la montagne que Saralier a interrogés, peut-on mettre en doute la parole du juge et du sénéchal de Villeneuve de Berg, à moins qu'ils ne soient très mal informés ? Même le prieur de l'abbaye du Chambon considère que « l'on caussait des allarmes bien peu fondées par les bruits que le public faisait courir, que, quoyqu'ils fussent isolés dans des bois, ils étaient très tranquilles ». La conclusion rendue par Saralier à Frévol de La Coste est sans ambigüité : « Je luy fis part de la tournée que je venais de faire, et combien je trouvais ridicule que l'on chercha à allarmer les habitants des contrées que je venais de parcourir puisqu'il était faux qu'il y existat des attroupements ».

On peut citer de nombreux autres bruits qui courent : un homme aurait été tué à Thueyts, cette information s'avère fausse, il n'y a que des rixes et des blessés[1200]. Frévol de La Coste constate plus tard en 1789 les effets de ces peurs : « Tous les habitants commancent, les uns à être épouvantés, et les autres à se monter l'imagination dont la fermentation peut être absolument pernicieuse[1201] ».

Pour Saralier, Frévol de La Coste est trop anxieux et cela semble de notoriété publique : « Mr de La Coste ne sera tranquille à Pradelles que lorsque vous luy aurés envoyé des troupes à demeure ; c'est le propos que tiennent tous les gens armés de ce pays ». Bien sûr, il ne s'agit pas pour Saralier de critiquer Frévol de La Coste ou de

[1198] Lettre 1788-113 du 29 juin 1788, Saralier à Montchenu.
[1199] Lettre 1788-113. Ibid.
[1200] Lettre 1788-114 du 30 juin 1788, Mr Roux à Mr de La Coste.
[1201] Lettre 1789-144-d, copie, 21 juillet 1789, Mr de La Coste au comte de Périgord. Il est vrai que la période, juillet 1789, est propice aux peurs populaires : la Grande Peur éclate fin juillet, soit une semaine après la remarque de Frévol de La Coste.

montrer à Montchenu son désaccord avec le commandant de Pradelles qui, d'autre part à de nombreuses qualités : « Je connais Monsieur le comte, tout le zèle de Mr de La Coste mais je scay aussi qu'il se laisse séduire par les faux raports que l'on luy fait souvent ».

Sans doute un peu vexé, Frévol de La Coste retourne lui-même dans le bois de Bauzon et visite à son tour quinze villages, il reconnait qu'il n'y a pas autant de brigands qu'on le dit, mais quand même il y a douze contrebandiers armés[1202]. Il confesse son erreur et la mauvaise information qui lui a été donnée.

Puis Farconet commissaire des guerres, envoie Valentin mener une deuxième enquête dans la même région[1203] du Bas Vivarais ; et voilà que Valentin prend la défense de Degout : « c'est la frayeur de quelques perssonnes qui grossissent les objets. Il est même certain que le même Degout n'a jamais vollé ny assassiné perssonne qu'à son corps défandant dans quelque rixe ». Degout serait donc innocent de tout ce qu'on l'accuse et uniquement coupable de contrebande, ce qui est un moindre mal ? Le vicomte de Cambis penche aussi pour cette interprétation : « je ne crois pas *(la bande de Degout)* aussi nombreuse qu'on l'a dit, parce que la peur grossit les objets et que l'espérience du passé doit mettre fort en garde contre les raports toujours exagérés par les gens du paÿs[1204] ». En fait, Frévol de La Coste tente de calmer ses propres alarmes et de se rendre à la raison ; mieux, il donne l'impression que tout vient de lui au cours du compte rendu d'une conversation avec le juge de Thueyts : « il tomba d'accord avec moi que ce bourg peut se passer d'un déttachement à demeure et que les écrivains ÿ grossissent les objets[1205] » alors que Frévol de La Coste a réclamé des troupes à corps et à cris dans toutes ses lettres à Montchenu.

Le plus étonnant est que tous ces militaires, pourtant convaincus des faux bruits qui courent avec facilité, sont crédules face à la Grande Peur de juillet 1789.

Frévol de La Coste utilise tous les moyens dont il dispose pour arrêter Degout

Il tente de faire arrêter Degout en dehors du territoire où son commandement s'exerce ; étant donné que le curé de La Souche affirme que Degout est à Pierrelatte dans le Comtat, Frévol de La Coste demande au chevalier de Chabannes d'écrire à son ami de

[1202] Lettre 1788-112 du 28 juin 1788, Mr de La Coste à Montchenu.
[1203] Lettre 1788-142 du 25 août 1788, Mr de Farconet à Montchenu.
[1204] Lettre 1788-152-a, copie, 3 septembre 1788, vicomte de Cambis à Mr de La Coste.
[1205] Lettre 1788-158, copie, 15 septembre 1788, Mr de La Coste au vicomte de Cambis.

Pierrelatte pour avoir des nouvelles de Degout. Il est même prêt à payer de sa poche trente-six livres pour le faire arrêter là-bas[1206]. A l'évidence, l'affaire n'a aucune suite. S'inspire-t-il de l'affaire Mandrin enlevé en Savoie territoire sarde, par les français ?

Ne pouvant arrêter Degout, Frévol de La Coste se tourne vers ses frères, ses lieutenants et compagnons sur le conseil du comte de Périgord le 30 mai 1789 : « la capture du nommé Jean Pierre dit Cheinié ne pourra produire qu'un bon effet et il est bien étonnant que Degout voye ainsy enlever ses compagnons sans avoir peur pour lui-même et sans prendre le parti de quitter le pays[1207] ». Ledit Cheinié est emprisonné le 16 mai 1789 à Villeneuve de Berg. Le jeune frère de Degout est arrêté également.

Il utilise des « mouches » c'est-à-dire des espions mais les renseignements concernant Degout rapportés à Frévol de La Coste sont souvent contradictoires et peu fiables : « …qu'il n'a pas quitté le pays comme le bruit en avait courû[1208] ». Cependant ses espions travaillent pour lui : Planchon[1209], Queysier garde de la forêt de Bauzon et Jean Monier[1210], François Teyssier[1211], un autre espion qui se déguise en chasseur[1212]. Sont-ce des espions vraiment fidèles ou des agents doubles ?

Il y va de sa poche pour financer les expéditions contre les contrebandiers. Déjà en 1785, il avait proposé « … 300 livres à celui ou à ceux qui me procureront Degout, 200 livres pour le Rouge et 100 livres pour Bertolot, et ce de ma poche et dans le moment, sans compter le rembourcement des autres dépenses, et cela me sera rendu ou non, c'est mon affaire. Ils auront, en outre, la gratiffication du Vivarais[1213] ».

En effet la masse de son commandement est vide[1214], aussi il paie le détachement trente sols par homme et trois livres au sergent, et aussi quatre livres à l'espion. Il sacrifie des sommes plus importantes : trois cents livres pour la capture de Degout, la moitié pour l'espion et la moitié pour le détachement en cas de prise de Degout. Frévol de La Coste se trouve face au problème des deux cents livres promis pour la capture de Le Rouge, argent qui n'a toujours pas été versé, ce qui est peu propice à créer des émules. Il va demander à

[1206] Lettre 1788-124, copie, 26 juillet 1788, Mr de La Coste à Mr de Chabanne.
[1207] AD Haute-Loire, Fond Chaumeils- de La Coste, 110 J 32. Lettre du comte de Périgord du 30 mai 1789 à Mr de La Coste.
[1208] Lettre 1788-23-a, copie, 16 février 1788, Mr du Custit à Mr de La Coste.
[1209] Lettre 1788-85 du 19 mai 1788, Mr de La Coste à Montchenu.
[1210] Lettre 1788-105-b du 19 juin 1788, Mr de La Coste à Montchenu.
[1211] Lettre 1788-120-a, copie, 5 juillet 1788, Mr de La Coste à Mr de Rayral.
[1212] Lettre 1788-172-b, copie, 5 Octobre 1788, Mr de La Coste à l'officier commandant à Largentière.
[1213] Lettre 1785-82 du 8 juin 1785, Mr de La Coste à Montchenu.
[1214] Lettre 1788-23-a, copie, 22 février 1788, Mr de La Coste à Mr de Bonne.

l'intendant les fonds. Il propose six louis pour un détachement en juillet 1788[1215] ; en février 1789, il promet cinquante livres pour chaque homme armé et masqué arrêté.

Il réclame des troupes : en février 1788, il demande vingt hommes à La Souche et Montchenu refuse[1216]. Mr de Bonne ajoute : « Je ne donnerai plus de détachement contre cet homme à moins que vous ne m'en donniés l'ordre, parce qu'il est impossible, étant protégé autant qu'il l'est dans tous les villages, qu'il ne soit pas averti toutes les fois qu'il marche un détachement contre lui ; et je ne serais point étonné qu'il eut dans la ville un homme aux agets, qui partant aussitôt que le détachement, trouve le moyen de le prévenir ce qui est bien facile à un homme du pays et qui marche seul[1217] ». Il adresse une demande au comte de Périgord qui refuse car un détachement ne servirait à rien, juste à éloigner Degout mais pas à l'arrêter[1218]. Finalement Frévol de La Coste se range à cet avis, et félicite Mr de Bonne qui n'a pas envoyé de détachement à La Souche, car de toutes façons il aurait encore laissé Degout s'échapper[1219].

Il n'est pas le seul à réclamer en vain des troupes pour La Souche : font de même Vissac de La Beaume le consul maire, le subdélégué Lachadenède, les consuls de Largentière, le seigneur de St Pierreville.

Il envoie des détachements : celui de Mr de Bonne en février 1788 avec vingt hommes, deux caporaux et un sergent, mais sans résultat[1220] car le détachement a « peu de savoir faire[1221] » et il vaut mieux utiliser le détachement de Largentière plus efficace. Le même Mr de Bonne ne peut fournir les deux détachements demandés par le maire de La Souche et par ordre de Montchenu car « je n'aÿ pû les fournir faute de monde[1222] ». Cependant, Frévol de La Coste bénéficie en avril 1788 de quarante hommes du régiment des Pyrénées envoyés au Puy, « qui vraisemblablement ne nous servira pas à grand-chose[1223] » à cause de l'éloignement Le Puy/ Pradelles[1224]. En mai, Mr de Bonne envoie un détachement contre Degout, il le cherche pendant vingt jours sans succès[1225] si ce n'est la prise de deux fusils et l'arrestation de Jean Gimon de Chanier. Frévol de La Coste

[1215] Lettre 1788-117-a, copie, 6 juillet 1788, Mr de La Coste à Mr de Sarreau.
[1216] JL 15 du 23 février 1788, Montchenu à Mr de La Coste.
[1217] Lettre 1788-23-a, copie, 5 février 1788, Mr de Bonne à Mr de La Coste.
[1218] Lettre 1788-38 du 13 mars 1788, comte de Périgord à Mr de La Coste.
[1219] Lettre 1788-65-a, copie, 20 avril 1788, Mr de La Coste à Mr de St Pierreville
[1220] Lettre 1788-23-a, copie, 5 février 1788, Mr de Bonne à Mr de La Coste.
[1221] Lettre 1788-28-a, copie, 14 février 1788, Vissac de La Beaume à Mr de La Coste.
[1222] Lettre 1788-65, copie, 15 avril 1788, Mr de Bonne à Mr de La Coste.
[1223] Lettre 1788-77 du 30 avril 1788, Mr de La Coste à Montchenu.
[1224] Il y a trente-cinq km entre Pradelles et Le Puy, soit environ 7 heures de marche.
[1225] Lettre 1788-85 du 19 mai 1788, Mr de La Coste à Montchenu.

demande aussi à Mr de Sarreau d'envoyer un détachement « assez fort[1226] », puis à Mr de Rayral « 7 à 8 hommes et un sergent[1227] » ; il réclame à Mr de Mattei au Puy neuf chasseurs[1228] car les rapports de force sont trop déséquilibrés : il n'a que 18 hommes face à la bande de Degout composée de quinze bandits, l'échec est assuré. Puis dans le contexte de la crise frumentaire de 1788, un détachement est envoyé à Thueyts où l'on dit que Degout se trouve, voulant venger l'arrestation de Palayre[1229]. L'année 1789 voit aussi quelques déplacements de détachements : Aldrovandy et trente soldats tentent de prendre Degout, sans succès, ils rentrent à Joyeuse bredouilles ; un détachement est envoyé à St Agrève en avril 1789, puis vingt chasseurs à La Souche ; puis la peur est telle que la milice bourgeoise se mêle à la troupe d'Aldrovandy venu de Largentière.

Quoiqu'il en soit, tous ces déplacements de troupes sont inutiles car Degout court toujours malgré tous les efforts des soldats de jour ou de nuit, avec ou sans espion. La même histoire se répète sans fin, que l'on peut résumer par les mots de Vissac de La Baume : « il sortit par une porte comme des soldats entraient par l'autre[1230] ». On peut évoquer la prudence extrême de Degout, sa chance incroyable, le rôle de ses espions, mais aussi « le peu de savoir faire » des troupes dénoncé par Vissac de La Baume. On note un seul vrai combat entre les contrebandiers et les soldats, en 1787 : le détachement de quinze dragons envoyé par Frévol de La Coste près la chartreuse de Bonnefoy, contre les trente hommes commandés par Degout. Un dragon est blessé à l'épaule, mais aucun brigand n'est fait prisonnier[1231].

Frévol de La Coste finit par se tourner vers les paysans : ceux-ci sont prêts à donner de leur personne pour défendre leurs biens. Ce fut déjà le cas en 1786 lorsque des paysans arrêtèrent le 9 juin 1786 le fameux bandit Rioufol dit Chirouze et sa bande, il fut emprisonné et tenta de s'évader. En 1788, Antoine Vigal capture avec succès un brigand, celui-ci s'est pendu en prison, mais Antoine Vigal se sent en danger et a peur de représailles, Frévol de La Coste lui accorde un port d'arme pour deux mois à la demande de l'abbé Labro[1232]. Puis trois brigands sont arrêtés par des paysans à Largentière[1233], un

[1226] Lettre 1788-117-a, copie, 6 juillet, Mr de La Coste à Mr de Sarreau.
[1227] Lettre 1788-120-a, copie, 5 juillet, Mr de La Coste à Mr de Rayral.
[1228] Lettre 1788-152 du 10 septembre 1788, Mr de La Coste à Montchenu.
[1229] Lettre 1788-165 du 28 septembre 1788, Mr Roux à Montchenu.
[1230] Lettre 1788-28-a, copie, 14 février 1788, Vissac de La Baume à Mr de La Coste.
[1231] Lettre du 22 août 1787, de Lachadenède à Montchenu.
[1232] Lettre 1788-60-c, copie, 12 avril 1788, Abbé Labro à Mr de La Coste.
[1233] Lettre 1788-65-a, ibid.

brigand arrêté à la foire de Pradelles en août 1788, toujours par des paysans. En février 1789, trois brigands sont pris à Pradelles par dix paysans.

L'idée de génie est de détourner la fougue et la violence de la jeunesse, si prompte à se battre entre villages, vers l'arrestation des brigands : « le consul de Jaujac député de la communauté, était venû trouver celuÿ de La Souche pour prendre avec lui des arrangements afin que la jeunesse de ses deux parroisses pussent se joindre et donner la chasse aux coquins qui s'atroupent avec le sieur La Champ Degout[1234] ». Frévol de La Coste approuve cette initiative et propose douze louis de sa poche en récompense aux jeunes s'ils réussissent[1235] . Le problème se pose lorsqu'il faut armer cette jeunesse : « il peut ÿ avoir à Pradelles environ 40 fusils, j'ai fait dire ouvertement qu'on les chargeat tous à bale pour les porter à l'hôtel de ville en cas de besoin ; il ÿ a ici une jeunesse asses ferme ; les bandits sauront cette précaution et se tiendront de loin[1236] ». Le succès le plus important est l'arrestation de Palayre le 17 août 1788 par la jeunesse de Thueyts et de Mayres[1237] : trois jeunes saisirent Palayre et dix soldats avec la maréchaussée vinrent à bout du lieutenant de Degout puis l'escortèrent à Villeneuve de Berg : Frévol de La Coste n'est pour rien dans cette arrestation, mais il tente de voler la vedette aux jeunes et de porter le beau rôle.

Un certain Glode de Mare boucher, se propose pour arrêter Degout et même le capitaine Poule, avec l'aide de deux soldats, mais c'est un échec malgré l'aide de dix-huit chasseurs[1238]. Et Vissac de La Beaume arrête lui-même un brigand à La Souche[1239], puis des paysans de Fay arrêtent en juin 1789 trois autres brigands.

Frévol de La Coste invente des stratégies comme l'attaque de nuit (« une nuit obscure ») pour passer inaperçu et prendre Degout par surprise[1240]. Il tente aussi d'incendier les baraques-refuges : à défaut d'arrêter les bandits, il essaie au moins de les chasser.

[1234] Lettre 1788-77, copie, 18 avril 1788, prieur de l'abbaye des Chambons à Mr de La Coste.

[1235] Lettre 1788-85-b, copie, 19 mai 1788, Mr de La Coste à Mr de Josserin : « S'ils étaient assez heureux pour arrêter Degout, je leur promets pour le moment qu'il me serait ammené douze louis à sortir de ma poche deussent ils ne jamais ÿ rentrer. »

[1236] Lettre 1788-108 du 24 juin 1788, Mr de La Coste à Montchenu.

[1237] Lettre 1788-141-b, copie, 18 août 1788, brigadier de Montpézat à Mr De La Coste.

[1238] Lettre 1789-68-a, copie, 3 avril 1789, Mr d'Aldrovandy à Mr de La Coste.

[1239] Lettre 1789-78-a, copie, 8 avril 1789, Mr de Vinesac à Mr de La Coste « Comme notre voiture aprochait du pont, nous aperçûmes M de Vissac seul qui avec son intrépidité ordinaire, mit la main au collet et le pistolet sous le nez à un brigant qui était en ce même moment avec la famme de Degout dit la Champ, qui comme vous le scavés est le chef de la bande. »

[1240] Lettre 1788-172-b, copie, 5 octobre 1788, Mr de La Coste à l'officier commandant à Largentière.

Toutes ses actions gênent la contrebande. Degout menace en 1785, et un paysan le rapporte à Pradelles : « Monsieur le Comte cherche toujours le moyen de me faire périr, mais si je le rencontre, j'ai vingt coups pour le faire mourir en l'air ». « Tous ces propos ne font sur moy aucune impression…[1241] » répond Frévol de La Coste.

Le rôle de Montchenu

Face aux renseignements bien peu fiables, aux alarmes incessantes qui s'avèrent fausses, au caractère de Frévol de La Coste, Montchenu ne se précipite pas pour envoyer des troupes supplémentaires pour l'arrestation de Degout et sa bande, d'autant que les restrictions budgétaires ne lui permettent pas de le faire : les troupes sont elles aussi soumises à restriction ce qui met Montchenu en colère: « …les troupes que je demande avec cholère pour le Puy me soient accordées[1242] ».

Dans un premier temps, Montchenu oppose son refus aux demandes de troupes. Mais il finit par y accéder en mai 1788 : il va créer un poste à La Souche et envoyer un détachement si l'avis du comte de Périgord est favorable, et à condition que les soldats disposent d'un logement correct[1243]. Les lettres 1788-92 et 93 relatent la joie de Vissac de La Beaume à cette annonce, la troupe sera logée mais on manque de lits, un certain nombre d'habitants font la fête le dimanche ; dix lits finissent par arriver à La Souche et les logements sont prêts à les accueillir [1244].

Montchenu, à défaut de troupes, donne des conseils simples le 22 juin 1789 qui tiennent en trois points[1245] : d'abord le poste de Largentière peut fournir des renforts si besoin ; ensuite, il faut faire appel à la maréchaussée : Montchenu envoie des ordres à Saralier pour qu'il vienne en aide à Frévol de La Coste avec la maréchaussée[1246] pour disperser les brigands ; enfin il faut faire armer la population mais uniquement en cas de nécessité absolue et avec l'accord du comte de Périgord, pour arrêter les brigands. Autrement dit, ses conseils constituent soit un aveu d'incapacité à aider Frévol de La Coste dans son combat contre Degout, soit la méfiance vis-à-vis des informations fournies considérées comme peu fiables, ou peut être les deux. « C'est dans les grandes occasions

[1241] Lettre 1785-85 du 15 juin 1785, Mr de La Coste à Montchenu.
[1242] Brouillon de 1788 n°113 du 8 juillet 1788 à Saralier.
[1243] Brouillon de 1788 n° 74 du 10 mai à Mr Lachadenède.
[1244] Lettre 1788-185 du 3 novembre 1788, Mr Roux à Montchenu.
[1245] Brouillon de 1788, n°110 du 22 juin à Mr de La Coste.
[1246] Brouillons de 1788, n° 87 et 111 des 29 mai et 22 juin à Mrs Saralier et de La Coste.

qu'on reconnait les grands hommes, celle-ci parait être du nombre de celles qui méritent toute votre attention et votre zèle » : remarque bien peu réconfortante, mais faisant appel à la fierté de Frévol de La Coste. Ainsi Montchenu avoue son impuissance : « je me trouve dans l'impossibilité de vous envoyer les secours » ; il va en dernière extrémité conseiller la privatisation de la police avec la création d'une milice villageoise qui ne coûtera pas un sou à la communauté ni à l'État mais prendra sur le temps de travail des habitants.

Conclusion

Malgré treize ans de brigandage et de multiples lettres le concernant, Degout demeure en partie une énigme. Si on parle beaucoup de lui en 1785 et 1787, et bien sûr en 1788 et 1789, la correspondance est presque muette pour les années 1784 et 1786. Même la correspondance de l'année 1783, celle des Masques Armés, n'évoque que très rarement son nom. Les témoins qui l'évoquent sont des militaires, les consuls, les juges, les subdélégués qui rapportent ses faits et gestes par le ouï-dire, souvent d'une exactitude tellement sujette à caution que deux enquêtes sont menées sur le terrain par Saralier et Valentin. L'homme que l'on parvient à cerner est rusé, habile, subtil, hardi, séducteur, il a du culot et il est prudent ; c'est un homme déterminé qui ne craint pas la mort mais la capture et la prison ; il sait mentir à bon escient, il fait peur et ne sera jamais dénoncé. Ce recruteur utilise des atouts de premier plan pour les montagnards du Bas Vivarais : la contrebande des armes ; il a une bande fluctuante, et des lieutenants efficaces mais qui sont capturés les uns après les autres. Enraciné dans le Bas Vivarais où il revient toujours, ses activités vont du vol au pillage, de l'intimidation au meurtre, de la contrebande au nomadisme, mais sans preuves précises. Frévol de La Coste le poursuit inutilement, utilisant toutes les possibilités imaginables mais sans moyens financiers et avec peu de troupes. Degout déjoue tous les pièges tendus par l'autorité militaire ; Roux consul maire de Thueyts le compare à Protée tant il est insaisissable : voilà que Degout est presque flanqué d'un côté surnaturel[1247]. Peut-être s'est-il inspiré de Mandrin, et Frévol de La Coste ne manque pas de faire le rapprochement, pourtant Degout dans les années 1788 et 1789 semble être plus bandit que contrebandier. Ses treize ans de banditisme mettent en évidence l'incapacité de l'État à réunir les fonds et moyens nécessaires pour l'arrêter dans une situation de crise générale.

[1247] Lettre 1788-139 du 18 août 1788, Roux à Montchenu.

La notoriété de Degout est loin d'égaler celle de Mandrin, cependant deux gazettes parlent de ses méfaits : la gazette de l'Europe citée plus haut, et la gazette de Leyde. Cette dernière évoque la comparaison entre Degout et Mandrin, ce qui montre que ces deux personnages avaient bel et bien quelques points communs : « L'on a aussi fort exaggéré depuis quinze jours, les troubles du Vivarais : l'insurrection qu'on dit s'y former constitue en 100 ou 150 bandits, qui sous la conduite d'un nommé Desgos, font la contrebande, pillent et volent en même temps. C'est un second Mandrin, et rien de plus. Il se peut qu'il ait fait offrir ses services aux habitants de Grenoble mais sans doute aussi que les Dauphinois ont rejetté les offres de pareils scélérats[1248] ».

La carrière de brigand de Degout ne s'arrête pas en 1789, il sévit encore jusqu'en 1796. On pense qu'il fait partie de ceux qui attaquent Paul Barrot le mercredi saint 1789 et l'assassinent[1249]. Le 25 août 1789, lui et sa bande brûlent le château de Brès : Degout veut se venger du lieutenant criminel Tavernol de Barrès responsable de sa condamnation par contumace en 1783 ; en effet la fille de Tavernol a épousé le fils du seigneur de Brès. Ils assassinent aussi le fils Couderc. Les activités de la bande deviennent sanglantes.

On sait que le 20 mai 1792[1250] une perquisition à son domicile à La Souche prouve qu'il n'y habite plus depuis plusieurs années. Le 21 floreal an IV, le mystère entoure son arrestation ; selon les déclarations de Degout, il aurait été contacté le 15 germinal an VI soit le 4 avril 1796, par les conjurés du camp de Jalès[1251] pour mener une bande dans le complot des royalistes du comte de Saillans ; mais Degout préfère vendre l'information à l'administration locale moyennant sa sécurité et la garantie de son pardon définitif, il se serait donc rendu. C'est un prisonnier encombrant : il a un lourd passé, il tente de s'évader, se plaint du traitement infligé. Il est transféré des prisons de Privas à celles du Puy. Puis on ne trouve plus aucun document le concernant : Degout disparait définitivement.

Pour Simon Brugal[1252], il ne serait pas mort en prison[1253] car en l'an VII (1799), des insurgés disent attendre l'arrivée de Degout. Il va même jusqu'à affirmer que « Degout fut le 1er apôtre de la révolution » car il veut libérer les prisons, brûler les papiers du greffe où

[1248] Gazette de Leyde n°66 du 15 août 1788 p. 6.
[1249] Arsène Nègre, Op. Cit. p 44 et 45.
[1250] Les renseignements qui suivent sont tirés d'Arsène Nègre, Op. Cit. p. 223.
[1251] Série d'évènements qui se déroulent à partir de 1792 dans la plaine de Jalès: d'abord fête fédérative, puis rassemblement des catholiques, enfin la conspiration de Saillans purement contre-révolutionnaire.
[1252] Simon Brugal, Op. Cit. p. 233.
[1253] Cette éventualité est plausible compte tenu du nombre d'évasions des prisons du Puy de 1780 à 1789 citées dans les lettres : un homme qui ne veut pas croupir en prison, a toute latitude pour s'échapper. De plus, de nombreux compagnons de Degout capturés, préfèrent se suicider par pendaison en prison, plutôt qu'être jugés.

se trouve la sentence de sa condamnation à mort de 1783. Compte tenu de son passé, cette interprétation est sans doute un peu exagérée, Degout cherche avant tout à sauver sa vie en livrant le complot royaliste. L'homme a cependant laissé avec cette disparition étrange, une certaine admiration et une légende reprise par Firmin Boissin.

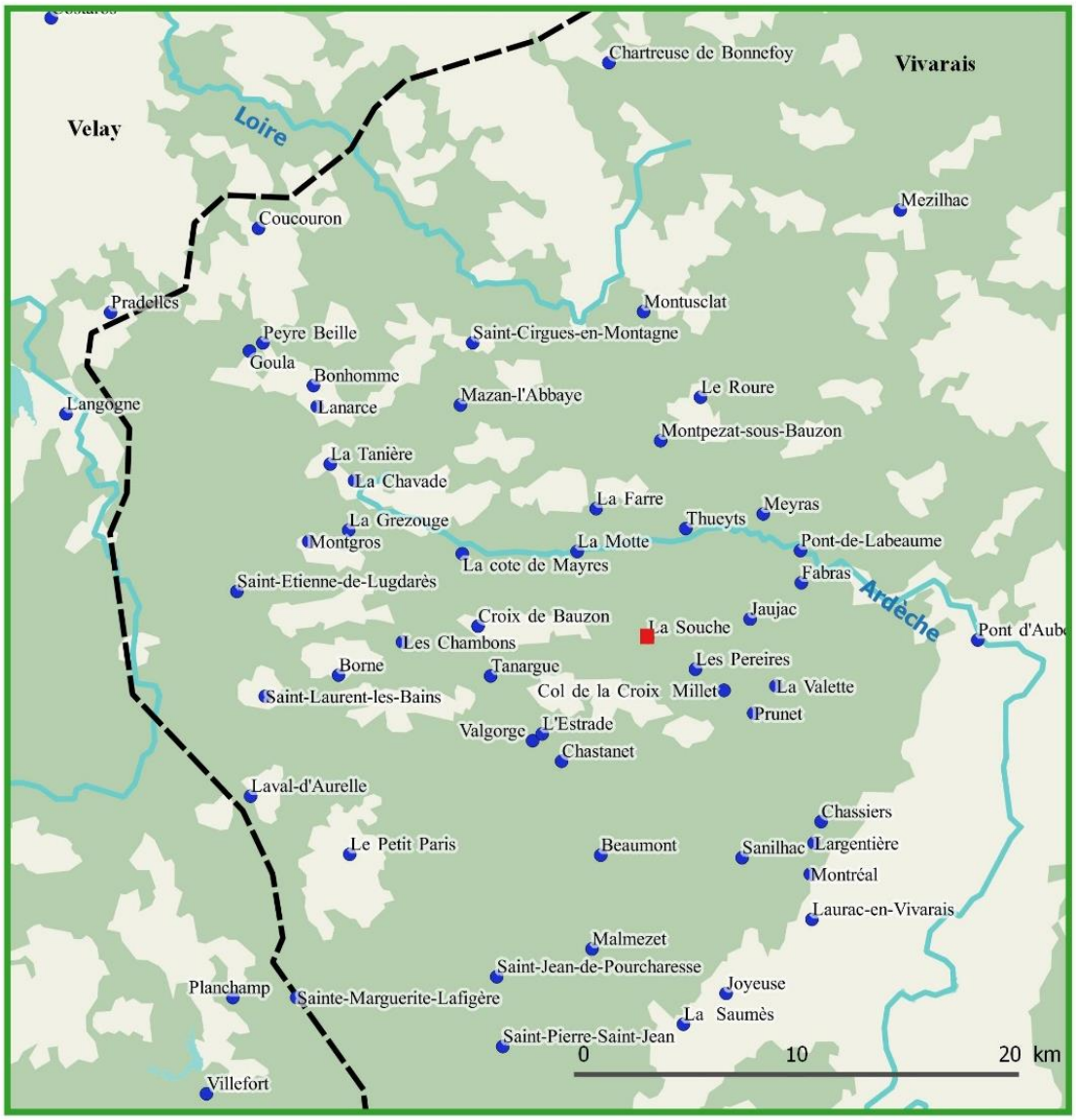

La région où Degout et sa bande sont implantés

Carte 12: Région où Degout et sa bande sont implantés

B—D'autres exemples de délits contre le bon ordre

Goubertier et la contrebande

Cinq lettres concernent l'affaire Goubertier en 1788. Quatre d'entre elles concernent Montchenu et Dufau, une la marquise de Beausemblant, et l'affiche de Ballainvilliers informe des faits et de la peine finale encourue par Goubertier.

Billard domestique du directeur des postes Goubertier, débarque du bac à traille de St Vallier le 4 novembre 1787, avec un mulet chargé des dépêches pour le Vivarais et un baril d'eau de vie, pesant un quintal 25 livres, venant d'Avignon et dûment enregistré ; mais au lieu d'eau de vie, c'est de la poudre « à giboyer » venant du Comtat Venaissin que découvrent les employés des fermes au poste d'Andance en Vivarais ; un procès verbal est passé par Farconet subdélégué à Tournon. Il s'agit donc d'un acte de contrebande, dont bien sûr se défend Goubertier clamant son innocence et sa bonne foi. Il se trouve que Goubertier est le protégé de la marquise de Beausemblant : Joséphine de Sibeud de Beausemblant née en 1750, est une Montchenu Thodure, elle a épousé Lazare de Sibeud marquis de Beausemblant au début des années 1780. Elle est donc cousine de Laurent de Montchenu. Et elle demande à Montchenu d'intervenir pour diminuer la peine infligée à Goubertier. Montchenu fait jouer ses relations : « … J'avais arrangé l'aff*air*e du s*ieu*r Goubertier avec la direction de poudres à Montpellier qui, à ma sollicitation, s'était infiniment relâchée et avait pris sur elle de la retenir pour que le s*ieu*r Goubertier ne paya que 300 livres et qu'il n'y eut aucun autre frais, sauf à lui d'avoir recours s'il le voulait[1254]… ». Montchenu a demandé à Dufau directeur des poudres à Montpellier, d'intervenir en montrant « … des égards et de la modération que vous vouliés bien mettre sur l'amende[1255]… ». Dufau a fait ce qu'il a pu en faisant trainer l'affaire : « … j'avais eu l'honneur de vous prometre de la retenir autant que cela vous serait agréable[1256]… », et en minimisant l'amende à 300 livres. De fait, le domestique Billard a été arrêté le 4 novembre 1787, soit presque six mois avant les courriers échangés.

Mais Goubertier n'est pas satisfait de l'intervention de Montchenu, et prend son destin en main, en ayant recours à l'administration : « … L'administration g*énér*ale a

[1254] Brouillon de lettre 1788-24-d, 8 mars 1788, Montchenu à la marquise de Beausemblant.
[1255] Brouillon de lettre 1788-24, 25 février 1788, Montchenu à Dufau.
[1256] Brouillon de lettre 1788-24.

demandé compte de cette affaire au directeur des poudres de Montpellier et l'a blamer de l'avoir retenue et de ne pas l'en avoir informé ; elle a de plus, ordonné d'en poursuivre le jugement et de le faire afficher[1257]… ». Voilà donc Dufau punit par un blâme pour sa lenteur et son peu d'efficacité dans l'affaire « …on me demande compte de cette affaire ; je suis blâmé de ne l'avoir pas encore rendu… ». Et le 16 mars 1788, Goubertier est condamné à payer 500 livres d'amende, et son mulet est confisqué[1258]. Le jugement est transmis au subdélégué Farconet, au consul de Tournon, à la ferme de Tournon et à Montchenu. Montchenu n'apprécie pas l'attitude de Goubertier : « … peu satisfait sans doute du fruit de mes démarches, et espérant en tirer davantage… », mais il n'insiste pas et se désole de ne pas avoir pu rendre service à sa cousine.

L'affaire Jeanne Guéraud

Cette affaire fait l'objet de douze lettres et remonte à 1787 pour resurgir en 1789, mais l'ensemble n'est pas complet : aucune trace de cette affaire n'a été trouvée dans la correspondance ou dans le journal des lettres de 1787 ; cet échange se fait entre Villedeuil, Auzillion, le vicomte de Cambis, Portalon subdélégué, Montchenu et la supérieure du couvent à Béziers, au mois d'avril, mai et juin 1789. L'affaire remonte à l'automne 1787 lorsque Montchenu remplace le vicomte de Cambis à Montpellier : une plainte pour débauche a été portée contre une jeune femme, la plainte a été vérifiée par enquête par le subdélégué Portalon. Montchenu a donné l'ordre le 11 novembre 1787 de faire arrêter Jeanne Guéraud à Bédarieux et enfermer au Refuge de Béziers, ce qui fut fait croit-on. Et le 30 novembre 1787 le baron de Breteuil est mis au courant de cette soi-disant arrestation[1259]. C'est donc Montchenu qui reprend cette même affaire en avril 1789 car il en connait les tenants et aboutissants ; il sait aussi qu'en 1784, le baron de Breteuil ministre de la Maison du Roi, a publié une circulaire concernant les prisonniers par lettre de cachet, et dans le cas du libertinage, la détention ne doit pas durer plus d'un ou deux ans. De novembre 1787 à avril 1789, un an et demi s'est écoulé, il est donc temps de libérer Jeanne Guéraud, et Montchenu demande des ordres à Villedeuil[1260]. L'ordre

[1257] Brouillon de lettre 1788-24.
[1258] Affiche 1788-24-a, 16 mars 1788, Ballainvilliers.
[1259] Lettre 1789-112, 14 avril 1789, Auzillion à Montchenu.
[1260] Lettre 1789-112-a, 3 avril 1789, Montchenu à Villedeuil.

d'élargissement est envoyé par Paysan à Auzillion qui le fait approuver par le vicomte de Cambis ; puis il est transmis à la supérieure du couvent de Béziers[1261].

Mais l'étonnement est grand quand Auzillion apprend que « … cette fille n'existe point dans le couvent du refuge…Il est possible Monsieur le comte, que Jeanne Gairaud soir morte dans cette maison, s'en soit évadée. Pour savoir ce qui en est, j'ai écrit de votre part à ce subdélégué par le courrier d'hyer en lui envoyant l'ordre du Roy[1262]… ». Il faut donc faire une enquête, elle est confiée au subdélégué Portalon. Sa réponse est surprenante car il avoue qu'en 1787 il n'a pu : « …découvrir la retraite de cette fille, ce qui n'a pas été possible….depuis qu'elle a disparû, n'a donné aucun signe de vie, en sorte que cette fille n'est en aucun tems entrée dans la maison du refuge de Béziers[1263]… ». Ainsi l'ordre de Montchenu n'a pas été appliqué en 1787, et Portalon ne l'a pas mentionné. Pour Auzillion, il y a double faute professionnelle : la première c'est que Portalon s'est adressé au vicomte de Cambis en 1789 « … Je ne sai pourquoi Mr de Portalon, à qui j'avais adressé de la part de Mr le comte le nouvel ordre du Roy concernant la n*omm*ée Jeanne Gairaud, avec prière de vériffier l'existence de cette fille au bon Pasteur, au lieu de me répondre ou d'informer directement Mr le comte du résultat de ses soins, a pris le parti d'écrire la lettre ci incluse à Mr le v*icom*te de Cambis qui ne s'est mêlé en aucune manière de cette affaire[1264]… ». La deuxième faute, c'est qu'il a été négligent n'ayant pas rendu compte de l'évasion de Jeanne Guiraud en 1787 alors « … qu'il passe avec juste raison pour avoir beaucoup de mérite[1265]… ». Auzillion conclut en conseillant Montchenu : « … cette affaire étant terminée, je ne crois pas que ce soit le cas de faire au sub*délégu*é les reproches qu'il a mérité[1266]… ». Enfin Montchenu informe Villedeuil et lui renvoie les ordres d'élargissement devenus inutiles.

L'affaire Jeanne Guéraud met donc en évidence un dysfonctionnement dans la chaîne pourtant bien rodée, de la transmission des informations entre les différents niveaux de la hiérarchie : ici c'est le subdélégué Portalon qui est mis en cause par Auzillion, même si celui-ci lui trouve une circonstance atténuante, à savoir : « …. On voit qu'il a prévû qu'on le taxerait de négligence…s'il n'a pas rendu compte de l'évasion de Jeanne Gairaud,

[1261] Lettre 1789-112-c, 17 mai 1789, Auzillion à Paysan ; JL46, 10 mai 1789, Montchenu à la supérieure du couvent à Béziers.
[1262] Lettre 1789-112-d, 29 mai 1789, Auzillion à Montchenu.
[1263] Lettre 1789-112-g, 29 mai 1789, Portalon au vicomte de Cambis.
[1264] Lettre 1789-112-f, 30 mai 1789, Auzillion à Montchenu.
[1265] Lettre 1789-112-h, 10 juin 1789, Auzillion à Montchenu.
[1266] Lettre 1789-112-h.

c'est parce qu'il espérait d'un jour à l'autre de découvrir le lieu où cette créature s'était remise, et de l'y faire arrêter en vertu des ordres… ».

Autres affaires de mœurs

Le vicaire Delsome est choqué par une affaire d'inceste qui se déroule à St Montan en 1788 : « … une personne qui y vit dans un commerce incestueux avec son beau frère, étant bien reconnu qu'il entretient les deux sœurs l'une comme épouze et l'autre comme concubine[1267]… ». Le curé de la paroisse a tenté de faire quelque chose, mais c'est un échec, et le clergé se tourne vers Montchenu comme ultime recours « …en reléguant cette créature infâme dans tout autre endroit (si toutes fois comme je le suppose votre pouvoir s'étend jusques là)… ». Delsome ne se contente pas de décrire les faits, il ajoute des renseignements qui n'ont rien à voir, afin de mieux stigmatiser le coupable : « … ce jeune homme est notté d'infamie par une banqueroutte frauduleuse et son épouse ainsi que sa sœur appartiennent à des parents sans estime… ». Il veut à tout prix que l'ordre public soit rétabli, et que les gêneurs soient expulsés. Nous n'avons pas la réponse de Montchenu à ce problème.

Deux affaires d'enlèvement de jeunes femmes sont évoquées dans les courriers en 1788 : dans les environs de Mende et Florac, mademoiselle de Fons enlevée par Dardaillon, est activement recherchée depuis six mois selon les ordres du vicomte de Cambis et du comte de Périgord[1268], Montchenu répond qu'il n'est pas concerné : « … Comme je ne suis plus à portée de suivre cet objet qui est, d'ailleurs, étranger à mon commandement, il convient que vous vous adressiés à Mr de Coste votre prévôt général, afin qu'il puisse, s'il y a lieu, demander de nouveaux ordres à Mr le c*om*te de Périgord actuellement dans la province ou à Mr le v*icomt*e de Cambis en son absence[1269]… ». Une deuxième affaire concerne Frévol de La Coste : le bandit Gournier n'a pu être arrêté : « … ce scélérat fut dans une maison très riche pour y enlever la fille unique avec laquelle il a vécû dans les bois depuis cette époque et en a eû des enfants… je feraÿ par de vos réflexions à M le c*om*te de Montchenu[1270]… ».

[1267] Lettre 1788-193, 15 décembre 1788, Delsome à Montchenu.
[1268] Lettre 1788-36, 9 mars 1788, M. de Beaucour à Montchenu.
[1269] Brouillon de lettre 1788-36-a, 12 mars 1788, Montchenu à M. de Beaucour.
[1270] Copie de lettre 1788-50-a, 21 mars 1788, Frévol de La Coste à M. de Bonne.

Deux courriers évoquent l'affaire de Grazac en 1789. Le curé de Grazac, M. de La Bruyère, est offusqué par Marianne Chapuis séparée de son mari Pierre Vérot, et tenant seule un cabaret qui accueille une fille de « mauvaise réputation » ; de plus, son cabaret est ouvert à des « heures indûes ». Le curé demande à Montchenu « … d'adresser un ordre au consul du lieu pour faire défense à cette femme de tenir cabaret, tant que son marÿ n'habitera pas avec elle[1271]… ». Il insiste sur sa demande, ne voulant pas requérir la justice « … Comme il serait difficile pour les prévenir, de faire rendre une plainte en justice, et que cette voye pourait compromettre sans fruit plusieurs personnes… ». Il va même jusqu'à affirmer que « …le mari sera charmé de la voir raprocher de son ménage… », ce qui n'est peut-être pas sûr.

Montchenu lui répond : « … D'après vos représentations sur la nécessité de mettre fin à tant d'excès et le bien qui résulterait en purgeant la société de cette créature, je seconderais bien volontiers la droiture de vos intentions, si les circonstances du moment que vous n'ignorés pas et que sans doute vous appréciés comme moi, me permettaient de me livrer aux effets de mon zèle pour la tranquilité publique… [1272]». Montchenu fait donc remarquer à La Bruyère que des évènements autrement plus graves occupent entièrement son attention, à savoir la tranquillité publique durement affectée pendant l'été 1789, et qu'il n'a pas le temps de s'occuper des problèmes de bonnes mœurs. C'est donc une fin de non-recevoir. Le commandant en second place la sécurité publique au-dessus des affaires de mœurs.

Les problèmes de courrier

Les problèmes de courrier font l'objet de quinze lettres. Tout courrier officiel exige un accusé de réception[1273] en raison des retards ou des pertes possibles. Montchenu accuse toujours réception d'une manière ou d'une autre en tout début de lettre : « … Je n'ai tant tardé à répondre à la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 26 du mois dernier[1274]… », ou « … Je vous remercie Mr, du compte que vous me rendés sur ce qui

[1271] Lettre 1789-141, 15 juillet 1789, M. de La Bruyère à Montchenu.
[1272] JL95, 26 juillet 1789, Montchenu à La Bruyère.
[1273] Procès-verbaux 1788-154, 14 septembre 1788, Dargent à Montchenu ; et 1788-155, 14 septembre 1788, marquis de Montagu à Montchenu.
[1274] Lettre 1788-40, 5 avril 1788, Montchenu au marquis de Peyraud.

s'est passé entre vous et les consuls du Puy[1275]… ». Ce souci d'accusé réception est une constante dans les lettres de Montchenu.

Parfois mais rarement, un courrier est perdu. Trois types de problèmes sont évoqués concernant les courriers : le retard, la négligence et le manque de confidentialité. Le retard est du aux intempéries à Castres « …Ledit Fournier cavalier n'a pu arrivé plutôt à cause d'un déluge d'au qu'il le surprit en route[1276]… », et en Vivarais, il s'agit de la neige. Ce retard entraîne des problèmes comme le fait remarquer Ballainvilliers : « … Comme votre lettre ne m'est parvenüe que le 16 de ce mois, il ne serait pas possible que les consuls pussent recevoir à tems mes ordres pour faire préparer les logements et l'étape, mais j'ai fait remettre au directeur de l'étape une copie dudit extrait[1277]… ».

Le manque de confidentialité concerne l'été 1789 et la succession d'émotions populaires : « …je ne vous en dis pas davantage, ne m'envoyes pas par la poste, les lettres sont décachetées en pleine maison de ville[1278]… ». Montchenu est au courant et explique ainsi l'attitude de certains officiers : « … Cet off*icie*r [le baron de Lestrade au Puy] ne me donne d'ailleurs aucun détail particulier, et j'attribue sa discrétion au peu de sûreté des lettres. Je suis instruit que plusieurs courriers ont été arrêtés par le peuple et que les lettres suspectes ont été enlevées et lües publiquement[1279]… ».

Enfin la négligence est évoquée à travers une plainte de l'officier M. de Vaux contre le directeur de la poste du Puy. A lire la plainte, la gravité de la situation est évidente :

> … J'ai l'honneur de vous prévenir que le directeur de la poste aux lettres de la ville du Puy, a refusé plusieurs fois au commissionnaire que j'envoye de ma campagne, de luÿ remettre mes lettres, soit par négligence, soit par mauvaise humeur ; il ne veut pas regarder à son bureau, et quand il le presse de s'acquitter de son devoir, il va jusqu'à le menacer de le frapper. Il m'est arrivé souvent que des lettres de la plus grande importance ayent séjourné très longtemps dans son bureau ; étant en service d'ailleur ainsi que deux de mes frères et étant dans le cas de recevoir des ordres à chaque instant, il serait très malheureux pour nous qu'un retard de lettre nous attirât quelques désagréments[1280]…

[1275] JL1, 31 janvier 1789, Montchenu à Massesy.
[1276] Procès-verbal d'accusé de réception 1788-154, 14 septembre 1788, Dargent à Montchenu.
[1277] Lettre 1788-61, 17 avril 1788, Ballainvilliers à Montchenu.
[1278] Copie de lettre 1789-181-a, 12 avril 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[1279] JL119, 18 août 1789, Montchenu au comte de Périgord.
[1280] Lettre 1788-44-a, 14 mars 1788, M. de Vaux à Montchenu.

Montchenu prend l'affaire au sérieux car il s'agit d'officiers et demande à Polier de mener l'enquête : « … je vous prie de vériffier avec votre attention ord*inair*e si l'exposé de cet officier est exact, et dans ce cas, vous voudrés bien signiffier de ma part à ce directeur de remplir avec plus d'exactitude les devoirs de sa place[1281]… ». Le subdélégué Polier s'acquitte de sa tâche puis il en fait un compte rendu à Montchenu et explique son initiative quant à la punition donnée au directeur des postes ; il juge que l'affaire est de peu d'importance, mais il obéit aux ordres :

> … Il est vray, Monsieur le comte, que dans une seule occasion, et par une méprise qu'on ne pouvait prévoir, cet officier a éprouvé un retard de vingt quatre heures : l'objet ne valait pas la peine de se plaindre et d'avoir recours à votre autorité, il avait d'autres moyens plus à portée de lui. Mais afin de le satisfaire et de ne pas donner suite à cette plainte, j'ay obligé le directeur à lui écrire et de se justifier d'une manière très honnête, en recommandant néanmoins à cet homme public d'être plus exact à l'avenir à faire parvenir les lettres adressées à Messieurs les militaires vû l'importance des objets qu'elles peuvent contenir[1282]…

Les passeports

Deux demandes sont faites pour obtenir des passeports : l'un est demandé par le supérieur de l'Ecole Royale et militaire de Tournon : « … Monsieur Lambert Michaud curé de Cusy en Savoie diocèse d'Annecy, et François Vivet voiturier de Chambéry arrivés dans cette ville où ils ont conduit M de Montfalcon à l'école militaire, et d'où ils se proposent de partir demain 3 août pour retourner à Chambéry en passant par Romans, St Marcellin, Grenoble[1283]… ». La deuxième demande est faite par « … un encien brigadier des gardes du corps du Roi, ayant eu l'honneur de servir sous vos ordres dans la compagnie Ecossaise[1284]… », le sieur de St Priest, pour son fils qui veut aller en Espagne visiter un parent.

[1281] JL32, 17 mars 1788, Polier à Montchenu.
[1282] Lettre 1788-44-a, 25 mars 1788, Polier à Montchenu.
[1283] Lettre 1789-164, 2 août 1789, père Danglade à Montchenu.
[1284] Lettre 1789-193, août 1789, St Priest à Montchenu.

II—Le port d'armes (voir *Infra* la Maréchaussée)

Une centaine de courriers aborde le désarmement par des plaintes, des procès-verbaux, des ordres de Montchenu ou des remises de peines, et des recours. Les affaires de désarmement, une trentaine, sont à la croisée d'autres problèmes : il ne s'agit pas toujours de simples opérations de confiscation, mais derrière le port d'armes se cachent des habitudes et un contexte turbulent comme les rixes, le braconnage, les foires, les mariages armés. On trouve aussi le problème des semestriers. A ces courriers, il faut rajouter une dizaine de demandes de port d'armes pour sécurité personnelle. Dans les cent courriers recensés, plusieurs sont échangés sur la même affaire : par exemple huit font état de l'affaire chevalier d'Alzon-Matthieu Combes, quatre pour le braconnage chez le marquis de Peyraud. Les armes citées sont dans la plupart des cas des armes à feu comme des fusils, parfois à deux coups, des pistolets de poche et d'arçon, plusieurs « mauvais fusils », mais on trouve aussi une canne épée, une épée cachée dans une cravache[1285], une « canne avec pomme en fer et bout de cuivre jaune[1286] », un couteau à tenon[1287]. Le désarmement se fait en fonction de l'ordonnance du 1er juillet 1766 interdisant le port d'arme, et qui fixe les amendes à payer, et éventuellement la peine de prison en cas de non paiement ou de circonstances aggravantes comme cacher des armes ou insulter les cavaliers de la maréchaussée. On constate que le montant des amendes s'étale de 10 livres à 100 livres, excepté en cas de remise de peine. Les armes confisquées sont ensuite entreposées dans les magasins d'artillerie les plus proches.

Le braconnage

Le comte de Maubourg se plaint à Valentin[1288], du nommé Raymond qui braconne sur ses terres (nous ne savons pas exactement où : soit dans les environs de Privas soit à La-Motte-de-Galaure) et qui, bien que désarmé en 1787, est allé racheter des armes à St Etienne : il y a donc récidive ; son cas est aggravé car il chasse avec des chiens d'arrêt, et qu'il fait commerce du gibier. Maubourg se plaint qu'il abime les récoltes, et «…le

[1285] Lettre 1788-183, 26 octobre 1788, à Montchenu.
[1286] Procès-verbal 1788-166, 29 septembre 1788, Jean Lacoste à Montchenu.
[1287] Probablement couteau à cran d'arrêt.
[1288] Saralier est absent, il est à Paris.

misérable cultivateur n'ose rien dire parce que cet homme est connu pour estre très violent, brutal et capable dans sa vivacité de tirer un coup de fusil ; il dit publiquement que partout où il rencontrera mes gardes et ceux de mon fils, il tirera sur eux comme sur un lièvre… ». Maubourg avoue dans sa lettre que Raymond était à son service comme garde et chasseur et qu'il a du s'en séparer car il était « menaçant »[1289]. En début de lettre M. Paysan a rajouté : {Expédié un ordre de désarmement contre le n*omm*é Raymond le 11 mai}. Nous pouvons donc suivre la procédure de désarmement : selon les ordres de Montchenu, le lieutenant de prévôt Saralier ou le sous-lieutenant Valentin, doit se rendre avec un consul dans le domicile de Raymond pour confisquer les armes, et comme celui-ci a triché en remplaçant son fusil neuf par un vieux, il doit payer deux amendes : l'une pour le fusil neuf, l'autre pour le mauvais fusil, soit deux fois dix livres[1290]. La somme semble bien faible comparée à d'autres affaires, et vu le passif du personnage.

Le marquis de Peyraud se plaint également de braconniers sur ses terres de Peyraud, et demande à Montchenu un « désarmement général » qui s'avère impossible par manque de troupes. Par contre Montchenu propose à Peyraud de lui donner une liste de dix braconniers « les plus déterminés » pour les désarmer. La liste reçue, Montchenu envoie l'ordre de désarmement qui doit être effectué par la brigade de maréchaussée d'Annonay, mais les résultats sont décevants : « … Les choses n'ont pas eut tout le succès que j'en attendais parce qu'une apparition des cavaliers de la maréchaussée dans ses environs, peut ettre quelques propos indiscrets quelques jours auparavant ont donné des soupçons, on n'a trouvé que deux fusils, encore après bien des recherches… ». Il est vrai que les braconniers sont issus de plusieurs communautés autour de Peyraud : Merlin, Parsine, Les Soniers, Brunier, Charlieu, Champagne : ils ont pu s'avertir mutuellement quand la maréchaussée est arrivée chez le premier d'entre eux[1291]. Avec ces deux cas, on constate que Montchenu n'a pas eu recours à l'enquête préliminaire habituelle, en raison de la solidarité de la noblesse.

D'autres cas de braconnage sont cités parfois rapidement au détour d'un courrier, comme c'est le cas pour un fusil enlevé à un braconnier près de Thueyts et dix livres d'amende payée en septembre 1788 : c'est Frévol de La Coste qui s'en est chargé avec sa troupe[1292]. Quant à l'affaire des frères Philipot qui braconnent sur les terres du comte de Troussechoir, elle s'étend de juin à octobre 1788 avec trois lettres. Le commandant en

[1289] Lettre 1788-70, 26 avril 1788, comte de Maubourg à Valentin.
[1290] Lettre 1788-82, 11 mai 1788, Montchenu à Valentin ou à Saralier.
[1291] Lettres 1788-3, 20, 20-a, 20-b, JL3, du 12 janvier 1788 au 13 mars, Peyraud à Montchenu.
[1292] Copie de lettre 1788-164-a, 28 septembre 1788, Frévol de La Coste au vicomte de Cambis.

second est déjà au courant par d'autres sources, nous ignorons lesquelles « … j'étais déjà informé du braconnage et autres désordres qui se sont commis aux environs de votre terre de Chervis[1293]… ». Il ordonne le désarmement début juin, mais en septembre, le comte de Troussechois se plaint à nouveau : les désarmements n'ont pas été exécutés et il accuse Philipot de faire « …main basse sur les pigeons et volailles de ma bassecour[1294]… », autrement dit, il s'enhardit, et Troussebois réitère sa plainte. Ces frères sont armés de pistolets, fusils, couteaux à tenon d'après l'enquête de Valentin, et sont dangereux. La première tentative de désarmement a été un échec car « … leur mère les [la brigade du Cheylard] aperçüt et fit sauver ses deux fils qui certainement ne s'enfurent pas sans armes, quoy qu'on qu'en ait trouvé chés eux… ». Pourtant la brigade est arrivée « à la pointe du jour » pour être sûre des les surpendre chez eux. Il faut donc un nouvel ordre pour les désarmer et les punir de la prison. Cependant la mère « n'est pas en état de payer l'amende[1295] ».

Le cas du métayer Lascout aux environs de Toulouse, est à remarquer car il obtient après enquête de Mazars, le droit de porter ses armes : il est métayer de l'ordre de Malte qui lui a donné le droit de chasser, son bail arrive à échéance à la St Martin c'est-à-dire à la mi-novembre : il n'est donc pas désarmé, étant dans son bon droit[1296].

Les foires

La foire de St Martial, comme toutes les foires en Vivarais, attire des « étrangers » et des gens du cru, souvent armés. L'affaire Pierre Chabal, Joseph Brioude, et Jacques Peyren (six courriers) croise aussi le problème de la jeunesse car ils sont qualifiés explicitement de : « … jeunes gens armés de pistolets avec lesquels ils ont tiré plusieurs coups… ». Ici, c'est la troupe, plus spécialement le détachement du régiment des chasseurs des Pyrénées en quartier à St Martin de Valamas qui, à la demande de Nicolas consul, est venue patrouiller pendant la foire et les prend en chasse. Le sergent Brepson en fait rapport : « … nous les avons poursuivis jusques à environ une demi lieu, est en les poursuivant, ils son levé leur veste est montré leurs derrières en disant qu'il se moque des

[1293] JL91, 2 juin 1788, Montchenu au comte de Troussechoir.
[1294] Lettre 1788-169, 1er octobre 1788, comte de Troussebois à Montchenu.
[1295] Procès-verbal 1788-189-a, 23 novembre 1788, Jean Moulin à Montchenu.
[1296] Lettre 1788-176, non datée, Montchenu à Mazars ; lettre 1788-176-a, 17 octobre 1788, Mazars à Montchenu. A cette date, Montchenu est à Toulouse.

dragons[1297]… ». Il y a donc offense au détachement. L'ordre de désarmement de Montchenu du 11 mars, prévoit la prison s'il y a refus de donner les armes, et élargissement seulement quand tous les frais de prison auront été payés. Brioude est défendu par une veuve qui affirme qu'il est « un enfant », et le laquais de son frère, que la famille est pauvre avec neuf enfants, que ce sont ses fermiers qui n'ont jamais porté d'armes. L'avocat juge Chanéac de Loire est chargé de mener enquête, et il disculpe Joseph Brioude « qui n'a pas tiré », le sergent Brepson a mal vu, « … d'après les renseignements que j'ay pris, les coups de pistolets furent tirés sur un chemin que je connais, mais à trop grande distance de St Martial pour que de ce lieu on put avec certitude discerner les coupables, surtout au déclin de la foire que beaucoup de gens se retiraient par le même chemin[1298]… ».

Port d'armes festif

Les mariages sont synonymes de troubles car « point de mariages sans être armés[1299] », et à la sortie de l'église, il est coutume de tirer en l'air en signe de réjouissances. Puis avec la fête, le repas et le vin, les esprits échauffés entrainent vite des rixes armées donc dangereuses. Des mariages sont célébrés : en octobre 1788 à Coucouron, près de Pradelles en mars 1789. Frévol de La Coste envoie seize chasseurs dans les villages où vivent les jeunes mariés, et « … mon ordre était fort étendu pour prévenir tout accident, on fouilla en présence des consuls. Au premier ÿ on trouva trois fusils et un pistolet et à l'autre un fusil ; ces armes ont été mises à la caÿsse ordinaire ; le premier a paÿé soixante douze livres d'amande, grâce faite du surplus ; ches l'autre on ne rencontra pas le propriétaire qui paÿera dix livres sans dificultés… ». On peut noter que le désarmement se déroule après le mariage et non pendant, sans doute pour éviter une émeute ce jour-là car tout le monde est probablement armé. Un autre mariage se tient à trois lieues de Pradelles, et le lendemain, deux hommes armés forcent le jeune marié à leur donner à boire sous la menace de deux pistolets ; Frévol de La Coste n'a pas le temps d'envoyer un détachement

[1297] Procès-verbal 1788-72-b, 6 février 1788, Brepson à Montchenu.
[1298] Brouillon d'ordre 1788-35, 11 mars 1788, de Montchenu au commandant de St Martin de Valamas ; JL30, 11 mars 1788, Montchenu ; lettres 1788-72, 72-a, 72-b, 72-c, du 6 février au 28 avril 1788, de Chanéac de Loire, Farconnet, une veuve, Montchenu.
[1299] Lettre 1788-187, 22 novembre 1788, Frévol de La Coste à Montchenu.

que les deux hommes viennent d'eux-mêmes se livrer et payer l'amende qui est minorée devant leur bonne volonté, et ne se monte qu'à 12 livres 10 sols chacun[1300].

Frévol de La Coste surveille donc les mariages dans son commandement, et le fait avec une grande prudence :

> … M'ayant été rendu compte que le n*omm*é Arsenac du Cellier de Luc, venait de se marier et qu'il avait fait assembler une troupe de gens avec des fusils et des pistolets malgré mes avertissements, j'ai envoyé un détachement ches lui avec ordre de le désarmer et de lui ordonner de venir me trouver à Pradelles ; le tout a été exécuté avec prudence et ménagement en présence du premier consul Palpecuer : on a enlevé un fusil chez cet homme auquel j'ai lavé la tête d'importance. Il lui en a coûté 10 livres d'amande qui ont été distribuées aux chasseurs, et le fusil a été déposé à la caysse d'armes[1301]…

Un troisème mariage donne lieu au port d'armes ou plus exactement l'anniversaire des cinquante ans de mariage du couple Monnerond, respectivement 84 et 74 ans, qui doit être célébré le 4 février à Annonay. Il s'agit d'honorer « les vénérables vieillards », en les faisant accompagner « … de jeunes gens à pied, en uniforme et armes …à la cérémonie, mais comme on ne le peut pas sans votre permission, ils se sont adresser à moi pour vous supplier de l'accorder. Cette compagnie sera composée de jeunes gens comme il faut… ». Montchenu donne l'autorisation assortie des recommandations de prudence habituelles : « …, j'y ai consenti bien volontiers, mais je désire, MM, que vous apportiés tout vos soins et votre attention pour qu'il ne résulte aucun inconvénient de cette permission, et m'en rapporte entièrement à votre prudence à cet effet[1302]… ». Ici, la permission a été demandée pour des raisons tout à fait honorables, et donc accordée.

Par contre pour le mariage de la fille de M. Toulouse consul à Rozières, aucune permission de port d'armes n'est demandée, la jeunesse tire des coups de pistolets à la sortie de l'église «… pour faire les honneurs qu'elle croit faire aux notables habitants en cas de noces… ce qui me coûta bien dix huit francs… », sans doute a-t-il fallu rembourser balles et poudre. Le consul n'y voit aucun mal, c'est « une très ancienne coutume[1303] ». Frévol de La Coste est outré qu'un consul donne un si mauvais exemple et réclame sa destitution ; il fait part de l'affaire au vicomte de Cambis, au comte de Périgord, à

[1300] Lettre 1789-48, 22 mars 1789, Frévol de La Coste à Montchenu.
[1301] Lettre 1788-191, 5 décembre 1788, Frévol de La Coste à Montchenu.
[1302] Lettre 1788-10, 24 janvier 1788, Peiron à Montchenu.
[1303] Copie de lettre 1788-83-a, 29 mars 1788, Toulouse à Frévol de La Coste.

Montchenu, à l'intendant, au baron de Breteuil. L'amende est fixée à 100 livres par le vicomte de Cambis mais le consul n'est pas destitué de sa fonction[1304]. Cependant, pour dissuader les autorités municipales et montrer qu'il n'existe pas de passe-droit, Frévol de La Coste fait passer une circulaire aux consuls de son commandement : « Je crois devoir vous instruire, Mrs, que le commendant de la province vient de condamner à cent livres d'amende le consul de la parroisse de Rosières près de Joyeuse, pour avoir laissé tirer des coups de pistolets à des jeunes gens assemblés et ne m'en avoir point rendu compte[1305] ».

Outre les mariages, un autre moment festif est la venue de personnages importants qui apportent un peu de distraction dans le Vivarais. La visite de l'abbé de Narbonne Lara à l'abbaye des Chambons en novembre 1788 est donc une bonne occasion : « …18 ou 20 jeunes gens de la parroisse de St Etienne…Cette bande s'arma en fusils et fut à la rencontre de M l'abbé, de là, au cabaret manger les 24 livres qu'il leur avait donné. Ici les pistolets et baÿonnettes furent vues de partout ; M l'abbé en fut si étonné qu'il me le raconta ches moi à Pradelles[1306]… ». Rien de grave ici car pas de débordements, mais un port d'armes non autorisé, aussi le vicomte de Cambis sévit en faisant payer amende et en désarmant la jeunesse, voire en la condamnant à la prison si besoin est « … Je travaille à ces objets en ÿ emploÿant la prudence nécessaire… » explique Frévol de La Coste à Montchenu, qui veille comme toujours à punir sans soulever de plus graves problèmes ou des résistances dangereuses de la part de gens armés.

Enfin, on trouve un exemple de port d'armes dans une église, sans précision du contexte : le 23 mai 1788 le sieur Chastagner dit Juston portant un pistolet chargé, se blesse lui-même par balle pendant la communion « ce qui troubla le service divin ». Montchenu envoie ordre de désarmement contre le maladroit et prison si non paiement de l'amende[1307].

Le port d'armes peut aussi viser le clergé et les célébrations : « …on tire pendant les offices divins[1308]… » note Lardeyrol le 18 mars 1788 sans plus de précisions.

[1304] Copie de lettre 1788-85-a, 14 mai 1788, vicomte de Cambis à Frévol de La Coste.
[1305] Copie de lettre 1788-94, mai 1788, Frévol de La Coste aux consuls.
[1306] Lettre 1788-187, 22 novembre 1788, Frévol de La Coste à Montchenu.
[1307] JL41, 3 avril 1788, Montchenu à Valentin.
[1308] Copie de lettre 1788-41, 18 mars 1788, Lardeyrol à Frévol de La Coste.

Les rixes et insultes

Les rixes reviennent souvent aux oreilles de Montchenu car elles mettent à l'épreuve « la sûreté et la tranquillité publique ». Elles ont diverses causes d'après la correspondance ; il y a des circonstances favorables comme le tirage au sort des soldats provinciaux (cf. *infra*) ; on trouve aussi des moments propices : les fêtes (fête de la St Jean, fêtes baladoires), les dimanches ; l'animosité entre groupes sociaux comme les ouvriers et les gavots à Annonay, ou les habitants de différentes paroisses souvent la jeunesse, entrainent des disputes. Dans tous les cas les circonstances aggravantes sont la boisson et le port d'armes, et un lieu est tout désigné car il cristallise tous ces facteurs : le cabaret. Les cabarets sont loin de respecter les règles et donnent souvent à boire toute la nuit, aux « heures indues » c'est-à-dire après 9 heures du soir en hiver et 10 heures en été ou pendant les offices divins, échauffant les esprits ; les insultes fusent alors, puis on en vient aux mains et parfois aux mains armées de pierres, de bâtons, de couteaux, ou plus grave, d'une arme à feu. Les protagonistes sont des étrangers, des jeunes, des ouvriers, des nobles pris à partie, des paysans, des « montagnards », des gens de passage, parfois une famille, et toujours des hommes. Les soldats ou la maréchaussée appellés en renfort s'en mêlent et peuvent participer aux blessures comme le paysan éventré par le sabre d'un chasseur au Monastier en janvier 1789 (cf. *infra*) ou le coup de baïonnette donné à un homme ivre par un soldat (cf. *infra*).

Le nouveau consul d'Yssingeaux, M. Faure, se plaint auprès de Montchenu, des cabarets, de la jeunesse, des rixes, du libertinage, de l'absence de troupes et de maréchaussée. Face à cette situation, Faure fait une proposition à Montchenu : « … Voudriez vous donner aux consuls un peu de votre authorité et les authoriser en fait de rixes, en fait de perturbateurs du repos public, à faire mettre en prison les mauvais sujets au moins pour un, deux ou trois jours, et enjoindre aux citoyens de leur donner main forte sous peine de désobéissance à vos ordres et ensuite écouter les plaintes desdits consuls sur leurs procès verbaux… [1309]». Faure en vient à regretter son ancien statut de procureur fiscal à Monistrol, alors que, en tant que consul, il se voit « les bras liés ». Mais Montchenu ne donne pas suite à la demande de Faure, il rappelle les moyens de coercition habituels dont dispose le consul, il faut donc les utiliser : « … faire exécuter ponctuellement les réglements de police, à condamner les délinquants à l'amende et à faire mettre en prison

[1309] Lettre 1788-32, 8 mars 1788, Faure à Montchenu.

pour 24 heures, comme vous en avés le droit… je vous envoye… une ord*onnanc*e que vous voudrés bien faire publier et afficher pendant 3 dimanches consécutifs, à l'issüe de la messe paroissiale, et tenir la main à l'exécution des dispositions qu'elle renferme[1310]… ». Montchenu se contente de donner quelques conseils à un consul débutant qui ne connait pas exactement les pouvoirs de l'autorité municipale, il l'encourage à appliquer les règlements, et lui rappelle que les troubles doivent faire l'objet d'un procès-verbal, et que c'est à partir de cet écrit que Montchenu peut agir, non pas avec des plaintes générales et vagues comme Faure le fait au début de sa lettre.

Un nouveau courrier de Faure en octobre 1788, montre que même s'il a suivi les conseils donnés, cela ne résout pas tous ses problèmes car il est en butte avec la justice qui ne le soutient pas. Il décrit à Montchenu les trois problèmes du moment : un homme ivre a cassé ses vitres à coups de pierres, il l'a livré à la justice ; un autre homme a battu sa femme à coups de bâtons dans la rue, mais « … Que fera un consul ? Rien. Il emprisonne un domicilié même pour vingt-quatre heures, la justice ordinaire qui ne fait rien qu'à sa méthode, déclare cet emprisonnement nul et illégale, sans parler que nous n'avons point de main forte pour hazarder cet emprisonnement[1311] ... » ; enfin le procureur Aulanier a été gravement insulté en public par deux femmes, « … la justice criminelle querele en nous fermant ces portes d'emprisonnement contre des domiciliés… je ne trouve pas un emprisonnement de 24 heures suffisant… ». Les relations de Faure avec la justice sont donc houleuses, celle-ci ne le soutient pas pour faire régner l'ordre et la sécurité : il demande une brigade de maréchaussée dans un mémoire adressé à Montchenu « … veuillez en faire l'usage que vous jugerez convenable… ». Il est peu probable que Montchenu ait accédé à sa demande.

Ces rixes occasionnent donc des blessures et parfois des blessures graves voire mortelles à Vernoux : « … Le jeudi 15 du courant jour de marché, trois hommes furent assommés dans notre rue : l'un d'eux en est mort. Hier encore jour de marché, un autre homme fut aussi assommé au même endroit : il est paralisé et sans connaissance. Il y eut bien d'autres rixes[1312]… ». A Thueyts le juge et consul Roux se plaint aussi : « … à la fête de St Jean : il n'y a pas eû d'homme tué mais il y eut ce jour là beaucoup de disputes ou rixes, dans l'une desquelles il y eut un homme étendû à coups de pierres qui lui ont ouvert

[1310] JL36, 28 mars 1788, Montchenu à Faure.
[1311] Lettre 1788-179, 24 octobre 1788, Faure à Montchenu.
[1312] Lettre 1789-15, 23 janvier 1789, Pourret à Montchenu.

le crâne ; on le crut longtemps mort, ayant resté sans connaissance et sans donner signe de vie ; il est encore très dangereusement malade… [1313]».

Le juge Lemaure accuse les montagnards fauteurs de troubles : « … nos montaignards de Faÿ, lassés sans doute de vivre en paix, ont renouvellé samedi dernier leurs scènes tragiques dans la paroisse de St Clément : sur les huit heures du soir, ils se sont battus deux à deux, deux frères ont péri des coups de couteaux qu'ils ont reçûs, l'un à sept ou huit pas du champ de bataille et l'autre chez lui le surlendemain de la rixe[1314]… ». Cette affaire donne lieu à six lettres entre Lemaure, Frévol de La Coste, Montchenu, et le sergent Jusin. Lemaure enclenche immédiatement les procédures : recherche de preuves, donc de témoins, audition de ceux-ci, repérage des habitations des coupables, demande d'un détachement pour l'arrestation, envoi du sergent Jusin et du détachement : il s'est écoulé quinze jours, un record, mais comme très souvent, les meurtriers se sont enfuis et ne peuvent être arrêtés. Nous ignorons l'attitude de Montchenu par absence de sa correspondance, mais Lemaure est bien décidé à lui faire parvenir un mémoire, il envisage des mesures particulièrement sévères :

> … Je me propose de faire un mémoire à ce sujet [les couteaux] dont j'aurai l'honneur de vous adresser un double en vous priant de l'appuyer de votre crédit auprès du comandant de la province et des ministres. Si même vous aimés solliciter vous-même cette ordonnance, il faudrait aussi que ceux qui seraient convaincûs d'avoir donné un coup de couteau fûssent condamnés à la corde, et ceux convaincus d'avoir eu leur couteau ouvert à la main ou dans la manche fussent condamnés aux galères quoiqu'ils n'eûssent pû s'en servir, et cela sans espoir de commutation de peine[1315]…

Les exemples de rixes abondent dans les lettres. Au cœur de toute affaire, on trouve toujours une plainte, et l'enquête : il faut vérifier les faits par des témoignages. L'affaire Luquet fait l'objet de six courriers. Sur une lettre de plainte contre Jean-Jacques Luquet, Valentin a fait son enquête et interrogé des témoins, en particulier les victimes de Luquet que celui-ci a attaquées avec un fusil à deux coups : M. de Verges, Jean-Antoine Dubois, sa sœur qui en est tombée malade, et «… batu les enfans dudit Esclausus et menacé de les tuer, et qu'ils n'osent sortir de chés eux. Ces trois particuliers offrent

[1313] Copie de lettre 1788-114, 30 juin 1788, Roux à Frévol de La Coste.
[1314] Copie de lettre 1789-37-a, 4 février 1789, Lemaure à Frévol de La Coste.
[1315] Lettre 1789-37-a, 4 février 1789, Lemaure à Frévol de La Coste.

d'affirmer tous ces faits par témoins[1316]… ». Valentin fait arrêter Luquet par Jean Moulin brigade du Cheylard. L'affaire a pris moins d'un mois entre les résultats de l'enquête de Valentin et le procès-verbal de désarmement[1317]. Montchenu intervient car il reçoit la plainte, donne ordre d'enquêter, ou ordre de désarmer ou d'emprisonner ou de porter l'affaire au tribunal.

Montchenu s'appuie sur des hommes de terrain, Frévol de La Coste, la maréchaussée avec Valentin, Saralier, parfois Farconet, les juges, et leur demande leur avis sur la question : Montchenu a confiance en eux, ils ont vu et entendu, connaissent les mentalités, ont leurs espions sur place, sont au courant des rumeurs et contre-rumeurs, donc sont aptes à porter un jugement auquel Montchenu donne son aval la plupart du temps.

Insultes et incivilités sont également le lot quotidien des autorités municipales. On compte quatre affaires d'insultes en 1788 et une en 1789 qui totalisent onze lettres. Trois courriers concernent l'affaire du chevalier de la Garde, trois autres pour l'affaire Randon. L'affaire du chevalier de la Garde se déroule le 7 avril au cabaret de Peyre à midi. Le chevalier s'arrête pour se réchauffer et se sustenter, et six autres personnes sont présentes et témoins de l'affaire. Les frères Chalveche, Joseph et Alexis entrent dans l'auberge et insultent le chevalier sans que celui-ci sache pourquoi :

> …Ce quy obligea Mr le chevallier de La Garde de se lever de sa chaise, ayant sa canne à la main et dit audit Alexis Chalveche qu'il le trouvait bien insolent de l'insulter de cette manière, aussitôt ledit Alexis Chalveche prit une assiette d'étein et voulut la jetter contre monsieur le chevallier, ce que voyant Joseph son frère, l'arreta et luy donna même un souflet ; cela ne l'empêcha pas de se porter contre Monsieur le chevallier et de le saisir par le collet avec tant de force et de colère, qu'il déchira son habit et sans ledit Joseph son frère, qui l'arreta encore, il aurait très maltraité Monsieur le chevallier[1318]…

L'offense réclame réparation ; le chevalier envoie son mémoire à Frévol de La Coste qui le fait suivre comme toujours à Montchenu. Ce dernier demande une enquête sur les conseils donnés par Frévol de La Coste, « … je vous prie en conséq*uen*ce de faire prendre sur les lieux par les consuls, les informations les plus sûres sur la manière dont

[1316] Lettre 1788-104-2, 19 juin 1788, Valentin à Montchenu.
[1317] Procès-verbal, 1788-116-a, 29 juin 1788, Jean Moulin à Montchenu.
[1318] Mémoire 1788-73-b, 16 avril 1788, chevalier de la Garde à Frévol de La Coste.

cette aff*aire* s'est passée ; c'est d'après le résultat que vous voudrés bien m'adresser, que je pourrai prononcer sur l'objet de Mr le chevalier de La Garde[1319]… ». On ne sait quelle est l'issue de l'affaire, mais on peut s'en douter car pour Frévol de La Coste, le chevalier de la Garde est dans son tort : « … si toutes les plaintes sont évidament prouvées, 24 heures de prison pour le coupable suffiraient, attendu que je donne des tors à M le chevalier de La Garde de se trouver dans ces lieux confondus avec des paisans[1320]… ». Et Montchenu de conclure : « je ne puis qu'approuver le parti que vous me proposés ».

L'affaire Randon concerne aussi des insultes contre un noble : « … Mr du Peloux de St Romain demeurant à St Didier est venu ici exprès malgré son grand âge pour me porter les plaintes les plus vives contre le s*ieu*r Allais de Randon fils d'un procureur de St Didier, l'ainé âgé de 22 ans… a osé menacé Mr du Peloux et l'insulter de toutes les manières devant plusieurs témoins dans la ville même et sur la place…de même le cadet âgé de 20 à 21 ans, appelé Cristophe Randon insulta grièvement le même Mr du Peloux et dans la même ville[1321]… ». Cette fois Montchenu s'adresse au subdélégué Polier et le charge de faire enquête « … Quoique je ne puisse douter de la réalité de ces plaintes, par la considération que mérite Mr le che*valie*r du Peloux de St Romain… ». La procédure doit être respectée. Mais le père des frères Randon a douze enfants et vit dans la pauvreté, il ne saurait payer les frais de prison. Montchenu envoie donc un ordre pour des excuses publiques, et fait entière confiance à M. du Peloux pour faire grâce de la prison car « …d'après les représentations qui m'ont été faites par Mr du Peloux lui même, sur les facultés du père des*dits* f*rère*s Randon…je suis convaincu que cet ancien militaire, en faveur de cette démarche, demandera leur grâce pour les 2 jours de prison portés dans le*dit* ordre ; vous voudrés bien m'informer sur le champ de ce que vous aurés fait çà cet égard… ». Chomel avocat, prend le parti de Randon, écrit à Montchenu pour que « … les faits contenus dans le mémoire qu'il aura l'honneur de vous remettre, aïent été vérifiés par telle personne qu'il vous plaira[1322]… ». L'affaire se termine en septembre pour le mieux, c'est-à-dire sans procès, et Polier en rend compte à Montchenu : « … qu'il a bien voulu se contenter de leurs excuses. Cette affaire s'est arrangée par l'entremise de Monsieur de Pelissac chevalier de St Louis et premier consul de St Didier[1323]… ». On note l'importance de la présence du consul pour les excuses.

[1319] JL 75, 10 mai 1788, Montchenu à Frévol de La Coste.
[1320] Lettre 1788-73, 29 avril 1788, Frévol de La Coste à Montchenu.
[1321] JL 122, 21 juillet 1788, Montchenu à Polier.
[1322] Lettre 1788-143, 26 août 1788, Chaumel à Montchenu.
[1323] Lettre 1788-159, 15 septembre 1788, Polier à Montchenu.

L'affaire Carrière et Bonnafour se déroule en octobre 1788 à St Porquier près de Castelsarrazin. Montchenu est alors à Montpellier en remplacement du vicomte de Cambis. Le sieur Carrière, fortement pris de boisson, a insulté le consul de St Porquier Bonnafour dans l'exercice de ses fonctions. Les propos tenus sont particulièrement outrageants : «… je te méprise… tu as une place méprisable… ta personne l'es aussi… j'ai toujours méprisé la place que tu remplis, vil consul de St Porquier, consul de dix huit francs, tu es pauvre comme un rat, tu aurais grand besoin de cent pistolles[1324]… ». Bonnafour envoie donc une plainte, et Montchenu charge le subdélégué Verdier de Pordeguy de faire enquête. Ce dernier auditionne des témoins pour vérifier les faits qui sont vrais, mais il trouve deux excuses à Carrière : « … Le sieur Carrière serait impardonnable si ses torts n'étaient la suite d'un peu trop de vin qu'il avait pris dans un soupé fait hors de ches luy, ce qui n'est point une bien bonne excuse à l'âge du sieur Carrière qui est sexagénaire[1325]… ». Cependant, Carrière doit s'excuser oralement et par écrit : « … ils ont conduit le sieur Carrière ches le maire à qui il a fait des excuses qui l'ont satisfait… je crois essentiel pour le maintien de la subordination et pour le respect dû au chaperon, que le sieur Carrière soit condamné par votre ordre d'écrire dans le registre de l'hôtel de ville, qu'il respecte et honore la place de maire et consul… ».

Dans les trois cas, on constate que les peines sont légères : quelques jours d'emprisonnement au maximum, les excuses publiques peuvent suffire pour laver l'affront, et Montchenu diligente toujours une vérification des faits. Par contre lorsque le consul de La Souche est insulté par un cabaretier[1326], le vicomte de Cambis donne l'ordre pour huit jours de prison : la punition est sérieuse car il y a affront à l'autorité municipale.

La jeunesse

La jeunesse est malaisée à définir, on peut dire qu'elle concerne vraisemblablement les hommes de moins de 30 ans, n'ayant pas encore de responsabilité familiale. La jeunesse intervient en groupe : une bande de jeunes d'un village ayant une sociabilité

[1324] Procès-verbal 1788-180-b, 11 septembre 1788, à Montchenu.
[1325] Lettre 1788-180, 24 octobre 1788, Verdier de Pordeguy à Montchenu.
[1326] Copie de lettre 1788-186-a, 8 novembre 1788, Frévol de La Coste au vicomte de Cambis.

spécifique, contre une autre bande. Ici à travers les différents exemples pris dans les lettres, ces bandes de jeunes sont de milieu populaire.

La jeunesse des villages occasionne des problèmes entre Montpézat et Le Burzet, Ste Mélany et Sablières, St Pierre et St Jean de Pourcharesse, St Genest et La Blachière, et dans les paroisses de Nièglès, Thines, Chassiers, Vinezac, Thueyts, La Narce et La Souche. Vingt lettres sont échangées sur ce sujet : « …. C'est l'animosité acharnée des parroisses de Ste Mélanie, Sablières, Nièglès, Thines, Montpézat, Le Burzet, St Jean de Pourcharesse, St Pierre, qui a déjà produit dans trois ou quatre rencontres plus de 30 blessés et un ou 2 de morts, et dont la plupart avait donné rendé vous à la foire de Loubaresse[1327]… ». Les causes de ces animosités ne sont mentionnées que deux fois : Frévol de La Coste fait allusion à « d'anciennes rencunes[1328] » et à Boucieu-le-Roi, Montpezat et Le Burzet, c'est le tirage des soldats provinciaux qui est la cause des rixes (cf. *infra*) : sur les vingt courriers à propos de la jeunesse, dix concernent Montpezat/ Le Burzet (cf. *infra*).

Lors de son séjour à Toulouse, Montchenu rencontre la même crainte vis-à-vis de la jeunesse toulousaine. Les officiers du Grand Baillaige demande protection à Montchenu : « …Nous sommes instruits de très bonne part que les mêmes jeunes gens qui ont couru les rues les nuits précédentes, se proposent de continuer leurs insultes principalement ce soir ; qu'ils se sont à cet effet munis d'armes à feu et même fait provision de balles pour nous inquiéter[1329]… ». Montchenu répond qu'il va prendre immédiatement les mesures nécessaires et fait paraître une ordonnance[1330]

Cette jeunesse est l'objet d'un paradoxe : d'un côté elle est l'objet de violence, de troubles, de rixes et impossible à maîtriser sans prendre de grandes précautions. Mais d'un autre côté elle sait se montrer utile quand elle est mise à contribution contre les brigands. Ainsi, la jeunesse de Thueyts a aidé à l'arrestation de Rousset dit Palayre, elle est venue en renfort de la maréchaussée. Le compte-rendu du brigadier de la maréchaussée de Montpezat est d'une extrême honnêteté : « … Mon commandant, nous venons d'arrêter le lieutenant de la bande de Degout dit La Champ, c'est-à-dire la jeunesse de Thueyts et un de Mayres nommés Jean Planchier dit Graveise, Jean Clap Gerbeaud parroisse de Thueyts et ledit Jacques de la parroisse de Mayres : le saisirent et le conduisirent à Thueyts[1331]… ». Le « nous » est vite rectifié avec précision en joignant les noms des jeunes athogiens qui

[1327] Copie de lettre 1788-164-a, 27 septembre 1788, Frévol de La Coste au vicomte de Cambis.
[1328] Copie de lettre 1789-129, 23 juin 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[1329] Jt 4, 26 septembre 1788, officiers du Grand Bailliage de Toulouse à Montchenu.
[1330] Jt 5, 27 septembre 1788, Montchenu aux officiers du Grand Bailliage. Jt 6, 26 septembre 1788, ordonnance de Montchenu aux toulousains. Cf. note de bas de page n°200.
[1331] Copie de lettre 1788-141-b, 18 août 1788, brigadier anonyme à Frévol de La Coste.

ont participé à l'arrestation. Ces jeunes sont encore présents lorsqu'il faut conduire Palayre en prison à Villeneuve-de-Berg « …6 à 7 jeunes gens de Thueyts prirent les armes pour l'escorter[1332]… ». Ce n'est pas sans mal que cette escorte est constituée car les habitants de Montpezat ont refusé « … M Béraud maire de cette ville s'est donné tout le mouvement possible pour les trouver, mais les pères et mères de cette jeunesse, craignant le danger pour leurs enfents, sont venûs en pleurant chez ledit m*air*e Béraud en disant qu'il ÿ avait trente hommes qui attendaient à Bauzon[1333]… ». Il est vrai que la bande de Degout a été signalée, qu'elle veut intercepter le convoi pour libérer Palayre. Valentin mène enquête à la demande de Farconet, sur cette arrestation : on apprend ainsi qu'elle ne fut pas de tout repos pour la jeunesse de Thueyts : « …il fut arêté dans la paroisse de Thueyts par des jeunes geans à qui ledit Rousset cherchait dispute, qu'un très petit d'entre eux mais fort et vigoureux le prit par une jambe et le fit tomber, et les trois autres se jetèrent de suite sur luy et parvinrent non sans peine à l'atacher ; l'un d'eux fut même blessé légèrement d'un coup de coutiau[1334]… ». Les jeunes athogiens ont pu montrer leur courage et leur détermination, ainsi que leur aptitude à la lutte, en rendant service à leur commaunauté. En revanche la jeunesse montpezatienne ne s'est pas manifestée.

Un deuxième exemple est celui de la jeunesse de Rozières : « … Le n*omm*é Pierre Chaumel de la paroisse de Gras, arrêté au mois de juin dernier par la jeunesse de Rozières[1335]… ». Chaumel est un assassin membre de la bande de Degout, et il a réussi à s'évader des prisons de Villeneuve-de-Berg. Il s'est réfugié à la Souche où il vit tranquillement chez lui, et pour une deuxième arrestation, il faut un espion sur place et des troupes.

Le tirage des soldats provinciaux et les semestriers

A Boucieu le Roi, une rixe éclate tous les ans à l'occasion du tirage des soldats provinciaux. M. de Cellier accuse les quatre frères Gaillard en particulier André et Pierre, et Joseph Chara. Ils s'en prennent aux deux fils Maza car le père Maza les fait « représenter », c'est-à-dire, propose des remplaçants. « …le père s'oblige, Monsieur, de tirer au sort pour ses deux fils et les représanter… ». Cette rixe met en danger le consul et

[1332] Copie de lettre 1788-141-c, 4 septembre 1788, Frévol de la Coste aux consuls de Thueyts.
[1333] Copie de lettre 1788-141-b.
[1334] Lettre 1788-145, 29 août 1788, Valentin à Montchenu.
[1335] Copie de lettre 1789-78-b, 8 avril 1789, Gasque à Frévol de La Coste.

son greffier, en plus du danger qui pèse sur les habitants car les frères Gaillard « …ont maltraité différants cytoyens, et pour éviter que les fils dudit Maza ne fussent batû une seconde fois, J'ai crû que le père Maza eut l'honneur de se présanter à vous pour remplacer ses deux fils afin de prévenir les accidents fâcheux[1336]… ». M. de Cellier réclame 24 heures de prison pour les frères Gaillard, et attend la décision de Montchenu.

Mouzin premier consul du Burzet a reçu plus de vingt plaintes contre la jeunesse. De son côté le consul de Montpezat, Béraud, a envoyé une plainte contre les jeunes à Frévol de La Coste qui fait suivre à Montchenu. Tous les deux sont dépassés par les évènements, mais tentent d'agir de concert en se tournant vers le commandement militaire. Mouzin prend la peine de décrire les faits dans un mémoire envoyé à Frévol de La Coste et Montchenu pour demander de l'aide. Le tirage s'est bien passé en 1787 raconte-t-il ; mais après celui-ci, les jeunes du Burzet se sont arrêtés pour boire dans un cabaret : ils se sont fait rosser à coups de bâtons par les jeunes de Montpezat et doivent s'enfuir et rentrer chez eux : « … Arrivés dans leur patrie, ils en firent le raport à leurs camarades lesquels irrités d'un pareil procédé, en conclurent vengeance sur le fondement que la jeunesse de Montpézat n'aurait pas dû maltraiter celle de Burzet ; la majeure partie des habitans de Montpézat étant parente ou alliée de celle du Burzet, ce qui excita une animosité entre les jeunes gens des diverses parroisses[1337]… ».

Cet affront appelle donc vengeance du Burzet contre Montpezat, c'est une affaire d'honneur, d'orgueil baffoué donc de la plus haute importance, on rentre là dans une forme de vendetta avec préméditation. C'est pendant le tirage de 1788 que cette vengeance se déroule, la jeunesse a donc eu largement le temps d'y réfléchir, de se monter les uns les autres, d'exciter sa haine et de se préparer ; les jeunes de Burzet « … au nombre de près de deux cents vinrent ici armés de gros bâtons… Il ÿ eû un combat terrible, et si la jeunesse de Burzet n'eut pris la fuitte quoiqe agresseurs, il ÿ aurait eû beaucoup de morts ; ils furent bien étriliés, il ÿ en a eû plusieurs de blessés[1338]… », les deux consuls du Burzet et de Montpezat n'arrivent pas à les désarmer et « … Le combat ne pouvait pas être égal parce que huit personnes n'étaient pas capables de se défendre contre trois parroisses qui s'étaient liguées contre eux… ». Béraud qui s'interpose reçoit « … une grelle de pierres qui le frondait de toutes parts, il fut obligé de se retirer et d'abandonner sa jeunesse… ».

[1336] Lettre 1788-51, 1er avril 1788, M. de Cellier à Montchenu.
[1337] Mémoire 1788-117-c, non daté, Mouzin à Montchenu.
[1338] Copie de lettre 1788-68-a, 21 avril 1788, Béraud à Frévol de La Coste.

L'affaire continue car le 19 mai : « … foire à Burzet, il y eut environ une 15aine de ces libertins qui par pelotons de quatre en quatre parcoururent la foire sur les 9 à 10 heures du matin ; ils troublèrent la foire en faisant des dévastations et en jettant les marchandises sous le pont, sans pourtant batre personne, il n'y eut que trois chapeaux perdus… ». Puis « … ils se sont donnés rendes vous vendredi prochain vingt sixième du courant, jour de notre foire de Montpezat… » : Béraud craint le pire et réclame des troupes à Frévol de La Coste qui ne peut lui en donner mais qui propose 15 jours de prison aux meneurs. Le 26 mai, les deux camps se contentent de s'injurier copieusement. Le 28 mai, Mouzin « précédé d'un tambour qui apellait les bans » publie « dans toutes nos places et principales rûes » une ordonnance interdisant injures et rixes entre Montpezat et Le Burzet. Le 30 mai, des femmes sont attaquées : « … le 30 mai vendredi jour auquel nos fromagères qui vont faire leur commerce au marché d'Aubenas, et ensuitte trois de leurs mulettiers qui portaient leur beurre et fromage furent attaqués sur le grand chemin, battus par environ huit à dix personnes soit de Montpezat, de Thueits que d'ailleurs et auraient été encore plus maltraités sans le secours du sieur Failhand bourgeois du lieu du Fez qui accourut avec son fusil au lieu de la dispute[1339]… ». Mouzin livre une liste[1340] de dix-sept « séditieux » à Montchenu.

L'attitude du commandement militaire, dans le cas présent Montchenu et Frévol de La Coste, est comparable. L'action de Montchenu face à cette situation est la même que d'habitude : il charge Frévol de La Coste d'enquêter « … de vous procurer à ce sujet des nouveaux renseignements, ainssi que les noms, surnoms et demeures des principaux autheurs de cette rixe, et de m'envoÿer le tout, en ÿ joignant votre avis afin que je puisse ordonner contreux une peine capable de prévenir de pareils excès[1341]… ». Il demande l'avis des hommes de terrain pour définir la peine finale. Dans sa réponse du 21 juillet, il conseille la plus grande prudence à Frévol de La Coste pour éviter une révolte qui pourrait prendre de l'ampleur : « … les plus grandes précautions pour ne pas soulever les esprits et servir de prétexte à de nouvelles désobéissances que nous nous trouverions dans l'impossibilité de réprimer par le défaut de troupes… je vous engage donc d'attendre pour la [la punition] mettre à exécution, que les têtes soient moins échauffées, ce retard d'ailleurs parait être désiré par le 1er consul du Burzet[1342]… ». La punition est donc différée pour les huit arrestations prévues. En attendant, Montchenu recommande de faire

[1339] Toutes citations sont tirées de 1789-117-c, non daté, Mouzin à Montchenu.
[1340] Liste 1788-117-d, non datée, Mouzin à Montchenu.
[1341] Copie de brouillon, 1788-117-a, 11 mai 1788, Montchenu à Frévol de La Coste.
[1342] JL 120, 21 juillet 1788, Montchenu à Frévol de La Coste.

connaitre les ordonnances, il envoie des affiches à faire publier : il tente la persuasion avant la coercition, mais propose aussi au vicomte de Cambis d'établir 20 hommes à Pradelles et 10 au Monastier, ce qui ferait un renfort pour la maréchaussée de Langogne. L'ordre est d'attendre jusqu'à l'arrivée des troupes.

En août, Frévol de La Coste atteste que les ordonnances sur les cabarets sont bien connues du Burzet et de Montpezat car il les avait déjà fait passer en 1784 : preuve qu'elles n'ont eu qu'un effet limité. Frévol de La Coste est un militaire aguerri qui dans la correspondance, donne souvent de lui une image d'autorité privilégiant la force ; mais il sait aussi tenter la persuasion, et même avec un certain panache comme c'est le cas à Loubaresse, en septembre, lorsqu'il calme un début de révolte en utilisant force et langage, ce qui montre qu'il a bien entendu les conseils de prudence de son supérieur : « …plus de 100 hommes en fusil qui étaient au rendé vous, se sauvèrent à mon aproche ; je sûs la maison où étaient les autres, je fûs seul les trouver pour les moraliser, et comme ceux là étaient sans armes qu'ils avaient peut-être laissées en chemin, je les fis escorter jusqu'à portée de leurs parroisses où ils ne risquaient plus rien. Ils furent si contents qu'ils voulaient se cottiser pour faire une gratification au déttachement, qui ne l'acepta pas[1343]… ». On sent ici son talent de meneur d'hommes, il n'a pas peur du danger et s'approche seul, il sait parler aux gens du pays, trouve les mots et les gestes qui touchent les cœurs de ces hommes aux conditions de vie difficiles. Il est vrai aussi qu'il a souvent tendance à enjoliver ses actions.

En novembre, Frévol de La Coste n'a toujours pas réussi à arrêter les deux plus coupables, « … j'envoÿaÿ le 2 de ce mois, pour ces objets, un déttachement de ce quartier au Burzet et à Montpézat ; ils inthimidèrent baucoup, mais ils ne prirent pas les plus coupables que j'avais indiqués dans mon ordre ; les consuls n'aÿdèrent pas efficassement, je crois qu'ils avaient peur[1344]… ». En janvier 1789, il fait suivre la même ordonnance sur les cabarets dans d'autres villages « … je ni ay vu dans cette circonstance d'autre remède pour l'avenir, que d'y faire passer les mêmes ordonnances que vous m'adressâtes, pour les bourgs de Montpezat et de Burzet[1345]…. ».

Cinq personnes occasionnent des troubles à St Agrève avec « …attroupement avec armes des n*omm*és Blanc milicien, Baptiste Blanc, Claude Sartre, François Cornu fils et Arsac, qui se sont portés à des excès et voyes de fait sur la personne du n*omm*é Chave, lors

[1343] Lettre 1788-167-a, 27 septembre 1788, Frévol de La Coste au vicomte de Cambis.
[1344] Lettre 1788-186, 8 novembre 1788, Frévol de La Coste à Montchenu.
[1345] Lettre 1789-22, 30 janvier 1789, Frévol de La Coste à Montchenu.

du tirage des soldats provinciaux… » ce qui occasionne huit courriers entre le 11 mai et le 18 juin. Brunet d'Arcenèche se plaint à Montchenu, car il a été offensé par « une conduite peu régulière ». Aussi Montchenu, jugeant que l'autorité consulaire a été affaiblie, ordonne quelques jours de prison et met en place une ruse pour rétablir l'autorité de Brunet D'Arcenèche :

> … mon intention en leur infligeant cette peine étant de leur faire sentir qu'ils ne devront qu'à vous la grâce de ne pas la subir en entier, je vous prie, Monsieur, de leur faire savoir indirectement que ce n'est que par votre moyen qu'ils peuvent obtenir cette grâce, attendu que je ne voudrais pas que ces jeunes gens restassent plus de deux ou trois jours en prison, quoique j'ai fixé dans mon ordre, leur détention à 8 jours. Vous voudrés donc bien, ces 3 jours expirés, leur accorder comme une faveur la liberté en leur observant qu'ils ne la doivent qu'à vous[1346]…

Suite à cet ordre, Jean Moulin et le second consul Choisin font une « descente » le jour de la foire, dans les maisons des cinq coupables, mais ne les y trouvent pas. La femme de Brunet d'Arcenèche s'en mêle avec Flossac « citoyen de distinction qui doit porter mon chaperon après l'assietté » pour convaincre Brunet d'Arcenèche d'indulgence envers eux et ne pas les mettre en prison, Brunet d'Arcenèche, sans doute trop faible, accepte. Cependant, il est inquiet car il les trouve insolents. Montchenu ne lui en fait aucun reproche, et reprend son idée de punition par la prison : « …la conduite très répréhensible des n*omm*és Mathieu Blanc et Cornu fils, les ayant rendu indigne de l'indulgence dont vous avés usé à leur égard, je vous préviens que je viens d'ordonner que ces 2 mutins soient arêtés et conduits dans les prisons de votre ville, où ils seront détenus pendant 2 jours[1347]… ».

En ce qui concerne les semestriers, le comte de Brienne fait parvenir une ordonnance au comte de Périgord pour qu'il la diffuse dans son commandement, spécifiant que les semestriers doivent partir en semestre désarmés car ils « …se répandent dans les villes et villages où, armés de sabres, ils se font redouter en insultant et maltraitant les particuliers, ce qui occasionne des rixes et des disputes dont les suites sont toujours fâcheuses[1348]… ». Les officiers de maréchaussée doivent donc désarmer les semestriers,

[1346] Lettre 1788-90-a, 11 mai 1788, Montchenu à Brunet D'Arcenèche.
[1347] JL90, 1er juin 1788, Montchenu à Brunet d'Arcenèche.
[1348] Copie de lettre 1788-11-g, 24 septembre 1788, comte de Brienne au comte de Périgord.

voire les mettre en prison, et faire remonter l'information au comte de Brienne pour qu'il puisse sévir, ce qui ne doit pas améliorer les relations entre la maréchaussée et la troupe.

L'affaire qui oppose Montpezat contre Le Burzet est dûe au tirage des soldats provinciaux

Les demandes de port d'armes

Les ports d'armes sont toujours demandés « pour la conservation de sa personne et de ses biens », assurer la sécurité soit personnelle soit des marchandises. Le capitaine Mazerac demande le port de fusil pour « …Teil mon fermier du moulin de Carabotis près Gignac » ; celui-ci a déjà été attaqué par des brigands qui lui ont volé son grain, il s'est donc armé de deux fusils, mais a été désarmé et a du payer 10 livres d'amende ; Mazerac intervient pour qu'on lui rende ses deux fusils et pour demander le port d'armes en promettant «…qu'il les garde au moulin sans en faire usage mais pour en imposer[1349] ». On ne sait si Montchenu a accédé à sa demande. Les religieuses de Tournon font la demande tous les ans pour que « …le fermier aux granges d'un de leur domaine appellé Montillon, puisse avoir un fusil dans ledit domaine tant pour sa sûreté que pour la conservation des bois dépendants de ce domaine… », cette demande est renouvellée régulièrement depuis le 5 avril 1781 : autant dire qu'il s'agit d'une habitude, et que Montchenu l'accorde mécaniquement tous les ans.

Quatre courriers font état de la réclamation des frères Ladreit. Portant régulièrement des armes « … à cause de l'étendue de mes bois… », ils sont dénoncés au vicomte de Cambis par une plainte de M. du Besset châtelain à Lamastre. Ils sont donc désarmés en juillet 1787 sur ordre du vicomte de Cambis, et ont du payer l'amende ; en août 1787, ils envoient un certificat de bonnes mœurs signé par le corps municipal en entier et par le curé pour attester de leur bonne foi[1350]. Montchenu ne revient pas sur la décision du vicomte de Cambis car « … depuis votre première jeunesse, vous n'avés pas cesser de porter des fusils sous prétexte de veiller à la conservation de vos bois[1351]… ». Plus de six mois se sont écoulés entre le désarmement, et la réponse de Montchenu concernant la plainte. De même Pujol aîné, praticien de Villefranche, demande le port d'un fusil pour se rendre dans son

[1349] Lettre 1788-7, 27 janvier 1788, Mazerac à Montchenu.
[1350] Certificat de bonne conduite, 20 août 1787, consuls de Mounens au vicomte de Cambis.
[1351] JL8, 11 février 1788, Montchenu à Ladreit.

fief : Montchenu va lancer une enquête. Ici c'est le vicomte de Cambis qui fait suivre la demande à Montchenu le 3 novembre 1788[1352] : Montchenu est alors à Toulouse en remplacement du comte de Périgord. Deux autres demandes apparaissent en 1789 : Vissac de la Baume la réclame pour son cousin négociant en bois, et le sieur Bertrand fait la même demande : dans les deux cas, Montchenu les renvoie au comte de Périgord, « … ces sortes de permission ne pouvant qu'être donnée par M le comte de Périgord lorsqu'il est dans la province[1353]… ».

Enfin on compte deux personnages qui, ayant participé ou contribué à l'arrestation de brigands, craignent des représailles : Antoine Vignal a aidé à l'arrestation d'un brigand qui s'est pendu en prison, et depuis, il a peur avec raison semble-t-il : « … lui et sa famille être exposés à être volé et assassigné ; on le veille de toute part, il n'ose aller nulle part, pas même aux offices divins. Dimanche dernier en venant de Vêpres, il fut attaqué au grand chemin sur les 4 heures ; hier matin on le poursuivit longtemps dans son domaine… ». L'abbé Labro prieur de Fabras intervient pour lui auprès de Frévol de La Coste qui lui accorde le port d'armes avec les recommandations d'usage « …sans que ledit Vignal puisse aller à la chasse ni entrer ledit fusil dans les cabarets ; le présent bon pour deux mois[1354] » autorisation confirmée par le comte de Périgord[1355]. Le nommé Antoine Laplanche dit Jacquas a participé à l'arrestation de Palayre : quand il apprend que des prisonniers se sont évadés de Villeneuve-de-Berg, il n'en mène pas large. Certes « …Le Palayre n'est pas du nombre, il s'occupait à vouloir tuer la geaulière lorsque les autres ont gagné la porte… », mais ce sont peut-être ses complices qui ont pris la fuite et vont vouloir se venger sur Jacquas. Aussi fait-il demander le prêt et le port d'un fusil pour se défendre, par l'intermédiaire de Durand juge de Thueyts. Frévol de La Coste n'hésite pas et en informe le vicomte de Cambis : « … j'ai prêté un fusil à l'homme qui avait arrêté le Palayre ; nous avons besoin de ces gens là et j'espère que vous ne désapprouverés pas le billet provisoire que je lui aÿ remis[1356]… ». L'autorisation est donnée pour la durée de deux mois comme pour Antoine Vignal.

Certains pensent ne pas avoir besoin de cette autorisation, jugeant sans doute que leur qualité justifie le port d'armes : ainsi en est-il d'un membre du clergé l'abbé Clavière

[1352] Lettre 1788-185-1, 3 novembre 1788, vicomte de Cambis à Montchenu.
[1353] Copie de lettre 1789-3, 2 janvier 1789, Vissac de la Baume à Frévol de La Coste.
[1354] Copie de lettre 1788-60-c, 12 avril 1788, abbé Labro à Frévol de La Coste.
[1355] Copie de lettre 1788-73-a, 25 avril 1788, comte de Périgord à Frévol de La Coste
[1356] Copie de lettre 1788-172-a, 5 octobre 1788, Frévol de La Coste au vicomte de Cambis.

prêtre du Rouergue qui porte une canne épée : furieux d'être désarmé, il insulte la maréchaussée comme le rapporte le cavalier de la brigade[1357].

Les demandes de grâce

La mère des frères Philipot qui braconnent sur les terres du comte de Troussechoir, n'est pas en mesure de payer l'amende : elle n'est pas la seule. L'affaire Jean Jacques Moyeres témoigne aussi de la pauvreté de certains porteurs d'armes incapables de régler les amendes. Désarmé d'un pistolet, Moyeres « … un fort mauvais sujet de la parroisse de St Barthélémy Le Meil qui a dit mille sotizes à la brigade lorsqu'il a étté dézarmé, et qui a étté mis en prison faute par luy d'avoir payé l'amande… » se retrouve donc enfermé au Cheylard. Sa mère, la nommée Pize ne peut pas l'aider, indigente elle aussi. Montchenu fait preuve d'une grande indulgence « …malgré les injures auxquelles cet ho*mme* s'est porté lors du désarmement, il me parait suffisamment puni, et par une suite de la confiance que j'ai en vous, je vous autorise à user de modération et de réduire la somme de 100 livres suivant les facultés de cet ho*mme*[1358]… ». L'amende est baissée à 60 livres[1359].

Paul Monier garçon tisserand de la paroisse de St Julien, est lui aussi trop pauvre, il est resté en prison pendant un mois à Privas faute d'avoir payé l'amende, et Valentin va : « … ordonner audit sieur Danthon de le faire sortir de prison, ce malheureux y étant resté près d'un mois ; j'ose espérer Monsieur le conte, que vous m'aprouverés, connaissant la bonté de votre cœur pour les malheureux[1360]… ». Monier a fait recours auprès du vicomte de Cambis et du comte de Périgord qui renvoient l'affaire à Montchenu qui fait faire enquête : les consuls de St Julien certifient la pauvreté de Monier et sa famille[1361]. Danthon précise que « … ny son père ny aucun de ses parents ne sont pas en même de donner la moindre chose car tout assez misérables ; la preuve est que Mr le curé m'a promis de payer le pain et les frais de jaulle… ». On attend donc la grâce de l'amende pour le libérer. Montchenu, étant informé par Valentin que Monier n'a pas commis d'autres délits, délègue

[1357] Procès-verbal 1788-171, 14 octobre 1788, Lafforgue à Montchenu. A cette date, Montchenu est à Toulouse et doit donc s'occuper du commandement de Toulouse donc du Rouergue à la place du comte de Périgord.
[1358] JL121, 21 juillet 1788, Montchenu à Valentin.
[1359] Lettre 1788-121-1, 20 juillet 1788, Valentin à Montchenu ; procès verbal, 1788-121-2, 6 juillet 1788, Jean Moulin à Montchenu ; procès verbal 1788-125-2, 16 juillet 1788, Jean Moulin à Montchenu.
[1360] Lettre 1788-125-3, 30 juillet 1788, Danthon à Montchenu.
[1361] Procès-verbal 1788-125-4, Danthon à Montchenu ; près-verbal 1788-125-5, les consuls de St Julien à Montchenu.

la décision finale aux hommes de terrain, ici Valentin et lui demande de « … me faire part de la modération que vous croirés proportionnelle à ses facultés ; vous voudrés bien vous occuper de cette aff*aire* le plutôt possible et me mettre à même d'en informer Mr le c*om*te de Périgord[1362]… ». Dès réception des enquêtes et de l'avis de Valentin, Montchenu en informe le vicomte de Cambis : « … j'ai crû devoir faire grâce de l'amende entière, vû son extrême pauvreté et celle de ses parens. J'espère que vous ne désapprouverés pas cet acte d'humanité et de charité, ce jeune ho*mme* me paraissant assés puni de la longue détention[1363]… ».

Ainsi Montchenu ne fait pas preuve d'une extrême sévérité vis-à-vis des plus pauvres, il fait volontiers diminuer les amendes, voire les supprime ; pour cela il se base sur les enquêtes des hommes de terrain comme Danthon ou Valentin, et s'en remet entièrement à eux et à leurs avis pour prendre ce genre de décision. Cependant, préalablement, les pauvres ont fait de la prison en attendant que l'on se renseigne sur les « facultés » de leur parenté, et qu'une enquête soit menée ; au final, un mois de prison est de mise avant que la décision ne soit prise. Montchenu, satisfait, pense avoir fait un « …acte d'humanité et de charité… ».

Enfin, on peut citer le cas de François Charère de Fabras, qui est désarmé dans une auberge : il porte sur lui « … un pistolet chargé ; nous lui avons trouvé en outre dans ses poches, des balles, un poudrier, un couteau, des pieres à pistolet et un cailloul… ». Il est emprisonné en attendant le paiement de l'amende. Il y a tentative de demande de grâce mais en trichant avec usage de faux : « … M de Bournet vient de me dire que hier au soir, il se présenta chez lui le frère du nommé ci-dessus ; il lui présenta un certificat qu'il lui dit être fait par son curé. M de Bournet l'a reconnu faux, que ce n'était pas l'écriture du curé de Fabras connaissant très bien l'écriture du susdit curé, et qu'il a bien du regret de ne pas l'avoir fait arrêter aussi[1364]… ». On constate combien la troupe est peu réactive, elle a laissé filer un faussaire.

[1362] JL121, 21 juillet 1788, Montchenu à Valentin.
[1363] JL124, 1er août 1788, Montchenu au vicomte de Cambis.
[1364] Copies de lettres 1789-104, 13 mars et 16 mars 1789, Albertoni à Frévol de La Coste.

Autres cas de port d'armes

On trouve dix-sept autres cas de port d'armes dont douze en 1789 avec six pour le mois de janvier : certains échappent à la maréchaussée comme Jacques Laurens et son fusil à deux coups car il s'est enfui, son désarmement a échoué[1365], il en est de même pour Pierre Pellier le 18 mars qui rencontre la maréchaussée d'Aubenas, et prend ses jambes à son cou emportant son fusil[1366]. Bertou a payé l'amende pour son pistolet de poche[1367] ; de même en janvier 1789, Marianne Roche au Cheylard[1368], Auguste Chaussinand[1369], François Fumas à Cornas[1370], Jean Chartron des Blachières[1371], ont payé les amendes et rendu qui leur fusil, qui leur pistolet, soit sur ordre du vicomte de Cambis soit sur ceux de Montchenu.

Valla à St Agrève a caché son pistolet sous le traversin dans une chambre d'auberge, insulté la méréchaussée et refusé de payer : il se retrouve donc en prison[1372]. Quant au désarmement du maçon Pierre Brunel, la prudence s'est imposée :

> [Le 28 janvier 1789, Jean Pierre Vallon cavalier de maréchaussée en résidence à Tournon, rentrant de St Félicien à Tournon, a désarmé et confisqué un pistolet alors que Pierre Brunel garçon maçon à St Victor venait de tirer un coup contre ledit Vallon, et n'a pu lui faire payer l'amende car ledit Brunel l'a injurié et les forces n'étaient pas en sa faveur, Vallon a passé son chemin par prudence[1373].]

Le nommé Frachisse fait l'objet de trois procès-verbaux de désarmement près de St Agrève, à Desaignes[1374]. Le premier date du 5 février 1789: il est désarmé alors qu'il menaçait des particuliers, on lui prend un pistolet de poche et un couteau. Le deuxième est daté du 3 mars : le chasseur du Gévaudan Claude Dorne a fouillé la maison et la grange de Frachisse en se rendant chez lui avec consul et huissier et trouve encore des armes, un

[1365] Procès-verbal 1788-189-b, 11 novembre 1788, Jean Terrisse à Montchenu.
[1366] Procès-verbal 1789-46-1, 18 mars 1789, maréchaussée d'Aubenas à Montchenu.
[1367] Procès-verbal 1788-189-c, 15 novembre 1788, Pierre Seuil à Montchenu.
[1368] Procès-verbal 1789-13-1, 16 janvier 1789, Jean Moulin à Montchenu.
[1369] Procès-verbal 1789-13-2, 17 janvier 1789, Jean Moulin à Montchenu.
[1370] Procès-verbal 1789-15-1, 24 janvier 1789, Pierre Seuil à Montchenu.
[1371] Procès-verbal 1789-15-2, 24 janvier 1789, Pierre Seuil à Montchenu.
[1372] Procès-verbal 1789-18-1, 28 janvier 1789, Jean Pierre Vallon à Montchenu.
[1373] Procès-verbal 1789-18-2, 28 janvier 1789, Jean Pierre Vallon à Montchenu.
[1374] Procès-verbal 1789-22-1, 44-1, 60, des 5 février, 8 mars et 3 avril 1789, Jean Moulin à Montchenu.

pistolet de poche et un fusil. Enfin le 3 avril, des armes sont à nouveau saisies avec amende réduite à 20 livres par grâce de Montchenu.

Le 2 mars, la maréchaussée de Tournon qui conduit un prisonnier à Annonay, est attaquée par Pierre Sandon qui tire sur les cavaliers, on lui confisque trois pistolets avec de « vifs échanges ». Pierre Gourdan menace ses voisins avec ses armes : ordre est donné de fouiller sa maison et confisquer les armes, avec amende.

Le vicomte de Cambis charge Montchenu de mener enquête sur Bonnaud et Faucon tous les deux emprisonnés car désarmés de pistolets mais ne pouvant payer l'amende. Bonnaud a cependant réussi à réunir la somme de 100 livres et a donc été élargi, ce qui n'est pas le cas de Faucon. Le vicomte de Cambis trouve que la peine de prison a été assez longue pour lui, et après enquête, Montchenu doit le libérer en supprimant ou baissant l'amende si besoin[1375]. Sur le courrier du vicomte de Cambis, le secrétaire Paysan a rajouté : {R*épondu* le 18 décembre en lui envoyant le procès v*erba*l d'élargissement du n*omm*é Faucon qui a satisfait à l'amende}.

Le port d'armes est donc fréquent, les désarmements ont lieu dans les campagnes, sur les chemins, à domicile ou à l'auberge. Ils sont le fruit du hasard des rencontres ou de plaintes et de dénonciation de la part des notables locaux. Lorsqu'ils se déroulent à domicile, ils doivent respecter les procédures : être accompagnés du consul. Les amendes sont variées et en cas de non paiement, c'est la peine de prison qui est systématiquement appliquée avec une durée maximum d'un mois. On constate que les ordres émanent du vicomte de Cambis ou de Montchenu, parfois les lettres sont échangés entre les deux personnages qui s'occupent des mêmes affaires. La troupe et la maréchaussée sont chargées des désarmements, et c'est la maréchaussée qui mène enquête le plus souvent. Les autorités militaires sont informées par lettres et procès verbaux de tout ce qui se passe. Montchenu n'hésite pas à minorer les amendes lorsqu'il y a indigence avérée du coupable et de sa famille.

Cependant, ces désarmements semblent peu utiles, étant donné le nombre d'armes en circulation, surtout avec la mise en place des milices bourgeoises en juillet-août (cf. *Infra*) et le réarmement autorisé à cause de la Grande Peur ce qui fait dire à Frévol de La Coste : « …Ces montagnes…sont presque toutes réarmées… Encore trois mois et rien ne serait en sûreté[1376]». Montchenu laisse faire par impuissance : « … Quant aux ordres que

[1375] Lettre 1788-188, vicomte de Cambis à Montchenu.
[1376] Copie de lettre 1789-201, 25 août 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.

vous me demandés à faire afficher et pour déffendre le port d'armes et les attroupements, vous sentés bien que dans les circonstances aussi critiques, ces ordres ne feraient qu'augmenter le mal : toutes les paroisses du royaume sont en armes et ce n'est point encore le moment de les faire quitter, il faut attendre les effets du travail des Etats Généraux[1377]… ». Cette impuissance est tempérée par l'espoir que les choses vont s'améliorer, car Montchenu a confiance dans les Etats Généraux devenus l'Assemblée Nationale Constituante. Il attend des réformes et est persuadé de l'avènement du « bonheur ».

III—Montchenu face aux différentes émotions populaires

Quatre problèmes se déroulent conjointement dès février-mars 1789 : l'affaire du droit de leyde qui occasionnent des troubles sérieux, le problème de la cherté des grains, la Grande Peur et les élections des députés aux Etats Généraux.

L'affaire du droit de leyde (ou loude ou léoude)

L'affaire commencée le 31 janvier est relatée dès le 6 février 1789, et concerne spécifiquement Privas. L'importance accordée à cette affaire se voit à travers les 44 courriers échangés à ce sujet pendant plus de deux mois, jusqu'au 12 avril, dont 11 courriers de Montchenu (JL). Cette affaire fait apparaître un « bras de fer » entre le seigneur marquis de Fay Maubourg et les privadois. Les treize protagonistes de cette affaire, sont outre le commandement militaire donc Montchenu et le comte de Périgord qui font office d'arbitres, le « clan » des Maubourg qui défend ses intérêts à savoir le comte de Fay Maubourg, son fils le marquis de Fay Maubourg et Guérin son fermier fondé de pouvoir, le fermier de la leyde Jacques Malleval, le châtelain de La Motte-de-Galaure Laroche qui est aussi notaire royal ; se rajoutent les personnes chargées de faire régner l'ordre et de rendre « justice » en l'occurrence en soutenant les Maubourg : le cavalier de maréchaussée D'Anthon, le juge de police de Privas Paul Claude Guinabert, Pierre Pinet procureur fiscal de Privas, le greffier Pourchaire, l'huissier Pierre Blanc ; enfin on peut

[1377] JL112, 14 août 1789, Montchenu à Chanéac de Loire.

compter les « victimes » : la communauté de Privas, le premier consul de Privas Teyssonier Descros. L'affaire se cristallise plus spécifiquement autour du fermier Guérin très attaché à ses prérogatives et peu enclin à faire des concessions.

Le droit de leyde est le droit perçu sur les marchandises comme les grains (froment, seigle, avoine, orge, millet) et les châtaignes vendus par les étrangers sous la halle aux grains lors des marchés, donc l'affaire est en lien avec les émeutes frumentaires, mais dans le cas présent, les troubles prennent une tournure anti-fiscale et anti-seigneuriale puisque ce droit est levé par les Fay Maubourg. Le droit de leyde se monte à Privas « …au 32ème du setier de grain[1378]… ». La leyde consiste en quatre taxes : la taxe d'entrée dans la foire, la taxe pour l'étalage des marchandises, la taxe sur la vente des marchandises, la taxe pour l'utilisation des poids et mesures du seigneur ou pour la vérification des poids et mesures utilisés par les commerçants. En effet, on utilise sur les marchés un récipient particulier nommé ras pour mesurer la quantité de châtaignes, les Maubourg auraient le droit d'avoir leurs propres mesures et pourraient interdire les mesures non marquées. A Privas le droit de leyde est détenu par le marquis de Fay Maubourg qui vit à Paris, c'est donc son père le comte de Fay Maubourg qui s'occupe des intérêts de son fils, le comte habitant dans le château de La Motte-de-Galaure à 75 km de Privas mais à seulement 5 km de Châteauneuf-de-Galaure. Le marquis de Fay Maubourg se rendant très rarement dans son château à Privas où sont entreposées ses archives, le père est donc l'interlocuteur de Montchenu.

Par son héritage historique, Privas a un rapport particulier avec son seigneur. En 1629, abritant une majorité de protestants, les privadois ont été déchus de leurs privilèges et n'ont plus le droit de porter le chaperon : il n'y a donc plus d'autorité consulaire, seulement un syndic catholique. En 1741, à la suite d'une transaction passée entre les habitants de Privas et le seigneur, le consulat est rétabli à condition que le premier consul soit nommé par le seigneur, et ceux-ci ne peuvent exercer la police, c'est à l'officier du seigneur de s'en charger. Les consuls sont donc soumis à l'autorité seigneuriale. Maubourg explique à Montchenu que déjà en 1775, ce droit de leyde a posé problème : il y a eu refus de le payer ; Maubourg a alors envoyé ses titres à la cour et l'arrêt du 18 décembre 1778 l'a confirmé dans son droit, mais entre 1775 et 1778, le droit n'a pu être levé.

En janvier 1789, les consuls ont pris le chaperon de leur propre chef, et se sont donc donnés l'autorité consulaire contrairement aux accords passés. Parallèlement à ce litige, un

[1378] Délibération 1789-44, 7 mars 1789, communauté de Privas à Montchenu.

arrêt du Conseil du 23 novembre 1788 interdit de vendre du blé en dehors de la halle, ce qui permet à Maubourg de lever la leyde selon l'ordonnance du 18 décembre 1778. Mais un autre arrêt du Conseil de mai 1774, donne la liberté du commerce du grain et permet de vendre en dedans ou en dehors de la ville. Cette contradiction permet à la communauté et aux consuls de décider de vendre en dehors de la ville. Et cela explique l'opposition entre Privas et les Fay Maubourg.

Le marché se déroule tous les samedis à Privas et dès le 31 janvier 1789, le fermier de la leyde ne peut encaisser la taxe devant l'opposition générale. Maubourg réclame des troupes à Montchenu pour prêter main-forte à la maréchaussée et soutenir son fermier de la leyde Jacques Malleval. Maubourg accuse aussi le corps municipal : « … Le consul de Privas nommé Descros, vray polisson, a infirmé au peuple et aux grenetiers de ne point payer de leyde. Le 31 du mois passé, le fermier de la leyde fut au marché pour la lever, ses grenettiers refusèrent de la payer[1379]… ». L'ordonnance du 3 février 1789[1380], qui a été affichée, énonce les réglements : il ne faut pas troubler le fermier de la leude du marquis de Maubourg (18 décembre 1788), il est interdit de mélanger des légumes ou autre grain que froment à la farine, interdit d'arrêter les charrettes de grains, interdit d'acheter volailles et gibiers avant 9 h en été et 10 h en hiver, interdit aux cabaretiers de servir après 10 h du soir, le dimanche et fêtes pendant les offices divins ; il faut utiliser des mesures et poids justes ; il est interdit de déposer fumier et immondices dans les rues, il faut balayer devant les portes ; enfin il est interdit de battre la caisse sans permission. La police relève du marquis de Maubourg et c'est à lui de faire respecter cette ordonnance, non pas aux consuls.

Le 17 février, des châtaignes sont confisquées chez les boulangers Blanc et Varenne car ils refusent de payer la leyde : le pays est en émoi. Pour échapper au droit de leyde qui se paie sous les halles et éviter l'insistance de Malleval, les marchands optent pour une autre stratégie : « … lorsque le fermier voulû percevoir ce que son droit luy permetait, il ne reçût que des brutalités et chacun de ces gens de campagne chargèrent leurs danrées, et de la place, les transportèrent hors de la ville et des ramparts[1381]… ». Les choses commencent à mal tourner : « …nous avons vû le moment où sa vie était en danger pour avoir voulû saisir un ras où l'on mesurait les châtaignes, qui était entre les mains du nommé Rey du lieu de Sevelas paroisse d'Issamoulin… ». En effet, le fermier et l'huissier

[1379] Lettre 1789-24, 9 février 1789, comte de Fay Maubourg à Montchenu.
[1380] Requête 1789-53, 16 avril 1789, Guinabert à Montchenu.
[1381] Lettre 1789-35, 23 février 1789, Danthon à Montchenu.

ont le droit de vérifier les ras moyennant une taxe. La tradition n'est donc plus respectée : «…les étrangers vendent le grain n'importe où, avec des mesures non marquées et non étalonnées[1382]… » pour éviter les impôts, et le setier de grains est passé de 14 à 19 livres. Une accusation revient plusieurs fois dans les courriers contre « les gens d'affaire » qui sont à l'origine des troubles, et ce qualificatif est donné à Guérin dans un courrier. Ainsi le 28 février, en voulant obliger les marchands à vendre sous la halle, l'huissier Blanc a déclenché une émeute « … ceux-ci ont refusé, aidés d'autres armés de grands bâtons et fouets et nous ont injurié [1383]… ». Pierre Blanc a reçu un coup de bâton sur les jarrets, s'est enfermé dans son appartement pour échapper aux 400 étrangers ; puis Maleval a été poursuivi, « pris par le collet » pour qu'il rende les châtaignes, s'est évanoui, et les paysans ont menacé de mettre le feu au château où avait été transporté le ras, ils sont entrés dans la basse cour, n'ont pu aller plus loin à cause de la grille fermée, ont menacé d'entrer par la force, et finalement Guérin, prudent et sans doute apeuré, a fait rendre le ras par une servante[1384].

La maréchaussée ne peut intervenir pour dissiper les émeutiers, elle n'est composée que de trois cavaliers et se trouvent impuissante face à la foule en colère. Danthon, Maubourg, Guérin, tous réclament plusieurs fois un détachement à Montchenu, et écrivent à l'intendant. Mais ce problème ne concerne pas ses attributions. Danthon veut prouver son zèle et son impuissance pour justifier son échec : «…Je vous prie mon général, d'être persuadé que moy et ma brigade avons pris avec autant de chaleur l'intérêt du fermier de Mr de Maubourg comme si la seconde nous eût appartenû. Je vois icy mon général, une observation que je vous prie de faire, c'est que nous sommes trop seuls[1385]… ». Guérin a fait venir la maréchaussée pour les procès-verbaux, et a payé la course des trois cavaliers 18 livres qu'il entend bien se faire rembourser ; de plus il accuse le premier consul : « … toutes délibérations prises par les communautés quelconques, sont nulles si elles ne sont authorisées par le juge du seig*neu*r des lieux, cependant Mr Descros refuse au juge de cette ville la présidence à toutes les délibérations à prendre par cette communauté[1386]… ».

Montchenu fait mener une enquête « …je m'assurerai ensuite avec la plus scrupuleuse exactitude si le consul a tenu des propos séditieux, si les conseillers politiques

[1382] Procès-verbal 1789-36, 26 février 179, Guinabert à Montchenu.
[1383] Procès verbal 1789-50-c, 23 février 1789, Pierre Blanc à Montchenu.
[1384] Procès verbal 1789-50-d, 28 février 1789, Danthon à Montchenu.
[1385] Lettre 1789-30, 16 février 1789, Danthon à Montchenu.
[1386] Lettre 1789-32, 17 février 1789, Guérin à Maubourg.

de la communauté de Privas ont fomenté la sédition et la révolte[1387]… ». Pour cela, il veut interroger lui-même le consul de Privas et le fait venir à Tournon[1388]. Il informe aussi le comte de Périgord car il est inquiet de la tournure prise par l'évènement dans un contexte difficile ; pour lui, le problème de la leyde…

> … qui peut avoir des suites sérieuses et dont je crois devoir vous rendre compte… les manœuvres sourdes de quelques gens d'aff*aire* et autres personnes mal intentionnées qui, pour se venger de quelques jugements rendus contr'eux à la réclamation de Mr de Maubourg, sont parvenus à répandre dans les p*aroi*sses voisines que ce droit était injuste et mal acquis, et qu'il n'y avait nul inconvénient à résister à sa perception[1389]…

Le 4 mars, la tension est montée d'un cran, il ne s'agit plus de contester les taxes seigneuriales et de vendre en dehors de la halle, mais «... on est déjà entré dans le château de Privas par attroupement on menace de mettre le feu aux archives, sans compter tout ce qui peut s'en suivre[1390]… ». Le « on » désigne « 200 montagnards[1391] » qui veulent faire disparaitre toutes traces du droit de leyde présentes dans les archives du seigneur. Le sieur Laroche est donc très inquiet, avec raison, pour les archives considérables du marquis de Fay Maubourg.

Le mois de mars correspond à l'affaire des grains (cf. *infra*), et Teyssonier Descros devant le prix élevé du grain, 20 livres le setier de froment, en fait distribuer gratuitement aux plus pauvres de Privas. La commaunauté de Privas a porté l'affaire devant le parlement de Toulouse, et Montchenu en est très chagriné car « … je suis peiné de ce que en ayant appellé au parlem*en*t, cela va occasionner un procès qui peut devenir très dispendieux tant pour la comm*unaut*é que pour le seigneur[1392]… ». Pour Descros, la récolte de 1788 a été mauvaise, le grain est cher, la leyde est élévée, « … enfin il n'existe pas de droit sur les châtaignes dans l'arrêt de 1778, et le droit de leude ne se perçoit que au-dedans de la ville, donc il faut vendre au dehors [1393]… ». Montchenu donne finalement raison aux habitants de Privas en autorisant la vente libre en dehors de la ville et en protégeant les marchands :

[1387] JL13, 10 février 1789, Montchenu à Maubourg.
[1388] Compte rendu 1789-46-b, 13 mars 1789, communauté de Privas
[1389] JL15, 26 février 1789, Montchenu au comte de Périgord.
[1390] Lettre 1789-42, 4 mars 1789, Laroche à Montchenu.
[1391] Lettre 1789-42-a, 2 mars 1789, Guérin à Laroche.
[1392] JL24, 16 mars 1789, Montchenu à Descros.
[1393] Délibération 1789-44, 7 mars 1789, communauté de Privas.

> … les étrangers qui trouveront plus commode et plus avantageux de porter et de vendre leurs grains et autres denrées hors la ville sur l'esplanade, aux fossés et autres lieux destinés pour la tenue des foires et marchés que de les vendre au-dedans de ladite ville, peuvent librement continuer de le faire jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ord*onn*é. Font défense à toute personne de causer aux étrangers aucun trouble ny empêchement dans les ventes qu'ils feront, sous les peines de droit[1394]…

Descros témoigne : « … des cris de joye et d'allégresse, de Vive le Roy et Monsieur le commandant, ont retenti de toute part[1395]… ». De plus, Montchenu donne tort à Guérin suite à la confiscation du ras qui a entrainé l'émeute, et il n'a pas respecté les procédures :

> … le s*ieu*r Guérin a des torts et que c'est lui qui y a donné lieu, en exigeant un droit sur les châtaignes qui n'est pas spécifié dans le droit de leude où il n'est fait mention que des grains. De plus, il est expressément ord*onn*é qu'il sera afiché sur une plaque d'airain le droit qui doit être perçu en vertu de l'arrêt du 18 décembre 1778 et cette disposition n'a jamais été remplie[1396]…

L'affaire du droit de leyde met en évidence la forte distorsion entre le point de vue de Descros et des marchands qui s'affirment contre Maubourg, Maubourg qui refuse de voir la misère du peuple et le problème des grains, et s'accroche à son privilège. L'intermédiaire entre eux est Guérin qui est très maladroit car trop rigide dans cette période de réaction seigneuriale. Montchenu a donné raison provisoirement aux privadois contre les Fay Maubourg pour éviter toute émeute, étant incapable de la contenir à cause du peu de troupes à sa disposition. Il s'en remet au jugement du parlement de Toulouse. Le comte de Périgord donne son avis et conseille Montchenu :

> … Cette affaire ne devant donner lieu qu'à une discussion de droit et être portée à la justice ordinaire qui doit nécessairement en connaitre, vous avez bien fait de ne point envoyer ce détachement à Privas, mais si elle est portée en justice, et qu'il y ait des jugements dont l'exécution exige main forte, ce sera alors le cas d'y employer les troupes, après toutefois que vous en serés requis par qui de droit et dans les formes prescrites[1397]…

[1394] JL23, 16 mars 1789, Montchenu au comte de Maubourg.
[1395] Lettre 1789-46, 14 mars 1789, Descros à Montchenu.
[1396] JL23, 16 mars 1789, Montchenu au comte de Maubourg.
[1397] Lettre 1789-39, 2 mars 1789, comte de Périgord à Montchenu.

En avril, Guérin est de nouveau confronté aux consuls qui ont décidé d'inspecter tous les greniers pour vérifier la quantité de grains disponibles et arrêter toute spéculation. Il ne s'agit plus alors du problème du droit de leyde, mais de « l'affaire des grains » (voir *Infra).*Guérin se rebiffe et refuse d'ouvrir les portes du château des Maubourg où il habite, et Montchenu lui en fait reproche car les consuls se sont plaints : « … rencontré d'obstacles que dans la maison que vous habités dont la porte avait été fermée aux consuls qui s'y sont transportés… ». Montchenu avertit Guérin qu'il risque gros dans ces temps troublés, « … vous inculper aux yeux du peuple et vous exposer à des malheurs qu'il ne dépendrait pas de moi de prévenir ny d'empêcher. Les plaintes qui m'ont été portées à cet égard par l'hôtel de ville m'ont parües d'une trop grande importance pour ne pas en déférer le jugement à Mr le c*om*te de Périgord… ». Il lui donne un conseil, répondant « aux impulsions de son cœur » : « …vous réunir dans ce moment de crise aux vœux de vos concitoyens… ». Selon Descros, Guérin détient du grain et fait partie des spéculateurs, et s'oppose aussi aux consuls par principe en raison d'une forte animosité mutuelle. L'accusation de Descros est très claire :

> … Ce particulier imagina hier de faire annoncer la vente de ses grains par le crieur public, mais au lieu par luy de tout vendre, il ne vendit que trois à quatre cetiers froment et de trois à quatre quartes de seigle ; après quoy il ferma ses greniers, disant qu'il n'en avait plus. Le peuple n'a pas été dupe de cette supercherie, et j'ay scu en effet que, dans la nuit dernière, Guérin avait enlevé ses grains de ses greniers et les avait fait voiturer dans un de ses domaines[1398]….

Le comte de Périgord n'approuve pas les visites faites par les consuls chez les particuliers, il les juge « … contre la règle, à moins de cas très extraordinaire…une nécessité absolue… », mais il approuve Montchenu du bout des lèvres «… puisque vos lettres portent le caractère de l'approbation… ». Il se montre naturellement méfiant vis-à-vis des consuls et conclut sa lettre : « … les discussions entre M de Maubourg et les consuls ne regardent point l'autorité, et elles doivent être une raison de plus pour laisser tomber leur plainte contre son homme d'affaire, parce que l'on peut raisonnablement supposer que ce n'est peut-être pas l'intérêt seul du bien public qui les a dirigés[1399]… ».

[1398] Lettre 1789-75, 17 avril 1789, Descros à Montchenu.
[1399] Lettre 1789-86, 29 avril 1789, comte de Périgord à Montchenu.

Enfin, on retrouve Guérin une troisième fois avec quatre courriers au mois de mai 1789. Il s'agit de son domestique François Rast dit Palier qui est âgé de 15 ans. Guérin lui a donné un fusil « pour tirer les oiseaux ». Mais le jeune homme a tiré dans la rue à 10 heures du soir, et deux personnes « ont été frisées par les balles ». Il a donc été désarmé et emprisonné car il n'a pas payé l'amende. Guérin intervient auprès de Montchenu, « François Rast est innocent », et demande qu'on rende le fusil confisqué « entouré d'une bande de papier scellé de cire rouge en attente des ordres du commandant du Vivarais[1400] ». L'enquête prouve que Rast est innocent car c'est Jean fils du tailleur qui a tiré : ce dernier doit être mis en prison pour 24 heures et doit payer les 10 livres d'amende, et Rast « domestique d'un domicilié connu » doit être libéré et n'a pas à payer d'amende car « …Son père étant vieux et infirme et ayant à paine de quoy ce procurer du pain[1401]…», mais le fusil est bel et bien confisqué malgré les réclamations de Guérin. En juillet, Valentin demande la grâce de l'amende dûe par Jean, et repose la question : que fait-on du fusil ?

L'animosité entre les consuls de Privas et Guérin est donc patente à travers le droit de leyde, la vérification des greniers et l'emprisonnement injustifié du domestique Rast. Depuis février, Guérin défend « le privilège honorifique du seigneur qui a le droit de haute justice à Privas[1402] », face à Teyssonier Descros sans doute forte tête qui ne se laisse pas intimider et sait utiliser tous les moyens pour atteindre ses fins. Il s'agit sans doute d'une haine personnelle entre les hommes, aggravée par un contexte tendu et des intérêts divergents.

Le problème des grains et les émotions frumentaires

Dès le 3 mars 1789, il est question à Privas de la « … rareté du premier besoin de la vie[1403]… », confirmé le 7 mars par le consul de Privas « … Mr Teyssonier Descrot premier consul maire a pris la parole et parle de la cherté des grains[1404]… ». A cette date le froment est à 20 livres le setier. Pourtant les prix ne semblent pas si élevés que l'on pourrait penser

[1400] Procès verbal 1789-92-a, 11 mai 1789, Descros à Montchenu.
[1401] Lettre 1789-138, 9 juillet 1789, Valentin à Montchenu.
[1402] Requête 1789-53, 16 avril 1789, Guinabert à Montchenu.
[1403] Lettre 1789-40, 3 mars 1789, Pinet à Montchenu.
[1404] Regisre de délibération, 1789-44, 7 mars 1789, Decros consul de Privas à Montchenu.

« … le froment a diminué de vingt sols par cetier[1405]… ». Il est vrai que le commerce est malaisé car « … les chemins sont fermés par les neiges depuis plusieurs jours ; on ne peut venir même de Pradelles et Langogne[1406]… ». Descrot réagit face au prix du grain : « … Il n'y avait qu'un cetier froment qu'on a vendû 20 livres 10 sols et cinq à six cetiers de seigle que j'ay fait distribuer sous mes yeux à de pauvres femmes qui pleuraient et se lamentaient. On en demandait 17 livres du cetier, mais à force de raisonner les vendeurs, je les ay engagé à les céder à 15 livres 10 sols[1407]… ». A la même période, les plaintes contre les bandits et les vagabonds abondent dans les courriers.

Parallèlement au problème du droit de leyde, la première émotion concernant les grains dans le Velay est relatée par Frévol de La Coste le 10 avril à Pradelles : ce sont les femmes qui apparaissent en premier actrices de l'émeute : « … avant-hier au soir, environ 30 fammes de la lie du peuple se rendirent chés le nommé Tourette aubergiste, ayant empêché le départ d'une charrette de grains… [1408]». Le 11 avril, « … elles étaient à peû près 400, furent chez le nommé Veysseire aubergiste aussy, pour empêcher le départ d'une autre charrettée, menaçant de metre le feu à la maison… ». Le consul fait intervenir 20 chasseurs pour dissiper l'attroupement, et pour calmer les femmes, fait dire que les grains vont être vendus à l'hôtel de ville « ...à 3 livres le carton… Il s'en présenta plusieurs qui en demandaient sans payer, ce qu'on ne peut pas faire, il ne s'en vandit que pour 17 livres…». L'émotion est si forte que le 18 avril, les consuls qui tentent de rétablir le calme par la douceur et la persusasion, sont attaqués : « … les séditieux sont venus assalir notre porte d'entrée à grands coups de pieres… nous nous sommes rendus chez le premier consul pour dresser la présente. En faisant chemin, nous avons reçu un coup de piere au côté droit sur le derière[1409]… ».

Ainsi un hiver particulièrement rude, des difficultés de circulation, la pauvreté des familles qui ne peuvent plus acheter les grains, amènent progressivement dès la période de soudure des inquiétudes de la part des autorités, inquiétudes bien réelles et justifiées par cette première manifestation. Pourtant précise Frévol de La Coste, toujours dans le même courrier, « …on a veû le blé beaucoup plus cher, sans aucun trouble, il faut l'atribuer à la fermantation généralle… ».

[1405] Lettre 1789-46, 14 mars 1789, Descros à Montchenu.
[1406] Lettre 1789-41, 3 mars 1789, Frévol de La Coste à Montchenu.
[1407] Lettre 1789-75, 12 avril 1789, Descros à Montchenu.
[1408] Copie de lettre 1789-49-a, 12 avril 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[1409] Copie de lettre 1789-83-a, 19 avril 1789, les consuls de Pradelles à Frévol de La Coste.

Un micro-dossier intitulé « affaire de St Agrève », fait état du problème des grains dans cette communauté dès le 3 avril[1410]. Le principal auteur des lettres est le juge Brunet d'Arcenèche qui est paniqué par les évènements et largement dépassé par la situation. Sa première lettre écrite le 3 avril « à dix heures du matin » sur ce sujet montre que le problème est déjà bien avancé puisque les sacs de grains ont échappé aux charretiers : « …les enfants détenaient des sacs [de grains]… ». Et déjà D'Arcenèche fait mention de menaces proférées contre les détenteurs supposés de grains « …il faudra bien aller rendre visite à la baraque du Riou…», menaces accompagnées d'une certaine insolence vis-à-vis du juge. Sans doute isolé, ne sachant à qui se confier, vers quelles personnes de confiance se tourner, d'Arcenèche envoie six courriers en 4 jours à Montchenu : deux le 3 avril, un le 4 à Farconet, deux le 5 avril dimanche des Rameaux (un le matin et un l'après-midi), un le 6 avril. Flosse/ Flossac conforte cette impression de panique des autorités locales par un courrier écrit également le 3 avril : « … les mutins ont entièrement perdû la tête par la quantité de vin ou d'eau de vie qu'ils ont bû, en vendant ou distribuant le bled qu'ils ont surpris aux pauvres charritiers. Je vous laisse à pensser si nos dames ont de l'inquiétude, puisque nous tremblons nous-mêmes… ». Le vol des grains s'est donc largement répandu, aucune autorité ne semble s'interposer pour empêcher les agressions des charretiers, et visiblement les cabarets font de gros profits en donnant à boire sans retenue et sans aucune surveillance. Nulle mention n'est faite de la maréchaussée ou des troupes.

Une deuxième lettre de Brunet d'Arcenèche du même 3 avril, mais écrite en fin d'après midi, montre que les évènements ont rapidement empiré vers 4 heures de l'après midi, et tournent à la révolte organisée en toute impunité, un groupe de 60 personnes est « précédée par un corps de chasse » afin de se rendre bien visible et rallier plus de monde pour étoffer l'attroupement ou peut-être par pure effronterie. Cette troupe n'hésite pas à frapper de coups de bâtons les charretiers[1411]. Terrorisé, d'Arcenèche se cache dans son grenier à foin et n'en sort qu'à la nuit tombée[1412]. Il relate également les évènements du 4 avril presqu'heure par heure par ses deux lettres du 5 avril[1413], une « le matin » et l'autre « à midy », complétée en soirée. Ce jour là, les vols de grains se déplacent sur la route de St Agrève au Puy, à « Formourete en Velay » pour intercepter les charrettes de froment pendant que le seigle est vendu sur la place publique à St Agrève. D'Arcenèche est scandalisé par le second consul Choisin qui profite de l'occasion pour achèter du « blé

[1410] Lettre 1789-55, 3 avril 1789, 10 heures du matin, Brunet d'Arcenèche à Montchenu.
[1411] Lettre 1789-57-a, 3 avril 1789, Brunet d'Arcenèche à Montchenu.
[1412] Lettre 1789-57, 3 avril 1799, 7 heures et demi du soir, Brunet d'Arcenèche à Montchenu.
[1413] Lettres 1789-64 et 65, du 5 avril 1789, Brunet d'Arcenèche à Montchenu.

arrêté » et il l'a vu « … promener sur le lieu de la vente, le second consul riant et content : je l'ay vu…. ». Cette affirmation est soulignée dans la lettre pour appuyer l'information et montré à Montchenu qu'il n'a pas rêvé.

Le matin le nommé Antoine Jacquemont est interpellé par le groupe, il trouve refuge dans la maison de Chambonal receveur des deniers du sel, mais il en est tiré par les mutins et finalement réussit à s'échapper. Moins chanceux, le cordonnier Jean Deléage est intercepté l'après midi et doit « marcher de force » la main attachée, avec les mutins. Le groupe est précédé d'une caisse et d'un cor, acclamé par les villageois, c'est un « triomphe » dit d'Arcenèche choqué. Enfin le soir, les « commissaires vendeurs » sont à l'auberge pour un bon repas autour de « deux gros et beaux fromages… à 12 deniers la livre », d'Arcenèche pense qu'ils règlent la note avec l'argent des grains. D'Arcenèche a chargé deux fusils, et « … je ne suis pas le seul chapeau noir qui aye peur. Le nommé Moulin brigadier du Chaylard, qui est icy depuis hier, et qui a couché pour être plus à portée de ma foire, vous rendra compte de ce qui s'est passé sous ses yeux… ». D'Arcenèche précise qu'il a renoncé à faire intervenir la maréchaussée, ayant peur que tout dégénère dans un bain de sang. Face à ces deux courriers du 3 avril de Brunet d'Arcenèche et de Flosse, Montchenu réagit très rapidement : un rajout a été fait de la main du secrétaire Paysan sur la lettre, pour envoyer 50 chasseurs corses de Tournon commandés par Colonna d'Istria, Farconet va fournir l'étape, et ils seront à pied d'œuvre le 5 avril soit deux jours après les courriers : la réactivité est exceptionnelle. Cela n'empêche pas les mutins de faire preuve d'arrogance et de détermination : Antoine Barbe s'écrie face à la troupe rangée « mes amis, il faudra tous nous armer », mais ce morceau de bravoure est tempéré par le rapport de Colonna d'Istria à Montchenu : les mutins ont baissé leurs bâtons, parfois les ont lâchés pour se sauver en courant[1414]. Cependant un dernier point obsède d'Arcenèche, c'est que certains des mutins lui font porter une responsabilité dans l'affaire, faisant courir des bruits disant que d'Arcenèche a donné l'ordre d'arrêter les charrettes le 2 avril et de prendre le blé, qu'il est « cause de tout le tumulte ».

Qui sont ces hommes et femmes qui participent à cette émotion et font courir ces rumeurs et qui sont les victimes désignées dans les courriers ? Si les lettres de d'Arcenèche sont confuses, on peut cependant dégager quelques grandes lignes. Plusieurs « victimes » de St Agrève sont citées comme étant « fermiers » ou entreposeurs de grains voire l'association des deux : le fermier Riou, la veuve Lacoste fermière des biens de l'hôpital,

[1414] Lettre 1789-69, 6 avril 1789, Colonna d'Istria à Montchenu.

les fermiers Boulon et Henri Roux ; le cordonnier Chapuis a 5 sacs de blé en dépôt pour Boulon, la veuve Lacoste hôtesse entrepose du blé pour différents marchands, Jean Franc est soupçonné d'avoir du blé, Antoine Jaquemont et Jacques Fargier dont on ignore les métiers, le cordonnier Jean Deléage, Chambonal receveur des deniers du sel dont la maison est forcée, et bien sûr tous les charretiers de passage. La maison de Deroux est visitée mais on n'y trouve que des chargements de pois. Cinquante-neufs sacs ont été volés à la femme Marolle qui réclame son grain à d'Arcenèche qui lui conseille de se taire.

Les mutins sont composés d'une soixantaine de meneurs dits « les commissaires vendeurs de grains », ils pillent le grain (blé, froment, seigle) mais visent aussi le foin de l'hôpital, volent le grain et le revendent à bas prix à leur profit sur la place publique ; leur arrogance les pousse à proférer des insultes contre le chevalier Laulanier et le sieur Moze tous deux gens de qualité puisque chevaliers de St Louis précise d'Arcenèche[1415]. Ils se nomment les frères Perier (cf. *Infra* la mauvaise conduite des soldats), la famille Barbe avec le père Antoine et le fils aîné Louis dit Momain « mesureur de grains[1416] », Jean Vey cadet, les Arsac, Payen tisserand, le second consul Choisin et le valet de ville ; on note des enfants qui ont les sacs de grains, des femmes dont madame Choisin qui ameute de sa fenêtre. Il est à noter que les Arsac ont déjà été remarqués lors de l'affaire du tirage des soldats provinciaux à St Agrève et l'affaire de l'habit brûlé (voir *Infra)*. Ils sont armés de bâtons ou tricauds, de couteaux de poche, de dagues, parfois la pierre à la main, donc pas d'armes à feu. Choisin a veillé à enlever la poudre et les fusils des armuriers avec le secours des chasseurs corses[1417]. Ils avancent en bande avec la caisse et le cor, menacent d'incendier l'hôpital et la maison de la veuve Lacoste, voire de la fouetter. On note qu'ils sont souvent avinés car le lieu de rendez-vous est l'auberge d'Armand, d'ailleurs d'Arcenèche espère que « le partage du produit du blé les brouillera entre eux ». Face à cette bande décidée, d'Arcenèche s'en remet à Saralier (voir *Infra* Saralier lieutenant prévôt de maréchaussée.)

Les émotions frumentaires touchent d'autres communautés : Le Pouzin, Privas, Saint-Martin-de-Valamas, Largentière, le Petit Paris, Annonay. Début avril, Marion avocat juge au Pouzin relate les évènements à Montchenu. Sa vision est plus globale que d'Arcenèche, il ne s'arrête pas à sa communauté mais alerte les autorités militaires sur la menace de disette sur la rive droite du Rhône car les charrettes sont interceptées, « …il

[1415] Lettre 1789-70, du 8 avril 1789, Brunet d'Arcencèche à Montchenu.
[1416] Lettre 1789-70.
[1417] Lettre 1789-69, 6 avril 1789, Colonna d'Istria à Montchenu.

nous manque de 6 à 700 setiers de grains d'ici la récolte… ». Il y a du grain mais chacun le garde pour soi, il y en a même en quantité mais l'insécurité touche les voituriers de toutes les villes même ceux qui chargent du grain à Lyon[1418]. Toujours début avril, le juge Chanéac de Loire fait mention de troubles à St Martin-de-Valamas et ce qu'il décrit se rapproche de ce qui se passe à St Agrève : pillage des voituriers avec parfois blessures, vente des grains à bas prix pour aller boire dans les cabarets, insultes «… contre notre curé, nos consuls et moy[1419]… ». Il termine en demandant des troupes. Le procès-verbal joint, montre que l'insécurité a monté d'un cran avec plus de violence : le voiturier Claude Valette dit Plaisance et sa femme sont maltraités « sous prétexte qu'ils avaient du bled … il n'y avait qu'un peu de son au grenier… » ; Pinet, sa femme et sa mère ont été frappés pour un sac de froment ; Etienne Pouzet de la paroisse de Borée avec 6 chevaux, a perdu son froment ; Fayard de la Chapelle a été sauvé par le consul de la mort[1420] … ». Bref les choses empirent : plus de violences pour moins de grains.

A Privas, le premier consul Descros alerte le commandant en second « … malgré toutes les précautions que j'avais prises, le pain et le bled manquaient presque générallement dans la ville, ce qui occasionnait de la part du peuple des murmures et des plaintes réitérées[1421]… ». Après avoir convoqué le corps municipal pour décider des mesures à prendre, il envoie deux députés, les sieurs Montfoy et Michel, pour expliquer la situation à Montchenu et lui porter la délibération très alarmante :

> … les boulangers ne font plus de pain, on croit qu'ils cachent le bled pour le revendre aux étrangers avec bénéfices ; aussi le conseil a décidé de visiter toutes les maisons de la ville et des hameaux voisins, avec le valet de ville et la maréchaussée ; ils ont trouvé chez les boulangers de Privas quantité de farine et froment, ainsi que chez 2 particuliers ; les autres ne peuvent attendre la récolte ; cela est dû aux autres villages qui retiennent le bled, empêchent le passage des voituriers[1422]…

Cette délibération met en évidence la juxtaposition de deux problèmes, celui de la liberté de circulation des grains et celui des spéculateurs, ici les boulangers et le sieur Guérin fermier (voir *infra* l'affaire du droit de leyde). Dans les deux cas, c'est vers Montchenu qu'on se tourne en espérant qu'il va punir Guérin et qu'il va rétablir et faire

[1418] Lettre 1789-71, 8 avril 1789, Marion à Montchenu.
[1419] Lettre 1789-72, 8 avril 1789, Chanéac de Loire à Montchenu.
[1420] Procès-verbal 1789-72-a, 6 avril 1789, à Montchenu.
[1421] Lettre 1789-73, 9 avril 1789, Teyssonier Descros à Montchenu.
[1422] Délibération 1789-73-a, 8 avril 1789, consuls de Privas à Montchenu.

respecter la libre circulation des grains. Le premier consul d'Annonay, Gaiou/ Gasque/Gascon, est lui aussi confronté aux spéculateurs : « … j'ay interrompu quelques personnes qui achettaient pour revendre, ce qui occasionnait l'augmentation ; dès lors, tout s'est asses bien passé, et je pense que sans cette surveillance extraordinaire, le bled de montagne que l'on vend actuellement chez nous 3 livres 13 sols pesant 40 livres, vaudrait plus de 4 livres 10 sols[1423]… ». Gaiou/ Gasque note que le pain aurait pu augmenter de 33% sans son intervention. Qu'a-t-il fait de particulier ? Il a surveillé la grenette « … depuis le commencement du marché jusqu'à la fin, sans y manquer d'un instant… » ; il a veillé à se rendre « en robe sur les places avec la brigade pour y inspirer la tranquillité publique, le bon ordre ou la crainte, et cella a réussy[1424]… ». Il a aussi su consoler et soutenir les plus pauvres en particulier les femmes, aidé par sa personnalité empathique, sans doute fin psychologue et proche des plus pauvres :

> … les femmes y pleuraient, pestaient, et menaçaient les gens qui venaient achetter du bled des environs, ainsi que ceux de l'endroit qu'elles soupçonnaient être revendeurs, le tout crainte d'en manquer. J'ay pris le parti ce dit jour de les consoler, sachant que la douceur faisait plus que l'authorité, faisant donner du bled pour le nécessaire seulement aux gens de la ville, et après, à ceux des environs, leur promettant de leur en faire trouver à tous, leur assurant que personne se retirerait chez soy sans emporter son nécessaire, et lorsqu'elles croyaient tout perdu, je leur ay fait voir qu'il y avait eu du bled de reste, ces dernières ayant vû que je faisais régulièrement chaque soir la visite à la grenette, et qu'elle ne s'ouvrait plus le matin que je n'y fus présent pour éviter le transport nocturne ; tout a été tranquille[1425]…

Le comte de Périgord et le vicomte de Cambis sont bien sûr mis au courant par Montchenu en particulier à cause de l'envoi de 50 hommes commandés par Colonna d'Istria à St Agrève. Le comte de Périgord recommande à Montchenu, une fois le calme rétabli, de diminuer la troupe à 25 soldats[1426]. Un autre détachement est envoyé à St Martin-de-Valamas par Colonna d'Istria sur ordre de Montchenu : une fois la troupe sur place, Colonna d'Istria fait rapport et indique que le calme est rétabli[1427]. Mieux, « …ces mutins ont rendu à deux marchandes, quarante louis moins six francs, qu'ils avaient mis en

[1423] Lettre 1789-74, 10 avril 1789, Gaiou/Gasque à Montchenu.
[1424] Lettre 1789-110, 26 mai 1789, Saléon à Montchenu.
[1425] Lettre 1789-74.
[1426] Lettre 1789-76, 12 avril 1789, comte de Périgord à Montchenu.
[1427] Lettre 1789-77, 14 avril 1789, Colonna d'Istria à Montchenu.

dépôt chez un aubergiste ; cet argent était celui de la vente du blé, cette somme qu'ils ont rendu ne fait pas la moitié du blé que ses gens ont vendu… ». Colonna d'Istria met en avant que le corps municipal ne s'entend pas et est donc incapable de rétablir l'ordre par lui-même surtout en cette situation de crise.

Le vicomte de Vinezac se plaint du problème des grains à Largentière et au Petit Paris

> … Le bled dans cette partie du Vivarais, est dans ce moment à un prix fort : de là peuvent netre les plus grands désordres. On vient de me rendre compte que des brigants infestaient le chemin du petit Paris, que les muletiers chargés de grains avaient été pillé et leur bled enlevé {nota essentiel du 17 avril : je viens de parler à un homme du village de Paris : tout ce qu'on a dit à M de Vinessac est faux}[1428]…

Les renseignements donnés ici sont contestés par Frévol de La Coste qui a rajouté de sa main une remarque suite à une enquête.

Au Cheylard, c'est l'incompréhension face aux émotions frumentaires car le blé abonde et le grenier du seigneur peut nourrir à lui seul, toute la communauté pendant plusieurs années ! De plus, « … le seigle ne s'y vend que 3 livres 4 sols la mesure, ce qui est 13 livres le cettier ; que indépendament de ce dépôt public, un nombre des paroisses tirant du cotté de la montagne vont exposer tous les mercredy de chaque semaine leurs grains pour être vendû. Il y a en cette ville, plusieurs maisons qui ont des greniers immenses toujours ouverts au public… ». Ce qui pose problème, c'est lorsque des « étrangers » à savoir des habitants d'autres communautés, viennent pour acheter le grain au Cheylard comme le montre l'exemple des deux habitants de Mounens venus acheter du grain et qui ont été sauvagement attaqués : « … le peuple mêlé d'hommes et de femmes tombèrent dessus ces deux pauvres victimes, les accablèrent à coup de barre et de pierres ; la brigade eut beau vouloir les secourir, elle fut repoussée à coups de pierres, et on eut toutte la peine possible d'arracher ces deux malheureux à la rage du peuple qui voulait les faire périr sous leurs coups… ». Le paradoxe est que les fermiers ne peuvent plus vendre leur grain aux autres communautés car leurs habitants n'osent plus venir se ravitailler au Cheylard ; face à cette situation, ils tentent d'emporter les grains dans les communes voisines, bien mal leur en prend, leur initiative est très mal prise et toute circulation des grains s'avèrent impossible :

[1428] Lettre 1789-78-a, 8 avril 1789, comte de Vinezac à Frévol de La Coste.

> … Les fermiers… ont voulu en faire porter à Aubenas, et pour ne s'exposer à l'attaque des gens du Cheylard, ont profitté des greniers qu'ils avaient à Mariac : leurs précautions ont été vaines, les habitants de Fromentière s'y sont aussy soulevés par la voye de plus de cent femmes qui, armées de coutteaux, ont arretté le muletier et se sont emparées du bled qu'elles n'ont pas voulu laisser sortir du village. En vain on a voulu le leur vendre à plus bas pris qu'au Cheylard, elles n'en ont pas voulu et par dérision, en ont offert deux livres la quarte, et ont passé leur rage sur les couvertures des muletiers en les déchirant à coups de coutteaux…

La vente est donc bloquée par l'impossibilité de la circulation des grains ce qui empire la situation des paroisses moins bien dotées « …les grains regorgent ici mais manquent à Aubenas et à Privas[1429]… » répète Saléon à propos du Cheylard ; on ne peut se ravitailler sans provoquer l'ire et la violence des communautés voisines : « … des bandits se sont portés à des excès très condamnables contre des voituriers qui venaient charger dans ce lieu des grains qui y sont en très grande abondance, pour les porter dans d'autres qui en manquent[1430]... ». Le peuple est donc très remonté, dans l'angoisse et la colère, et les autorités sont démunies : « … On n'entend plus de touttes parts que des jactances et des menaces du menû peuple… l'honnette homme n'est plus en sûretté et il semble au menû peuple qu'ils peuvent fouler au pied les gens qui ont du bien, et tout ne représente qu'une guerre civille[1431]…». Aussi tous se tournent vers l'autorité militaire et réclament des troupes. Le sieur De Fay par son courrier à Montchenu, renforce les dires de Saceon : « … Il ne peut passer un cheval chargé qui ne soit arrêté par des femmes encouragées par des hommes, et par des hommes même travestis en femmes. Nous avons de bons greniers qu'on n'ose plus vuider[1432]… ». Et comme à St Agrève, à Pradelles, à Privas, les gens n'ont pas d'argent pour acheter le grain tant la misère est grande. Ce phénomène est donc une constante, à Pradelles aussi la peur de manquer pousse à des comportements irrationnels : « …il y eût hier matin, un petit attroupement consistant en une douzaine de gens du peuple pour attaquer les charetiers qui emportaient des grains. Nous mandâmes chercher les coupables, nous leur représentâmes les peines qu'ils encouraient par des voyes de fait, sans fondement, le grain étant surabondant et diminuant de prix… ». Et le

[1429] Lettre 1789-110, 26 mai 1789, Saléon à Montchenu.
[1430] JL42, 28 avril 1789, Montchenu au comte de Périgord.
[1431] Lettre 1789-81, 20 avril 1789, Saceon à Montchenu.
[1432] Lettre 1789-81-a, 21 avril 1789, M. de Fay à Montchenu.

lendemain, 60 personnes se rassemblent craignant que les charretiers n'emportent les grains la nuit, s'enivrent

> …ils criaient avec fureur qu'ils voulaient qu'aucun charetier n'emporta le grain, que le prix leur en fut fixé à huit livres la carte sans quoi il arriverait des malheurs ; nous premier consul, leur avons offert tout le grain qu'ils pourraient désirer pour leur usage à dix sols par carte au dessous du marché, n'étant pas assez puissant pour en fixer le prix à huit livres mais qu'ils pouvaient être tranquilles, ayant fait délibérer aujourd'huy par le conseil politique[1433] un emprunt pour faire magazin pour le peuple dont le prix ne pourrait absolument excéder dix livres[1434]…

Ainsi les mêmes comportements se répètent pendant cette difficile période de soudure, avec parfois une variante, comme ici lorsque les consuls votent un emprunt pour acheter du grain et le revendre à bas prix. Montchenu dispose d'un panel très réduit de réponses face à cette crise, et ne peut s'empêcher de faire la remarque au comte de Périgord : « … mais je crains qu'il [mon zèle] ne soit bientôt sans effet, n'ayant plus de moyens pour venir au secours des différents points de mon commandement[1435]... ». Il informe donc le comte de Périgord et le vicomte de Cambis en déplorant le peu de troupes à sa disposition et la dispersion de son bataillon de chasseurs : il a déjà envoyé des détachements à St Agrève et St Martin-de-Valamas, et ne peut faire mieux. Il relève la pusillanimité du juge d'Arcenèche, mais ne peut rien y faire et renvoie Marion juge du Pouzin au subdélégué Blachière donc à l'intendant pour résoudre le problème de la circulation des grains. Il encourage les juges à mener des poursuites le plus rapidement possible contre les fauteurs de troubles pour faire des exemples. Il félicite les consuls qui ont eu des initiatives judicieuses comme Gasque à Annonay[1436]. Il propose aussi d'informer les populations par affiche ou déclaration publique pour les rassurer sur l'abondance du grain : « …, en indiquant par des affiches ou autres avertissements publics, les magazins où il pourra se procurer des ressources[1437]… ». On ne sait si Montchenu tient compte de la proposition de Saléon : « … il n'y aurait que des lettres écrittes aux curés ou consuls, avec charge de les prôner à l'église, qui puissent désabuser le public en leur

[1433] Dans le sud de la France, nom donné à un conseil qui assiste les consuls, composé d'anciens consuls et de notables ; c'est une chambre de reflexion qui s'occupe de la police municipale, des marchés et foires, de l'hygiène et de la salubrité, de la voirie, des milices bourgeoises.
[1434] Copie de lettre 1789-83-a, 19 avril 1789, consuls de Pradelles à Frévol de La Coste
[1435] JL34, 12 avril 1789, Montchenu au comte de Périgord.
[1436] JL 36, 12 avril 1789, Montchenu à Gasque/Gascon.
[1437] JL 40, 27 avril 1789, Montchenu à Saleon/Saceon

faisant connaitre qu'ils vont contre les intantions du Roy et se rendent coupables du mal et des peines ; mais ces lettres n'auraient de poids, qu'autant qu'elles émaneraient de quelqu'un en place et d'authoritté, comme vous Monsieur[1438]… ».

Quant au comte de Périgord, il fait appliquer les ordres du comte de Puységur pour sécuriser les convois de grains dans la vallée du Rhône partant du Pont-Saint-Esprit et se dirigeant vers le nord en direction de Lyon[1439] sans rien proposer pour le Vivarais ou le Velay ; et il répond à Montchenu par un seul conseil :

> … Et dans les lieux où il n'y a que de l'inquiétude, je fais pourvoir au maintien du bon ordre et de la sûreté publique par des patrouilles bourgeoises armées et composés de gens sûrs. Ce moyen a singulièrement bien réussi à Montpellier, Cette, Pézenas, Agde, et je ne doute pas que l'on puisse en tirer un parti aussi utile dans les communautés du Vivarais asses fortes pour supporter l'établissement[1440]…

Les débordements se poursuivent en mai 1789 : Brunet d'Arcenèche note que des charretiers ont été attaqués et leurs sacs éventrés à Bourg Lestra, Pont St Agrève et au Pont de Mars[1441]. Pourtant à la même date, Colonna d'Istria explique que « le blé abbonde » et que les prix diminuent à St Agrève[1442] et Saléon dit la même chose pour le Cheylard. Début mai également, quelques sacs de grains sont pillés au Puy dans les faubourgs de Brieul, après avoir enfoncé une porte avec une charrette pour y accéder librement[1443]. Fin mai, des charrettes sont arrêtées au Pont de Fromentière où le calme n'est pas rétabli. Descros se plaint à Privas car : « … Il y a près de deux mois que notre municipalité ayant fait achetter cinquante cetiers seigle à St Pierreville, ce bled fut transporté chez le sieur Dufour du Gua, d'où il nous est impossible de le tirer, non pas qu'il y mette obstacle, mais parce que la populace, sur le faux prétexte de disette, ne veut pas le laisser sortir et fait pour cela les plus fortes menaces[1444]…. ». Privas ne peut donc récupérer son grain, les charretiers Pierre Giraud et La Maude Feugier ne peuvent faire le trajet du Gua à Privas, ils doivent rebrousser chemin[1445]. Montchenu renvoie la plainte à l'intendant qui seul est apte

[1438] Lettre 1789-110, 26 mai 1789, Saléon à Montchenu.
[1439] Lettres 1789-84-a, 17 avril 1789, comte de Puységur au comte de Périgord et 1789-84, 27 avril 1789 comte de Périgord à Montchenu.
[1440] Lettre 1789-87, 29 avril 1789, comte de Périgord à Montchenu.
[1441] Lettre 1789-91, 11 mai 1789, Brunet d'Arcenèche à Montchenu.
[1442] Lettre 1789-93, 11 mai 1789, Colonna d'Istria à Montchenu.
[1443] Lettre 1789-98, 17 mai 1789, Saralier à Montchenu.
[1444] Lettre 1789-114, 30 mai 1789, Descros à Montchenu.
[1445] Certificat 1789-114-a, 29 mai, Rochier à Montchenu.

à décider de l'approvisionnement en grains, et finalement le comte de Périgord écrit à Montchenu : Descros a bien fait une demande à Ballainvilliers, a obtenu le transfert du grain du Gua à Privas, et Montchenu peut donc envoyer une escorte[1446].

Le roi a pris la mesure des problèmes et le 23 avril, des affiches[1447] circulent spécifiant l'interdiction de garder le grain pour faire monter les prix, le droit pour les consuls de vérifier les greniers, la libre circulation des grains et bien sûr l'interdiction des attroupements et des désordres. Ces affiches sont distribuées par Ballainvilliers. Des ordres du comte de Puységur sont envoyés le 13 mai au comte de Périgord, qui les fait connaitre à Montchenu le 24 mai. Ces ordres[1448] sont pétris de bon sens : secourir la maréchaussée, dissiper les attroupements et ne pas hésiter à faire des arrestations, faire appliquer les réglements, désarmer : rien qui ne soit hors de portée de Montchenu, ou qu'il n'ait déjà mis en pratique. L'inspecteur des subsistances militaires ordonnent aussi de monter la garde près des entrepôts et d'accompagner les charretiers d'une escorte[1449]. Montchenu envoie un courrier à Don Gracio de Rossy pour veiller à la sûreté des magasins et escorter les transports de grains et de farine[1450]. Montchenu lui recommande en particulier « … d'apporter la plus grande attention à distinguer les véritables émotions populaires d'avec les attroupements qui peuvent être sans conséquence[1451]… ». Il est à remarquer que tout le monde ne reçoit pas rapidement les ordres : Saléon se plaint le 26 mai, qu'au Cheylard, les affiches du 23 avril ne sont pas encore arrivées[1452].

En mai, Saralier commence ses enquêtes et arrestations des fauteurs de troubles : il a pris les noms des mutins secrètement, les a remis au procureur du roi, et lui conseille de suspendre l'audition des témoins pour éviter la fuite des coupables. Il préfère attendre un peu pour sévir :

> … il convenait de laisser passer pendant quelques temps l'effervescence qui reignait dans mon département à la suitte des assemblées des trois ordres, qui avaient si fort échauffé les têtes des peuples, qu'ils imaginèrent d'après les discours tenus en public par gens qui avaient un intérêt particulier à exiter des troubles, que tout fut permis, même la communauté des biens ; actuellement, que chacun d'eux est revenû de cette erreur, il convient de leur faire sentir qu'ils ne se sont pas impunément écarté des loix, parce que si

[1446] Lettre 1789-128, 23 juin 1789, comte de Périgord à Montchenu.
[1447] Affiche 1789-102, 23 avril 1789, Conseil d'Etat du roi.
[1448] Lettre 1789-106, 24 mai 1789, comte de Périgord à Montchenu.
[1449] Lettre 1789-107, 25 mai 1789, comte de Périgord à Montchenu.
[1450] JL60, 30 mai 1789, Montchenu à Don Gracio de Rossy.
[1451] JL72, 14 juin 1789, Montchenu à Don Gracio de Rossi.
[1452] Lettre 1789-110, 26 mai 1789, Saléon à Montchenu.

l'on laissait leurs excès impunis, à la première ocasion, ils recommenceraient leurs excès et brigandages[1453]…

Puis ordre est donné à la maréchaussée d'aller « à la pointe du jour » arrêter les meneurs à St Agrève, St Martin-de-Valamas et de les conduire aux prisons du Puy : mais seuls trois hommes et une femme sont arrêtés à St Martin-de-Valamas et un seul homme à St Agrève, les autres ont pris la fuite[1454] : « … les coupables très pauvres, souvent assemblés, tiennent les bois et les chemins et qu'ils sont nourris des charités ; on m'ajoute qu'il est à craindre que dans la suite, ils ne forment des bandes[1455]… ». Lorsque les sacs sont éventrés au Puy, il réagit très vite : il va voir les consuls, puis se rend dans les maisons des coupables et arrête dix hommes et femmes, une procédure est alors en cours[1456]. Il veille à ce que les procédures soient rapides. Le nommé Perier qui battait la caisse à la tête des mutins à St Agrève, est en jugement au présidial du Puy. Cependant Montchenu atténue sa peine et trouve qu'une bonne semonce est largement suffisante : « … Les propos tenus par le n*omm*é Pierre Perrier… ne peuvent être regardés que comme le langage d'un homme ivre ; je vous invite à le faire venir chés vous et à lui déclarer de ma part que s'il s'exposait à en tenir à l'avenir de pareils, je ne pourrais m'empêcher de sévir contre lui. Vous voudrés bien m'instruire des effets qu'aura produit ce premier avertissement[1457]… ».

La relative efficacité de Saralier est donc bien vérifiée, il résoud les problèmes soit à froid, prenant son temps pour ne pas alerter les meneurs, soit à chaud pour stopper net le début des troubles. Sa notoriété est efficace et son travail reconnu puisque « … l'apparence seule d'une procédure faite en votre nom ne pourrait manquer d'arrêter le mal en effrayant les coupables[1458] … ». Cette efficacité est confirmée par Brunet d'Arcenèche pour St Agrève, mais avec nuances :

…D'après la dernière lettre dont vous avés bien voulu m'honnorer, j'auray l'avantage de vous répondre : que la procédure contre les révoltés de notre ville va grand train ; que vingt à vingt cinq témoins ont été entendus ; que le bruit court que ces mutins sont dans les allarmes ; que quatre d'eux (les plus fameux) avaient déguerpi de leur patrie ;

[1453] Lettre 1789-98, 17 mai 1789, Saralier à Montchenu.
[1454] Lettre 1789-124, 17 juin 1789, Saralier à Montchenu.
[1455] Lettre 1789-137, 8 juillet 1789, Frévol de La Coste à Montchenu.
[1456] Lettre 1789-98.
[1457] JL49, 16 mai 1789, Montchenu à Brunet d'Arcenèche.
[1458] JL62, 30 mai 1789, Montchenu à Saralier.

qu'ils sont revenus et qu'ils menacent de m'égorger et d'autres, et surtout nombre de témoins[1459]…

Une conséquence inattendue de l'émotion frumentaire à St Martin-de-Valamas, est le changement de consul, Johannel étant démis de ses fonctions. Montchenu à cette annonce, conseille à Johannel de s'adresser à l'intendant car ce problème n'est pas du ressort de son commandement « …. je ne peux n'y ne dois me mêler en aucune manière de cette aff*aire* : tout ce qui a rapport aux élections consulaires et à l'administration des communautés étant du ressort de Mr l'intendant[1460]… ». Chanéac de Loire n'ose s'opposer à cette destitution, il craint pour sa vie tout comme Brunet d'Arcenèche à st Agrève, et envisage le pire :

> … La fermentation se renouvelle à ce sujet plus que jamais, je fais l'impossible pour l'apaiser au péril même de ma vie qui est menacée. S'il arrivait Monsieur le comte que la place que j'occupe pour mon malheur dans ce moment, me la fit perdre, je vous conjure de faire retomber sur ma femme et quatre petits enfans, auxquels je ne puis laisser qu'une très mince fortune, la protection dont vous avés bien voulu m'honorer… J'oze vous demander un secret inviolable sur mes lettres et vous prier de me faire parvenir les vôtres par St Agrève, toute autre voye étant devenue suspecte[1461]…

La crise des grains a donc duré deux mois, avril et mai, et le calme revient peu à peu fin mai bien que la récolte n'ait pas encore eu lieu : les mesures pour la circulation des grains ont été efficaces et les troupes ont dissuadé les émotions, Montchenu en est satisfait : «…bien persuadé que les apparences de la récolte prochaine et les moyens employés par le gouvernement pour assurer l'abondance, auront détruit une grande partie des inquiétudes populaires[1462]… ». Quelques problèmes résiduels demeurent mais peu importants : le Pont de Fromentières, Vernoux. A la mi-juin, ayant appris que des charretiers venant du Puy et transportant du froment étaient menacés à la côte de Mayres par les « montagnards », Frévol de La Coste se rend lui-même sur place et les montagnards s'enfuient à son arrivée[1463]. Il s'agit du dernier soubresaut de l'affaire des grains.

[1459] Lettre 1789-115, 30 mai 1789, d'Arcenèche à Montchenu.
[1460] JL 54, 21 mai 1789, Montchenu à Johannel.
[1461] Lettre 1789-113, 27 mai 1789, Deloire à Montchenu.
[1462] JL51, 18 mai 1789 ; Montchenu à Mr Saleon juge au Chailard et Mr Gascon 1er consul maire d'Annonay.
[1463] Copie de lettre 1789-125, 18 juin 1789, Frévol de la Coste au comte de Périgord.

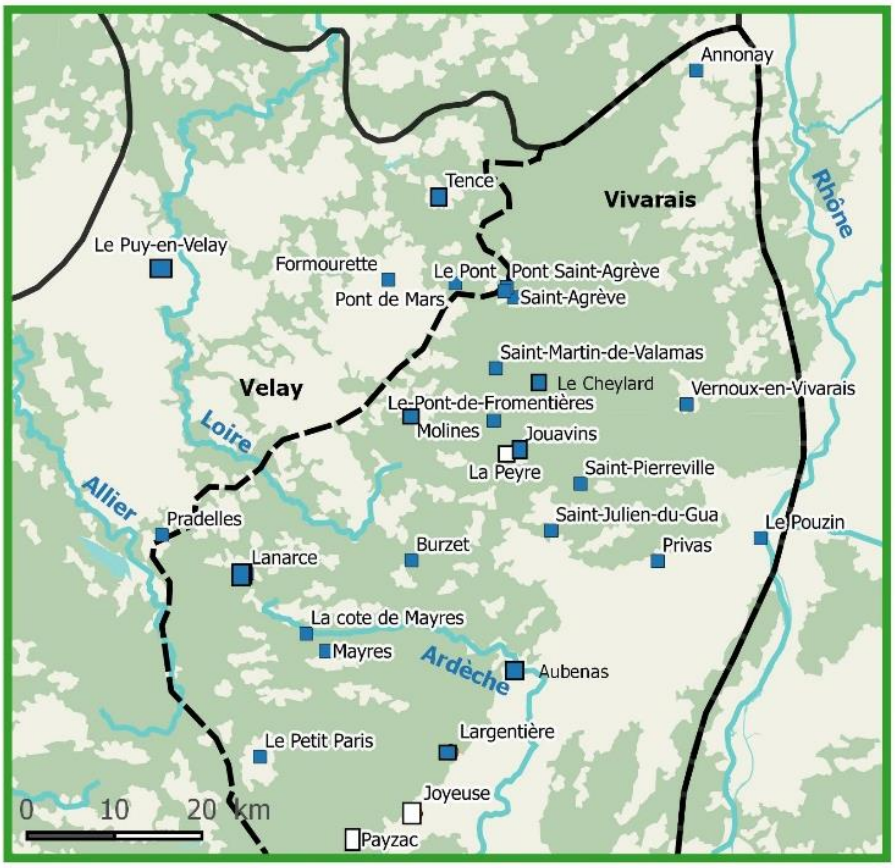

communautés concernées par les émotions frumentaires

Les émotions frumentaires

Carte 13: Les émotions frumentaires

« L'enthousiasme millénariste[1464] »

Les cocardes

La période printemps-été 1789 se caractérise par le fort contraste entre les élans patriotes et enthousiastes et une grande méfiance. On voit donc les foules prendre la cocarde au cours de grandes fêtes joyeuses[1465]. La cocarde est mentionnée sept fois. Le 23 juillet à Annonay, M. d'Ayen souligne cette joie festive et exaltée chez les hommes comme chez les femmes : «…j'ai l'honneur de vous informer Monsieur, que la journée d'hier a été employée en fêtes et cris de Vive le Roi, la nation, la paix et l'union, chaque citoyen et même les citoyennes, ayant décoré sa coiffure de la cocarde nationale[1466]… ». Le 31 juillet, la cocarde a du succès à St Agrève mais Brunet d'Arcenèche ne participe pas à l'enthousiasme général : « … le sieur Flossac et toutte la municipalité qui prit la cocarde en grande pompe en l'hôtel de ville le 28, et promena ses individus (les deux consuls en chaperon) partoutte dans la ville au son de la caisse. Un Vive le Roy et la nation vit se parer sur la place d'armes environ vingt personnes, le procureur fiscal, le lieutenant du juge étaient de la partie. La joye des cocardés fut troublée[1467]… ». Frévol de La Coste à Pradelles le 29 juillet se voit confier la cocarde, remercie les commissaires, et est très ému de l'enthousiasme populaire :

> … à 3 heures après midy, les 4 comm*issai*res viennent ches moy en députation pour me faire hommage comme commandant pour le Roy, m'ajoutant que c'était pour former les compagnies bourgeoises, en me présentant une cocarde et en me disant que le Roy l'avait acceptée à Paris. Toutes ces avances me firent concevoir le projet de les aller remercier ; demy heure après à l'hôtel de ville à l'exemple de M de Carlar l*ieutenan*t du Roi de Nîmes ; vous verrés dans un papier séparé ce que je leur dis ; de cris unanimes de Vive M de La Coste, m'attendrirent beaucoup[1468]…

[1464] Ces moments d'exaltation sont qualifiés d' « enthousiasme millénariste » par Tackett T., « La Grande Peur et le complot aristocratique sous la Révolution française », *Annales historiques de la Révolution française* [en ligne], 335 | janvier-mars 2004, mis en ligne le 20 avril 2004, consulté le 22 mai 2014. URL : http://ahrf.revues.org/1298

[1465] « …le port de cocardes, d'uniformes, l'attrait pour les fêtes d'idées, la prolifération d'une emblématique institutionnelle…témoignent…de cette politisation des images et des couleurs, …de cette politisation de la société… ». Bercé Y.M., *Croquants et nu-pied. Les soulèvements paysans en France du XVIe au XIXe siècle*, Paris, Gallimard, 1974, p. 169.

[1466] Lettre 1789-155, 23 juillet 1789, M. d'Ayen à Montchenu.

[1467] Lettre 1789-161, 31 juillet 1789, Brunet d'Arcenèche à Montchenu.

[1468] Copie de lettre 1789-162, 1er août 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.

Le comte de Périgord rappelle à Frévol de La Coste comment la porter : « … Vous avés sans doute accepté la cocarde qui vous a été offerte, mais je vous observe que les officiers doivent la porter sur l'estomac, à la boutonnière de l'habit, non au chapeau[1469]… ». On sait d'après les comptes du château de Châteauneuf, que Laurent de Montchenu s'est joint au mouvement puisqu'en juillet 1789, il achète sept cocardes pour huit livres et « une pour Monsieur pour une livre » ; il la porte donc et la fait porter à son entourage. Le commandement militaire suit donc le mouvement. Cet enthousiasme continue en août malgré la Grande Peur : d'Arcenèche note que « tous nos paysans sont en cocarde[1470] » : le mouvement ne concerne donc pas que les élites municipales mais aussi le petit peuple des campagnes, presque tous adhère au début de la Révolution.

L'unité relative avec une partie du clergé

Le port de la cocarde, signe d'unité et d'amour pour le roi, est complété par un autre signe d'unité : le soutien du clergé ; des messes sont dites, et le son de la cloche est utilisé pour avertir le peuple des pseudo-dangers qui s'approchent. A St Agrève, Brunet d'Arcenèche note la première messe où il a vu beaucoup de cocardés mais son esprit chagrin lui fait déplorer que ces cocardés soient aussi des décrétés recherchés par la justice pour l'affaire des grains. Il prend note du prêche et des écrits de Flossac consul et les transmet à Montchenu :

> … A la messe, le vicaire oficiant a dit que dorénavant, il n'y aurait aucun son des cloches pour le service divin, que ce son annoncerait le besoin de se rassembler pour la cause commune… Une afiche écrite à la main du sieur Flossac porte qu'un peu son de cloches, les paroissiens sont invités à se rendre chez Mr le maire avec armes, qu'ils y trouveront des munitions et des ordres… Ce Mr a écrit à Chara ministre protestant une lettre de trois pages dans laquelle m'a-t-on dit, il le prie d'annoncer à son peuple que dorénavant, la cloche sera un avertissement pour se rendre à St Agrève[1471]…

Il s'agit d'une des très rares fois où les protestants sont évoqués dans la correspondance : le ministre du culte Chara et « son peuple ». Ainsi, à travers St Agrève,

[1469] Copie de lettre 1789-181-b, 8 août 1789, comte de Périgord à Montchenu.
[1470] Lettre 1789-161-a, 2 août 1789, Brunet d'Arcenèche à Montchenu.
[1471] Lettre 1789-161-a.

Pradelles, Annonay et Châteauneuf-de-Galaure, on constate une forme d'unanimité que ce soit dans les moments festifs de la prise de la cocarde ou dans la lutte contre les brigands, Piémontais ou Savoyards qui menacent, pense-t-on, les communautés. Cependant cette unité ne doit pas faire écran à l'animosité qui peut aussi exister entre paysans et bas clergé : « … A St Martin l'Inférieur, le curé a été excédé dans la sacristie au moment qu'il s'habillait pour célébrer la messe[1472]… » ; cette menace touche aussi le clergé régulier et Frévol de La Coste est très inquiet pour son frère prieur de l'abbaye de Mazan « … Mon frère a déjà essuyé un coup de fusil par sa fenêtre[1473]… ». Montchenu déplore cet état d'esprit : « … il règne partout la plus grande fermentation occasionnée par la méfiance que le peuple conserve contre tous les habitants de la 1ère classe[1474]… ».

A cette occasion, Montchenu remet en place Brunet d'Arcenèche qui accuse Farconet d'être ami avec Flossac qu'il n'aime pas, d'ailleurs dans son courrier, il parle de « ce Mr » :

> … Je ne sais pas si Mr de Farconet est l'ami de Mr Flossac, et quand cela serait, cette raison serait autant d'honneur à l'un qu'à l'autre, mais ce dont je suis assuré, c'est qu'il n'est l'ennemi de personne car il n'en dit jamais de mal. La recommandation que vous me faites à son sujet était fort inutile, je sais trop bien que les choses désobligeantes ne doivent jamais se communiquer, et si vous connaissés mon caractère et mes principes, vous me dispenserés de les lire[1475]…

Les serments

Enfin, l'unité se manifeste à travers les serments. Frévol de La Coste à Pradelles en fait mention le 3 août : « … qu'après la dite messe, on se formerait et on leur ferait prêter serment ; je me suis récrié sur ledit serment[1476]… ». Ce sont les milices bourgeoises qui doivent prêter serment, et l'idée ne lui semble pas bonne, il fait part de son avis à Montchenu et lui en transmet le texte : « … Nous jurons sur l'autel de la patrie, en présence du Juge redoutable des Rois et des sujets, de maintenir l'autorité royalle dans toute son intégrité, de rester inviolablement attachés aux principes de l'assemblée nationale

[1472] Lettre 1789-195-b, 18 août 1789, consuls de Villeneuve-de-Berg au comte de Périgord.
[1473] Copie de lettre 1789-201, 25 août 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[1474] JL119, 18 août 1789, Montchenu au comte de Périgord. Le terme « habitants de la 1ère classe » peut être entendu comme les élites religieuses ou non.
[1475] JL107, 4 août 1789, Montchenu à Brunet d'Arcenèche.
[1476] Copie de lettre, 1789-170-a, 3 août 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.

et d'obéir à tout ce qui nous sera commandé pour le bien de l'Etat[1477]… ». Nous ne savons pas ce qui déplait précisément à Frévol de La Coste dans ce serment, mais nous pouvons voir sa méfiance vis-à-vis d'une milice qui va échapper à son commandement :

> …Le premier consul qui en même tems un des commissaires, me tint quelques propos tendant à me faire sentir que ces compagnies n'étaient pas aux ordres des commandants, que c'était par défférence et à cause de la considération dont je jouis, qu'on m'en faisait part. Les cartes faillirent à se brouiller. Si cela était, je ne commandais pas prépondéremment cette troupe ; je ne répondrais de rien ; chaque jour serait marqué au coin de quelque malheur par 200 hommes armés, plusieurs qui aiment le vin et qui ne craindraient presque personne sauf moy…

Ce que Frévol de La Coste exprime, c'est que non seulement la milice est armée et n'est pas sous ses ordres, mais qu'il craint « … les disputes avec les 30 chasseurs du quartier… », donc un problème de plus à surveiller en ces temps troublés ; pour lui, le remède est aussi mauvais que le mal à combattre. Même si « les cartes faillirent se brouiller », Frévol de La Coste assiste à la messe « pour un bien de paix », il a certainement exprimé son désaccord aux consuls à propos du serment et de la milice, mais il veut montrer une unité entre les autorités locales, tout en étant très contrarié : « cet article me donnera du chagrin jusques à votre réponse… ». Il s'en remet donc à Montchenu pour trancher.

A Annonay, le consul ne sait que faire, et demande l'avis de Montchenu :

> …J'ay été requis par Mr de Morlas commandant du détachement des chasseurs corses … d'assister au serment qu'il se propose de pretter à la tête de sa troupe, conformément à la dernière ordonnance du Roi : comme nous n'avons pas reçu d'avis officiel pour nous trouver à cette formalité, l'hôtel de ville Monsieur le comte, a cru devoir en différer le moment. Ainsi je vous prie d'avoir la bonté de m'informer par le retour de l'ordonnance qui vous est dépêchée, si vous pensez qu'il n'y aye pas d'inconvénients à ce que nous assistions sans autre avis au serment proposé par Mr de Morlas. Votre réponse réglera notre conduite[1478]…

[1477] Lettre 1789-170-c, non daté, Frévol de La Coste à Montchenu.
[1478] Lettre 1789-202, 27 août 1789, Gaiou à Montchenu.

La réponse de Montchenu est claire, il n'y a aucun inconvénient à prêter le serment ou a y assister : « … la prestation de serment dont il s'agit a été arrêtée pour toutes les troupes par l'Assemblée Nationale et sanctionnée par Sa Majesté ainsi que vous le verrés Mr, par l'ord*onnan*ce du Roi[1479]… ».

La solidarité

Les milices font appel aux nobles pour les diriger, c'est une solidarité que l'on peut qualifier de verticale. Certains nobles sont même très appréciés comme M. de Brison à Largentière : « … Les consuls, le capitaine, et les habitans de la paroisse de Rodes à 2 lieues d'ici, ont fait une délibération qui fait beaucoup d'honneur à Mr de Brison leur seigneur, autant leur en fait par l'équité, la justice, et le patriotisme qui l'ont dicté. J'ai promis d'avoir l'honneur de vous l'apprendre, et je m'en aquite avec le plaisir[1480]… ». A Tence, c'est M. de Lusy qui est choisi pour les diriger, à Pradelles quatre officiers, à Annonay un maréchal des camps M. d'Ayme, au Puy le baron de Lestrade, à Largentière le chevalier de Vinezac…Etc. (cf. tableau *Infra*) ; il n'y a qu'à La Souche que l'on fait mention d'un « grossier paysan » à la tête de la milice.

Il existe aussi une solidarité horizontale : les milices bourgeoises répondent à l'appel à l'aide des communautés voisines. L'exemple le plus abouti est l'aide spontanée apportée par Serrières, St Rambert d'Albon, « …Saleize et le comté de Roussillon » à Terrebasse et son château pour chasser les pillards (cf. *Infra*). A Largentière, Aldrovandi souligne la générosité de la garde bourgeoise de Rodes : « …; ils se sont offerts à courir à notre secours s'ils en étaient requis[1481]… ». A Tence, le consul est à l'écoute des paroisses voisines inquiètes ayant peu de ressources : « … lorsque notre ville fut sollicitée avec instance par les circonvoisines à en établir une plus forte sous le nom de milice bourgeoise ayant pour but le maintien du bon ordre et la sûreté publique[1482]… ». Montchenu pousse les communautés à s'entraider comme c'est le cas à Annonay : « …vous voudrés bien ne pas borner vos soins à la seule ville d'Annonai, et je vous prie de vouloir bien les étendre sur toutes les communautés voisines[1483]… ». Le marquis de Peyraud à Peyraud, soutient et

[1479] Brouillon 1789-202-a, 29 août 1789, Montchenu à Gaiou.
[1480] Copie de lettre 1789-237-a, post-scriptum du 3 novembre 1789, Aldrovandi au comte de Périgord.
[1481] Copie de lettre 1789-237-a, 31 octobre 1789, Aldrovandi à Montchenu.
[1482] Lettre 1789-169, 6 août 1789, La Croizière à Montchenu.
[1483] JL99, 31 juillet 1789, Montchenu à M. D'Ayen.

travaille de concert avec M. d'Ayme qui dirige la milice d'Annonay à 18 km de chez lui[1484]. Montchenu encourage la milice de Devesset à travailler avec celle de St Agrève si besoin est[1485].

Enfin, on peut dire que Montchenu, à sa façon, participe à cet « enthousiasme millénariste » puisqu'il attend avec confiance : « … Il est à présumer que la prompte publication des derniers arrêtés et décrets de l'assemblée nationnale, contribueront plus à rétablir l'ordre que tous les autres moyens[1486]… ». Il est persuadé des bienfaits à venir des décisions prises par le nouveau pouvoir. En octobre 1789, il adhère toujours aux transformations en cours, les attend avec impatience « … nous devons espérer que les travaux de l'assemblée nationnale qui n'ont pour but que le bien des peuples et dont nous allons incessamment ressentir les effets, rétabliront enfin l'ordre et le calme[1487]… ». Il n'est donc pas question pour lui d'émigrer, contrairement à ses cousins Thodure.

La Grande Peur

Cet évènement est particulièrement complexe car il se superpose aux nouvelles venues de Paris, aux émotions frumentaires et à la mise en place des comités et des milices bourgeoises. Si des bruits internes à la province se répandent, d'autres arrivent de l'extérieur qui aggravent les précédentes : la Grande Peur en Dauphiné influence celle du Vivarais : « … les mêmes inquiétudes qui règnent en Dauphiné se sont répandues en Vivarais où il est à craindre que les bandits qui y sont toujours en grand nombre, ne s'autorisent de l'exemple pour commettre les plus grands excès[1488]… ». La Grande Peur s'accompagne de moments de liesse et de communion populaire, qui par contraste, semblent dans le contexte agité, assez paradoxaux.

[1484] Délibération 1789-172-a, dernier dimanche d'août 1789, communauté de Peyraud et Verlieux à Montchenu.
[1485] JL125, 22 août 1789, Montchenu à Dalode du Grail.
[1486] JL119, 18 août 1789, Montchenu au comte de Périgord.
[1487] JL140, 26 octobre 1789, Montchenu à Abrieu.
[1488] JL 98, 31 juillet 1789, Montchenu à M. de Frimont.

Les rumeurs internes au Vivarais dès le mois d'avril[1489]

Des ouï dire se répandent en avril avec le problème des grains (cf. *infra*) et d'autres se propagent également sur le bandit Degout : le 1er avril, on dit que 50 bandits menés par Degout vont venir piller Joyeuse, plus précisément « …dans la maison de M Pellier, la piller, et de là dans toutes les autres maisons où l'on soubçonnait y avoir de l'argent ; que cette troupe devait incendier la ville et assassiner tout ce qui ferait résistance… ». On dit que les bandits approchent, ils sont déjà à La Blachière à un quart de lieue de Joyeuse. Cela suscite une véritable terreur qui pousse à aller chercher du renfort à Largentière, à armer les bourgeois qui montent la garde toute la nuit « … Rien ne parut, rien ne se présenta ; les officiers firent une dépense pour leur troupe de 22 livres 10 sols ; l'exprès qui fut envoÿé à Largentière n'est pas content de quarante sols qu'on luÿ donna[1490]… ». Cette fausse rumeur a donc engendré une panique éphémère et une dépense qu'il va falloir régler. Il est vrai que les rumeurs concernant Degout et les brigands vont bon train (cf. *Infra*, Degout dit La Champ).

En mai d'autres bruits alertent Annonay, eux aussi complètement faux : on dit que le détachement en résidence va être retiré[1491], suscitant l'émoi de la communauté, mais il n'en est rien affirme Montchenu qui ajoute : « …j'ignore ce qui peut avoir donné lieu au bruit[1492]… ». Au Cheylard, fin mai, « … deux femmes se sont rendues chez le juge de Dornas pour y déclarer leur révolte et l'arrestation du bled qu'elles avaient fait au fermier du lieu, et luy demander le payement d'une gratification de 50 livres en disant que le Roy accordait pareille somme à ceux qui faisaient pareille révolte[1493]… ». Cette démarche montre que les femmes sont partie prenante des mouvements, et leur confiance dans la bonté du Roi pour ses sujets et dans sa justice est aveugle.

Saralier trouve une explication à ces troubles : « … l'effervescence qui reignait dans mon département à la suitte des assemblées des trois ordres, qui avaient si fort échauffé les têtes des peuples, qu'ils imaginèrent d'après les discours tenus en public par

[1489] Pour Georges Lefebvre, il existe de nombreuses « mini Peurs » avant juillet 1789. Il met en évidence deux types de mouvements collectifs ruraux : les paniques dues à la peur d'ennemis externes inconnus et les colères contre les ennemis internes.
[1490] Copie de lettre 1789-78-b, 8 avril 1789, Gasque à Frévol de La Coste.
[1491] Lettre 1789-95, 14 mai 1789, M. du François de Lolme à Montchenu.
[1492] JL56, 22 mai 1789, Montchenu à M. du François de Lolme.
[1493] Lettre 1789-110, 26 mai 1789, Saléon à Montchenu.

gens qui avaient un intérêt particulier à exiter des troubles, que tout fut permis, même la communauté des biens[1494]… »

Les premières rumeurs de la Grande Peur apparaissent le 19 juillet lors de la réunion au Puy : « … Il a été question aussi des ravages qu'une troupe de brigans ont fait à Lyon, et qu'on croit actuellement aux environs de Villefort[1495]… ».

Farconet dans un courrier non daté précisément, mais probablement de juillet-août 1789, attire l'attention de Montchenu sur les bruits qui courent à Tournon[1496] où il doit faire preuve de toute la diplomatie possible pour calmer les esprits, et employer des trésors « …de douceur, d'adresse, de moyens de toutes les espèces auprès des communautés et des habitants, pour me concilier avec eux et conserver un peu de considération personnelle si nécessaire pour empêcher de très grands meaux dans l'effervescence où sont tous les esprits[1497]… ». Farconet accuse les nouvelles venant de Lyon et du Dauphiné[1498] qui persuadent les tournonais de bruits extravagants : « … que la noblesse voullait les faire sauter avec de la poudre cachée sous l'église le jour de la Vierge…d'autres qu'on voullait se servir des troupes contre eux …». De même lorsqu'un incendie se déclare au collège de Tournon[1499], d'autres bruits circulent qui affolent les habitants « … qu'on y avait caché des barils de poudre et qu'on voullait les faire sauter ainsi que tous les enfans du collège pour se défaire de la noblesse… ». Farconet évoque alors la milice, qui patrouille de concert avec la troupe insuffisante, et le comité de la ville : c'est la première fois que la correspondance aborde ces deux thèmes et que Farconet laisse entrevoir la gravité du problème « … Heureusement, j'ay eu le temps de faire fermer les portes et de les ramener sans quoy ils auraient répandu ce bruit dans la ville, il estait nuit et on se serait égorgé… ».

Ces on-dit sont le fait d'Annonay, de Tournon, de Villefort, du Puy, de Joyeuse, La Blachière, Le Cheylard, avec pour Tournon, Villefort et Le Puy un soupçon d'influence venue de Lyon ou du Dauphiné. On sait que la Grande Peur s'est répandue à partir de la vallée du Rhône, cependant Villefort en est bien éloigné. Ces bruits font état de bandits qui vont tout massacrer, de la noblesse qui veut faire sauter le Tiers avec des barils de poudre ou l'incendier, et du Tiers qui veut massacrer la noblesse et ses enfants, du rapatriement

[1494] Lettre 1789-98, 17 mai 1789, Saralier à Montchenu.
[1495] Lettre 1789-146-1, 21 juillet 1789, Mattei à Montchenu.
[1496] Montchenu est à Châteauneuf-de-Galaure.
[1497] Lettre 1789-51, non datée, Farconet à Montchenu.
[1498] La lettre 1789-52-b, fait état de nouvelles venues de Bordeaux du 19 mars 1789.
[1499] Cet incident pourrait peut-être permettre de dater la lettre de décembre, car le comte de Périgord le 15 décembre remercie Montchenu de l'avoir averti de l'incendie à Tournon : cf. Lettre 1789-244, 15 décembre 1789, comte de Périgord à Montchenu.

des troupes, et d'un soi-disant soutien du roi aux plus pauvres qui pillent le grain. Ces ouï-dire s'échelonnent entre le 1er avril et le 19 juillet.

les alarmes de l'été 1789, d'après la correspondance

Carte 14: Les alarmes de l'été 1789

Carte élaborée d'après les lettres et Conseil général de l'Ardèche, service éducatif des Archives départementales, *Op. cit.*, 2ème partie : les premières réformes, la Grande Peur en Vivarais.

Les premiers bruits qui courent sont issus du courrier de Leyde[1500] disant qu'il y a en Vivarais une insurrection contre le roi, alors que tout est tranquille répond Frévol de La Coste[1501]. Cela se passe pendant l'été 1788 et ce bruit est immédiatement démenti par Frévol de La Coste. Personne ne semble y donner foi en Vivarais.

En 1789, des rumeurs viennent de Versailles : « … qu'il était à craindre comme dans tous les temps de troubles, que des brigands ne se réunissent pour mettre à profit la circonstance[1502]… ». C'est d'Ayen à Annonay qui en fait part à Montchenu le 23 juillet. Annonay se trouve à l'extrême nord du Vivarais, proche de la vallée du Rhône, il semble logique que ce soit une des premières villes à entendre parler des brigands.

D'autres rumeurs viennent directement du Dauphiné et le danger est clairement identifié géographiquement (tout vient de Virieux), et en nombre (3000 hommes) le 28 juillet. Cette rumeur externe vient alimenter et grossir les rumeurs internes au Vivarais et concerne prioritairement Laurent de Montchenu à cause de la relative proximité de son château de Châteauneuf-de-Galaure.

> … Nous correspondons avec Moras, Beaurepaire, Roybon et la Coste St André : c'est de ce dernier lieu qu'est venüe l'allarme, et celuy cy l'avait reçû de Virieux. Nous rassemblammes hier dans moins d'une demie journée, près de 3000 hommes. Sur le soir, une fausse allerte venüe de Roybon nous y fit envoyer un détachement de 120 hommes, et dans la nuit, nous avons été tranquilisés par les officiers de la Coste [La Côte St André]. C'est de là, de Beaurepaire et de Roybon[1503], que nous reçûmes des avis dans la nuit du lundy au mardy. Les brigands ont parû à Oste, à deux lieues de Virieux où ils ont été repoussés. Malgré cela, nous nous tenons sur nos gardes, tout le monde en fait autant[1504]…

Le lendemain 29 juillet, la panique a gagné Hauterives, St Germain d'Hauterives, Treigneux, Tersanne, St Martin d'Août à tel point qu'on y a sonné le tocsin et que les habitants ont passé la nuit à faire le guet, et que «… chaque habitant sont sur ses gardes… ». Le danger jouxte la demeure de Montchenu[1505] : « … j'étais en Dauphiné lorsque l'alerte du 28 y a été donnée, j'ai crû comme les autres qu'une armée de brigands

[1500] Gazette de Leyde n°66 du 15 août 1788, p. 6.
[1501] Copie de lettre 1788-141-d, Bournet à Frévol de La Coste.
[1502] Lettre 1789-155, 23 juillet 1789, d'Ayen à Montchenu.
[1503] De Châteauneuf-de-Galaure à La Côte-St-André : il y a 37 km, à Roybon : 24 km, à Moras : 11 km, à Beaurepaire : 17 km.
[1504] Lettre 1789-149, 29 juillet 1789, Reynaud Florentin à Montchenu.
[1505] De Châteauneuf-de-Galaure à St Germain d'Hauterives : il y a 9 km, à Hauterives : 6 km, à Treigneux : 4 km, à St Martin d'Août : 3 km, à Tersanne : 7 km.

étrangers allaient tout ravager[1506] … », et le 31 juillet, Montchenu retourne à Tournon, laissant son château à la garde de ses vassaux, sans plus de précisions sur lesdits vassaux. Le 28, Saint-Vallier, qui est à 16 km de Châteauneuf, a « …fait partir ce matin onze dragons de notre milice bourgeoise pour aller à la découverte de ces brigands… » et Tournon a envoyé un détachement à Châteauneuf. Cependant, les consuls prennent note de la « défaite des brigands[1507] » et Montchenu est mieux informé : « … Vous connaissés sans doute à présent tout aussi bien que moi l'énigme et le neud de tout ceci, et vous savés que les brigands savoyards et autres étrangers ne sont autres que des domiciliés excités par des vengeances particulières … ». Montchenu le dit et le répète à tous ses interlocuteurs : « …qu'il ni a jamais eu en Dauphiné aucune troupe étrangère, et que la terreur qui s'y est répandue n'a été occasionnée que par des brigands du païs qui ont profité de cette circonstance pour commettre les plus grands désordres[1508]… ».

Toutes les lettres de fin juillet font état de la tension extrême des populations, même sur la rive droite du Rhône : Frévol de La Coste note que « … l'exaltation des esprits est dans un point peu ordinaire[1509]… », le baron de Lestrade évoque « …La juste inquiétude de la nation Vellagène[1510]… ». Les bruits évoluent en passant le Rhône : « … cette armée de bandits, qu'on dit être envoyés par des grands, sortis du Royaume, ce sont les propres termes de la lettre envoyée par l'exprès du Dauphiné[1511]… ». C'est une allusion aux premiers émigrés qui ont quitté le pays dès le lendemain du 14 juillet.

La Grande Peur est sur le point de franchir le Rhône et de gagner la rive droite avec Largentière le 29 juillet et Le Pouzin ; s'il ne s'agit plus d'étrangers comme les piémontais, cependant on parle de brigands prêts à tout :

> …Le courrier de hier, arrivé à huit heures du matin, nous apporta des lettres de Montélimar en Dauphiné, qui nous apprirent qu'il avait paru dans cette ville et aux environs, plusieurs brigands qui avait empoisonné le puy et la fontaine… un exprès dépêché de Villeneuve de Berg, qui lui annonça qu'une armée de dix à quinze mille

[1506] JL98, 31 juillet 1789, Montchenu à M. de Frimont.
[1507] Lettre 1789-151, 29 juillet 1789, les consuls de St Vallier.
[1508] JL106, 4 août 1789, Montchenu aux consuls du Pouzin.
[1509] Lettre 1789-153, 29 juillet 1789, Frévol de La Coste à Montchenu.
[1510] Lettre 1789-155-1, 29 juillet 1789, baron de Lestrade à Montchenu.
[1511] Copie de lettre 1789-162-d, 29 juillet 1789, vicaire Dupont à l'abbé Blanc.

hommes débouchait dans la plaine du Dauphiné où elle met tout à feu et à sang, menaçant de passer le Rhône qui n'est qu'à six lieues d'ici[1512]…

Aldrovandi va patrouiller le long du Rhône mais ne voit aucun des « dix à quinze mille hommes ». Dans la nuit, on apprend que « … trois mille bandits ont effectivement passé le Rhône et que Le Pouzin leur demande du secours… qu'un corps de dix mille piémontais est posté à Chabeuil en Dauphiné, et prêt à faire mouvement…». Tout le monde n'est pas renseigné comme Montchenu, et l'idée des étrangers courent toujours. Le chevalier de Vinezac est sceptique puis étonné car il croyait qu'il n'avait à faire qu'à des brigands, « …Cette nouvelle, dont nous avions vu déjà quelque bruit et à laquelle je n'ajoutais aucune foy, m'a un peu surpris, croyant que nous n'avions à faire qu'à une troupe de bandits. Mais s'ils sont les ennemis de notre Roy, et qu'ils en veulent à nos biens et à nos vies, nous les traiterons de même… ».

Le 30 juillet, « Les habitans d'Empurany partagent depuis hier les alarmes publiques[1513]… » et réclament des armes et munitions. Brunet d'Arcenèche à St Agrève fait état de « … nombre de savoyards qui avaient déjà brûlé Lamastre[1514]… ».

Le 31 juillet à Pradelles, on sait déjà que les rumeurs sont fausses et Frévol de La Coste s'empresse de le faire savoir : « … je trouvay ches moy, une lettre qui me tranquillisa et que je communiquai le plus tôt possible ; vous verrés par la copie, que j'apprends que tous les bruits du Dauphiné sont faux… ». Mais des bruits continuent de courir et Frévol de La Coste informe Montchenu le 1er août : « … qu'on a eu encore à Villefort une fausse alerte, et qu'une partie de la troupe et des bourgeois avaient été à une certaine distance et qu'ils n'avaient rien vu… ».

Cependant, la Grande Peur se termine aussi vite qu'elle est apparu : « … J'ai appris tout à l'heure par un exprès de Villeneuve de Berg, que c'était une fausse nouvelle que quelque malintentionné avait fait courir pour mettre tout le monde en mouvement…L'auteur de cette allarme est M Arbulestier de Lauret : le peuple l'a écartelé[1515]… ». Ce courrier du consul de Montpézat prend note de la fin des rumeurs et désigne le coupable, qui a été l'objet de la vindicte de la foule sans avoir pris le temps d'un jugement en bonne et dûe forme. L'affaire semble donc close. La « consternation » et la

[1512] Lettre 1789-157, 30 juillet 1789, chevalier de Vinezac à Montchenu.
[1513] Lettre 1789-160, 30 juilet 1789, Onival à Montchenu.
[1514] Lettre 1789-161, 31 juillet 1789, Brunet d'Arcenèche à Montchenu.
[1515] Copie de lettre 1789-162-c, 30 juillet 1789, Levastre à Frévol de La Coste.

« tristesse universelle » devant ces rumeurs, devraient donc prendre fin début août, et tout redevenir calme.

L'attaque des châteaux, abbayes et prisons

Des attaques contre trois châteaux et une abbaye sont relatées dans la correspondance : les châteaux de Terrebasse et de la Sône en Dauphiné, le château de M. de Blou ainsi que l'attaque contre l'abbaye de Mazan en Vivarais. D'autres sont à peine évoquées pour le Dauphiné : « …. Il y a déjà plus de soixante châteaux ou maisons bourgeoises de brûlées et quelques couvents des deux sexes[1516]… ». On sait par Laurent de Montchenu que son château de Châteauneuf-de-Galaure échappe aux pillages. La correspondance met encore une fois en évidence l'influence des évènements du Dauphiné sur le Vivarais.

Un courrier fait état du château de la Sône à Lens-Lestang, pillé[1517] entre le 30 et le 31 juillet : « …plusieurs des habitants [de Peyraud et de Verlieux[1518]] ont appris que le château de la Saoune appartenant à Mr le marquis de Murat avait été incendié par le fait des brigands dans la nuit du trente au trente et un de ce mois et qu'ils se proposent d'en incendier beaucoup d'autres[1519]… ». Les habitants de la communauté de Peyraud et de Verlieux, « assemblés dans la salle du château de Peyraud », sont les auteurs de cette délibération, et pour éviter le pire chez eux, ils décident de mettre sur pied une milice bourgeoise et un comité permanent, d'autant que le pillage du château de Terrebasse s'est passé presqu'en face de chez eux, de l'autre côté du Rhône.

En effet, le 3 août, le château de Terrebasse à Ville-sous-Anjou est attaqué. Six courriers font état de cet évènement. Le château est pillé et le marquis de Peyraud relate l'affaire à Montchenu :

[1516] Lettre 1789-173, 8 août 1789, Durfort à Montchenu.
[1517] Le château appartenant au marquis de Murat Lestang, fut incendié le 31 juillet 1789 par Roche et Allègre qui furent condamnés à mort par jugement prévôtal le 26 août 1789 et exécutés sur la place des clercs à Valence ; les deux têtes furent rapportées à Lens-Lestang et exposées au bord de la route reliant Lens-Lestang à Moras.
[1518] Entre Lens-Lestang (dans la Drôme, donc rive gauche du Rhône) et Peyraud (en Ardèche donc rive droite), il y a trente km.
[1519] Délibération 1789-172-a, dimanche dernier du mois d'août 1789, Les habitants de Peyraud et Verlieux à Montchenu.

> … enfin Monsieur le comte, ce sont les mêmes hommes qui au nombre de 25 seulement, se sont portés avec un zèle si patriotique et par humanité au secours du château de Terrebasse en Dauphiné, qui vous supplient de leur accorder au moins six hommes avec un bas officier pour animer et donner de l'émulation à la milice de Serrières. Vous scaves certainement, Monsieur le comte, que sur un avis, ces 24 habitans de Serrières franchirent lundi le Rhône, chassèrent 500 incendiaires du château de Terrebasse en Dauphiné, en tuèrent 30 conjointement avec une patrouille de dragons de Monlieu, et sauvèrent le château dont les meubles on été abimés[1520]…

Ces « 500 incendiaires » ne sont pas des brigands, mais des habitants des villages des environs qui ont été bien identifiés, et le pillage est scrupuleusement décrit : « cinq cent personnes au moins, hommes et femmes, les premiers armés de haches, pics, pioches, leviers, bâtons, etc., et les femmes de sacs, tous habitants des paroisses d'Assieu, Surieu, Saint-Alban, Vitrieu, Saint-Romains, La Chapelle, et Terrebasse[1521]… ». Après l'incendie du château de la Sône donc entre le 31 juillet et le 3 août, le propriétaire Rigod de Terrebasse, a heureusement pensé à « …mettre en sûreté ce que j'avais de plus précieux ma mère, ma sœur, ma femme, et mes enfans, elles partirent pour Lyon….mettre en lieu sûr mon argenterie, bijoux et un portefeuille de quelques papiers… ». L'originalité de cette attaque est que les coupables sont désignés, et surtout que les habitants de Serrières sont venus au secours du château de Terrebasse : Terrebasse se trouve rive gauche en Dauphiné, Serrières se trouve rive droite en Ardèche à 13 km, c'est en cela que ce pillage concerne le commandement du Vivarais. Les habitants de Serrières reçoivent « des remerciements très honnorables » du comité de Vienne pour le courage et la solidarité dont ils ont fait preuve, d'autant que traditionnellement les vivarois et les dauphinois ne s'apprécient pas beaucoup. Montchenu félicite la communauté de Serrières, qui lui répond :

> … J'avais déjà été informé de la manière distinguée avec laquelle la milice bourgeoise de Serrières s'est portée au secours du château de Terre Basse, et j'étais instruit aussi des heureux succès dont sa bravoure et son patriotisme ont été couronnés, et je me proposais de lui en témoigner ma satisfaction. Je ne peux pas mettre en de meilleurs mains le tribut d'éloges que je dois à sa bonne conduite, et je vous prie de vouloir bien être l'interprète de tous mes sentiments auprès de ces bons et braves citoyens[1522]…

[1520] Lettre 1789-168, 6 août 1789, Marquis de Peyraud à Montchenu.
[1521] Rigod de Terrebasse, « lettre adressée au président de Saint-Julien », *Pillage du Château de Terrebasse, 3 août 1789*, Grenoble, Allier frères, 1906.
[1522] JL104, 4 août 1789, Montchenu au marquis de Peyraud.

… Nous sommes très sensibles aux éloges que vous avez bien voulu donner au détachement de notre milice bourgeoise, que Mr le marquis de Peyraud nous a communiqué à votre invitation sur les secours que nous avons porté à Terrebasse : nous n'avons fait en cela qu'un acte de patriotisme pour secourir nos concitoyens dans la peine ; nous ne doutons point d'après leurs témoignages de reconnaissance et de sensibilité qu'ils n'en ussent fait de même à notre place s'ils eussent été à notre place[1523]…

Le comité de Serrières tient à envoyer un rapport à Montchenu pour rectifier ce qui a été dit sur cette affaire et donner leur point de vue : « comme il a paru dans le public une lettre imprimée de ce qui s'est passé à Terrebasse qui ne contient pas les faits dans toutes leur exactitude, nous avons l'honneur de vous envoyer cy joint un extrait du rapport qui en a été fait en notre comité ». On constate que ce rapport est légèrement différent de la lettre de Rigod de Terrebasse au président de Saint-Julien qui ne fait pas mention de l'aide apportée par Serrières et St Rambert d'Albon pour poursuivre les voleurs :

… lorsqu'ainsi réunis ils furent à la portée du château, où s'étant mis sur une ligne de front pour former leur marche, ils apperçurent qu'à leur approche une foule inombrable de ces brigands fuyaient du château, les uns se jetant en bas des fenêtres, les autres sortant par les portes, chargés de butin et fuyaient dans tous les environs terres, vignes, et gorges …l'un d'eux entra le premier dans ledit château…remarquer un de ces brigands qui avait volé les vases sacrés…il en resta sur le carreau une quinzaine…et les poursuivant dans les vignes et dans les champs, et ce fut alors que l'on vit arriver une troupe de milice bourgeoise de St Rambert…plusieurs habitants de Saleize et du comté de Roussillon…les habitants de Terrebasse firent les remerciements les plus touchants aux comparaissants…en leur disant qu'ils avaient sauvé leurs maisons, leurs biens, et leurs vies… ils leur offrirent tous les rafraichissements … le soleil était déjà couché…les brigands s'étaient répandus dans l'obscurité de la nuit…les comparraissant n'arrivèrent audit Serrières que sur environ les dix heures du soir[1524]…

Les remerciements et rafraichissements sont donc le fait des habitants de Terrebasse mais pas du seigneur qui semble ignorer cette aide décisive.

En Vivarais, la correspondance nous livre deux attaques. Le prieur de l'abbaye de Mazan, frère de Frévol de La Coste, l'avertit du danger de plus de cent cinquante brigands

[1523] Lettre 1789-179, 12 août 1789, comité de Serrières à Montchenu.
[1524] Extrait du registre 1789-179-a, 4 août 1789, comité de Serrières à Montchenu.

prêts à piller le 2 août : « … Cinquante hommes mon cher frère, sont à St Cirgues et nous ont envoyé un homme pour parlementer ; autres cent au moins étaient dans nos bois[1525] … ». Ces brigands, après avoir dévasté l'abbaye de Mazan, ont comme projet de continuer leurs méfaits à l'abbaye des Chambons. Puis le 17 août, il fait un nouvel appel au secours : « … on me donne avis que 200 brigands doivent venir icy pour ravager la maison, la brûler et peut-être nous assassiner. On m'a assuré qu'ils devaient arriver cette nuit[1526]… ». Frévol de La Coste n'hésite pas à partir au secours de son frère et de son abbaye, et décrit au comte de Périgord et à Montchenu son intervention héroïque, en insistant sur son départ et son retour car il ne s'est pas passé grand-chose pendant son intervention :

> … quoique laissant Mad*ame* de La Coste et mes filles dans un état qui affectait mon cœur, je partis avec ledit officier et 21 chasseurs : je regardai cette démarche comme un coup décisif non seulement pour Mazan mais pour le pays qui m'a vu naitre… Prêt à partir, je me rendis à l'hôtel de ville de Pradelles où les consuls et principaux étaient assemblés ; ji eus des démonstrations d'attachement qui m'attandrirent, les officiers et compagnies bourgeoises se proposaient de me suivre, je leur répondis avec gratitude : « Non, Mrs, mais si j'en ai besoin, vous viendres avec le détachement du Monastier ». Un d'eux me remit un signal pour envoyer au cas qu'il l'eut pas été prudent d'écrire…J'arrivai à Pradelles avec le reste de ma troupe à 9 heures et demy du soir où je trouvai mon salon rempli de tout ce qu'il y a de mieux icy. Je voudrais qu'un autre que moy, M le comte, peut vous parler de toute la prudence combinée, suivie de fermeté que j'ay employée dans cette circonstance si critique[1527]…

L'intervention est un succès : les brigands s'enfuient dans les bois, mais c'est un succès très mitigé car aucun n'est arrêté, même si Frévol de La Coste se rend également à St Cirgues et à La Narce. Frévol de La Coste note que cette intervention lui a coûtée 48 livres, couverts par les religieux[1528].

Enfin l'épisode du château de Blou n'est pas sans rappeler en partie celui du château de Terrebasse par le nombre des assaillants, le pillage et le vol, les destructions :

[1525] Copie de lettre 1789-165, 2 août 1789, Dom de La Coste à Frévol de La Coste.
[1526] Copie de lettre 1789-185, 17 août 1789, Donc de La Coste à Frévol de La Coste.
[1527] Copie de lettre 1789-165, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[1528] Archives départementales du Puy, fonds Chaumeils / de La Coste 110 J 3.

> … Mais ce qu'il y a de plus effrayant, c'est qu'à Thueyts, 5 à 600 paysans armés ont dévasté le jour de Notre Dame, le château de M le marquis de Blou[1529] : ils se sont emparés de la basse-cour, des salles, ils y ont bu et mangé, ils ont chanté, ils ont tiré sans cesse des coups de fusils et de pistolets, ils ont cassé les vitres et dégradé tous les meubles ; enfin ils ont obligé Mr de Blou de leur remettre ses teriers, ce qu'il a fait pour sauver sa vie. Les bandits ont encore chassé de Thueyts tous les bourgeois. Ils ont mis à prix la tette du sieur Durand[1530] n*otai*re à Meyrar ; on a fait remettre les teriers du sieur Bonnet d'Efarges ; on a donné la chasse au sieur Dufaud feudiste. A Burzet, on a fait une incursion dans la maison du sieur Coutarel feudiste qui a sauté par la fenêtre et n'a sauvé sa vie qu'à l'aide de la force de ses jambes. A Montpezat, on demande tous les titres soit du seigneur haut justicier, soit du seigneur direct[1531]…

Ici, les paysans armés font la fête, et volent les terriers du château et la même scène se déroule au Burzet, et à Montpezat : les terriers sont la cible et leurs détenteurs risquent leur vie à vouloir les protéger des destructions. Au Puy, (cf. *Infra* journée du 9 août), les archives de Polignac ont été également menacées. Quant au marquis de Blou, il est peu apprécié par Frévol de La Coste : « … Pour un déttachement à Thueyts, j'en feraÿ de même si vous me l'ordonnés, mais avec un peu plus de peine parce que M du Blou qui ÿ habite, m'a intenté un procès et a eû des très mauvais procédés pour moi, à raison d'un héritage de plus de cent mille francs ; si je m'ÿ rends je ne peux pas aller ches lui comme autres fois[1532]… ». Les deux hommes sont donc brouillés, et le portrait peu flatteur s'explique par le fait que Frévol de La Coste a perdu le procès. Frévol de La Coste le soupçonne aussi de rétention d'informations : « … j'atendais les informations des consuls de Thueyts que je n'aÿ point eû, comme vous verés, je soubçonne M Dublou habitant de ce bourg d'en être cause[1533]… ».

Villeneuve-de-Berg se plaint des menaces qui visent les vainqueurs des procès : « … Mr de St Andéol de cette ville a été menacé de voir sa maison incendiée s'il ne restituait le montant des domages et des dépens qu'il avait obtenues en justice réglée contre un particulier. …A Aubenas, Mr Roussel a été encore menacé de l'incendie de sa maison s'il ne restituait le montant des dépens qu'il avait obtenu contre la communauté par un

[1529] Le comte de Blou fait partie de la contre révolution au camp de Lalevade et au camp de Jalès en 1794 : on peut donc penser qu'il participe activement à la réaction seigneuriale, contribuant à son peu de popularité.
[1530] Jean Durand est le juge du chateau de Blou.
[1531] Copie de lettre 1789-195-b, 18 août 1789, conseil permanent de Villeneuve-de-Berg au comte de Périgord.
[1532] Copie de lettre 1788-152, 10 septembre 1788, Frévol de la Coste au vicomte de Cambis.
[1533] Lettre 1788-141-e, 4 septembre 1788, Frévol de La Coste à Montchenu.

arrêt de la cour des aydes[1534]… ». Saralier fin connaisseur du pays et très au courant de tout ce qui s'y passe, fait un rapport alarmant à Montchenu car le Vivarais s'embrase :

> …les habitants de Thuyets, Mayres, Mayras étaient dans la plus grande fermentation, qu'ils s'assemblaient en grand nombre et menaçaient de faire main basse sur les seigneurs et possesseurs de fiefs, leurs fermiers et gens d'affaire, de leur enlever leurs titres et papiers pour les incendier…et que touttes les personnes honnêtes avaient abandonné leurs maisons et pris la fuitte… les habitants de St Montan, Aps, Rochemaure, Cruas qui se sont attroupés et ont pillé, ravagé les maisons de plusi*eur*s seigneurs et coseigneurs desdits lieux, leur ont enlever leurs titres, papiers et autres effets, les ont incendié et les menaçaient de plus fortes peines [1535]…

Saralier pourchasse les fauteurs de troubles, voulant faire des exemples rapidement pour calmer les ardeurs, pour cela il a besoin de troupes pour l'assister et il en réclame auprès du comte de Périgord et du comte de Montchenu. On peut enfin noter une autre cause des débordements, les impôts seigneuriaux : « …Le prétexte des mutins était que les mesures censuelles sont trop fortes, ils en demandent la réduction et le remboursement du sur exigé, et sous ce prétexte là, ils élevaient beaucoup de réclamations particulières. Ils sont extrêmement montés contre les seigneurs, leurs fermiers et contre tout ce qu'ils appellent bourgeois[1536]… ».

Les contemporains tentent donc de comprendre les causes des émotions populaires : impôts seigneuriaux, rumeurs externes, réaction seigneuriale, problème des grains, remise en cause de la structure sociale, pauvreté, crédulité…Roux consul de Thueyts évoque aussi les idées qui circulent : « …On leur a trop parlé d'égalité et de liberté. Ils veulent détruire l'égalité en s'élevant au dessus de ceux qu'ils disent avoir été leurs supérieurs, et poussent la liberté jusqu'à la licence ou plutôt la frénézie[1537]… ».

Lorsqu'il apprend que les bruits qui courent sont faux, le chevalier de Vinezac à Largentière s'exclame le 1er août : « … Nous avonts étés trompés et le seronts bien daventage, nos plus redouttables ennemis dans le moment sonts, je pense, dans notre sain car l'on n'entent parler que d'horreurs et habominations : malheureuse patrie et bien plus

[1534] Copie de lettre 1789-195-b, 18 août 1789, Commnauté de Villeneuve-de-Berg au comte de Périgord.
[1535] Lettre 1789-196, 23 août 1789, Saralier à Montchenu.
[1536] Copie de lettre 1789-205, 1er septembre 1789, Roux à Frévol de La Coste.
[1537] Copie de lettre 1789-205.

malheureux Roy ! Peut-on jeter sur vous un regard sans verser un torrent de larmes ?[1538]... ». Cette remarque semble également s'appliquer aux pillages des châteaux en août 1789. L'idée de « redoutables ennemis dans notre sein » est complétée par la remarque du lieutenant criminel du sénéchal du Puy « …nous avons lâché les tigres qui doivent nous dévorer ; on ne nous obéit plus ainsi qu'à personne[1539]… ». En effet au Puy, dès le mois d'avril, la population a pris d'assaut les prisons pour « … élargir les trois quart et demy des prisonniers, et a fait brûler une multitude de procédures… », au désespoir de la sénéchaussée. Et le 31 octobre, Aldrovandi manifeste lui aussi son inquiétude : « … Indépendamment des précautions ci-dessus, j'ai les miennes particulières surtout la nuit quand on ny pense le moins, mais rien ne transpire[1540]… ». En effet, à l'automne, le calme est loin d'être revenu malgré la mise en place des milices, l'action de Saralier et les conseils donnés par Montchenu : Frévol de La Coste fait état de troubles dans le Velay le 27 novembre : « …Le Velay n'est pas aussi tranquils, la plupart des habitans de 5 à 6 parroisses se sont assemblés pour aller trouver les seigneurs et leurs fermiers, leur demander, plusieurs avec menaces, de diminuer la mesure des grains et en attendant, la plus part n'ont pas voulû paÿer[1541]… ». A Largentière, la tension est toujours là : « … lundi 26 [octobre] jour de marché, nous avons été menacés et au moment de voir éclater une émeute, sous le faux prétexte d'empêcher l'exportation des châtaignes par ceux qui apportent du blé… mais la moindre relâche de leur [les citoyens honnêtes] part serait funeste à l'un et à l'autre, surtout dans les circonstances présentes qui bien malheureusement paraissent devenir sérieuses plus que jamais[1542]… ».

[1538] Lettre 1789-163, 1er août 1789, chevalier de Vinezac à Montchenu.
[1539] Copie de lettre 1789-181-a, 12 avril 1789, lieutenant criminel du sénéchal du Puy à Frévol de La Coste.
[1540] Copie de lettre 1789-237-a, 31 octobre 1789, Aldrovandi au comte de Périgord.
[1541] Copie de lettre 1789-239, 27 novembre 1789, Frévol de La Coste au comte de Périgord.
[1542] Copie de lettre 1789-237-a.

IV—L'intérim de Montchenu à Toulouse et le retour du Parlement, septembre-octobre 1788

A partir du 13 septembre 1788, Montchenu remplace le comte de Périgord à Toulouse, celui-ci partant le même jour pour Paris. Montchenu a quitté Tournon fin août, on sait que le 24 août Madame la comtesse est seule à Châteauneuf-de-Galaure ; Montchenu est arrivé pour prendre connaissance des dossiers auprès du comte de Périgord, en particulier la gestion du retour du Parlement de Toulouse. Son travail en tant que remplaçant du commandant en chef, allie certains problèmes similaires au Vivarais avec en plus, les problèmes politiques de la ville. De plus, Toulouse n'a rien à voir avec Tournon comme siège du commandement. C'est une grande ville dirigée par les capitouls, avec un Parlement, un Grand Bailliage, et un palais de justice. Montchenu loge dans l'archevêché, une demeure bien différente de sa location à Tournon (cf. *Infra)* car plus prestigieuse, se rapprochant, par le faste du logement, de Montpellier et de Lavérune.

A Toulouse, Montchenu continue de recevoir des lettres du Vivarais concernant les problèmes du logement du détachement attendu à Thueyts, des copies de lettres de Frévol de La Coste concernant les brigands et Degout, des maires d'Yssingeaux et d'Annonay, des 3 ordres du Vivarais qui se réunissent le 27 octobre et en informe Montchenu : douze lettres. La plus grande partie des affaires courantes est prise en charge par le secrétaire Paysan et par Farconet.

L'essentiel de son travail concerne Toulouse et ses environs. Quatre ordres de désarmement ou enquêtes sur le sujet sont diligentés par Montchenu (cf *Infra* port d'armes), une pour l'élargissement de Cazal garçon perruquier. Une lettre concerne l'insulte de Carrière contre le consul de St Porquier, une autre une plainte à propos des danses mais le lieu n'est pas mentionné. Montchenu doit aussi s'occuper de faire enfermer le fils Desclaux au fort Brescou sur ordre du roi. C'est donc la routine habituelle du Vivarais transposée près de Toulouse. Montchenu supervise toujours les troupes du lieu : 100 hommes du régiment du Roi Dragon à Castres doivent se rendre à Toulouse, tandis que le régiment de Noailles part pour Carcassonne, et que les semestriers du régiment de Bresse de Montpellier arrivent à Toulouse. Là encore, pour Montchenu c'est la routine : des courriers sont échangés sur ce sujet avec la hiérarchie comme c'est l'usage (cf. *Infra*, les mouvements de troupes).

La grande nouveauté dans le travail de Montchenu est le retour du Parlement et des avocats exilés par ordre du roi sous le commandement du comte de Périgord. Il s'agit pour lui d'organiser ce retour tout en maintenant le calme dans une ville enfiévrée, et donc d'éviter les débordements tout en permettant les réjouissances. Autant dire qu'il faut de la fermeté et du doigté, ne pas être trop coercitif pour éviter toute émeute, et laisser faire le peuple dans les limites du raisonnable. Le comte de Périgord lui a laissé des consignes, en particulier la liste des exilés[1543] et le lieu de leur séjour, ainsi que les lettres de cachet en blanc pour les retours d'exil, ce dont il informe Villedeuil[1544].

Le 23 septembre, à l'annonce du renvoi de Lamoignon qui a eu lieu le 14 septembre, des réjouissances éclatent spontanément dans la ville pendant trois jours : « … *le peuple a habillé un mannequin représentant ce ministre en robe du palais, avec écriteau devant et derrière, auquel il a fait faire amende honorable et brûlé ensuite devant le palais de justice*[1545]*... ».* Montchenu a donné des ordres aux troupes : « … *il a ordonné des patrouilles avec la consigne qu'elles ne se présenteraient pas dans les rues et places où il y aurait foule, mais seulement aux environs dans l'intention de maintenir le bon ordre, et non d'empêcher ni de s'opposer aux feux de joie et illuminations qui pourraient s'y faire… ».*

Devant l'agitation générale de Toulouse, le Grand Bailliage prend peur et demande protection à Montchenu « …les mêmes jeunes gens qui ont couru les rues les nuits précédentes, se proposent de continuer leurs insultes principalement ce soir ; qu'ils se sont à cet effet munis d'armes à feu et même fait provision de balles pour nous inquiéter[1546]… ». En effet le 2 juin 1788, le Grand Bailliage a déjà été violemment pris à parti et a été abondament moqué et insulté. Les 26 et 27 septembre, Montchenu réagit immédiatement en rassurant le Grand Bailliage et en faisant diffuser une ordonnance :

> Copie de l'ordonnance rendue par Mr le comte de Montchenu le 26 septembre qui a été publiée ledit jour à son de trompe, et affichée le lendemain à 10 heures du matin dans tous les carrefours et places de la ville de Toulouse : De par le Roy, Il est expréssement déffendu à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de tirer ny de faire tirer de jour ou de nuit, dans les rues, places et promenades de la ville de Toulouse, aucun coups de fusils, pistolets, fusées, ou pétards sous quelque cause ou prétexte que ce

[1543] Etat des officiers du Parlement de Toulouse exilés en vertu des ordres du roi, 28 mai 1788, Archives privées.
[1544] Jt1, 15 septembre 1788, Montchenu à Villedeuil.
[1545] Jt3, septembre le 23.
[1546] Jt4, 26 septembre 1788, le Grand Bailliage à Montchenu.

puisse être, à peine de prison et de telle autre punition qu'il appartiendra contre ceux qui contreviendront auxdites déffenses partout où besoin sera, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance. Fait à Toulouse le 26 septembre 1788 signé le comte de Montchenu[1547]…

L'application de cette ordonnance est surveillée par le régiment de Bresse envoyé patrouiller dès le 27 septembre au soir[1548] dans les lieux stratégiques de la Ville : « la Place St Etienne, la place St Georges, la place de la Pierre, la place du Salin, y compris celle du Palais ». Cependant, le Grand Bailliage est à nouveau inquiété dans la nuit du 3 au 4 octobre : « *…le peuple ou le Bas Palais s'étant porté à la maison de Mr Moysset procureur général du Grand Baillaige avec l'intention de se porter à des extravagances, ce procureur du roi demanda la main forte de 4 hommes du guet … il fut lancé de dessus son toit une grande quantité de briques et de tuiles dans la rue où était la populace, et il y eut quelques personnes de blessées à la tête, ce qui l'obligea de se retirer… ».* Cet incident est relaté à demi-mot par Montchenu dans ses courriers à ses supérieurs alors qu'il veille à les informer précisément de tout ce qui se passe à Toulouse, et des mesures qu'il prend pour calmer et rassurer[1549]. Finalement, le Grand Bailliage préfère quitter la ville : « … les scènes désagréables auxquelles le peuple s'est porté envers le Grand Bailliage de cette ville, ont obligé les officiers de se retirer à la campagne, afin de prévenir les suites fâcheuses qui pourraient résulter de l'effervescence et des extravagances où cette ville est livrée[1550]… ». Montchenu n'a donc pas réussi à protéger le Grand Bailliage des « extravagances » de la foule.

Dans ses lettres de fin septembre et début octobre, on ne discerne aucune inquiétude, mais une forme de satisfaction personnelle. Il ne s'émeut pas des affiches placardées contre lui devant son logement et sur la place du Salin à l'occasion de son ordonnance et les qualifie d': « …affiches insolentes mais excessivement bêtes… ». Il demeure ferme même s'il subit des pressions pour retirer son ordonnance : «…mais il me connaissait bien peu : j'ai été inébranlable et sans qu'on scut rien, toutes mes mesures étaient bien prises… ». Il constate que le calme est revenu, qu'aucun coup de feu n'a été tiré, et que son ordre a été efficace, à tel point que « … voici déjà deux nuits de passées, et tout a été dans la plus grande tranquilité, de sorte que j'étais couché à onze heures… ». Il

[1547] Jt6, 26 septembre 1788, ordonnance de Montchenu pour les toulousains.
[1548] Jt7, 27 septembre 1788, Montchenu au régiment de Bresse.
[1549] Jt 8, 28 septembre 1788, Montchenu au comte de Périgord.
[1550] Jt14, 8 octobre 1788, Montchenu à Villedeuil.

montre aussi un certain mépris pour les capitouls « … il faut que je fasse tout moi-même ; il n'est pas possible de rien faire des capitouls : si je leur propose la moindre chose, le moindre ordre à donner, je vois des visages consternés qui ne répondent rien et meurent de peur ; je n'ai jamais rien vu de pareil, aussi ils laisseront brûler leur ville quand je ne sera plus… ». Il souligne leur couardise et leur incapacité à prendre des décisions dans ces journées difficiles. Lui-même donne effectivement de sa personne : « … j'allais souvent me promener à pied dans les rues, dans les promenades publiques, et je me montrais partout[1551]… ».

Ses efforts et sa fermeté sont récompensés par le retournement de la population en sa faveur, satisfaite de voir l'ordre revenir dans la ville. Et le 30 septembre, « *…5 à 600 jeunes gens, sont venus dans la cour de l'archevêché donner une sérénade à Mr le comte... »*. Désormais, Montchenu est devenu populaire et est fêté régulièrement, ce qui peut être signe d'une foule versatile, ou d'une personnalité attachante : « … le peuple a pris le comte de Montchenu dans la plus grande amitié et luy décerne toujours les premices et les préludes de ses fanfares[1552]… ». Montchenu raconte dans le détail au comte de Périgord l'épisode de la sérénade :

> …Tout d'un coup, ils ont changé d'avis, ils ont affiché des vers à ma louange, aussi bête et aussi mauvais que les premiers ; enfin, hier au soir, ils sont venus à la porte de l'archevêché pour me donner une sérénade aux flambeaux, cette clarté jointe à la musique a attiré beaucoup de monde ; j'y ai envoyé la maréchaussée parce que j'en ai été averti à la comédie, ce qui les a effrayé ; ils m'ont député 2 jeunes gens pour me dire leurs projets, à qui j'ai répondu qu'ils ne devaient rien craindre puisqu'ils ne voulaient pas faire de mal, et que la maréchaussée devait se porter partout où on se rassemblait pour le bon ordre. Je suis revenu chés moi à pied, les officiers qui étaient à la comédie m'ont accompagné ainsi que beaucoup d'autres personnes : j'ai eu beaucoup de peine à pénétrer jusqu'à la porte, où j'ai trouvé un garde qui empêchait d'entrer cette foule de monde ; je lui ai fait quitter ses bayonnettes et lui ai dit de laisser entrer tout le monde dans la cour seulement, pour qu'il n'arriva pas aucun accident à la porte. Sur quoi il y a eu de grands battemens de mains. La cour était pleine de monde, il fallait que cela finit, je me suis mis sur le balcon, ils m'ont donné leur sérénade, ont chanté leur chanson et ensuite, ils se sont retirés fort tranquillement pour aller, m'a-t-on dit, à la place du Salin où ils avaient fait préparer un

[1551] Jt9, 1er octobre, Montchenu au comte de Périgord.
[1552] Rapport 1788-169-1, 1er octobre 1788, non signé.

souper pour les musiciens. Il m'a paru que c'était MM de Thesan, Galorgue, et du Saget lieutenants de maréchaux de France, qui menaient cette farce[1553]…

Le 1er octobre, c'est le retour des avocats de Paris, une fête est organisée, on leur demande de différer leur arrivée d'une journée pour tout préparer. Encore une fois, un mannequin est utilisé : « … Cette soirée fut terminée par une amande honnorable qu'on fit faire à un mannequin habillé en grande robe de bailly à genouil à la porte du sénéchal la torche en main… ». Le jeudi 2 octobre, l'excitation est à son comble et on devine aisément que Montchenu, les troupes, la maréchaussée, le guet sont tous sur le qui-vive :

…L'entrée a eu lieu sur les 5 heures du soir ; un char à six roues formé avec trois charrettes, couvert de lauriers, et surmonté d'un baldaquin blanc avec des bordures bleues, contenait environ soixante personnes, il était attelé de seize chevaux, conduit par quatre postillon ; 150 hommes à cheval habillés de toute couleurs précédaient et entouraient le char et les premières voitures dans lesquelles étaient les triomphateurs ; 60 voitures les suivaient de différentes formes et de divers attelages ; les acclamations et les battements de mains les devançaient et les accompagnaient le long des rues indiquées pour arriver chés eux, et dans le cour de la marche qui avait été déterminé. C'est ainsi qu'ils arrivèrent chés eux où ils trouvèrent la façade de leurs maisons ornées de guirlandes, de lauriers, et de lampions ; la porte d'entrée était surmontée d'une amblème entourée et ornée de même portant les mots : optimus civis[1554]…

Le 3 octobre, la fête continue à la comédie, et un grand souper est donné en leur honneur par M. du Barry. Pas de débordements particuliers. Le 8 octobre, après quelques jours d'accalmie, Montchenu reçoit les lettres pour le retour des deux avocats exilés le 30 juin, il en accuse réception à Villedeuil, les renvoie à leurs destinataires les sieurs Duroux et Caratier[1555]. Il autorise le conseiller au Parlement Miegeville gravement malade à rompre son exil pour venir se faire soigner à Toulouse[1556]. Enfin, il reçoit les lettres de cachet en blanc pour le retour des parlementaires, les fait suivre aux intéressés, en informe Villedeuil. Montchenu rencontre les parlementaires pour la cérémonie d'ouverture du

[1553] Jt9, 1er octobre 1788, Montchenu au comte de Périgord.
[1554] Rapport 1788-169-1, 1er octobre 1788 et suivants, non signé.
[1555] Jt13, 8 octobre 1788, Montchenu à Duroux et Caratier.
[1556] Jt12, 8 octobre 1788, Montchenu à Miegeville.

Palais de Justice et quelque part il est soulagé car il espère que le Parlement prendra des dispositions pour faire régner l'ordre :

> … j'ai été voir ce magistrat et lui ai dit que, d'après mes instructions, je devais me concerter avec lui sur le jour auquel je retirerais les sentinelles de la porte du Palais, et en rendre l'accès libre, et lui ai fait part des ordres que j'avais pour le concierge à cet égard. Je lui ai observé en même temps, que j'avais usé jusqu'à maintenant de la plus grande modération pour ne pas gêner la joie publique, malgré les désagréments qu'en éprouvaient les officiers du Grand Bailliage et les citoyens ; mais qu'il devait y avoir un terme à tout, que la police elle-même était restée pour ainsi dire enchainée par les mêmes motifs, et que j'espérais que sa compagnie s'empresserait de rendre un arrêt pour rétablir le calme et faire renaitre la tranquilité dans cette ville. Mr le premier président m'a témoigné les meilleures dispositions à cet égard[1557]…

Le dernier évènement difficile pour Montchenu est le 16 octobre « … *la brûlure du Grand Baillaige sur la place du Salin, 19 mannequins représentants les 19 officiers de ce siège, après un plaidoyer que l'on fit contr'eux, furent jettés dans un bûcher…* ». Le juge Mage de Toulouse, M. de Lartigue, qui est aussi le lieutenant général de la maréchaussée, « … que je n'ai jamais vu et que je ne connais pas, se plaint de moi et a fait un procès verbal contre les ordres que j'ai donné dit-il, à des dragons de favoriser la brûlure indécente qu'on a fait jeudi dernier du Grand Bailliage[1558]… ». Montchenu est outré et s'en défend en écrivant à Villedeuil et au comte de Périgord pour expliquer les circonstances particulières qui ont donné lieu à cette calomnie.

> … j'ignorais les préparatifs d'une scène aussi ridicule que je n'ai même apprise qu'au moment où elle venait de se passer. D'après les vériffications que je viens de faire avec la plus grande exactitude sur ce qui peut avoir donné lieu à cette plainte, il en résulte que ces manequins ayant été apportés à la place du Salin où se trouve établi un poste du régiment de Dragons du Roy, la grande quantité de peuple qui s'y était rendu ne permettant pas l'accès d'un espèce d'échaffaud que l'on avait construit à la hâte pour y placer ces manequins, les dragons qui se trouvaient à leur poste furent prier de faire faire place et 2 ou 3 ont marché sans armes pour écarter la foule et éviter tout accident[1559]...

[1557] Jt17, 11 octobre 1788, Montchenu à Villedeuil.
[1558] Jt19 octobre 1788, Montchenu au comte de Périgord.
[1559] Jt18, 19 octobre 1788, Montchenu à Villedeuil. Jt19, 19 octobre 1788, Montchenu au comte de Périgord.

Si les premières lettres de Montchenu manifestait un certain contentement, à la mi-octobre le ton des lettres change, il se confie au comte de Périgord : « … dans la position aussi difficile que désagréable où je me trouve… Je vois si peu de monde ici, et je me livre si peu… On est bien à plaindre Mr le comte, quand on aime l'ordre et la décence, et qu'on en voit aussi peu qu'il y en a ici, que le désordre même y est favorisé… Le peu de gens honnêtes qui restent voudraient déserter la ville[1560]… ». Montchenu est donc bien seul pour assumer de lourdes responsabilités, il a visiblement l'habitude de discuter de confiance, de partager ses idées, de prendre conseil : rien de ceci n'est possible à Toulouse où il ne connait personne, que le comte de Périgord qui en est parti. Ceci peut expliquer la régularité avec laquelle il écrit à sa femme restée à Tournon ou à Châteauneuf-de-Galaure, mais nous ignorons le contenu de ses lettres qui n'ont pas été retrouvées comme tout ce qui concerne Marie Angélique Busson de Bussy. Son entourage professionnel du Vivarais, les Farconet, Valentin, Saralier, Frévol de La Coste, en qui il a toute confiance et sur qui il peut s'appuyer, sont bien loin ; il fait la difficile expérience du pouvoir solitaire entouré de gens qu'il qualifie d'incompétents que ce soient les capitouls, les officiers du Grand Bailliage ou les membres du Parlement.

Son analyse des autorités de Toulouse est très négative :

> …Aussi je ne devrais pas être ici, l'autorité y est entièrement méconnue et la moindre chose la compromettrait totalement et d'une manière sanglante. Le parlement et tout ce qui y tient sont absolument les maitres ici, ils proscrivent tout ce qui tient au roi jusqu'à ceux qui ont paru à l'archevêché, parce que vous l'avés habité et que je vous remplace : ils ne veulent pas accepter un Te Deum que leur offre humblement l'administration du capitole parce qu'ils prétendent avoir à se plaindre d'elle ; les capitouls sont dégoutés au point d'abandonner la police de peur de leur déplaire. La noblesse ou plutôt les ennoblis sont rangés du côté du parlement ; les tracasseries, les haines, les brochures, les affiches, les chansons, toutes les calomnies les plus atroces sont accueillies…Je n'ai jamais rien vu de pareil et je ne charge pas le tableau…

Enfin, le 20 octobre 1788, Montchenu fait ouvrir solennellement la porte du Palais de justice pour le retour du Parlement toulousain[1561], un procès-verbal est dressé et communiqué à Villedeuil et au comte de Périgord. Les parlementaires peuvent rentrer au cours d'une grande cérémonie, et le 21, le Te Deum est finalement entendu par le

[1560] Jt19, 19 octobre 1788, Montchenu au comte de Périgord.
[1561] Brouillon de procès-verbal 1788-178-1, Montchenu à Villedeuil. Jt20, 20 octobre 1788, procès-verbal.

Parlement, tous les corps de métiers, les capitouls et sûrement Montchenu. Le 24 les parlementaires reprennent leur travail. Et Montchenu retrouve le calme à partir du 30 octobre « *…il ne s'est rien passé jusqu'au 8 novembre suivant que Mr le comte de Montchenu est parti de Toulouse pour se rendre dans son commandement…* ».

Cette expérience de commandant en chef à Toulouse, à l'occasion d'un évènement politique important, le retour du Parlement, a donné à Montchenu une nouvelle opportunité pour sa carrière grâce au comte de Périgord qui l'a choisi comme remplaçant. Montchenu envisage de quitter le Vivarais lors de la retraite du vicomte de Cambis, pour commander en Languedoc à Montpellier. Passer de Tournon à Montpellier, de la rudesse et de la pauvreté du Vivarais au Languedoc plus riche et plus peuplé : voilà une possibilité de fin de carrière qui peut lui permettre une belle promotion et de nouvelles fréquentations.

Conclusion

Laurent de Montchenu hérite d'une longue histoire familiale, les Montchenu étant une des plus anciennes familles du Dauphiné, dont les ancêtres étaient présents à Jérusalem après 1095. Cette famille a donné des serviteurs à la Savoie, au Dauphiné et au royaume de France. Les trois branches de la famille Montchenu ont toutes connu la même difficulté : comment léguer les biens au fils aîné lorsqu'il n'existe pas, ou comment affronter l'extinction de la lignée, le problème de la transmission du nom, du patrimoine foncier et immobilier et des archives. La branche 1 des Montchenu tombant en quenouilles, l'héritage passe à la branche de Châteauneuf-de-Galaure ; Laurent n'ayant pas d'enfant héritier, lègue le patrimoine à la branche Montchenu Thodure au cours du mariage de Claude Marin Henri en 1789, mais cet héritage ne lui revient que lorsque la veuve de Laurent lui en fait donation. Victor de Montchenu Thodure rachète l'ensemble à son frère endetté, et lui-même célibataire, le transmet à Gaston le fils de Claude Marin Henri, mais à nouveau la branche tombe en quenouille. Encore une fois, pour éviter que les filles n'héritent, le patrimoine passe à une autre branche : la branche posthume d'Abel. Pourtant ce sont quand même les filles au XIXe siècle qui vont transmettre ce qui reste des biens, en particulier les archives. Celles-ci se sont constituées au fil des ans dès 1238, devenant de plus en plus volumineuses ; extêmement précieuses, elles certifient l'ancienneté de la famille, les hauts faits des ancêtres, leurs engagements militaires ou ecclésiastiques, leur proximité avec de grands personnages savoyards, dauphinois ou français, et aussi les titres de propriétés des terres et des droits des seigneurs. Elles ont souvent été utilisées, dérangées, reclassées, emportées à Paris par les générations successives qui devaient prouver leur titre de noblesse.

Laurent de Montchenu s'insère dans cette histoire, dernier maillon des seigneurs de Châteauneuf-de-Galaure. Bien que né à Châteauneuf, c'est un parisien avant tout. Il fait de solides études avec ses cousins Thodure et son frère Adrien au collège Louis le Grand sous la férule des Jésuites qui le forment également à la vie mondaine. Sa carrière est classique : il rentre comme page dans la Petite Écurie puis dans la Grande Écurie à Versailles. Tout juste sorti, il connait l'épreuve du feu à la bataille de Fontenoy en 1745 où son frère Adrien est tué. Puis il poursuit sa carrière dans la cavalerie de la compagnie des Gardes du corps de Noailles où il gravit les échelons. Sa vie à Paris est celle des jeunes nobles célibataires, ses fréquentations sont surveillées par la police du Roi comme celles de tous les autres.

Pendant cette période parisienne, il noue vraisemblablement des liens avec le comte de Périgord qui suit sa carrière et le soutient : il rentre dans sa clientèle. Ce lien particulier qui unit les deux hommes est visible à travers une correspondance privée échangée entre eux.

En 1746 sa sœur Elisabeth fait un très beau mariage avec le deuxième marquis de la Porte de l'Arthaudière ; leur fils, troisième marquis de la Porte, épouse mademoiselle de Marcieu fille du gouverneur de Grenoble lieutenant général des armées et commandant pour le roi en Dauphiné : une fonction équivalente à celle du comte de Périgord en Languedoc. En 1763 Laurent se marie avec une berrichonne Marie Angélique Busson de Bussy dont la famille, annoblie au XVIIe siècle, a fait fortune soit comme receveur des gabelles du Berry, soit comme président du grenier à sel ou en tant que trésorier du bureau des finances de la généralité de Bourges. Nicolas de Montchenu, le père de Laurent, meurt au même moment, et Laurent se retrouve en charge de la dot de sa sœur qu'il assume à peu près régulièrement.

Dès 1769, Montchenu s'est intéressé aux moyens de transport dans la vallée de la Galaure et avec ténacité, il a contribué à faire faire le chemin de Galaure pour joindre la vallée à celle du Rhône à St Vallier, ce qui lui a pris quatorze ans. Cette affaire du chemin de Galaure permet de brosser un premier portrait de la personnalité de Laurent de Montchenu. Il prend une initiative en faveur du bien public qu'il va mener à bien malgré les obstacles nombreux et la durée de la réalisation. Ses interventions auprès de personnalités pour faire avancer le projet, sont des réussites car il trouve à chaque fois un consensus et sait mettre à profit ses qualités de dialogue et d'écoute pour convaincre : « vous feriés plus en un quart d'heure qu'avec cent lettres ». Il sait aussi se faire conseiller et donner sa confiance comme en témoigne aussi les liens avec Dupleissis. Il utilise ses relations pour en faire profiter les habitants de la Galaure ; à l'évidence, il aime sa région, sa vallée, et veut apporter le progrès du commerce et de la libre circulation dans son fief. Généreux de son temps, il l'est aussi pour son argent et ses terres car il a donné des terrains pour construire la « rampe » de Châteauneuf. Bien sûr, il profite aussi de ce chemin car la vallée s'enrichit par plus d'échanges, et une « rampe » lui est utile pour accéder à son château, enfin, un chemin praticable lui fait gagner du temps pour les va-et-vient à Tournon.

A travers cet épisode de sa vie, on voit que Laurent de Montchenu est un noble éclairé par les Lumières comme le montre aussi sa bibliothèque, avec un caractère affirmé qui sait ce qu'il veut, capable de s'emporter vivement mais aussi de dialoguer longuement.

C'est un homme de lecture, cultivé, qui s'interroge sur la politique et l'économie, peu enclin à la religion, fidèle au roi, mais confiant dans l'Assemblée nationale et les débuts de la Révolution, plein d'espoir pour un monde meilleur ; il méprise la foule versatile, n'est pas adepte d'une monarchie traditionnelle. Il attend des réformes, y réfléchit comme le montre ses réflexions sur l'armée dans son mémoire sur les gardes du corps.

Son patrimoine est conséquent : ses revenus annuels sont de l'ordre de 70 000 livres. Mis à part ses logements de fonction, il possède le château de Montchenu, le château de Châteauneuf qu'il a embelli, et un hôtel à Paris rue de l'Université dans lequel il ne loge pas, préférant le louer. Ses terres sont très localisées dans la vallée de la Galaure et de la Valloire, et ses 433 hectares en 1780 font de lui un propriétaire terrien qui suit attentivement et régulièrement ses comptes par le biais de son agent Delègue. Il doit vendre des terres, une centaine d'hectares, pour assurer son train de vie et payer la dot de sa sœur (cf. *Infra*). Sa femme a une dot confortable qui est placée et rapporte plus de 9000 livres par an (cf. *Infra*).

Il tient à garder son rang et tente une action vis-à-vis de l'ordre de Malte qui absorbe les Antonins, en vain. De même il tente de récupérer la charge de premier maître d'hôtel du roi, pour donner plus de lustre à sa famille comme le fit au XVIe siècle son ancêtre Marin de Montchenu, là encore sans résultat. Le sens de l'honneur, de la parole donnée sont importants pour lui, il ne veut surtout pas « manquer » à ses gens, il refuse de « se compromettre » car ce serait déroger à l'idéal nobiliaire auquel il est très attaché : la fierté voire l'orgueil de son statut est visible, comme le montre aussi l'affaire du chemin de Galaure.

La surprise c'est qu'en 1776, pour raison de santé, il demande sa retraite, et change de carrière pour abandonner la cavalerie, et se tourner vers une carrière provinciale plus administrative. Il part pour Tournon en Vivarais en 1780 : le changement est majeur avec l'arrivée dans cette petite ville qui a perdu son lustre du XVIe siècle, et vivote grâce à la renommée du Collège royal et militaire. Mais à proximité, de l'autre côté du Rhône, en Dauphiné, se trouve la maison familiale : le château de Châteauneuf-de-Galaure. Il y a fait des travaux dans les années 1770 pour le rendre plus agréable et plus conforme aux goûts du temps. Cette demeure avec son train de vie, est une véritable entreprise économique qui emploie les gens du pays, les fait vivre par de nombreux achats de nourriture, par l'entretien du château et des terres, par la domesticité. Il y reçoit Ballainvilliers, Farconet, son cousin le baron Thodure, et d'autres encore non mentionnés, et il fréquente la noblesse locale.

Dès 1781, il quitte Tournon et retrouve la grande ville avec son remplacement à Montpellier où il retourne trois fois. Puis il se rend à Toulouse pour le retour du Parlement en 1788. Deux opportunités s'offrent à lui : la mort du baron de Rideberg en 1785 qui lui permet d'endosser la responsabilité du Velay, donc d'élargir son champ d'action, et le départ à la retraite du vicomte de Cambis en 1789 ; mais la Révolution met fin aux fonctions militaires de l'Ancien Régime dont celles de commandant en chef et commandant en second : sa carrière se termine brutalement alors qu'il espérait une promotion. Il rentre alors à Paris où il achète l'hôtel Montchenu avec son cousin Montchenu Thodure, preuve qu'avec l'arrêt du versement de sa pension militaire, il est encore riche ou qu'il a suffisamment de crédit pour emprunter et qu'il compte sur l'inflation pour diminuer sa dette de 200 000 livres en 1791. Montchenu subvient aux besoins de ses deux sœurs, en particulier sa sœur Elisabeth qui connait de grosses difficultés après la chute du Roi ; il envoie régulièrement de l'argent pour les aider. Lui-même sous-loue son hôtel particulier à cette époque. C'est là qu'il meurt à 76 ans le 15 avril 1802.

Laurent de Montchenu est donc amené à exercer sa fonction dans trois lieux différents : Tournon, Montpellier (octobre, novembre, décembre 1787 et janvier 1788) et Toulouse (octobre et novembre 1788). Il est simple commandant en second à Tournon ; il remplace le vicomte de Cambis à Montpellier, puis le comte de Périgord commandant en chef à Toulouse. La vie est simple à Tournon, et, à part la réception de l'ambassade de Tippou-Saïb, Montchenu gère des affaires courantes. Par contre à Montpellier, le protocole est beaucoup plus important du fait de la présence de la Cour des Comptes et des Aydes, de l'intendant, et de la tenue des États du Languedoc. Pour bien tenir son rang et n'offenser personne, Montchenu dispose d'un « Mémoire » de deux pages, précisant le protocole à respecter en cas de cérémonie publique dans l'église cathédrale de Montpellier. Et en cas de Te Deum, « les commandants en chef dans le Languedoc…se sont toujours placés dans les hautes stales du cœur à la tête de la cour des Comptes Aydes et finances… ». Cependant, Montchenu n'est que commandant en second remplaçant le vicomte de Cambis et celui-ci « …est placé au milieu du chœur avec fauteuil, tapis et prie Dieu, il n'est pas possible de lui donner d'autre place et elle ne peut lui être disputée… ». A Toulouse, Montchenu cotoie les capitouls qu'il n'apprécie guère, et doit veiller au retour dans le calme des parlementaires exilés. Il est tour à tour conspué pour les ordres donnés aux troupes afin de maintenir l'ordre public, puis adulé par les mêmes toulousains.

Dans le cadre de son commandement, Montchenu découvre un pays rude : le Vivarais et le Velay, et une petite ville de province excentrée par rapport à l'ensemble du commandement mais bien placée sur la rive droite du Rhône, Tournon. Il peut cependant bénéficier de l'appui inconditionnel du commandant particulier de Langogne et Pradelles, Frévol de La Coste, un homme actif, très présent sur le terrain, parcourant inlassablement le Velay malgré son âge et ses blessures de guerre, et qui renseigne très scrupuleusement tous ses supérieurs sur ce qui se passe dans les montagnes. Son obsession est la capture du brigand et contrebandier Degout, contre qui il déploie ses troupes et ses espions, mais sans succès, ce qui l'amène à réclamer toujours plus de troupes à Montchenu ou au comte de Périgord.

Les relations avec le vicomte de Cambis demeurent professionnelles, par contre avec le comte de Périgord, Montchenu a une affection particulière comme le montre le for privé de Périgord qui livre ses sentiments à Montchenu avec une grande simplicité. Montchenu bénéficie d'une protection grâce à ce grand seigneur, ce qui lui permet de changer de carrière et d'espérer prendre la place du vicomte de Cambis lors de son départ à la retraite. Il s'entend bien avec les subdélégués en particulier Farconet et Lachadenède, qui lui sont extrêmement utiles pour le renseigner sur ce qui se passe dans les recoins de son commandement, pour mener enquête, vérifier les accusations portées dans les plaintes, pour arrêter les coupables et porter les affaires en justice si besoin, pour faire respecter les ordonnances, mais visiblement ce n'est pas le cas de Polier moins apprécié. Ce sont « ses yeux et ses oreilles » en Vivarais et Velay, sans oublier Frévol de La Coste.

La maréchaussée est un auxiliaire incontournable pour exécuter les ordres sur le terrain, et pour renseigner Montchenu sur tout ce qui se passe. Saralier et Valentin sont des hommes consciencieux qui mettent beaucoup d'énergie dans leur travail. Si les subdélégués sont plutôt les yeux et les oreilles de Montchenu, la maréchaussée constitue davantage « ses bras et ses mains ». En effet, en aval elle s'occupe des désarmements, dresse les procès-verbaux, procède aux arrestations, fait payer les amendes ; en amont, elle reçoit les plaintes, les fait suivre, mène enquêtes en auditionnant des témoins. Elle connait des échecs, et fait preuve d'initiatives en cas de trop grande pauvreté pour payer les amendes. Avec les subdélégués et la maréchaussée, on peut dire que Montchenu effectue un « travail d'équipe » tant ses subordonnés concourrent avec lui à maintenir l'ordre public.

Les courriers échangés sont indispensables pour renseigner Montchenu et faire passer ses ordres. Les lettres sont conservées, retranscrites dans les journaux de lettres,

archivées, ressorties à l'occasion pour se rappeler la « jurisprudence » en vue de régler une affaire. Les secrétaires Paysan et Auzillion, qui demeurent dans l'ombre, sont la clé du fonctionnement de cette administration. Cet instrument de travail qu'est la correspondance, est également un des canaux par lequel transitent les informations et renseignements de toutes espèces, faisant de Montchenu un homme très au courant de tout ce qui se passe en Languedoc, à Versailles, en France et dans le monde, donc réactif par rapport aux conditions matérielles de son temps. Enfin, les écrits demeurent un moyen sûr et efficace pour affirmer sa sociabilité, se rappeler au bon souvenir du commandant en second, lui soumettre une demande, une faveur, « lui faire sa cour » quand on est dans l'impossibilité d'aller le voir à Tournon ou à Châteauneuf. Montchenu est donc ici un relai entre des quémandeurs et ses supérieurs, appuyant les demandes pour tenter de les faire aboutir. Il doit entretenir sa clientèle en manifestant son pouvoir et son influence sur ses relations.

Dans le cadre de son commandement, la vie militaire et les mouvements de troupes tiennent une place considérable. L'année 1788 apporte un surcroît de travail à Montchenu du fait des chassés-croisés des différents régiments : Corse, Pyrénées, Soissonnais, Roussillon et Vosges, et des ordres et contre-ordres donnés par le comte de Brienne, tout cela dans un contexte tendu. Les courriers surabondent pour les compagnies et régiments qui se croisent à Tournon et la réduction des effectifs pour le Vivarais. Au final ce sont les compagnies Corse, Roussillon et Soissonnais qui s'établissent en Vivarais pour faire régner l'ordre, mais le nombre est largement insuffisant comme ne cessent de le faire remarquer Frévol de La Coste et les consuls maires des différentes communautés. La maréchaussée s'avère donc encore plus indispensable dans ce contexte particulier. Un problème épineux demeure la prison du Puy, véritable passoire pour les brigands emprisonnés, qu'il faut impérativement sécuriser et surveiller. A la mi-août 1788, les communautés s'agitent : Yssingeaux et ses problèmes de cabarets, Annonay et les rixes entre gavots. Parfois le découragement affleure dans les courriers, mais Frévol de La Coste, toujours battant, ne se laisse pas décourager, et Montchenu tente de soutenir les consuls et Frévol de La Coste en leur donnant des conseils : son action est très limitée par le manque de troupes. Il dispose, pour l'aider, de plusieurs consignes écrites et des extraits d'ordonnances archivés que les commandants se passent de main en main lors de leur nomination.

En 1789, Montchenu fait des propositions pour l'installation du bataillon Corse dans le Vivarais, afin de mieux faire régner l'ordre en s'adaptant au nouveau contexte : si en 1776, 21 communautés bénéficiaient de la présence de troupes, en 1789, il n'y en a plus que 11. Le peu de troupes restantes voit le nombre de courses épuisantes et vaines se

multiplier, il y a surmenage. Montchenu tente d'améliorer leur quotidien, repas et logement en caserne ou en maison réquisitionnée. Mais il doit faire face à la mauvaise conduite de certains soldats provinciaux ou semestriers, aux problèmes de discipline et aux désertions ; les déserteurs s'adonnent au brigandage et vagabondage, en grossissant les rangs des bandits déjà nombreux. Les exigences sont plus grandes pour la troupe : face aux provocations, il leur faut garder une grande maîtrise de soi. Montchenu prône la modération en toutes choses, le bon sens, ne prend jamais systématiquement la défense des soldats en cas de conflits avec les civils, considérant que les torts sont partagés entre les consuls du Puy et Massesy, ou entre la maréchaussée et le pouvoir municipal ; il ne se prive pas de faire des remontrances aux officiers, ménageant la chèvre et le chou, mettant en évidence l'importance d'un minutieux respect des procédures à suivre. Face aux officiers rigides comme M. de Morlas, il doit faire preuve de pédagogie et de fermeté. L'affaire de l'habit brûlé met en évidence l'importance des rumeurs, la susceptibilité des vivarois et leur propension à s'enflammer rapidement, la maladresse des soldats, et pourrait être qualifiée de « Beaucoup de bruit pour rien » selon la pièce de Shakespeare.

A Toulouse en 1788, Montchenu gère le retour du Parlement, il doit permettre la liesse populaire en évitant les débordements, il fait preuve de fermeté mais ressent son isolement de façon aigüe, n'étant pas entouré de collaborateurs fiables. L'affaire de la « brûlure du Grand Bailliage » sur la place du Salin est une occasion pour certains de l'accuser de faiblesse voire d'empathie pour la population, ce dont il est outré.

En 1789, face à la multitude des alarmes, il doit calmer Brunet d'Arcenèche juge à St Agrève qui l'inonde de lettres paniquées, sécuriser les approvisionnements en grains de Lyon dans la vallée du Rhône, surveiller les entrepôts de Tournon et du Puy lors des émeutes frumentaires, accompagner tous les convois de grains, tout cela avec peu de troupes. La Grande Peur entraine la floraison accélérée des milices bourgeoises recommandées par le comte de Périgord à Montchenu. De nouveaux problèmes surgissent pour le commandant en second : le réarmement avec les milices, l'entente entre la troupe et les milices, l'efficacité de celles-ci et leur recrutement. Montchenu ne peut contenir le flot mais tente de le canaliser en recommandant partout « la bonne intelligence » entre milices et soldats par une communication efficace et en agissant « de concert » entre tous même entre villages, il montre une volonté de fédération. La ville du Puy lui donne du fil à retordre avec la journée du 9 août comparée aux journées révolutionnaires parisiennes, et les officiers expriment alors leurs difficultés et parfois leur peur face à une foule très versatile et incontrôlable. De plus pendant cet été 1789, les troupes qu'il commande

passent sous le contrôle des comités mis en place, ce qui ne décourage pas Montchenu qui continue de donner conseils, de s'informer des situations et d'être présent, son influence étant encore grande parmi les officiers.

La vie militaire tient donc une place importante dans le travail de Montchenu, mais d'autres problèmes qui touchent les civils l'occupent. Les contrebandiers et bandits comme Degout sévissent en Vivarais parfois en toute impunité. Des affaires de moeurs lui sont soumises comme l'affaire Jeanne Guéraud. Il reçoit des plaintes sur les retards et négligences vis-à-vis du courrier, voire même sur le manque de confidentialité en 1789. Le désarmement n'est qu'une goutte d'eau par rapport au port d'armes généralisé, favorisant le braconnage, les rixes avec blessures pendant les foires. Le cabaret concentre les problèmes. Dans tous les cas, face à la demande de troupes presque considérées comme miraculeuses, Montchenu rappelle qu'il faut d'abord faire respecter les ordonnances, et renvoie les consuls maires à leur responsabilité. La jeunesse est un souci supplémentaire, difficile à canaliser lors des tirages au sort des soldats provinciaux. Montchenu diligente toujours une enquête pour vérifier les faits, et prône la prudence et la persuasion plutôt que la coercition. Mais quand il y a manque de respect vis-à-vis des autorités municipales, l'affaire est grave et exige fermeté et excuses publiques. Montchenu utilise aussi la ruse pour rétablir la bonne entente entre concitoyens : c'est à la victime de l'insulte d'accorder le pardon pour donner l'impression que l'offensé est capable de mansuétude et évite ainsi à l'agresseur une plus grande peine de prison. Montchenu accorde volontiers la grâce de l'amende en cas d'indigence et s'affirme contre une peine de prison trop longue, deux ou trois jours le plus souvent, renvoie souvent à la justice ordinaire plus sévère et qualifiée « d'exemplaire ». Mais il préfère de beaucoup éviter le recours en justice et les frais qui s'ensuivent pour les parties en présence, un accord à l'amiable lui semble grandement préférable.

Il doit affronter des problèmes particulièrement graves, et il lui arrive de demander conseil au comte de Périgord : c'est le cas de l'affaire du droit de leyde dans laquelle il donne raison aux citoyens contre Guérin, mais l'affaire est portée devant le Parlement de Toulouse, lui évitant de prendre partie contre le marquis de Fay Maubourg. Les émotions frumentaires dès mars 1789 qui bloquent les routes et la circulation des grains, l'obligent à se tourner vers l'intendant, les consuls, la justice, et sa principale proposition est l'information c'est-à-dire calmer et rassurer la population. Il participe volontiers à « l'enthousiasme millénariste » auquel il adhère, donnant son aval aux serments, portant lui-même la cocarde, faisant preuve d'optimisme pour l'avenir, encourageant Frévol de La

Coste méfiant à suivre le mouvement. Les « mini-peurs » qui commencent dès avril 1789 en Vivarais, sont les avants-gardes de la Grande Peur qui vient du Dauphiné et se répand en Vivarais : Montchenu est touché personnellement par son château de Châteauneuf et par le biais de son commandement, même si au final, cet évènement ne dure que quelques jours et si son château est épargné.

Montchenu sait déléguer son pouvoir, il recherche le bien public mais se retrouve les mains liées face à l'insécurité par manque de troupes, il ne peut que « bricoler » des solutions en envoyant quelques détachements dans les lieux les plus sensibles et en donnant des conseils avisés. Cette impuissance est source de frustration qu'il exprime dans ses lettres. Face à la superposition des pouvoirs en province, Montchenu est très attentif à ne pas outrepasser ses pouvoirs, et à laisser l'intendant, l'inspecteur des troupes Charly, le comte de Périgord, ou la justice exercer leurs prérogatives. Il n'a nulle intention d'empiéter sur les domaines des autres administrations.

Laurent de Montchenu a le souci du patrimoine et de la transmission du nom ; il fait une carrière classique à Paris et son mariage ainsi que son héritage en 1763, changent le cours de sa vie, lui donnant de solides revenus. Il s'intéresse à la vallée de la Galaure à travers le « chemin de Galaure » et les travaux dans son château dont il veut profiter. C'est un homme cultivé, ambitieux, qui s'interroge ; il bénéficie de solides appuis et s'entend bien avec ses subordonnés comme avec ses supérieurs. Il se trouve impuissant pour faire régner l'ordre en Vivarais à cause de la politique du gouvernement qui diminue les troupes. Montchenu adhère à la Révolution de 1789, du moins à ses débuts, même s'il est dépassé par les évènements de 1789. Son action en tant que commandant en second est faite de pondération, de dialogue, d'information et de fermeté ; son travail consiste essentiellement à faire appliquer les ordres concernant les troupes, et à s'occuper de nombreux faits divers qui constituent la trame de la vie quotidienne du Vivarais, à veiller au respect de l'ordre social et de l'autorité. Son ambition est stoppée par la Révolution ; il finit sa vie à Paris dans la discrétion, assez habile pour échapper aux révolutionnaires et à la Terreur, et meurt dans son lit pendant le Consulat.

Annexes

Annexe 1 Armoiries couleurs

Les armoiries des Montchenu (Archives privées)

Annexe 2 Armoiries noir et blanc

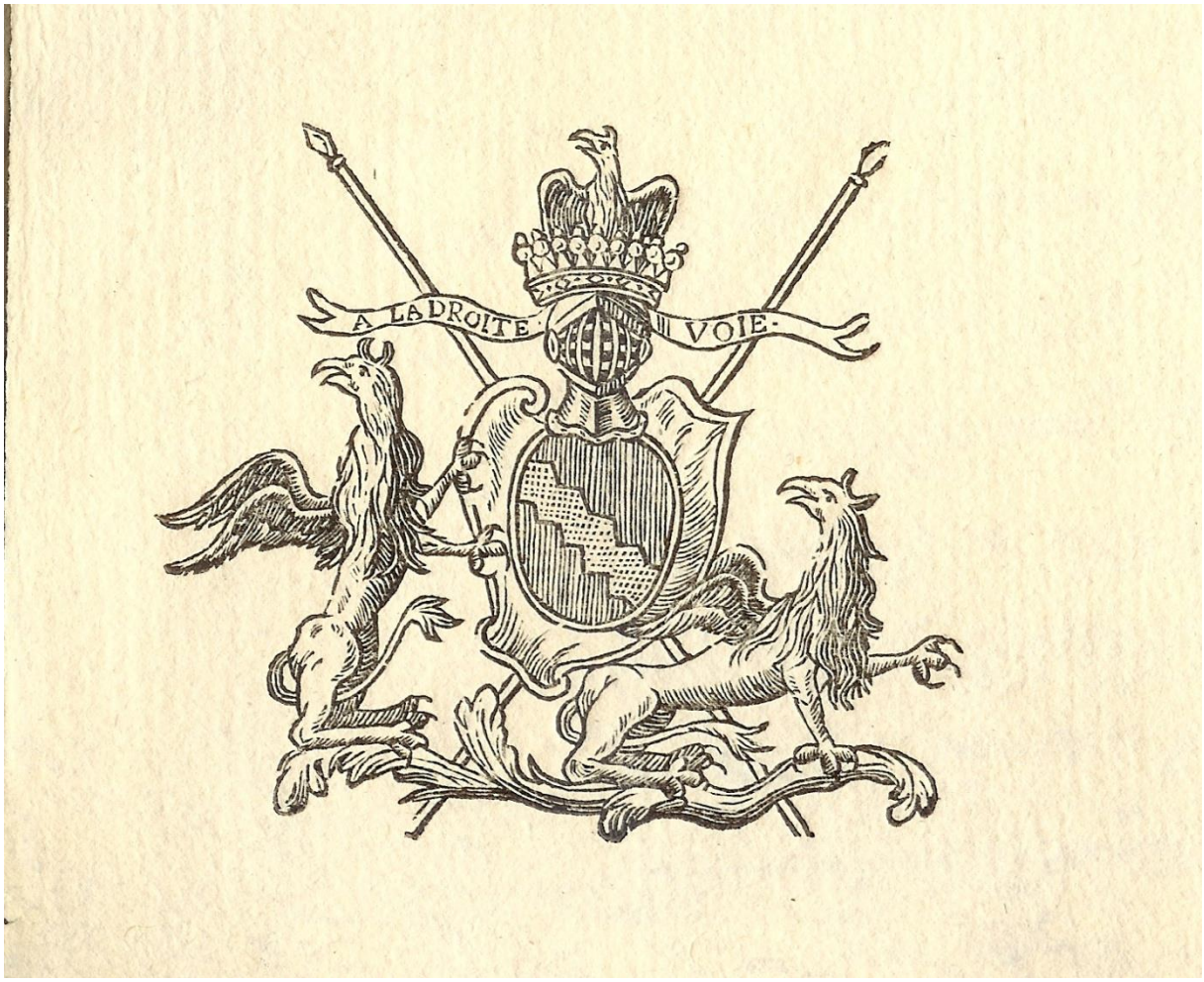

Les armoiries de Laurent de Montchenu sur son papier à lettre

(Archives privées)

Vue extérieure de la tour ronde (côté nord) du château de Montchenu donnant sur la ferme, telle qu'elle devait être au temps de Laurent de Montchenu (carte postale, Archives privées)

Annexe 3 La tour ronde de Montchenu

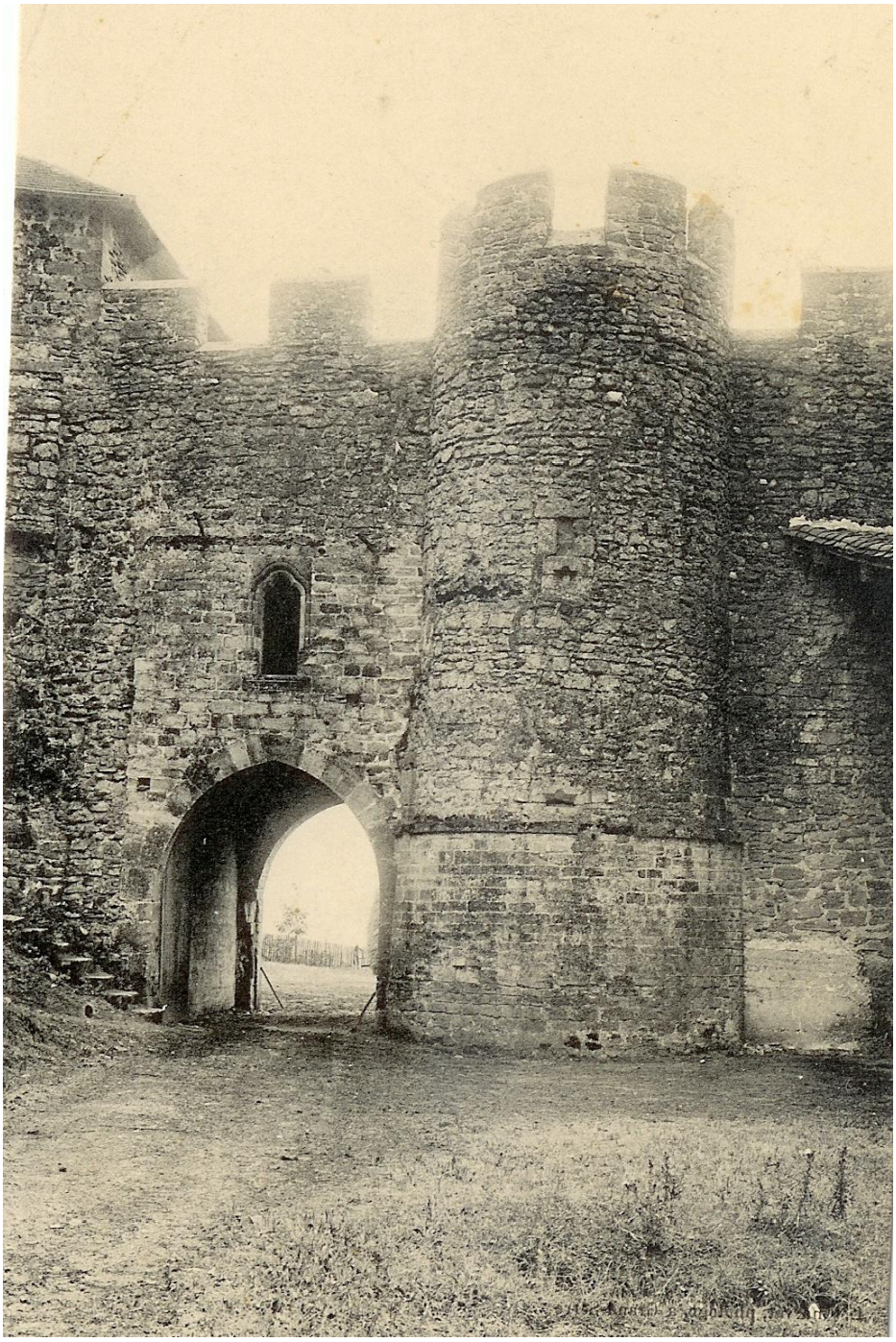

Annexe 4 Vue générale du château de Montchenu

Vue de Montchenu (côté sud) : à droite la tour de Romans, au centre la partie Renaissance, à gauche la tour construite au XIXe siècle et les doubles remparts restaurés à la même époque. (Photographie de F. de Lambert)

Annexe 5 Château de Châteauneuf

Le château de Châteauneuf-de-Galaure vue du Nord-est (Collection J-M Delay)

Vue Sud (collection du Foyer de Charité)

Annexe 6 Le château de Châteauneuf-de-Galaure aujourd'hui

Le château de Châteauneuf-de-Galaure aujourd'hui : du XVIIIe siècle, il ne reste que ces trois éléments :

-les deux piliers de l'entrée, la grille en fer forgé a disparu.

-l'escalier en fer-à-cheval, qui a été déplacé ; à gauche le mur de soutènement et un contrefort.

-le bâtiment central du château (vue côté nord) : on distingue en haut à droite les corbeaux d'origine ; les deux fenêtres du rez-de-chaussée ont été rajoutées au XXe siècle.

Annexe 7 Château de Thodure

Le château de Thodure (Collection J-M Delay)

Annexe 8 Hôtel Montchenu

L'hôtel Chevalier de Montigny vu depuis la rue d'Anjou au XVIIIe siècle, gravure aquarellée, coll. Part., Cl. Doerr[1562].

[1562] Archives Nationales : *Rue du faubourg St Honoré*, avec le concours de la société historique et archéologique du VIIIème arrondissement, par la délégation artistique de la ville de Paris, collection Paris et son patrimoine, dirigée par Béatrice de Audia déléguée nationale à l'action touristique de la ville de Paris, p. 617.

Annexe 9 Château des Evêques de Lavérune

Le château des Evêques de Lavérune au sud de Montpellier

(Photographie de F. de Lambert)

Annexe 10 Chemin de Galaure plan

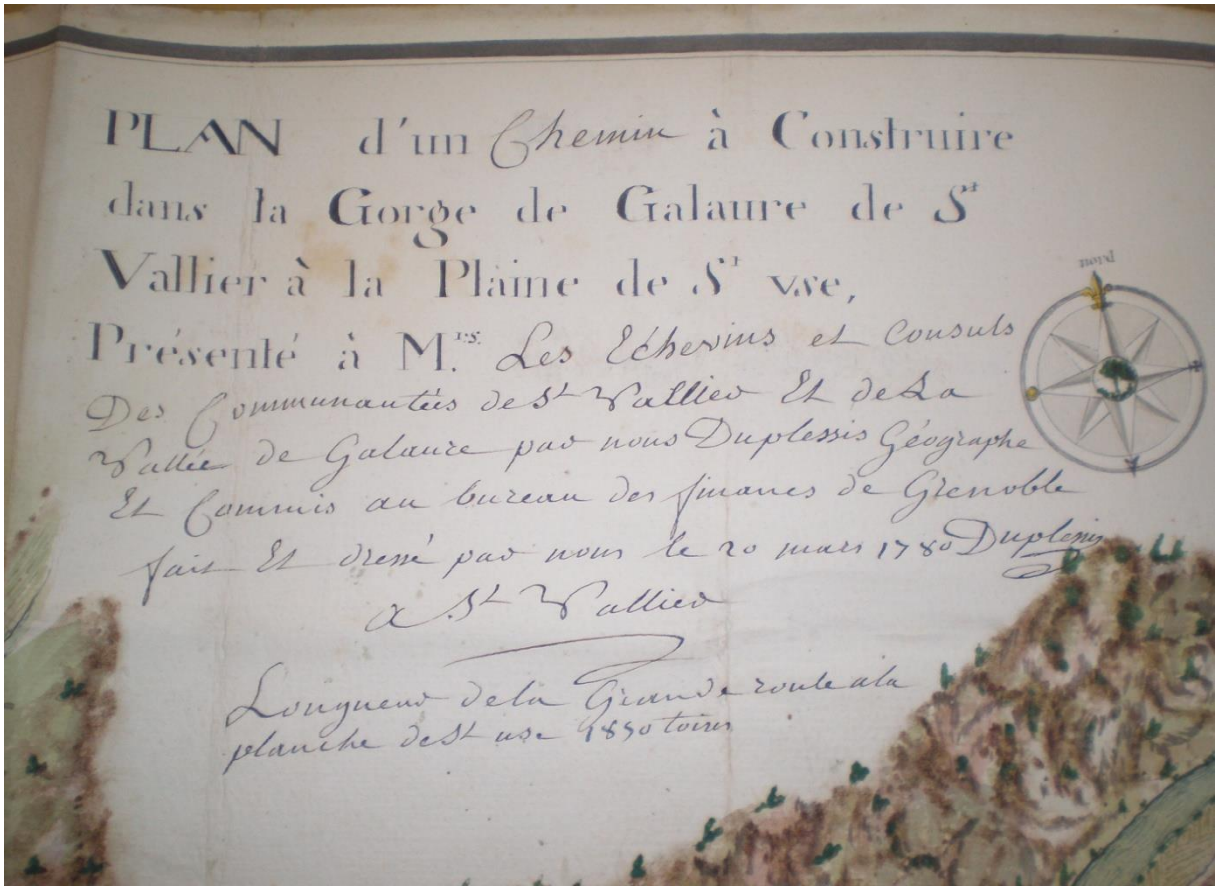

Plan du chemin de Galaure

(AD Drôme, C27)

Annexe 11 Gorge de Galaure vue générale

Vue d'ensemble de la gorge de la Galaure,
de Saint-Uze à Saint-Vallier

Annexe 12 Gorge côté Saint-Uze

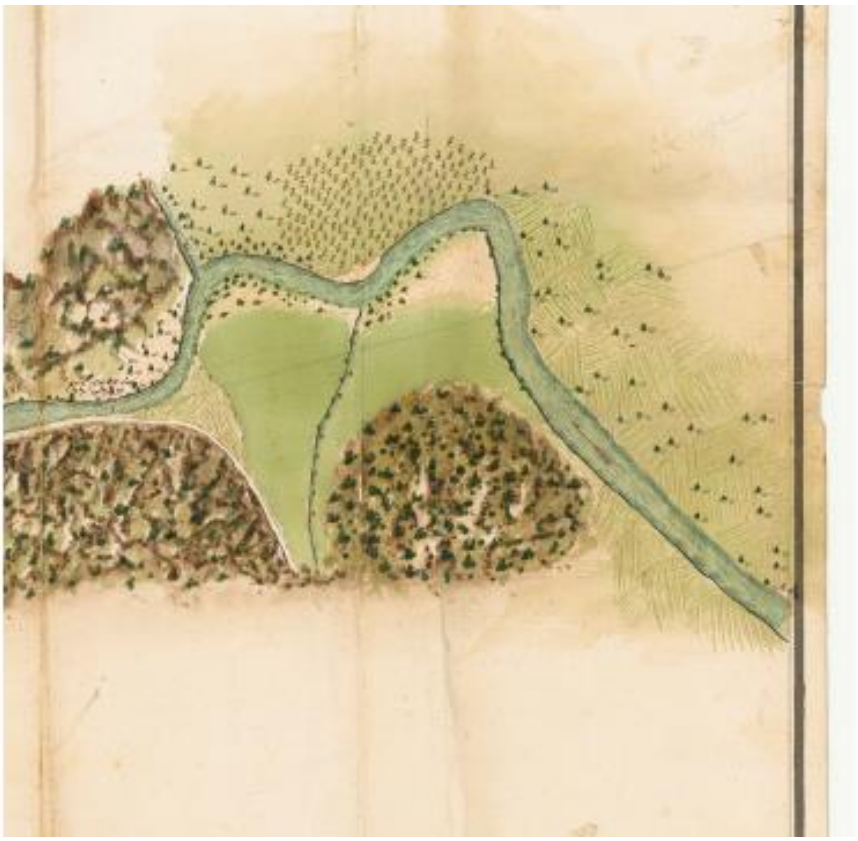

La Galaure entre dans la gorge après Saint-Uze ; sur la gauche le pont appelé « la planche de Saint-Uze ».

Annexe 13 Roche Taillée et chapelle Notre-Dame

La boucle de la Galaure et la « Roche Taillée » par les ouvriers ;

Dans la boucle la chapelle Notre-Dame

Annexe 14 Gorge de Galaure : côté Saint-Vallier

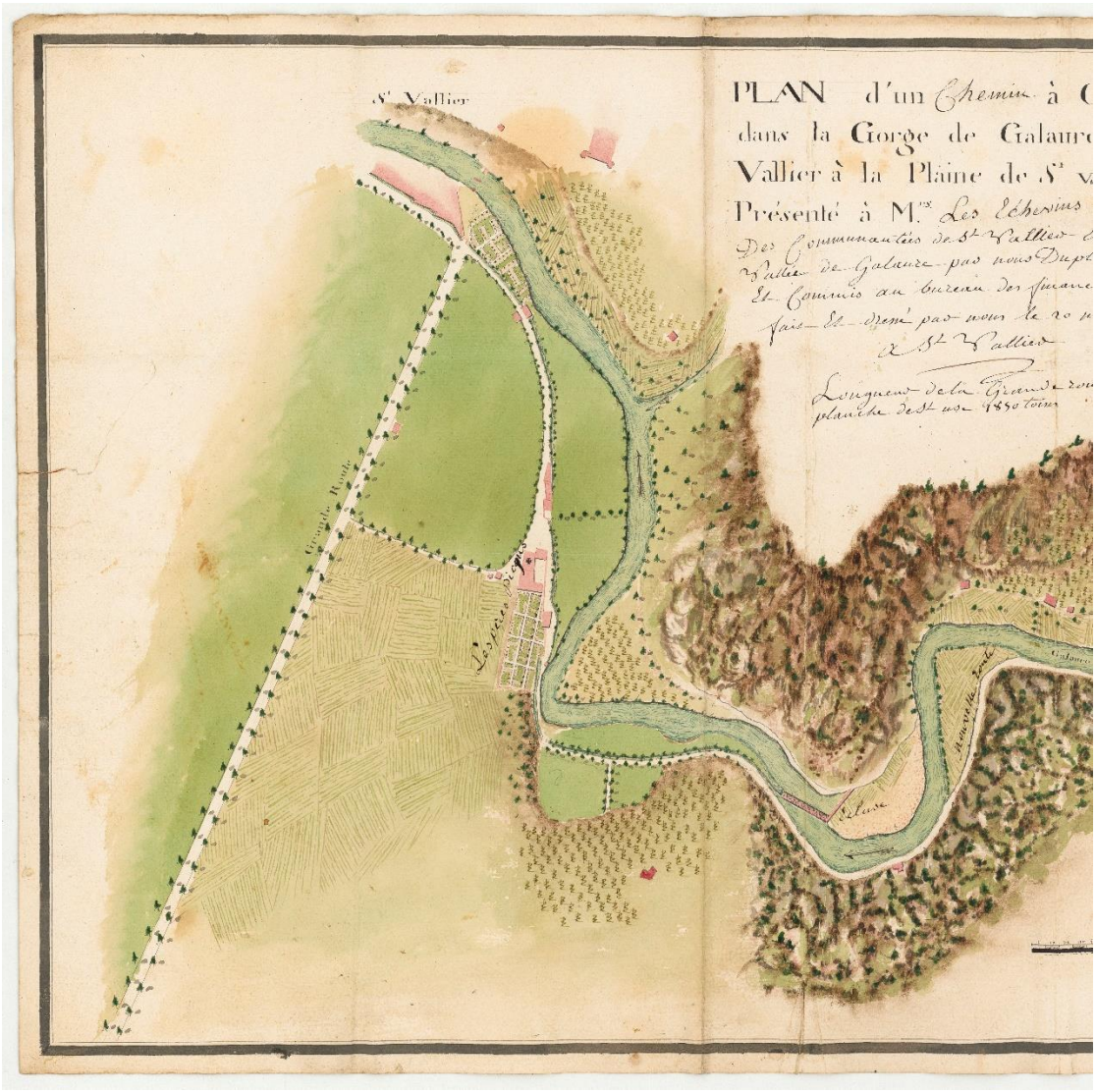

La gorge de la Galaure côté Saint-Vallier avec le couvent Picpus, l'écluse, le nouveau chemin et la grande route de Lyon – Provence.

Annexe 15 Roche Taillée aujourd'hui

Roche Taillée aujourd’hui : la taille de la voiture donne une idée de la hauteur de la roche (dont on distingue les deux parois à pic à gauche et à droite de la photographie) et une idée du travail considérable pour tailler le passage.

Annexe 16, Le centre de la gorge 1

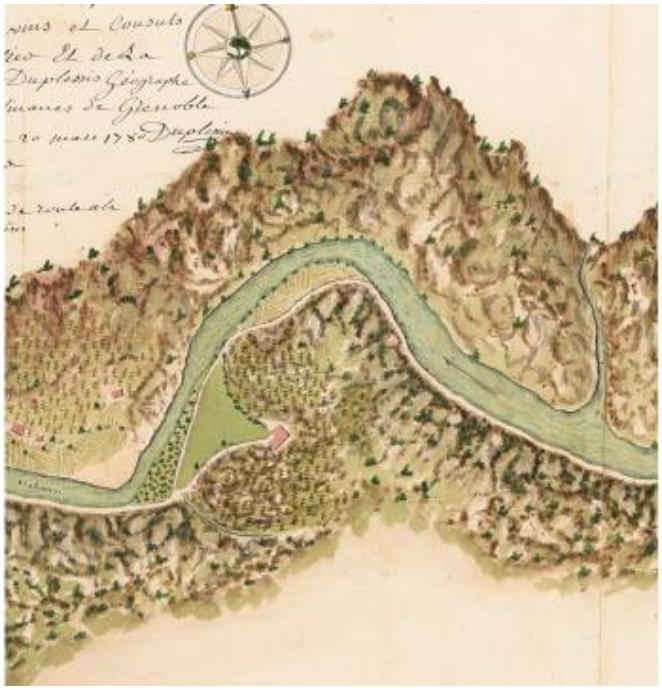

La gorge à mi-chemin de Saint-Uze et de Saint-Vallier

Annexe 17 Portrait Elisabeth de Montchenu

Elisabeth de Montchenu marquise de la Porte de l'Arthaudière
(Collection particulière)

Annexe 18 Copie de lettre de Montchenu

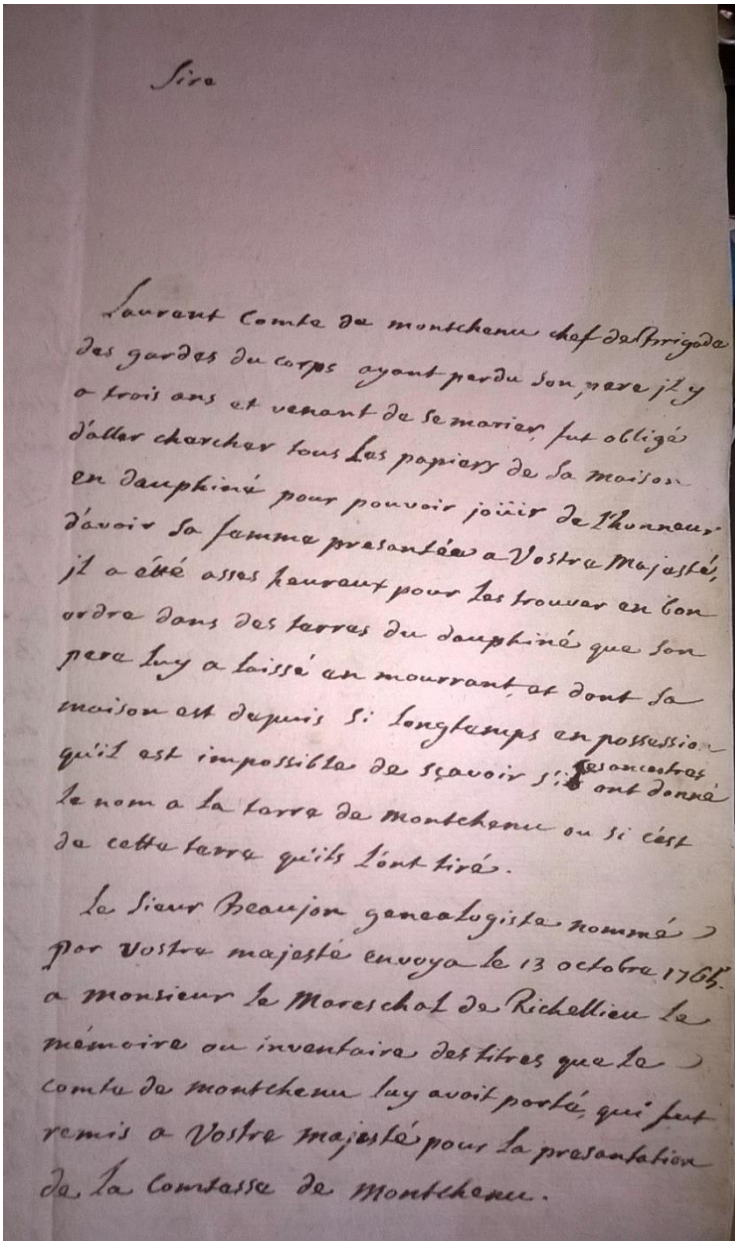

Sire

Laurent Comte de montchenu chef de brigade des gardes du corps ayant perdu son pere il y a trois ans et venant de se marier fut obligé d'aller chercher tous les papiers de sa maison en dauphiné pour pouvoir joüir de l'honneur d'avoir sa femme presentée a Vostre Majesté, il a eté assés heureux pour les trouver en bon ordre dans des terres du dauphiné que son pere luy a laissé en mourrant et dont sa maison est depuis si longtemps en possession qu'il est impossible de sçavoir si ses ancestres ont donné le nom a la terre de montchenu ou si c'est de cette terre qu'ils l'ont tiré.

Le Sieur Beaujon genealogiste nommé par Vostre majesté envoya le 13 octobre 1765 a monsieur le Mareschal de Richelieu le memoire ou inventaire des titres que le comte de montchenu luy avoit porté, qui fut remis a Vostre majesté pour la presentation de la Comtesse de Montchenu.

Lettre autographe : Laurent réclame la charge de 1er maître d'hôtel du Roi

(Archives privées)

Annexe 19 Papiers à en-tête

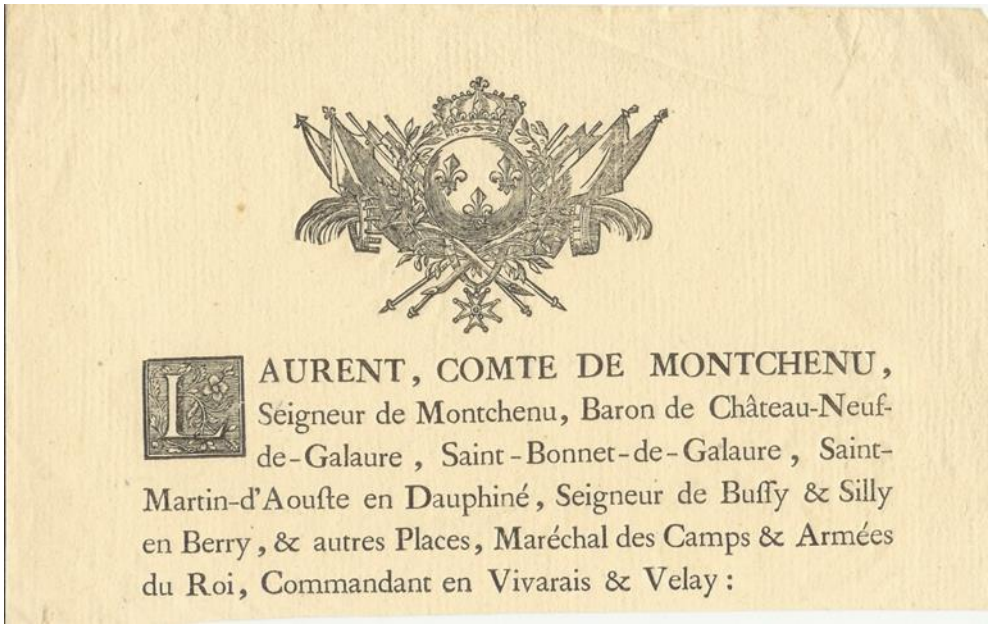

LAURENT, COMTE DE MONTCHENU, Seigneur de Montchenu, Baron de Château-Neuf-de-Galaure, Saint-Bonnet-de-Galaure, Saint-Martin-d'Aouſte en Dauphiné, Seigneur de Buſſy & Silly en Berry, & autres Places, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Commandant en Vivarais & Velay :

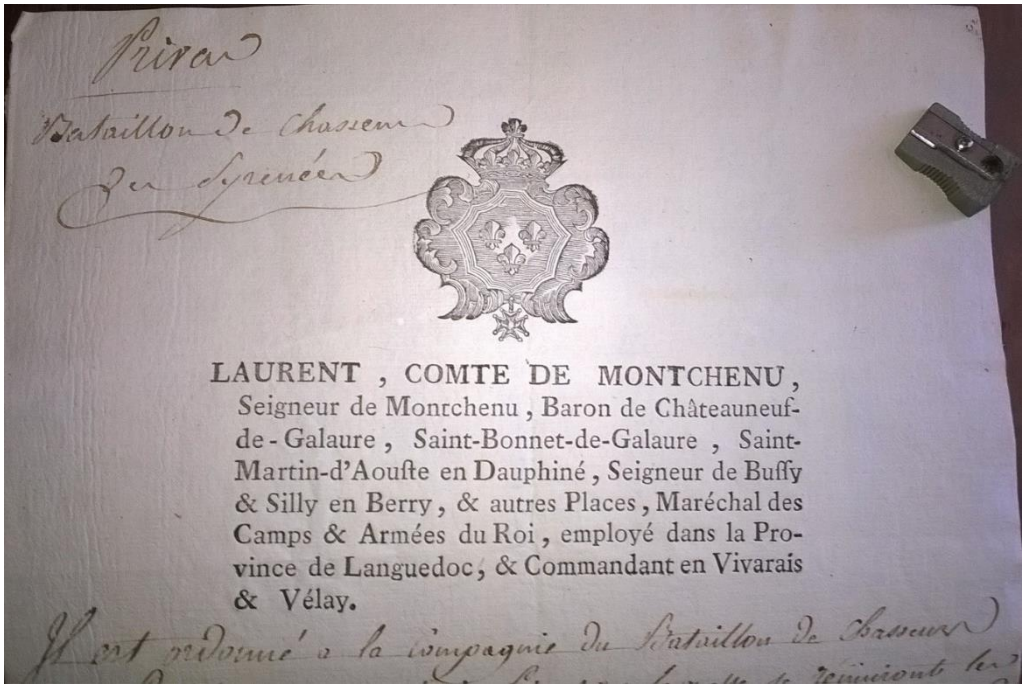

Pirau

Bataillon de Chasseurs des Pyrenées

LAURENT, COMTE DE MONTCHENU, Seigneur de Montchenu, Baron de Châteauneuf-de-Galaure, Saint-Bonnet-de-Galaure, Saint-Martin-d'Aouſte en Dauphiné, Seigneur de Buſſy & Silly en Berry, & autres Places, Maréchal des Camps & Armées du Roi, employé dans la Province de Languedoc, & Commandant en Vivarais & Vélay.

Il est ordonné à la compagnie du Bataillon de Chasseurs

Les deux papiers à en-tête de Laurent de Montchenu (Archives privées).

Annexe 20, Papier à en-tête du comte de Périgord

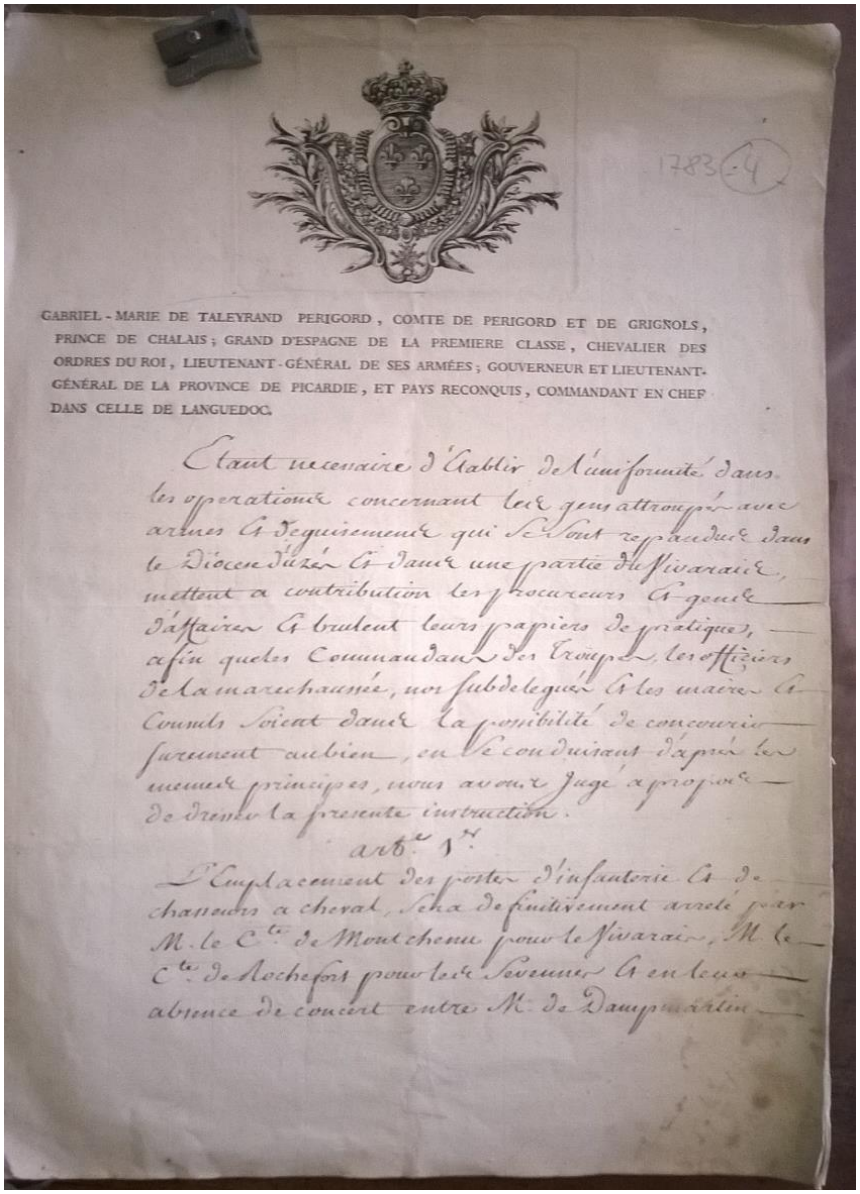

GABRIEL-MARIE DE TALEYRAND PERIGORD, COMTE DE PERIGORD ET DE GRIGNOLS, PRINCE DE CHALAIS; GRAND D'ESPAGNE DE LA PREMIERE CLASSE, CHEVALIER DES ORDRES DU ROI, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DE SES ARMÉES; GOUVERNEUR ET LIEUTENANT-GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE PICARDIE, ET PAYS RECONQUIS, COMMANDANT EN CHEF DANS CELLE DE LANGUEDOC.

1783 (4)

Etant necessaire d'établir de l'uniformité dans les operations concernant les gens attroupés avec armes et rassemblemens qui se sont repandus dans le Diocese d'Uzès et dans une partie du Vivarais, mettant à contribution les procureurs et gens d'affaires et brulent leurs papiers de pratiques, afin que les Commandans des Troupes, les officiers de la marechaussée, non subdelegués et les maires et Consuls soient dans la possibilité de concourir surement au bien, en se conduisant d'après les mêmes principes, nous avons jugé à propos de donner la presente instruction.

art. 1er.

L'emplacement des postes d'infanterie et de chasseurs a cheval, sera definitivement arreté par M. le Cte de Montcheuil pour le Vivarais, M. le Cte de Rochefort pour le Gevaudan et en leur absence de concert entre M. de Dampmartin

Annexe 21 En-tête comte de Périgord

Lettre du comte de Périgord avec en-tête, écrite par son secrétaire Auzillion

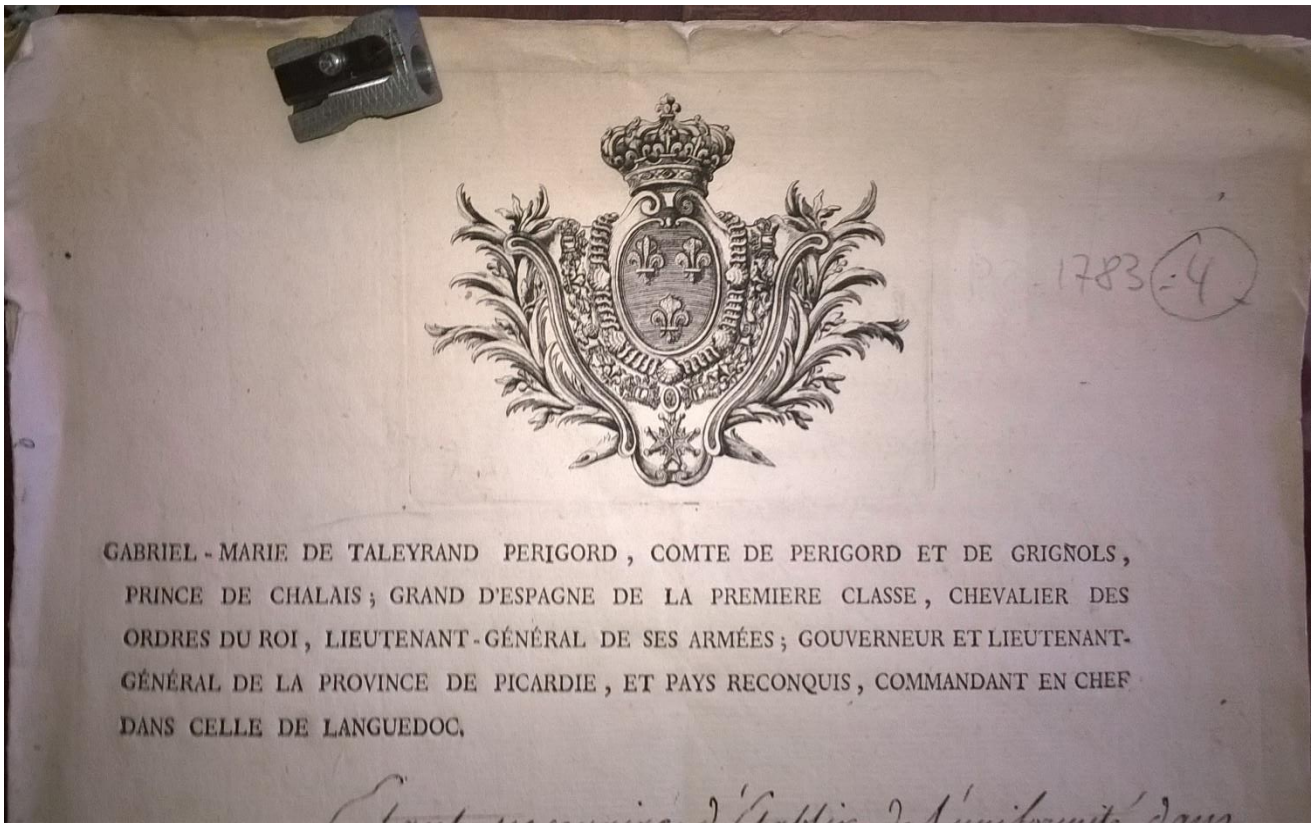

En-tête du comte de Périgord

Annexe 22 For privé du comte de Périgord

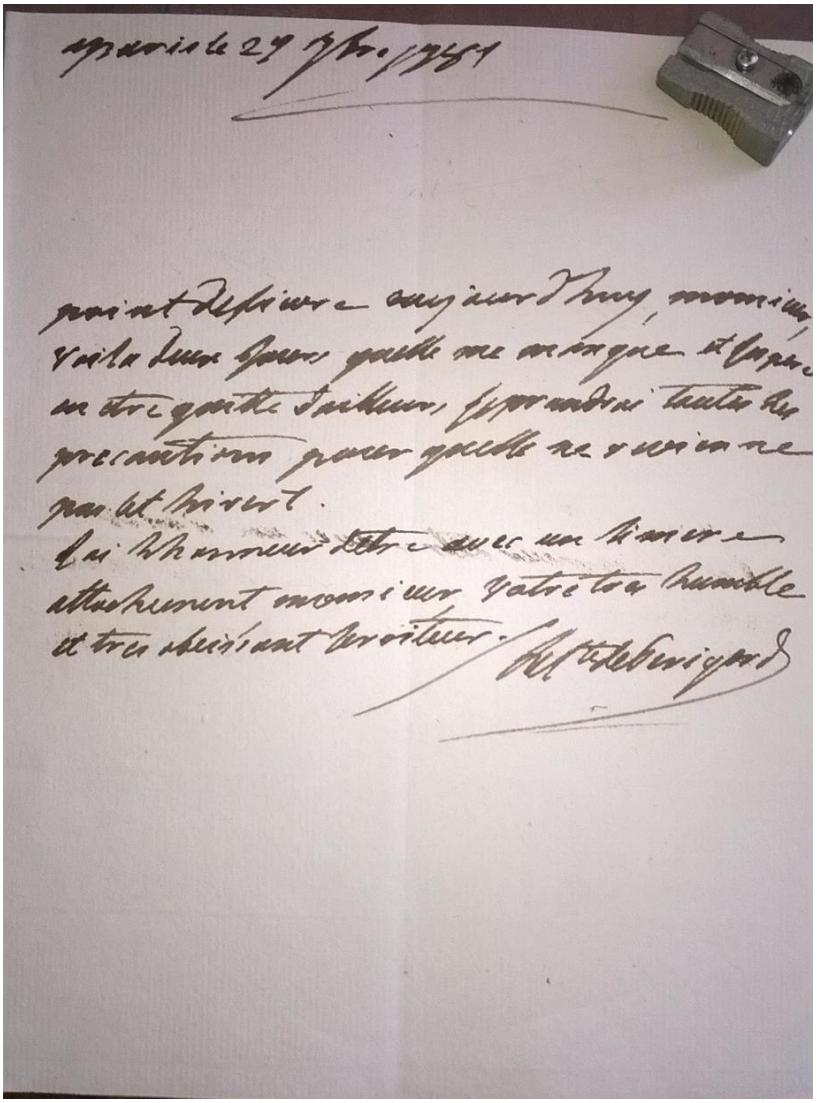

Lettre autographe du comte de Périgord à Laurent de Montchenu :

A Paris le 27 septembre 1781

Point de fièvre aujourd'huy, Monsieur, voilà deux jours qu'elle me manque et j'espère en être quitte, d'ailleurs je prandrai toutes les précautions pour qu'elle ne revienne pas cet hivert.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le comte de Périgord

Annexe 23 En-tête du vicomte de Cambis

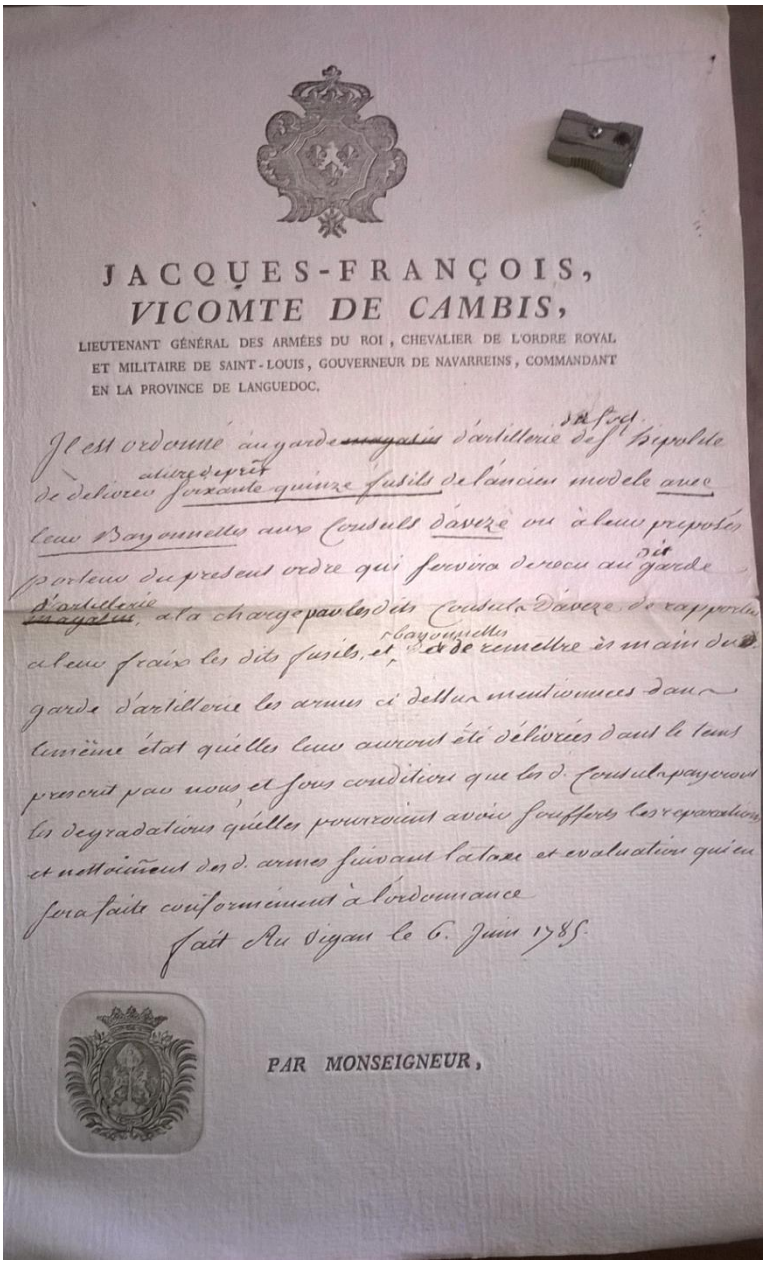

JACQUES-FRANÇOIS,
VICOMTE DE CAMBIS,
LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS, GOUVERNEUR DE NAVARREINS, COMMANDANT EN LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

Il est ordonné au garde ~~magasin~~ d'artillerie de St Hipolite de delivrer à titre de prêt soixante quinze fusils de l'ancien modele avec leur Bayonnettes aux Consuls d'aveze ou à leur preposés porteur du present ordre qui servira de recu au dit garde d'artillerie ~~magasin~~, a la charge par les dits Consuls d'aveze de rapporter a leur fraix les dits fusils, et bayonnettes de remettre ès main du garde d'artillerie les armes ci dessus mentionnées dans le même état qu'elles leur auront été délivrées dans le tems prescrit par nous, et sous condition que les d. Consuls payeront les degradations qu'elles pourroient avoir soufferts les reparations et nettoiement des d. armes suivant la taxe et evaluation qui en sera faite conformément à l'ordonnance

fait Au Vigan le 6. Juin 1785.

PAR MONSEIGNEUR,

Lettre avec en-tête du vicomte de Cambis, écrite par le secrétaire Auzillion.

Annexe 24 Lettre du vicomte de Cambis

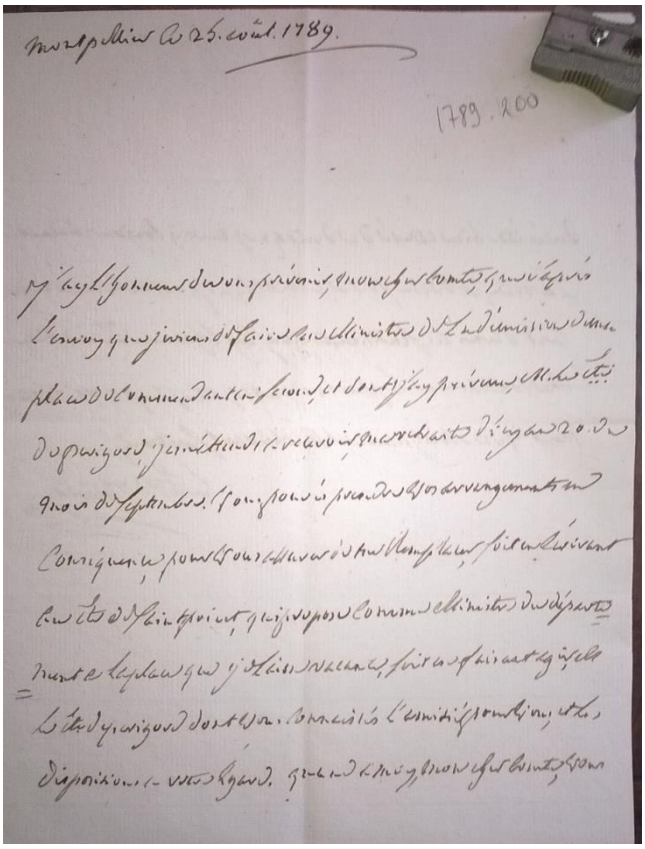

Lettre autographe recto-verso du vicomte de Cambis

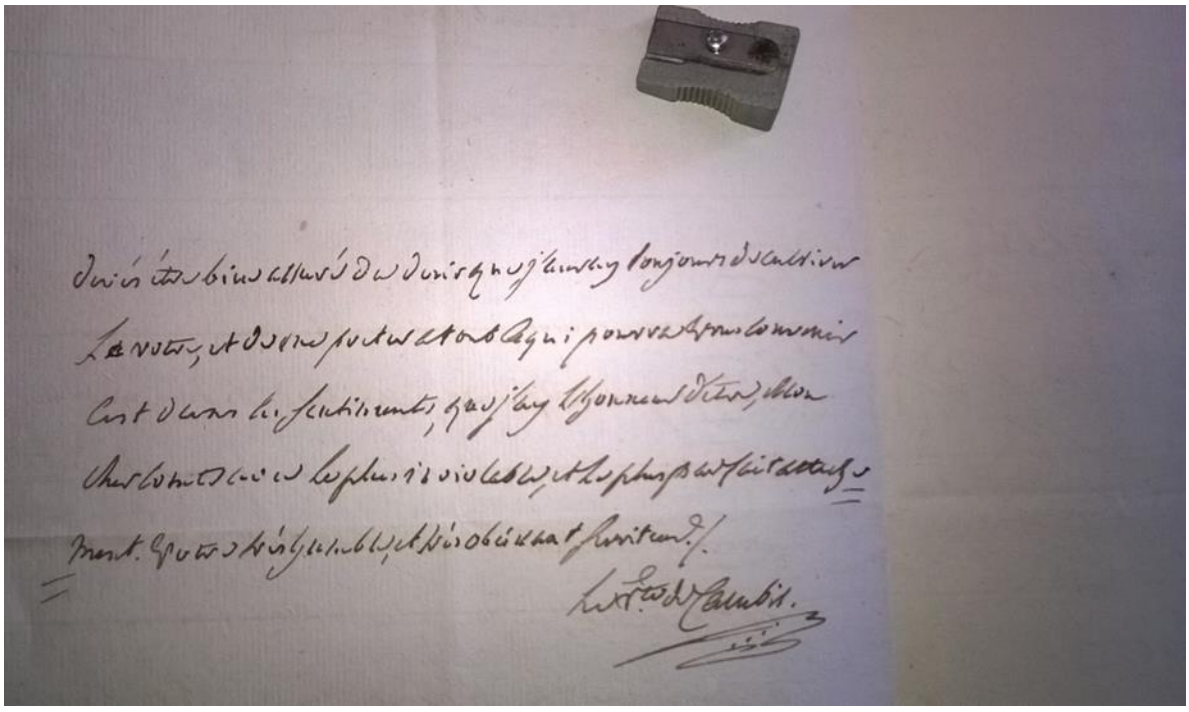

Annexe 25 Papier à en-tête de Frévol de La Coste

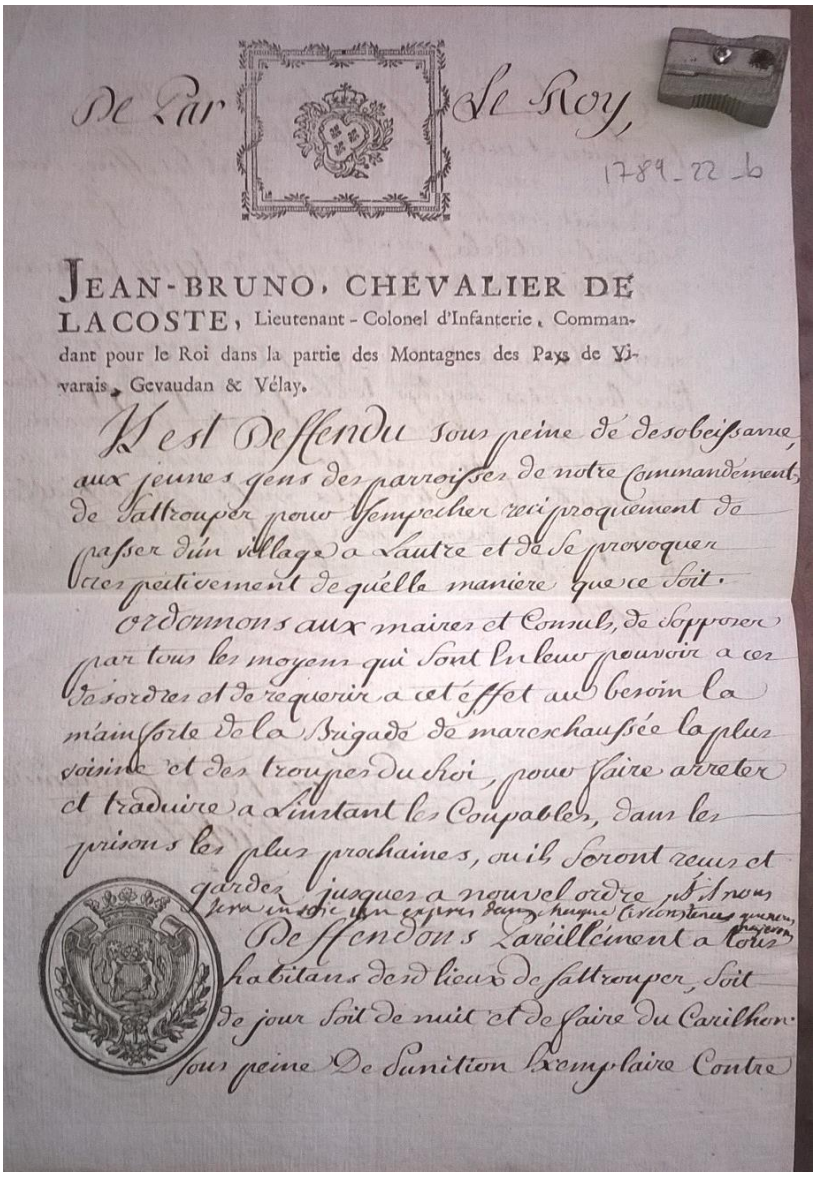

De Par Le Roy,

1789-22-6

JEAN-BRUNO, CHEVALIER DE LACOSTE, Lieutenant-Colonel d'Infanterie, Commandant pour le Roi dans la partie des Montagnes des Pays de Vivarais, Gevaudan & Vélay.

Il est Deffendu sous peine de desobeissance, aux jeunes gens des parroisses de notre Commandement, de sattrouper pour sempecher reciproquement de passer d'un village a Lautre et de se provoquer respectivement de quelle maniere que ce soit.

Ordonnons aux maires et Consuls, de sopposer par tous les moyens qui sont en leur pouvoir a ces desordres et de requerir a cet effet au besoin la mainforte de la Brigade de mareschaussée la plus voisine et des troupes du Roi, pour faire arreter et traduire a Linstant les Coupables, dans les prisons les plus prochaines, ou ils seront reçus et gardez jusques a nouvel ordre, s'il nous sera envoyé un exprès dans chaque circonstance que nous jugerons

Deffendons Pareillement a tous habitans desd lieux de sattrouper, soit de jour soit de nuit et de faire du Carilhon sous peine De punition Exemplaire Contre

Papier à en-tête de Frévol de La Coste

Annexe 26 Maison de Frévol de La Coste

Pradelles : maison de Frévol de La Coste une fois reconstruite après l'incendie de 1778 (photographie F. de Lambert).

Annexe 27 Micro-dossier

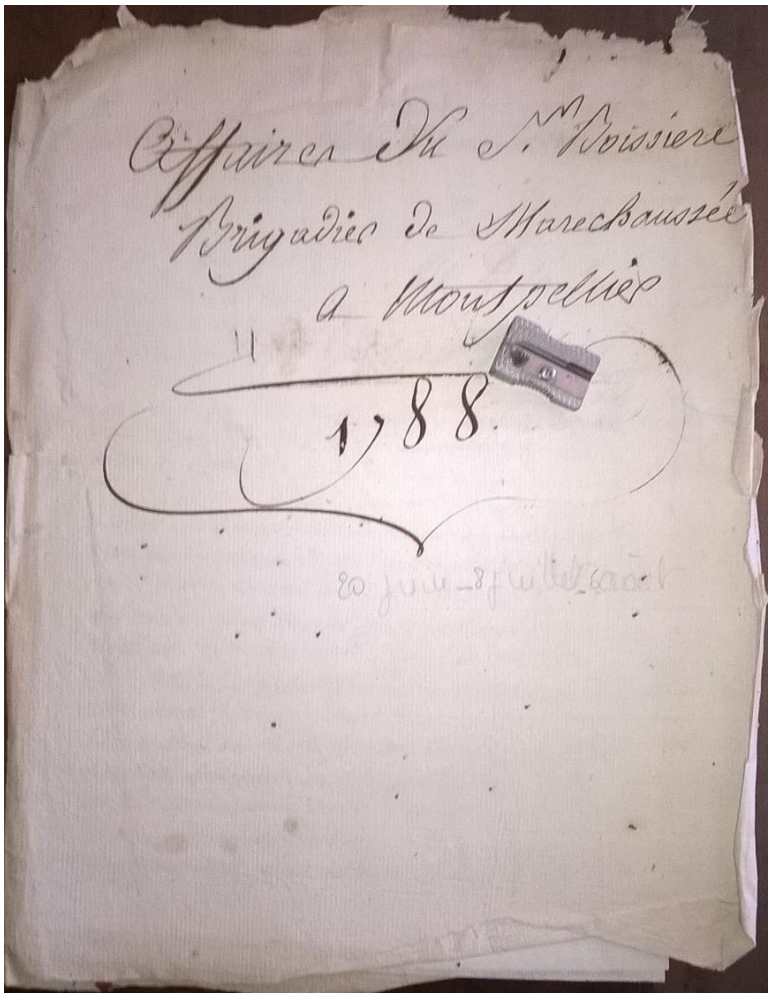

Exemple de micro-dossier : l'affaire Boissière 1788-130

Annexe 28 Dossier Mars 1788

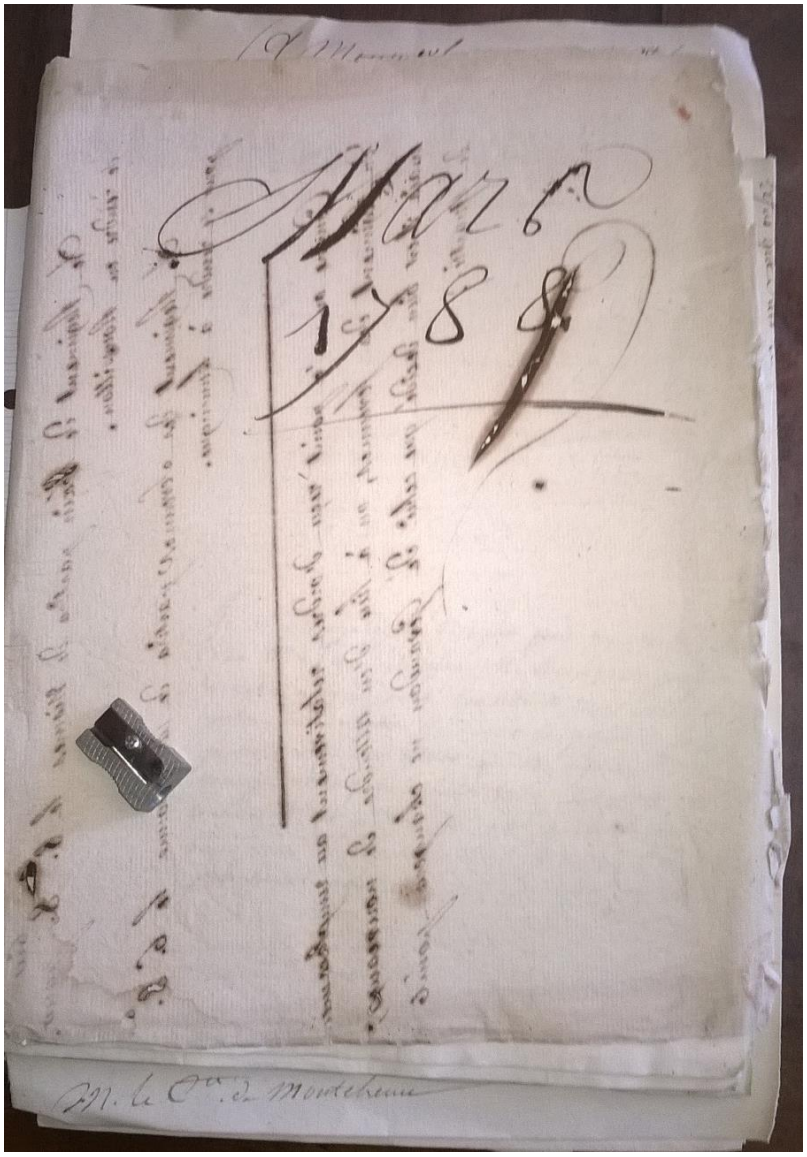

Exemple de dossier : Mars 1788

Annexe 29 Brouillon de lettre

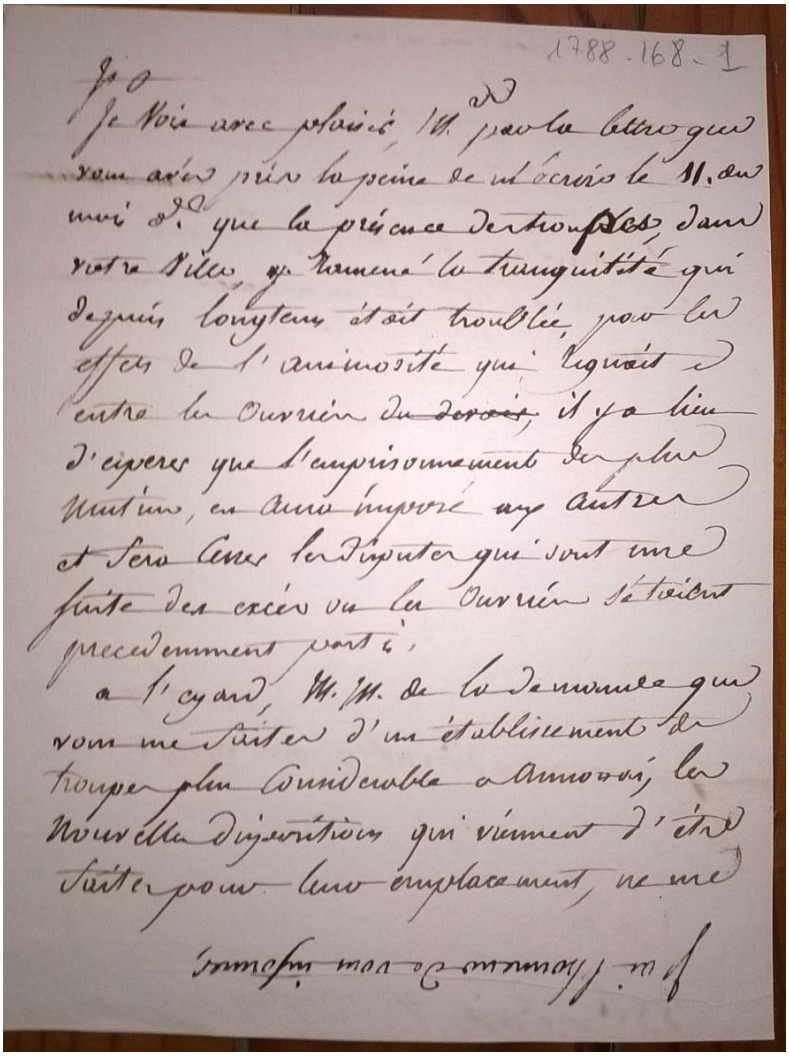

1788 - 168 - 1

Exemple de brouillon, écriture du secrétaire Paysan

Annexe 30 Exemple de brouillon

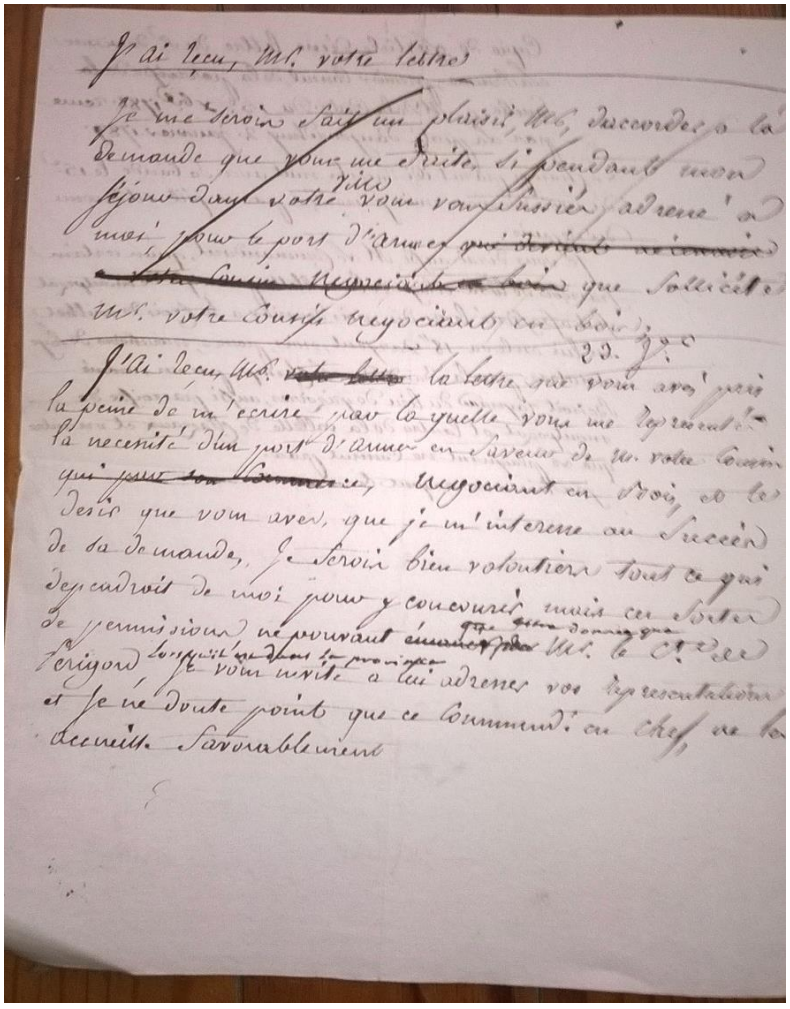

J'ai reçu, Mr. votre lettre

Je me serois fait un plaisir, Mr, d'accorder à la demande que vous me faites, si pendant mon séjour dans votre ville vous vous fussiez adressé à moi, pour le port d'armes ~~qui devient nécessaire à votre Cousin Negociant en bois~~ que sollicite Mr. votre Cousin negociant en bois.

23. J.e

J'ai reçu, Mr. ~~votre lettre~~ la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire par laquelle vous me représentez la necessité d'un port d'armes en faveur de Mr. votre Cousin ~~qui pour son Commerce~~, negociant en bois, et le desir que vous avez, que je m'interesse au succès de sa demande, je serois bien volontiers tout ce qui dependroit de moi pour y concourir mais ces sortes de permissions ne pouvant ~~émaner~~ que ~~être~~ donner que ~~par~~ Mr. le Cte de Perigord lorsqu'il est dans la province je vous invite à lui adresser vos representations et je ne doute point que ce Commandt en chef ne les accueille favorablement

Deuxième exemple de brouillon

Annexe 31 JL ou Journal des lettres 1780

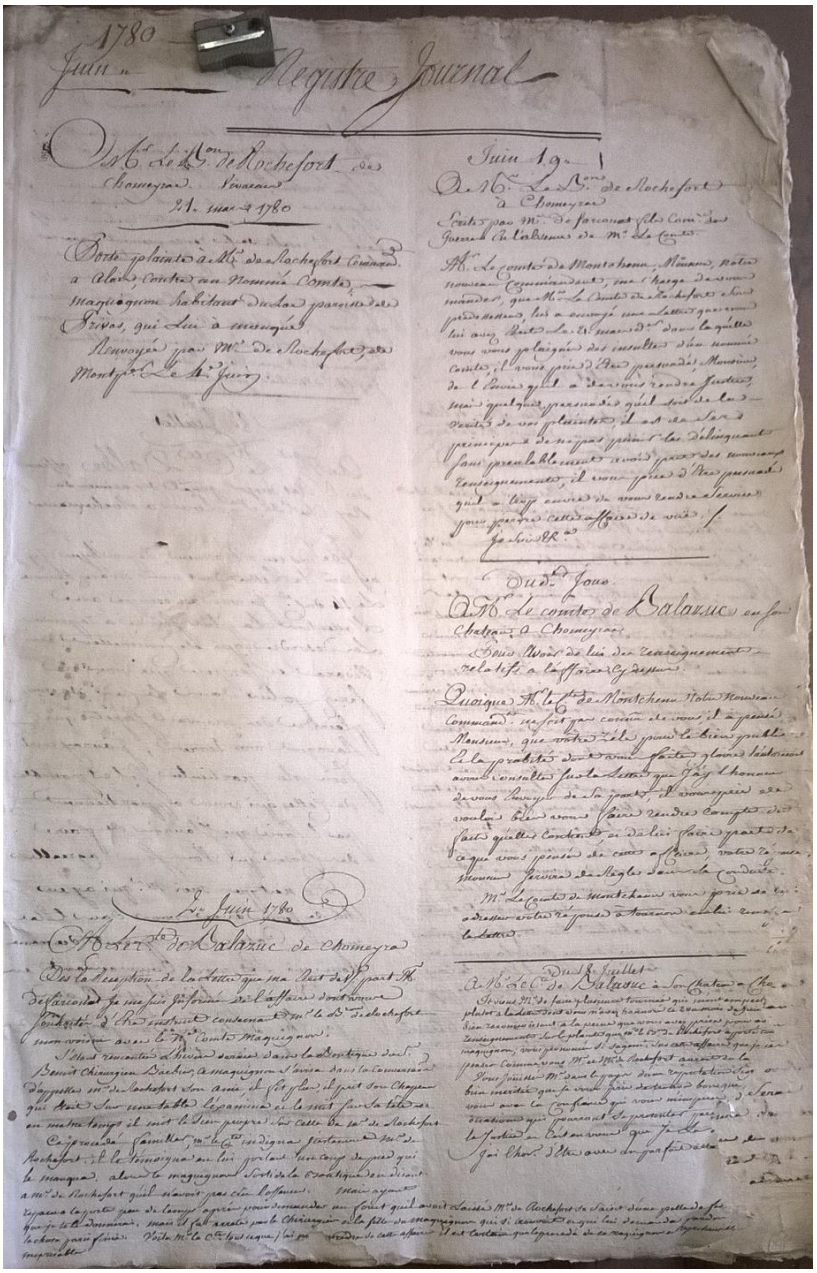

Le Registre Journal, 21 mars 1780, à deux colonnes.

Annexe 32 JL ou Journal des lettres

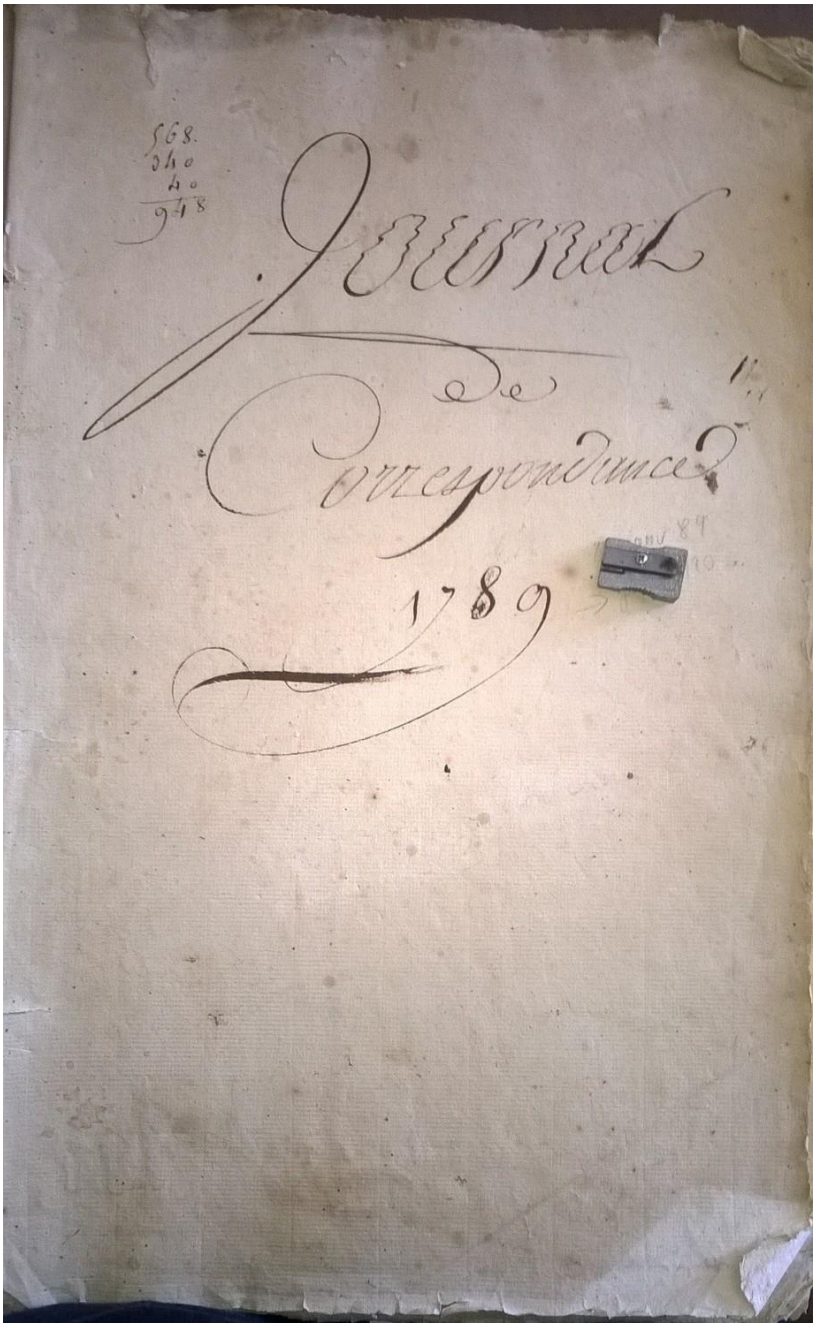

Journal de correspondance 1789

Annexe 33 JL ou Journal des lettres

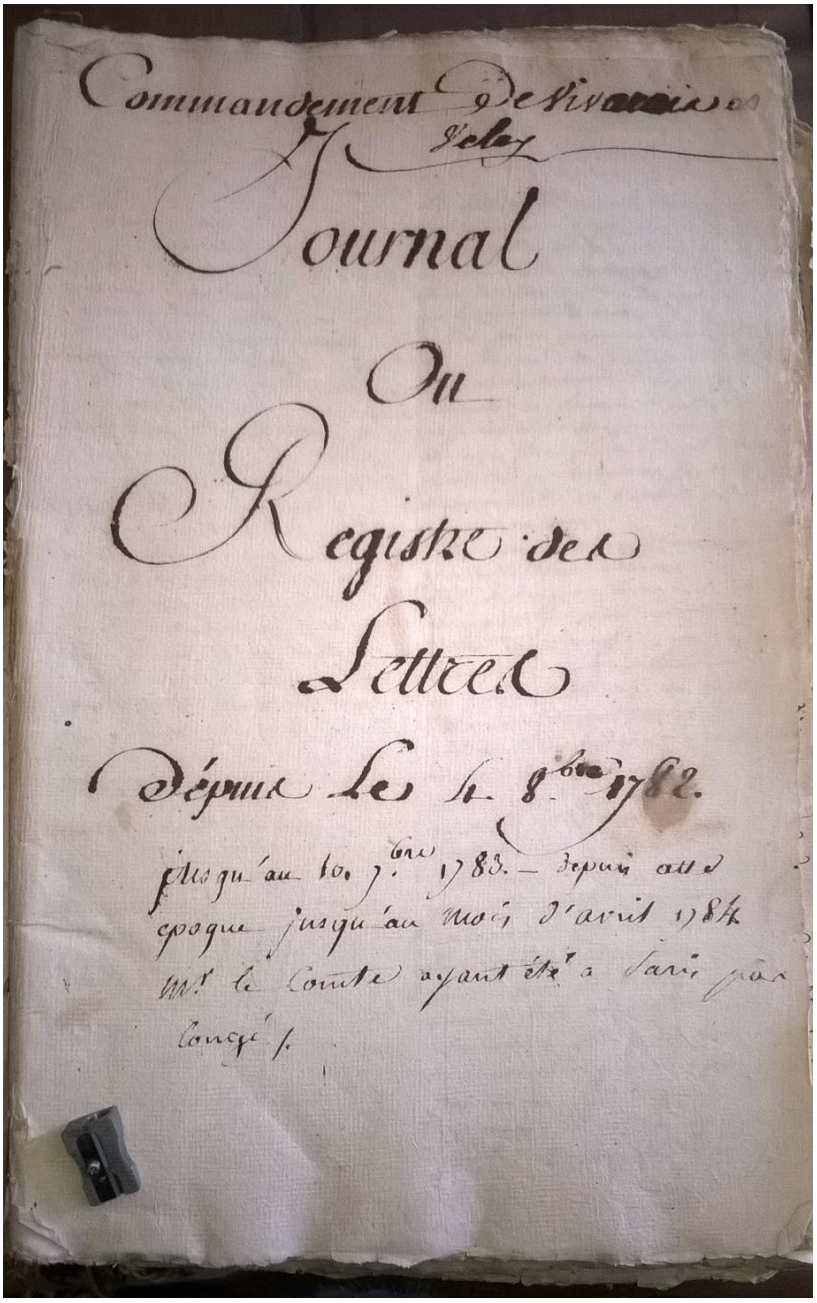

Commandement de Vivarais et Velay

Journal

Ou

Registre des

Lettres

Depuis Le 4 8bre 1782.

jusqu'au 10. 7bre 1783. — depuis cette epoque jusqu'au mois d'avril 1784 Mr le Comte ayant été a Paris par congé.

Annexe 34 JL ou Journal des lettres

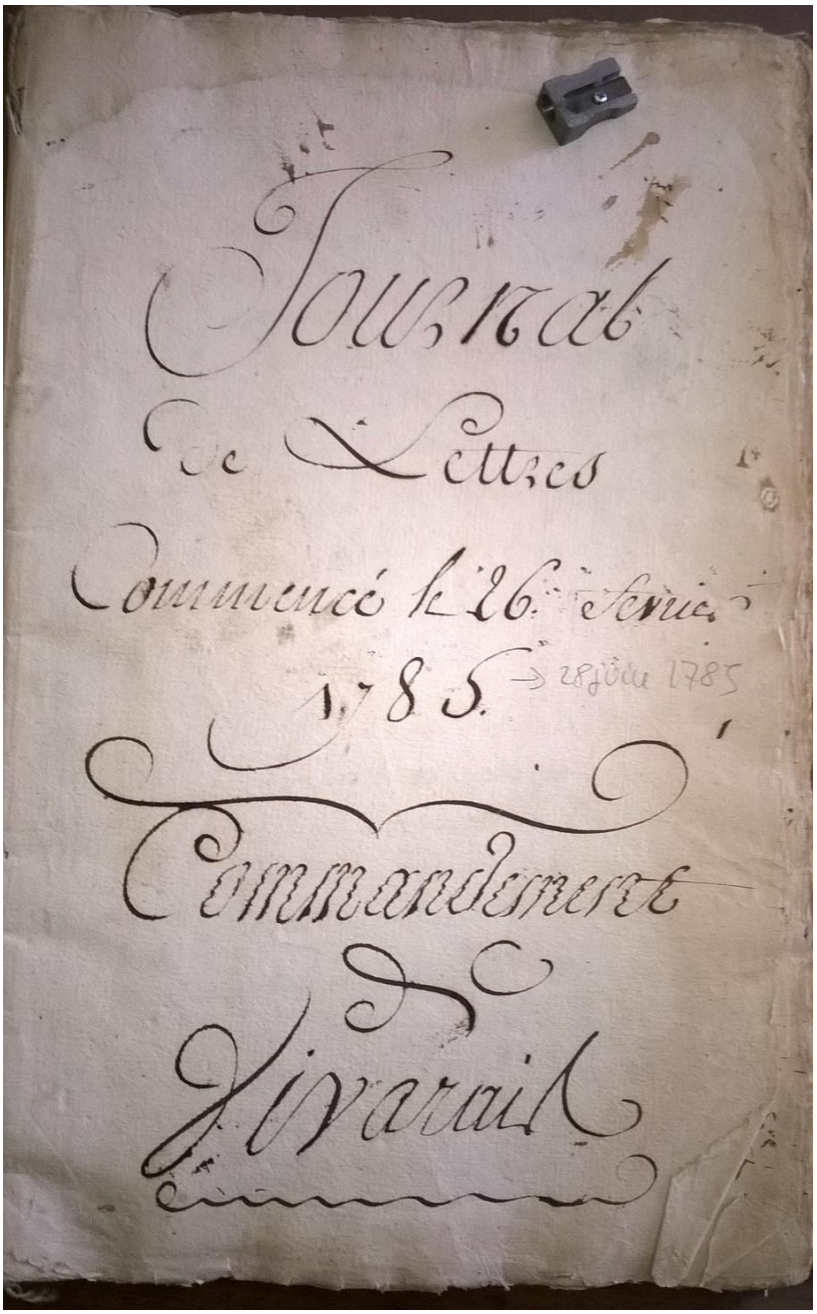

Annexe 35 JL ou Journal des lettres

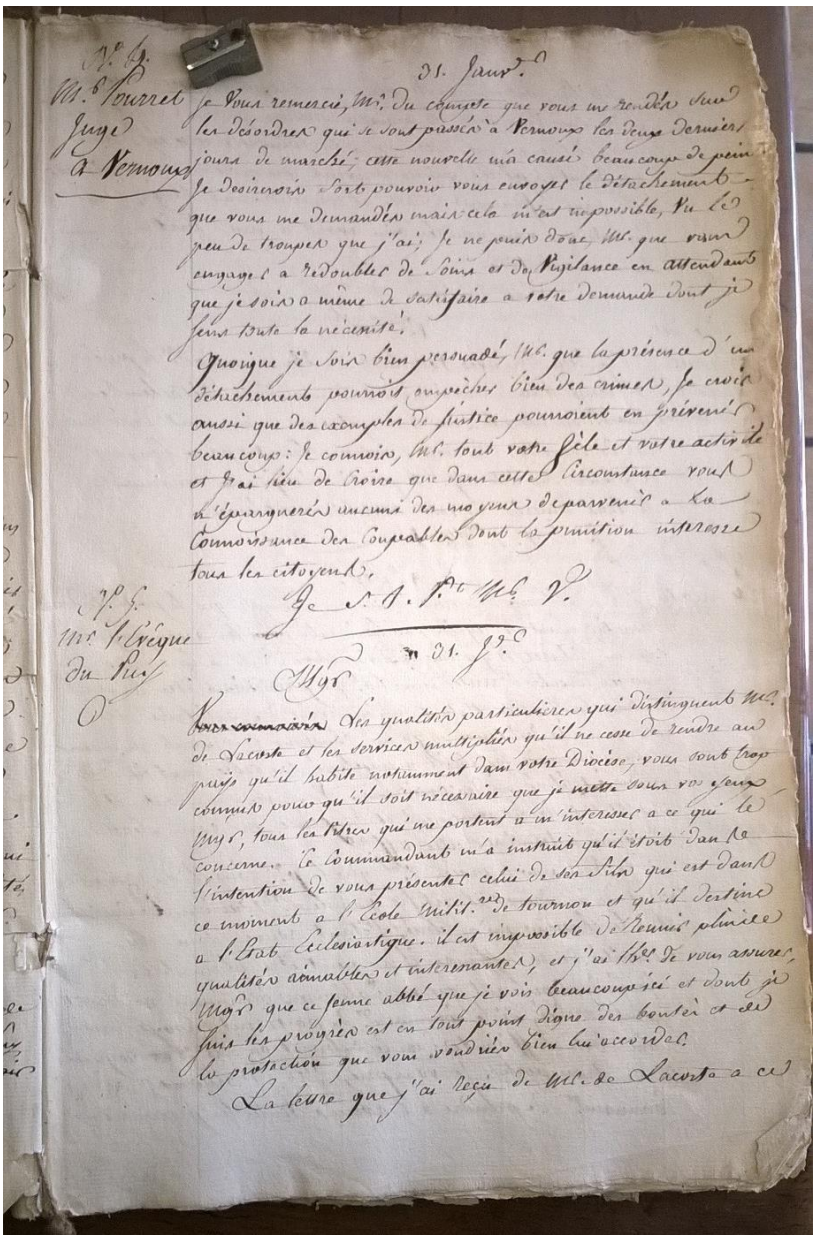

N.° 6.
Mr. Pourret
Juge
a Vernoux

31. Janv.r

Je vous remercie, Mr. du compte que vous me rendés sur les désordres qui se sont passés à Vernoux les deux derniers jours de marché; cette nouvelle m'a causé beaucoup de peine. Je desirerois fort pouvoir vous envoyer le détachement que vous me demandés mais cela m'est impossible, vu le peu de troupes que j'ai; je ne puis donc, Mr. que vous engager a redoubler de soins et de vigilance en attendant que je sois a même de satisfaire a votre demande dont je sens toute la nécessité.

Quoique je sois bien persuadé, Mr. que la présence d'un détachement pourroit empêcher bien des crimes, je crois aussi que des exemples de justice pourroient en prévenir beaucoup: je connois, Mr. tout votre zèle et votre activité et j'ai lieu de croire que dans cette circonstance vous n'épargnerés aucuns des moyens de parvenir a la connoissance des coupables dont la punition interesse tous les citoyens.

Je s. t. P.t Mr. V.

N.° 5.
Mr. l'Evêque
du Puy

31. J.r

Mgr

~~Vous connoissés~~ Les qualités particulieres qui distinguent Mr. de Lacoste et les services multipliés qu'il ne cesse de rendre au pays qu'il habite notamment dans votre Diocèse, vous sont trop connus pour qu'il soit nécessaire que je mette sous vos yeux Mgr, tous les titres qui me portent a m'interesser a ce qui le concerne. Ce commandant m'a instruit qu'il étoit dans l'intention de vous présenter celui de ses fils qui est dans ce moment a l'Ecole Milit.re de tournon et qu'il destine a l'Etat Ecclesiastique. il est impossible de réunir plus de qualités aimables et interessantes, et j'ai l'h.r de vous assurer, Mgr que ce jeune abbé que je vois beaucoup ici et dont je suis les progrès est en tout point digne des bontés et de la protection que vous voudriés bien lui accorder.

La lettre que j'ai reçu de Mr. de Lacoste a ce

L'intérieur d'un journal des lettres

Annexe 36 JL ou Journal des lettres

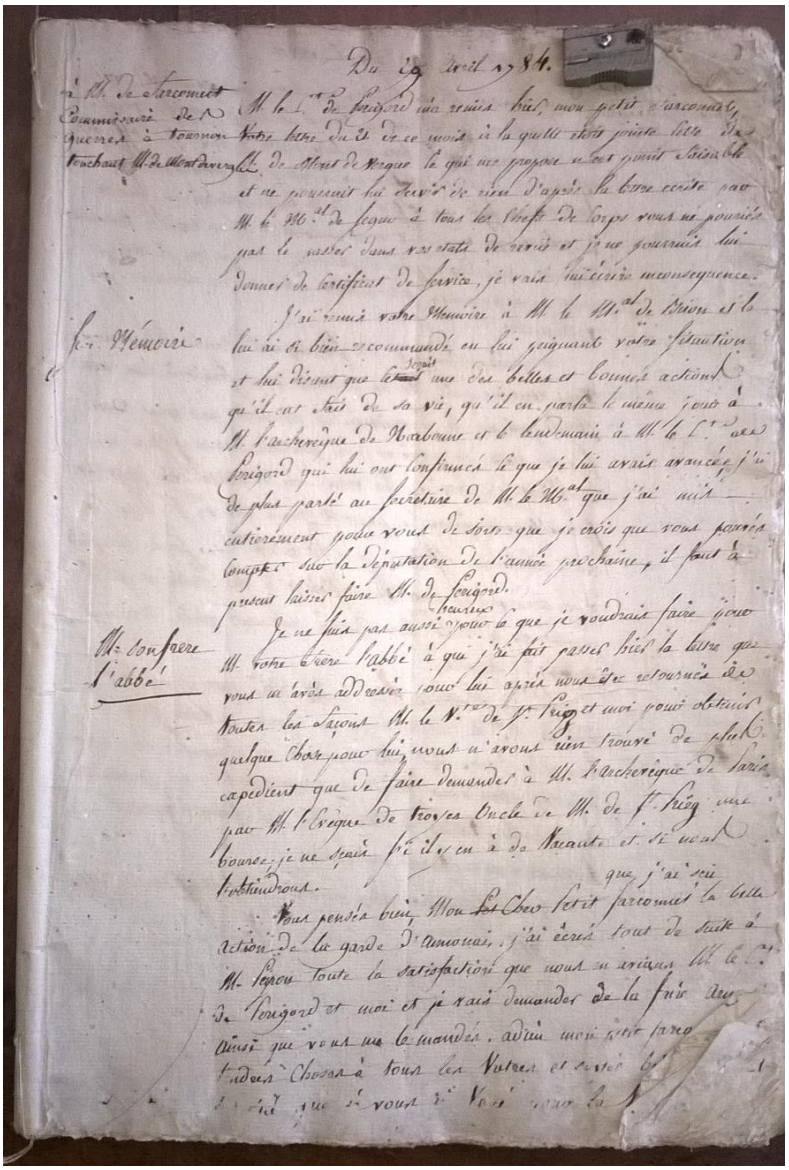

Du 29 Avril 1784.

à M. de Farcomet Commissaire des guerres à tournon touchant M. de Montdevergne

M. le C.te de Perigord m'a remis hier, mon petit Farcomet, votre lettre du 21 de ce mois à laquelle étoit jointe celle de M. de Montdevergne ce qui me propose n'est point faisable et ne pourrait lui servir de rien d'après la lettre ecrite par M. le M.al de Segur à tous les chefs de corps vous ne pourriés pas le passer dans vos etats de revue et je ne pourrais lui donner de certificat de service, je vais lui écrire en consequence.

Son Mémoire

J'ai remis votre Memoire à M. le M.al de Bréon et le lui ai si bien recommandé en lui peignant votre situation et lui disant que ce serait une des belles et bonnes actions qu'il eut fait de sa vie, qu'il en parla le même jour à M. l'archevêque de Narbonne et le lendemain à M. le C.te de Perigord qui lui ont confirmés ce que je lui avais avancé, j'ai de plus parlé au secretaire de M. le M.al que j'ai mis entierement pour vous de sorte que je crois que vous pourrés compter sur la députation de l'année prochaine, il faut à present laisser faire M. de Perigord.

M. son frere l'abbé

Je ne suis pas aussi heureux pour ce que je voudrais faire pour M. votre frere l'abbé à qui j'ai fait passer hier la lettre que vous m'avés addressée pour lui après nous être retournés de toutes les façons M. le V.te de St. Prieg et moi pour obtenir quelque chose pour lui, nous n'avons rien trouvé de plus expedient que de faire demander à M. l'archevêque de Paris par M. l'Evêque de Troyes Oncle de M. de St. Prieg une bourse, je ne sçais s'il y en a de vacante et si nous l'obtiendrons.

Vous pensés bien, Mon ~~Pet~~ Cher Petit Farcomet que j'ai sçu la belle action de la garde d'Annonai, j'ai écrit tout de suite à M. Peyrou toute la satisfaction que nous en avions M. le C.te de Perigord et moi et je vais demander de la faire ainsi que vous me le mandés. adieu mon petit Farco[illegible] tendres choses à tous les Votres et [illegible] [illegible] que si vous [illegible] [illegible] [illegible]

Intérieur d'un journal des lettres

Annexe 37 Le memento

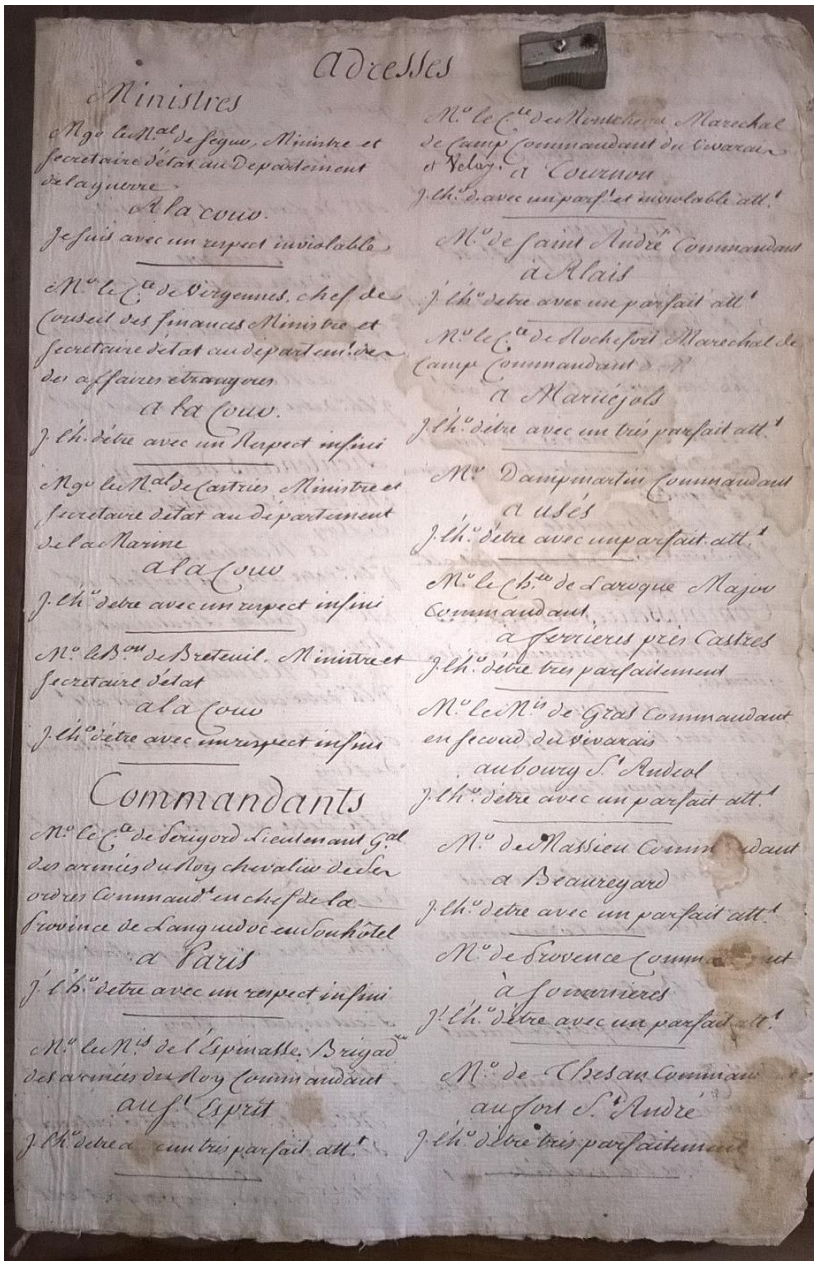

Adresses

Ministres

Mgr le Mal de Segur, Ministre et secretaire d'état au Departement de la guerre

A la cour.

Je suis avec un respect inviolable

Mr le Cte de Vergennes, chef de Conseil des finances Ministre et secretaire d'état au departemt des des affaires etrangeres

a la Cour.

J. l'h. d'etre avec un Respect infini

Mgr le Mal de Castries Ministre et secretaire d'etat au departement de la Marine

a la Cour

J. l'h. d'etre avec un respect infini

Mr le Bon de Breteuil. Ministre et secretaire d'etat

a la Cour

J. l'h. d'etre avec un respect infini

Commandants

Mr le Cte de Perigord Lieutenant Gal des armées du Roy chevalier de ses ordres Commandt en chef de la Province de Languedoc en son hôtel

a Paris

J. l'h. d'etre avec un respect infini

Mr le Mis de l'Espinasse. Brigadr des armées du Roy Commandant

au St Esprit

J. l'h. d'etre a[illegible] un tres parfait attt

Mr le Cte de Montcheu Marechal de Camp Commandant du Vivarais et Velay. a Tournon

J. l'h. d. avec un parft et inviolable attt

Mr de Saint André Commandant

a Alais

J. l'h. d'etre avec un parfait attt

Mr le Cte de Rochefort Marechal de Camp Commandant [illegible]

a Marüejols

J. l'h. d'etre avec un tres parfait attt

Mr Dampmartin Commandant

a usés

J. l'h. d'etre avec un parfait attt

Mr le Chte de Laroque Major Commandant

a Ferrieres près Castres

J. l'h. d'etre tres parfaitement

Mr le Mis de Gras Commandant en second du Vivarais

au bourg St Andeol

J. l'h. d'etre avec un parfait attt

Mr de Massieu Comm[illegible]dant

a Beauregard

J. l'h. d'etre avec un parfait attt

Mr de Provence Comm[illegible]nt

à Sommieres

J. l'h. d'etre avec un parfait attt

Mr de Thesan Comman[illegible]

au fort St André

J. l'h. d'etre tres parfaitement

Memento avec adresses et formules de politesse

Annexe 38 jt ou Journal de Toulouse

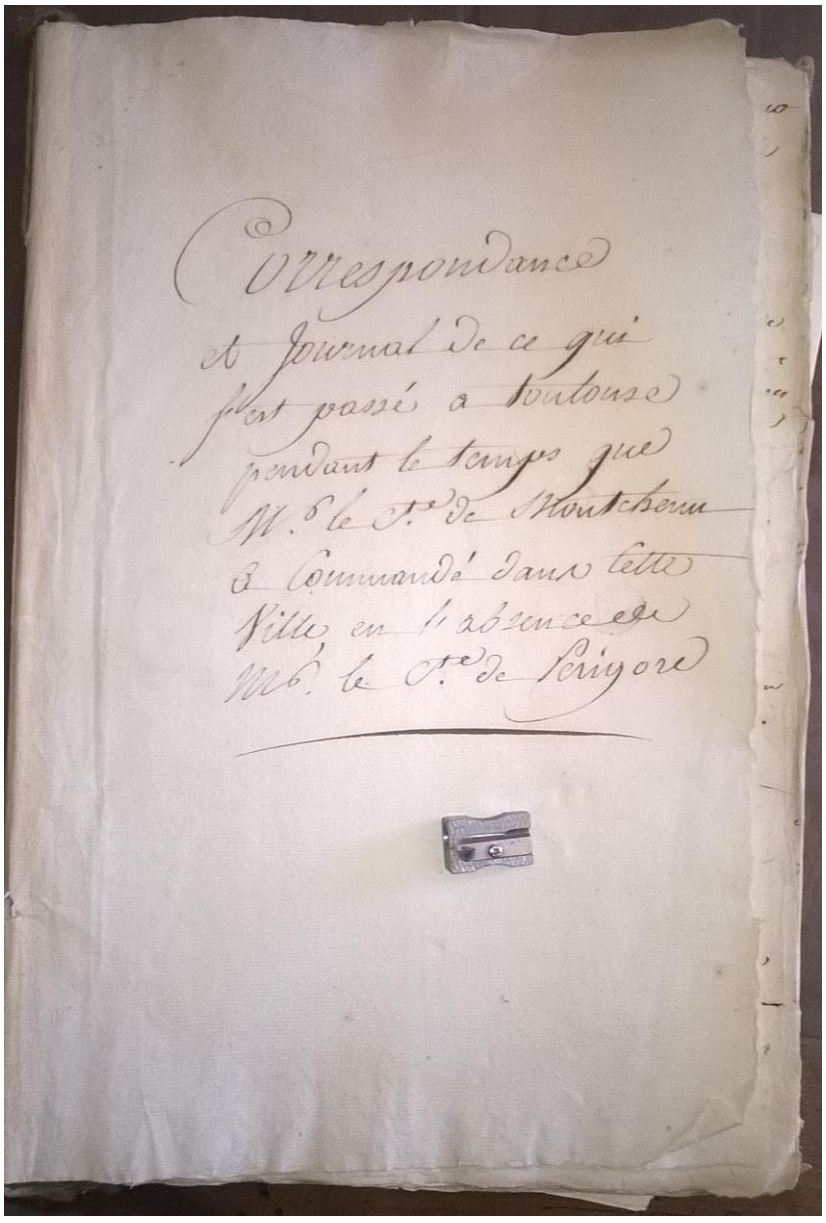

Correspondance
et Journal de ce qui
s'est passé a toulouse
pendant le temps que
Mr. le Cte. de Montchenu
a Commandé dans cette
Ville, en l'absence de
Mr. le Cte. de Périgore

Journal des évènements survenus à Toulouse

Annexe 39 Jt ou Journal des lettres de Toulouse

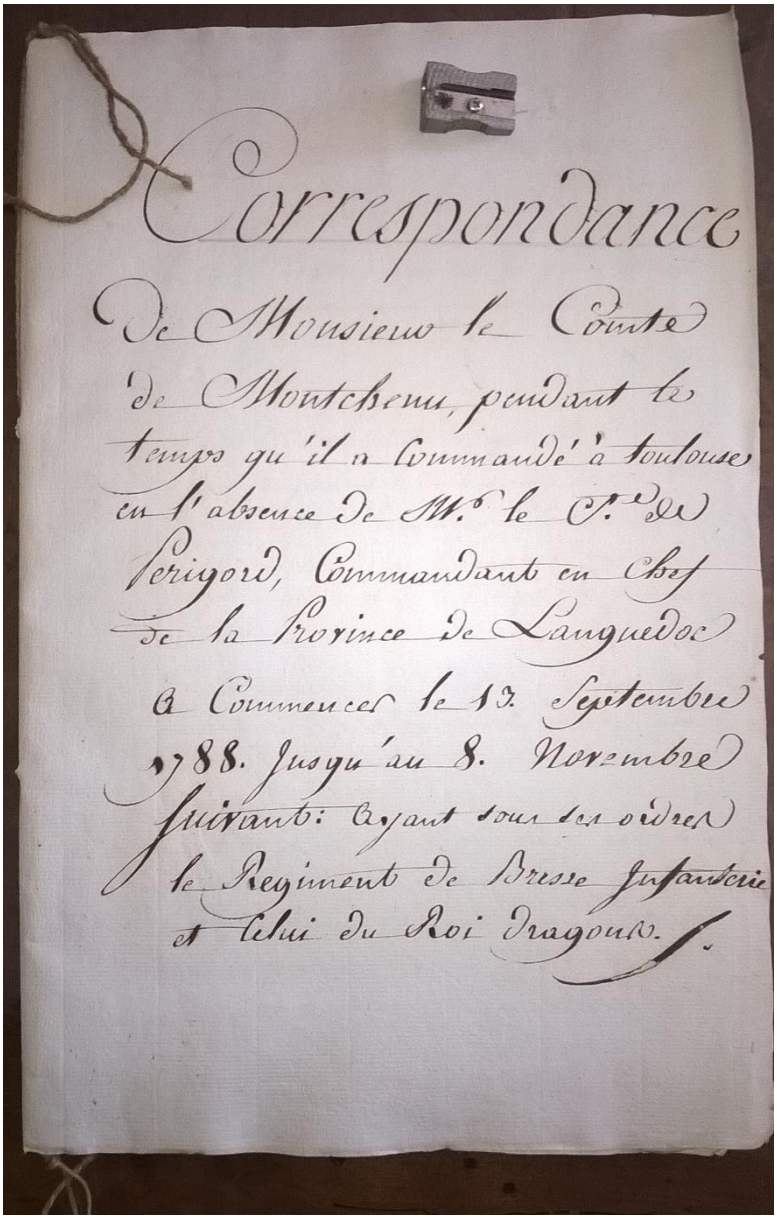

Correspondance
De Monsieur le Comte
de Montchenu, pendant le
temps qu'il a Commandé à Toulouse
en l'absence de M.r le C.te de
Perigord, Commandant en Chef
de la Province de Languedoc
à Commencer le 12. Septembre
1788. Jusqu'au 8. Novembre
suivant: Ayant sous ses ordres
le Regiment de Bresse Infanterie
et celui du Roi Dragons.

Journal des lettres de Toulouse

Annexe 40 jt ou Journal de Toulouse

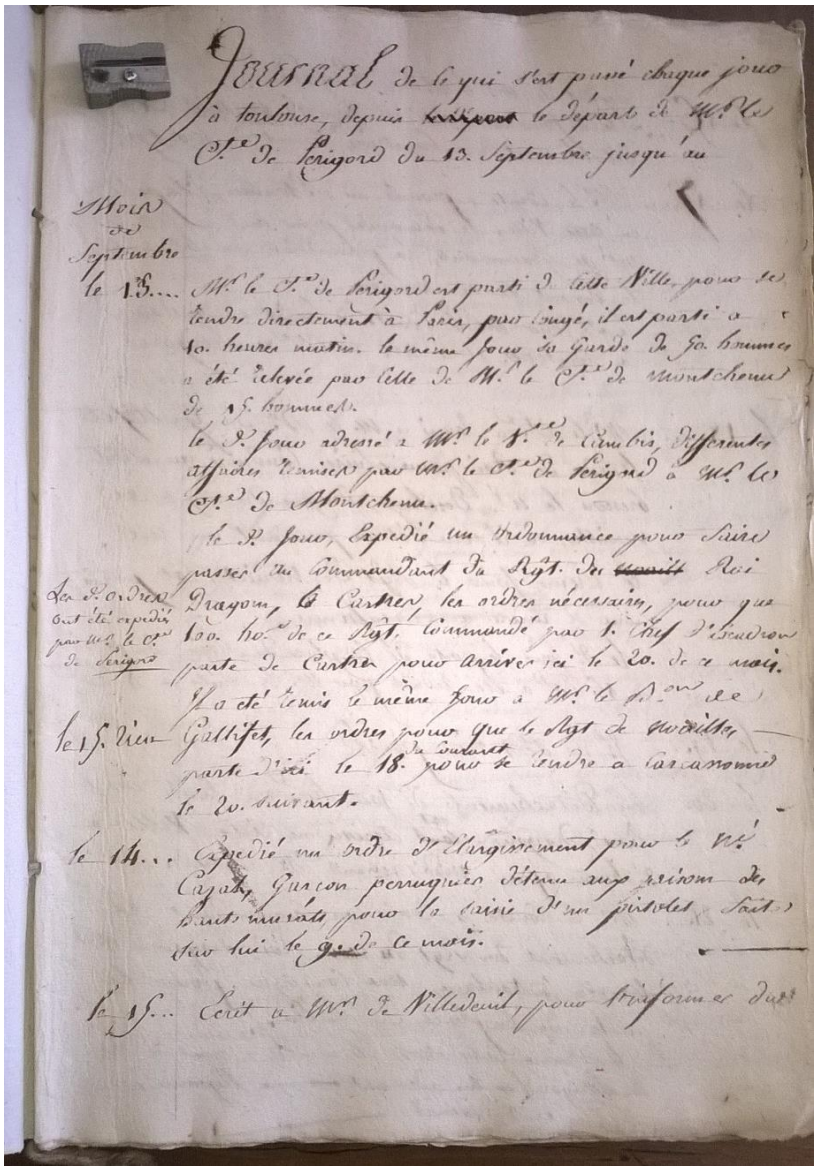

Journal de ce qui s'est passé chaque jour à toulouse, depuis ~~[illegible]~~ le départ de Mr. le Cte. de Perigord du 13. Septembre jusqu'au

Mois de Septembre

le 13... Mr. le Cte. de Perigord est parti de cette Ville, pour se rendre directement à Paris, par congé, il est parti à 10. heures matin. le même jour sa Garde de 50. hommes a été relevée par celle de Mr. le Cte. de Montchenu de 15. hommes.

le d. jour adressé à Mr. le Vte. de Cambis, differentes affaires remises par Mr. le Cte. de Perigord à Mr. le Cte. de Montchenu.

le d. jour, Expedié un ordonnance pour faire passer au Commandant du Rgt. du ~~[illegible]~~ Roi Dragons, le Castres, les ordres nécessaires, pour que 100. hom. de ce Rgt. commandé par 1. Chef d'escadron parte de Castres pour arriver ici le 20. de ce mois.

Les d. ordres ont été expediés par Mr. le Cte. de Perigord

le 15. rien

Il a été remis le même jour à Mr. le Bon. de Gallifet, les ordres pour que le Rgt. de Noailles parte d'ici le 18. du courant pour se rendre a Carcassonne le 20. suivant.

le 14... Expedié un ordre d'Elargissement pour le Nr. Cazal, Garçon perruquier détenu aux prisons des hauts murats, pour la saisie d'un pistolet fait sur lui le 9. de ce mois.

le 15... Ecrit a Mr. de Villedeuil, pour l'informer du

Journal de Toulouse

Annexe 41 jt ou Journal de Toulouse

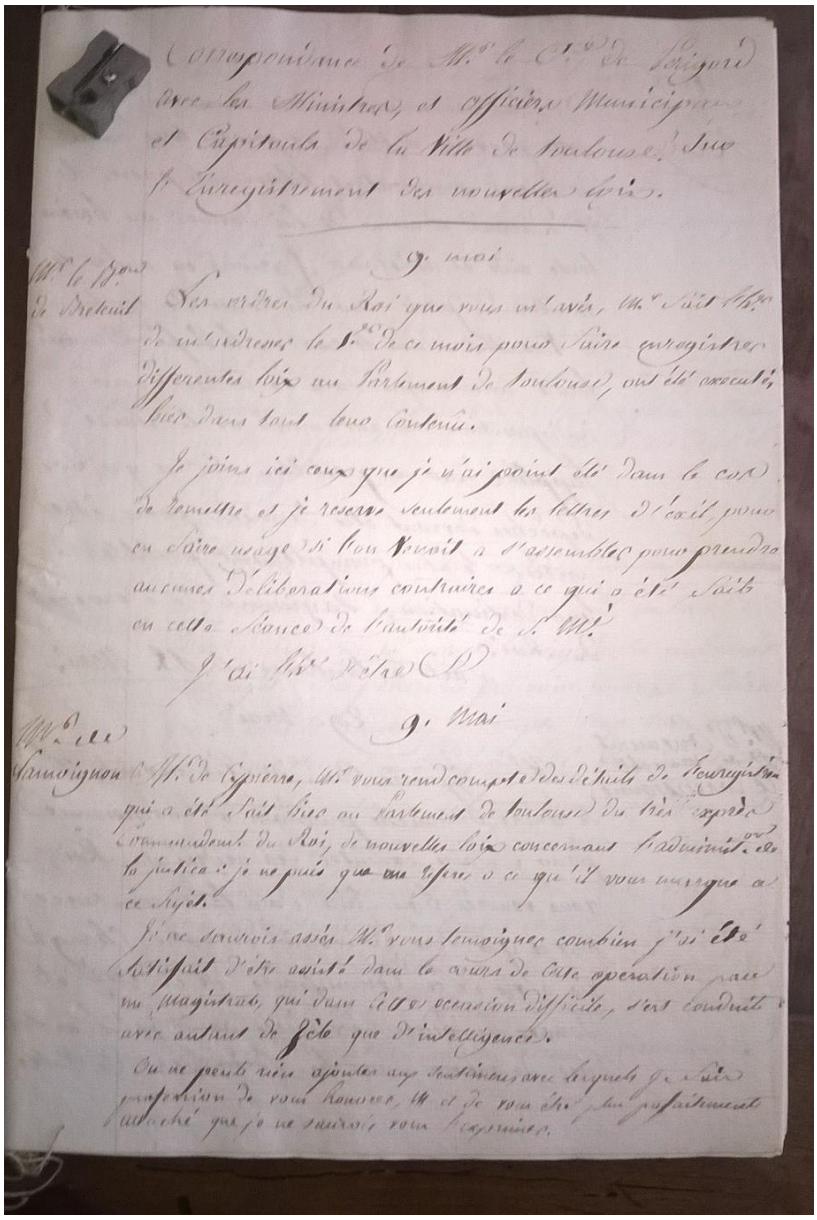

Correspondance de Mr le Cte de Périgord avec les Ministres, et officiers Municipaux et Capitouls de la Ville de Toulouse. Sur l'Enregistrement des nouvelles lois.

9. mai

Mr le Bon de Breteuil

Les ordres du Roi que vous m'avés, Mr fait l'hr de m'adresser le 1er de ce mois pour faire enregistrer differentes loix au Parlement de Toulouse, ont été executés bien dans tout leur contenu.

Je joins ici ceux que je n'ai point été dans le cas de remettre et je reserve seulement les lettres d'exil, pour en faire usage si l'on venoit a s'assembler pour prendre aucunes deliberations contraires a ce qui a été fait en cette séance de l'autorité de S. M.

J'ai l'hr d'être (P)

9. mai

Mr de Lamoignon

M. de Cypierre, Mr vous rend compte des détails de l'enregistrement qui a été fait bien au Parlement de Toulouse du très exprès commandement du Roi, de nouvelles loix concernant l'administon de la justice : je ne puis que me refere a ce qu'il vous marque a ce sujet.

Je ne saurois assés Mr vous temoigner combien j'ai été satisfait d'être assisté dans le cours de cette operation par un Magistrat, qui dans cette occasion difficile, s'est conduit avec autant de zèle que d'intelligence.

On ne peut rien ajouter aux sentimens avec lesquels je fais profession de vous honorer, M et de vous être plus parfaitement attaché que je ne saurois vous l'exprimer.

Journal de Toulouse

Annexe 42 Lettre de Frévol de La Coste

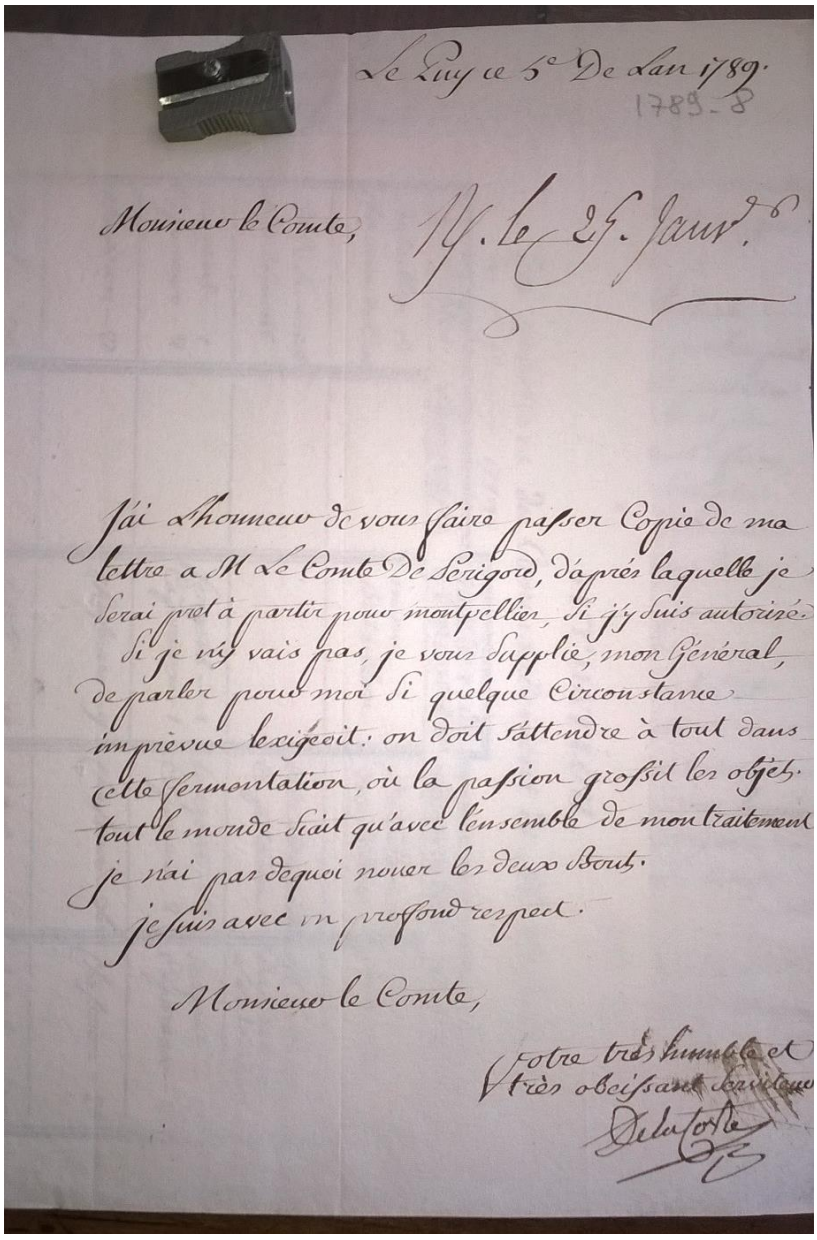

Le Puy ce 5e De Jan 1789.
1789-8

Monsieur le Comte, Rp. le 25. Janv.e

J'ai l'honneur de vous faire passer Copie de ma lettre a M. le Comte De Périgord, d'après laquelle je serai prêt à partir pour montpellier, si j'y suis autorisé. Si je n'y vais pas, je vous supplie, mon Général, de parler pour moi si quelque Circonstance imprévue le exigeoit: on doit s'attendre à tout dans cette fermentation, où la passion grossit les objets. tout le monde sait qu'avec l'ensemble de mon traitement je n'ai pas de quoi nouer les deux Bouts.

je suis avec un profond respect.

Monsieur le Comte,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Delacoste

Lettre de Frévol de La Coste ; rajout avec écriture du secrétaire Paysan : « Rp le 25 janv », signifiant que Montchenu a répondu à ce courrier.

Figure 43 Copie de lettre

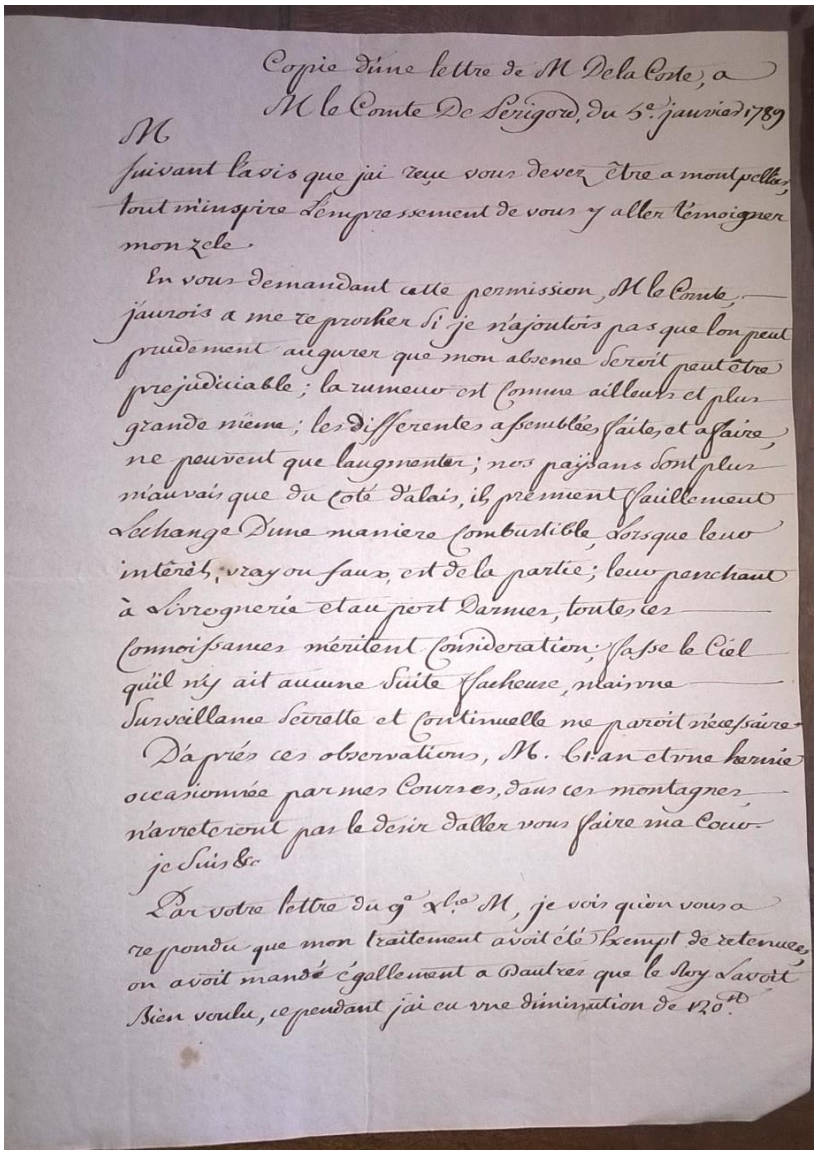

Copie d'une lettre de M De la Coste, a
M le Comte De Perigord, du 5e. janvier 1789

M

suivant l'avis que j'ai reçu vous devez être a montpellier, tout m'inspire l'empressement de vous y aller témoigner mon zele.

En vous demandant cette permission, M le Comte, j'aurois a me reprocher si je n'ajoutois pas que l'on peut prudement augurer que mon absence seroit peut être prejudiciable; la rumeur est comme ailleurs et plus grande même; les differentes assemblées faites, et a faire, ne peuvent que l'augmenter; nos paysans sont plus m'auvais que du coté d'alais, ils prennent facillement l'echange d'une maniere combustible, lorsque leur intérêt, vray ou faux, est de la partie; leur penchant à l'ivrognerie et au port d'armes, toutes ces connoissances méritent consideration; fasse le Ciel qu'il n'y ait aucune suite facheuse, mais une surveillance secrette et continuelle me paroit nécessaire.

D'aprés ces observations, M. Cl. an et une hernie occasionnée par mes courses, dans ces montagnes, n'arreteront pas le desir d'aller vous faire ma cour. je suis &c

Par votre lettre du 9e. xbre. M, je vois qu'on vous a repondu que mon traitement avoit été exempt de retenues, on avoit mandé égallement a d'autres que le Roy l'avoit bien voulu, cependant j'ai eu une diminution de 120 lt.

Copie de lettre de Frévol de La Coste

Annexe 44 État de situation

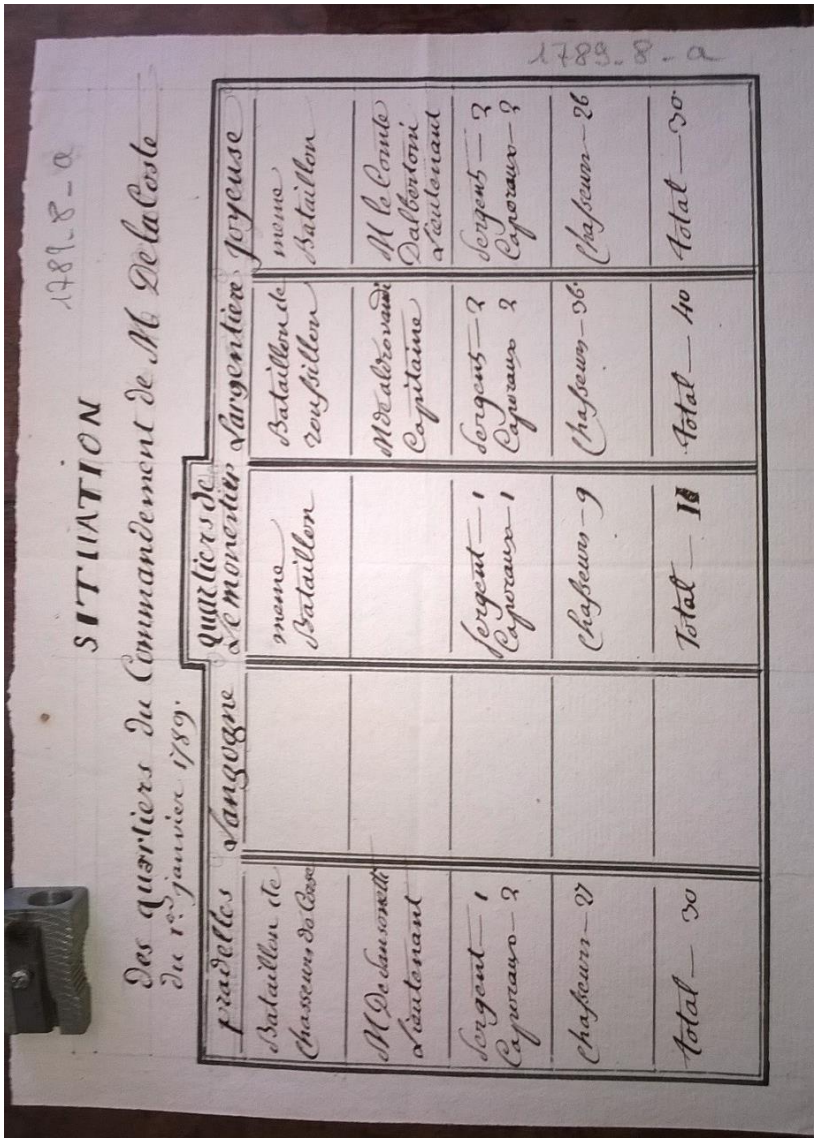

1789-8-a

SITUATION

Des quartiers du Commandement de M. De la Coste
du 1er janvier 1789.

Pradelles	Langogne	Quartiers de Le monestier	Largentiere	Joyeuse
Bataillon de Chasseurs de Corse		meme Bataillon	Bataillon de roussillon	meme Bataillon
M. De Sansonetti Lieutenant			M. De Aldrovandi Capitaine	M. le Comte Dalbertoni Lieutenant
Sergent — 1 Caporaux — 2		Sergent — 1 Caporaux — 1	Sergent — 2 Caporaux 2	Sergent — 2 Caporaux — 2
Chasseurs — 27		Chasseurs — 9	Chasseurs — 36	Chasseurs — 26
Total — 30		Total — 11	Total — 40	Total — 30

État de situation

Annexe 45 État de situation

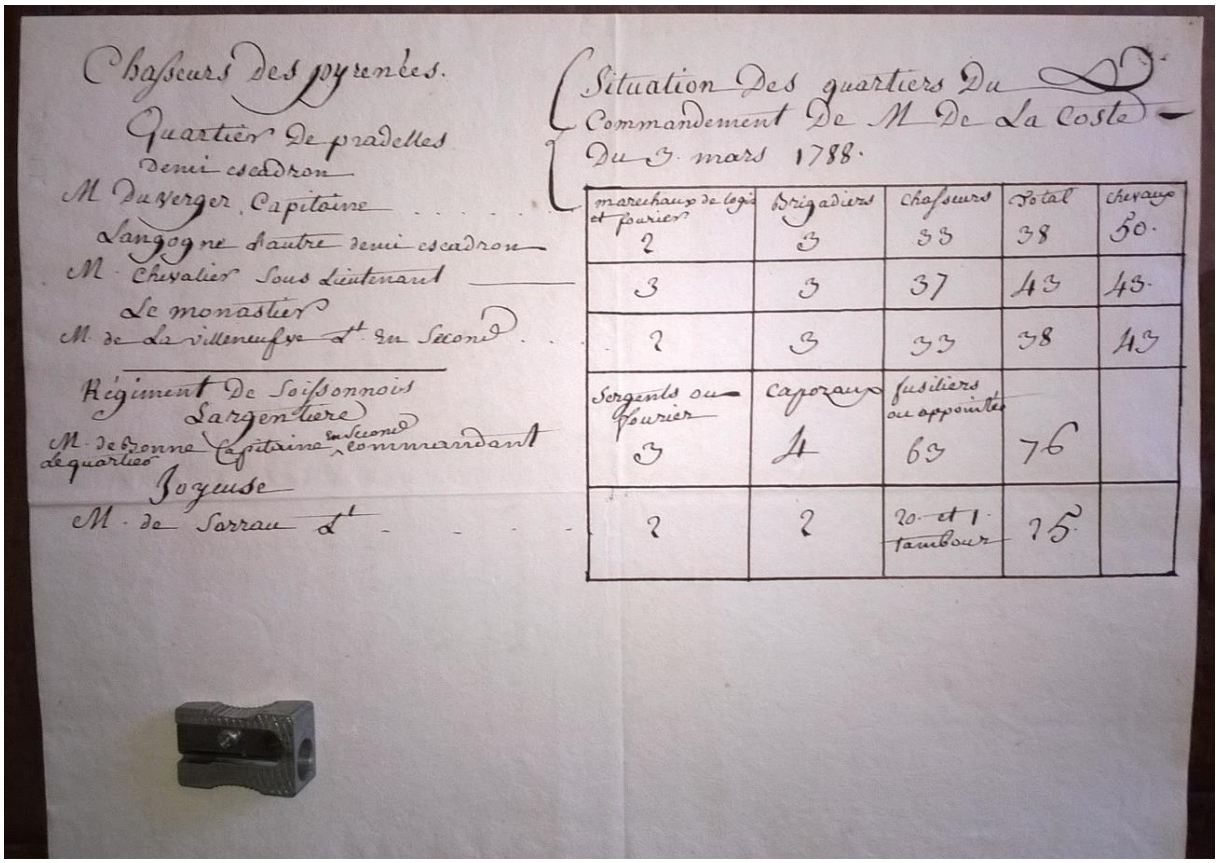

Chasseurs des pyrenées.

Quartier de pradelles

Demi escadron

M Duberger Capitaine

Langogne Autre demi escadron

M Chevalier Sous Lieutenant

Le monastier

M de La villeneufve Lt en Second

Régiment De Soissonnois

Largentiere

M de Bonne Capitaine en Second commandant de quartier

Jozeuse

M de Sarrau Lt

Situation Des quartiers Du Commandement De M De La Coste Du 3 mars 1788.

maréchaux de logis et fourier	Brigadiers	chasseurs	Total	chevaux
2	3	33	38	50
3	3	37	43	43
2	3	33	38	43
Sergents ou fourier	caporaux	fusiliers ou appointés		
3	4	69	76	
2	2	20 et 1 tambour	75	

État de situation

Annexe 46 Enveloppe avec adresse

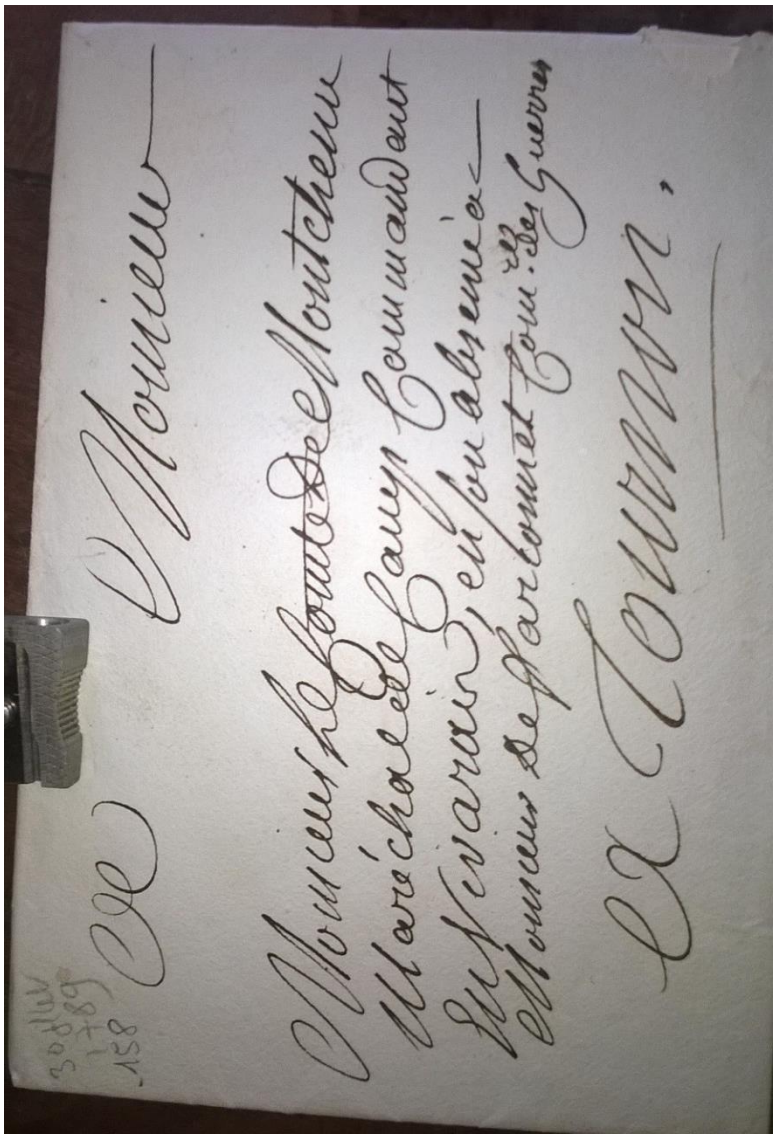

Annexe 47 Montchenu et sa femme

Annexe 48 Montchenu

« Dess. et gravé avec le physionocrate par Quenedey rue Croix des Petits Champs n°10 à Paris[1563] ».

[1563] Edme Quenedey des Riceys (1756-1830), portraitiste au physionocrate ; dessin peut-être gravé entre 1789 et 1796 (date de la rupture de Quenedey avec Gilles-Louis Chrétien (1745-1811) avec qui il s'était associé 45 rue des Bons Enfants, et année de son émigration). Autre possibilité : gravé entre 1801 et 1803 (date de son retour d'émigration et de son installation 15 rue Neuve des Petits Champs, et décès de Laurent de Montchenu).
Dans le premier cas, Laurent de Montchenu aurait 63 ou 70 ans ; dans le deuxième cas, il aurait 75 ou 77 ans.

Annexe 49 : Dépenses du château de Châteauneuf-de-Galaure

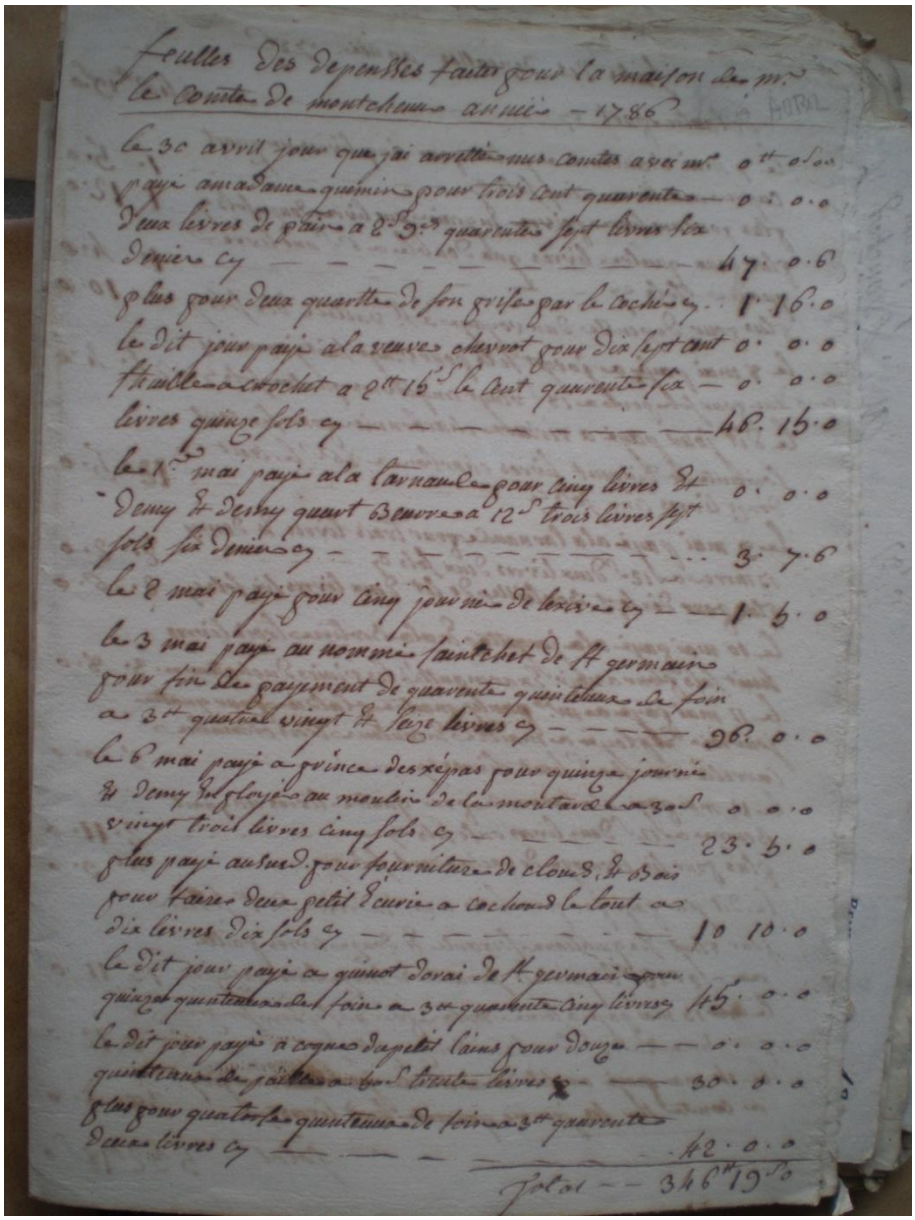

feulles des depensses faites pour la maison de mr le comte de montcheuu année – 1786

le 30 avril jour que jai arretté mes comtes avec mr 0tt 0s 0d
payé amadame quemin pour trois cent quarente — 0 . 0 . 0
deux livres de pain a 2s 9d quarente sept livres six
deniers cy — — — — — — — — — 47 . 0 . 6
plus pour deux quartte de son grise par le cochier cy . . 1 . 16 . 0
le dit jour payé a la veuve chevrot pour dix sept cent 0 . 0 . 0
fhuille a crochet a 2tt 15s le cent quarente six — 0 . 0 . 0
livres quinze sols cy — — — — — — — — 46 . 15 . 0
le 1er mai payé a la tarnaude pour cinq livres et 0 . 0 . 0
demy et demy quart beurre a 12s trois livres sept
sols six deniers cy — — — — — — — — . . . 3 . 7 . 6
le 2 mai payé pour cinq journées de lexive cy — — 1 . 5 . 0
le 3 mai payé au nommé saintchet de St germain
pour fin de payement de quarente quinteaux de foin
a 3tt quatre vingt et seize livres cy — — — — 96 . 0 . 0
le 6 mai payé a prince des xépas pour quinze journée
et demy employé au moulin de la moutarde a 30s 0 . 0 . 0
vingt trois livres cinq sols cy — — — — — 23 . 5 . 0
plus payé au susd. pour fourniture de clous, et bois
pour faire deux petit écurie a cochons le tout a
dix livres dix sols cy — — — — — — — 10 10 . 0
le dit jour payé a quinot dorai de St germain pour
quinze quinteaux de foin a 3tt quarente cinq livres cy 45 . 0 . 0
le dit jour payé a cogne du petit lains pour douze — — 0 . 0 . 0
quinteaux de paille a 60s trente livres cy — — 30 . 0 . 0
plus pour quatorze quinteaux de foin a 3tt quarente
deux livres cy — — — — — — — — 42 . 0 . 0

Total — — 346tt 19s 0

Liste des sources

I—Sources manuscrites privées

Les Montchenu branche 1

- Dispense de serment, 1238, Falque de Montchenu et Gerlion son fils. Parchemin latin non traduit.

- Note tirée de la chambre des comptes, non signée, non datée

- Pierre de Peyssin notaire des cours de Vienne et du Dauphiné, mariage, 16 mai 1318, mariage Moyrens-Montchenu, 16 mai 1318 ; parchemin accompagné de sa transcription latin-français.

- Pic notaire de Grenoble, testament, 2 septembre 1386, Geoffrey de Moyrens ; parchemin avec sa transcription latin-français.

- Guidon Boyssac notaire de Crémieu, Paris, testament du lundi après la circoncision 1323 de Jeoffrey de Montchenu. Parchemin avec sa traduction latin-français.

- Richard Syneron de Satillieu et Jean Girard notaires, mariage, 31 mars 1345, Richard de Montchenu et Jaquette de Ternier, parchemin accompagné de sa transcription latin-français.

- Pic notaire de Grenoble, testament, 2 septembre 1386, Geoffrey de Moyrens en faveur des franciscains ; parchemin avec sa transcription latin-français.

- Lettre de remise, Paris, 23 octobre 1410, dauphin Louis à Richard de Montchenu pour la somme de cent marcs d'argent à laquelle il avait été condamné à l'occasion d'un meurtre. Parchemin avec sa transcription latin-français.

- Ratification et modération, duc de Savoye à Philibert de Ternier fils de Richard seigneur de Montchenu. Parchemin résumé mais non traduit.

- Nicolet Pascalet de Ternier, notaire public de l'autorité impériale, Aymon Pocion et Pierre de Corba notaires publics, Jean Coity et Aymon de Lune notaires, mariage, 26

février 1433, Girerd de Ternier et Marguerite de Compeys. Copie papier accompagnée de sa transcription latin-français.

- Claude Bessonnat et Hugues Belièvre notaires publics de Lyon, transaction, 3 avril 1465, Falques de Montchenu, sa fille Catherine de Montchenu et Humbert de Baternay, parchemin accompagné de sa transcription latin-français. Suit la confiscation au nom du roi des terres du Bouchage, avec amendes contre Falques par Louis XI, au profit d'Humbert de Baternay. Jean de Comminges maréchal de France et gouverneur du Dauphiné fait appliquer la sentence.

- Antoine Charrerie notaire, mariage, 4 novembre 1484, Geoffrey de Montchenu seigneur de Chateauneuf-de-Galaure avec Marguerite de Compoyes. Parchemin en latin non traduit, mais résumé et recopié sur papier.

- Lettre de commission, 27 janvier 1499, le roi pour le seigneur de Châteauneuf-de-Galaure pour conduire et mener des troupes depuis Lyon jusques au duché de Milan. Parchemin avec sa transcription latin-français.

- Copie de la provision de premier maitre d'hôtel ordinaire de la maison du roi, 26 mars 1525, François 1er à Marin de Montchenu.

- Bontemps notaire, testament, 17 janvier 1527, François de Ternier en faveur de Marin de Montchenu, parchemin non traduit mais résumé.

- Lettres patentes, juin 1532, François 1er à Marin de Montchenu. Parchemin avec son sceau.

- Vitrol notaire, mariage, 1er janvier 1538, Claude de Montchenu et Marie de Montchenu fille de Marin de Montchenu. Parchemin non transcrit.

- Lettres patentes, mars 1539, le roi à Claude de Montchenu, copie.

- Les juges de Genève, certification comme héritier, août 1539, Marin de Montchenu héritier testamentaire de Philibert de Compoys seigneur de Thorens, document papier signé à Genève.

- Carte postale de la tour ronde de Montchenu, vue du nord.

Les Montchenu seigneurs de Châteauneuf-de-Galaure branche 2

- Extrait des registres, Florence « pièce constatant l'existence en 1294 de la famille de Diaceto à laquelle la maison de Montchenu s'est alliée ». Document papier.

- Lettres de quittance, Lyon, 1549 et 1571, Gadaigne.

- Lettre et commission, 6 novembre 1559, adressée au duc de Joyeuse gouverneur pour le roi en Languedoc pour recevoir Claude de Montchenu chevalier de l'ordre du roi avec le collier de St Michel.

- Claude Marchand notaire, Lyon, mariage, 22 octobre 1567, Jean Baptiste Dadiaceto et Françoise de L'Aube.

- Lettre, 5 novembre 1569, le roi Charles à Montchenu.

- Brevet, Champ des Landes près st Jean d'Angely, 5 novembre 1569, le roi choisit M de Montchenu pour l'ordre de St Michel et lui envoie le collier.

- Lettre, Romans, 9 avril 1573, à Mr de Montchenu chevallier de l'ordre du Roy gouverneur de Romans.

- Plusieurs commissions et lettres, 1580, à Claude de Montchenu pour retirer les armes et dissiper les rassemblements à Moras, Beaurepaire, Vienne, la Valloire.

- Antoine Bernard notaire, Lyon St Jean, Inventaire des biens de Jehan Baptiste Da Diaceto, 20 octobre au 23 novembre 1581.

- Inventaire, Lyon, 1584, obligations de Jehan Baptiste de Diacette.

- Lettre, mars 1587, Maugiron à Mr de Montchenu.

- Giraud curé, acte de baptême d'Antoine de Montchenu, Château de Châteauneuf-de-Galaure, 5 juin 1587.

- Lettre, 23 septembre 1590, Charles de Lorraine commandant en Dauphiné à la reine mère en faveur de Claude de Montchenu pour lui faire payer ses gages.

- Epitaphe, 1615, ses frères à Antoine de Montchenu.

- Lettre, 26 décembre 1619, Henri de Savoye au baron de Montchenu.

- Lettre, 20 juin 1621, Frère Robert père provincial à Claude de Montchenu. Copie papier.

- Nomination, mars 1625, Charles Emmanuel duc de Savoye à M. de St Martin de Montchenu pour la charge de maistre de camp pour la levée d'un régiment de mille hommes d'infanterie.

- Commission, 2 mars 1625, duc de Lesdiguières, à M de St Martin de Montchenu ; document papier.

- Claude Philippe notaire à Chambéry, copie de lettre de commission, 25 juin 1633, duc de Savoie Amédée à Claude de Montchenu.

- Bocon et Juvenet notaires, acte de mariage, 6 juin 1643, Jean-Baptiste de Montchenu et Marie de Langon. Parchemin avec trois copies papier.

- Chambéry, lettre, 30 avril 1650, Christine de Savoie reine de Chypre à Madeleine de Montchenu présidente de Challes, pour le décès de son frère Claude. Document papier.

- Convocation imprimée, résultant de l'ordonnance du 2 novembre 1666 concernant la recherche de la noblesse,

- Certificat de noblesse, 12 juillet 1667, intendant de Dauphiné pour Claude de Montchenu seigneur de Chateauneuf de Galaure ; parchemin.

- Cornier notaire, quittance, 3 juillet 1682, Marie Anne Despinchal pour sa fille Magdeleine.

- Servonnet et François Corniet notaires, contrat de mariage, 12 juillet 1682, Claude de Montchenu et Magdeleine de Luc ; parchemin et sa copie papier.

- Livre de raison de Claude de Montchenu et Nicolas.

- Certificat de noblesse, 6 août 1705, M de La Bourdonnaye intendant en la généralité de Bordeaux en faveur des Vaucocourt.

- Inventaire, Châteauneuf-de-Galaure, 1712, Claude de Montchenu.

- Lettre de demande, 31 janvier 1718, frère Benoît Michel au comte de Montchenu. Lettre papier.

- Lettre de commission, 30 mai 1719, Louis duc d'Orléans régent à Nicolas de Montchenu.

- Pierre Opérier prêtre et curé de la Magdeleine à Bergerac, notaire non cité, acte de mariage, 16 octobre 1720, Nicolas de Montchenu et Anne de Vaucocourt de Naillac ; copie papier.

- Copie de procès-verbal, Montigniat curé de Lens Lestang et archiprêtre de la Valloire, vers 1720, Magdeleine de Luc.

- Acte, 25 juillet 1733, Nicolas et Adrien.

- Alexandre Brenier avocat en parlement juge, donation, 26 juillet 1733, Magdeleine de Luc à Adrian et Nicolas de Montchenu, copie papier certifiée originale le 1er août 1733.

- Lettre, 1734, la 19ème année du règne, Louis à Adrien de Montchenu.

- Servonet, Brenier de Bellaird, Guyon, Ithier notaires, testament, 27 août 1742, Magdeleine de Luc veuve de Claude de Montchenu ; copie papier.

- Comptes personnels, 1743 à 1750, Nicolas de Montchenu.

- Acte de vente, Bergerac, 9 juillet 1752, Nicolas et Laurent de Montchenu à Philippe Fontaine.

- Quittances(12), Paris, collège Louis le Grand, de 1737 à 1742, Nicolas de montchenu pour ses fils et neveux.

Les Montchenu seigneurs de Thodure branche 3

- Hyppiatrique régimentaire, non daté, Abel de Montchenu.

- Etat des chevaux achetés à Tunis, 1750, Abel de Montchenu.

- Journal de ce qui s'est passé à Tunis depuis le 24 avril, Abel de Montchenu.

- Voyages et reconnaissances militaires en tant qu'aide maréchal des logis de l'armée du maréchal d'Estrées, non datés, Abel de Montchenu.

- Plan de campagne de l'armée française en 1757, Abel de Montchenu.

- Etudes militaires, non datés, Abel de Montchenu.

- Description de villes et villages traversés et routes parcourues en Italie, non daté, Abel de Montchenu.

- Extrait du journal de ma vie, non daté, Abel de Montchenu.

- Note sur papier, non signée, non datée, spécifiant que Claude Marin Henri « a été rayé de la liste des émigrés par arrêté du 12 germinal An X » (2 avril 1802).

- Lettres (3), 23 mars, 3 avril et 8 juillet 1810, Delègue à Marin de Montchenu rue du faubourg St Honoré n° 35 à Paris.

- Lettre, 1er février 1815, Général Foy au vicomte de Montchenu rue du faubourg St Honoré n° 35 à Paris.

- Passeport, 27 mars 1815, Louise de Maupéou.

- Commission, 5 décembre 1815, Louis et Richelieu à Claude Marin Henri.

- Carton d'invitation, Sainte-Hélène, non daté, Sir Hudson et Lady Lowe au marquis de Montchenu.

- Quittance, 1er mai 1830, Claude Marin Henri de Montchenu n°3 au quai d'Orsay à Paris.

- La chronique de Paris, revue de la semaine, tome IV du 6 novembre 1836, Paris.

- Mariage, 17 février 1849, Gaston de Montchenu et Clémence de Laleu.

- Charles Augustin Ferlay notaire, Hauterives, acte en brevet n°17316, 21 mai 1868, Gaston de Montchenu.

- Brouillon de Scipion de Montchenu racontant la vie d'Abel, non signé non daté.

Les Montchenu branche 3 posthume

- Certificat militaire, Annecy, 25 mai 1793, Jacques Sévère Montchenu.

- Extrait des registres de l'état civil de la ville de Grenoble n° 445, Scipion de Montchenu.

- Cahier cartonné vert intitulé : « Copie des titres et généalogie de la famille de Montchenu », 1841, Scipion de Montchenu.

- Léonce Marc Gabriel Lombard Morel notaire à St Vallier, château du Molard à Beausemblant, acte de mariage et lègs n° 5833 f °49 R°, 9 février 1863. Document papier avec timbre impérial.

- Vendre maire de Grenoble, rectification du registre d'état civil, 5 juin 1866, Jacques Sévère Montchenu.

- Charles Augustin Ferlay notaire d'Hauterives, dépôt de testament n°15939, 26 janvier 1864, Gaston de Montchenu à Scipion de Montchenu.

- Brouillon de lettre, 17 avril 1894, Scipion de Montchenu à Geoffroy de Grandmaison.

- Procès-verbal de mise en possession et de bornage des lots n°21, 46 et 67 du territoire de Seraghna province de Constantine Algérie, 8 avril 1876, au profit de Louis de Montchenu.

- Brouillons, 1864-1894, Scipion de Montchenu.

Elisabeth de Montchenu sœur de Laurent, et son mari le marquis de La Porte de l'Arthaudière

- Quittances(19), 1748, 1754, 1755, 1756, 1757, 1758, 1759, 1760, 1764, 1765, 1767, 1768, 1769, 1770, 1777, marquis de La Porte de l'Arthaudière à Montchenu.

- Quittances(12), 1768, 1769, 1780, 1782, 1783, 1792, 1793,1794, Montchenu de La Porte à son frère Laurent.

- Reconnaissance de dettes, 1764, 1769, 1770, 1773, 1777, Laurent de Montchenu à son beau- frère M. de La Porte.

- Lettres (2), 1er mai An 3 et 16 ventôse An 3, Elisabeth de La Porte de l'Arthaudière à son frère.

Les comptes de Laurent de Montchenu

- Livre de comptes des fermiers 1767, non signé.

- Livre de comptes des fermiers 1762-1767, non signé.

- Rente notariée, 1774, Brenier à Montchenu.

- Revenu des terres affermées à Montchenu, 1778.

- État des titres du comte et de la comtesse, mars 1778, non signé.

- État des contrats et obligations qui appartiennent à M le comte de Montchenu du chef de Mme la comtesse, non daté.

- Créances de M le comte de Montchenu, de Mme la Présidente de Bussy et de M de Rosseville contre Martin, et ce qu'elles produirent par la distribution du prix des biens des débiteux, non daté.

- Bordereau des recettes et dépenses, 30 mai au 17 septembre (année non précisée), non signé.

- Quittance de capitation de ses domestiques, ville de Paris, 1783-1784.

- Bordereau des recettes et dépenses, 1er mai 1784 au 31 décembre 1784, Jean Godard.

- Bordereau des recettes et dépenses, 1er mai 1786 au 1er décembre 1786, Jean Godard.

- Bordereau des recettes et dépenses, 1er mai 1786, Jean Godard.

- Bordereau des recettes et dépenses, 2 mai 1784, Jean Godard.

- Mémoire d'ouvrages pour la rue de Bercy, 8 mai 1784, paveur Biard.

- Mémoire d'ouvrages pour la rue de Bercy, 23 mai 1784, maçon Callou.

- Mémoire d'ouvrages pour la rue de Bercy, 25 mai 1784, charpentier Rabiaud, architecte Dumont.

- Mémoire d'ouvrages pour la rue de l'Université, 27 septembre 1784, vitrier Le Vieil.

- Quittances des dépenses(4), 1784.

- Dépenses extraordinaires, 1785.

- Mémoire d'ouvrages pour la rue de l'Université, 5 novembre 1785, maçon Lefaivre.

- Quittances de dépenses extraordinaires, 1784, 1785, Montchenu.

- Quittances de dépenses(5), 1785 et 1786, Montchenu.

- Honoraires du comptable, 1785, 1786, 1787.

- Reçus (10), 1786 et 1787, Montchenu à son homme d'affaires à Paris, Godard.

- Liste des créances de Montchenu, non daté, non signé.

- Etat et prix des fermes du comte de Montchenu, 1789.

- Etat des côtes royales vingtièmes et capitation, entretien du grand chemin, 1789.

-Etat du produit des domaines et immeubles de l'arrondissement du Grand Serre, de feu M. Laurent Montchenu, non signé.

- Etat du produit des domaines et immeubles de l'arrondissement de Saint-Vallier, de feu M. Laurent Montchenu, postérieur à 1802.

- Etat des revenus nets de toutes les propriétés dépendantes de l'hoirie de feu M le comte de Montchenu, situées dans les communes de Châteauneuf, Montchenu, Moras, Hauterives, Ratières et St Avit, St Martin d'Août et Mureils, postérieur à 1802.

- Etat des baux à ferme et grangeage des domaines et moulins de feu le comte de Montchenu, 1807.

« Le Chemin de Galaure 1769-1784 » de Laurent de Montchenu

- Mémoire non signé non daté.

- Lettre, 3 septembre 1769, de Goy à ?.

- Lettre, 7 septembre 1769, de ? à Montchenu.

- Lettre, 6 mars 1774, Goy à Montchenu.

- Lettre, 1er juin 1776, Fay Maubourg à Montchenu.

- Lettre, 17 juin 1776, Dauphin à Montchenu.

- Lettre, 29 octobre 1776, Fayard à Montchenu.

- Lettre, 20 novembre 1776, Levau à Montchenu.

- Lettre 3 décembre 1776, Duclos à Montchenu.

- Lettre, 3 janvier 1777, Beaufort à Montchenu.

- Lettres (3), 14 février 1777, 25 mars 1777, 4 juin 1777, Duclos à Montchenu.

- Lettre, 12 juillet 1777, Fayard à Montchenu.

- Lettres(2), 16 août 1777, 24 septembre 1777, Duclos à Montchenu.

- Lettre, 11 octobre 1777, Fayard à Montchenu.

- Lettre, 6 février 1778, Fay Maubourg à Montchenu.

- Lettre, 12 juillet 1778, Thomé à Montchenu.

- Lettre, 12 août 1778, Bernon à Montchenu.

- Lettres, 12 août 1778, 29 août 1778, Fay Maubourg à Montchenu.

- Lettre, 27 août 1778, Pajot de Marcheval à Montchenu.

- Lettre, 2 octobre 1778, Sibeud à Montchenu.

- Lettre, 29 octobre 1778, Pajot de Marcheval à Montchenu.

- Brouillon de lettre, 1er novembre 1778, Montchenu à ?.

- Lettres (3), 12 mars 1779, 30 avril 1779, 14 mai 1779, Fay Maubourg à Montchenu.

- Lettre, 26 mai 1780, Pajot de Marcheval à Montchenu.

- Lettre, 13 juin 1780, Duclos au Père Collet gardien des Picpus.

- Lettre, 17 juin 1780, Duclos à Montchenu.

- Lettre, 22 juin 1780, Vincent Quantin vicaire général des Picpus à Montchenu.

- Lettre, 26 juin 1780, Pajot de Marcheval à Montchenu.

- Lettre 29 juin 1780, Fayard à Montchenu.

- Lettre, 1er juillet 1780, Bonnet à Montchenu.

- Lettre, 3 juillet 1780, Goy à Montchenu.

- Lettres(2), 5 juillet 1780, 18 juillet 1780, Faure à Montchenu.

- Lettre, 5 juillet 1780, Dupleissis à Montchenu.

- Lettres(2), 22 juillet 1780, 26 juillet 1780, Frère Georgerat Picpus à Montchenu.

- Lettre, 27 juillet 1780, Pajot de Marcheval à Montchenu.

- Procès-verbal, 29 juillet 1780, Dupleissis.

- Lettre, 1er août 1780, frère Georgerat Picpus à Montchenu.

- Lettres (2), 1er août 1780, 8 août 1780, Duclos à Montchenu.

- Lettres, 8 août 1780, 9 août 1780, frère Georgerat Picpus à Montchenu.

- Lettre, non datée, Goubertier à Montchenu.

- Lettre, 20 août 1780, Pajot de Marcheval à Montchenu.

- Lettre, 27 août 1780, Duclos à Montchenu.

- Lettre, 27 août 1780, Goy à Dupleissis.

- Lettre, 28 août 1780, non signée, à Montchenu.

- Lettre, 8 septembre 1780, Grolée de St Vallier à Montchenu.

- Lettre, 14 septembre 1780, Duclos à Montchenu.

- Lettre, 15 septembre 1780, Frère Collet à Montchenu.

- Lettre, 16 septembre 1780, Duclos à Montchenu.

- Lettre, 16 septembre 1780, Goubertier à Montchenu.

- Lettre, 17 septembre 1780, Faure à Montchenu.

- Lettre, 30 septembre 1780, Dupleissis à Montchenu.

- Lettre, 9 octobre 1780, 13 octobre 1780, Fayard à Montchenu.

- Lettre, 17 octobre 1780, frère Collet à Montchenu.

- Lettre, 21 octobre 1780, Pajot de Marcheval à Montchenu.

- Lettre, 16 août 1782, Pajot de Marcheval à Montchenu.

- Brouillon de réponse à lettre du 16 août 1782, Montchenu à Pajot de Marcheval.

- Demande de subsides, non daté, Montchenu à Pajot de Marcheval.

- Imposition des pauvres de St Martin d'Août, 10 octobre 1782, Montchenu.

- Lettre, 22 novembre 1784, Caze de La Bove à Montchenu.

- Chanson nouvelle sur l'air des Geiries (sic), non datée, non signée.

- Papier imprimé : « inscription à l'honneur de M le comte de Montchenu, gravée sur les rochers de Galaure », 1780, non signé.

- Lettre de compliment et remerciements, non datée, non signée, à Montchenu.

Dossier de demande de Laurent de Montchenu pour la charge de premier maître d'hôtel du roi

- Mémoire non daté, non signé.

- Copie de lettre de Montchenu au roi pour demander la charge, non datée, non signée.

- Mémoire généalogique des Montchenu, non daté, non signé.

- Mémoire généalogique, non daté, Montchenu.

L'affaire de Malte et de St Antoine de Viennois (1765-1781)

- Mémoires (2) à consulter, non datés, non signés.

- Lettre, 18 décembre 1765, de ? à l'abbé Montchenu à Bordeaux.

- Mémoire pour mettre un mage chez le Grand Maître à Malte, non daté, non signé.

- Mémoire pour la réception de minorité dans l'ordre de Malte, non daté, non signé.

- Extrait d'un vieux titre trouvé dans les archives de la maison des Allemands, non daté, non signé.

- Brouillon de lettre, non datée, Montchenu à « son Altesse Eminentissime ».

- Copie de lettre, 21 mai 1778, Rohan Grand Maitre à Montchenu.

- Lettre, 20 juin 1778, de ? à Montchenu.

- Lettre, non datée, non signée, adressée « à mon cher commandeur ».

- Délibération, 22 octobre 1779, de Cambon, Caillau, et Prollier à Montchenu.

- Lettre, 18 avril 1780, Mr de Vergennes à Montchenu.

- Copie de lettre, non datée, Grand maitre à M de Vergennes.

- Lettre, 10 mai 1780, le cardinal Pallavicini à M l'abbé de Bayanne.

- Brouillon de lettre, 7 juin 1780, Montchenu à « votre Eminence ».

- Lettre, 8 juin 1780, le cardinal Pallavicini à M l'abbé de Bayanne.

- Lettre, 25 septembre 1780, frère inquisiteur Zondadari à « votre Excellence ».

- Brouillon de lettre, 5 mars 1781, Montchenu à « votre Altesse Eminentissime ».

- Lettre, 16 avril 1781, Rohan grand maitre à Montchenu.

- Brouillon de lettre, 20 juin 1781, Montchenu à ?

La vie personnelle de Laurent de Montchenu.

- Quittances de scolarité (12), collège Louis-le-Grand, Paris, 1737-1742, les Montchenu.

- 9 lettres, 1752 à 1754, Laurent de Montchenu à son père Nicolas.

- Inventaire des titres, 1764, le comte de Montchenu.

- Lettre du 21 juillet 1769, La Cheynaie-Desbois à Montchenu.

- Mémoire, 1769, Laurent de Montchenu à La Cheynaie-Desbois.

- Procuration de vente, Bergerac, 9 mai 1774, Laurent de Montchenu à Antoine Brenier.

- Comptes de Laurent de Montchenu.

- Cahier de comptes des travaux, non daté, non signé. 21 cm sur 28 cm, une cinquantaine de feuilles numérotées recto-verso, dont une douzaine est utilisée, chaque page correspondant à un ouvrier.

- Cahier de dépenses pour travaux, 1769-1772, non signé. 17 cm sur 24 cm de seize pages dont seulement dix sont utilisées.

- Copie de demande de retraite, Paris, Monspey aide-major de ladite compagnie, 28 avril 1776.

- Quittance des Annales politiques, civiles et littéraires, Paris, 10 juillet 1779.

- Facture de la Bibliothèque Universelle des Romans, Paris, 24 février 1780.

- comptes avec dépenses particulières, cuisine, bâtiments, 1780-1790, Delègue à Montchenu. 493 feuilles.

- Quittance, Paris, directeur du Journal de Paris, 5 décembre 1785.

- Quittance n°2116 du Mercure de France, Mr Panckoucke, Paris, 28 novembre 1785.

- Brouillon d'acte de procuration, 1er mars 1789, non signé, Laurent de Montchenu.

- Copie de l'enregistrement des domaines au bureau du Grand Serre, 28 frimaire an 11, veuve Busson de Bussy et son agent Delègue.

- Déclaration des ornements praités à l'église, 5 ventôse an XII, 1804, habitants propriétaires de la commune et paroisse de Châteauneuf-de-Galaure : Laroche, Turc, Sublat fils aîné, Boulon.

La carrière de Laurent de Montchenu.

- Etat militaire de France pour les années 1778, 1779, 1780, 1781, 1782, 1783, 1790, par M. de Roussel, Paris, chez Onfroy libraire quai des Augustins au Lys d'Or.

- Almanach de Versailles de 1788, chez Blaizot rue Satory, Versailles.

- Décisions pouvoirs : distinction des pouvoirs et autorité des commandans et gouverneurs particuliers, copie d'une lettre de M. de St Florentin à M. de Brun de Versailles le 24 aout 1750.

- Copie de demande de retraite, Paris, 28 avril 1776, Monspey aide-major de la compagnie pour Montchenu.

- Mémoire sur les gardes du corps, accompagné de « refflexions », non daté, non signé, mais de l'écriture de Laurent de Montchenu. Cahier de six pages à deux colonnes.

- Mémoire mis à jour, 1776, chevalier de Beauvais au comte de Périgord. Cahier de 24 cm sur 36 cm composé de 20 pages, d'après un premier mémoire de 1774. Cahier de 24 cm sur 36 cm, 20 pages.
- Mémoire sur les 699 villes du Vivarais et Velay, non daté, non signé, composé de douze feuilles.

- Observation sur l'établissement des troupes en Vivarais et Velay, accompagné d'une carte du Vivarais et de l'emplacement des troupes, non daté, non signé.

- Réunion à Tournon des différents postes établis en Vivarais et Velai tant pour les revües d'inspection que pour quitter la province, non daté, non signé. Cahier de 14 pages.

- Extrait de l'ordonnance du Roi du 25 mars 1776, titre 8, art. 18, 19, 20, 21 et 22.

- Mémoire sur les désordres en Vivarais, non daté, non signé. Cahier de 38 sur 25 cm, constitué de 4 feuilles.

- Mémoire sur les désordres du Vivarais ; brouillon de 3 pages, non daté, non signé, mais de l'écriture de Montchenu.

- Mémoire pour le Vivarais et la ville de Tournon, non signé, non daté.

- Mémoire concernant le protocole à respecter en cas de cérémonie publique en la cathédrale de Montpellier, non daté, non signé.

- Observations sur la nécessité d'une justice royale, consuls maires d'Annonay au comte de Montchenu. Copie non datée mais sans aucun doute de 1780, la sénéchaussée d'Annonay étant créée en 1781. Cahier de 8 feuilles.

- For privé, 1780 à 1789, Comte de Périgord à Montchenu. 66 lettres.

- Mémoire, 1783 et 1785, Frévol de La Coste. Document imprimé au Puy, imprimerie de G. E. Clet imprimeur de la Ville, 1786. 20 cm sur 25 cm, composé de 4 feuilles.

- Etat des officiers du Parlement de Toulouse exilés en vertu des ordres du Roi, 28 mai 1788.

- Mémoire du 26 août 1788, Frévol de La Coste au baron de Breteuil.

- Almanach de Versailles, année 1788, à Versailles chez Blaizot rue Satory.

La province du Berry

- Copie d'extrait des registres des délibérations du baillage de Berry à Bourges, 15 mars 1771, non signé.

- Arrêt du conseil d'Etat du roi, portant établissement d'une administration provinciale dans le Berry, 12 juillet 1778, Bertin, imprimé de 4 pages.

- Copie de la liste de messieurs les députés pour la tenue de l'administration provinciale du Berry nommés le 5 octobre 1778 en exécution de l'arrêt du 12 juillet 1778, non signé.

- Lettre patente du roi portant établissement d'une administration provinciale dans le Berry, 9 mai 1779, Dufranc, imprimé de 2 pages.

- Affiche : « De par le roi et l'administration provinciale du Berry », 29 septembre 1779, signé Merle de la Brugière secrétaire-greffier.

- Arrêt du conseil d'Etat du roi, sur les vingtièmes dans la généralité du Berry, 27 novembre 1779, Merle de la Brugière, imprimé de 4 pages.

- Copie du règlement du Berry pour la noblesse, non daté, non signé.

- Lettre, 19 juin 1780, comte de Bonneval député de la noblesse, à Montchenu.

Autres province

- Arrêt du conseil d'Etat du roi portant établissement d'une administration provinciale dans le Dauphiné, 27 avril 1779, le prince de Montbarey, imprimé de 2 pages.

- Arrêt du conseil d'Etat du roi portant établissement d'une administration dans la généralité de Montauban, 11 juillet 1779, Amelot, imprimé de 2 pages.

Correspondance passive et journaux des lettres

- Correspondance passive et active, 3 janvier 1788-31 décembre 1788, n°1 à 210.

- Correspondance passive et active, 1er janvier 1789-31 décembre 1789, n°1 à 249-b.

- passive et active : quelques lettres des années 1780, 1781, 1782, 1783, 1784, 1785, 1786, 1787.

- Journal des lettres, 16 janvier 1787-18 octobre 1787 pendant 44 pages. Puis 13 janvier 1788-27 août 1788 pendant 143 pages, suivi de 12 pages de sommaire.

- Journal de correspondance, 21 janvier 1789-janvier 1790 ; Vingt pages blanches suivent, le cahier n'est pas terminé.

- Memento avec adresses de 72 interlocuteurs, et la formule de politesse pour chacun.

- Journal des lettres de Toulouse.

- Journal des lettres de Toulouse, 13 septembre 1788-8 novembre 1788.

- Journal des évènements de Toulouse, 1er septembre 1788-

Autres sources privées

- État des lieux du château de Châteauneuf-de-Galaure, 1934, foyer de charité de Châteauneuf-de-Galaure.

- Carte postale du château de Châteauneuf-de-Galaure, foyer de charité de Châteauneuf-de-Galaure.

- Carte postale du château de Châteauneuf-de-Galaure, collection J.M.Delay.

- Cartes postales du château de Thodure, collection J.M.Delay.

- *Chronique de Paris, revue de la semaine*, tome IV du 6 novembre 1836, Paris.

- *Gazette de Leyde* n°66 du 15 août 1788

- Témoignage sur le château de Châteauneuf-de-Galaure dans les années 1930 et 1940, Micheline Larquey.

II—Sources manuscrites publiques.

Archives de Paris

- Bibliothèque nationale de France. Département des manuscrits. Manuscrit Rothschild 2973.

- Archives Nationales, papiers du grand écuyer Charles de Lorraine, série 01 : 01/859/ 136, 137, 138, 213, 214, 241 ; 01/861/15 ; 01/872/39, 01/896/1 à 26 ; 0/899/1 à 118.

- Notice extraite de l'application ETANOT du Centre historique des Archives nationales (CAN), minutes et répertoires numériques du notaire Louis Auguste Marchoux (étude XCIII), 1807, MC/ET/XCIII/283.

- Archives de la ville de Paris, VDD5 : table des rues et des n° contenus dans les Faubourgs St Martin, St Denis, Montmartre, St Honoré, St Germain, St Michel, St Jacques, St Marcel et St Victor, Folio 171- 172.

- Archives de la ville de Paris, Sommier foncier pour le Faubourg St Honoré, vente faite par le notaire Fould, AQ 18 138.

Archives départementales

-AD Cher, Registres paroissiaux de Bourges St Outrillet 1666-1791, 3E0068, p. 81, p. 385 ;

3E1029 ; *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, 1934, volume 18, p. 297 ; registre B 768 insinuations au bureau, contrat de mariage 1744.

- AD Drôme, 2 E 111 64 notaires ; C27 Ponts et chaussées ; C247 ; registres paroissiaux de Châteauneuf-de-Galaure 5MI 136/R1 1702-1792, p. 51, 111, 113, 118, 124, 140,158, 180, 305, 351, 385.

- AD Haute-Loire, Fonds Chaumeils-de La Coste : 110 J3, 110 J7, 110 J38, 110 J 59, 110 J70, 110 J74.

- AD Hérault, C 6563, C 6895.

- AD Isère 2C 751, routes et chemins de Provence à Lyon 1769-1782 ; 2C 828 Ponts et chaussées 1774-1790 ; 2C 397 tailles et rôles d'imposition 1696-1786.

-Bibliothèque municipale de Lyon, fonds Morin-Pons 258 : mémoires au roi demandant la charge de premier maître d'hôtel pour le comte de Montchenu ; *Etat des pensions*, tome 1 *: Etat des pensions sur le Trésor Royal seconde classe, pensions de huit mille livres inclusivement jusqu'à vingt mille livres exclusivement,* 1789.

III—Sources imprimées

Anonyme, *Mémoire sur le Vivarais au subdélégué Blachière*, 24 avril 1788.

Almanach général de la province du Dauphiné pour l'année 1789, Anonyme, Paris, 1789.

Assemblée nationale constituante, comité des pensions, *Etat nominatif des pensions : Etat des pensions sur le Trésor Royal seconde classe, pensions de huit mille livres inclusivement jusqu'à vingt mille livres exclusivement*, t. 12, Paris, Imprimerie nationale, 1789.

Blachière subdélégué, *Mémoire sur le Vivarais à M. l'intendant Ballainvilliers*, 10 décembre 1786.

Boucher intendant, *Etat de la France en 1698 par Mr Boucher intendant, Extrait du mémoire de la généralité de Dauphiné, 1698.*

Boulainvilliers Henri de : *Etat de la France d'après enquête des intendants début XVIII*[e] *siècle*, Londres, chez T. Wood & S. Palmer, 1752.

Courrier de l'Europe ou mémoires pour servir à l'histoire universelle, volume 24 n°1, Gallica.bnf.fr.

Lanthenas F.X., *Mémoire à consulter et consultations sur les Etats du Velay, du Languedoc, et du Royaume*, 1788 (absence d'éditeurs et de lieu).

Montandre-Longchamps, *Etat militaire de France pour l'année 1758 contenant l'état actuel des troupes, les uniformes, et les noms des principaux officiers de chaque corps ; les gouvernements de provinces et états-majors des places, et le précis des ordonnances de*

l'année 1757, concernant le militaire, avec approbation et privilège du Roi, Paris, chez Guillyn libraire, 1758, 1761, 1762, 1763, 1764, 1765, 1783.

Recueil des Edits, Déclarations, Arrêts et Ordonnances…pour la Province de Languedoc, Montpellier, J. Martel, 1698-1789.

Rigod de Terrebasse, « Lettre adressée au président de Saint-Julien », *Pillage du Château de Terrebasse 3 août 1789,* Grenoble, Allier frères, 1906.

Young Arthur, *Voyages en France pendant les années 1787, 88, 89 et 90, entrepris plus particulièrement pour s'assurer de l'état de l'agriculture, des richesses, des ressources et de la prospérité de cette nation*, tome Second, Paris, chez Buisson, 1794 vieux style, An II de la République.

IV—Sources éditées

Bombelles, marquis de, *Journal,* t.2 1784-1789, texte établi par J. Grassion et F. Durif, Genève, Droz, 1982.

Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis 420 jusqu'à 1789,* Paris 1863, ré-édition 1964-66, volume 4.

V—Internet

- http://favoritesroyales.canalbog.com/archives/2012/07/24790105.html

- Fr.m.wikipedia.org/wiki/liste_des_gouverneurs_du_Berry

- http://www.le-prince-de-Talleyrand.fr/gabrielmarie.html

- http://fr.wikipedia.org/wiki/chasseur_%C3%A0_cheval

- Procès-verbal de preuves pour Malte, 1621, AOM 3048, bibliothèque nationale de Malte-Cotes. Genawiki.com/

- Wikipedia.org/wiki/milice_provinciale

- https://sites.google.com/site/tirailleurscorses/home/chasseurs-corses-n-4

Bibliographie

I—Usuels

Aubert de la Chenaye-Desbois F. A. et Badier, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, 1868, tome XIII.

Barbiche B. et Châtenet M. (dir.), *L'édition des textes anciens XVIe -XVIIIe siècles*, Inventaire général des monuments et des richesses artistiques, Documents et méthodes n°1, Paris, 1990.

Bely L. (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime : royaume de France XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, PUF quadrige, 2ème édition 2003.

Benoit d'Entrevaux Florentin, *Armorial du Vivarais*, Marseille Lafitte Reprints 2002.

Blanchard A., *Dictionnaire des ingénieurs militaires 1691-1791*, Montpellier 1981.

Bodinier G., *Dictionnaire des officiers généraux de l'armée Royale 1763-1792*, tomes 1 et 2, Espagne, Archives et culture, 2009.

Brun-Durand J., *Dictionnaire biographique et biblio-biographique de la Drôme*, t. 2, Grenoble, Librairie dauphinoise, 1901.

Corvisier A. (dir.), *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires*, Paris, PUF, 1988.

Dainville F. de, *Cartes anciennes de l'Eglise de France, historique, répertoire, guide d'usage*, Paris, Vrin, 1956.

Duquesne J., *Dictionnaire des gouverneurs de province sous l'Ancien Régime novembre 1315-20 février 1791*, Paris, éditeur Christian, 2003.

Jougla de Morenas, *Grand armorial de France*, tome V, nouvelle édition par R. de Warren Frankelve Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1975.

La Chenaye-Desbois F.-A. de, *Dictionnaire de la noblesse*, t. 9, Paris, Berger-Levrault, 1980.

La Chenaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la noblesse*, t. 13, 3ème édition, Schlesinger Paris 1868.

La Roque L. de, *Armorial de la noblesse du Languedoc*, Paris, Firmin Didot, 1860.

Miquet C. et Mollaret M., *Les mesures agraires d'Ancien Régime de la Drôme d'après les documents du cadastre dit « napoléonien »*, Valence, AD Drôme, 1994.

Paul G., *Armorial général du Velay et des enclaves de l'Auvergne, du Gévaudan, du Vivarais et du Forez formant le département de Haute Loire*, Marseille, Laffitte Reprints, 2002.

Rivoire de La Batie, *Armorial du Dauphiné*, Lyon 1867, Laffitte Reprints Marseille 1996.

Sarmant T., *Les ministres de la guerre 1570-1792*, Paris, Belin, 2007.

Willems H. et Conan J.Y., *Liste alphabétique des pages de la Grande Écurie du roi*, Dison-Verviers, Imprimerie Lelotte, 1966.

II—Études et monographies

Abbiateci A. et alii, *Crimes et criminalité en France, XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, A. Colin, 1971.

Andrieux C., L'organisation de la justice militaire sous l'Ancien Régime, Clermont-Ferrand, Bussac, 1930.

Antoine, A., *Les subdélégués de l'intendance, spécialement en Franche-Comté et dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle*, thèse, Université de Nancy, 1929.

Antoine. M., Les gouverneurs de province en France (XVIe-XVIIIe siècles), *Prosopographie et genèse de l'Etat moderne, Actes de la table ronde organisée par le CNRS et l'ENS*, Paris, 22-23 octobre 1984, Françoise Autrand (éd), Paris, ENSJF n° 30, 1986.

Appolis E., « Le subdélégué de l'intendant en Languedoc », *Anciens pays et Assemblées d'Etats,* t. 48, Bruxelles, 1969.

Arbellot G., « La grande mutation des routes de France au milieu du XVIIIe siècle », *Annales, économies, sociétés et civilisations*, 1973, volume 23, n° 3, p. 765-791.

Arbellot G. Lepetit B., *Atlas de la Révolution Française, Volume 1 : Routes et communications*, Paris, EHESS, 1987.

Ariès P. et Duby G., *Histoire de la vie privée,* vol. 3, *De la Renaissance aux Lumières*, Seuil, 1983.

Aubert G., *Révoltes et répressions dans la France moderne*, Paris, Colin, 2015.

Babeau A., *La vie militaire sous l'Ancien Régime*, Tours, Firmin-Didot, 1890-1891.

Barbiche B., *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, PUF, 2001.

Baury R., « La terre et le nom, la noblesse française face au devoir de durée », *Château et stratégies familiales,* Actes des rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord, 22, 23 et 24 septembre 2006, Pessac, Ausonius, CAHMC, 2007.

Bayon-Tollet J., *Le Puy-en-Velay et la Révolution française (1789-1799)*, Université de Sainbt-Etienne, Centre d'Histoire régionale, 1982.

Beaurepaire P.-Y., *L'Europe des francs-maçons XVIIIe-XXIe siècles*, Paris, Belin 2002.

Bellet C-F., *Généalogie des familles Bellet, Bon, Breton, Charvet, Dufresne, Farconnet…*, J. Baratier, Grenoble, 1909.

Bercé Y.-M., *Fête et révolte. Des mentalités populaires du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1976.

Bercé Y. M., *Croquants et Nu-pieds, les soulèvements paysans en France du XVIe au XIXe siècle*, Paris, Gallimard/ Julliard, 1974.

Bergeraot B., *Daru, intendant général de la Grande Armée*, thèse de 3ème cycle, Rennes, 1979.

Bertaud J.P., *La vie quotidienne des soldats de la révolution 1789-1799*, Paris, Société nouvelle Firmin-Didot, Hachette, 1985.

Besson C., Michaux A.M., *Les cisterciens en Vivarais. Mazan une grande abbaye*, Paris, Connaissances et savoirs, 2009.

Besson C., Michaux A.M., *Justice en Vivarais du XIVe au XVIIIe siècle*, Paris, Connaissances et savoirs, 2009.

Bien D., « La réaction aristocratique avant 1789 : l'exemple de l'armée », *Annales E.S.C*., 1974, n° 29.

Biloghi D., *Logistique et Ancien Régime. De l'étape royale à l'étape languedocienne*, UMR 5609 du CNRS, ESID, Université Montpellier III, 1998.

Blon S., « Les états du roi des Ponts et Chaussées pendant l'administration des Trudaine : 1743-1777 », *Comptabilités* [en ligne], 3/ 2012, mis en ligne le 12 janvier 2012, consulté le 18 janvier 2015. URL : http://comptabilités.revues.org/721.

Bluche F., *Les Honneurs de la Cour*, Intermédiaire des chercheurs curieux, Paris, 1958, réédition 2000.

Bluche F., *La vie quotidienne de la noblesse française au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1973.

Bodinier G., *Les gardes du corps de Louis XVI*, Versailles, service historique de l'armée de terre, Mémoire et Document, 2005.

Boisnard L., *La noblesse dans la tourmente, 1774-1802*, Paris, Perrin, 1992.

Bonnefoy F., *Les armes de guerre portatives en France du début du règne de Louis XIV à la veille de la Révolution (1660-1789) de l'indépendance à la primauté*, Paris, Librairie de l'Inde éditeur, 1991.

Bonnet M., *Les subdélégués de l'Intendance en Languedoc oriental au XVIIIe siècle*, Montpellier, 1972.

Bonnet E. et Joubin A., *Montpellier aux XVIIe -XVIIIe siècles, architecture et décoration*, Paris, J.-E. Buloz éditeur, 1912.

Bonnin B., *La terre et les paysans en Dauphiné au XVIIe siècle : 1580-1730*, Lyon, 1979.

Bordas J., *La commune de Châteauneuf-de-Galaure et son château,* Valence, Imprimerie valentinoise, 1896.

Bordes M., *L'administration provinciale et municipale en France au XVIIIe siècle,* Paris, SEDES, 1972.

Bouchard G., *Le village immobile. Sennely-en-Sologne au XVIIIe siècle,* Paris, Plon, 1972.

Boulle M., « Vals les Eaux, Vals les Bains, essai de chronologie commentée jusqu'au début du XXe siècle », *Mémoire d'Ardèche Temps présent, Eaux minérales, eaux thermales en Ardèche*, n°38, Privas, 1993.

Boulle M., (dir.), « Les grandes heures du bailliage et de la sénéchaussée du Bas-Vivarais 1284-1790 », *Revue de la Société des Enfants et Amis de Villeneuve-de-Berg*, numéro spécial du 700ème anniversaire 1284-1984 n°40, Aubenas 1984.

Boulle M., *Révoltes et espoirs en Vivarais 1780-1789*, Privas, Fédération des Oeuvres laïques de l'Ardèche, 1988.

Bourderon H., « Recherches sur les mouvements populaires dans la généralité de Languedoc au XVIIIe siècle », *Comité des travaux historiques et scientifiques, Section d'Histoire moderne et contemporaine, 78ème Congrès des Sociétés Savantes*, Toulouse, 1953.

Bourquin L., *La noblesse dans la France moderne (XVIe-XVIIIe siècles),* Paris, Belin, 2002.

Bourquin L., *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.

Bourquin M.-H. et Hepp E., *Aspects de la contrebande au XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 1969.

Braudel F. et Labrousse E., *Histoire économique et sociale de la France 1660-1789*, Paris, PUF, 1970.

Bricault G. et R., *St Antoine l'Abbaye, histoire secrète, symbolisme, guérison*, C3P services, imprimeries de Champagne, non daté.

Brizay F., Follain A., Sarrazin V., *Les justices de village. Administration et justices locales de la fin du Moyen-Age à la Révolution*, Actes du colloque d'Angers, 26-27 octobre 2001, Rennes, 2002.

Boissin F., *La Jacquerie dans le Vivarais de 1789 à 1793*, Largentière, Imprimerie Humbert, 1977.

Bruneau M., *Les débuts de la Révolution dans les départements du Cher et de l'Indre (1789-1791),* thèse, Paris, Hachette, 1902.

Burnichon H., *Généraux de la Haute-Loire sous la Révolution et l'Empire*, Editions du Poutan, 2011.

Carlat M., « Le colonel des montagnes : Jean-Bruno Frévol de Lacoste », *La Révolution Française en Ardèche,* Actes des colloques de Villeneuve-de-Berg et Annonay, septembre 1988, Edité par Mémoire d'Ardèche et Temps Présent, Davézieux, 1989.

Carrot G., *Histoire de la police française*, Tallandier, Evreux, 1992.

Carrot G., *La garde nationale, 1789-1871, une force publique ambigüe*, Paris, L'Harmattan, 2001.

Castan N., *Les criminels du Languedoc : les exigences d'ordre et les voies du ressentiment dans une société pré- révolutionnaire (1750-1790),* publications de l'université de Toulouse-Le-Mirail, 1980.

Castan N., *Justice et répression en Languedoc à l'époque des Lumières*, Paris, Flammarion, 1980.

Castan N., « Caractéristiques criminelles des hautes régions du Languedoc Oriental de 1780 à 1790 », *Vivarais et Languedoc*, XLIVe Congrès, Privas, 22-23 mai 1971, Fédération historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon, 1972.

Castan N., Castan Y., *Vivre ensemble, ordre et désordre en Languedoc (XVIe-XVIIIe siècles),* Paris, Gallimard/Julliard 1981.

Chagniot J., *Guerre et société à l'époque moderne,* PUF, Paris, 2001.

Chartier R., *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1987.

Chassaigne A., *Des lettres de cachet sous l'Ancien Régime,* Paris, Rousseau, 1903.

Chaussinand-Nogaret G., *La noblesse au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1976.

Chevallier P., *Loménie de Brienne et l'ordre monastique 1766-1789*, Paris, Vrin, 1959.

Cholvy G., (dir.), *Histoire de Montpellier*, Toulouse, Privat, 2001

Cholvy G., (dir.) *Histoire du Vivarais*, Toulouse, Privat, 1988.

Chomel V., *Dauphiné, France : De la principauté indépendante à la province (XIIe-XVIIIe siècle), c*ontributions réunies par Vital Chomel, Presses Universitaires de Grenoble, La Pierre et l'Ecrit, 1999.

Colardelle M. (dir.), *Des Burgondes à Bayard, mille ans de Moyen-Age, recherches archéologiques et historiques*, catalogue de l'exposition itinérante dans huit villes 1981-1984, Grenoble, Imprimerie Dardelet, 1981.

Conard P., *La peur en Dauphiné (juillet-août 1789),* Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904.

Constant J.M., *Nobles et paysans en Beauce aux XVIe et XVIIe siècles*, Université Lille III, thèse, 1981.

Constant J.M., *La noblesse française aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Hachette, 1994.

Constant J.M., *La noblesse en liberté XVIe-XVIIe siècles*, Presses universitaires de Rennes, 2004.

Coquery N., *L'hôtel aristocratique. Le marché du luxe à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.

Corvisier A., « Hiérarchie militaire et hiérarchie sociale en France à la veille de la Révolution », *Revue internationale d'histoire militaire*, 1970, n°30.

Corvisier A., *L'armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul*, Paris Sorbonne, tome 2, PUF, 1964.

Corvisier A. et Delmas J. *: Histoire militaire de la France*, tome 2 de 1715 à 1815, Paris, 1997.

Crollalanza G. B. di, *Dizionario storico-blasonico delle famiglie nobili et notabili italiane estinte e fiorenti*, volume primo, Bologna, Arnaldo Forni editore, 1965.

Crouzet F., « Une ville de garnison dans la seconde moitié du XVIIe siècle : Tance en Velay », *Cahiers de Montpellier*, n°16/11 1987.

Darnton R., *Le Diable dans le bénitier, l'art de la calomnie en France 1650-1800*, Paris, Gallimard, 2010.

Deroux M., « Le mariage d'Ymbert de Batarnay et Georgette de Montchenu (1462) : image de la pratique du pouvoir royal sous Louis XI », *La Pierre et l'Ecrit* n° 24, Presses universitaire de Grenoble, 2013.

Deschard, général B., « Le maintien de l'ordre de 1787 à 1789 », *Revue historique des Armées*, 1957, n°4.

Descimon R., « Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse « essence » ou rapport social ? », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, t. 46, janvier-mars 1999.

Détis E. et Knopper F., *S'amuser en Europe au siècle des Lumières*, Toulouse, Presse universitaire du Mirail, 2007.

Detrez A. : *Le faubourg Saint-Honoré de Louis XV au Second Empire*, Paris, chez Henri Lefebvre éditeur d'Art, 1953.

Doyle W., *The Parlement of Bordeaux and the end of the Old Regime*, Londres, Tonbridge, E. Benn, 1974.

Drilleau B., *La Maréchaussée aux XVIIe-XVIIIe siècles*, thèse, Université de Rennes 2, 1985.

Drouard N., *La Maréchaussée du Languedoc de 1720 à 1789*, Montpellier, 1996, mémoire de maîtrise sous la dir. de D. Beloghi, Université de Montpellier, III, 1986.

Dubédat J.-B., *Histoire du Parlement de Toulouse*, Paris, Arthur Rousseau éditeur, 1885.

Du pays de Vivarais au département de l'Ardèche, 10 ans de révolution 1789-1799, Conseil Général de l'Ardèche, Service éducatif des Archives départementales, Privas, 1990.

Durand B., *Subdélégués de l'intendance et du commandement en Languedoc au XVIIIe siècle*, Montpellier, mémoire de droit public sous la dir. De M. Gouron, 1963.

Durand B., *Les commandants en chef en Languedoc*, D.E.S. d'Histoire du Droit, Montpellier, 1964.

Egret J., *La pré-révolution (1787-1788),* Genève, Slatkine reprints, réédition, 1978.

Elias N., *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985.

Farge A., *Dire et mal dire, l'opinion publique au XVIIIe siècle*, Paris, Seuil, 1992.

Farge A. et Foucault M., *Le désordre des familles, lettres de cachets des archives de la Bastille,* Paris, Gallimard, 1982, réédition 2014.

Faure M., *Les frères Montgolfier et la conquête de l'air*, Aix-en-Provence, Edisud, 1983.

Favier R., (dir.) : « Le Parlement de Dauphiné, des origines à la Révolution », *La Pierre et l'Ecrit*, Presses universitaires de Grenoble, 2001.

Felix-Faure J.A., *Les assemblées de Vizille et de Romans en Dauphiné durant l'année 1788*, Paris, Hachette, 1887.

Feminier B., Une vocation religieuse au XVIIIe siècle : Jean-Charles Frévol de La Coste, *Revue du Vivarais,* tome 707, juillet-septembre 1991.

Fiette Suzanne, *La noblesse française des Lumières à la Belle Époque*, Paris, Perrin, 1997.

Figeac M., *Les noblesses en France du XVIe au XIXe siècle,* Paris, Armand Colin, 2013.

Figeac M., *L'automne des gentilshommes, Noblesse d'Aquitaine, noblesse française au siècle des Lumières*, Paris, Champion, 2002.

Figeac M., *Châteaux et vie quotidienne de la noblesse de la restauration à la douceur des Lumières*, Paris, A. Colin, 2006.

Fize M., *Les bandes, l'« entre-soi » adolescent*, Paris, Desclée de Brouwer, 1993.

Foisil M., *Le sire de Gouberville, un gentilhomme normand au XVIe siècle*, Paris, Aubier-histoire, 1981.

Follain A., *Le village sous l'Ancien Régime,* Paris, Fayard, 2008.

Fontaine L., *Histoire du colportage en Europe XVe-XIXe siècles*, Paris, Albin Michel, 1993.

Foucault M., *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975.

Fournier G., *Démocratie et vie municipale en Languedoc du milieu du XVIIIe siècle au début du XXe siècle*, thèse, Université Toulouse Le Mirail, 1991.

Frachon V., *Notice médicale sur les eaux minérales de Celles-les-Bains*, Grenoble, imprimerie Allier, 1860.

Francus Dr, *Voyage aux pays volcaniques du Vivarais*, Privas, Imprimerie Roure, 1878.

Furet F. et Richet D., La Révolution française, Paris, Hachette, 1999.

Garnot B., *Justice et société en France au XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles,* Paris, Ophrys, 2000.

Garnot B., *La justice et l'histoire, sources judiciaires à l'époque moderne*, Paris, Bréal, 2006.

Gebelin J., *Histoire des milices provinciales (1688-1791),* Paris, Hachette, 1882.

George J., *Histoire des maires de 1789 à 1939,* Paris, Plon, 1989.

Geremek B., « Criminalité, vagabondage, paupérisme : la marginalité à l'aube des temps modernes », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XXI, juillet-septembre 1974, P. 337-375.

Germain Maillet-Guy, Dom, « Jean de Montchenu Antonin et évêque de Viviers », *Bulletin de la société départementale d'archéologie et de statistiques de la Drôme,* Valence, année 1905.

Gibiat S., *Hiérarchies sociales et ennoblissement : les commissaires des guerres de la Maison du Roi 1691-1790,* Paris, Ecole des Chartes, 2006.

Godechot J., *les Révolutions (1770-1799),* Paris, PUF Nouvelle Clio, 1986.

Goger J. M., *La politique routière en France de 1716 à 1815*, Paris, thèse de doctorat d'Etat de l'EHESS, 1988.

Gonnet E., *Essai sur l'histoire du diocèse du Puy-en-Velay (1789-1802),* Paris, Hachette, 1908.

Guitard E.H., *Le prestigieux passé des eaux minérales : histoire du thermalisme et de l'hydrologie des origines à 1950*, Paris, Société d'Histoire et de Pharmacie, 1951.

Gutton J.P., *La sociabilité villageoise dans l'ancienne France*, Paris, Hachette, 1979.

Heers J., *Fêtes, jeux et joutes dans les sociétés d'Occident à la fin du Moyen-Age*, Paris-Montréal, Vrin, 1971.

Jouneaux O., « Villageois et autorités », in François Billacois et Hugues Neveux (dir.), « Porter plainte. Stratégies villageoises et justice en Ile-de-France », *Droit et culture,* n°19, 1990.

Julia D., « Le prestige de l'Ecole royale militaire de Tournon à fin du XVIIIe siècle », Mémoire d'Ardèche et Temps présent, n°125, *Tournon-sur-Rhône, ville d'histoire et de culture,* Privas, 15 février 2015.

Laborde J., *Production et circulation des grains dans le Languedoc au XVIIIe siècle,* thèse de droit, Montpellier, 1951.

Lacolle N., capitaine, *Les Gardes Françaises, leur histoire 1563-1789*, Paris, Ch. Lavauzelle, 1910.

Lacroix A., « Le tramway de la Galaure », *Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme,* Valence, 1896, tome 30.

Laffont J.L., *Policer la ville, Toulouse capitale provinciale au siècle des Lumières*, thèse, université Toulouse Le Mirail, 1997.

Larguier G., « La grande protestation contre les Etats du Languedoc (1788-1789) », *34e congrès de la Fédération Hist. Soc. Languedoc-Pyrénées-Gascogne,* Villefranche-de-Rouergue, 1979.

Larnac D., *Le haut personnel militaire et administratif en Languedoc au XVIIIe siècle*, maîtrise d'histoire sous la dir. de d'A. Blanchard, Université Montpellier III, 1988.

Lasconjarias G., *Un air de majesté, gouverneurs et commandants dans l'Est de la France au XVIIIe siècle,* Paris, CTHS, 2010.

Lebrun F., *La vie conjugale sous l'Ancien Régime,* Paris, A. Colin, 1975.

Lecoutre M., *Ivresse et ivrognerie dans la France moderne*, Presses universitaires de Rennes, 2011.

Leenhardt A., *Les salins du Languedoc*, Bellegarde, Imprimerie Sadag,1939.

Lefebvre. G. : *La Grand Peur de 1789,* Paris, Colin, 1932.

Leferme-Falguières F., *Les courtisans. Une société de spectacle sous l'Ancien Régime,* Paris, PUF, 2007.

Lemaire S., *La commission des réguliers*, Paris, Tenin, 1926.

Lenormand F., *La pension Belhomme, une prison de luxe sous la Terreur*, Paris, Fayard, 2002.

Leonard E. G., *L'armée et ses problèmes au XVIIIe siècle*, Paris, Plon, 1958.

Le Roy-Ladurie E., *Histoire du Languedoc*, Paris, PUF, 2010.

Le Roy-Ladurie E., *Les paysans de Languedoc*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1966.

Le Sourd A., *Essai sur les Etats de Vivarais depuis leurs origines,* Éditions et régions, Valence, 2002.

Leuwers H., *La justice dans la France moderne,* Paris, Ellipses, 2010.

Lombard C., « La foret de Bauzon en 1667 sous Louis XIV », *Revue du Vivarais*, revue trimestrielle, tome LXXI, Largentière, 1967.

Lorgnier J., *Maréchaussée, histoire d'une révolution judiciaire et administrative*, Paris, l'Harmattan, 1994.

Malet P., *Gens de Beaurepaire et de la Valloire : des origines à la Grande Peur de 1789*, Vienne, 23 quai Jean Jaurès, 1974.

Marion M., *Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788*, Paris, Hachette, 1905.

Martin G., *Histoire et généalogie de la maison de La Tour du Pin*, La Ricamarie, Sud Offset, 2006.

Martin G., *Histoire et généalogie de la maison de Talleyrand-Périgord*, La Ricamarie, Sud Offset, 2009.

Massip. M, *Le collège de Tournon en Vivarais*, Paris, Alphonse Picard éditeur, 1840.

Mazon A., *Les muletiers du Vivarais du Velay et du Gévaudan*, réédition Aubenas, Imprimerie Lienhart, 1967.

Michel F., *Les frères Montgolfier et la conquête de l'air*, Paris, Edisud, 1983.

Mège A. du, *Histoire des institutions religieuses, politiques, judiciaires et littéraires de la ville de Toulouse*, t. 3, Toulouse, Dumoulin, 1844.

Merley J., « La Haute-Loire de la fin de l'ancien Régime aux débuts de la troisième République (1776-1886) », *Cahiers de la Haute-Loire*, AD Le Puy, Le Puy-en-Velay, 1974.

Methivier H., *La fin de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1970.

Meyer J., *La Noblesse bretonne au XVIIIe siècle*, Paris, Imprimerie nationale, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1966.

Michel H., *Montpellier du milieu du XVIIe à la fin du XVIIIe siècle*, thèse d'Etat sous la dir. de J.-Cl. Perrot, université Paris I, 1993.

Minois G., *Histoire du suicide, la société occidentale face à la mort volontaire*, Paris, Fayard, 1995.

Minvielle S., *La famille en France à l'époque moderne*, Paris, A. Colin, 2010.

Mischlewski. A., « Un ordre hospitalier au Moyen Age, les chanoines réguliers de St Antoine en Viennois », *la Pierre et l'écrit*, Presse universitaire de Grenoble, 1995.

Mocellin-Spicuzza G. et Roux J. L., *Saint-Antoine-l'Abbaye, un trésor en Dauphiné*, Grenoble, Editions le Dauphiné, 2003.

Molinier A., *Stagnation et croissance, le Vivarais aux XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Edition de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1985.

Mouysset S., *Papiers de famille, introduction à l'étude des livres de raison (France, XVe – XIXe siècles)*, Presses Universitaires de Rennes, 2007.

Mouriau M.-O., *Les milieux du sel en Languedoc au XVIIIe siècle*, mémoire de maîtrise, université de Montpellier, 1969.

Mousnier R., *Les institutions de la France sous la monarchie absolue*, Paris, PUF, 1974-1980.

Mousnier R., Les rapports entre gouverneurs de province et les intendants dans la 1ère moitié du XVIIe siècle, ID., *La Plume, la Faucille et le Marteau*, Paris, PUF, 1970.

Muchembled R., *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XVe - XVIIIe siècles)***,** Paris, Hachette, 1978.

Muchembled R., *Une histoire de la violence*, Paris, Seuil, 2008.

Musée dauphinois, *Le château de l'Arthaudière, St Bonnet de Chavagne*, Grenoble, Patrimoine Isère, 2000.

Nassiet Michel, *La violence, une histoire sociale, France XVIe -XVIIIe siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2011.

Nègre A., « 1783- ? : Jean-François Degout-Lachamp, le Mandrin des Cévennes », Cahier Mémoire d'Ardèche et temps présent n°46, *Violences en Vivarais*, Privas, 15 mai 1995.

Nègre A., « Des Masques Armés aux Chouans de Jalès, sur les pas de Degout-Lachamp », *La Révolution Française en Ardèche,* Actes des colloques de Villeneuve-de-Berg et Annonay, septembre 1988, Davézieux, Imprimerie Volozan, 1989.

Nicod J.-Cl., « Les séditieux en Languedoc à la fin du XVIIIe siècle », *Recueil de Mémoires et Travaux publiés par la société d'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays de droit écrit*, 1971.

Nicolas J., *La rébellion française, mouvements populaires et conscience sociale 1661-1789, Paris,* Seuil, 2002.

Olivier M., *La vie municipale d'une ville de la montagne vivaroise au XVIIIe siècle, Pradelles en Vivarais, Haute-Loire, 1742-1790*, Nîmes, Lacour, 1988.

Peillon G., *Sur les traces de Louis Mandrin,* Lyon, Editions Bellier, 2005.

Pelaquier E., « Le recrutement des milices provinciales en Languedoc au XVIIIe siècle », *Cahiers de Montpellier*, n° 21/I 1990.

Pelaquier E., « Les mouvements anti-fiscaux en Languedoc d'après les archives de la Cour des Comptes, Aides et finances de Montpellier (1660-1789). Les mouvements sociaux du XVIIe au XVIIIe siècle : de l'émotion anti-fiscale à la grève », p. 5 à 29. *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France Méridionale,* tome 11, n°225, Toulouse, Privat, 1999.

Peronnet M., « Un exemple d'opposition légale de la cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier en 1788 », *Parliaments, Estates, and Representation*, juin 1990.

Peronnet M., « Le stationnement des troupes du roi en 1789 », *Bulletin d'histoire du droit écrit des pays Bourguignons,* 1993, p. 27-44.

Perrossier C. abbé, « Légende de Montchenu », Légendes et traditions de la vallée de l'Herbasse », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, Valence, 1940/10, tome 67, n°286, p. 305.

Perrot M., *Histoire des galères, bagnes, et prisons XIIIe-XXe siècles, introduction à l'histoire pénale de la France*, Toulouse, Privat, 1991.

Petit J. G. (dir.), *Histoire des galères, bagnes et prisons*, Toulouse, Privat, 1991.

Petot. J., *Histoire de l'administration des Ponts et Chaussées 1599-1815*, Librairie Marcel Rivière, Paris, 1958.

Peyard N., *Le vieux Tournon illustré, des origines à 1789, essai historique*, Tournon, Société des Amis de l'Instruction laïque, 1980.

Peyron-Montagnon G., *Chronique de l'Eglise et paroisse de Saint-Julien de Tournon, 1300-1900*, tome 1, Granges-Lès-Valence, Impressions modernes, 1978.

Piant H., *Une justice ordinaire. Justice civile et criminelle dans la prévôté royale de Vaucouleurs sous l'Ancien Régime*, Presses universitaires de Rennes, 2006.

Piton C., *Paris sous Louis XV, rapports des inspecteurs de police au roi*, 4ème série, Paris Mercure de France 1912.

Poitrineau A., *La vie rurale en Basse-Auvergne au XVIII*e *siècle (1726-1789),* Paris, PUF, 1965.

Quétel C., *Une légende noire : les lettres de cachet*, Paris, Perrin, 2011.

Quétel C., *De par le Roy. Essai sur les lettres de cachet*, Toulouse, Privat, 1981.

Quoy-Bodin J.-L., *L'armée et la franc-maçonnerie au déclin de la monarchie sous la Révolution et l'Empire*, Thèse, Université Paris IV-Sorbonne, 1989.

Regné J., « La bande Bimbarade dans la région de Lachamp Raphael 1728-1732 », *Revue du Vivarais,* tome XXI, Largentière, 1913.

« Révolution française en Ardèche », Actes des colloques de Villeneuve-de-Berg et Annonay, *Mémoire d'Ardèche et Temps présent,* Davézieux, Imprimerie Volozan, 1989.

Reynaud M.-H., *Une histoire de papier, les papeteries Canson et Montgolfier*, Davézieu, Imprimerie Volozan, 1989.

Reynaud M.-H., « Annonay ville innovante dans l'histoire », De l'industrie d'hier …au patrimoine industriel, *Mémoire d'Ardèche et Temps présent*, revue trimestrielle du 15 février 2007.

Reynaud M.-H., « Les Monnerond, des Vivarois au-delà des mers », *Revue du Vivarais*, tome CXVIII n°2, fasicule 798, 2011.

Richard G., *La noblesse d'affaire au XVIII*e *siècle*, Paris, A. Colin, 2007.

Ricommard J., « Les subdélégués des Intendants aux XVIIe et XVIIIe siècles », *L'Information historique*, n°4, 1962, n°5, 1962, n°1, 1963.

Roche D., *Le siècle des Lumières en province : Académies et académiciens provinciaux (1680-1789)* Paris-La Haye, SEVPEN, 1978.

Rostaing L., « Trois anciennes routes du Vivarais », *Revue du Vivarais*, tome XXI, Largentière, 1913.

Sabatier G., *Le vicomte assailli ; économie rurale, seigneurie et affrontements sociaux en Languedoc des montagnes (Velay, Vivarais, Gévaudan) aux XVII*e *et XVIII*e *siècles*, Le Puy, St Vidal centre d'Etude de la vallée de la Borne, 1988.

Sagnes J. (dir.), *Histoire de Sète*, Toulouse, Privat, 1991.

Saulignac H., « De la fête au crime », *Cahier Mémoire d'Ardèche et temps présent, Violences en Vivarais*, n°46, 15 mai 1995, Privas, 1995.

Schaeffer M., *Les subdélégués en Languedoc*, DES, Université de Montpellier, s.d.

Schnetzler. J., « L'affaire des Masques armés de 1783 en Haut-Uzège et Bas-Vivarais », *Revue du Vivarais*, n°708, 1991.

Sonenscher M., chapitre dans sa thèse (en anglais), *Les camps de Jalès. Classe politique et religion dans la France du sud-est au XVIII*^{e} *siècle*, repris dans l'article « La révolte des masques armés de 1783 en Vivarais », *Vivarais et Languedoc, 44*^{ème} *Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Privas, 22-23 mai 1971*, Montpellier, Université Paul-Valéry, 1972.

Sturgill C., *Les commissaires des guerres et l'administration française, 1715-1730,* Vincennes, Service historique de l'armée de terre, 1985.

Sturgill C., *L'organisation et l'administration de la maréchaussée et de la justice prévôtale dans la France des Bourbons (1720-1730),* Vincennes, Service historique de l'armée de terre, 1981.

Tackett T., « La Grande Peur et le complot aristocratique sous la Révolution Française », 2008, *Annales historique de la Révolution Française*, n°335, janvier-mars 2004.

Tallon M., *Les Vans, histoire civile, politique et religieuse*, réédition Nîmes, Lacour, 2006.

Tarde, H. de, « La Révolution silencieuse dans les Boutières », *La révolution française et le monde rural,* Actes du colloque 23-25 octobre 1987, Paris, éditions du CTHS, 1989.

Tavernier abbé, *Le diocèse du Puy pendant la Révolution (1789-1801)*, Le Puy-en-Velay, imprimerie Jeanne d'Arc, 1938.

Teyssier B., *Du diocèse civil de Viviers au département de l'Ardèche : pouvoir et groupes de pression locaux, 1750-1795, étude sur le Bas-Vivarais*, thèse, Université Lyon II, 1987.

Teyssier B., « Fêtes et violence en Vivarais, le mariage au XVIIIe siècle », *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent,* Entrez dans la danse. Fêtes et jeux en Ardèche, Archives de l'Ardèche, n°23, 15 août 1989.

Thomas-Latour A., *Les dernières années du Parlement de Toulouse de 1788 à 1794 : esquisses historiques et judiciaires de la Révolution*, Toulouse, Jougla, 1851.

Varry D., « Grandes collections et bibliothèques des élites », *Histoire des bibliothèques françaises, Les bibliothèques sous l'Ancien Régime 1530-1789*, sous la direction de Cl. Jolly, Paris, Promodis et éditions du Cercle de la Librairie, 1988.

Vaschalde H., *Le Vivarais aux Etats Généraux de 1789*, Paris, Lechevalier, 1889.

Vialles P., *De l'administration du Languedoc avant 1789*, Montpellier, J. Martel aîné, 1889.

Vic, Dom Claude de, Vaissette, Dom Joseph, *Histoire générale du Languedoc*, tome XIII, Toulouse, Privat, 1867.

Vigié M. et M., *L'herbe à Nicot, amateurs de tabac, fermiers généraux, et contrebandiers sous Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1989.

Villes et Révolution Française, Lyon, actes du colloque international 11-12 mars 1993, IEP de Lyon et Université Lumière Lyon 2, PUF, 1994.

Vovelle M., *L'homme des Lumières*, Paris, Seuil, 1996.

Vovelle M., *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIIIe siècle*, Paris, Seuil, 1978.

Waresquiel, E. de, *Talleyrand, le prince immobile***,** Paris, Fayard, 2003.

Waresquiel, E.de, *Mémoires et correspondances du prince de Talleyrand-Périgord*, édition intégrale présentée par E. de Waresquiel, Paris, Robert Laffont, 2007.

Wolff Ph., *Histoire du Languedoc*, Toulouse, Privat, 1974.

Table des cartes

Carte 1: Résidences des Montchenu 54
Carte 2 : La gorge de Galaure 76
Carte 3: Les domaines de Laurent de Montchenu 95
Carte 4: Les visites de courtoisie 172
Carte 5: Le relief du Vivarais 183
Carte 6: Administration simplifiée du Vivarais 185
Carte 7: Fonctionnement administratif du Vivarais 195
Carte 8 : Régiments Pyrénées et Soissonnais en 1788 268
Carte 9: Régiments Vosges et Corse en 1788 276
Carte 10: Régiments Roussillon et Corse en 1788 284
Carte 11: Les milices bourgeoises en 1789 339
Carte 12: Région où Degout et sa bande sont implantés 373
Carte 13: Les émotions frumentaires 426
Carte 14: Les alarmes de l'été 1789 435

Table des diagrammes

Diagramme 1 : Archives : les différentes branches des Montchenu 57
Diagramme 2: Archives: siècles 61
Diagramme 3: Archives: thèmes 61
Diagramme 4: Archives: les familles 63
Diagramme 5: Thèmes de la bibliothèque 137
Diagramme 6: Bibliothèque: Belles Lettres 138
Diagramme 7: Bibliothèque: Histoire 141
Diagramme 8: Bibliothèque: sciences 143
Diagramme 9: Bibliothèque: philosophie et politique 145
Diagramme 10: Bibliothèque: Sciences, philosophie et politique 145
Diagramme 11: Correspondance avec la hiérarchie 221

Table des arbres généalogiques

Arbres généalogiques 1 : Les 4 branches des Montchenu 32
Arbres généalogiques 2 : Les Montchenu branche 2 33

Arbres généalogiques 3 : Les Montchenu Thodure 45
Arbres généalogiques 4 : Montchenu branche posthume 50

Table des plans

Plan 1 : Château de Châteauneuf-de-Galaure 121

Table des tableaux

Tableau 1 : Les domaines 96
Tableau 2: Contrats et obligations de Mr du chef de Mme la comtesse 101
Tableau 3: Les titres et rentes de Laurent de Montchenu 103
Tableau 4: Recettes selon Godard 104
Tableau 5: Manière de payer la dot d'Elisabeth de Montchenu 106
Tableau 6: Nombre de documents dans les dépenses 109
Tableau 7: Les dépenses à Paris 110
Tableau 8: Dépenses du Château de Châteauneuf 123
Tableau 9: Inventaires 1712 et 1803 125
Tableau 10: Bibliothèque, Belles Lettres 139
Tableau 11: Bibliothèque, Histoire 141
Tableau 12: Bibliothèque, sciences 144
Tableau 13 : Bibliothèque, philosophie et politique 146
Tableau 14: Bibliothèque, Théologie et religion 147
Tableau 15: Bibliothèque, thèmes 148
Tableau 16: Calendrier des lieux de résidence de Montchenu 150
Tableau 17: Impôts en Vivarais 190
Tableau 18: La hiérarchie du Languedoc et Vivarais 196
Tableau 19: For privé du comte de Périgord 200
Tableau 20: Subdélégués de l'intendance 214
Tableau 21: Subdélégués du commandement 217
Tableau 22: Interlocuteurs de la correspondance 219
Tableau 23: Hiérarchie militaire et maréchaussée en Languedoc et Vivarais 223
Tableau 24: Nombre de lettres par mois et par année 243
Tableau 25: Interlocuteurs de la correspondance 245
Tableau 26: Thème Sûreté et tranquillité publique 259

Tableau 27: Thème Vie militaire 260
Tableau 28: Thème Economie 261
Tableau 29: Thème Justice 261
Tableau 30: Thème Nouvelles 262
Tableau 31: Thème Personnel 262
Tableau 32: Thème Société 263
Tableau 33: Thème Moeurs 263
Tableau 34: Situation des troupes en Vivarais en 1788 267
Tableau 35: Projet proposé par Laurent de Montchenu 274
Tableau 36: Effectifs des troupes 278
Tableau 37: Régiments en 1788 290
Tableau 38: Milices bourgeoises 1789 340

Table des matières

Introduction 13

Première partie Les Montchenu, une noblesse d'épée ancienne: « La droite voye » 21

I—Une famille dont la tradition est de servir 25

A—Les sources généalogiques de la famille Montchenu 26

B—La famille des Montchenu 27

La branche des Montchenu 1 27

Savoie, Dauphiné et Abbaye Saint-Antoine 28

Marin : extinction des Montchenu 1 30

La branche des Montchenu 2 : les seigneurs de Châteauneuf-de-Galaure, famille directe de Laurent de Montchenu 33

Georgette de Montchenu 34

L'alliance avec les Diacetto 35

Les grands-parents paternels de Laurent de Montchenu 38

Nicolas, père de Laurent de Montchenu, ses frères et sœurs, son mariage, ses enfants 39

Laurent de Montchenu : la fin des Montchenu 2 42

La branche des Montchenu 3 : les seigneurs de Thodure (annexe 7) 44

Abel et Claude Marin Henri 46

Sauver le nom 48

La branche posthume issue des Thodure ou branche 4 50

Jacques Sévère 50

L'héritage 51

La branche des Montchenu seigneurs de Beausemblant (branche 3bis) 53

C—Montchenu le cœur symbolique de la famille (annexes 3 et 4) 55

D—Les archives du château de Montchenu 56

Reconstitution de l'histoire des archives 56

Les archives au XXe siècle 59

Les différentes familles présentes dans les archives 62

II—Au service des populations locales, Laurent de Montchenu perpétue la « droite voye » entre évergétisme et service du Roi. 63

A—Une carrière stoppée net par la Révolution Française 64

La jeunesse à Paris 64

Sa carrière militaire puis administrative en Vivarais et Languedoc 67

Le commandement du Velay 69

Le départ du vicomte de Cambis 71

B—Agir pour le bien commun : le « chemin de Galaure » (1769-1780) une forme d'évergétisme 74

La vallée de la Galaure 74

Les problèmes rencontrés 78

Les financements 81

Les frères Picpus (annexe 15) 84

La fin des travaux 86

III—Servir en gardant son rang 94

A—Grâce à une assise patrimoniale 94

Les biens fonciers : les revenus des domaines 94

« État et contrats et obligations qui appartiennent à M. le comte du chef de madame la Comtesse » 100

État des titres du comte et de la comtesse de Montchenu mars 1778 102

La comptabilité selon l'avocat Godard, homme d'affaire de Montchenu à Paris. . 103

Revenu annuel estimé de Laurent de Montchenu 105

Les dépenses selon les comptes du château de Châteauneuf-de-Galaure 107

Estimation des dépenses annuelles de Montchenu faites à Paris, entre 1784 et 1786 110

B—Par des résidences dignes d'un Montchenu 112

Ses lieux de vie à Paris 112
Les différentes adresses de ses locations 112
Les biens dont il est propriétaire 113
L'hôtel Montchenu 35 rue du faubourg St-Honoré (annexe 8) 113
Le château de Chateauneuf-de-Galaure, résidence privée du commandant du roi en Vivarais entre 1780 et 1790: travaux et vie quotidienne (annexe 5 et 6) 117
Un ensemble à rénover 118
Les travaux faits par Laurent de Montchenu 1769-1774 119
Le résultat : un nouvel ensemble plus conforme à la mode du XVIIIe siècle 121
Le train de vie au château de Châteauneuf-de-Galaure en 1788-1789 122
Les sources : les comptes 122
Les dépenses de cuisine ou « dépensses concernent le ménage » 125
Les dépenses particulières 127
Les vêtements et soins du corps 129
Quelle estimation peut-on faire du personnel qui travaille au château ? 131
Les loisirs et passe-temps 132
La bibliothèque 135
Laurent de Montchenu commandant du roi en Vivarais : ses résidences professionnelles dans la province du Languedoc 149
Calendrier récapitulatif des lieux de résidence de Laurent de Montchenu 150
Qu'en est-il des logements qu'il occupe en Languedoc ? 162
C—Au moyen d'une famille assise sur sa parentèle nobiliaire et sa clientèle 164
Les baptêmes et sollicitations pour les parrainages 164
Les alliances matrimoniales des Montchenu 166
Elisabeth de Montchenu 166
Laurent de Montchenu 167
Invitations et invités à Châteauneuf 169
Les relations professionnelles 172
Sa hiérarchie 174

D--Tenir son rang : la demande de premier maître d'hôtel du roi et les réclamations à l'ordre de Malte 175
La charge de premier maître d'hôtel du roi (Annexe 18) 175
L'affaire de l'ordre de Malte 177
Deuxième partie Servir en Languedoc et Vivarais 181
I—Une administration dans un pays rude 183
A—Le Vivarais, un pays de montagnes 184
B—Commander la province avec une hiérarchie 194
Le comte de Périgord (1726-1795), mentor de Laurent de Montchenu 197
Le vicomte de Cambis 204
Frévol de La Coste (1728-1808) 205
Les subdélégués 213
C—La maréchaussée 222
Gabriel de Coste, lieutenant prévôt du Languedoc 224
Saralier lieutenant prévôt de maréchaussée 227
Valentin sous lieutenant de maréchaussée 231
Danthon (d'Anthon) maréchal des logis à Privas 234
Jean Moulin brigadier de maréchaussée 235
Cheminement de la plainte en général 237
D—Montchenu refuse d'interférer avec d'autres pouvoirs 238
II—La correspondance professionnelle du commandant en second du Roi en Vivarais : 242
A—Présentation du corpus de lettres 1780-1790, l'importance du fond et son irrégularité 242
B—Les interlocuteurs de Laurent de Montchenu 244
C—Les fonctions de la correspondance 247
Un instrument de travail pour Montchenu 247
Un instrument d'information 253

Un instrument de sociabilité : Montchenu relai de la faveur 255
Récapitulatif des thèmes abordés dans les lettres 258
III— La vie militaire en 1788-1789 264
A—Les mouvements de troupes en 1788 264
La situation militaire du Vivarais 264
Les ordres du comte de Brienne 269
Les prisons du Puy 271
Remplacer le régiment des Pyrénées 273
Les chasseurs Corses en 1788 278
Frévol de La Coste et le problème des troupes 279
Faux départ des chasseurs Corses du Puy 281
Les demandes de troupes pour faire régner l'ordre : les « courses » et autres détachements temporaires. 285
Les troupes à Toulouse en septembre, octobre 1788 290
B—La vie militaire pendant l'année 1789 292
Les fournitures des troupes 294
La mauvaise conduite des soldats 298
Les demandes de troupes 301
Les relations entre la troupe et les pouvoirs municipaux et judicaires 302
La violence et les blessures dûes aux soldats 305
La mutiplication des courses et l'épuisement des troupes 307
Les troupes envoyées pour l'affaire des grains 310
L'affaire de l'habit brûlé 314
Les ordres de la hiérarchie 317
La Grande Peur et les troupes 319
C—Un moyen pour rétablir l'ordre : les milices bourgeoises 331
Troisième partie Bien gouverner en maintenant l'ordre public et en veillant à la tranquillité publique 341

I—Les affaires liées à la sécurité publique : le banditisme 343
A—Les brigands : Degout 343
Le contrebandier Jean-Baptiste Degout (de Gout ou de Goult) dit La Cham(p) 343
Un personnage difficile à cerner 345
Degout : pire que Mandrin ? 345
Degout et Frévol de La Coste : syndrome du gendarme et du voleur 346
Origine sociale de Degout : des ambigüités 347
Degout dans ses oeuvres 348
Portrait de Degout 348
« Cette maudite affaire des Cévennes » de 1783 (comte de Périgord, lettre du 1er juillet 1783) 351
L'organisation du contrebandier 353
La vie de Degout 358
Mais que font donc les autorités ? 363
Elles sont face à des renseignements contradictoires ce qui complique la prise de décision 363
Frévol de La Coste utilise tous les moyens dont il dispose pour arrêter Degout 365
Le rôle de Montchenu 370
Conclusion 371
B—D'autres exemples de délits contre le bon ordre 374
Goubertier et la contrebande 374
L'affaire Jeanne Guéraud 375
Autres affaires de mœurs 377
Les problèmes de courrier 378
Les passeports 380
II—Le port d'armes (voir *Infra* la Maréchaussée) 381
Le braconnage 381
Les foires 383
Port d'armes festif 384

Les rixes et insultes 387
La jeunesse 392
Le tirage des soldats provinciaux et les semestriers 394
Les demandes de port d'armes 399
Les demandes de grâce 401
Autres cas de port d'armes 403
III—Montchenu face aux différentes émotions populaires 405
L'affaire du droit de leyde (ou loude ou léoude) 405
Le problème des grains et les émotions frumentaires 412
« L'enthousiasme millénariste » 427
La Grande Peur 432
Les rumeurs internes au Vivarais dès le mois d'avril 433
L'attaque des châteaux, abbayes et prisons 439
IV—L'intérim de Montchenu à Toulouse et le retour du Parlement, septembre-octobre 1788 446
Conclusion 455
Annexes 465
Annexe 1 Armoiries couleurs 467
Liste des sources 517
I—Sources manuscrites privées 517
Les Montchenu branche 1 517
Les Montchenu seigneurs de Châteauneuf-de-Galaure branche 2 519
Les Montchenu seigneurs de Thodure branche 3 521
Les Montchenu branche 3 posthume 522
Elisabeth de Montchenu sœur de Laurent, et son mari le marquis de La Porte de l'Arthaudière 523
« Le Chemin de Galaure 1769-1784 » de Laurent de Montchenu 525
L'affaire de Malte et de St Antoine de Viennois (1765-1781) 528

La vie personnelle de Laurent de Montchenu. 529
La carrière de Laurent de Montchenu. 530
La province du Berry 532
Autres province 532
II—Sources manuscrites publiques. 534
Archives de Paris 534
Archives départementales 534
III—Sources imprimées 535
IV—Sources éditées 536
V—Internet 536
Bibliographie 537
I—Usuels 537
II—Études et monographies 538
Table des cartes 551
Table des diagrammes 551
Table des arbres généalogiques 551
Table des plans 552
Table des tableaux 552

Résumé :

Laurent de Montchenu naît le 14 décembre 1726 dans le Dauphiné dans une famille de noblesse ancienne. Après ses études à Louis le Grand, il devient page de la Petite Écurie puis de la Grande Écurie de 1742 à 1745. Puis il rentre dans les gardes du corps du roi, compagnie Écossaise. Son mariage en 1763 avec Marie-Angélique de Busson de Bussy, lui apporte l'aisance financière. En 1780, il est nommé commandant en second en Vivarais, et s'installe à Tournon jusqu'en 1789. Il bénéficie de la proximité du château familial à Châteauneuf-de-Galaure. Sous les ordres de Gabriel Marie de Talleyrand Périgord dit le comte de Périgord, commandant en chef du Languedoc, il travaille aussi avec le vicomte de Cambis, commandant en second à Montpellier, qu'il remplace plusieurs fois. Il assure également le remplacement du comte de Périgord pour le retour du Parlement à Toulouse en 1788. Laurent de Montchenu reçoit l'aide précieuse du commandant particulier Jean Bruno Frévol de La Coste, et des subdélégués de l'intendance ainsi que du commandement. Sa fonction de commandant en second apparaît dans sa correspondance qui comprend plus de 3200 lettres entre 1780 et 1789, dont 800 pour les années 1788 et 1789. Cette correspondance dévoile ses différents interlocuteurs et révèle son rôle de commandant en second centré sur la vie militaire et la sûreté et sécurité publique dans la région troublée du Vivarais. En 1789, alors que Laurent de Montchenu espère une promotion avec le départ du vicomte de Cambis, le système administratif de l'Ancien Régime disparaît. Il rentre à Paris et meurt le 15 avril 1802 dans son hôtel rue du Faubourg Saint-Honoré.

Mots clés : *Laurent de Montchenu, commandant en second, Languedoc, Vivarais, Velay, Montpellier, Toulouse, Châteauneuf-de-Galaure, chemin de Galaure, le brigand Degout, émotions populaires, 1788, 1789, correspondance administrative, comte de Périgord, vicomte de Cambis.*

Abstract:

Laurent de Montchenu was born in the Dauphiné on 14 December 1726 to an old aristocratic family. After completeing his secondary education at Louis le Grand, he became a page boy at the Petite Écurie and then at the Grande Écurie from 1742 to 1745. His career then led him to the Scottish Ensigns. His wedding to Marie-Angélique de Busson de Bussy in 1763 ensured his financial well-being. In 1780 he was appointed second-in-command in Tournon, in the Vivarais region, a post which he kept until 1789. There he enjoyed the proximity of the Châteauneuf-de-Galaure family castle. Laurent de Montchenu was under the orders of Garbiel Marie de Talleyrand Périgord, known as Count of Périgord, who was the commander-in-chief of the Languedoc region. He worked with the Viscount of Cambis, second-in-command in Montpellier, whom he replaced several times. He stood in for the Count of Périgord to ensure the return of the Toulouse Parliament in 1788. He received precious help from Special Commander Jean Bruno Frévol de la Coste. He was also helped by the subdelegates of the Supply Corps and of the Command as well as by the constabulary. His role as second-in-command appears in his correspondence, which contains over 3200 letters for the period going from 1780 to 1789 and 800 just for the 1788-1789 period. These letters show who his various interlocutors were and describe his role as second-in-command, which revolved around military life and consisted in ensuring public safety and order in the often troubled Vivarais region. In 1789, just as Laurent de Montchenu was hoping for promotion after the departure of the Viscount of Cambis, the administrative system of the Ancien Regime disappeared. He returned to Paris and died in April 1802 in his Montchenu mansion on rue du Faubourg Saint Honoré.

Key words: *Laurent de Montchenu, second-in-command, Languedoc, Vivarais, Velay, Montpellier, Toulouse, Châteauneuf-de-Galaure, Galaure path, the brigand Degout, popular emotions, 1788, 1789, administrative correspondence, count of Périgord, viscount of Cambis.*